VILLE D'UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
P.S.M.V.



Rapport de Présentation

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du **//****

Bernard WAGON, architecte urbaniste
Carole JAFFRE, chargée d'études, urbaniste
Nouk REMOND, assistant d'études, urbaniste
GHECO Urbanistes
Valérie ROUSSET, historienne de l'Art, archéologue du bâti

DRAC OCCITANIE - UDAP DU GARD - VILLE D'UZES

23/12/2019

CHAPITRE 0 – PRESENTATION DU SITE HISTORIQUE ET DU SECTEUR SAUVEGARDE 3 5

0-I - PRESENTATION D'UZES ET DU SECTEUR SAUVEGARDE
0.I.1 - Le site d'Uzes 11
0.I.2 - Le Secteur sauvegardé
0- 2 - PRESENTATION DE LA VILLE ET DE SON HISTOIRE
0-3 –LA VILLE ET SES EVOLUTIONS DANS LE TEMPS - DATATION 61
0.4 - LE PATRIMOINE BATI ET ARCHITECTURAL 63
0.4.1 - Typologie du bâti 63
0.4.2 - Les caves 73
0.4.3 - Les puits 94
0.4.4 - Les ouvertures 96
0.4.5 - Les ferronneries 109
0.4.6 - Les éléments intérieurs et les décors 111
0.4.7 - Les altérations du bâti 127
0.4.8 - La création architecturale 131

CHAPITRE I – DIAGNOSTIC TERRITORIAL – ARTICULATION DU PLAN AVEC LES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE 133

I-1 - DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DU SECTEUR SAUVEGARDE 135
I.1.1 - Diagnostic sociodémographique 135
I.1.2 - Le parc de logements et l'habitat 142
I.1.3 - Les activités économiques 158
I.1.4 - Les équipements 165
I.1.5 - Le réseau viaire 170
I.1.6 - Les déplacements 181
I-2. – LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE ET DES SITES AUTRES QUE LE PSMV 187
I.2.1 - Les Sites 187
I.2.2 - Les Monuments historiques 188
I.2.3 - L'archéologie 192
I-3 – LES ACTIONS D'AMENAGEMENT – LA POLITIQUE URBAINE DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE ET SES ABORDS / LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION 193
I.3.1 – Les aménagements du court à long terme 193
I.3.2 – La politique urbaine dans le secteur sauvegardé 198
I–4 - ARTICULATION DU PLAN AVEC LES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE ET LES PLANS ET PROGRAMMES 199
I.4.1 – Les documents et plans et programmes 199
I.4.2 – Les servitudes d'utilité publique 202

CHAPITRE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 205

II-1 - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 207
II.1.1 - Le milieu physique 208
II.1.2 - Le contexte hydrographique et la gestion des eaux pluviales 213
II.1.3 - Les milieux naturels protégés, les continuités écologiques et la biodiversité 227
II-2 - LE PATRIMOINE PAYSAGER 231
II.2.1 – Les paysages 231
II.2.2 - Les boisements et le végétal dans la ville 241
II.2.3 - Les espaces publics du secteur sauvegardé 255
II-3 - LES RISQUES ET NUISANCES 265
II.3.1 – Les risques naturels et technologiques 265
II.3.2 - Pollutions et nuisances 276
II-4 - LES RESEAUX 279

CHAPITRE III - LES CHOIX RETENUS 291

III-1 – COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LE PADD DU PLU EN VIGUEUR COMPATIBILITE AVEC LES OBJECTIFS DU PL.U EN REVISION 293
III-2 – LE SECTEUR SAUVEGARDE PROJETE 303
III-2-1. Le règlement du PSMV 303
III-2-2. Le plan réglementaire du PSMV 306

CHAPITRE IV – INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT – EXPOSE DE LA MANIERE DONT LE PSMV PREND EN COMPTE LE SOUCI DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT 319

IV-1 – INCIDENCES DU PSMV SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LA GESTION DU PLUVIAL 321
IV-2 – INCIDENCES DU PSMV SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES REPERTORIES ET INVENTORIES 323
IV-3 – INCIDENCES DU PSMV SUR LA BIODIVERSITE ET LES TRAMES VERTES ET BLEUES 325
IV-4 – INCIDENCES DU PSMV SUR LES POLLUTIONS ET NUISANCES 327

BIBLIOGRAPHIE 329

ANNEXE : PLANCHES THEMATIQUES 333

CHAPITRE 0 – PRESENTATION DU SITE HISTORIQUE ET DU SECTEUR SAUVEGARDE

Cabinet GHECO Urbanisme
Bernard WAGON, architecte urbaniste

Valérie ROUSSET, archéologue du bâti

« Uzès se situe sur une assez haute montagne qui donne vers l'est, le sud et le nord. De plaine, il n'y en a que vers l'ouest. Quoi qu'il en soit, ou qu'on aille, il faut grimper ; la ville est construite à même le roc. Les caves sont donc excellentes, fraîches, toutes taillées dans la roche. »

Ainsi le jeune bâlois, Thomas Platter, étudiant en médecine à Montpellier, décrivait-il la ville lors de son voyage de 1595 à 1599. Le calcaire blond du plateau qui domine la source de l'Eure et la vallée de l'Alzon préside sans aucun doute à la qualité architecturale d'Uzès où la pierre de taille anoblit les compositions des façades et les structures intérieures des maisons et hôtels. Du Moyen Age au XIX^{e} siècle, les savoir-faire ont eu pour point commun l'élégance des formes – parfois hardies, et l'on évoquera, à ce titre, la *maestria* avec laquelle tailleurs de pierre et maçons réalisèrent les voûtes dont les styles se déclinent au fil des siècles.

A l'élégance des rues, qu'elles soient de la ville autrefois enclose ou des faubourgs, il faut associer l'étonnant réseau de caves qui trame le sous-sol. Gagné sur le roc dont on a tiré le matériau de construction, il rend compte du dynamisme économique de la cité médiévale et moderne. Les puits, privés et publics, creusés dans ce dédale de hautes pièces voûtées, ouverts dans les cours, les rues et les jardins qui ponctuent le parcellaire de la ville intra-muros et de ses extensions, suggèrent combien l'eau fut, avec la pierre, l'un des facteurs de fondation.

Valérie Rousset, Bernard Wagon

Crédit photographique : sauf mentions particulière, les photos portées au présent document sont de Valérie Rousset et/ou de Bernard Wagon© (2010-2016)

0.1 – PRESENTATION D'UZES ET DU SECTEUR SAUVEGARDE

0.1.1 - Le site d'Uzès

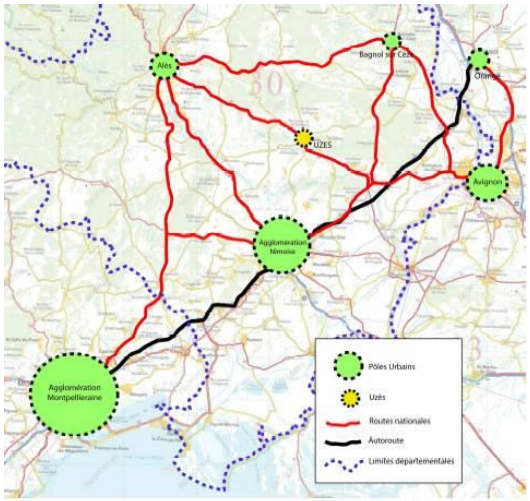
Situation

La commune d'Uzès se situe en Languedoc-Roussillon dans le département du Gard et elle compte environ 8500 habitants.
Uzès se place **au centre d'un triangle formé par trois villes structurantes du Gard : Nîmes à 22 km qui est aussi la préfecture de département, Alès à 32 km et Avignon à 40 km**.
Elle bénéficie de la proximité de ces trois villes d'un point de vue économique et culturel mais aussi en termes de dessertes et de transports.
Ce positionnement lui confère une grande part d'autonomie au centre d'un basin humain riche et varié.

Située entre les Cévennes et la Vallée du Rhône, sur un territoire plus vaste que la taille moyenne des communes environnantes (2541 ha), la cité ducale se positionne comme la capitale de l'Uzège.

Desservie par un réseau de routes départementales, Uzès rayonne à l'échelle régionale :

- La RD 981 dessert au nord-ouest Alès et au sud-est Remoulins et Avignon,
- La RD 982 ainsi que la RD 22 connecte Uzès à Bagnols-sur-Cèze au nord-est et à Lédignan et Nîmes à l'ouest et au sud,
- La RD 979 dessert Lussan au nord et Nîmes au sud.



Localisation Uzès au centre du département du Gard, G2C Environnement, 2009

La ville d'Uzès est une commune incluse dans un espace à dominante rurale mais elle représente un pôle d'emploi et de services majeur.
Elle rayonne en effet sur les communes voisines grâce à ses nombreux équipements et services (Hôpital, collèges et lycées, tribunal, médiathèque, cinéma, services publics, services à la personne, centres commerciaux) et représente un bassin d'habitat et d'emploi majeur à l'échelle locale et régionale.
L'attractivité d'Uzès, lié à ses services, est renforcée par son fort caractère historique et patrimonial et par l'activité touristique qui s'y est développée

Uzès appartient à la Communauté de Communes de l'Uzège qui regroupe les communes d'Arpaillargues-et-Aureilhac, Blauzac, Flaux, La Capelle Masmolène, Montaren et Saint-Médier, Saint Hippolyte-de-Montaigu, Saint Maximin, Saint Quentin-la-Poterie, Saint Siffret, Saint Victor-les-Oules, Sanilhac-Sagriès, Serviers-Labaume, Uzès et Vallabrix.

La commune d'Uzès appartient également au Pays d'Uzège-Pont du Gard qui regroupe 51 communes des cantons d'Uzès, de Remoulins en totalité, mais aussi partiellement des cantons d'Aramon, de Lussan et de Saint Chaptes.

Forme de la ville

Une ville « plateforme »
Implanté sur le flanc d'un coteau tourné vers le Sud et la vallée de l'Eure, la ville se présente suivant une mise en scène assez théâtrale.

La commune possède une topographie originale : le centre-ville est installé sur une plateforme, dont l'altitude s'échelonne entre 110 et 140 mètres d'altitude, enserré par deux cours d'eau, l'Alzon à l'est et les Seynes à l'ouest.

Le reste du territoire communal est caractérisé par une forte amplitude d'altitude allant de 44 mètres au point le plus bas (sud-est de la commune à la confluence entre l'Alzon et Les Seynes) et 269 mètres, point le plus haut (au nord du territoire dans le Bois Communal de la Bruguière).

Les gorges de la vallée de l'Eure sont surplombées d'une part par le promontoire du centre-ville à l'ouest et d'autre part par la forêt communale d'Uzès qui culmine à 181 mètres.

Une ville historique

Les premières traces d'une occupation à Uzès sont situées au bord de l'Alzon, notamment autour de la source d'Eure. Un oppidum s'implante ensuite au sommet de la colline, connu au Vème siècle sous le nom d'Ucetia. En 50 après J.-C., les Romains décident de capter la source d'Eure pour alimenter en eau la ville de Nîmes. Ils construisent un aqueduc long de 50 km dont la pièce maîtresse est le Pont du Gard, qui enjambe le Gardon.

A partir du V^{e} siècle, et ce jusqu'à la révolution, Uzès fut le siège d'un évêché. Les Evêques d'Uzès, très puissants, avaient alors le droit de battre monnaie, de rendre justice et achetèrent même une partie de la Seigneurie d'Uzès au XIII^{e} siècle.

L'existence des seigneurs d'Uzès est attestée par une charte de 1088. Deux siècles plus tard, en 1229, lors du rattachement du Languedoc à la couronne de France, les seigneurs d'Uzès devinrent vicomtes, comtes, ducs puis en 1632, Premiers Ducs et pair de France, premier rang après les Princes de sang.

La rivalité entre Evêques et Seigneurs d'Uzès fut constante et se traduisit par de nombreux conflits et procès. Les guerres de Religion furent particulièrement dévastatrices à Uzès, cinquième ville protestante du Royaume au milieu du XVI^{e} siècle ; toutes les églises et tous les temples que comptait alors la ville furent ainsi détruits. Pendant tout le XVIIIème siècle, la région d'Uzès connût une succession de persécutions religieuses.

Mais Uzès fut également très tôt un pôle industriel textile. Dès le XV^{e} siècle y étaient fabriqués des tissus de laine et des draps, puis des bas et enfin de la soie, jusqu'à ce que la maladie du mûrier provoque le déclin de l'activité industrielle textile, qui employait jusqu'à 2000 personnes. Quelques activités comme la poterie ou la réglisserie réussirent toutefois à se développer à la fin du XIX^{e} siècle. Ce déclin a notamment eu pour conséquence la perte par Uzès de son statut de Sous- Préfecture en 1926.

Le XX^{e} siècle fut celui de la renaissance de la ville d'Uzès ; la création du Secteur Sauvegardé sur le centre-ville le 8 mars 1978 fut l'élément déclencheur d'un important mouvement de restauration de son patrimoine architectural.

La ville d'Uzès a gardé une cohérence au niveau de son tissu bâti médiéval et de ses faubourgs avec une expression architecturale très homogène.

Sa place aux Herbes, ses boulevards et ses rues étroites lui attribuent tous les scénarii de formes urbaines propres aux villes du midi.

Les extensions urbaines sont restées mesurées et n'ont pas altérées l'authenticité du cœur de ville.

La commune d'Uzès compte environ 8500 habitants en 2013 et sa population augmente de manière mesurée depuis le recensement de 1962 (5650 habitants en 1962).

Le Secteur sauvegardé d'Uzès compte environ 35 % de la population communale (source : Urbanis, 2004). Sa population baisse progressivement.

0.1.2 - Le secteur sauvegardé

L'effondrement en 1960 d'immeubles sis au sud-ouest de la place de la République (place aux Herbes) alerta l'opinion publique sur l'état et le devenir de la ville. Une étude urbaine fut confiée à l'atelier Charles Delfante, Urbanistes (BERU Lyon) en 1961 ; celle-ci fit la synthèse des caractéristiques de la ville, un diagnostic d'état de vétusté des immeubles du centre historique ainsi qu'un plan de rénovation du centre de la ville.

En 1962, la loi Malraux qui créa les Secteurs sauvegardés permit la revitalisation de la ville par un ample mouvement de réhabilitation et de restauration de son patrimoine bâti. Bernard Calley, architecte, proposa un tracé du périmètre du secteur sauvegardé suivant le tracé de l'ancienne enceinte médiévale (le long des boulevards) avec des décrochements à l'ouest (sur l'esplanade).

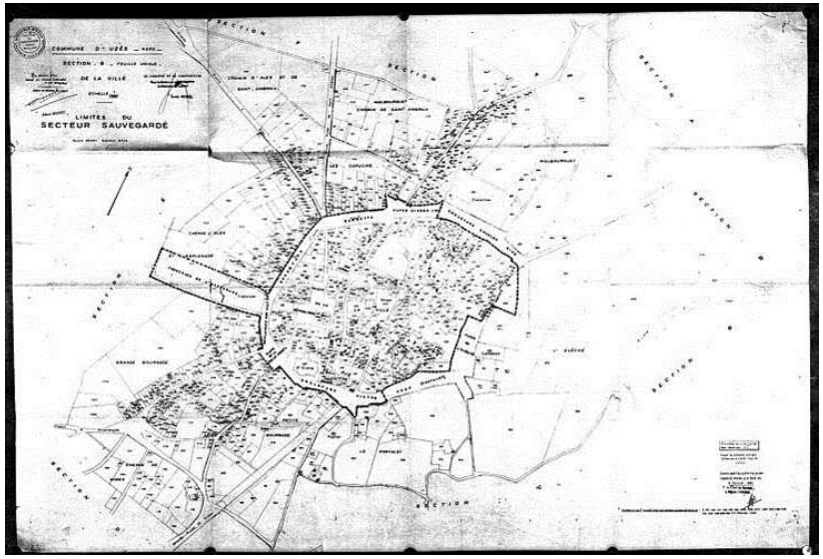
A la suite de la délimitation du périmètre, l'étude du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Uzès fut confiée en 1966 à Michel Hermitte, architecte en chef des Monuments historiques, assisté d'Ariel Balmassière, par le Ministère des affaires culturelles et le Ministère de l'équipement. Débutèrent de multiples opérations de restaurations.

En 1968, la ville confie à la Société Auxiliaire de Restauration du Patrimoine Immobilier d'Intérêt National (S.A.R.P.I.) les travaux de restauration des îlots suivants : au Nord, la place Dampmartin, le 25, bd Gambetta, le 10 rue de la république, à l'Est, la rue de la Pélisserie et la rue Paul Foussat, au Sud, la rue Nicolas froment et l'église Saint-Etienne, à l'Ouest, le boulevard Gambette et le boulevard des Alliés.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur sauvegardé fut approuvé par le Conseil d'état le 8 mars 1978.

La proposition d'extension prenant en compte les faubourgs qui se sont développés dès le bas Moyen Age à la périphérie de la ville enclose a été votée en 2005 sur le rapport établi par Ariel Balmassière.

Aujourd'hui, ce n'est pas le risque de démolitions d'îlots qui justifie le Secteur Sauvegardé ; la conservation est acquise, car la majorité de la population uzétienne est là pour vivre dans l'univers de la ville historique. Le secteur sauvegardé s'attache maintenant à un objectif plus fin : la préservation du patrimoine bâti dans son « épaisseur » et ses composantes. L'altération du patrimoine peut être progressive, parfois invisible tant elle porte sur le détail : la suppression d'un escalier, d'une voute, d'une cheminée, de menuiseries, etc. Le secteur sauvegardé révisé s'est attaché à mettre en évidence les éléments majeurs du patrimoine, les volumes et les structures principales des édifices.

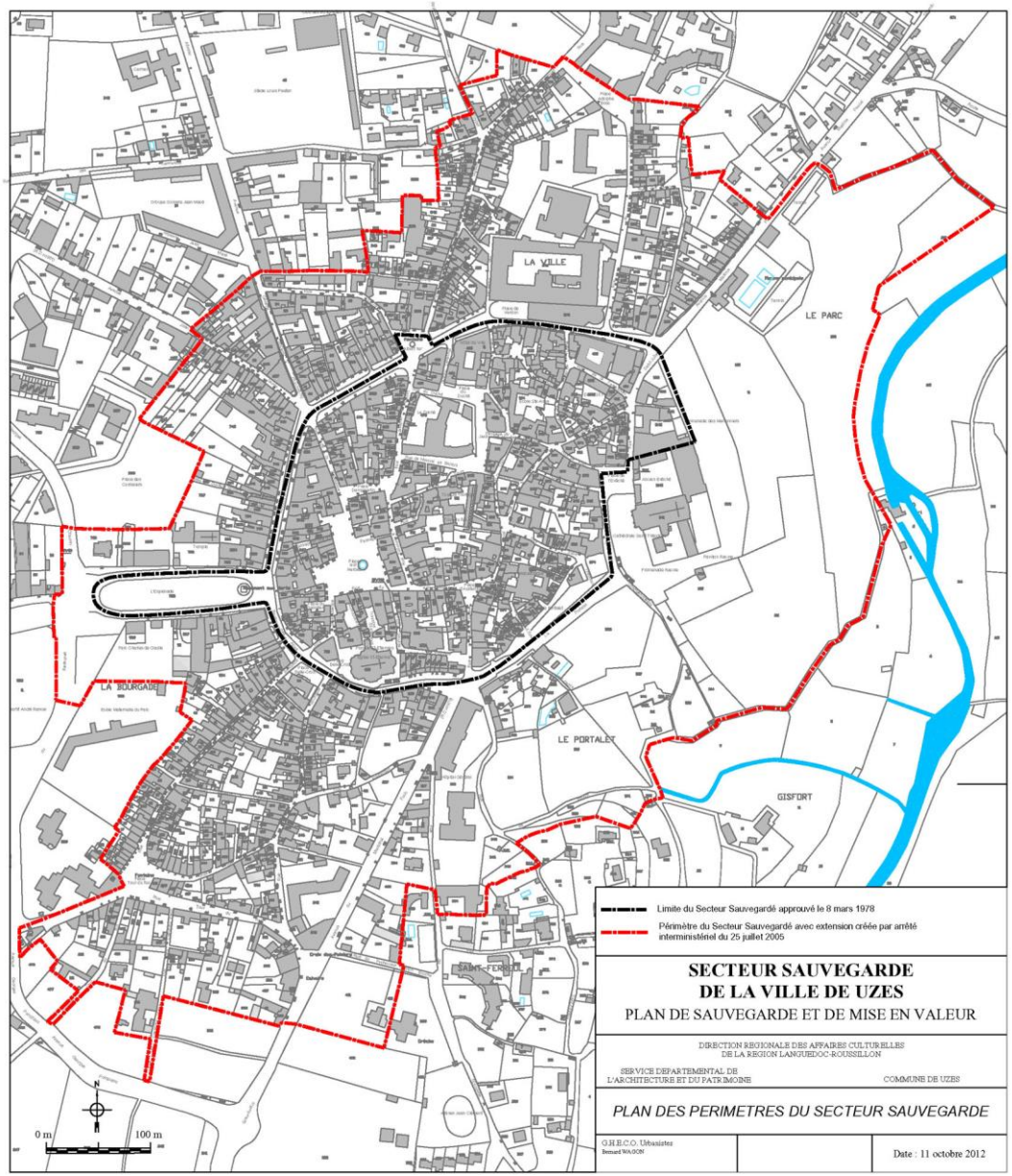


Plan de l'arrêté de création du Secteur Sauvegardé

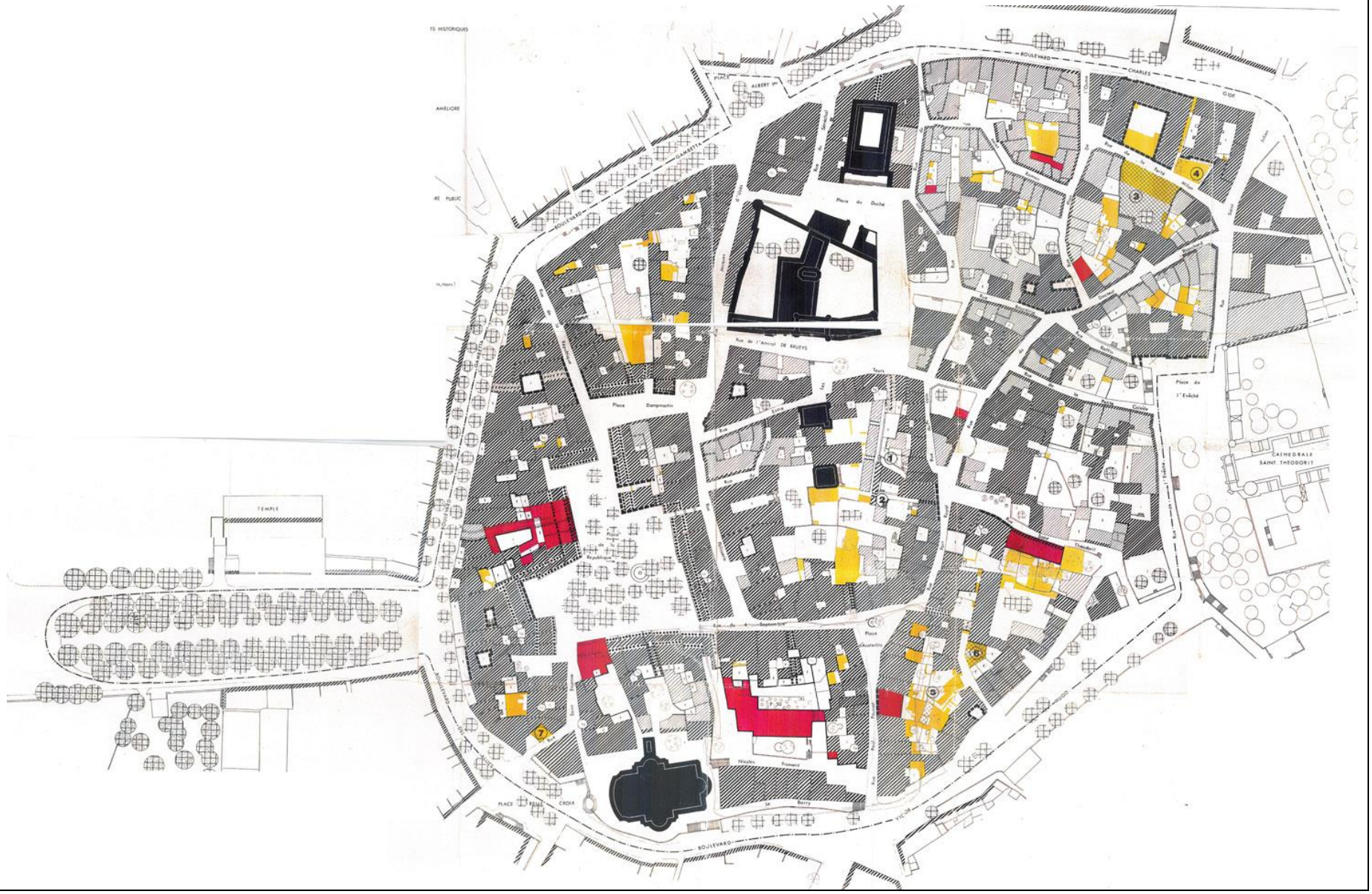
Le présent dossier porte :

- Sur la révision du secteur sauvegardé approuvé le 8 mars 1978 (le périmètre jaune)
- Sur la confection du secteur sauvegardé sur l'extension (le périmètre rouge)

Périmètre du Secteur sauvegardé et extension



PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR APPROUVE LE 8 MARS 1978

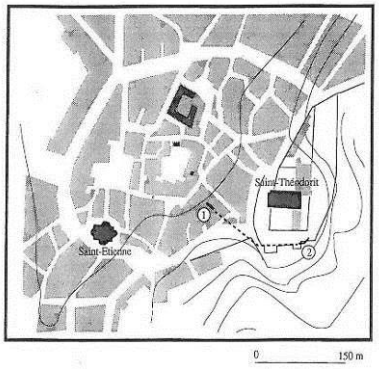


0.2 – PRESENTATION DE LA VILLE ET DE SON HISTOIRE

0.2.1 - Les origines de la ville

Une première occupation a été identifiée au XIX^e siècle dans la vallée de l'Alzon auprès de la source d'Eure suite à la découverte d'un mobilier néolithique. L'habitat se serait cristallisé sur ces terres fertiles sous la protection de la déesse des eaux, Ura. Un *oppidum*, *Ucetia*, fondé par les Volques Aréconiques vers le III^e siècle av. J.-C., concentrait l'habitat, non plus en fond de vallée, mais sur le site de hauteur dominant celui-ci.

Un large mur d'enceinte, bâti en gros blocs parallélépipédiques dans la tradition hellénistique (V^e – II^e siècle av. J.-C.), dont deux tronçons sont connus rue Saint-Théodorit et dans le soubassement de la tour Martine, atteste de la présence de la ville avant l'occupation romaine. Le tracé complet de la muraille n'ayant pas été reconnu, on ignore l'étendue de la superficie de l'agglomération comme le rôle de ce rempart dans l'organisation de la ville romaine.



Schémas de localisation des vestiges de construction de tradition hellénistique identifiés dans la ville.

L'enceinte gallo-grecque

Les tronçons de mur en grand appareil découverts sur le chantier de la médiathèque et dans le soubassement du pavillon Racine ont fait l'objet d'une étude de Jean-Claude Bessac[1]. La muraille, dont l'épaisseur a été évaluée à 1,13 m rue Saint-Théodorit, présente des hauteurs d'assise de 0,48 à 0,53 m tandis que les longueurs des pierres panneresses se situent entre 1,28 et 1,40 m. Les blocs sont taillés dans la molasse coquillère qui constitue le substrat rocheux de la ville. On le trouve également dans les caves du 6 rue Saint-Théodorit et du 5 rue Port-Royal.


Enceinte de tradition hellénistique au 6, rue Saint-Théodorit


Arrachement de l'enceinte de tradition hellénistique englobée par le soubassement est de la tour Martine.


Enceinte hellénistique au 5 rue Port Royal.


Vestiges de l'enceinte gallo-grecque au contact de la tour Martine.

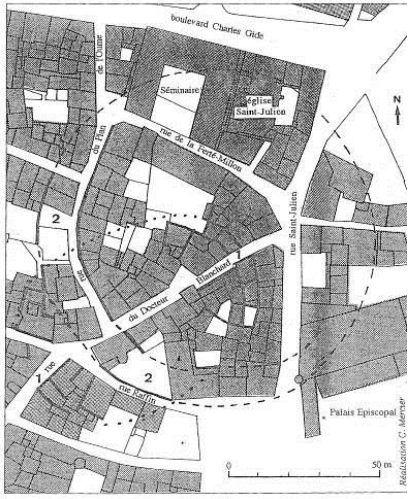
[1] Jean-Claude Bessac, Mur en grand appareil à Uzès – Rapport d'étude préliminaire, CNRS, UPR 290 Lattes.

0.2.2 - L'Ucetia gallo-romaine

Incluse à la Narbonnaise, fondée entre 121-117 av. J.-C., l'ancienne *Ucetia* était sous la dépendance de Nîmes, capitale des Volques Arécomiques devenue colonie (*Colonia nemausus*).

Située au carrefour de trois voies vers Nîmes, Alba, et Alès, la ville antique, qui bénéficiait des eaux de la source Saint Théodorit[2], aurait occupé l'espace de la vieille ville actuelle en s'étendant vers le nord, le sud-est sur les premières pentes du Val d'Eure[3]. D'après Martine Assénat[4] et sur la base de l'étude du parcellaire, l'agglomération aurait possédé de grands édifices publics : un amphithéâtre (rue du Docteur Blanchard), un théâtre (autour de l'impasse Albert Roux) ainsi qu'un forum (place aux Herbes) cadré par les anciens *cardo* et *decumanus.*

A proximité de la grande place antique se développaient de riches demeures comme semble l'attester une mosaïque représentant le dieu de lumière Phoebus-Apollon, découverte lors du creusement des fondations de l'hôtel de ville au XVIII[e] siècle. Disparue, elle est connue par un dessin de Siméon Abauzit réalisé au XVIII[e] siècle. La petite cité se serait également dotée d'un temple dont les traces furent mises au jour au XVIIe siècle lors de la construction de l'église des Capucins (actuel Office de Tourisme).
Aux portes de la ville (Saint-Etienne, Saint-Ferréol et de la Barrière) se situaient les nécropoles comme le suggère la découverte aux XIX[e] et XX[e] siècles d'épitaphes, d'inscriptions et d'éléments lapidaires antiques dont des cippes.

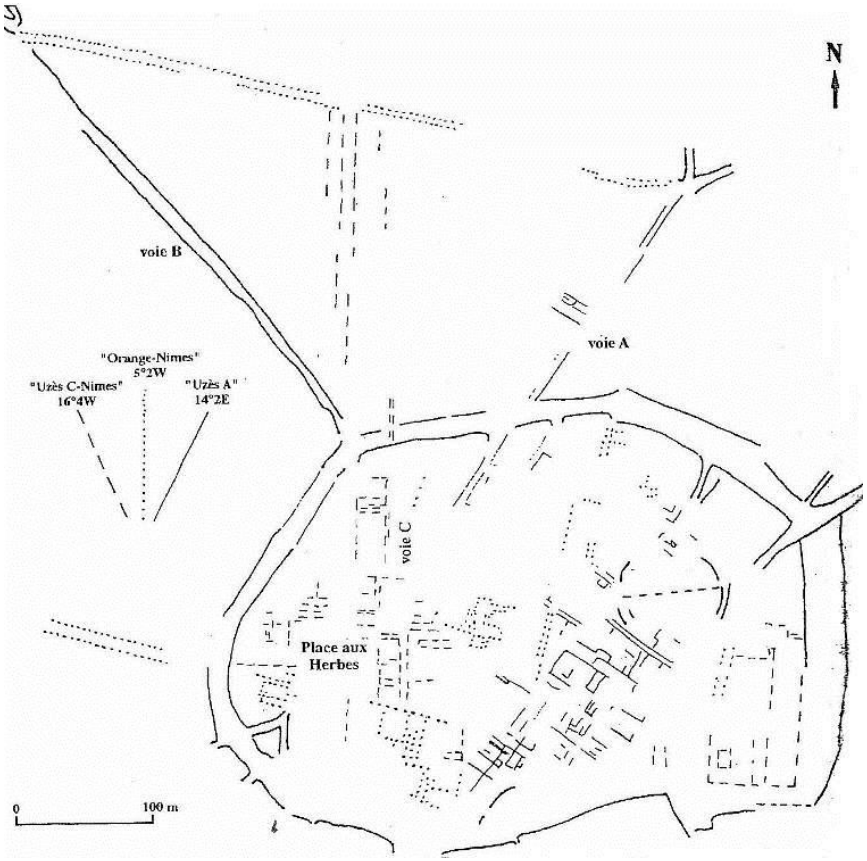


Plan de l'amphithéâtre d'après Martine Assénat.



Cippes gallo-romains (cour de l'Hôtel de ville).

[2] Albert Ratz, « L'Uzège protohistorique », dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.17- 25.
[3] Albert Ratz, « L'Uzège dans l'Empire romain », dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.27-37.
[4] Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002.
[4] Guilhem Favre, Jean-Luc Fiche, Jean-Louis paillet, l'aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard, Archéologie, géosystème et histoire, Nîmes, Conseil général du Gard, 1991.



Les réseaux centuriés dans la ville d'Uzès. Martine Assénat.



La fontaine d'Eure.



Le bassin de régulation de l'aqueduc.

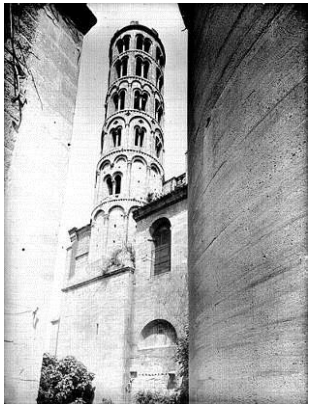


Le canal de l'aqueduc et le bassin de régulation.

0.2.3 - La christianisation

Le christianisme pénétra la ville peu avant 442 ; la ville se place alors au rang d'évêché avec la nomination du premier évêque, Constantius (442-462)[5], « dans la cité duquel est implantée une église cathédrale dédiée à saint Théodorit »[6]. Evangéliser, organiser la communauté, protéger la population, assurer la paix, tel fut le rôle de ce personnage puissant comme de ses successeurs saint Firmin et son neveu saint Ferréol au VIe siècle[7].
A la fin du Ve siècle, Uzès fut occupée par les wisigoths mais passe sous le contrôle des francs dès 533[8]. Au centre d'un vaste diocèse, la ville, promue au rang de cité, devint un centre commercial important à partir du VIe siècle encouragé par le développement de l'axe Rhin-Rhône.

La *civitas* était placée sous l'autorité par de grands personnages. Firmin, né à Narbonne en 516, est cité par Grégoire de Tours comme « un homme de grande sainteté, plein de sagesse et d'intelligence, qui avait composé quelques livres d'épîtres à la manière de Sidoine ». Il aurait édifié dans le second quart du VIe siècle hors la ville et au nord de celle-ci une église (désignée sous le double vocable de Saint-Baudile martyr nîmois et Saint-Firmin au Xe siècle) dans laquelle il fut inhumé. Un habitat dont on trouve les mentions en 1156[9] se cristallisa autour de l'édifice pour donner naissance à une communauté dont le seigneur était le prévôt de la cathédrale[10]. L'église fut détruite par Rohan sans doute en 1622 et la communauté, située au quartier de la Peirine, fut rattachée à celle d'Uzès à la Révolution.
L'évêque aurait élevé en 550, intra-muros dans le quartier nord de la cathédrale, une autre église placée sous les vocables de Saint-André, Saint-Julien et de la vierge Basilisse. Des vestiges matérialisés par le mur est de l'édifice tendent à montrer que l'édifice fit l'objet d'une reconstruction au cours du bas Moyen Age. Ruiné pendant les guerres de Religion, l'église, alors dédiée au seul saint Julien, fut reconstruite en 1662.


La Cathédrale Saint-Théodorit et la Fenestrelle

Firmin désigna comme successeur au siège épiscopal son neveu, Ferréol, qui fit bâtir selon sa *Vita* une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul, puis sous le vocable Saint-Ferréol, au nord des casernes, et fonda au sud un monastère placé sous la règle de Saint-Césaire d'Arles (détruit par les calvinistes). Cette église aurait été implantée pour certains historiens à l'emplacement du couvent des Capucins, pour d'autres sur le site où prirent place au XVIIIe siècle les casernes[11]. Pour Mireille Olmière, l'église aurait été par la suite transférée au sud (avant le XIIe siècle) de la ville où l'on trouve le toponyme Saint-Ferréol ; des fouilles récentes qui ont mis au jour des sépultures (parcelle 582, rue Saint-Ferréol) pourraient le confirmer. Les sites des anciennes casernes et gendarmerie, clos de murs du côté des rues Sigalon et Masbourguet pourraient appartenir à l'enclos monastique de l'ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul.
Dans les années 840, Dhuoda, jeune fille de l'entourage de Charlemagne, femme de Bernard, duc de Septimanie, marquis de Gothie (826-844), résida dans la ville. Son époux la délaissa à la naissance de leur deuxième fils qu'il prit à ses côtés, confiant Dhuoda et son premier fils, Guillaume de Septimanie, à l'évêque d'Uzès, Elephantus (Eléphant). La princesse, qui ne connut jamais ainsi son deuxième enfant, aurait dicté en 842 à un clerc d'Uzès, Vislabert, un traité pour parfaire l'éducation de son fils. Premier ouvrage écrit de la main d'une femme, ce « Manuel pour mon fils », est un témoignage rare des mentalités de la société carolingienne[12].
Lors du démantèlement de l'empire carolingien, l'Uzège avec l'évêché du Vivarais et de Provence fut attribué par le traité de Verdun en 843 à Lothaire, l'un des trois fils de Charlemagne tandis que Nîmes fit partie du royaume de Charles le Chauve. En 869, l'Uzège passa avec le royaume de Lotharingie sous l'autorité de ce dernier. L'évêque d'Uzès, Walafrid (858-879), favorable au duc Boson, beau-frère de Charles le Chauve qui se proclama roi de Provence et de Bourgogne en 879, se montra particulièrement actif.
Au début du IXe siècle, l'église cathédrale aurait été dotée d'un chapitre[13].


L'église Saint-Geniès (XIe siècle)

[5] Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, Société Française d'Archéologie, 2000, p. 413.
[6] Jean-Bernard Elzière, op. cit, p. 413.
[7] Sophie Aspord-Mercier, Uzès au Moyen Age, dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.45-86.
[8] Martine Assénat, Catherine Mercier, op. cit.
[9] Martine Assénat, Catherine Mercier, op. cit., p.21.
[10] Communication Mireille Olmière, directrice des archives communales.
[11] Martine Assénat, Catherine Mercier, opus cit. p. 800.
[12] Sophie Aspord-Mercier, op. cit., p.50.
[13] Martine Assénat, Catherine Mercier, op. cit. p. 784.

L'enclos du monastère Saint-Ferréol

Le site circonscrit par les rues Sigalon, Masbourguet, du Collège et le boulevard Charles Gide a pour origine un monastère fondé au VIe siècle par l'évêque Ferréol. Il est aujourd'hui investi par les anciennes casernes du XVIIIe siècle et l'ancienne gendarmerie du début du XXe siècle (actuel Lycée G. Guynemer)

Un monastère du VIe siècle et son enclos

D'après sa *Vita,* Ferréol fonda une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul au nord de la ville, et fonda au sud un monastère placé sous la règle de Saint-Césaire d'Arles (détruit par les calvinistes). L'église Saint-Pierre et Saint-Paul aurait été implantée pour certains historiens à l'emplacement du couvent des Capucins, pour d'autres sur le site où prirent place au XVIIIe siècle les casernes[14]. La topographie actuelle des sites de l'ancienne gendarmerie et des anciennes casernes semble bien évoquer un même enclos, d'ailleurs enserré de hauts murs de pierre du côté de la rue Sigalon et de la rue Masbourguet. De fait, nous pouvons penser que cette aire constitue l'empreinte d'un domaine, vraisemblablement monastique dépendant de l'ancien sanctuaire. Son potentiel archéologique s'avèrerait donc de première importance pour l'histoire de la ville.

Notice historique par Mireille Olmière, archiviste (A.M.)

Ferréol, évêque d'Uzès au VIe siècle (553-581) aurait, d'après la « Vita Ferréoli », construit une église à Uzès sous le vocable Pierre et Paul. Un acte de Louis III l'Aveugle (896) restituant à la demande de l'évêque Amelius des revenus fiscaux, énumère l'ensemble des églises d'Uzès. Cet acte mentionne l'église Saint Pierre et saint Paul et la situe au nord de la cité. La vie de ce saint nous indique qu'à sa mort il y fut enterré « à droite de l'autel » [15].

Les premiers compoix en notre possession (XVIe siècle) permettent de localiser :

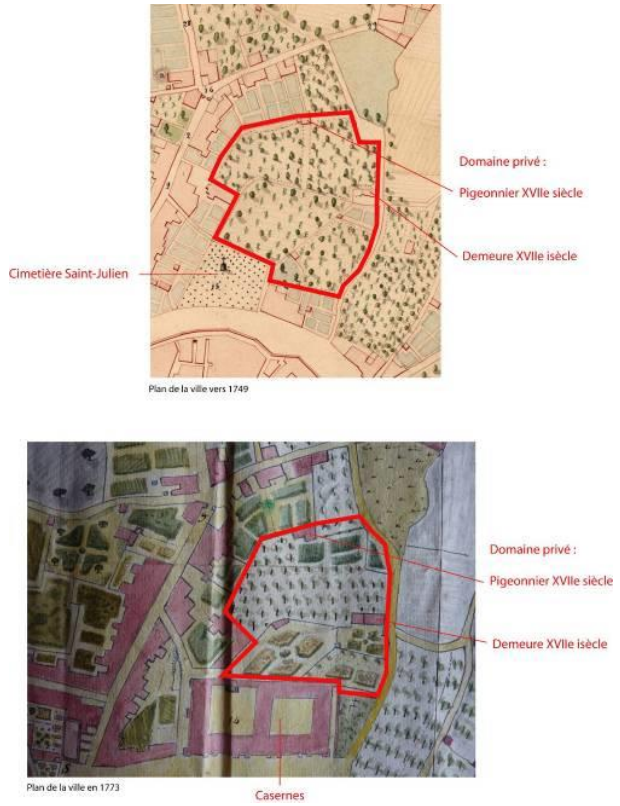
- Une église appelée « St Peyre » ou « St Peyre de la Posterle » en 1516 puis (par déformation ?) St Peyre de Compostelle en 1555, située au nord et à proximité de la ville, église qu'aurait donc édifié St Férréol.
- Un bâtiment religieux (église ou monastère) du nom de St Ferréol au sud de la ville. Un quartier porte encore le nom de St Ferréol et des tombes creusées dans le rocher, datant de…, ont été récemment mis au jour dans une propriété privée.

J.L. Béchir dans son mémoire de maîtrise formule l'hypothèse, d'une translation de reliques (le bâtiment était-il en ruine ?) qu'il situe entre le Xe et le XIVe siècle, pour expliquer la délocalisation du patronyme « St Ferréol » du nord au sud de la ville.

Les compoix de 1516 et 1555 mentionnent une église « Saint Peyre » et son cimetière, jouxtant des propriétés au nord de la ville :

- f° 220 CC2 -1516 : « Huguet Malian possède « *un clos et ayre à St Peyre contenant 3 eymine, confronte du levant en l'église de St Peyre, du couchant en lo camin de la Fieyre (*le chemin de la Foire est l'actuelle rue Masbourguet*), daure dreche en le clos et ayre de G. Boyer, du marin en son clos même et des hoirs d'Alen Couseau ».*
- f° 223 Gaspard Boyer possède *« un clos et ayre à St Peyre contenant 3 eymines, confronte du levant la gleize de St Peyre et lo camin du portail de la Fieyre, daure dreche en la fieyre* (le champ de foire a été jusqu'au XXe siècle le terrain du viticulteur Blanc, près du Lycée Gide*), du marin en le clos et ayre dudit Malian* » etc.

Le « *chemin de St Pierre* », mentionné dans les compoix du XVIe siècle, menant à l'église du même nom, semble correspondre à l'actuelle rue du collège tout au moins pour sa partie basse, le haut de la rue ayant pu subir des modifications au cours des siècles. La mention de l'église St Peyre n'existe plus dans le compoix de 1608 mais entre-temps la ville est devenue protestante est les lieux de culte catholiques ont été saccagés et détruits. Par contre subsiste jusqu'à la fin du XVIIIe (1791) la section cadastrale appelée St Peyre de Compostelle pour désigner ce lieu. Il est donc probable que des travaux entrepris dans la parcelle n° 995 (ancienne gendarmerie), située en haut de la rue du Collège, mettent au jour les vestiges de cette très vieille église et qu'ils permettent ainsi de reconstituer un pan oublié de l'histoire d'Uzès.



Enclos probable du monastère Saint-Ferréol.

[14] Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002, p. 800.

[15]Jean-Luc Béchir, Topographie chrétienne de la cité d'Uzès. Mémoire de maîtrise- Université Paul Valery Montpellier III -1993.

0.2.4 - La coseigneurie d'Uzès

Avec le X^e siècle, la ville passa sous l'autorité des comtes « raymondins » de Toulouse desquels serait peut-être issu Elzéar Ier d'Uzès, premier seigneur d'Uzès connu autour des années 1100, à qui le comte de Toulouse inféoda la viguerie d'Uzès et ses revenus. Sa fille, Marie, épousa Raymond Décan de Posquières vers 1100.
Vers 1140, la seigneurie était partagée entre Bermond Ier d'Uzès[16] (vers 1105 - mort en 1181), qui fut à l'origine de la construction du *castrum* (cité en 1156), et Béatrice d'Uzès (morte après 1156), tous deux enfants de Raymond Décan de Posquières (mort en 1138)[17].

L'autorité de la maison d'Uzès se renforça avec le mariage de leur sœur, Faidide d'Uzès, avec Alphonse Jourdain, duc de Narbonne et comte de Toulouse[18]. La seigneurie d'Uzès fut ainsi partagée entre l'évêque, Ebrard Ier (1139-1150) et son chapitre, et deux seigneurs laïcs, Bermond et Béatrice d'Uzès, tous deux vassaux du comte de Toulouse. L'évêque, à qui Louis VII reconnaissait en 1156 le droit de battre monnaie et de percevoir la levée du compoix de la paix sur les habitants de la ville[19], conservait cependant un statut dominant.

Par son mariage en 1125, Béatrice d'Uzès transmit une part de son patrimoine à la famille de son époux Raymon du Caylar. Leurs descendants auraient possédé la tour de l'Evêque et la tour du Roi. Selon Jean-Bernard Elzière[20] , c'est sous l'épiscopat et l'autorité de Raymond (1150-1188), frère de Bermond Ier d'Uzès, que fut édifiée l'enceinte de la ville que doublait un fossé ; la muraille fut dotée de quatre *portals* : la porte Saint-Etienne à l'ouest, de la Condamine au nord, de Saint-Julien à l'est et de la Barrière au sud. Deux accès à l'ensemble cathédrale furent un peu plus tard réservés aux ecclésiastiques : le portal de l'évêché commandant l'accès à la vigne de l'évêque, et la porte du Portalet réservée au prévôt et au chapitre.

C'est à la suite de conflits vers 1200 entre les habitants et les coseigneurs (Raymon d'Uzès, Raymon du Caylar et Elzéar du Caylar), que ceux-ci octroyèrent à la ville une charte de coutume attestée en 1206. Un consulat, dont on ne connaît pas en revanche la date de création, était composé alors de deux consuls (ils seront au nombre de quatre en 1559) représentant les habitants. Assistés de conseillers et d'officiers recrutés parmi la bourgeoisie et les différents corps de métiers de la ville, ils avaient à charge l'administration de la cité, reçurent de l'évêque les clefs des portes de la ville (1215, 1240)[21]. Une charte de 1346 précise leurs droits et prérogatives : contrôle des marchandises, entretien des rues, autorisations de construire...Ils se réunissent dans la maison consulaire alors située rue de la Monnaie (au n°25, rue Blanchard, actuel)



Les vestiges de l'enceinte de la ville englobés dans la façade du Séminaire (28, boulevard Charles Gide).

A l'aube de la croisade contre l'hérésie cathare, les évêques d'Uzès tentèrent de renforcer leur autorité sur la ville et leur diocèse en s'appuyant sur le roi de France[22], Louis Le Jeune qui leur donna divers avantages en 1156 sur des villes et *castra* du nord de l'Uzège.
A partir de 1215, c'est à l'évêque dont la temporalité s'était développée et renforcée par des droits exercés sur de nombreux domaines et seigneurie, pour certaines en indivis avec le comte de Toulouse, que les coseigneurs laïcs hommageaient leurs droits sur la ville[23].
C'est vraisemblablement avec prudence qu'il fut prendre les considérations émises par certains historiens locaux qui se sont attacher à énoncer les destructions entreprises dans la ville par les Albigeois, à savoir celles des églises Saint-Pierre et Saint-Paul (puis Saint-Ferréol) et de la cathédrale.

[16] Son épouse : Béatrice d'Uzès
[17] Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, Société Française d'Archéologie, 2000, p. 414.
[18] Sophie Aspord-Mercier, op. cit., p.53.
[19] Martine Assénat, Catherine Mercier, op. cit. p. 784.
[20] Jean-Bernard Elzière, op. cit., p. 415.
[21] Jean-Bernard Elzière, op. cit., p. 415.
[22] Sophie Aspord-Mercier, op. cit., p.67.
[23] Jean-Bernard Elzière, op. cit., p. 416.

Innocent III lance en 1208 la croisade contre les Albigeois à la suite de l'assassinat du légat pontifical, Pierre de Castelnau. Les seigneurs venus du nord de la France conduits par Simon de Montfort se lèvent contre le comte de Toulouse Raimond VI et ses vassaux, dont le puissant vicomte de Trencavel, accusés d'alliance avec les hérétiques. Après la soumission de Raimond VI, Simon de Montfort prit possessions, en faveur du roi de France, des domaines du comte de Toulouse qui s'étendaient jusqu'à la rive occidentale du Rhône. A la suite de la répression conduite par Simon de Montfort et Louis VIII, le Languedoc avec le comté d'Uzès est rattaché au royaume de France en 1271 dont le pouvoir va être représenté par un viguier royal. Auprès des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, s'installa un troisième pouvoir : celui du roi. Vers 1293, Pierre de Brueys, damoiseau, fit édifier pour le roi et asseoir la présence de celui-ci sur la ville (sans l'accord de l'évêque) une tour au lieu de la *Crueira* (d'abord Place de la Tour du Roi puis, du XVII^{e} siècle au XIX^{e} siècle, marché aux cochons, actuelle place Tour du Roi). Cette tour, dite « du Roi », prit place extra-muros dans le faubourg de la Grande Bourgade. Citée en 1440 et 1474, elle fut délaissée à la fin du XVe siècle au profit de la tour de l'ancien château féodal cédé au roi en 1493[24]. L'ouvrage, autrefois emblématique du pouvoir royal mais désormais obsolète, disparut entre 1629 et 1632[25].

Decan Ier d'Uzès (1210-1285), qui avait pris parti pour le comte de Toulouse et avait participé à la grande coalition contre le roi de France, fit amende honorable en installant en 1271 dans sa ville hors les murs un couvent de Cordeliers (à l'emplacement de l'esplanade actuelle) dans lequel il voulut être inhumé[26]. Il transforma le château, modifia la chapelle et fit bâtir l'aile de la Vicomté composée d'un logis et d'une tour polygonale.

Vers 1300, Bermond III d'Uzès (vers 1250- vers 1318) possédait la moitié de la seigneurie mais restait soumis à la tutelle de l'évêque[27]. Le roi de France, Philippe VI de Valois, éleva la part de seigneurie de son fils, Robert Ier, au rang de vicomté en 1328.

[24] Dominique Stutzmann, Un livre, une foi, une ville – Le bréviaire manuscrit d'Uzès de 1472. Médiathèque d'Uzès, 2005, p. 8.
[25] Jean-Bernard Elzière, op. cit., p. 417.
[26] Son petit-fils, Robert Ier, y reposa aussi.
[27] Jean-Bernard Elzière, op. cit., p. 4158.

0.2.5 - La ville médiévale

La ville médiévale, dont la prospérité est due, semble-t-il, à l'artisanat et au commerce de la serge – les textes en témoignent à partir du XVI[e] siècle - se compose de deux entités, un noyau ancien constitué par le quartier épiscopal au sud-est, et à l'ouest un quartier seigneurial laïc28. Comme le souligne Jean Mesqui, un premier bourg urbain se dessine sur une bande nord-sud logée entre ces deux pôles seigneuriaux dans laquelle étaient installées les églises paroissiales Saint-Laurent et Saint-Julien.

Au sud-ouest du *castrum* laïc, se développa plus tardivement, à partir du XII[e] siècle, le quartier bourgeois et commerçant de la ville sur les terrains de la Condamine concédés à Bermond Ier par l'évêque[29]. Une porte dite de « la Condamine », sise au nord-ouest du *castrum*, ouvrait l'enceinte de la ville pour desservir une rue menant directement sur la place du Marché (actuelle place aux Herbes).
Près de la porte Saint-Etienne, les consuls aménagèrent une place sur laquelle « une arque » servait à entreposer le pain de la charité et édifièrent l'hôpital hors les murs, près de la porte de la Barrière.

La ville qui a connu des phases de reconstruction importantes aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles conserve peu de constructions médiévales en élévation, à l'exception des châteaux seigneuriaux. A l'angle de la rue Blanchard et de la rue de Rafin, cependant, la demeure du marchand Firmin Barlatier au XVI[e] siècle[30], présente d'importants vestiges de la seconde moitié du XIII[e] siècle[31] (niveau de caves voûté d'ogives, vestiges d'une fenêtre géminée composée d'un linteau sculpté d'un arc trilobé). Sur toute la hauteur des deux façades, l'appareil de pierre scandé de cordons d'appui et d'imposte évoquant l'état initial de l'édifice est entrecoupé par les éléments apportés dans la seconde moitié du XV[e] siècle (fenêtres à meneau, à traverse…).
Une maison au 2 rue de la Calade conserve d'importants vestiges romans du début du XIII[e] siècle dont une fenêtre en plein cintre située sur la façade.
Des vestiges bâtis des XIII[e]-XIV[e] siècles ont récemment été repérés dans les ruines de bâtiments situés en cœur d'îlots, 7, rue du 4 septembre. Si l'occupation au sol médiévale reste peu représentée en surface, le sous-sol en revanche offre un remarquable ensemble de caves médiévales du XII[e] au XV[e] siècle qui atteste du développement de la ville à l'intérieur de sa ligne de fortification.





17, rue Blanchard, façade de l'ancien hôtel de la Monnaie



Maison médiévale, 2 rue de la Cadade.



Vestiges d'une fenêtre médiévale, rue du 4 septembre.

[28] Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000, p. 417.
[29] Jean Mesqui, Les château d'Uzès, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000, p. 379.
[30] Communication Mireille Olmière.
[31] Pierre Garrigou Grandchamp, L'architecture civile romane dans le Gard, Monuments du Gard, Congrès Archéologie de France, SFA, 2000, p. 49.

0.2.5.1 - Le quartier épiscopal

L'ensemble épiscopal se développe sur une excroissance au sud-est de la ville sur un promontoire placé en position haute sur la vallée de l'Eure. L'ensemble est conforté par une muraille incluant les vestiges gallo-grecs visibles au pied de la tour Martine. Ce quartier se composait à l'origine de l'église Saint-Théodorit et de l'église Notre-Dame la Neuve reliée par un cloître. Un baptistère dédié à Saint-Jean était situé entre les deux.



L'entrée du palais épiscopal et la cathédrale.

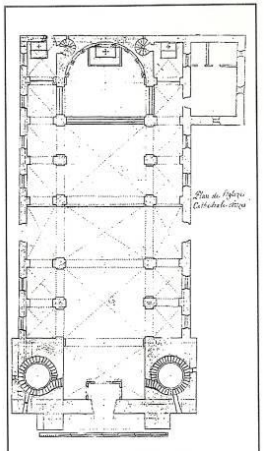
a / La cathédrale Saint-Théodorit

Dédiée à saint Théodorit, prêtre et martyr grec mort à Antioche au IVe siècle, la cathédrale (MHC, 3 juillet 1963) mentionnée dès le milieu du VIII[e] siècle fut reconstruite en 1090 par l'évêque Raymond et pourvue d'un chapitre. Les chanoines de Saint-Augustin vivaient selon la règle dans les bâtiments canoniaux organisés autour d'un cloître.



La cathédrale Saint-Théodorit.

Détruite, à l'exception de son campanile, en 1621 lors des guerres de Religion, la cathédrale fut reconstruite de 1642 à 1660 (le chevet étant achevé en 1646) à la demande de l'évêque Nicolas de Grillet (épiscopat : 1633-1660) par le maître-maçon Jean Mathieu dit maître Brun[32]. Le plan de la nouvelle église adopta le plan de l'ancien édifice roman. Le chœur était achevé en 1647, la façade occidentale, percée d'un grand oculus et épaulée de deux contreforts, en 1651. Elle fut rouverte au culte à la Pentecôte de l'année 1652 sous l'épiscopat de Mgr de Monteil de Grignan. Le buffet d'orgues conçu et réalisé par le père François Castie et le sculpteur ébéniste Pierre Viscarasse, fut installé en 1685.Vers 1867, un nouveau presbytère de style néo-roman fut élevé sur l'ancien cimetière de la cathédrale par l'architecte Jean-Maurice Bègue qui venait de construire la tour de la Vierge pour l'école des Frères ; il fournira également un devis et des plans pour la nouvelle façade de style néo-roman de la cathédrale[33] qui, plaquée contre la façade édifiée par Mgr de Grillet, fut achevé en 1873.



Plan de la cathédrale, vers 1652. Archives communales.

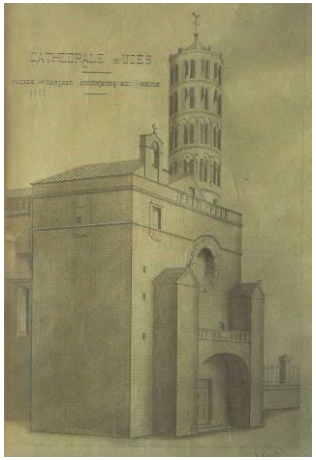
Le campanile de la cathédrale, la tour Fenestrelle (MHC, 1862), est le seul témoignage de l'édifice médiéval détruit et

[32] Christian Corvisier, d'après la présentation orale de Laurent Hugues, Uzès : La cathédrale Saint-Théodorit, dans Monuments du Gard, Congrès archéologique de France, 2000, p.527.
[33] Martine Peyroche d'Arnaud, La difficile unité, dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.172.

reconstruit à l'époque classique. Inspiré des campaniles italiens, il adopte un plan circulaire précédé par une embase carrée et s'adosse à la face méridionale de l'église ; il est caractérisé par des bandes lombardes dont l'art se répandit en Languedoc durant la première moitié du XI[e] siècle. L'étude des arcatures ont permis de distinguer deux phases de construction, l'une vers le milieu du XII[e] siècle, l'autre concernant les quatre étages supérieurs appartenant à une campagne de reconstruction néo-romane du XVII[e] siècle[34]. Il est possible que la tour, qui s'élève sur 42 m de hauteur, ait eu son pendant à l'angle nord qui, comme les églises de Quarrante et de Saint-Guilhem-le-Désert, devait comporter des bas-côtés.



Façade occidentale (XVIIe siècle) et la tour Fenestrelle avant 1870. Cl. CRMH.



La façade de la cathédrale avant sa transformation en 1873.



La façade occidentale reconstruite à la fin du XIX[e] siècle. Cl. CRMH, 1968.



La tour Fenestrelle.



Le presbytère néo-roman.

[34] Christian Corvisier, op. cit., p.526.

b / Le palais épiscopal

L'ancien évêché, bâti au Moyen Age contre la cathédrale, fut pillé et détruit en 1563. Il fut rebâti à partir de 1647 sous l'épiscopat de Nicolas de Grillé mais c'est l'évêque Jacques Adhémar de Monteil de Grignan qui fit réactiver les travaux de reconstruction 1663 à 1674. Le projet dirigé par les maçons Mathieu Jarquet, Vidal Limagne et Baltazard Petit sur les plans du sieur Roché, incluant une grande cour d'honneur, nécessita la démolition de plusieurs maisons du quartier canonial disposé au nord et au nord-ouest de la cathédrale ainsi que l'arasement de l'enceinte qui enserrait jusque-là le domaine épiscopal.

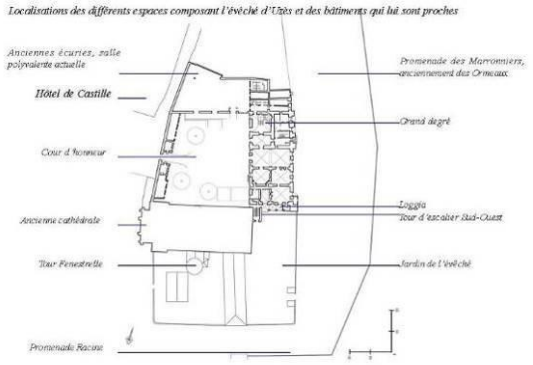
Composé de deux corps flanqués à l'arrière de deux tourelles carrées, il fut alors doté de cariatides, de ferronneries de cheminées remarquables. La façade principale sur cour, composée de quatre niveaux rythmés de travées de fenêtres couvertes de frontons, s'orne d'un balcon porté par deux atlantes réalisés par les sculpteurs Jean et Guillaume Croisé en 1664. Un escalier monumental dessert les pièces du premier étage occupé initialement par les appartements de l'évêque placées sous plafonds à la française et dotés de remarquables cheminées monumentales. Un plafond, orné d'une toile peinte de Jean-Baptiste Guérin, copie de Simon Vouet, est l'un des plus riches éléments du premier étage. Les trois cheminées du bâtiment sont les œuvres du sculpteur gypsier montpelliérain Jean Sabatier qui orna la structure de l'une d'elles d'urnes et de *putti*. L'escalier d'honneur qui dessert le premier étage est secondé à l'angle sud-ouest par un escalier rampe sur rampe permettant l'accès à tous les niveaux du bâtiment. A l'est, les jardins ont été remplacés en 1840 par l'actuelle « promenade des Marronniers ».

Lors de la suppression de l'évêché en 1790, le bâtiment servit de prison puis fut vendu bien national en 1804 au baron de Castille qui en occupa le rez-de-chaussée (le premier et le second étage étant loués depuis 1796 au tribunal et à la gendarmerie[35]). En 1823, le département acquit le lieu pour y installer le tribunal d'instance et la Sous-préfecture. Avec la suppression de cette dernière en 1926, les étages désormais inoccupés accueillirent le musée Georges Borias dans lequel sont présentés des éléments historiques et lapidaires antiques et médiévaux, une importante collection de céramiques locales et des salles consacrée à Charles et André Gide. On installa en 1975 la bibliothèque municipale à laquelle furent rattachées les archives communales. La bibliothèque fut transférée en 1995 dans l'actuelle médiathèque.
L'édifice est classé Monument historique depuis le 23 décembre 1981.


La façade du Palais épiscopal.


Le grand escalier.


La cheminée du grand salon (actuelles archives municipales).



[35] Gaston Chauvet, Uzès, son histoire, ses monuments et ses places, Ateliers Henri Peladan, Uzès, 1968.

c / La porte du parc du palais épiscopal

L'ouvrage, appelé « Porte du Parc du Duché » date de la fin du XVII[e] siècle ou du début du XVIII[e] siècle. Le baron de Castille, qui avait acquis l'ancien évêché, y apposa ses armes. Ce portail monumental était installé initialement sur la terrasse arrière du palais épiscopal et fut transféré ici lorsque le département acheta en 1923 au baron de Castille l'ancien évêché et les terrasses pour servir de sous-préfecture. Le portail est inscrit sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques depuis le 26 octobre 1934.





La porte du parc du palais épiscopal.

d / La Tour Martine – Le pavillon Racine

Ce pavillon d'agrément en belvédère (MHI, 17 juin 1959) que coiffe un dôme, fut édifié par l'évêque Poncet de la Rivière en 1681 sur les ruines de l'ancienne tour Martine sise au sud de l'enclos épiscopal. Vers 1820, le baron de Castille, qui l'avait acquise en 1819, fit peindre à l'intérieur par l'artiste Jusky des scènes de la vie de Racine. C'est sans doute son fils, Louis, qui fit ajouter deux colonnes encadrant l'entrée[36] ainsi que l'extension ouest qui double depuis l'édifice.

Le pavillon, qui contrebute la promenade des Marronniers aménagée au XIXe siècle, porte le nom sans justification aucune de Jean Racine qui séjourna à Uzès en 1661 chez l'un de ses oncles, le chanoine Antoine Sconin. Ce dernier, arrivé à Uzès en 1653, fut nommé par Monseigneur Jacques de Grignan, vicaire général et official avant de devenir chanoine et prieur de Saint-Etienne et de Saint-Maximin où il possédait une maison familiale.



La tour Martine.

[36] Jeannine Flaugère, Racine à Uzès et Saint Maximin, dans Rhodanie, Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, n°27, 1988, pp. 38-51.

0.2.5.2 - Le secteur seigneurial laïc

Situé à l'ouest du quartier épiscopal, le quartier seigneurial laïc est représenté par le château du Duché, et les châteaux de l'Evêque et du Roi, sis tous trois à l'emplacement et à la suite de la division en deux parts égales du *castrum* primitif d'Elzéar Ier[37] (fin XIe – début XIIe siècle). Au nord, la tour Bermonde symbolisait la seigneurie Bermondienne (devenue duché), au sud, la tour dite « de l'évêque », la coseigneurie des Caylar-Sabran.



Le Duché.

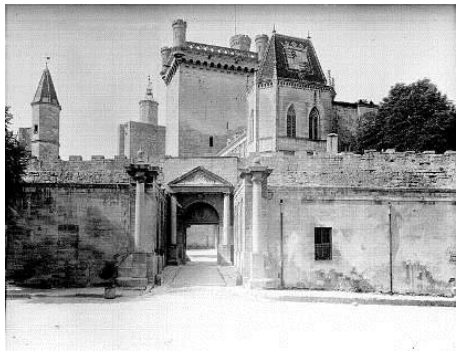


[37] Jean Mesqui, Les château d'Uzès, dans Monuments du Gard, Congrès archéologique de France, 2000, p. 379.

a / Le château du Duché

Bermond Ier (env. 1105 – 1181), détendeur de la moitié des droits seigneuriaux, est à l'origine du *castrum* ; il reçut en fief de l'évêque en 1168 la Condamine située près de son *stare*. Le château du duché fut vendu à la Révolution pour être affecté au collège mais fut racheté par les Crussol à la Restauration[38].

Le château (MHC 1889), entièrement clos, forme un ensemble de plan trapézoïdal composé d'une tour à l'ouest, la tour Bermonde, d'un logis contigu, d'une seconde tour à l'est édifiée vers 1200, et d'une chapelle. Les bâtiments sont associés à deux cours se développant au nord.



Le château du Duché.



Le Duché et sa façade Renaissance.

LA FAÇADE D'UZÈS ET SON PROJET

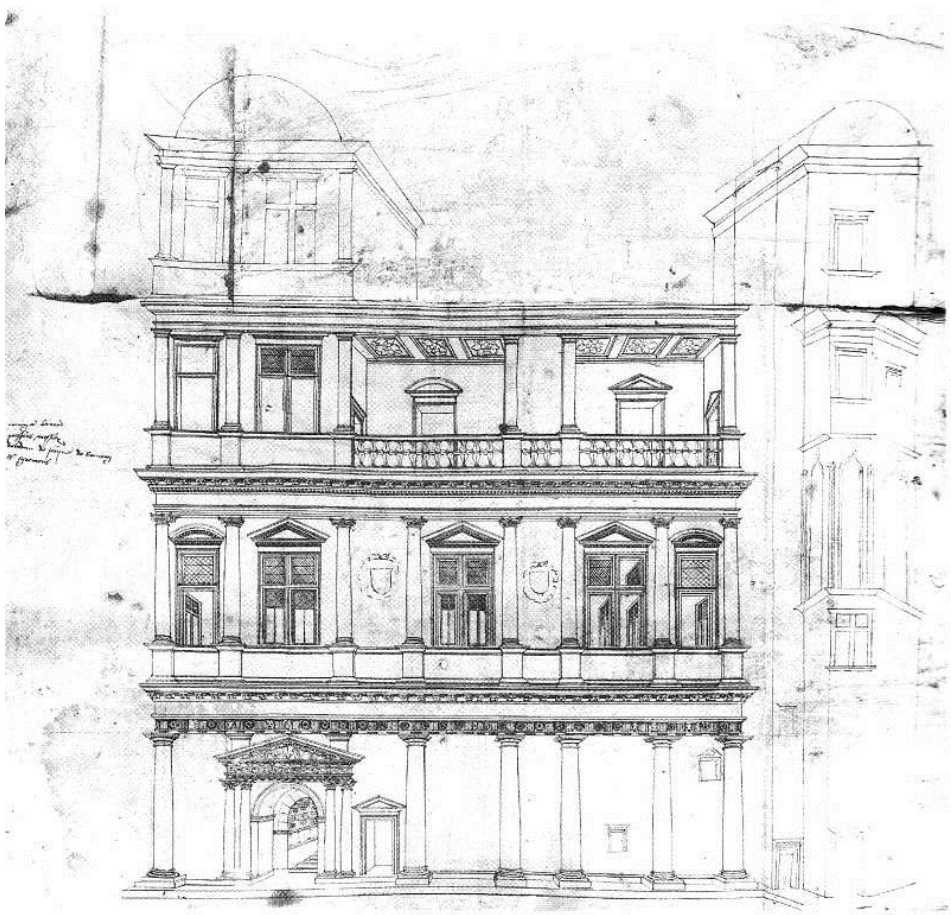


FIG. 3. – ***Projet sur parchemin pour la façade.***

[38] Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes, La façade d'Uzès et son projet, dans Monuments du Gard, Congrès archéologique de France, 2000, p. 399.

La tour Bermonde

La tour, de plan rectangulaire (14,3 x 9,8 m), s'élevait à l'origine sur trois niveaux voûtés confortés au sud par des contreforts plats. Un escalier en vis se développe à son angle sud-ouest pour desservir les niveaux pourvus d'archères
L'édifice sans doute bâti dans le premier quart du XIII^{e} siècle sous Bermond II (d'après Jean Mesqui) a été remanié et restauré au XIX^{e} siècle avec l'ajout de tourelles d'angle et de mâchicoulis aménagés sur le chemin de ronde.

Le logis seigneurial

Le logis, qui inclut la grande salle (l'*aula*), espace des fonctions publiques et semi-publiques du seigneur, est contigu à l'ouest à la tour Bermonde. D'une superficie remarquable (12,3 x 29,8 m), il fut vraisemblablement mis en œuvre à la fin du XIII^{e} siècle[39] ou dans la première moitié du XIV^{e} siècle lorsque la seigneurie d'Uzès devint vicomté.


La tour Bermonde.

Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès en 1565, entrepris un grand programme de remaniement en son château entre 1547 et 1553 en le dotant d'une nouvelle tour (la tour de la Vigie) soudée à un bâtiment disparu[40]. Mais c'est l'ajout d'une nouvelle façade Renaissance et d'un escalier monumental au logis qui présidèrent à ses transformations de la Renaissance. La façade, composée de trois niveaux présentant les trois ordres architecturaux, est rythmée de petites et grandes travées de fenêtres à l'italienne ornées de frises rythmées du protomé taurin et du triglyphe

Une chapelle privée fut ajoutée au nord-ouest au début du XIV^{e} siècle. Incluse dans un bâtiment à deux niveaux dont elle occupe le premier étage, elle présente un chevet à trois pans doté de fenêtres du style gothique flamboyant rajoutées à la fin du XV^{e} siècle.

Une seconde tour, élevée vers 1200 mais sans doute restée inachevée, assurait la défense de la tour maîtresse depuis l'angle sud-est de la courtine que doublait un fossé. Remaniée, notamment lors de l'adjonction d'un escalier en vis au XVI^{e} siècle, l'édifice se présente sous la forme d'un plan rectangulaire de 10,5 m sur 7,7 m à la maçonnerie partiellement réalisé en appareil en bossage.

A l'angle nord-est, la tour ronde de la Vigie compléta l'ensemble à partir du XVI^{e} siècle ; caractérisée par sa maçonnerie appareillée en bossages, elle était soudée à un bâtiment positionné à l'angle nord-ouest de l'enceinte, et aujourd'hui disparu.

L'enceinte est bâtie en appareil régulier ; elle était ouverte au nord sur le domaine public par une grande arcade, datée du XV^{e} siècle par Jean Mesqui, dont quelques claveaux sont conservés et par une porte piétonne couverte d'un linteau.

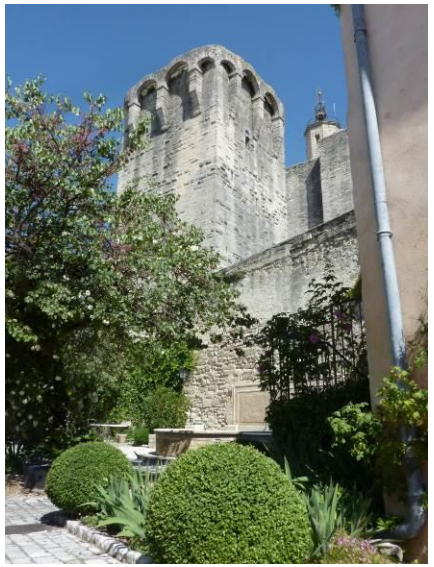
[39] Jean Mesqui, op. cit., p. 387.
[40] Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes, op. cit, pp. 399-449.

b / Le château du Roi et sa tour

L'ensemble (MHC, 14 novembre 1979) se compose de deux éléments majeurs séparés, une tour et un logis sur cour qu'enserre un mur d'enceinte.
Culminant à 25 m, la tour dite « du Roi » se situe au sud du château ducal. Flanquée d'une salle, elle se compose de trois niveaux voûtés de berceaux. Elle aurait été édifiée vers 1200 par le fils de Rostaing de Caylar-Sabran qui hérita d'une partie de la seigneurie d'Uzès à la fin du XII[e] siècle[41]. Elle appartint ensuite à Guillaume de Laudun qui céda une partie de ses biens au roi de France, Charles VIII, en 1493. Ce dernier possédait déjà une tour à l'extérieur de la ville dans le faubourg de la Bourgade.

Un grand bâtiment situé au nord de la tour forme un grand quadrilatère composé de deux niveaux voûtés *a posteriori*. Quelques indices ainsi le testament d'Elzéar de Sabran signé en 1254 *in turri staris* (la tour de sa résidence) permettent de supposer que la construction, soit contemporaine de la tour, soit légèrement postérieure à elle[42], ait servi de logis dans lequel se situait la salle (*aula - stare*).

A la fin du XV[e] siècle, le roi parvint à s'imposer dans la ville, et nomma un juge royal qui fut installé dans une dépendance de la partie royale composée de la tour du Roi et des bâtiments situés autour[43]. Depuis le début du XIX[e] siècle jusqu'en 1926, l'ensemble formé par la tour du Roi et la tour de l'Evêque fut occupé par une prison départementale (plan de David, 1811).


La tour du Roi


La vis de Saint-Gilles de la Tour du Roi.


La tour du Roi

[41] Sophie Aspord-Mercier, op. cit., p.61.
[42] Jean Mesqui, Les château d'Uzès, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000, p. 399.
[43] Sophie Aspord-Mercier, op. cit., p.61.

c / Le château de l'Evêque et la tour de l'Evêque (tour dite de l'Horloge)

A la mort de Raymond Décan (gendre d'Elzéar Ier d'Uzès), la seconde moitié du *castrum* primitif passa dans les possessions des Caylar par le mariage de Béatrice d'Uzès et Raymond II du Caylar, puis dans celles des Sabran. En 1242, Raymon IV du Caylar vendit à l'évêque son *stare*. L'ensemble, situé au nord du château du Roi, se compose d'une tour et de deux bâtiments sis à l'angle d'une cour intérieure protégée par une muraille commune au château du Roi. C'est dans le bâtiment nord (XVIII^{e} siècle) que siégeait l'Auditoire de la Temporalité (salle de Justice). La tour de l'évêque, dont la construction peut être attribuée à Raymond II du Caylar, beau-frère de Bermond I, ou à son fils Raymond III du Caylar-Sabran vers 1200 qui possédait la moitié de la seigneurie, adopte un plan rectangulaire. Elle se compose de trois niveaux voûtés en plein cintre et d'un sous-sol constituant une cave que dessert une vis d'escalier couvert d'une voûte rampante de Saint-Gilles logée dans une tour quadrangulaire.
Le bâtiment de plan rectangulaire accolé au flanc méridional de la tour est, selon l'hypothèque de Jean Mesqui, une tour à vocation de salle restée inachevée et annexée à une chapelle au XVIII^{e} siècle ou au XIX^{e} siècle – un décor peint représentant la Trinité l'évoque.

L'enceinte
Plusieurs portes : l'une visible depuis le jardin de la maison 10 rue du coin était desservie par un passage représenté encore en 1773 (plan Carreiron) et menant sur la porte de la tour de l'évêque. Dans la parcelle du 10, rue du Coin un passage menait à la partie appartenant à l'évêque (il a été conservé jusqu'au XIX^{e} siècle) – l'entrée du Jardin Médiéval menait à la partie appartenant au Roi ou « château du Roi ».


Tour de l'Evêque.


Tour de l'Evêque.


Salle aux graffiti.


L'une des portes romanes de l'enceinte vue depuis le jardin du 10 rue du Coin.

0.2.5.3 - Le bourg

a / L'enceinte de la ville

Autour des noyaux aristocratique et épiscopal, s'est développée une agglomération que protégeait une enceinte dont le tracé s'est cristallisé dans la morphologie actuelle de la ville.

Des mentions attestent la présence d'un fossé doublant le rempart en 1252 mais les premières fortifications auraient été édifiées dès le XII[e] siècle - certains avançant la date de 1148.

La muraille, doublée d'un fossé, était ponctuée de portes et de tours assurant sa défense :

- Porte de la Barrière,
- Porte Saint-Julien,
- Porte de la Condamine,
- Porte Saint-Etienne (c'est ici, non loin de l'église du même nom, que les consuls accueillaient leurs hôtes[44]),
- Tour ronde Saint-Julien (détruite en 1670),
- Tour carré Banastière (détruite au XVIII[e] siècle),
- De petites tours à l'ouest entre la porte Ducalle (rue de la République) et la porte Saint-Etienne (rue Saint-Etienne),
- Tour ronde Barrabiou située entre la porte Saint-Etienne et la porte de la Barrière au sud-ouest.

Les vestiges de la muraille sont conservés par tronçons sur le boulevard Charles Gides (façade nord du Séminaire), rue Saint-Julien, et dans le « réservoir » du Portalet. Ici, un ancien abreuvoir situé au Moyen Age hors les murs (contre la muraille) était alimenté par une source ; il l'est aujourd'hui encore. Il semble que le long du boulevard des Alliés et de l'avenue Victor Hugo (au Barri), le tracé corresponde aux façades des terrasses des immeubles.



Enceinte médiévale repérée sous la terrasse de l'immeuble au 1, rue Saint-Julien.



Tronçon de l'enceinte médiévale dans le réservoir du Portalet.



La porte Saint-Etienne rebâtie à la fin du XVIII[e] siècle à l'emplacement de la porte de ville médiévale.

[44] Jeanine Flaugère, Quand l'évêque Hélias entrait dans Uzès, 1344. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.

b / Les églises

Eglise Saint-Julien

L'église paroissiale Saint-Julien (MHI, 9 septembre 1999) aurait été fondée en 550 par l'évêque saint Firmin (épiscopat : 532-535). Elle est qualifiée d'admirable dans un diplôme de Louis l'Aveugle de 896. Jusqu'au Xe siècle, elle portait les noms des saints Julien et saint André. Sise contre la muraille, elle était entourée par son cimetière.
Détruite pendant les guerres de Religion (la messe est alors célébrée à l'église Saint-Laurent à partir de 1602), elle fut rebâtie en 1662 [45][46] et rouvrit alors ses portes aux fidèles. Seul le mur est de la chapelle serait de la période médiévale et pourrait englober un tronçon de l'enceinte de la ville.
A la suite de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, l'église aurait été agrandie. Elle fit l'objet de travaux dès 1714 : restauration du pavé, couvert, façade, réparation au cimetière…
Déclarée bien national à la Révolution, le cimetière fut désaffecté et l'église vendue en 1794 au citoyen Igon à qui succédèrent d'autres propriétaires privés jusqu'à Charles Laurent qui y installa en 1824 une école mutuelle protestante, école que fréquenta Charles Gide. La nef fut divisée horizontalement en deux parties par une voûte d'arêtes isolant la partie basse et une partie supérieure : une des clefs de voûte porte la date de 18-2 (très altérée). A la suite du décès de Charles Laurent, la ville se charge de l'école qui fut transférée en 1878 dans un bâtiment nouvellement bâti.


Eglise Saint-Julien, voûte bâtie au début du XIX[e] siècle dans la nef qu'elle recoupe.

Eglise Saint-Etienne

L'église fut édifiée au XIII[e] siècle au sud dans la ville enclose (Classé MH, le 29 novembre 1974). Détruite par les protestants, elle fut reconstruite de 1767 à 1775 par l'architecte d'Avignon Pierre Bondon – un premier devis ayant été fait en 1741 par Guillaume Rollin, architecte d'Alès. L'édifice en croix grecque, de style baroque, conserve et s'accole à la tour carrée (ancien clocher du XIII[e] siècle) qui évoque encore l'église médiévale.

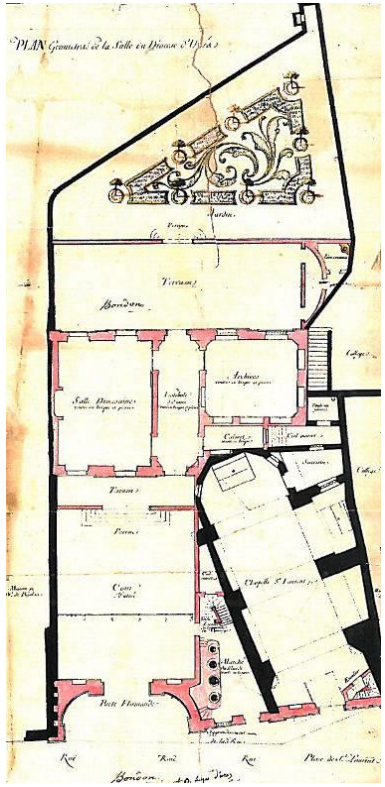

Eglise Saint-Julien, bas-côté ouest, voûte ornée d'un décor peint du XVII[e] siècle


L'église Saint-Etienne (XVIII[e] siècle) et la tour Saint-Etienne, clocher de l'église du XIII[e] siècle.

[45] Eglise Saint-Julien, document Archives municipales et CRMH.
[46] Jean-Louis Vayssette, Notices sur Uzès, SRA, DRAC Languedoc-Roussillon.

Eglise Saint-Laurent

L'église Saint-Laurent, dans laquelle on célébrait des baptêmes entre 1602 et 1611, est rebâtie ou restaurée à partir de 1623 (Inscrite sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques, le 19 novembre 1949 ?). En 1763, l'incendie de l'hôtel de ville voisin la détruisit à nouveau. Il resterait de la construction quelques chicots de murs englobés dans l'hôtel du diocèse civil édifié au XVIII[e] siècle, 25 rue Blanchard.



Plan de l'hôtel du Diocèse civil par Bondon en 1779 incluant l'église Saint-Laurent. Arch. com. Uzès DD6.



Portail de l'Hôtel du Diocèse civil.



La façade sur cour de l'hôtel du diocèse civil.

Eglise Saint-Roman

De l'église Saint-Roman, qui d'après Lionel d'Albiousse aurait été transformée en temple puis détruite par les protestants en 1598[47], subsiste l'abside semi-circulaire du XIe siècle.



Les vestiges de l'église Saint-Roman dans le jardin du 5, rue Saint-Roman.

Eglise Saint-Geniès, hors les murs

Il ne subsiste de l'édifice roman du XIe siècle, fouillé en 1853 par l'architecte de la ville M. Begue, que l'abside et les absidioles.



Le chevet roman de l'église Saint-Geniès.

Les rues et les places

La rue de la Monnaie (actuelles rue du Port-Royal et du Docteur Blanchard) constitue l'artère principale du secteur ecclésial ; la maison consulaire qui jouxte l'église paroissiale Saint-Laurent s'ouvrait sur ses pavés (à l'emplacement du 25, rue Blanchard). Les marchés étaient situés au cœur de la ville et se répartissaient entre la place aux Herbes (ancienne place du Marché) et la place Dampmartin[48], bordées depuis le Moyen Age par des couverts (rebâtis) propices au développement des commerces. Un autre marché se tenait encore au début du XVIIIe siècle devant l'ancienne maison de ville, rue de la Monnaie (25, rue du Docteur Blanchard)[49].



La place aux Herbes.

[47] Lionel d'Albiousse, Histoire de la ville d'Uzès, Imprimerie H. Malige, Uzès, 1903, Rééd. Lacour – Rediviva, p. 153.
[48] Sophie Aspord-Mercier, *Op. cit.*, p.74.
[49] Communication Mireille Olmière.

0.2.5.4 - Les faubourgs

a/: Le faubourg de Villeneuve ou de la Bourgade

Le faubourg, désigné sous l'appellation de Villeneuve ou Bourgade, se développa au sud-ouest de la ville enclose. Il s'est constitué extra-muros entre la tour du Roi édifiée à la fin du XIII^{e} siècle par le roi de France pour marquer son autorité sur la ville, et la muraille dans l'axe de la porte Saint-Etienne.
Son axe majeur correspond à l'ancienne voie antique vers Montpellier.
Les plus anciennes traces bâties en élévation ne sont pas antérieures au XVII^{e} siècle, ce qui n'exclut en aucune façon une fondation antérieure. Grâce à l'étude des compoix, Mireille Olmière signale qu'en 1573 les maisons sont dites « ruinées à la Bourgade » lors des guerres de Religion. Les témoins nombreux de bâtiments du XVII^{e} siècle confirmeraient ainsi la phase de destruction massive et le renouveau économique et l'essor de la reconstruction après les temps de trouble.

A la fin du XVI^{e} siècle, y sont installées de nombreuses hostelleries dont celle de Saint-Eloi (18, rue de la grande Bourgade) qui servira de casernes en 1711. L'auberge du Logis de l'Etoile, est mentionnée avant 1495. Située aux 4, 6, 8 boulevard des Alliés, elle sera cédée aux sœurs de Sainte-Marie qui s'installent à Uzès en 1663. L'auberge de la Croix d'or, installée dans la grande Bourgade dès le XVI^{e} siècle, fut détruite pour construire la Caisse d'Epargne[50].



Faubourg de la Grande Bourgade : un faubourg linéaire le long d'un axe nord-est – sud-ouest



La place Tour du Roi, à l'extrémité de la rue Grande Bourgade, évoque la tour royale édifiée dans ce périmètre.

L'hôpital

Un premier hôpital (l'*hospital des pauvres*) fut fondé par l'évêque Raymond IV en 1214 hors les murs au Roc Auriol sur un terrain donné par Pierre de Nozières. Il fut sans doute détruit ou endommagé pendant les guerres de Religion puisqu'en 1596 la ville décidait de vendre une maison pour construire un nouveau bâtiment « hors de la porte de la Barrière, au lieu où il avait été par le passé »[51]. Il fut rebâti en 1746.

[50] Jeannine Flaugère, Les Hostelleries d'Uzès, Cévennes Magazine, n°1507, 2009.
[51] Josette Clier, L'hôpital général d'Uzès, CRMH, Montpellier, 2004.

b / Le faubourg de Masbourguet

Un second faubourg se constitua, sans doute postérieurement à la Villeneuve, au nord le long de l'ancienne voie antique (actuelles rues Masbourguet et Sigalon) depuis la porte de la Condamine jusqu'au bourg de Saint-Firmin.

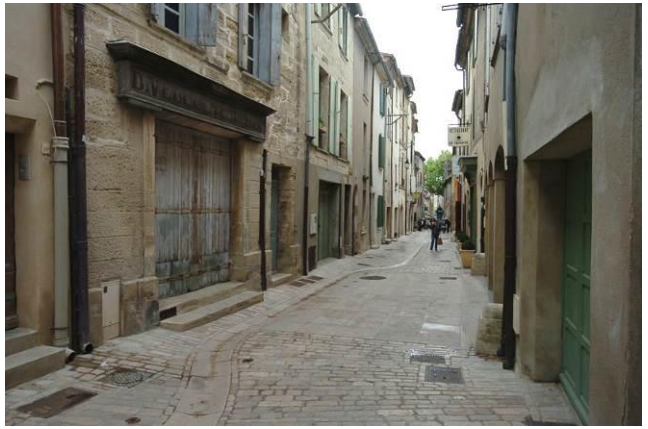
La pile d'une porte de ville (XVII^{e} – XVIII^{e} siècle ?) conservée rue Masbourguet rend compte aujourd'hui encore de la limite nord du faubourg. En 1628, les maisons qui le constituaient étaient ruinées[52]. Comme à la Bourgade, les maisons qui constituent ce faubourg ne semblent pas être antérieures au XVII^{e} siècle.



La rue Masbourguet.



Pile de l'ancienne porte du faubourg de Masbourguet.



La rue Sigalon.

[52] Communication Mireille Olmière, archiviste AM Uzès.

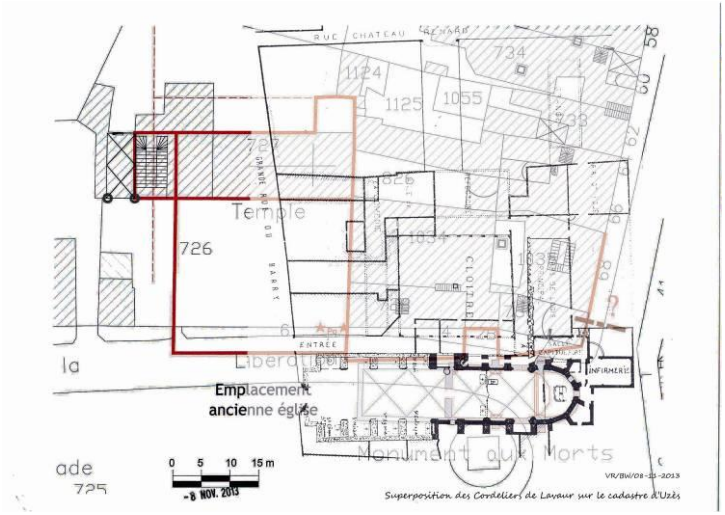
c / Les établissements religieux hors les murs

Le couvent des Cordeliers

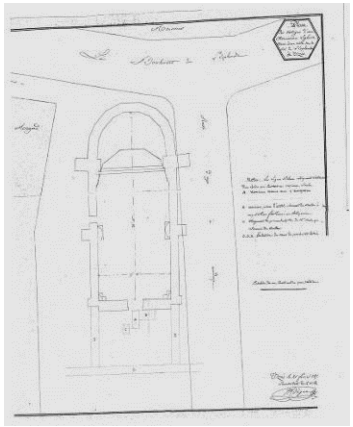
Le couvent des Cordeliers fut fondé par Decan d'Uzès en 1271 au-delà et à l'ouest du fossé de la ville. Pillé en 1361, il fut converti en temple protestant en 1791. Les frères franciscains étaient au nombre de 5 en 1485[53], seulement de 3 en 1790.
Il ne subsiste plus aujourd'hui de l'ancien couvent que le réfectoire du XIII[e] siècle, complété au XVII[e] siècle par un escalier monumental et des pièces voûtées - des travaux d'aménagement sont mentionnés dans un acte du 17 mars 1665[54]. L'ancien réfectoire fut converti en temple protestant en 1791 et aménagé par l'architecte Valentin Bernardi[55]. Le cloître était vraisemblablement disposé au sud entre le réfectoire et l'église qui se développait à l'emplacement de l'esplanade actuelle. C'est à l'occasion de la plantation d'arbres sur la promenade en 1853 que l'architecte de la ville M. Bègue mit au jour les vestiges d'une église de 24,48 m de longueur sur 9,46 de largeur (dans l'œuvre). L'édifice, orienté vers l'est, se composait d'une abside polygonale et d'une nef de deux travées (d'autres travées vers l'ouest sont à envisager dans le programme initial). L'intérêt et la connaissance du sujet, somme toute très superficielle à ce jour, méritent à l'avenir des investigations poussées en matière d'histoire et d'archéologie.
A la Révolution, le couvent fut venu en 1791 comme bien national[56] :
- la terre sous l'esplanade à Firmin Abauzit, négociant à Uzès,
- la terre des Cordeliers à Claude Pradier,
- une partie de maison avec petit jardin près de l'église des Cordeliers à Mathieu Voulland,
- la maison conventuelle avec l'église, la sacristie, bâtiment, terrain et jardin en dépendant, le tout près de l'esplanade à Pierre-Théophile Guiraud, juge au tribunal de district à Uzès et protestant.



L'ancien réfectoire des Cordeliers. Le temple protestant depuis la fin du XVIII[e] siècle.



Essai de superposition du relevé de M. Bègue (source STAP du Gard) sur le cadastre actuel. V. Rousset, B. Wagon, PSMV, 2013.



Plan des vestiges de l'église des Cordeliers, J.-M. Bègue, 1853 (STAP du Gard).

[53] Acte notarié – Donation. Communication Mireille Olmière, archiviste AM Uzès.
[54] Communication Mireille Olmière, archiviste.
[55] André Bernardy, Les artistes gardois, peintres, sculpteurs, architectes, de 1820 à 1920. Uzès, Peladan, 1980, page 160.
[56] François Rouvière, L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, Nîmes, Gervais-Bedot, 1900, pp. 65, 234, 314, 392.

0.2.5.5 - Autres édifices hors la ville

Tour du Moulin du Prévôt de la cathédrale

L'édifice (Inscrit sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques le 14 octobre 1963), qui domine la vallée, est une haute tour de guet de tradition romane de la fin du XII^{e} siècle ou du début XIII^{e} siècle. Propriété du chapitre cathédral, il surveillait la vallée et le moulin bladier sis en contrebas.



La tour du Moulin du Prévôt de la cathédrale (dite « Tour du Tournal ») surveillant la vallée de l'Eure.

0.2.6 - La guerre de Cent Ans

En 1328, la mort de Charles IV, sans héritier, ouvre aux prétentions d'Edouard III Plantagenet, roi d'Angleterre et de Philippe VI de Valois à la succession au trône de France. Pour se prémunir des conflits (qui s'étendirent sur plus de cent ans), le sénéchal de Beaucaire et Nîmes encouragea aux renforcements de la défense des villes ; les fortifications d'Uzès furent ainsi complétées[57]. C'est le temps des fléaux, la peste qui s'abat sur la ville en 1348, décime la population de la ville et de sa campagne ravagée par les compagnies de routiers.
En1361, Méchin, capitaine de routiers, tenta de prendre la ville protégée par ses remparts renforcés par les consuls, pilla en 1362 le couvent des Cordeliers situé hors les murs. La famine en 1376, puis la peste toucha la ville meurtrissant une population pliant déjà sous une fiscalité trop lourde. La révolte paysanne se fit entendre ; les Tuchins (paysans et artisans), 600 à Uzès, prirent les armes, se liguèrent en 1382 contre l'évêque.
Au sortir de la guerre, Uzès, à l'image du Midi, amorce une phase de renouveau démographique et économique. En moins de cent ans en effet, sa population a doublé, passant de 2 000 habitants environs en 1477 au double au milieu du XVI^{e} siècle[58] ; la ville connaît alors un essor de la construction dont on trouve les traces dans le tissu urbain de la ville.

0.2.7 - Uzès, premier duché-pairie de France

La ville avait été érigée en vicomté en 1346 par le roi Philippe VI de Valois pour récompenser les seigneurs d'Uzès pour leur fidélité à la Couronne et Robert d'Uzès qui s'était illustré à la bataille de Cassel en 1328[59]. En un peu plus d'un siècle, les vicomtes gagnèrent de l'autorité sur l'évêque qui ne possédait plus qu'un quart de la seigneurie en 1472.
Symone Jehan d'Uzès, dernière héritière de la vicomté épousa en 1486 Jacques Ier de Crussol (env. 1465- 1525)[60]. Avec l'union de leurs domaines, la seigneurie faisait désormais partie des plus importantes possessions du Languedoc. Jacques fut nommé par Louis XII sénéchal de Beaucaire et sera des campagnes d'Italie. Son fils Charles, qui lui succéda, épousa en 1523 Jeanne de Genouillac, dame d'Assier (en Quercy), fille de Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie de François Ier.
Leur fils, Antoine de Crussol, un temps chef de ligue des protestants du Languedoc, fit amende honorable, ce qui lui valut d'être élevé à la dignité de duc par Charles IX en mai 1565, puis « pair de France » en 1572 avant de recevoir l'office de sénéchal de Beaucaire. A sa mort, son frère Jacques, devenu à son tour catholique, devint en 1573 le deuxième duc d'Uzès et fut nommé lieutenant général du Languedoc en 1574.

[57] Sophie Aspord-Mercier, *Op. cit.*, p.79.
[58] Dominique Stutzmann, Un livre, une foi, une ville – Le bréviaire manuscrit d'Uzès de 1472. Médiathèque d'Uzès, 2005. Avant-propos, Mireille Olmière, p. 71.
[59] Jeanine Flaugère, Quand l'évêque Hélias entrait dans Uzès, 1344. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.
[60] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, Réforme et Renaissance à Uzès (1492-1598), dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.87.

0.2.8 - La place protestante

Uzès fut marqué très tôt par les idées de la Réforme protestante auxquelles sa population se rallia massivement. Le réseau féodal autour des Crussol contribua à la diffusion de la Réforme et au rejet du centralisme royal.
Le château vicomtal devint en effet dès 1523 un centre de diffusion des idées nouvelles grâce à la vicomtesse Jeanne de Genouillac. Amie de Marguerite de Valois, elle fut veuve en 1546 et épousa en secondes noces Jean-Philippe Rhingrave, calviniste. Sa belle-fille Louise de Clermont-Tonnerre, gouvernante de Charles IX, qui épousa en 1556 le vicomte Antoine de Crussol d'Uzès, fut une proche de Coligny et des chefs huguenots.

Uzès, dont l'évêque Jean de Saint-Gelais était favorable à la Réforme, devint ainsi au milieu du XVI^{e} siècle, la cinquième ville protestante du Royaume. En 1573, le consulat était entièrement protestant. Les catholiques, désormais minoritaires, connurent toute les répressions et virent leurs églises pillées et détruites.
Certaines églises dépouillées servirent momentanément au prêche protestant jusqu'en 1567, date à laquelle les Réformés construisirent leur grand temple[61]. L'édifice construit par Jehan Benoit, était situé dans l'îlot de l'ancienne école Saint-Firmin (rue de la Ferte-Milon). Il fut détruit en 1685 par un arrêté du Parlement de Toulouse obtenu par Monseigneur Poncet de la Rivière, quelques mois avant la Révocation de l'Edit de Nantes – il sera transféré après la Révolution sur le site de l'ancien couvent des Cordeliers où il se trouve aujourd'hui encore.
Lors des combats entre factions catholiques et protestantes, les faubourgs furent partiellement détruits[62].

Le bâlois Thomas Platter, venu étudier la médecine à la faculté de Montpellier, a témoigné de la vie quotidienne uzétienne en 1597 et 1598. D'après les écrits de l'étudiant, la ville, qui comptait alors 500 feux, possédait quatre portes, un fossé qui doublait le rempart armé de casemates[63], ses faubourgs étaient dépourvus d'enceintes.
La ville, dans la paix retrouvée, était désormais riche et prospère, comptait un grand nombre de tisseurs et de teinturiers qui confectionnaient une serge de grande qualité vendue sur la foire de la Saint-Firmin. Dans la ville, on filait la laine. Dans la campagne, le blé, les oliviers et la vigne étaient cultivés et les moulins bladiers qui s'égrenaient sur l'Alzon, procuraient la farine pour un pain de qualité.

<u>Une crypte paléochrétienne ou un oratoire privé en pleine guerres de Religion ?</u>

Une salle voûtée située sous une chapelle disparue, creusée dans le rocher dans l'immeuble du 5, place du Duché, a été identifié par Lionel Albiouse[64] comme une crypte des IIe ou IIIe siècles. Y figurent deux personnages sculptés en bas-relief : l'un serait une représentation de Saint Jean-

Baptiste, l'autre, le Christ. L'identification d'un sanctuaire reste toutefois suspecte[65] ; Guy Barruol fait l'hypothèse d'un oratoire privé, voire clandestin, aménagé à la fin du XVI^{e} siècle par les catholiques. Le personnage figuré dans l'« absidiole », coiffé d'une toque, est revêtu d'une ample soutane trapézoïdale et porte en pendentif la croix.

Ce sanctuaire a été rendu au culte le 5 juin 1877 par l'évêque d'Uzès. Il a été inscrit sur la Liste supplémentaire des Monument historiques le 19 novembre 1886. La maison des Jésuites fut bâtie au XVII^{e} siècle (s'appuyant sur un corps de logis antérieur) sur ce lieu en englobant le « sanctuaire »[66] remplaçant ainsi un jardin à la française figurant sur le plan Carreiron dressé en 1773. Ce jardin se développait jusqu'au mur oriental du duché. L'immeuble situé au 5, place du duché fut reconstruit et agrandi au XVIII^{e} siècle.

[61] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, op. cit., p.99.
[62] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, op. cit., p.102.
[63] Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 – 1595-1599, Note de voyage de deux étudiants balois. Montpellier, chez Camille Coulet, Libraire, 1892.

[64] Lionel d'Albiousse, Guide archéologique dans la Crypte d'Uzès, 1879.
[65] Guy Barruol, Uzès, Crypte, dans Noël Duval, Les premiers monuments chrétiens de la France, 1. Sud-Est et Corse, Picard, 1995, p.45.
[66] Antoine Dalbard, N°5 place du Duché à Uzès (Gard), La Chapelle des Jésuites, 2000.

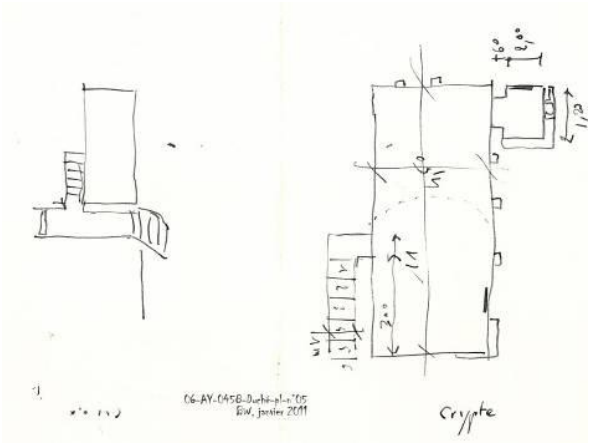
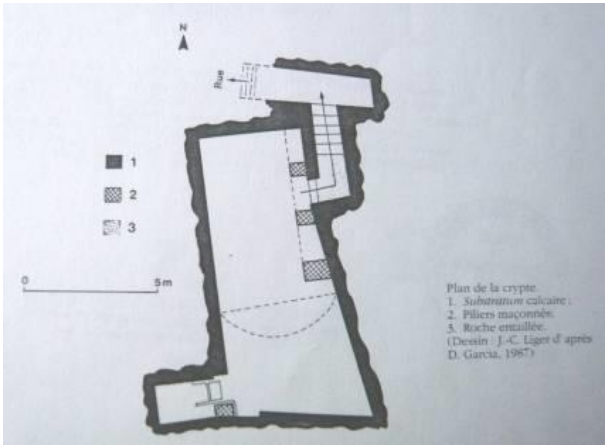


Schéma de la « crypte ». Bernard Wagon, 2011



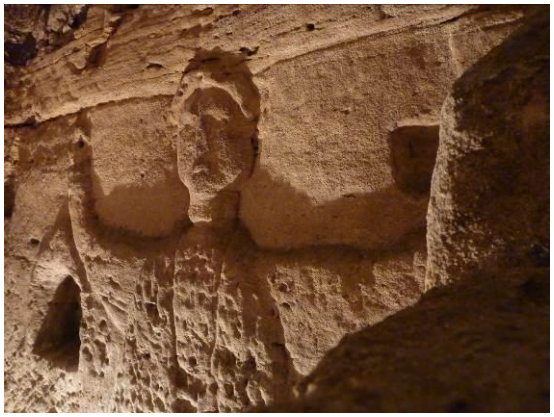
Plan de la « crypte ». Guy Barruol, Uzès, Crypte, dans Noël Duval, Les premiers monuments chrétiens de la France, 1. Sud-est et Corse, Picard, 1995, p.45.



Dessin de la crypte d'Uzès. Monument chrétien des premiers siècles de l'église, guide archéologique, la crypte d'Uzès par Lionel d'Albiousse, éditions Lacour-Rediviva, 2002, p.17.



La « crypte » d'Uzès. 2011.



Détail du « Christ ». 2011.



5, place du Duché. Demeure dans le sous-sol de laquelle se situe la « crypte ».

Les fortifications protestantes de la ville et de ses faubourgs

L'édit de Nantes, signé en 1598 par Henri IV, reconnaissait le culte aux protestants et mit théoriquement fin aux guerres de Religion. Certains catholiques, laïcs ou ecclésiastiques, revinrent dans la ville - en 1602, l'église Saint-Laurent fut rouverte au culte[67] - mais la situation restait instable.
La paix civile fut maintenue jusqu'à la mort d'Henri IV en 1609. Les droits accordés aux Huguenots par l'Edit « irrévocable » furent remis en question lorsque Louis XIII et le Cardinal de Richelieu entendirent restituer à la Monarchie et à l'Eglise romaine toute leur autorité. En 1614, Paul-Antoine de Fay de Préaut, frère du sénéchal de Nîmes et Beaucaire, se lança à la reconquête des privilèges perdus de l'évêché.

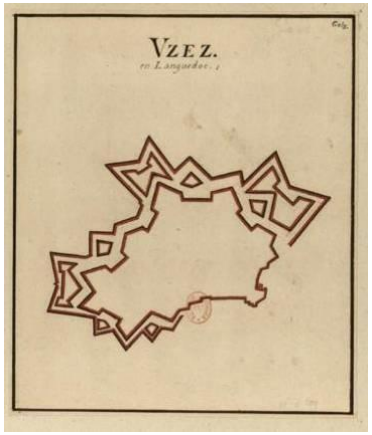
En 1629, Louis XIII fit son entrée à Uzès pour parachever l'unification de son royaume ; le maréchal de Bassompierre fut chargé de détruire les fortifications mise en œuvre par les protestants après 1622 d'après les plans de Pierre de Conty d'Argencourt[68].

On possède sept plans de fortifications bastionnées dont un, conservé dans un recueil de Plans et Cartes du XVII[e] siècle[69] conservé au musée du Vieux Toulon, porte une description sommaire des ouvrages.

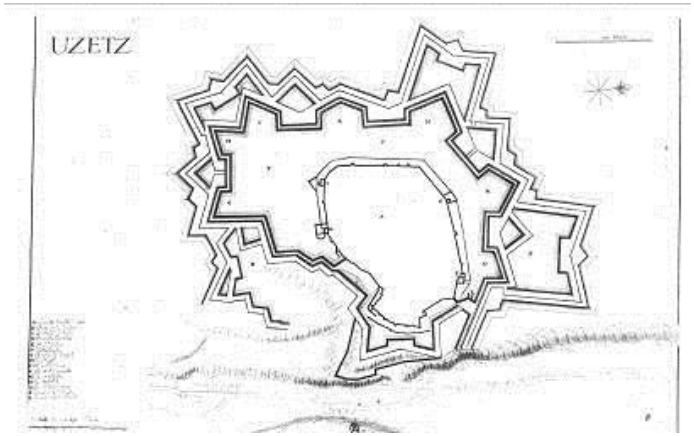
La morphologie actuelle de la ville et son parcellaire ne portent pas trace des fortifications qui, comme l'ensemble des aménagements de défense protestants, étaient vraisemblablement construites en terre. Dans les faubourgs, plusieurs jardins suspendus et les murs contrebutant les terrasses de l'hôpital pourraient cependant en constituer des témoignages.

« Il faut raser toutes les places qui ne sont point frontières.
Faire que le roi soit absolument obéi des grands et des petits,
remplir les évêchés de personnes choisies, sages et capables... »
Richelieu (Programme politique en 1629).

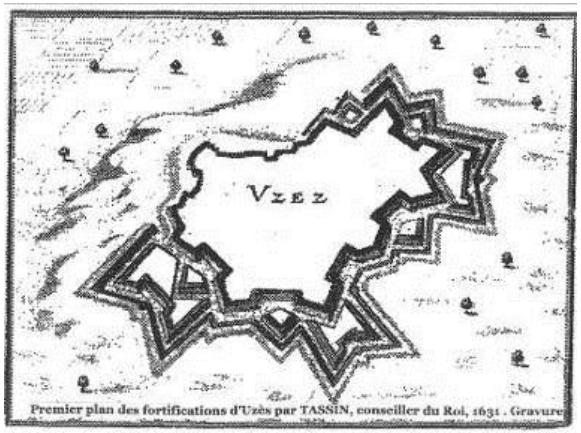
[67] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, Op. cit., p.107.
[68] Lionel d'Albiousse, Histoire des Ducs d'Uzès, suivie d'une notice sur leur château ducal. 1887, Rééd. Lacour, 2002, p. 128.
[69] Plan des fortifications d'Uzès n°39, Recueil de Plans et Cartes du XVIIe siècle, Musée du Vieux Toulon.



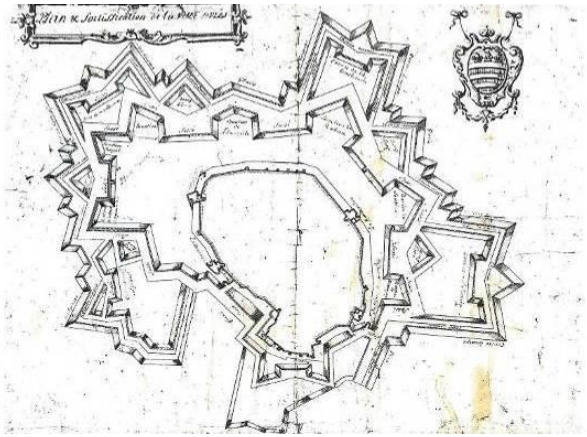
Plan des fortifications d'Uzès. BnF, H 122 373



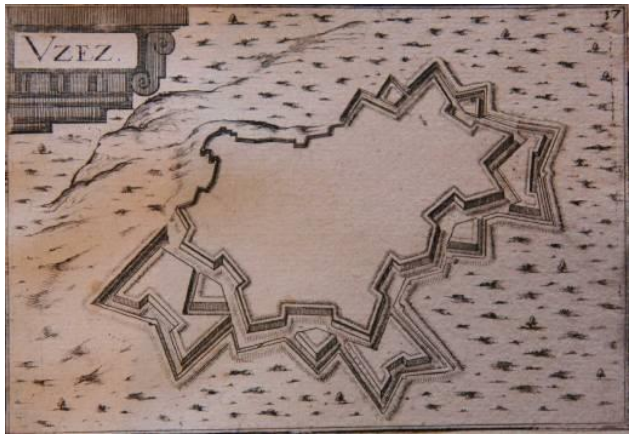
Plan des fortifications d'Uzès. Vers 1630. BnF, Estampes, C 59-521.



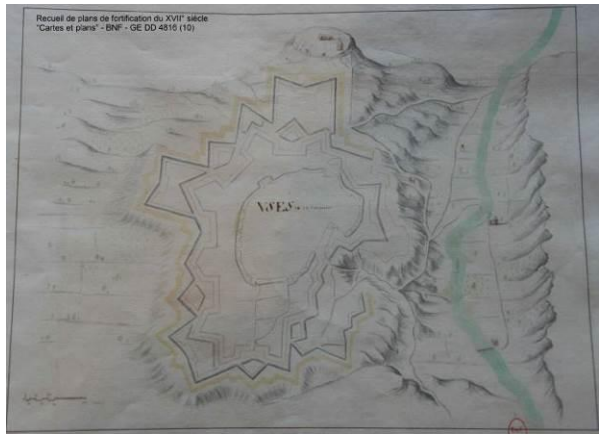
Premier plan des fortifications d'Uzès par Tassin, conseillé du roi, 1631.



Plan et fortification de la ville d'Uzès, XVII[e] siècle.



Plan des fortifications d'Uzès par Christophe Tassin. BnF, Cartes et plans, GE BB 246 (X-173). Collection Gaston d'Orléans – XVII[e] siècle. Bibliothèque municipale Montpellier
Le plan (le nord étant à l'angle gauche bas) exclut toutes fortification dans la partie est de la ville (côté palais épiscopal).

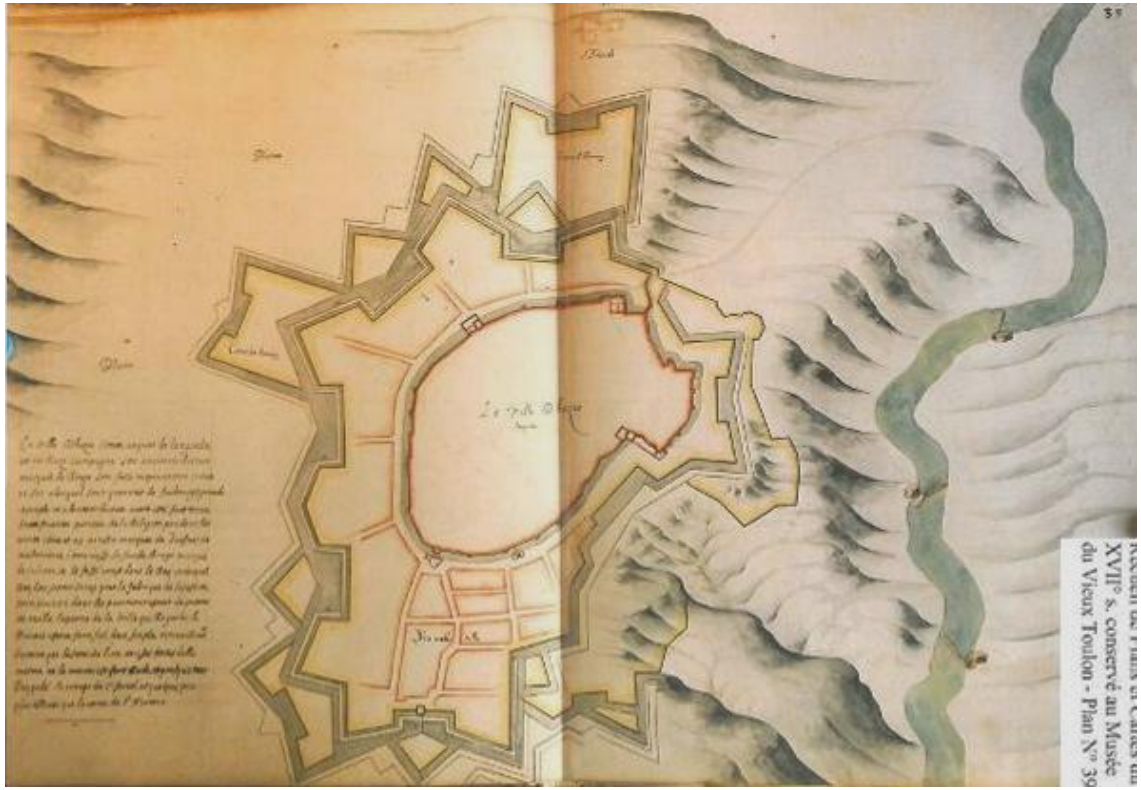


Recueil de plans de fortification du XVII[e] siècle. BnF, Cartes et plans, GE 4818 (10).

Légende

La ville d'Uzès située au pays de Languedoc et en rase campagne. Son ancienne clôture marquée de rouge, son fossé moyennement creux et sec auquel sont quantités de faubourgs grands et peuplés et alentour d'eux ont été fait une fortification par ceux de la Religion pendant les années 1628 et 29 ainsi marquée de jaune de maçonnerie comme aussi la fausse-braie[70] marquée de la lettre A. Le fossé creusé dans le roc et duquel roc l'on s'était servi pour la fabrique de la susdite fortification dont les parements étaient de pierre de taille la partie de la ville qui regarde la rivière était fortifiée d'un simple retranchement d'autant que l'assiette du lieu est assez forte d'elle-même ou la montée est fort rude et presque tout roc pelé la croupe de Saint-Ferréol est quelque peu plus élevée que la corne de Saint-Firmin.

L'enceinte médiévale (en rouge) est doublée par la fausse-braie (désignée par la lettre A), enceinte basse, qui enserre le faubourg de Bourgade au sud (Nouvelle Ville) et l'enclos épiscopal à l'est. Des bastions (cornes) complètent les ouvrages au nord (corne Saint-Firmin), à l'ouest (corne de Rohan), et au sud. Le fort de Saint-Ferréol est représenté à l'extrémité nord du document.



Plan des fortifications de la ville d'Uzès n°39. Coll. Musée du Vieux Toulon.

[70] Enceinte basse ménagée devant l'enceinte principale.



Plan des fortifications de la ville d'Uzès n°39. Coll. Musée du Vieux Toulon. Report sur le cadastre actuel. B. Wagon, V. Rousset, 2010.

La Contre-Réforme, temps de raffermissement le pouvoir central, s'appuya sur le renouveau catholique en relevant de la ruine les églises détruites et en favorisant l'installation de nouveaux ordres. Nicolas de Grillet, nommé par Louis XIII après la paix d'Alès, arriva à Uzès en 1631 où il trouva un diocèse dévasté : la cathédrale détruite, les églises Saint-Etienne, Saint-Roman et Saint-Firmin réduites en des ruines. Il mit en œuvre dès 1644 une politique de reconstruction des édifices religieux, fit reconstruire le palais épiscopal et la cathédrale à partir de l'édifice roman restant. Celle-ci fut inaugurée à la Pentecôte en 1652 mais les travaux intérieurs de menuiserie et de décoration se poursuivirent sous l'épiscopat de son successeur Jacques Adhémar de Monteil de Grignan (nommé en 1660) qui engagea la construction de l'évêché en 1671. Uzès connait ainsi une période de pleine expansion à laquelle appartient la construction d'hôtels particuliers[71].



La rivière d'Eure, le parc et l'évêché vers 1710.
BnF, Estampes.

Les Jésuites

Les Jésuites occupaient une maison placée au cœur de la ville près du Duché, englobant la fameuse crypte aménagée à l'origine dans le sous-sol d'une chapelle[72]. Un jardin à la française, figurant encore sur le plan de la fin du XVII^e^ siècle et évoqué de nos jours par le nom du passage menant à la rue Boucairie, se développait jusqu'à la courtine orientale du duché. L'immeuble fut reconstruit et agrandi de la maison voisine au début du XIX^e^ siècle par les Dames de Saint-Maur.

Les Sœurs de Saint-Maur

Les sœurs noires ou « Dames de Saint-Maur », chargées de l'éducation des jeunes filles, s'installèrent en 1686 près des religieuses de Notre-Dame[73] (elles y resteront jusqu'en 1689). Dès 1766, elles occupèrent l'ancienne maison des Jésuite, la quittèrent à la Révolution pour y revenir par la suite.

Les Sœurs de la Visitation de Sainte-Marie

Les Visitandines s'installent dans la ville en 1663 à la demande de l'évêque Monseigneur de Grignan ; elles sont chargées de l'éducation des jeunes filles et de la conversion des filles des nouveaux convertis au catholicisme. Leur couvent, situé hors les murs près du quartier Saint-Etienne, est agrandi au début du XVIII^e^ siècle et doté peu après 1749 d'une chapelle sise sur l'actuel boulevard des Alliés. L'édifice, qui pourrait être l'œuvre de l'architecte Guillaume Rollin, fut vendu à la Révolution. La chapelle couverte d'une coupole remarquable fut divisée au XIX^e^ siècle en deux niveaux par une voûte en pierre.





L'ancienne chapelle de la Visitation de Sainte-Marie et sa coupole.

[71] Jean Christophe Galant, Les pouvoirs et les affrontements à Uzès au XVII^e^ siècle (1628-1685), mémoire de maîtrise, dir. D. Biloghi, Université Paul Valéry, Montpellier, 1998.
[72] Antoine Dalbard, N°5 place du Duché à Uzès (Gard), La Chapelle des Jésuites, 2000.
[73] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, op. cit., p.110.

Les Capucins

Les Capucins s'implantèrent au nord de la ville enclose sur un terrain donné par le duc en 1657. Leur couvent composé de bâtiments, d'un cloître et d'une chapelle (occupée par l'Office de Tourisme) se développait alors dans le faubourg Masbourguet.

Devenus biens national à la Révolution, les bâtiments qui composaient le couvent furent acquis par [74]:

- Pierre-Louis Boucarut à Uzès : bâtiment et jardin
- Antoine Champel, fils : grand corps de bâtiment près le jardin et le cloître, cour, remise et bûcher rue du Mas Bourguet,
- Adrien Phéline, fabriquant d'étoffes de soie à Nîmes : bâtiment avec jardin,
- Jean-Pierre Abauzit, négociant à Uzès : la remise au fond de la rue avec jardin potager.



Les galeries sud et est de l'ancien cloître des Capucins.



La façade de l'ancienne église des Capucins.



La nef de l'église des Capucins.

[74] François Rouvière, L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, Nîmes, Gervais-Bedot, 1900, pp. 66, 109, 306.

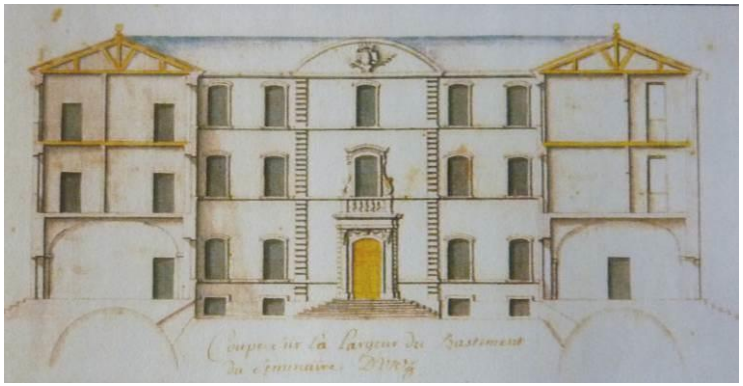
0.2.11 – La révocation de l'Edit de Nantes

Dans le dernier tiers du XVII[e] siècle la ville recouvre les temps difficiles de répressions, de violence et d'exil : avec la Révocation de l'Edit de Nantes, signée par Louis XIV le 18 octobre 1685, s'attisent à nouveau les conflits entre protestants et catholiques. Les temples sont détruits ; celui d'Uzès le sera en 1685. Le culte protestant, désormais interdit, se fait dans la clandestinité.
Contre les persécutions, les arrestations, voire les condamnations à mort, et les dragonnades (conversions forcées des protestants du Languedoc), nombre de protestants de la ville rejoignirent les pays du Refuge.

0.2.12 – Le XVIII[e] siècle

En 1721, Jean-Charles de Crussol détenait les trois quarts de la seigneurie ; l'évêque un[75]. Monseigneur Poncet de la Rivière (épiscopat de 1677 à 1728) impulsa comme l'avait fait Monseigneur de Grillet, une phase de reconstruction destinée dans les premières années du XVIII[e] siècle à raffermir l'église catholique.

Le grand séminaire
C'est près de la porte Saint-Julien, face à l'emplacement de l'ancien temple protestant détruit en 1685, que l'évêque acheta plusieurs maisons sur les terrains desquelles il fit élever le grand séminaire pour encourager les conversions des âmes et former les futurs prêtres[76]. Le chantier fut confié à l'architecte Guillaume Rollin qui posa la première pierre en 1715. La face nord de l'édifice fut bâtie en englobant l'enceinte de la ville. Le plan en U se referme sur une cour intérieure aménagée en jardin et ouverte sur la rue par un portail monumental.
En raison du contexte urbain, le jardin fut implanté de l'autre côté de la rue de la Ferté-Milon (ancienne école Saint-Firmin). Le bâtiment fut vendu bien national en 1793 et acquit par un cafetier Jean Alazard. En 1818, la propriété figurait parmi les biens du baron de Cabiron. En 1825, une extension fut mise en œuvre à l'est jusqu'à l'église Saint-Julien[77]. Suivit en 1830, la construction de l'extension nord-ouest. La façade sur cour, l'escalier, les ailes, la terrasse et les toitures furent inscrits sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques en 1949 (protection annulée) avant que l'édifice ne soit protégé en totalité en 1999.


Le séminaire. Coupe sur la largeur du bâtiment, dessin rehaussée au lavis de l'architecte Guillaume Rollin, 1714.

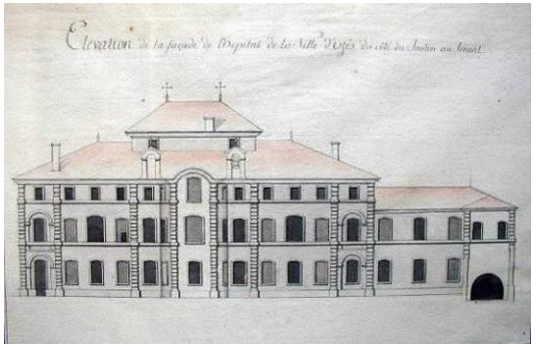
Les Frères des écoles Chrétiennes
L'enseignement gratuit pour les garçons ne fut instauré dans la ville qu'à partir de 1749 grâce à l'évêque Bauyn qui après avoir acquis la maison Espérandieu (rue de la Monnaie) installa les Frères des Ecoles Chrétiennes.

La maison de la Providence
On doit à l'évêque Bauyn la création de la maison de la Providence aménagée à partir d'une demeure médiévale sur la rue Port-Royal. Après la Révolution, les Frères des Ecoles chrétiennes y installèrent une école dans la cour de laquelle l'architecte Bègue édifia la Tour de la Vierge (1865) pour louer le dogme de l'Assomption. Le bâtiment est aujourd'hui occupé par la Médiathèque.

[75] Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Congrès archéologie, Société Française d'Archéologie, 2000, p. 419.
[76] Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, Op. cit., p.122.
[77] Thierry Hirigoyen (architecte DPLG, ACMH), Ancien séminaire d'Uzès – Etude préalable, 2005.

L'hôpital Général (des pauvres ou Saint-Sauveur)

L'hôpital médiéval attesté au XIII[e] siècle hors les murs à la porte de la Barrière fut rebâti en 1596. Il fut complété d'une chapelle en 1707 : les travaux sont alors confiés au maçon Besson. Gabrielle Welisch et Ariel Balmassière ont démontré que le plan de cette ancienne chapelle correspond à l'actuelle cage de l'escalier d'honneur de l'édifice[78]. Jugé trop petit, il fut reconstruit sous Mgr Bauyn à partir de 1746 par le bureau de la charité de la ville sur les plans de Guillaume Rollin[79]. Les travaux débutèrent par l'édification de l'aile nord réservée aux hommes, puis vinrent ceux de l'escalier d'honneur, suivis en 1752 par l'installation de la salle des blessés contre l'aile nord. La construction de l'aile sud, destinée aux femmes, était achevée en 1755[80]. En 1808, l'ingénier David bâtit une galerie couverte contre l'aile nord ; cet aménagement fut détruit en 1919 lors des modifications effectuées sur le bâtiment par l'architecte Pialat. L'édifice figure sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques depuis le 24 décembre 2004.



Hôpital. Façade est par Rouvière, 1785 (Cl. CRMH).

L'église Saint-Etienne

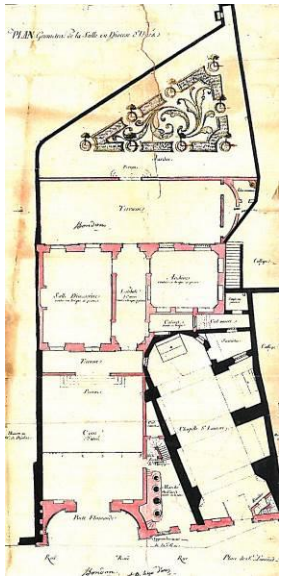
Les plans du nouvel édifice furent dressés en 1763 par l'architecte avignonnais Pierre Bondon. Mais c'est à Guillaume Rollin que fut confié le chantier qui débuta en 1767 pour s'achever en 1775.



Eglise Saint-Etienne.

L'Hôtel du diocèse civil

Il fut construit à l'emplacement de l'ancien hôtel de ville détruit par la foudre en 1763. L'évêque confie le chantier en 1779 à l'architecte Pierre Bondon.





Plan de l'hôtel du diocèse civil par Bondon en 1779. AM Uzès. A droite, la façade sur cour.

[78] Gabrielle Welisch, Ariel Balmassière, Hôpital local d'Uzès – Etude de définition, Diagnostic historique.
[79] Martine Peyroche d'Arnaud, l'hôpital Saint-Sauveur, Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°37, 2005.
[80] Martine Peyroche d'Arnaud, La difficile unité, dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.132.

Les aménagements urbains

L'enceinte médiévale de la ville fut détruite dans le dernier tiers du XVIII[e] siècle (elle figure encore sur le plan Carreiron de 1773). Le fossé qui la doublait avait cependant été comblé bien avant lorsqu'on implanta les promenades (actuels boulevards). Sur un terrain cédé à la ville par les Cordeliers, prit place l'Esplanade qui fut plantée d'arbres en 1853 ; c'est à cette occasion que l'architecte de la ville Bègue découvrit les vestiges de l'ancienne église des Frères mineurs. La porte Saint-Etienne fut refaite en 1745 ; en 1763, le duc François Emmanuel permit la destruction de la tour Banastière. A partir de 1778, la mairie fit détruire onze arceaux de la place aux Herbes, six rue de la Pélisserie.

Il y avait à la fin du XVIII[e] siècle, sept puits et trois fontaines appartenant à la ville : la fontaine Saint-Théodorit, la fontaine Marie près de l'abreuvoir (au Portalet), et la fontaine de Gisfort. Les eaux usées se déversaient par un aqueduc voûté sous le Portalet[81].



L'esplanade implantée sur l'ancien enclos des Cordeliers en 1724. Deux fontaines du XIX[e] siècle en encadraient l'entrée ; elles ont été transférées sur boulevard Charles Gide et la place de la Tour du Roi.



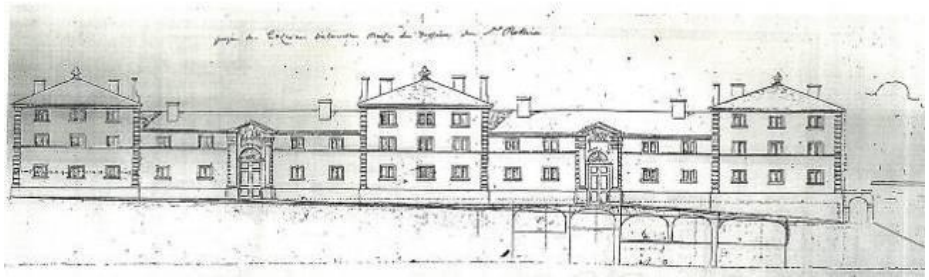
La fontaine Saint-Théodorit et la conduite (à gauche en bas) alimentant le réservoir.

[81] Martine Peyroche d'Arnaud, op. cit., p.131.

Les casernes de Guillaume Rollin

Les casernes furent élevées sur les plans de Guillaume Rollin de 1741 à 1769. Elles firent partie d'un grand programme initié dans la Province dès la fin du XVII^{e} siècle et dont les modèles avaient été fournis par l'architecte Augustin Charles Daviler. Le bâtiment à deux cours doit sans doute beaucoup à celui des casernes de Montpellier dont l'achèvement fut confié à l'architecte de la ville, Jacques Nogaret. L'armée abandonna les casernes d'Uzès en 1923 qui furent investies par un atelier de tapis d'Orient pour les réfugies arméniens, puis par l'atelier de robinetterie de Louis Petavit. En 1950, on installa dans ces lieux le lycée technique G. Guynemer.

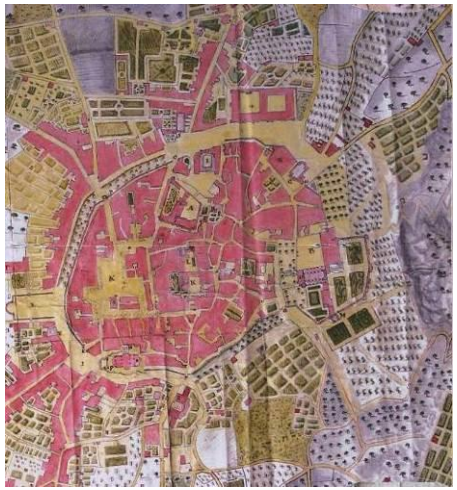
L'établissement prit place à l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Julien et au sud d'un enclos privé incluant une demeure du XVII^{e} siècle dont le parc intègre un pigeonnier.



Les anciennes casernes. Dessin de l'architecte Rollin (XVIII^{e} siècle)

Les ouvrages de Guillaume Rollin, architecte.

1719 : Château de Sauvan (aménagement), Alpes de Haute-Provence,
1729 : Hôtel de ville de Béziers,
Eglise Notre-Dame de Pommiers à Beaucaire,
Château de Ribaute (Gard),
A Uzès ; le Grand Séminaire (1715), l'hôpital (1746), les casernes (1741-1769), l'église Saint-Etienne (1767-1775), l'écorchoir, l'hôtel de ville d'Uzès (1773).



Le plan Carreiron, 1773. Archives municipales. Les casernes figurent au nord-est.



Les anciennes casernes.

L'hôtel de ville

La maison consulaire, située rue de la Monnaie (25, rue Blanchard, parcelle n°1155) fut détruite par un incendie en 1763. On la reconstruisit dans la partie nord de la ville enclose à l'emplacement de l'ancien jardin du sénéchal et de plusieurs maisons acquises puis démolies pour le projet. Pour ce faire, un tronçon de l'enceinte médiévale fut démoli.
Les plans furent dressés par l'architecte avignonnais Pierre Boudon d'Avignon en 1765 qui assura le début des travaux. Lui succéda après 1768, l'architecte de la ville, Claude Rollin, qui mena à terme le chantier en 1773 après en avoir remanié le programme.
Les bâtiments s'ordonnent autour d'une cour intérieure bordée de portiques. La façade nord, bordant le boulevard le long duquel se développe un perron monumental, fut rebâtie en 1896 par l'architecte Claude Mery[82].


La cour de l'hôtel de ville.


L'hôtel de ville (classé Monument historique en 1983) vu depuis la tour Bermonde.


La façade nord de l'hôtel de ville édifiée en 1896 par Claude Méry.

Le temple protestant

L'édit de Tolérance (Edit de Versailles) signé par Louis XVI en 1787 permit aux non catholiques (protestants et juifs) de bénéficier de l'Etat civil sans devoir se convertir au catholicisme. Ce fut une étape importante dans la pacification religieuse du pays bien que seule la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 reconnaisse la religion protestante.

Les protestants d'Uzès purent ainsi acheter en 1791 l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers. Remanié par l'architecte Valentin Bernardi (1862-1920), l'édifice fut racheté par la mairie en 1989, puis restauré en 1995.


L'extension occidentale du XVII^{e} siècle de l'ancien réfectoire.


Vue intérieure du temple depuis l'ouest.


L'ancien réfectoire des Cordeliers (?) annexé au temple protestant (vue de la façade nord).

[82] Gabrielle Welisch, Ville d'Uzès, Fourniture et mise en œuvre d'un ascenseur à la mairie d'Uzès, Diagnostic historique, 2009.

0.2.12.2 – Le XIX^e siècle

Les activités économiques

Avec la Révolution, Uzès devint chef-lieu de district en 1790 puis d'arrondissement, enfin sous-préfecture (la sous-préfecture sera supprimée en 1926)[83]. Dans la première moitié du XIXe siècle, la prospérité de la ville reposait essentiellement sur la sériculture – la poterie n'étant alors qu'à ses débuts avec un seul faïencier en 1820.

La sériculture

La sériciculture (élevage et production du vers à soie) se développa avec les XVIII^e et XIX^e siècles pour devenir de 1815 à 1850 une importante source de revenu pour le monde paysan et ouvrier. A partir des années 1850, la concurrence du coton, les maladies du ver à soie (la muscardine, la pébrine, la flacherie et la grasserie) et le phylloxera touchèrent la ville et la campagne.

L'industrie de la soie employait près de 2 000 personnes. Les ateliers de dévidages des cocons permettaient d'extraire les fils de soie bruts, travaillés ensuite dans les ateliers de moulinage placés sur l'Alzon ; à leurs côtés, on comptait de plus petites structures placées dans la ville même utilisant la vapeur (filature Fauvety, Roussel…). Les fils étaient ensuite tissés par les *débassaïres* (les fabricants de bas) : on comptait au début du siècle 457 métiers à bas[84].

La filature Vincent (sur l'Esplanade – Avenue de la Libération) était spécialisée dans le fil grossier qu'elle produit et travaille dans son moulinage. Construite de 1838 à 1855 à l'emplacement d'un moulin à huile (1825), elle est aujourd'hui caractéristique de l'architecture industrielle du XIXe siècle et du début du XX^e siècle. De la filature de soie Boudet (rue Benoît) créée en 1846 par François Boudet, subsiste la cheminée et la partie basse des murs gouttereaux. La filature de soie Massador fut mise en service rue Benoît en 1838 avant de passer en 1846 à Scipion Alais et Auguste Foucard.

A la fin du XIX^e siècle, après l'arrêt de son fonctionnement, elle fut transformée en maisons. La filature Bouzigue (8 rue Croix des Palmiers) fut créée par Adolphe Bouzigue en 1851. La filature Téraube fut vendue en 1892 à Henri Abauzit, dépositaire de la marque Zan en 1884). Il transféra dans ces murs la fabrique de réglisse qu'il exploitait à l'origine dans la papeterie Gentil (site dit « de la Californie »).



Murier situé dans le jardin au 3, impasse des Vieux Capucins évoquant la culture du vers à soir à Uzès.





L'ancienne manufacture Vincent. L'atelier (1910) et la maison de maître.

La faïencerie

La manufacture de faïence fine (terre à pipe) fut fondée, sans grand succès, par le maire Meifrédy de Robernier en 1806-1809 pour employer les pensionnaires de l'hôpital. Dix ans plus tard, le céramiste italien Bonistati, associé à Jacques Teissier, s'installa sur la route d'Alès. Naissait la société Teissier et Compagnie.
Lui succéda Auguste Vernet qui fonda sa propre manufacture dès 1831 rue de la Croix-des-Palmiers pour produire des céramiques originales fabriquées avec la technique des « terres mêlées », mélange original de trois couleurs réalisé à partir de la terre de la Capelle (blanc), de la terre de Saint-Laurent la Vernède (rouge), et du bol ferrugineux de Saint-Victor les Oules (noir). Vernet céda son atelier vers 1827 à François Pichon[85].

[83] Yves Pouget, Les services publics. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.
[84] Yves Pouget, op. cit, 1995.
[85] Jean-Louis Vayssettes, Céramique à Uzès, de la faïence fine aux terres mêlées, Montpellier, les petits carnets de la terre cuite, 24 p.

Les aménagements urbains

L'abreuvoir public du Portalet

La ville procéda à divers aménagements urbains dès les années 1830. L'abreuvoir public au Portalet fut couvert d'une voûte en 1832 et doté d'une pompe. La source située sous la fontaine du XIX[e] siècle alimente l'abreuvoir située comme elle à l'origine hors les murs (le tronçon de l'enceinte médiévale est conservé sous la voûte. La voûte est crevée par les racines d'un ormeau aujourd'hui disparu. De la grande salle voûtée débute l'égout qui ressort dans l'impasse Prends-Toi-Garde. Une branche démarre à partir de celui-ci pour tendre vers l'hôpital.



L'ancien abreuvoir et sa source couverts d'une voûte en 1832.



Fontaine publique sur la place du Portalet élevée en 1855 et mise en service en 1875.

Construction d'une pompe à l'abreuvoir public sur la promenade du Portalet, Archive communale, 4 O 1 (communication Mireille Olmière) :

1) Budget de 1832 (délibération du 12 mai 1831), Article 67 :
La construction d'une pompe est absolument nécessaire à cet abreuvoir, d'abord pour délivrer les eaux des saletés auxquelles la situation des lieux les expose, ensuite pour faciliter l'abreuvage des bestiaux, et enfin pour couvrir par des voûtes le passage qui conduit à cet abreuvoir et que se trouve très dangereux à cause de sa profondeur au-dessous de la promenade ; le passage d'ailleurs est tout à fait impraticable l'hiver à cause des glaces ou par les boues et immondices que les eaux pluviales y conduisent, en conséquence le conseil tient beaucoup à l'exécution de ce projet ; il joint ici un plan et le devis à l'appui qui donne de plus grands détails sur l'utilité de cette dépense.
2) devis travaux voûte et pompe au Portalet (4 O 1) + plan
3) Délibération du conseil municipal du 6 novembre 1832 (1 D 11-f° 165) :
Messieurs,
Lorsque le budget de l'exercice 1832 fut réglé, le conseil municipal arrêta qu'il serait établi une pompe à la source dite des Abreuvoirs et que le passage qui conduit à cette source serait couvert d'une voûte en pierres de taille. Il vota en même temps une somme de trois mille francs pour faire face à cette dépense mais l'adjudication qui en fut prononcée le vint six décembre 1831 en faveur du sieur Alexis Auriol maître maçon de cette ville réduisit à deux mille cent soixante francs le prix des travaux à exécuter…

Autres aménagements

La Promenade des Marronniers derrière le palais épiscopal fut aménagée en 1836 ; l'installation de la terrasse de ce dernier suivit en 1854. En 1853, des fontaines furent installées sur les places et dans les rues grâce à l'alimentation en eaux par le captage d'une source du vallon de l'Eure. Les maisons dites de « l'île de la place » située dans la partie est de la place aux Herbes furent démolies en 1889 - 1890 afin de créer une place plus vaste et plus harmonieuse[86].



Projet de démolition sur la place aux Herbes. Bégué, architecte de la ville, 1872. A.M. 1 O 1.



La destruction d'un îlot à l'est de la place aux Herbes en 1890.

[86] Martine Peyroche d'Arnaud, La difficile unité, dans *Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire,* Etudes et Communication, 2009, p.174.

L'Hôtel de Castille

Gabriel Joseph de Froment d'Argilliers, Baron de Castille, né à Uzès en 1747 d'une famille de la petite noblesse fit bâtir un hôtel (achevé en 1818) près de l'enclos épiscopal, le dota d'un étonnant péristyle - colonnade que l'on retrouve au pavillon Racine et dans son château d'Argelliers.



L'hôtel du Baron de Castille.

La Caisse d'Epargne

Au début du siècle suivant, le bâtiment de la Caisse d'Epargne, œuvre de l'architecte Valentin Bernardy (1862-1920)[87], fut installé sur le boulevard.



La Caisse d'Epargne, œuvre de l'architecte Valentin Bernardy.



Plan du noyau ancien de la ville, vers 1817. AD 30.

La station de pompage

Une station de pompage permettant d'alimenter la ville en eau fut installée par la ville en 1868 dans la vallée de l'Eure à l'emplacement de l'ancien moulin du chapitre. Elle fut transformée en centrale hydroélectrique vers 1910.

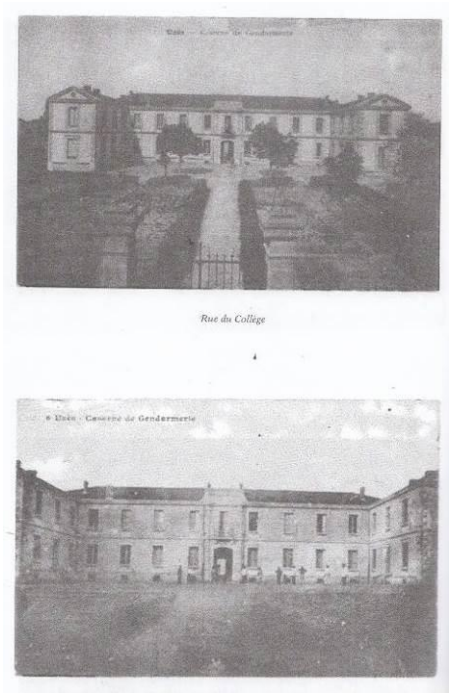


La station de pompage.

[87] Jean-Louis Vaysettes, Notices sur Uzès, SRA, DRAC Languedoc-Roussillon.

La gendarmerie (1905) par l'architecte Claude Méry

La gendarmerie fut édifiée en 1905 grâce aux fonds propres du maire d'Uzès, Léonce Pascal (registre des déclarations du 12 août 1905, A.M.) qui en confie le chantier à l'architecte Claude Méry. Né en 1853, élève de J.-B. Laurent, il exerce à Nîmes où son agence, installée au n° 11 quai de la Fontaine, est active à partir du début des années 1890 ; il devient architecte de la ville d'Uzès au moins de 1896 à 1911. L'édifice et ses écuries prennent place sur une partie d'un ancien domaine implanté à l'emplacement de l'ancienne église construite par l'évêque Ferréol. La gendarmerie, de composition classique avec corps principal encadré de deux ailes à pignons à fronton, s'impose dès lors au centre de l'ancien parc. Depuis la rue, une allée plantée d'arbres en commande l'accès vers son portail monumental.



Monumentalité du bâtiment de style classique et de son parc. Cartes postale, vers 1900.



La clôture et le portail d'entrée sur la rue du Collège.



Le corps principal.

Les chantiers de Claude Méry à Uzès

Architecte de Nîmes. Née en 1853. Elève de J.-B. Laurent.
Il est architecte de la ville d'Uzès au moins de 1896 à 1911.
Un Claude Méry se marie à Nîmes le 22 octobre 1874 avec Marie Thérèse Alexandrine Ribes. A Uzès et pour le compte de la municipalité, il est chargé de réparations et de construction de bâtiments publics pour le compte de la municipalité et œuvre également pour une clientèle privée :

- restauration de la mairie lézardée à un angle (1M1- plan 1896),
- la reconstruction des balustres du parvis de l'église St Etienne en 1896. Méry propose 2 projets : un avec balustres en poires, et un « à l'identique » qui sera retenu -1M7 plans,

-L'aménagement de l'école maternelle du Portalet (1M10) 1905, mais le bâtiment date de 1862 (reconstruction de l'école des Frères des écoles chrétiennes),

- la restauration du théâtre municipal avec galeries, en 1905 (qui n'existe plus) connu aujourd'hui sous le nom de « salon Racine » à la mairie. Démoli dans les années 1950 par l'architecte de la ville, pour en faire un « Foyer communal »,

-L'aménagement d'une maison en « Cinéma-Théâtre et salle de patinage » pour le compte de Gaston Pascal le 3 juin 1911. Plans 1M8. C'est aujourd'hui le cinéma « le capitole » qui devrait fêter bientôt ses 100 ans,

- Plans de la salle de patinage et cinéma rue Sigalon,
- Gendarmerie d'Uzès, 1905,
- Maison 56 bd Gambetta, 1899,
- La construction de l'école communale de Pont des Charrettes 1896-1905 (plans 1M8) qui existe encore.



Maison, 56 boulevard Gambetta à Uzès, construite sur les plans de Claude Méry en 1899.

Les réalisations de Claude Méry dans la région :

- n° 2 place Duguesclin à Nîmes, 1891.
- Perspective des casernes d'artillerie à Nîmes, 1881
- Eglise de la Rouvière. Cl. Clier (CRMH)
- Marie de Milaud, 1907,
- Presbytère de Verfeil, 1907,
- Monument du père Brydayne à Chusclan (Gard), 1883
- Eglise de Tresques (Gard), 1894,
- Hôtel de Mme Gignoux-Suchomel, 1896

0.2.14.1 - Les faits majeurs de l'évolution de la ville d'Uzès depuis 1945

Par Maryse Cathébras[88]

A la sortie de la seconde guerre mondiale, Uzès est une ville moribonde. Les municipalités uzétiennes successives, jusqu'en mai 1953, prennent conscience de la situation délicate de la ville, tiraillée entre les obligations résultant de son patrimoine et les exigences du temps présent. Des projets sont évoqués, mais rien n'est concrétisé, seules quelques réalisations sont entreprises : par exemple, l'exécution de travaux à l'intérieur de la tour Fenestrelle en octobre 1950 et la réfection intégrale des rues, achevée au printemps 1953. Les années s'écoulant, tout le patrimoine architectural d'Uzès connaît des dégradations : des bâtiments qui, depuis le début du siècle, n'ont connu aucuns travaux d'entretien, dont les murs laissent apparaître des fissures et où la pierre s'effrite. Uzès tombe en ruine. C'est à partir de 1954 que la municipalité Chauvin va s'attacher à sortir la ville de sa torpeur et faire face à l'accroissement de sa population. La cité ducale doit faire face à des problèmes d'assainissement, de protection du patrimoine et d'urbanisme qu'elle doit gérer simultanément. Certains projets ne seront finalisés que bien des années plus tard, par d'autres municipalités.

L'assainissement du centre-ville

A cette époque, il est nécessaire de réaliser l'assainissement de la ville qui ne dispose pas d'un véritable réseau d'égouts. Les eaux sont évacuées soit dans les fossés des routes principales où elles se perdent par infiltration et évaporation, soit par des anciens souterrains qui font office de puits perdus. Dans le centre-ville, il n'existe aucun moyen d'évacuer les eaux. Une dégradation progressive due au manque d'entretien et à une mauvaise évacuation ronge les sous-sols et entraîne des éboulements. Le 15 octobre 1960, deux immeubles s'écroulent, place aux Herbes, causant la mort de deux personnes et en blessant six autres. La situation sanitaire de la ville est particulièrement déficiente. La construction d'un réseau d'égouts, avec station d'épuration des eaux usées, présente donc un caractère d'extrême urgence.

Parallèlement, Uzès doit affronter des difficultés pour son alimentation en eau potable. Le réseau en fournit à peine la quantité nécessaire aux habitants, pourtant c'est la fontaine d'Eure - source à très gros débit, située à l'est, en contrebas de 50 mètres et dans la vallée de la rivière l'Alzon - qui alimente la ville. A partir de 1961, des travaux ont pour objet le remplacement de la station de pompage devenue trop faible et la construction d'un nouveau château d'eau, d'une capacité totale de 3000 m^3, l'ancien réservoir ne pouvant en contenir que 600 m^3. Ce château d'eau, construit en profondeur et enterré, a été conçu pour ne pas altérer le paysage de garrigues.

La municipalité Chauvin œuvre à l'amélioration du réseau d'alimentation en eau : des travaux indispensables, avant d'entreprendre le vaste plan de rénovation et d'urbanisme qui doit faire d'Uzès une ville moderne et prospère.

L'entretien des monuments historiques

Un effort considérable est fait pour la protection des sites et des monuments historiques. Le château ducal, laissé à l'abandon par son propriétaire Emmanuel de Crussol, quinzième duc d'Uzès, connaît d'importantes réparations, à partir de novembre 1951, sous la direction de la marquise de Crussol, sa tante [89], qui loue le château pour une période de dix ans. La restauration du duché est un triomphe.

La cathédrale, fermée depuis novembre 1974 en raison de travaux, rouvre ses portes pour les Rameaux, le 23 mars 1975. En septembre 1977, toujours dans le cadre de restauration de l'édifice, le mur de la sacristie est consolidé, tandis que le haut mur qui prolongeait la façade arrière de la cathédrale - qui ne présente aucun intérêt sur le plan de la consolidation de l'édifice, ni sur le plan de l'esthétique - est déposé.
La municipalité prend l'initiative d'acquérir les ensembles monumentaux de la ville que sont la tour du Roi, la tour de l'Evêque et l'ancien évêché. En 1978, le classement de la tour de l'Evêque et celui de la tour du Roi sont en cours.

La municipalité Rancel s'emploie à alléger le coût de la restauration, à écarter la spéculation et à offrir une architecture diversifiée et des locaux confortables. Le centre-ville - qui tombait en ruine et que les habitants désertaient - est sauvé. Dans l'ensemble, en dépit des longueurs et du coût important de l'opération, le résultat est jugé globalement positif tant du point de vue pratique que de l'esthétique. Si la mise en valeur du patrimoine constitue une des préoccupations de la municipalité, celle-ci n'en néglige pas pour autant l'aménagement du territoire en vue de son urbanisation future.

L'essor immobilier à l'extérieur de la ville

La population uzétienne se désintéresse de plus en plus des hôtels particuliers peu susceptibles de s'adapter aux exigences pratiques de la vie moderne, difficiles à chauffer et le plus souvent dans un état déplorable. Les habitants souhaitent avoir accès à des logements confortables et bien équipés. La ville doit développer un programme immobilier à l'extérieur des boulevards. Mais pas n'importe où, car des limites sont déjà posées.
En effet, en mai 1954, dans le cadre des mesures envisagées pour la sauvegarde des villes d'art du département, le conservateur des Monuments historiques du Languedoc propose

[88] Docteur en Histoire. Uzès au XX[e] siècle, Thèse : Histoire, Montpellier III, 2000, 776 p.

[89] Lettre du 17 novembre 1951 de la marquise de Crussol au préfet du Gard - Arch. Dép. Gard 8T253.

l'application d'une zone de protection établie sur l'ensemble du site naturel constitué par la vieille ville, la vallée et la fontaine d'Eure et le paysage de garrigues situé en face de la promenade Racine. Ce qui veut dire qu'aucune extension de la ville ne sera possible en direction de l'est. Uzès, pour s'agrandir, va étendre ses quartiers vers l'ouest principalement, mais aussi au nord de la ville.

Depuis de nombreuses années, le problème du logement se pose de façon aiguë pour la commune. La population uzétienne est passée de 4667 habitants en 1946 à 5222 habitants en 1954. Pour pallier cette demande, des lotissements de villas individuelles sont construits sur la commune. C'est le cas, à partir de 1954, des lotissements Favand, route d'Alès, et Laurent, route de Nîmes. En 1955, le projet du lotissement Soulier, route de Barjac, au nord de la ville, est lancé. En avril 1958, les maisons du lotissement Fabre sont complètement réalisées. La municipalité Chauvin estime que la construction doit aller en s'intensifiant pour attirer une population active et amener un complément d'activités industrielles et commerciales.
Le conseil municipal donne son appui à la création, à Uzès, d'une société de construction Baticoop, en achetant, route d'Alès, un terrain, remboursable par ladite société. Sur ce terrain se dressent, en l'espace de quelques mois, trois immeubles offrant 50 logements, qui sont livrés à partir de mai 1960. L'ensemble de ces constructions permet aux Uzétiens d'être logés dans d'excellentes conditions de confort, d'aération et d'ensoleillement, ce que l'on ne trouve plus dans certaines rues du centre-ville.

De 1953 à 1962, il est construit, à Uzès, 190 maisons ou villas individuelles, et 90 logements du type Baticoop sont livrés à leurs propriétaires. En 1963, 50 logements HLM « Les Amandiers », route de Saint-Ambroix, au quartier Saint-Géniès, peuvent accueillir des locataires. Quelques mois plus tard, 75 logements HLM supplémentaires viennent s'y ajouter. La restauration du centre-ville entraîne un déplacement de la population vers l'extérieur des boulevards.
Durant les années soixante-dix, d'autres logements voient le jour, comme le lotissement Pujolas (situé derrière la caserne des pompiers), route de Saint-Ambroix, ou le lotissement Guiraud, (derrière le cimetière protestant), route d'Alès. En décembre 1973, le projet de la construction de logements « Le Foyer Soleil » pour personnes âgées est lancé, sur un terrain situé entre la rue Jean-Moulin et l'avenue Georges-Chauvin, à côté de la nouvelle perception. Puis, en janvier 1978, c'est l'implantation de 60 logements HLM sur un terrain situé avenue du 8-Mai (près de l'immeuble EDF).

En octobre 1979, l'ensemble immobilier « La Tour-du-Roi » est inauguré, avec environ 80 appartements. A partir de 1980, au lieu-dit Rouquette et Servezanne, après les 119 logements et les deux collectifs, « Le Servezanne » (27 appartements) et « Le Castellane » (21 appartements), de nouveaux bâtiments sont édifiés (comprenant 58 logements). Tandis que des lotissements de maisons individuelles sont implantés au nord de la ville : celui situé entre la rue Ferdinand-Roybet et le cimetière catholique, et celui sur le chemin de Saint-Géniès, « Les Résidences de la Perrine ».

De nouveaux services publics

Devant l'explosion démographique de la commune, il est nécessaire de construire de nouveaux établissements scolaires : l'école maternelle du Parc, en mai 1963, avenue de la Libération, puis le collège Lou Redounet en septembre 1977 et l'école maternelle du Pas-du-Loup en septembre 1979, située quartier de Saint-Géniès, au nord de la ville.

Le développement de la ville va de pair avec l'évolution des structures administratives. Les services publics uzétiens, situés dans le centre-ville, ne peuvent se développer. Ils sont installés dans des locaux exigus, en mauvais état et difficiles d'accès. Devant la nécessité des travaux, ces services préfèrent s'installer à l'extérieur du périmètre de la vieille ville, dans des locaux neufs.
Le 21 mars 1969, le conseil municipal décide l'implantation d'une nouvelle perception, sur un terrain lui appartenant et situé au lieu-dit Rouquette et Servezanne. En mai 1973, le nouvel hôtel des postes, installé sur un terrain bordant l'Esplanade, après le temple, est inauguré. Le choix de cet emplacement est dû à la proximité de l'hôpital psychiatrique départemental Careiron qui a ouvert le 1er octobre 1965 et à la construction des nouveaux logements « Les Mûriers » à l'ouest de la ville.

Le fonctionnement de l'établissement psychiatrique demande un nombreux personnel qui ne peut être recruté sur place, du moins en ce qui concerne le personnel soignant. Il est nécessaire de bâtir des logements pour accueillir cette nouvelle population. Un ensemble de maisons individuelles voit le jour à l'ouest de la ville (quartier Servezanne), faisant suite aux constructions d'immeubles collectifs « Les Mûriers ». Vu l'importance de cette opération, les travaux sont effectués en trois tranches, entre février 1972 et l'année 1974. La ville profite de la réalisation de la viabilité du lotissement pour remettre en état les voies d'accès et procéder à l'installation de l'éclairage public et des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement.

En 1973, la municipalité Rancel a conscience que les pompiers ne sont pas logés dans des conditions de travail convenables : parqués aux anciennes casernes Guynemer, entre l'entrée du Centre d'enseignement technique et la rue des Casernes, en plein centre-ville. La création d'un local rationnel faciliterait la rapidité des interventions. La caserne - construite sur un terrain d'une superficie de 4306 m², situé route de Saint-Ambroix et appartenant à la commune - est inaugurée le 20 novembre 1976. En juin 1977, la construction du nouvel hôtel des impôts est lancée, entre les Baticoops « Les Mûriers » et « Le Foyer Soleil ». Les Uzétiens assistent au transfert des services administratifs vers l'extérieur de la ville ; certains ont l'impression qu'on leur condamne le centre-ville et qu'Uzès va devenir une ville-musée. En réalité, la ville s'ouvre au progrès et d'autres perspectives apparaissent à l'horizon.

Pour qu'Uzès puisse se développer, elle a aussi besoin d'équipements propres à fournir des distractions aux résidents et aux touristes. Désirant offrir une seconde vie à l'ancien évêché et malgré l'effondrement d'une dalle, le 26 juillet 1974 - qui cause d'irréparables dégâts dans la partie centrale de l'édifice [90]-, la municipalité aménage, dans l'aile droite de celui-ci, la

[90] Délibération du 4 juillet 1977 du tribunal administratif de Montpellier - Arch. Dép. Gard 1039W29.

bibliothèque André-Gide, inaugurée le 19 février 1977, et le musée municipal (regroupant les collections réunies par Georges Borias) dont l'inauguration a lieu le 17 juin 1978.

Entre 1971 et 1983, de nombreuses réalisations voient le jour : construction d'une piscine municipale (inaugurée en juin 1971), d'une première halle aux sports au stade Louis-Pautex, et d'une seconde au Pré-de-Savy, inaugurée en février 1977, de courts de tennis dans le parc du Duché, ainsi que l'implantation de Haras nationaux sur les terrains du Mas des Tailles (bien que fonctionnant dès avril 1975, leur inauguration officielle n'aura lieu qu'en septembre 1978). La ville aménage des installations permanentes propres à offrir des distractions aux touristes, comme les arènes Jean-Clément, au terrain du Refuge, qui sont inaugurées en juillet 1981.

Une ville résidentielle

A partir de mars 1983, la nouvelle municipalité Chapon poursuit l'aménagement et l'embellissement de la ville. L'un après l'autre, les différents quartiers sont restaurés et mis en valeur. De nombreux travaux d'entretien sont effectués sur les monuments : revalorisation des Marronniers avec la réparation des balustrades en 1984, rénovation des vitraux de la cathédrale Saint-Théodorit entre 1984 et 1986. En 1994, c'est la réfection de la balustrade et de la tourelle du clocher de l'église Saint-Etienne ainsi que le lancement du premier des chantiers pour la restauration complète de l'hôtel de ville, qui s'échelonneront jusqu'en avril 1996. Durant cette dernière année, de gros travaux sont effectués au temple.

Le recensement de 1982 montre que la population uzétienne n'a guère évolué en raison du manque de terrains constructibles. Soit 7525 habitants pour 7078 habitants en 1975. La préoccupation dominante de la municipalité est de trouver un équilibre harmonieux entre une évolution démographique cohérente de la ville et son expansion géographique. Des lotissements sont construits au sud de la ville, parallèlement à la route de Nîmes : derrière les arènes Jean-Clément, « Les Mimosas VI », puis derrière l'hôtel Emeraude, « Les Plantiers ».
En plein cœur de la ville, située derrière les vestiges des remparts (le Barri), subsiste une « verrue », ce quartier démoli en 1965 est devenu un parking sauvage. Un projet, réalisé par la société HLM « Un toit pour tous », démarre à la fin de 1989 et l'ensemble résidentiel Nicolas-Froment est inauguré en mars 1992.

Poursuivant l'effort entrepris et l'œuvre réalisée par la municipalité Rancel dans la restauration du centre-ville, mais avec la volonté de s'adresser à une frange différente de la population, la municipalité Chapon adopte, le 12 décembre 1986, le principe d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui doit offrir aux Uzétiens un cadre de vie plus confortable dans un environnement de qualité. En novembre 1988, l'opération concerne la réhabilitation de 130 logements dont l'état est médiocre ou moyen. La situation géographique des dossiers instruits pendant l'année 1990 révèle que le quartier des Bourgades est en perte de vitesse, le secteur sauvegardé ayant un nombre supérieur de demandes de rénovation. En 1991, 32 immeubles comportant quatre-vingt-dix logements en cours de réparation témoignent du succès de l'opération.

Des études montrent une stagnation de la population uzétienne et même une fuite vers les villages des communes avoisinantes. Le parc de logements, publics ou privés, ne répond plus à la demande : plus d'une centaine de personnes sont sur la liste d'attente des organismes de logements sociaux, à la fin de 1993 [91]. Il s'ensuit l'élaboration d'un projet d'urbanisation au nord de la ville, avec la création d'une ZAC au quartier Mayac [92]. Il s'agit de vingt hectares de terrains en bordure de la route de Saint-Ambroix achetés en 1986 par la ville. En septembre 1996, débute la commercialisation des terrains. Cette importante réalisation vise à développer la capacité d'hébergement à Uzès et amène une extension de la ville vers le nord.

L'amélioration de la qualité de vie entraîne une augmentation de la population vieillissante. Des structures sont indispensables pour accueillir cette tranche de population. A cet effet, deux nouvelles maisons de retraite sont construites : « Les Jardins de l'Escalette », inaugurée le 19 février 1993, et « Les Terrasses de Gisfort » qui ouvre en mars 1995. Parallèlement, « Le Foyer Soleil », créé en 1979, sous la municipalité Rancel, pour rompre la solitude des personnes âgées tout en leur apportant confort et assistance, connaît un certain succès et devient trop petit pour les accueillir. Le conseil d'administration entreprend des travaux d'agrandissement en 1995. En mars 1996, un nouveau bâtiment est inauguré.

Entre 1983 et 1992, la municipalité s'attache à améliorer les installations et l'équipement sportif de la commune. C'est l'inauguration d'un mini-golf en juin 1985. Au stade Louis-Pautex, c'est la rénovation totale du gymnase et l'aménagement d'une salle de tennis de table. Le complexe sportif du Pré-de-Savy s'agrandit avec la construction de salles d'arts martiaux et de gymnastique, ainsi que d'un local de stockage de matériel. A la Galerie des Pâtres, il faut noter la construction d'un cinquième court de tennis, puis de courts supplémentaires, d'un club-house.
Uzès est aussi marquée par de grandes réalisations comme la médiathèque, inaugurée le 10 février 1995, le parking souterrain Gide. Bien sûr, parfois, des projets piétinent comme la ZAC Chauvin dont la réalisation est longue à démarrer ou la ZAM de Pont-des-Charrettes qui s'avère, en fin de compte, une opération fructueuse pour la commune.

Uzès qui n'aurait pu devenir qu'un gros village, à la sortie de la guerre, a su se remettre à flot pour rattraper le courant de la modernité et retrouver son rôle moteur dans la région. Le gigantesque effort de rénovation entrepris voilà plusieurs années lui a permis de redémarrer son activité économique et devenir une ville résidentielle. Au recensement de 1999, elle compte 8386 habitants. Connaissant un regain de dynamisme et de prospérité, Uzès entre dans le XXI^{e} siècle sous les meilleurs auspices.

[91] N°2436 du Républicain d'Uzès et du Gard du 15 au 21 octobre 1993.
[92] Délibération du conseil municipal d'Uzès du 31 mars 1994.

0.2.14.2 - La création du Secteur sauvegardé

Par Mireille Olmière, Archives municipales d'Uzès

Le Secteur sauvegardé d'Uzès par Mireille Olmière, Archiviste municipale d'Uzès

L'effondrement en 1960 de deux bâtiments aux 14 et 16 de la place aux Herbes, entraînant le décès de deux personnes et en blessant 6 autres, ne permet plus aux autorités départementales et locales d'ignorer l'état de délabrement d'une partie de la ville d'Uzès. L'architecte en chef de Marseille, A. Villard, chargé d'établir un rapport sur les « nombreux îlots insalubres », fait état de la dangerosité de plusieurs immeubles essentiellement situés au sud de la place. Leurs façades ne laissent rien paraître mais les intérieurs sont dans un état de vétusté avancé : planchers effondrés, poutres pourries, toitures et charpentes disloquées, murs de refend fendus…

La suite de son rapport signe le début de l'histoire du secteur sauvegardé : « Il semble que l'on soit arrivé à un point limite et qu'il faille réagir en mettant sur pied une politique de sauvegarde du vieil Uzès […]. Celui-ci constitue un véritable patrimoine national qu'il faut sauvegarder au maximum en lui rendant son cachet primitif […]. Il faut mettre en route un dispositif d'envergure permettant le sauvetage de ce qui peut l'être encore »[93].
Même si l'architecte évoque le concours probable du service des Monuments Historiques, il ne cache pas l'ampleur de la tâche, la patience qu'elle nécessitera et la participation financière conséquente de la ville. Ce projet lu en conseil municipal est reçu sans grand enthousiasme par ses membres, conscients des difficultés à venir.

Le maire et conseiller général Georges Chauvin propose aux conseillers municipaux un programme de travail en 3 phases. La première : l'étaiement de l'îlot en partie écroulé de la place de la République, le relevé du plan de sa démolition partielle et l'arasement de certains immeubles pour lesquels il y a péril. La deuxième : l'inventaire des îlots insalubres. La dernière : la construction de 40 logements Baticoop, déjà prévue, et d'une centaine d'HLM.
Au mois de décembre le préfet, en attente de précisions concernant le devenir d'Uzès, demande à la mairie de ne pas entamer les démolitions prévues.
L'année 1961 est l'occasion pour le Ministère de la Construction de mener une enquête immobilière et sociale dans les quartiers anciens.

Les causes des dégradations :[94]

L'inspection des maisons va révéler des surprises. Les anciennes bâtisses sont édifiées directement sur le rocher dans lequel sont creusées les caves. L'épaisseur moyenne des murs est de 50 cm au rez-de chaussée mais de 20 à 25 cm seulement au dernier étage. La pierre utilisée, issue du sous-sol de la ville, très tendre, a accentué la détérioration des constructions.

[93] A.M. Uzès 1D37- séance du 27 octobre 1960 (la notion de sauvegarde est alors inconnue)
[94] *Uzès face à sa restauration*- A. Dalmasso- 1975 – Mémoire de 3e cycle- Université de Montpellier 1- UER Sciences Economiques.

Sur 360 immeubles recensés la moitié sont jugés bons ou passables, 109 sont dégradés, 66 sont vétuste (risque d'effondrement ou importants dommages) et 11 sont en ruines.
Sont incriminés le manque d'entretien des édifices, un sous-sol humide (pas de réseau d'égouts, puits et caves servant ou ayant servi de fosses d'aisance) provoquant l'effritement des murs et des défauts de construction (immeubles se supportant les uns-les autres).
Selon l'état des immeubles et leur intérêt architectural ou historique, les propositions du bureau d'étude B.E.RU. –Delfante- sont de démolir ou de restaurer.

Au mois de décembre le conseil municipal fait le triste constat de l'impossibilité financière d'appliquer les mesures du ministère pour la rénovation des îlots insalubres. Uzès émet le vœu de voir promulguer une nouvelle loi, adaptée à ses besoins. Celle-ci voit le jour le 4 août 1962 avec la loi sur la création des Secteurs Sauvegardés, dite loi Malraux.

Le 6 avril 1963, le Républicain d'Uzès titre « Projets d'avenir ? » auxquels de toute évidence on n'ose croire. Le journal rend compte d'une réunion publique à la mairie, en présence de M. Vaugon préfet du Gard, de M. Philippe Lamour, Président de la Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire, des représentants des ministères des Affaires Culturelles et de la Reconstruction, de M. Vigier, président directeur général d'une société d'Economie Mixte la SARPI dont nous reparlerons. Sur la pression du Président Lamour le Gouvernement est disposé à inscrire Uzès parmi les toutes premières villes à être préservées. Rénovation et constructions seront à mener de front. L'aspect financier est exposé par M. Vigier dont la Société pourrait être choisie pour présider aux travaux de rénovations.

Création du secteur sauvegardé

Au mois d'octobre 1963, sur les conseils de M. Chalvignac, directeur de la SARPI (Société Auxiliaire de Restauration du Patrimoine Immobilier d'Intérêt National), la municipalité demande la création du secteur sauvegardé d'Uzès et l'établissement du périmètre d'un premier secteur opérationnel. Lors de cette séance, le conseil municipal crée également une Société d'Economie Mixte, la SEMIRU, où la ville sera majoritaire, pour mettre en œuvre plus facilement cette restauration.

Neuf mois s'écoulent avant l'adoption le 7 juillet 1964 en conseil municipal du plan, ou limite, du secteur sauvegardé proposé par la commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Il comprend finalement la totalité de la vieille ville ceinturée par les boulevards, y compris la promenade des Marronniers et l'Esplanade. Une partie a été désignée pour bénéficier des premières priorités de réalisation / « le secteur opérationnel ». Le secteur sauvegardé d'Uzès (le 11e de France) est créé par arrêté ministériel le 13 janvier 1965**.**

La Société Auxiliaire de Restauration du Patrimoine Immobilier d'Intérêt National (SARPI)

Mais 5 années sont déjà passées sans que rien de concret n'apparaisse aux yeux des Uzétiens. Des critiques commencent à se faire entendre sur le manque d'enthousiasme voire la passivité d'un maire, G. Chauvin, élu depuis 20 ans et de son équipe. Son décès en octobre 1965 met fin pour un temps à la polémique et André Rancel, ancien adjoint, lui succède.
Entre-temps et en préalable aux interventions programmées, les travaux municipaux se sont concentrés sur le drainage des eaux pluviales et usées afin d'assainir le sous-sol de la vieille ville.
L'Etat, soucieux de limiter les créations de Sociétés d'Economie Mixte qui fleurissent, choisit de confier non pas à la nouvelle SEMIRU mais à la SARPI la restauration d'Uzès, sous contrôle de M. Hermite, Architecte en chef des Monuments historiques. L'étude de restauration du premier secteur opérationnel, réalisée par la SARPI, est adoptée en conseil municipal le 17 octobre 1967. Ses conclusions exposées dans le journal le Républicain d'Uzès présentent la restauration d'Uzès comme nécessaire pour la préservation du patrimoine historique et de la vie économique.
La patience des Uzétiens sera, de toute évidence, encore mise à l'épreuve, la loi prévoyant un délai de 3 ou 4 ans pour déloger et reloger les occupants des immeubles à rénover avant que les travaux ne commencent. 408 personnes habitent le secteur opérationnel[95].
M. Hermite est à cette époque interrogé plusieurs fois par le Républicain afin d'expliquer et tenter de rassurer les Uzétiens toujours inquiets : « Un projet sérieux ne pouvait être établi sans un travail d'analyse de chaque immeuble concernant sa vétusté, son intérêt architectural, son habitabilité, etc. […] Dans ces conditions il est normal que beaucoup d'Uzétiens attendent avec impatience les réalisations pratiques et que certains n'y croient plus » [96].
M. Hermite s'est adjoint un jeune collaborateur, nommé Ariel Balmassière.

L'Etat, moteur de la restauration

Fin juin et début juillet 1968, André Rancel se rend à Paris pour deux réunions de haute importance, en présence toutes deux de Philippe Lamour. La première, se tient au ministère des Affaires Culturelles et aboutit à l'acceptation du projet de restauration de la vieille ville. La seconde, a lieu au ministère de l'Equipement et décide l'octroi pour Uzès d'une subvention de 2 900 000 F et d'un prêt très avantageux de 440 000 F pour achat d'immeubles, règlement d'expropriation, opérations permettant d'accélérer la restauration. L'opération de rénovation va enfin commencer !
Le 23 septembre 1968 une convention de réalisation est passée entre la mairie et la SARPI dont les rôles respectifs sont précisés
La SARPI, dont le représentant local est Thierry Vincent, est autorisée à acquérir terrains et immeubles, elle est habilitée pour la cession de terrains aux futurs utilisateurs ; elle doit conduire les travaux de rénovation, l'indemnisation des commerçants, et le relogement des personnes « déplacées pour cause de travaux » lui incombent, de même que l'établissement du programme de construction et la mise en état du terrain.
La ville doit pour sa part assurer la bonne fin et le financement des travaux de viabilité, d'éclairage, de réseau d'égouts, d'adduction d'eau… Le montant total de l'opération « Rénovation d'Uzès » est estimé à 13 millions de francs.

[95] A.M. Uzès 1W10
[96] Le Républicain d'Uzès 13/05/1967

L'enquête publique sur le projet du plan de restauration immobilière est réalisée en **1970,** et intéresse une minorité d'Uzétiens. L'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Uzès (P.S.M.V.), établi par M. Hermite est retardée.

Contraintes et possibilités

La déclaration d'utilité publique (D.U.P) confère à l'opération de restauration un caractère d'intérêt général sur l'ensemble du secteur sauvegardé. Les immeubles ou parcelles affectés à la voirie, à la création d'espaces verts, aux équipements collectifs, peuvent donner lieu à une expropriation.
Les propriétaires du secteur opérationnel de la place de la République sont tenus d'exécuter ou faire exécuter, s'ils le souhaitent avec l'aide de la SARPI, les travaux qui leur sont notifiés. En contrepartie ils bénéficient d'une aide financière importante. Mais la plupart, sceptiques, ne s'engagent pas, préférant vendre soit à la SARPI soit à des investisseurs fortunés.
Lorsque les restaurations sont à l'initiative des particuliers, elles sont entreprises après concertation entre le propriétaire, le directeur uzétien de la SARPI, T. Vincent (dossier administratif et financier), et l'architecte en chef des monuments historiques représenté par A. Balmassière (plans et devis).
Dans le reste du secteur sauvegardé, les propriétaires sont soumis aux directives du plan de sauvegarde mais ne sont pas tenus par des délais.

Démolitions, reconstructions, rénovations

Le début des travaux donne enfin espoir aux Uzétiens. Pourtant, ce ne sont dans un premier temps que destructions de maisons trop vétustes pour être rénovées, et dangereuses.
Entre 1968 et 1973 on démolit des immeubles rue Nicolas Froment, un enchevêtrement de constructions comprises entre la rue St Etienne et l'église du même nom, une maison en ruine à la future place du Sabotier, en tout plus d'une vingtaine de bâtisses.
Les espaces créés par la destruction des immeubles achetés par la SARPI pour le compte de la mairie, sont par la suite soit transformés en place, placette ou passage, soit reconstruits. La SARPI doit alors revendre aux constructeurs les surfaces destinées à être bâties en leur imposant un cahier des charges sévère pour assurer l'homogénéité du style propre au secteur sauvegardé. Mais elle peut faire procéder elle-même à la construction ou rénovation d'immeubles qu'elle a acquis. C'est le cas de la maison à l'angle de la rue Saint-Etienne et de la place, écroulée en partie depuis les années 1940, dont on projette la reconstruction et la reconversion en hôtel.
C'est aussi le cas de l'îlot Nicolas Froment, totalement insalubre, dont les décombres évacués ont libéré 1400 m² de terrain. Les projets pour ce quartier prévoient l'implantation d'immeubles à logements sociaux, d'un parking, d'un espace vert et d'un boulodrome pour les fervents de pétanque.

La SARPI est aussi devenue propriétaire de l'immeuble effondré en 1960 sur la Place. Pendant 10 longues années d'énormes et inesthétiques étaies ont encombré l'espace. Après de nombreuses tractations et formalités administratives, la société a enfin pu acheter la plupart des maisons de cet îlot et envisage sa restauration et la réalisation d'un passage donnant communication avec les boulevards

Réalisations de prestige

L'hôtel de la Rochette fait partie des tous premiers immeubles rénovés, Le Républicain d'Uzès en date du 23 juin 1973 s'y attarde « […] Sa rénovation a commencé au début du printemps 1970 pour se terminer à l'automne 72. Les caves ont été assainies, la toiture a été entièrement refaite y compris la charpente. Tous les planchers ont été sondés, consolidés et recouverts d'une chape en béton. Les carrelages anciens ont été déposés et replacés. Tous les plafonds à la française ont été dégagés de leur enduit au plâtre, restaurés et ravivés. Les cheminées anciennes ont été dégagées et remises en état.
Les façades ont été jointes au mortier de chaux avec agrégat judicieusement choisi pour retrouver la tonalité de la pierre après décapage et remplacement des parties dégradées. Toutes les ferronneries et menuiseries extérieures ont été réparées et refaites à l'identique. Toutes les canalisations, descentes d'eau, branchements à l'égout sont à l'état de neuf de même que la plomberie, les sanitaires et la totalité de l'installation électrique. Tous les appartements disposent de leur autonomie pour l'eau, le gaz (cuisine et chauffage) et l'électricité (éclairage et eau chaude par cumulus). Une gaine pour branchement d'appareils de télévision est prévue. La qualité des ouvrages mis en œuvre pour l'équipement (revêtement des sols et murs, sanitaires, appareillage de plomberie et d'électricité, etc.) est équivalente à celle requise dans les constructions H.L.M. avec recherche, toutefois, de matériaux originaux et de la région afin de ménager le caractère d'ensemble de la construction. »
La restauration de l'hôtel Verdier Allut, rue de la République, suit peu après, puis d'autres….

Premier bilan

L'année 1973 est l'occasion d'un premier bilan exposé par T. Vincent[97] : en 4 ans, 60 % de la mission confiée à la SARPI a été réalisé permettant d'envisager la fin des travaux sur la place de la République en 1976-77.
L'augmentation du coût de la construction et le très mauvais état de la structure des immeubles (confortation indispensable des sous-sols) a nécessité une subvention supplémentaire de 3 700 000 F octroyée par le Ministère de l'Equipement. La ville a dû assumer le coût de l'assainissement, la mise en souterrain des réseaux EDF, PTT et éclairages publics, le rachat au prix coûtant du sol libéré pour emprise publique et le pavage de la place.
Les appartements terminés, au confort moderne, sont loués sans difficulté car, leur prix soumis à un plafond de 8 à 10 F par mois par m², est avantageux par rapport au marché.
Dans le reste du secteur sauvegardé 26 commerces ont été aménagés, 10 façades ravalées et 13 immeubles restaurés. 25 appartements du studio au 6 pièces vont être mis en vente par la SARPI.

Polémique autour du Plan d'Occupation des Sols

Une enquête publique sur le plan de Sauvegarde et de Mise en valeur, présenté sous la forme d'un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), a lieu en septembre 1975[98] Elle donne l'occasion à la population d'exprimer son approbation, son mécontentement ou ses réserves quant au programme à venir. Les articles se succèdent dans le Républicain d'Uzès et chacun y va de son avis. Les démolitions prévues font surtout couler beaucoup d'encre et particulièrement celles projetées de l'îlot situé à l'angle des rues de la Pélisserie, Entre les Tours et de l'Epée et celle du quartier Saint-Roman[99] qui seront finalement conservés.
Même la presse nationale s'en mêle, le Figaro titrant « Querelle à propos de la sauvegarde d'Uzès (Gard) : une restauration qui va trop loin ». En effet, la population est majoritairement hostile à une restructuration massive de quartiers jugés « vieillots » mais auxquels elle est attachée.
La SARPI, consciente de la justesse de certaines critiques, fera les modifications qui s'imposent. Au final, seulement la moitié des démolitions prévues sont réalisées (2583m² au lieu des 5800 envisagés)[100]. L'expérience acquise au fil des années a montré qu'on pouvait sauver un certain nombre d'immeubles au départ condamnés.

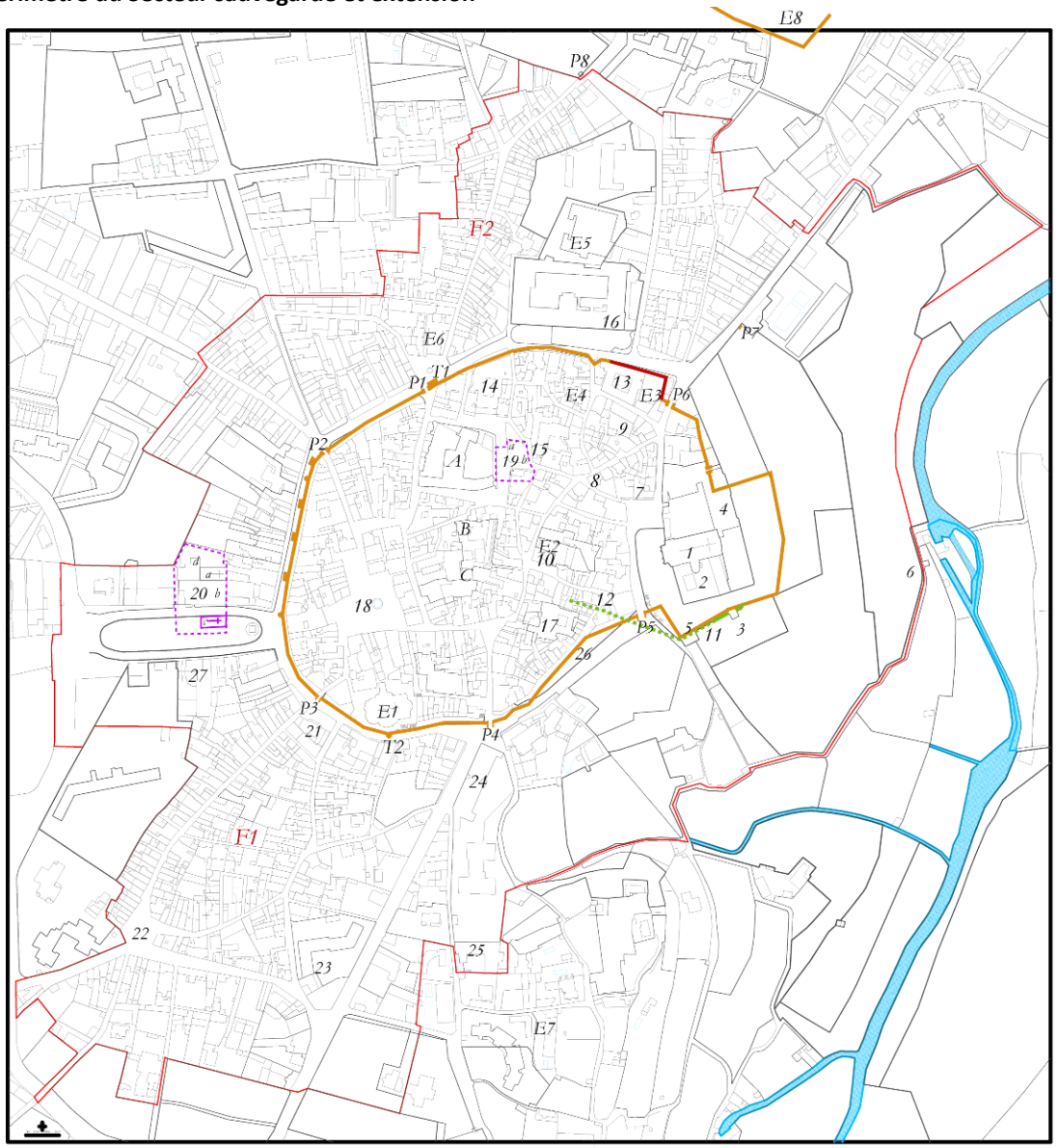
Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé en mars 1978. Il régit l'ensemble des espaces privés ou publics compris dans le secteur sauvegardé.
La restauration d'Uzès est, en 1978, presque terminée. Elle a bénéficié de 7 300 000 F de subventions, 2,5 milliards de centimes ont été investis dans 13 000 m² de logements et de commerces (186 logements, 54 locaux commerciaux en fin de restauration, loyers maintenus pendant la durée d'amortissement du prêt), participant à la revitalisation du centre-ville dont la composition sociale évoluera lentement : davantage de cadres, plus de retraités, plus de résidences secondaires, plus de tourisme mais moins d'ouvriers, de petits artisans, de loyers modestes….
Compte-tenu de la spéculation immobilière, regrettée par certains, et de ses conséquences sociologiques, la réalisation des logements sociaux projetés de l'îlot Nicolas Froment offre en centre-ville des appartements à loyers modérés.

Depuis le début de l'opération la SARPI, n'ayant pas vocation à intervenir directement (ce fut le cas seulement pour Riom et Uzès), recherchait une société pour se substituer à elle. La Compagnie Nationale du Bas-Rhône prend la relève sous son autorité, jusqu'à la fin des opérations programmées et la reprise par la ville en 1980.

[97] Le Républicain d'Uzès 29/12/1973

[98] A.M. Uzès 1W6
[99] Le Républicain d'Uzès 30/08/1975
[100] Le Républicain d'Uzès 5/11/1977

Périmètre du Secteur sauvegardé et extension



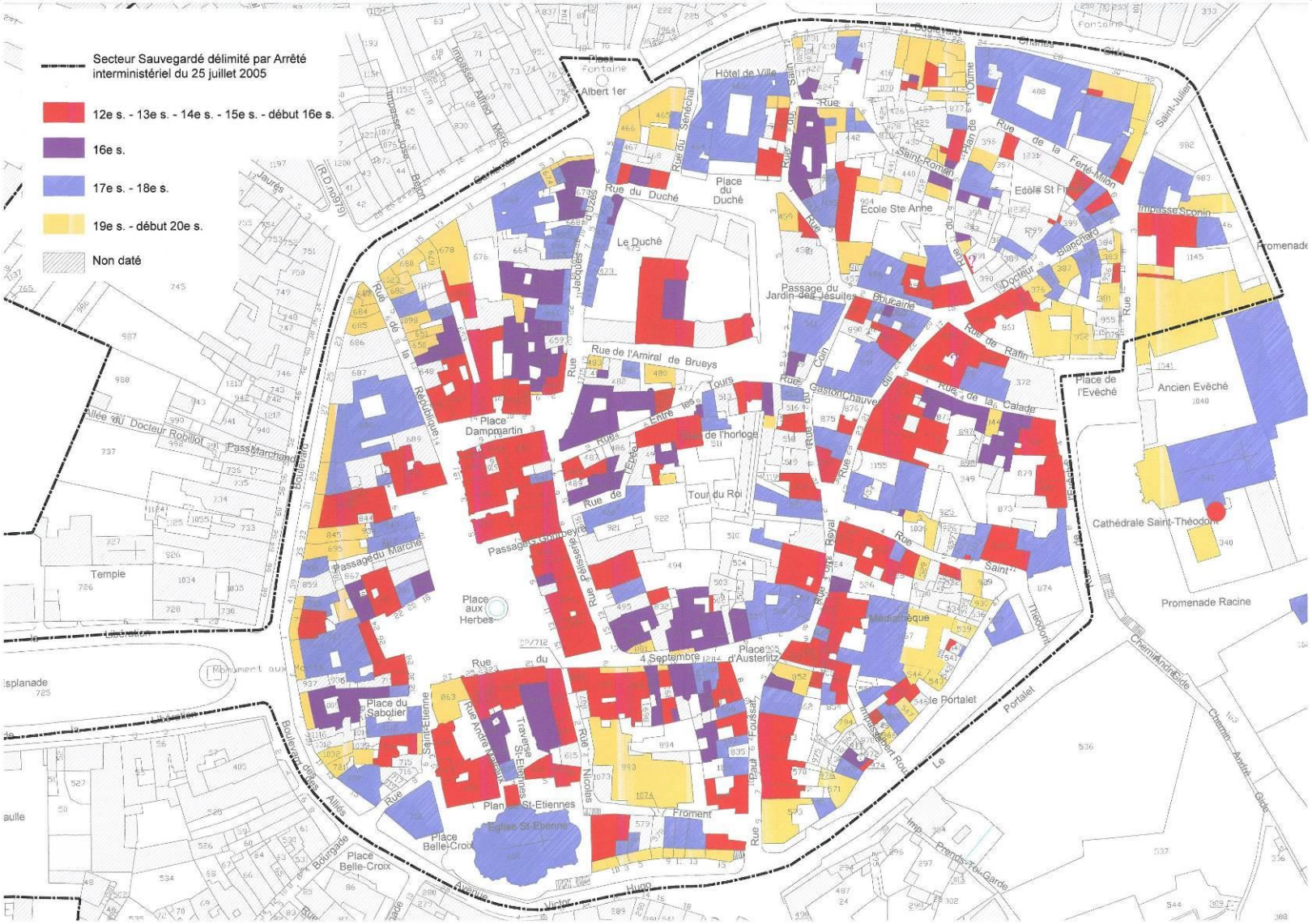
A – Le Duché : Logis seigneurial (seconde moitié XIII[e] – première moitié XIV[e] siècle) ; Tour (vers 1200) ; Tour Bermonde construite par Bermond II (premier quart XIII siècle) ; Chapelle (XIV[e] – XV[e] siècles) ; Tour de la Vigie (XV[e] siècle).

B – Tour de l'Evêque ou de l'Horloge : Construite par Raymond III du Caylar et de Sabran (vers 1200) ; Possession de l'Evêque à partir de 1242 ; Au roi de France en 1493.

C – Tour du Roi : Vers 1200 ; Construite par les Rostaing du Sabran, coseigneurs d'Uzès.

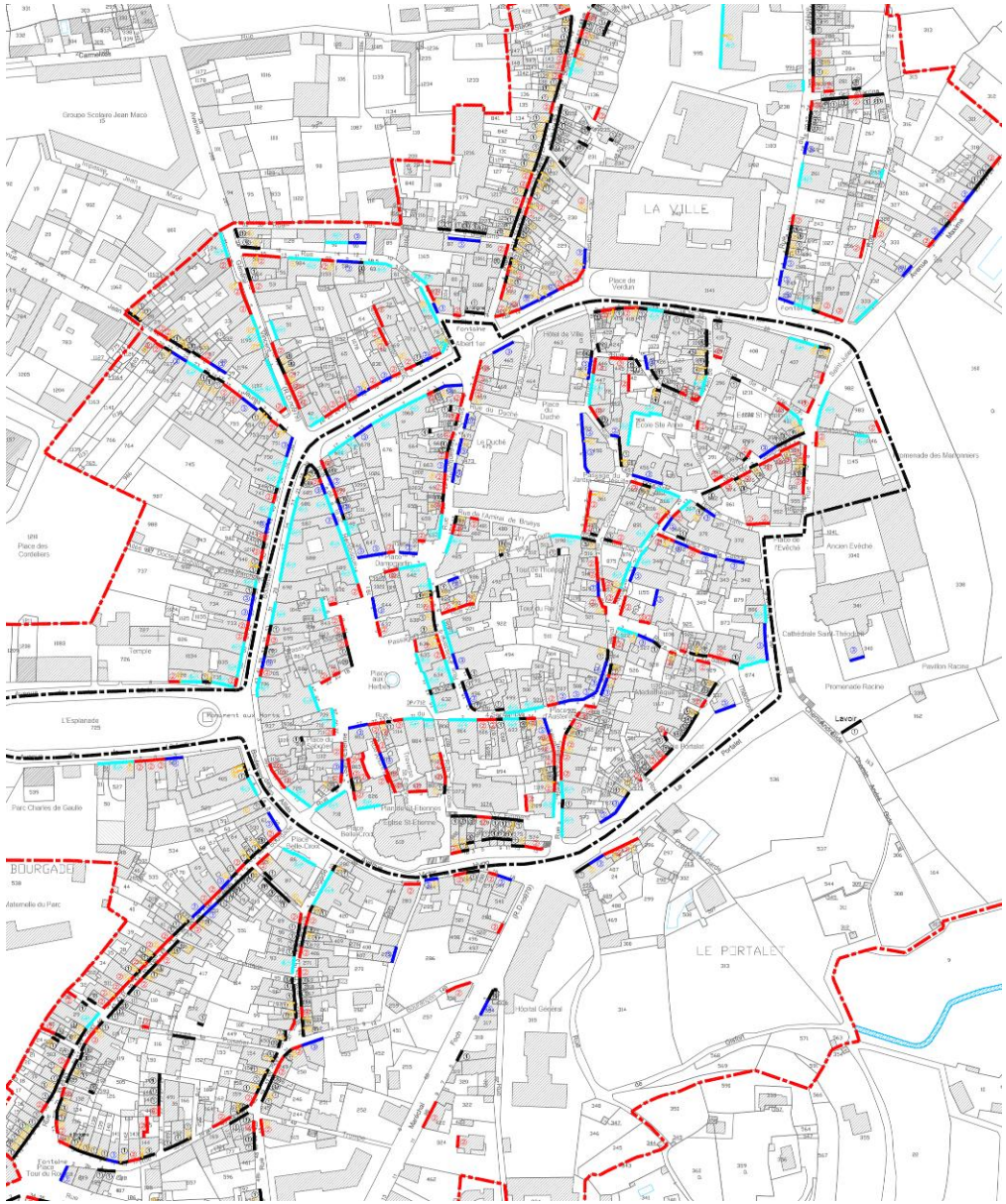
E1 – Eglise St Etienne (XIII[e] siècle), rebâtie en 767-1775 par Pierre Bondon et sa tour clocher (XIII[e])
E2 – Emplacement de l'église St Laurent : vestiges englobés dans hôtel XVIII[e] siècle
E3 – Eglise St Julien (XVII[e] siècle). Ancienne église St André-St Julien (VI[e] siècle)
E4 – Eglise St Roman (supposé)
E5 – Eglise St Pierre, St Paul et St Ferréol
E6 – Eglise des Capucins (XVII[e] siècle), ancien temple antique
E7 – Eglise St Ferréol (translation)
E8 – Eglise St Firmin (Vie siècle), communauté St Firmin
F1 – Faubourg de Villeneuve-Bourgade
F2 – Faubourg de Masbourguet
P1 – Porte de la Condamine (vers 1150-1188)
P2 – Porte Ducalle
P3 – Porte St Etienne, vers 1150-1188 et reconstruite au XVIII[e] siècle
P4 – Porte de la Barrière (vers 1150-1188)
P5 – Porte Portalet
P6 – Porte St Julien (vers 1150-1188)
P7 – Porte du parc de l'évêché
P8 – Pile (XVIII[e] siècle ?) : ancienne porte de ville entre les communautés St Firmin et d'Uzès
T1 – Tour Banastière
T2 – Tour ronde : tour Barrabier
1 : Cathédrale Saint-Théodorit
2 : Emplacement du cloître de la cathédrale
3 : Tour Martine (pavillon Racine), 1687
4 : Palais épiscopal (rebâti au XVII[e] siècle)
5 : Lavoir (XIXe siècle)
6 : Tour du Moulin de l'Evêque (fin XII[e] – début XIII[e] siècle)
7 : Hôtel du baron de Castille (début XIX[e] siècle)
8 : Ancien hôtel des monnaies (seconde moitié XIII[e] siècle)
9 : Emplacement de l'ancien Temple protestant (seconde moitié XVI[e]-XVII[e], détruit en 1685), ancien jardin du séminaire (1715)
10 : Ancienne maison consulaire
11 : Vestiges d'une enceinte de tradition hellénistique (V[e]-II[e] siècle avant J.-C.), tracé supposé
12 : Fontaine Saint-Théodorit
13 : Grand séminaire (1715-1718)
14 : Ancienne villa antique, Hôtel de ville (1773)
15 : Chapelle
16 : Casernes (1752-1769)
17 : Demeure médiévale agrandie par l'évêque d'Uzès, Monseigneur Bauyn (Maison de la Providence) – Ecoles des Frères des écoles chrétiennes (XIX[e] siècle) – Tour de la Vierge – Médiathèque
18 : Place du marché, actuelle place aux herbes
19 : Ancien collège des Jésuites (XVII[e] siècle) (a) – Crypte antérieure au XI[e] siècle ? (b) - Jardin des Jésuites (c)
20 : Enclos du couvent des Cordeliers (1271), Temple (fin XVIII[e] siècle) :
(a) ancien réfectoire des Cordeliers,
(b) emplacement cloître des Cordeliers,
(c) emplacement église des Cordeliers (fouilles de M. Bègue – 1853),
(d) sépulture, ajout XX[e] siècle
21 : Caisse d'épargne (début XX[e] siècle)
22 : Tour du Roi, emplacement présumé (vers 1293)
23 : Faïencerie
24 : Hôpital des Pauvres (XIII[e] siècle) reconstruit en 1596, puis de 1746 à 1755 par G. Rollin
25 : Ecorchoir
26 : Réservoir (?), abreuvoir
27 : Manufacture Vincent

Plan de datation



Plan de datation

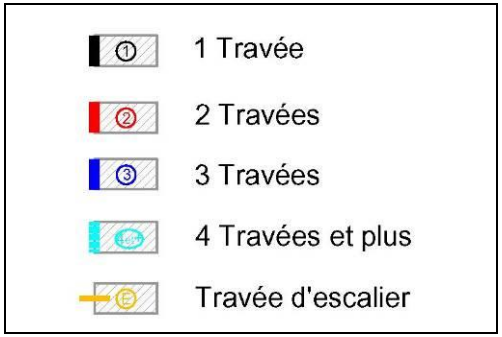
Plan des travées



Gheco, 2013

La répartition des formes architecturales met en évidence les trois types majeurs de quartiers :

- L'intramuros comprend des demeures, dont nombre d'entre elles offrent une large façade sur rue (façades à 2 à 4 travées de baies,
- Le couronnement des boulevards sur toute la partie nord-ouest, ouest, et sud-ouest de l'intra-muros : l'extension de la ville sur les remparts et les fossés a permis l'implantation d'immeubles en ordre continu, parfois sous forme d'immeubles de rapport (façades à 2 à 4 travées de baies),
- Les axes rayonnant à partir des faubourgs, constitué de petites maisons de ville, dont la rythmique parcellaire, en front bâti, s'appuie sue d'étroites largeurs (façades à 1 ou 2 travées de baies).



Les faubourgs sont donc caractérisés par une succession d'immeubles de faible largeur, dont la façade présente une ou deux travées de fenêtres.

Cette disposition contribue à la qualité paysagère des lieux, signifie l'histoire de ces quartiers et maintien une « échelle humaine » à laquelle les habitants sont attachés.

Le centre historique, intra-muros, comporte des demeures plus importantes, les immeubles dont les façades présentes 2, 3, voire 4 travées de fenêtres sont dominants.

0.4 – LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

0.4.1 - La typologie du bâti

Plans type

. La maison

Maison à corps unique.

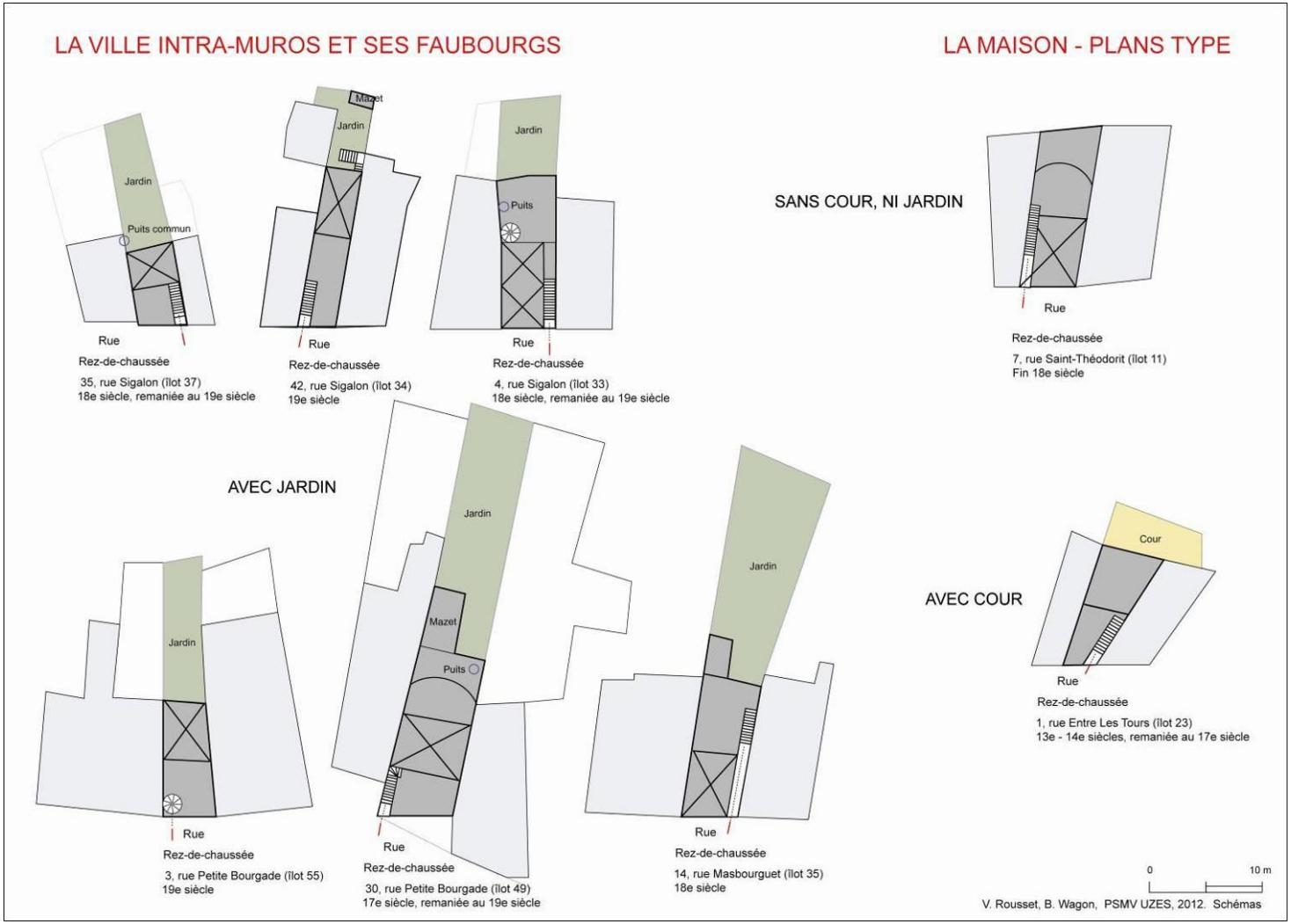
Parcelle rectangulaire, perpendiculaire à la rue.

5 à 7 m de largeur en moyenne.

Escalier dans l'œuvre en vis ou à volée droite latéral.

Rez-de-chaussée composé de deux pièces contigües : sous voûte et/ou sous plafond.

Jardin ou cour en fond de parcelle.



Plans type

. La demeure et l'hôtel

Immeuble à deux corps de logis organisés de part et d'autre d'une cour intérieure.

Parcelle rectangulaire, perpendiculaire à la rue.

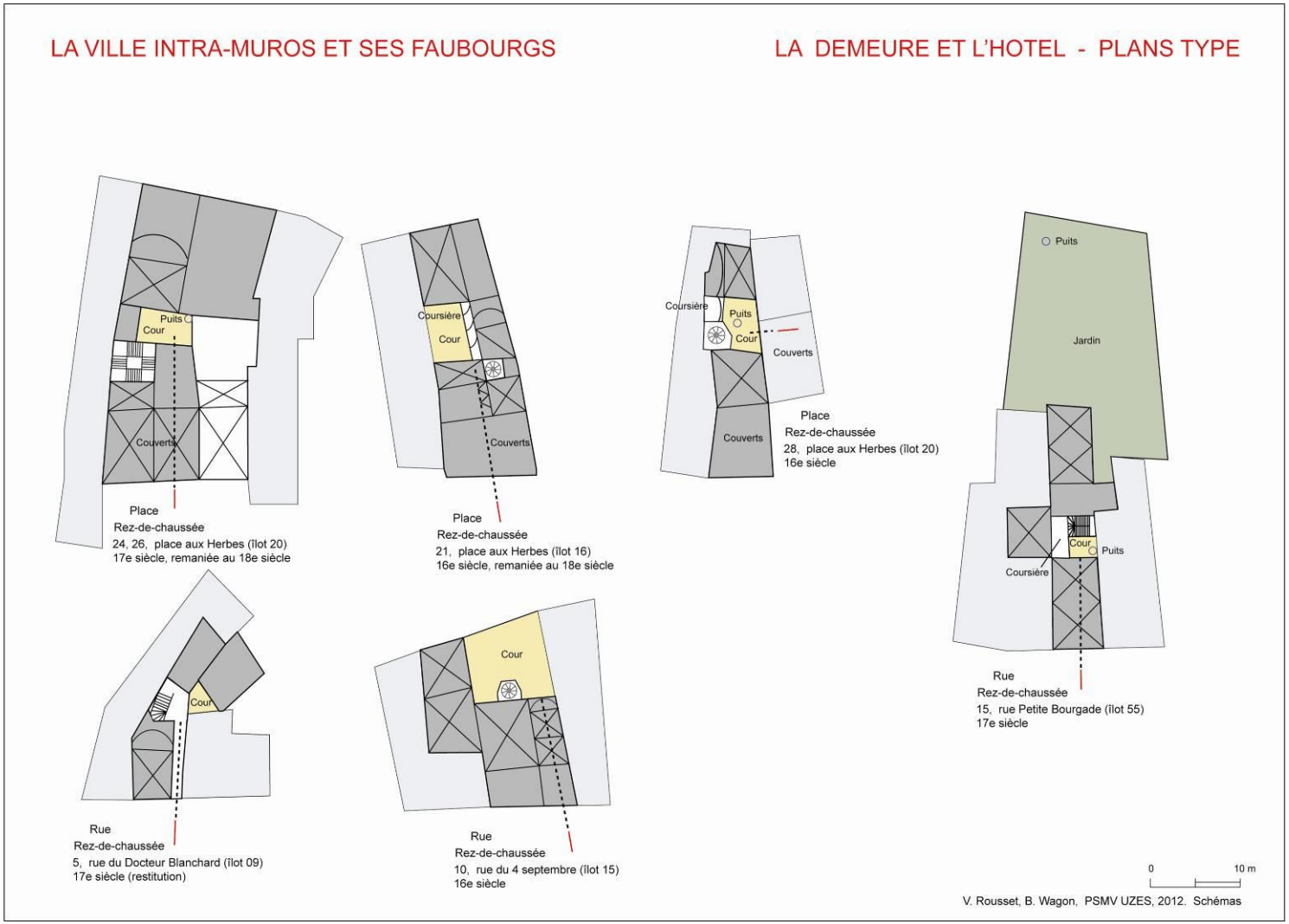
5 à 10 m de largeur en moyenne.

Escalier dans l'œuvre ou semi hors-œuvre en position latérale, rattaché au XVI^{e} siècle à une coursière sur cour.

Escalier en vis (XV^{e} – XVI^{e} siècles), à volées droites (XVII^{e} – XIX^{e} siècles).

Rez-de-chaussée voûtés.

Cour intérieure centrale ou arrière.



Façades type

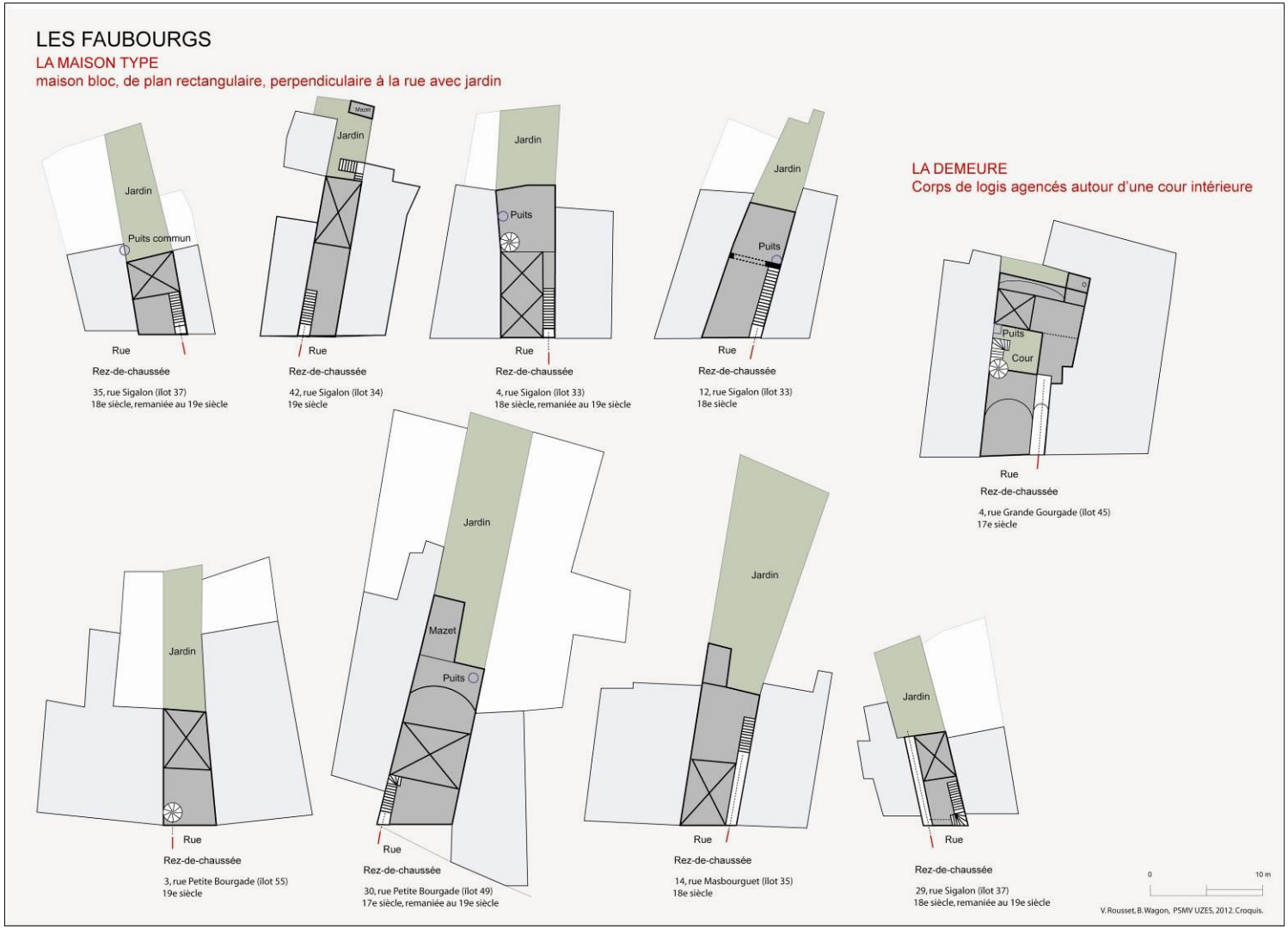
. La maison des faubourgs

Maison à un étage (voire deux exceptionnellement) et à étage-attique.

Une travée de baies (baie d'ouvroir, fenêtre, jour de combles).

Porte latérale inscrite ou non dans une demi-travée de jours d'escalier.

Parement en pierre de taille apparente ou moellonné, enduit.



Façades type

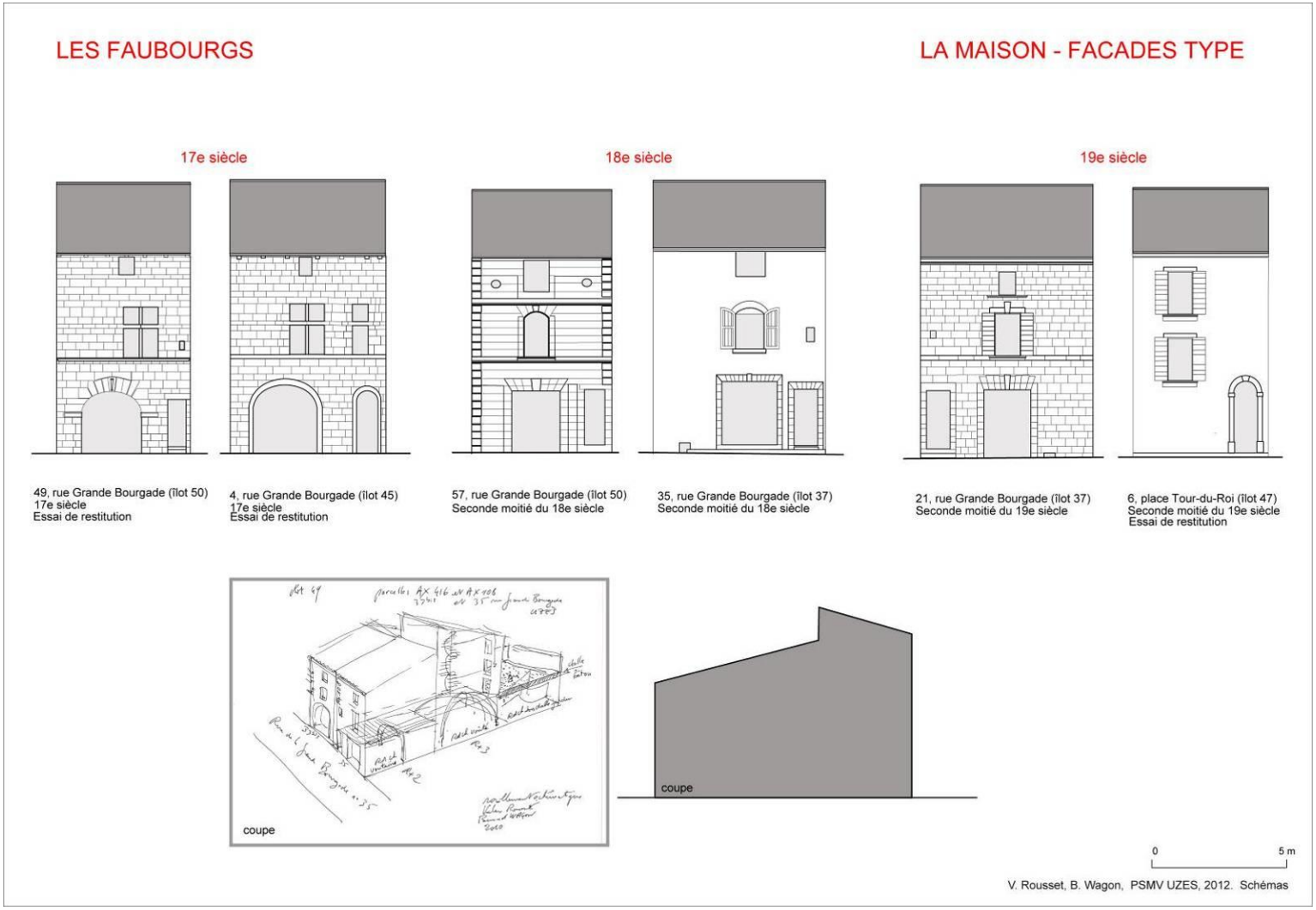
. La maison des faubourgs

Maison à un étage (voire deux exceptionnellement) et à étage-attique.

Une travée de baies (baie d'ouvroir, fenêtre, jour de combles).

Porte latérale inscrite ou non dans une demi-travée de jours d'escalier.

Parement en pierre de taille apparente ou moellonné et enduit.



. La demeure, l'hôtel et l'immeuble de la ville intra-muros et des boulevards

Demeure et hôtel : façade de 2 ou 3 étages, composée d'une travée de baies à forte modénature.



1, rue Jacques d'Uzès.

Hôtel Cabot de Dampmartin, XVI^{e} siècle. Façade composée d'une travée de croisées (remaniées) et d'une tourelle d'escalier semi hors œuvre incluant la porte d'entrée et une demi-travée de jours d'escalier.



6, rue Nicolas Froment.

Maison André. Façade des XIII^{e} – XIV^{e} siècles complétée au XVI^{e} siècle d'une travée composée d'une porte et de croisées à forte modénature.

Demeure et hôtel : façade à forte modénature (cordons filants, corniche moulurée, chaînes d'angle en bossages, 1 étages et étage-attique, composition horizontale privilégiant les étages.



Rue du Docteur Blanchard.

Demeure de la seconde moitié du XIII^{e} siècle. Façade médiévale (incomplète) de deux étages privilégiant la composition horizontale par étage. Registres des fenêtres géminées soulignés par des cordons d'appui filants.



23, rue du Docteur Blanchard.

Demeure médiévale remaniée et « refaçadée » au XVII^{e} siècle, dite « Hôtel de Castelnau ». Façade à composition horizontale.



4, rue Saint-Théodorit.

Hôtel Lesvêque, immeuble de la fin du Moyen Age, « refaçadé » au XVII^{e} siècle. Façade de composition horizontale.



7, rue Port-Royal.

Hôtel de Rosier, fin XVII^{e} siècle. Façade ordonnancée à composition horizontale et verticale (travées).



12, rue de la République.

Hôtel Verdier-Allut, façade du XVII^{e} siècle. Bandeaux d'appui et entablement renforcent les registres horizontaux des croisées.



18, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Chambon de la Tour, fin XVIII^{e} siècle. Base XIII^{e} – XIV^{e} siècles, rebâti dans la seconde moitié du XVIIe siècle, « refaçadé » au début du XVIII^{e} siècle.

Immeuble de 2 étages avec ou sans étage-attique.

Composition en travée avec ou sans demi-travée de jours d'escalier.

Couple porte piétonne latérale – devanture/baie charretière.



16, boulevard Charles Gide.

Immeuble unifamilial du XIX^{e} siècle. Couple porte – devanture/baie charretière, travée de fenêtres, demi-travée de jour d'escalier.



20, rue Jacques d'Uzès.

Immeuble unifamilial du XIX^{e} siècle à façade composée de deux travées de fenêtre. En rez-de-chaussée, coupe porte latérale, devanture.



50, boulevard Gambetta.

Immeuble unifamilial du XIX^{e} siècle à façade composée de deux travées de fenêtre. En rez-de-chaussée, coupe porte latérale, devanture.



13, rue du Docteur Blanchard.

Immeuble unifamilial du XIX^{e} siècle. Couple porte – devanture/baie charretière, travée de fenêtres, demi-travée de jour d'escalier.



6, rue du Quatre Septembre.

Immeuble du XIX^{e} siècle à façade composée de deux travées de fenêtre. En rez-de-chaussée, coupe porte latérale, devanture.



6, rue de la République.

Immeuble du XIX^{e} siècle à façade composée de trois travées de fenêtre. En rez-de-chaussée, coupe porte latérale, devanture.

Immeuble de 2 étages avec ou sans étage-attique.

Façade de composition symétrique de 3 travées et porte centrale.



8, boulevard Charles Gide.

Immeuble de rapport du début du XIX^{e} siècle à façade de composition symétrique à forte modénature.



5, rue Boucairie.

Demeure de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (1773). Façade composée de trois travées et porte en position centrale.



6, rue Jacques d'Uzès.

Immeuble du XIX^{e} siècle à façade de composition symétrique axée sur une travée composée de la porte et de fenêtres aveugles.

Immeuble de rapport (boulevards) à façade ordonnancée composée de 4 travées minimum.

Deux étages et étage-attique soulignés de cordons d'appui.



15, boulevard des Alliés.

Immeuble du XVIII^{e} siècle à façade de composition symétrique. Les axes horizontaux sont renforcés par des bandeaux.



11, boulevard Gambetta.

Immeuble du XIX^{e} siècle à façade de composition symétrique. Les axes horizontaux sont renforcés par des bandeaux et un balcon filant.

Immeuble à terrasse sur rue

Immeuble en recul de l'alignement des boulevards.

Façade ordonnancée à 1 ou 2 étages avec ou sans niveau d'attique.

Le rez-de-chaussée, à l'alignement de la voie, forme un avant corps couvert en terrasse sur laquelle se répartissent symétriquement deux ailes en retour d'équerre.



29, boulevard Gambetta.

Hôtel de l'Ange, fin XVIII^{e} siècle, façade sur boulevard. L'avant-corps sur le boulevard reçoit une terrasse encadrée par deux ailes.



3, boulevard des Alliés.

Hôtel de la Rochette, façade XIX^{e} siècle sur boulevard. La terrasse de l'étage est cantonnée par deux courtes ailes.



43, boulevard Gambetta.

Immeuble de rapport du XIX^{e} siècle. Deux pavillons couverts en terrasse instaurent de part et d'autre d'une terrasse centrale une composition symétrique.

Immeuble sur couverts (place aux Herbes, place Dampmartin).

Façades ordonnancées de 2 ou 3 étages avec ou sans étage-attique.

Composition des étages en 2 à 6 travées sur série d'arcades de couverts.



2, place aux Herbes.

Hôtel d'Aigaliers. Immeuble des XV^{e} – XVI^{e} siècles « refaçadé » au XIX^{e} siècle. La composition de la façade en travées est appuyée par un vocabulaire de pilastres à chapiteaux ioniques.



26, place aux Herbes.

Hôtel de la Rochette (base XIII^{e} siècle, rebâti au XVII^{e} siècle) « refaçadé » au milieu du XVIII^{e} siècle. Composition de la façade privilégiant les axes verticaux et horizontaux sur niveau de rez-de-chaussée sous couverts composé d'arcades.



14, place Dampmartin.

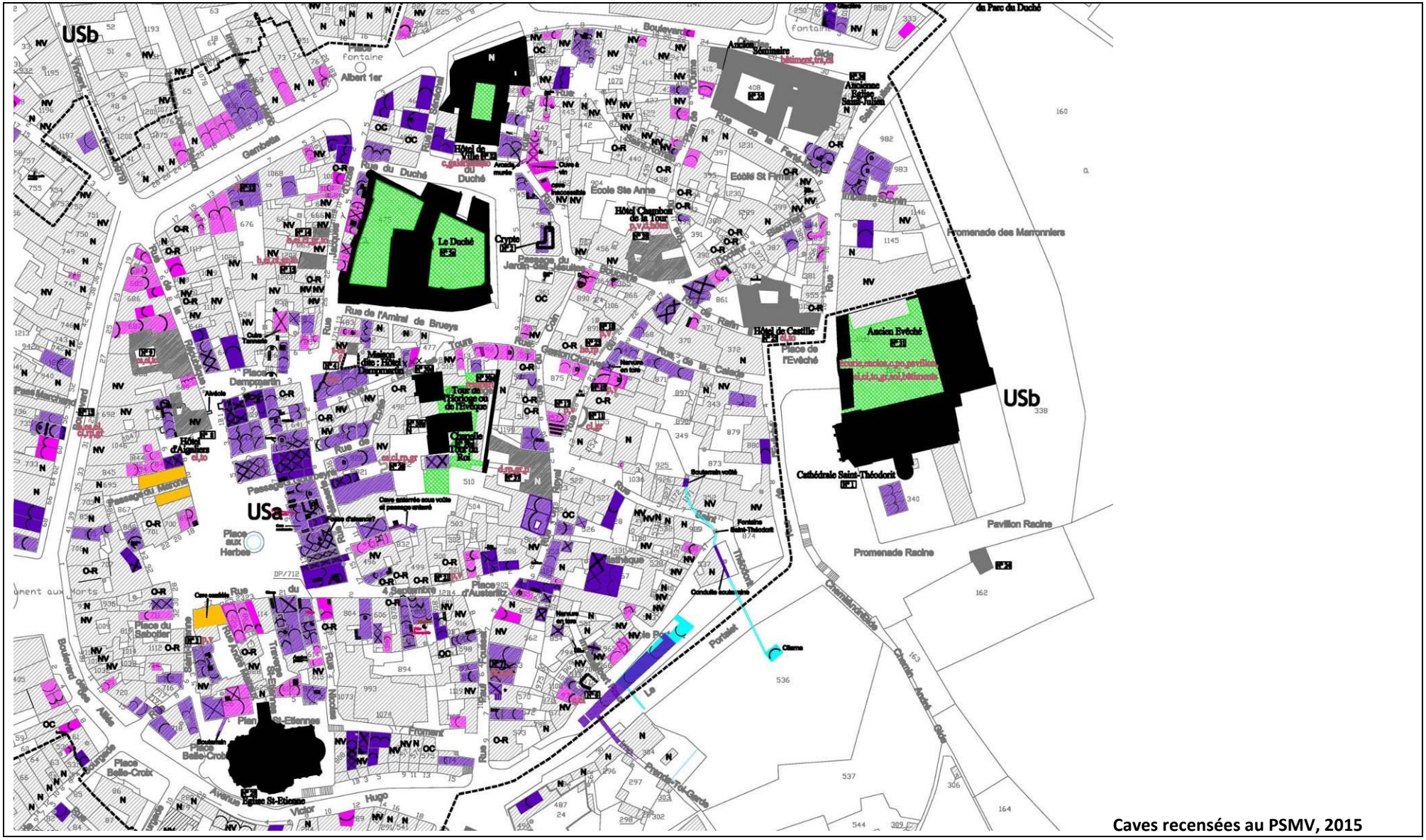
Hôtel Abauzit. Façade du XVIII^{e} siècle. Composition en trois travées de fenêtres et jours d'étage-attique.



8, 10, place Dampmartin.

Hôtel de Gondin. Façade médiévale (XV^{e} siècle) remaniée au XVIII^{e} siècle. Façade « plate » de trois travées et étage-attique en recul sur corniche de forte modénature.

0.4.2 - Les caves



En violet, les caves ou sous-sol exceptionnels ; en rose, les caves intéressantes.

. Les caves de la ville intra-muros

Les caves de la ville intra-muros constituent un patrimoine remarquable et exceptionnel, évoquant la ville médiévale. Mieux que les immeubles, en grande partie rebâtis à partir des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ces espaces en sous-sol rendent compte des activités des marchands, négociants et artisans uzétiens du Moyen Age.

La majeure partie des caves adoptent des plans rectangulaires perpendiculaires à la voirie, de 4 à 5 m de largeur. Il est possible qu'elles rendent compte du parcellaire médiéval antérieur aux XV^e^ – XVI^e^ siècles – plusieurs caves ayant pu être réunies à l'occasion de l'installation de grandes demeures et d'hôtels bâtis dès la fin du Moyen Age. La chronologie proposée ci-après est basée sur les formes des voûtements (berceaux, voûtes d'ogives en tores, de section carrée, chanfreinées…). Les escaliers qui les desservent sont de deux types : volées droites en pierre des XIIIe – XIVe siècles, voire XIIe siècle, comme aux 9, 11, 15, place aux Herbes, escaliers vis des XV^e^ – XVI^e^ siècles (15 place aux Herbes). Outre les puits, les chemins de barriques qui les équipent, on note la présence de quelques fosses (d'aisance ?) aux 9 et 15, place aux Herbes.

Leur fonction ne saurait se limiter au simple stockage de matériaux ou de denrées lié à l'occupation traditionnelle des demeures. Leur envergure, la qualité de leur architecture, souvent ostentatoire, les cuves qui les équipent (cuves à tan, à teinture, à huile, à vin…), les conduites taillées dans la roche, les pressoirs à huile et les puits, sont les reflets d'espaces professionnels actifs voués à l'artisanat du textile, du cuir, des matières tinctoriales, de l'huile et du vin.

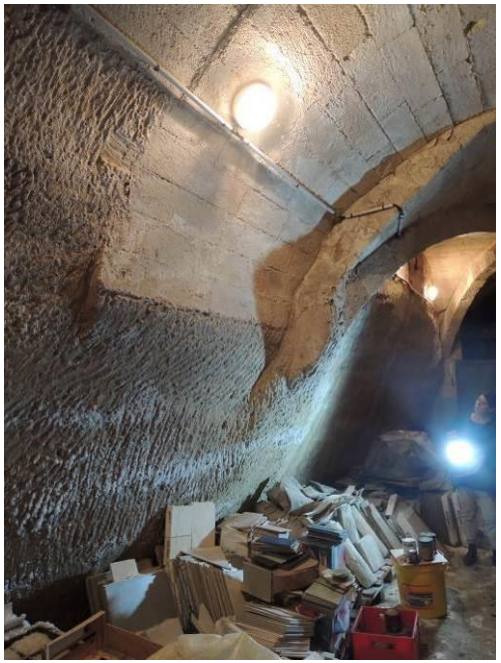
Ces espaces, qui peuvent atteindre des superficies de près de 140 m², ont été aménagés en partie dans le substrat rocheux qui servit de carrière de pierre pour la construction des maisons. Ces locaux, desservis par des escaliers de pierre souvent monumentaux, se développent sous des voûtes en berceau ou sur croisées d'ogives.





2, rue de la Calade.

Traces d'outils de taille sur les parois rocheuses.





9, rue Pélisserie.

L'ajustement des voûtes appareillées au substrat rocheux.

Caves sous voûte en berceau en plein cintre avec ou sans arcs doubleaux (XII^{e} – XIII^{e} siècles ?)

L'exemple de l'immeuble 10, rue Pélisserie – Place aux herbes.

Maisons médiévales sur parcelle traversante, refaçadées à l'est et à l'ouest au XIX^{e} siècle. La réunion des deux anciennes parcelles est peut-être antérieure au XIX^{e} siècle.
La façade latérale nord sur le passage G. Gourbeyre conserve deux fenêtres géminées de la fin du XIII^{e} siècle. La cave se compose de deux grands vaisseaux voûtés, à l'origine indépendants.



Fenêtre géminée sur le passage G. Gourbeyre.



Cave nord. Descente depuis la place aux Herbes.



Cave nord. Voûte appareillée en berceau en plein cintre.



Cave nord. Fosse d'aisance voûtée ?



Cave sud. Voûte en berceau surbaissé sur arcs doubleaux



Cave sud. Le berceau de la voûte recoupe deux arcs latéraux (côté nord). A droite, des trous de boulins creusés dans le rocher peuvent indiquer des aménagements antérieurs au voûtement.

Caves sous voûte en berceau en plein cintre avec ou sans arcs doubleaux (XII^e – XIII^e siècles ?)



Maison 9, place aux Herbes

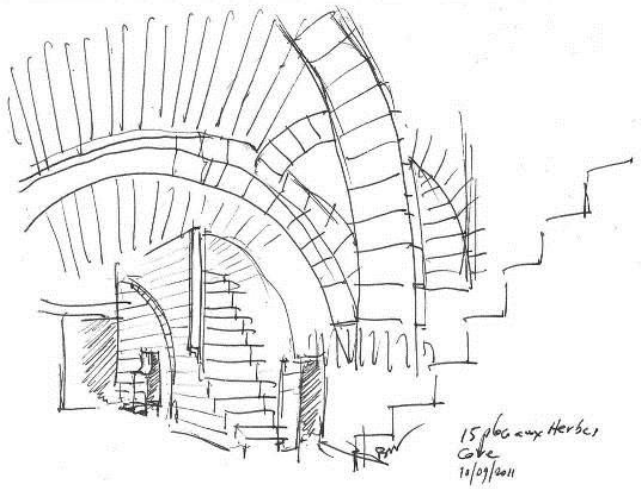


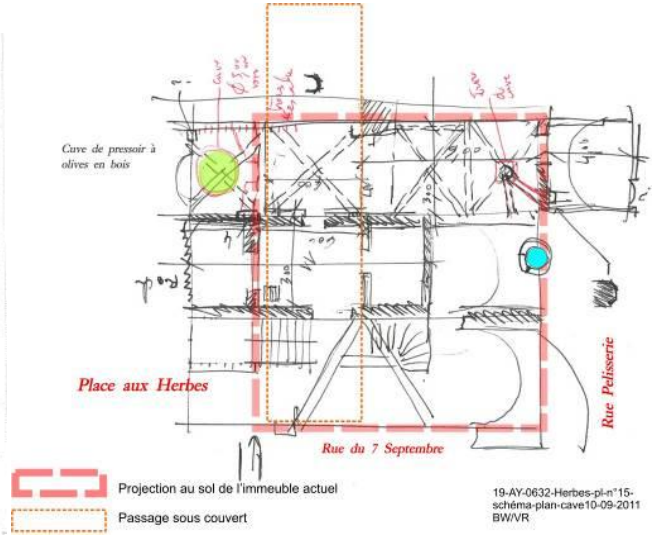
7, rue Port-Royal





Cave sud, à gauche, cave nord, à droite.





Maison 15, place aux Herbes. Croquis. B. Wagon.

La succession de trois caves témoignerait de trois maisons médiévales indépendantes réunies en une même entité au début du XVIII^e siècle (Hôtel Danger). La cave, côté sud, est couverte d'une voûte en berceau confortée par des arcs doubleaux à arêtes vives. Le côté nord est doté de voûtes sur croisée d'ogives.

Caves sous voûte en berceau en plein cintre surbaissé (vers 1200)

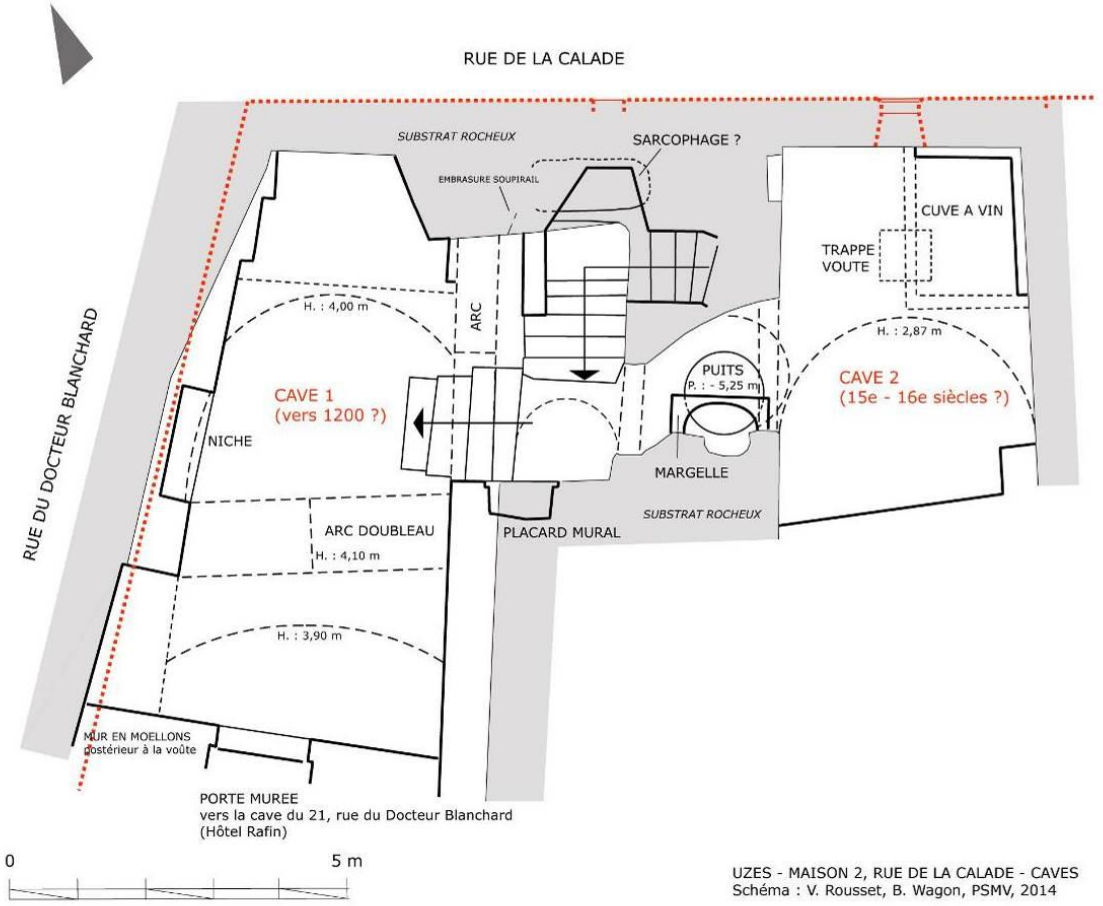
La maison 2, rue de la Calade (cave 1)



La façade nord-est et la cave 1, vue du sud.



Cave 1 : partie sud-ouest (à droite).

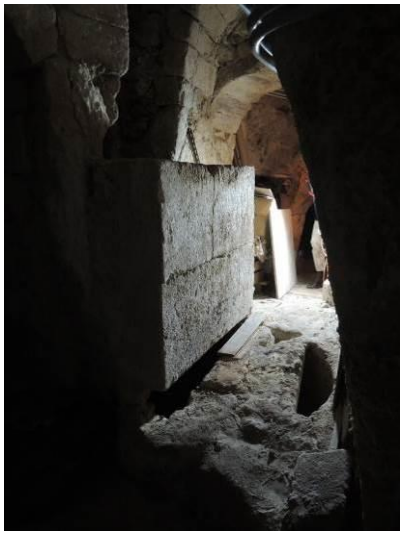




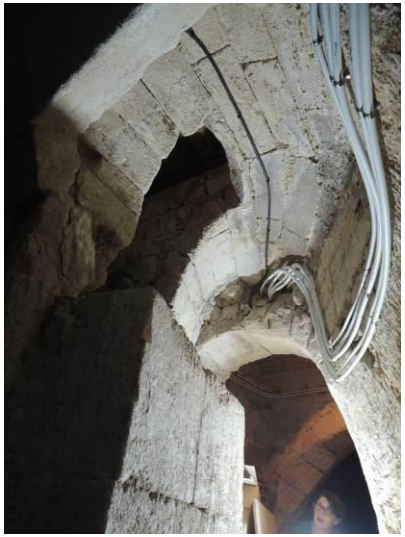
2, rue de la Calade, cave 1 (partie nord-est). L'escalier qui la dessert est un ajout de la période moderne.



Cuve taillée dans le rocher et son couvercle recoupés à la période moderne par le mur de façade et l'embrasure d'un soupirail. Sarcophage ou simple cuve ?



Passage voûté reliant les caves 1 et 2. Puits et sa margelle.

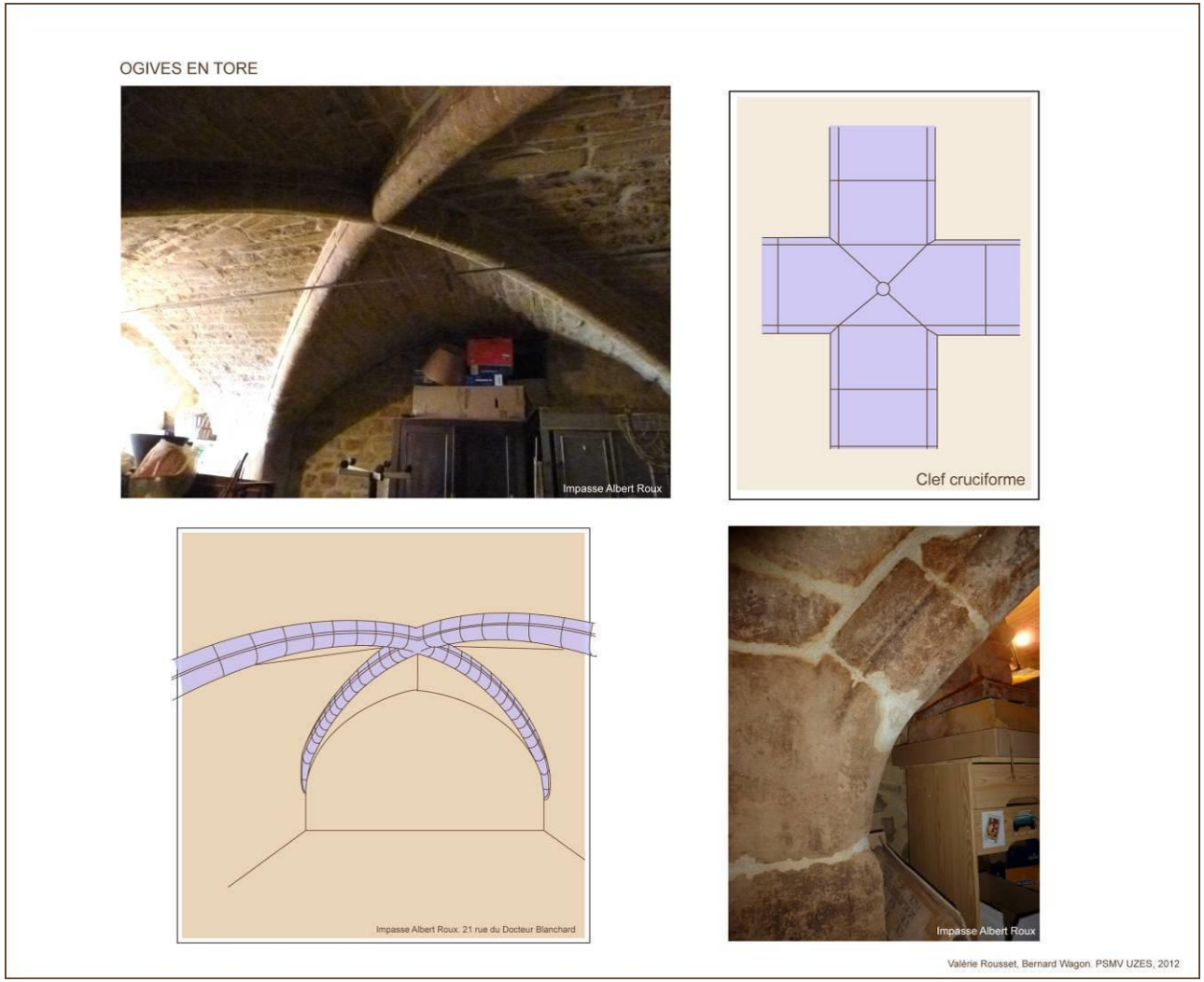


Passage voûté reliant les caves 1 et 2. Vue de la voûte appareillée.



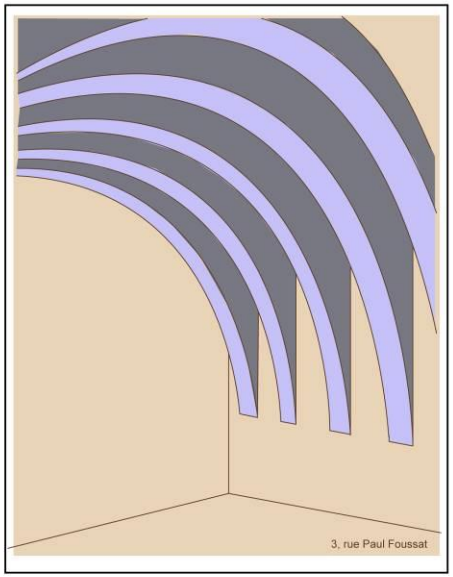
Cave 1 vue du sud-est. Le substrat rocheux taillé en surplomb reçoit la retombée de la voûte en berceau. La paroi rocheuse conserve les traces des outils des carriers.

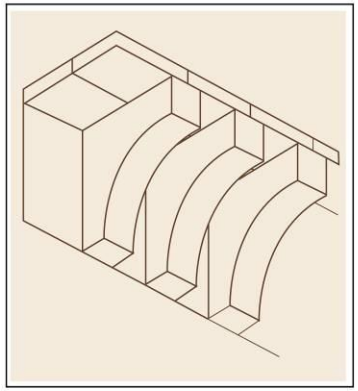
Caves sous voûte sur croisée d’ogives toriques (vers 1200)



Dallages de pierre sur arcs diaphragmes (vers 1200)

ARCS DIAPHRAGMES









Valérie Rousset, Bernard Wagon. PSMV UZES, 2012 - Schémas

Caves sous voûte sur croisée d'ogives de section carrée ou rectangulaire (première moitié XIII^e siècle ?)

Ce type de voûtement à nervures « primitives », très présent dans la ville, semble qualifier des espaces médiévaux. Il est cependant important de souligner que cette solution caractérise également des espaces datables du XVII^e siècle. Dans ce sens, une étude fine sur l'évolution de la croisée d'ogives serait à entreprendre sur la ville.

L'immeuble 1, place aux Herbes

Immeuble rebâti à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle à l'emplacement d'une grande demeure médiévale dont on conserve le niveau de cave. La présence d'une ancienne cour intérieure est à envisager à l'emplacement de l'actuelle cage d'escalier et pourrait situer une phase d'aménagement ou de reconstruction au XVI^e siècle. La cave se compose de deux vaisseaux divisés en travées couvertes de voûtes d'ogives de section carrée et clefs cruciformes et d'arcs doubleaux. Un escalier en pierre côté est la desservait depuis la cour intérieure supposée. L'escalier d'accès actuel ne semble pas être antérieur à la fin du XVIII^e siècle.











Caves sous voûte sur croisée d'ogives de section carrée ou rectangulaire (vers 1200)

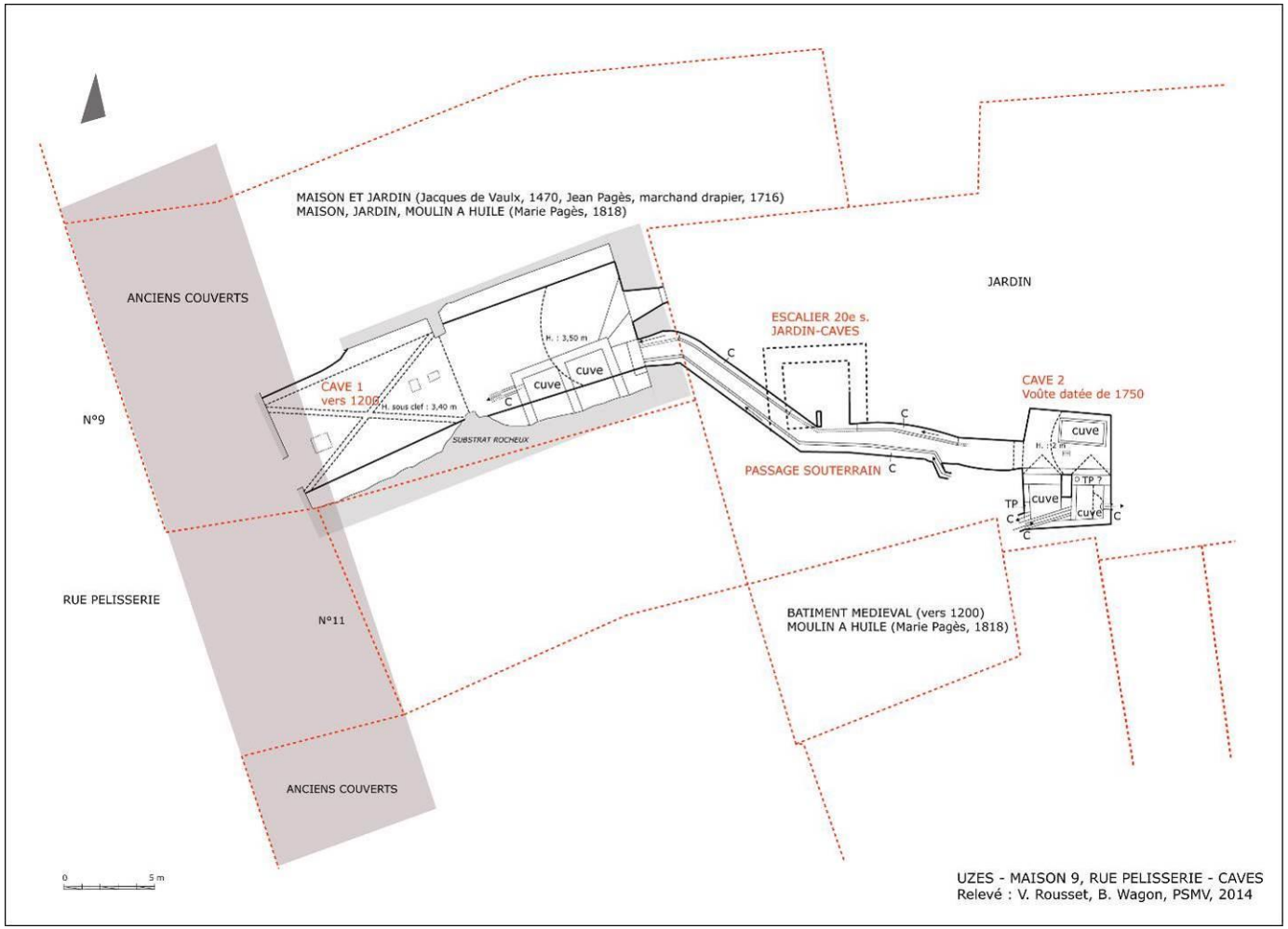
La maison 9, rue Pélisserie



La façade sur la rue Pélisserie rebâtie au XVIII[e] siècle à l'emplacement d'une façade sur couverts.



Vestiges d'un décor mural peint conservé au rez-de-chaussée du cor entre cour et jardin. Décor de fausse coupe de pierre, XIII[e] – XIV[e] siècles ?





9, rue Pélisserie. Cave 1. Croisée d'ogives primitives de section rectangulaire et clef cruciforme.



Cave 1. Voûte sur croisée d'ogives de section rectangulaire.



Vue d'ensemble de la cave 1.



Cave 1. Le rocher, taillé en fort surplomb, sur lequel s'appuient les voûtes.



Cave 2. Local artisanal sous voûte en berceau et pénétrations (1750) accessible depuis la cave 1 par un passage souterrain. Deux cuves maçonnées sont rattachées à un système de conduites hydrauliques complexe (conduites d'amenée et d'évacuation, trop-plein). L'hypothèse d'un atelier de teinturier est à considérer sous réserve d'une analyse du dépôt coloré conservé sur les parois intérieures des deux cuves.



Passage souterrain reliant les deux caves. Deux conduites ouvertes ont été taillées dans le substrat calcaire.



Cave 2. Cuve, conduite de pierre et trop-plein. On remarque sur les parois de la cuve les traces de dépôt.

Caves sous voûte sur croisée d'ogives chanfreinées (vers 1250 ?)

Nervures chanfreinées et clefs de voûte cruciformes ornées d'un fleuron.



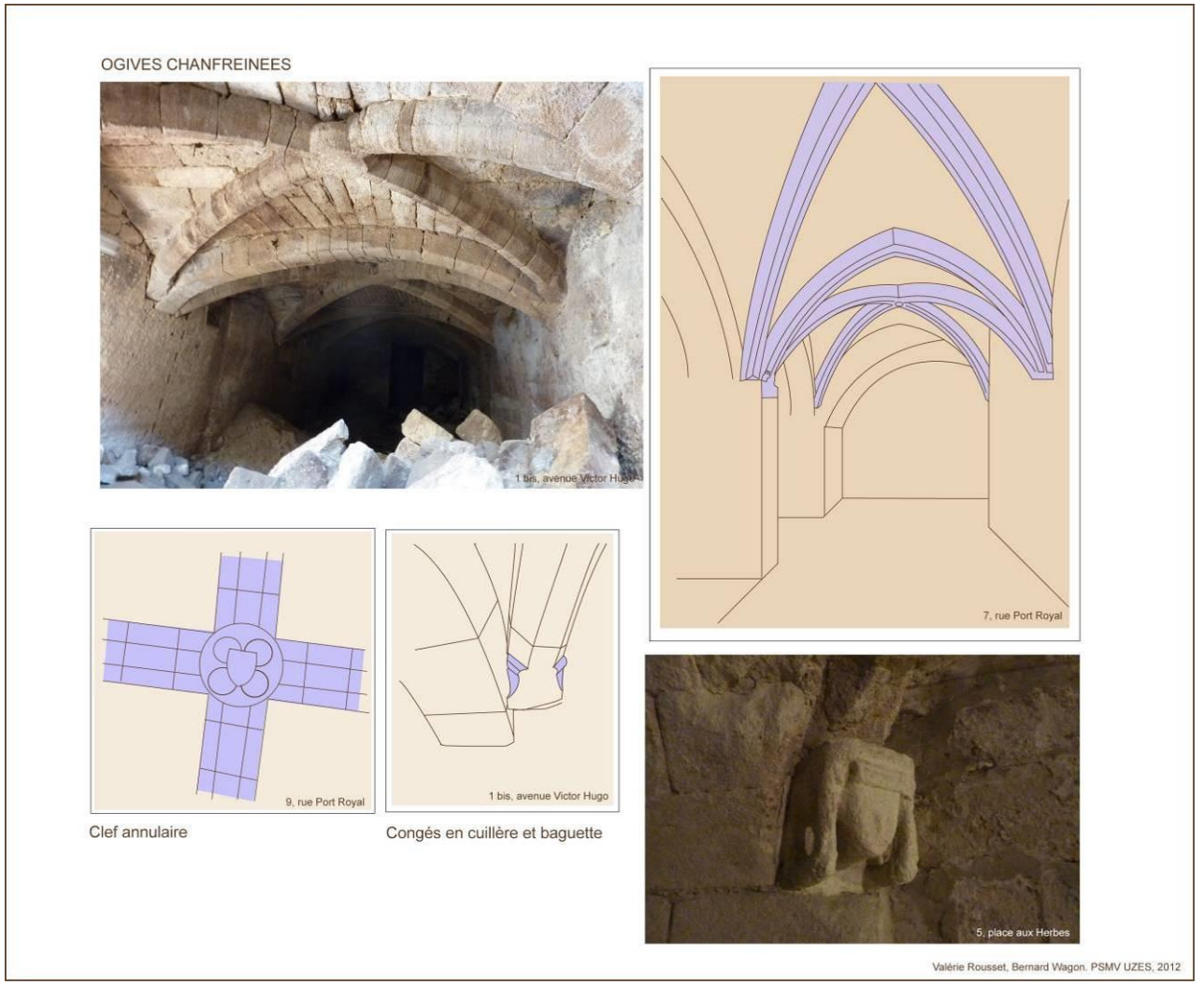


Maisons Alméras. 5, place aux Herbes



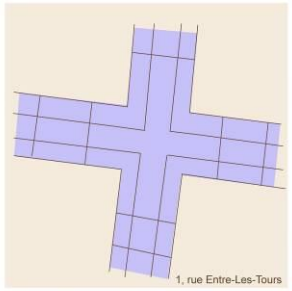
8, place aux Herbes

Caves sous voûte sur croisée d'ogives chanfreinées (fin XIII^e siècle – début XIV^e siècle)



Caves sous voûte sur croisée d'ogives chanfreinées (première moitié XIV^e siècle)

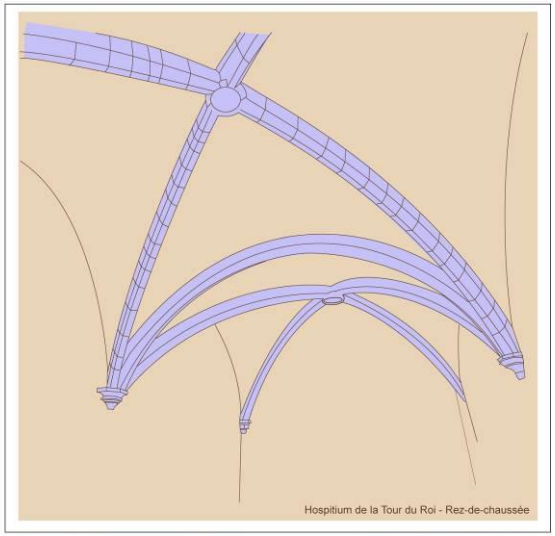
OGIVES CHANFREINEES



Clef cruciforme



Clef annulaire







Valérie Rousset, Bernard Wagon. PSMV UZES, 2012. Schémas

Caves sous voûte sur croisée d'ogives chanfreinées (seconde moitié XV^e siècle – début XVI^e siècle)

La maison 11, place aux Herbes

Ancienne maison patricienne avec cour intérieure de la seconde moitié du XV^e siècle – début XVI^e siècle remaniée au XVIIIe siècle. Le sous-sol, complexe, présente deux types de voûte :

- voûte 1 sur croisée d'ogives chanfreinées (l. du chanfrein : 10 cm) ornées de congés en cuillère, XIII^e – XIV^e siècles ?
- voûtes 2, 3, 5 sur croisées d'ogives chanfreinées (l. du chanfrein : 15 cm) ornées de congés en cuillère, XV^e – XVI^e siècle ?
- voûtes 2, 3 en berceau en plein cintre, XII^e – XIII^e siècles ?

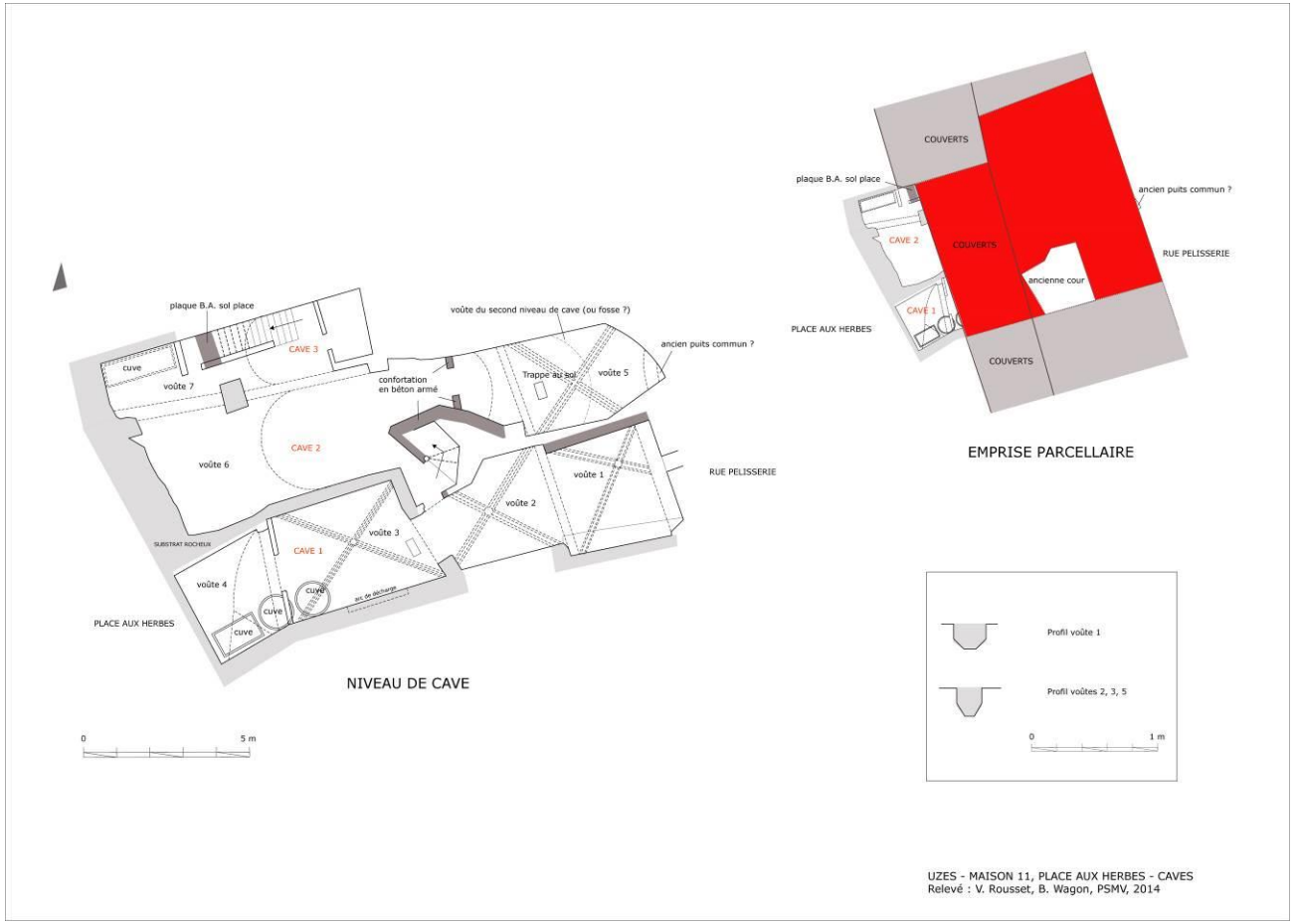
Un second niveau d'aménagement voûté est situé à l'est de la cave 2.



Cave 1, voûtes 2 et 1 (voûtes sur croisées d'ogives chanfreinées).



Cave 1, Voûte 1.





11, place aux Herbes. Cave 1, voûte 3 à clef annulaire.



Cave 2 vue depuis l'Est. Voûte 6 en berceau en plein cintre.



Un second niveau d'aménagement voûté est situé à l'est de la cave 2 (voûte 5).





Cave 3. Cuve taillée dans la roche et escalier droit ouvrant à l'origine sur la rue ou sous des couverts.

Caves sous voûte en berceau (XVI^e^ - XVII^e^ siècles)



Maison Comte (Renaissance), 19, avenue Victor Hugo. Vers 1540.



1, rue Saint-Etienne (Hôtel Pontanel) : voûte de la cave, début XVII^e^ siècle.



Maison Comte. La voûte de la cave recoupe côté sud-est deux arcs médiévaux.



3, rue Saint-Etienne. Voûte de la cave avec son puits, XVII^e^ siècle ?

. Les caves des faubourgs

Les caves des anciens faubourgs de Masbourguet et de Villeneuve ne semblent pas être antérieures au XVII^e siècle ; elles témoignent, comme les demeures dont elles occupent le sous-sol, de la reconstruction de ces quartiers médiévaux extra-muros après les guerres de Religion.



27, rue Sigalon. XVII^e siècle.



37, rue Sigalon. XVII^e siècle.



24, rue Sigalon. XVII^e siècle.



2, rue du Collège, voûte en plein cintre surbaissé du XIX^e siècle.



14, rue du Collège, cave sous voûte en berceau en plein cintre du XIX^e siècle.

Les aménagements en sous-sol : glacière, galeries souterraines …

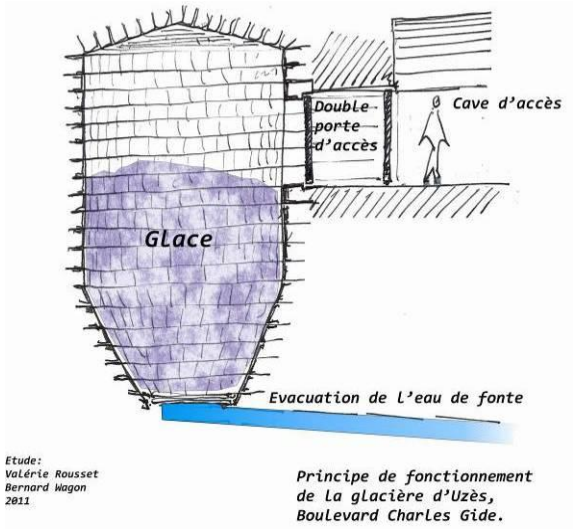




Salle voûtée sous le Portalet (XIX[e] siècle) abritant une source (ancien abreuvoir) et la conduite de fuite de la fontaine Saint-Théodorit.

Outre les caves qui constituent dans la ville close un niveau d'occupation médiévale, le sous-sol renferme divers types d'aménagement :

- **trois galeries souterraines, non datées (rue Saint-Théodorit, plan de Saint-Etienne, rue du Salin),**
- **une glacière attestée par les textes au début du XIX[e] siècle,**
- **une grande salle voûtée bâtie au XIX[e] siècle lors de l'aménagement de la rue et de la place du Portalet.**



Glacière (XVIII[e] siècle ?) de l'ancienne auberge du Luxembourg, 3, boulevard Charles Gide.



Galerie souterraine rue Saint-Théodorit.



Galerie souterraine, plan de Saint-Etienne.

Les équipements des caves : cuves, conduites, pressoirs, fosses



17, avenue Jean Jaurès.

Cuve à vin tapissée de céramiques



15, place aux Herbes (Hôtel Danger).

Pressoir à huile



21, rue du Docteur Blanchard.

Cuves de tanneurs



24, rue Masbourguet.

Cuve à vin du XIX^{e} siècle, maçonnée et tapissées de céramiques



11, place aux Herbes.

Cuve



1, place Dampmartin (Hôtel Cabot de Dampmartin).

Cuves circulaires (à huile ?) taillées dans la pierre



5, rue Port-Royal.

Cuve taillée dans le rocher



9, rue Pélisserie.

Cuves de teinturiers (?) associées à des conduites en pierre.



9, rue Pélisserie.

Galerie souterraine et conduites en pierre.



10, rue Pélisserie.

Fosse (d'aisance ?) dans le sous-sol d'une cave



9, rue Pélisserie.

Galerie souterraine et conduites en pierre.



11, place aux Herbes.

Cuve circulaire en pierre.

. Les puits intégrés au bâti

Un réseau hydraulique remarquable.

A cuvelage circulaire ou quadrangulaire, les puits occupent une place privilégiée dans les demeures de la ville.

Ouverts dans les niveaux de cave par des margelles maçonnées percées de baies d'accès, ils peuvent déboucher également soit directement au rez-de-chaussée des immeubles, soit dans les cours.

Certains possèdent deux accès, intérieur et extérieur, et présentent ainsi un caractère à la fois privé et public.

Beaucoup d'entre eux sont associés à des réserves, espace de plan rectangulaire, voûtés, greffés au cuvelage, pour recueillir très vraisemblablement les eaux lors de débit élevé.


15, place aux Herbes. Niveau de cave.


7, rue Saint-Etienne. Rez-de-chaussée.


26, rue du Docteur Blanchard. Niveau de cave.


1, rue de l'Epée. Niveau de cave.


13, rue Pélisserie. Niveau de cave.


13, rue Pélisserie. Margelle dans la rue.

. Les puits des cours et des jardins

Puits à cuvelage circulaire.

Puits à cuvelage quadrangulaire et réserve voûtée.

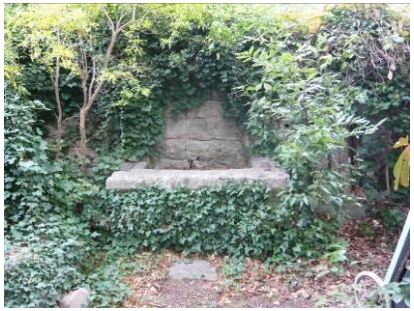
Puits communs : l'usage est partagé par deux, voire trois propriétaires de parcelles mitoyennes.



3, rue du Collège.



9, avenue du Général Vincent.



2, rue Jacques le Puisatier.



1, plan de Saint-Etienne.



52, rue Tour du Roi.



2, rue Jacques le Puisatier.

0.4.4 - Les ouvertures

. Les portes

Portes romanes (fin XII^e – début XIII^e siècle)


23, rue du Docteur Blanchard.


2, rue de la Calade.


3, rue de la Calade.

Portes en arc en plein cintre aux claveaux extradossés et tableau à arêtes vives.


12, 14, rue Saint-Théodorit.


4, rue de l'Evêché.


9-11, rue Pélisserie.

Les portes gothiques (seconde moitié XIII^{e} siècle – début XVI^{e} siècle)

Portes en arc segmentaire ou sous linteau droit orné d'arc en accolade.



15, rue du Docteur Blanchard.

Porte sous arc segmentaire clavé (XIII^{e} – XIV^{e} siècles).



2, rue Paul Foussat.

Porte au linteau orné d'un arc en accolade (seconde moitié XV^{e} siècle)



10, rue Paul Foussat.

Porte de la seconde moitié du XV^{e} siècle – début XVI^{e} siècle



10, rue Entre Les Tours.

Porte de la seconde moitié du XV^{e} siècle – début XVI^{e} siècle.



11, place aux Herbes.

Porte de la seconde moitié du XV^{e} siècle – début XVI^{e} siècle.

Les portes Renaissance (XVI^{e} siècle)



19, Portalet.



28, place aux Herbes.

Baie en arc en plein cintre ou segmentaire avec ou sans entablement.



2, rue Paul Foussat.



6, rue Nicolas Froment.

Portes et portails du XVII^{e} siècle

Simple baie barlongue à encadrement non mouluré ou arcade en plein cintre dans les maisons des faubourgs, la porte d'entrée se dote dans les immeubles de la ville intra-muros d'éléments de modénature complexes : arcs clavés en bossages, pilastres, entablements, frontons, clefs…

Plusieurs vantaux de bois à caissons et pointes de diamant style Louis XIII constituent l'une des spécificités de ce siècle.



3, rue Paul Foussat.

Hôtel de Baudan



17, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel d'Albiousse



12, rue de la République.

Hôtel Verdier-Allut. Porte Louis XIII sur cour.



12, rue de la République.

Hôtel Verdier-Allut. Vantail Louis XIII



1, rue Saint-Etienne.

Hôtel Pontanel. Porte Louis XIII en bossages et pointes de diamant sous fronton curviligne. XVII^{e} siècle. Double vantail à caissons et pointes de diamant (un clou forgé constitue l'extrémité du motif)



12, rue de la République.

Hôtel Verdier-Allut. Portail Louis XIII



21, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Raffin. Portail en claveaux en crossettes en bossage encadré de pilastres en bossages et pointes de diamant.



26, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel d'Amoreux, XVII^{e} siècle

Portes du XVIII^e siècle

Ouvrages de forme rectangulaire sous linteau droit ou segmentaire dans les petites maisons des faubourgs, les portes adoptent des formes enrichies de modénatures complexes dans les grandes demeures de style Louis XIV et Louis XV de la ville enclose.



26, rue du Docteur Blanchard.



2, rue Port-Royal.

Hôtel de Rosier.



18, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Chambon de la Tour. Porte en arc en plein cintre encadrée de pilastres en bossages supportant un fronton curviligne (vers 1700).



14, place Dampmartin.

Hôtel Abauzit. Porte Louis XIV, début du XVIII^e siècle



16, rue Petite Bourgade.

Portail de style Louis XV. Vantaux de forme chantournée et imposte en ferronnerie.



5, rue Boucairie.

Porte de la seconde moitié du XVIII^e siècle.



8, boulevard Charles Gide.



8, rue de l'Evêché.



31, boulevard Gambetta.

Portes et portails de la fin du XVIII^{e} – XIX^{e} siècle



29, boulevard Gambetta.



1, rue Petite Bourgade.



2, rue du Collège.

. Les fenêtres

Les fenêtres romanes et gothiques (XII^{e} – XIV^{e} siècles)



6, rue de l'Epée.

Baie géminée barlongue couverte d'un linteau droit à double arcature et tympans frappés d'un besant (seconde moitié XII^{e} siècle ?).



1, rue de Rafin – rue du Docteur Blanchard.

Fenêtre géminée de la seconde moitié du XIII^{e} siècle (vestige) soulignée d'un cordon d'appui.



3, place d'Austerlitz.

Petite fenêtre rectangulaire sous linteau droit monolithe supporté par des coussinets (XIII^{e} siècle ?)



7, place aux Herbes – Passage G. Courbeyre.

Fenêtre géminée barlongue sous linteau droit orné d'arcatures trilobée et de croix torsadées, fin du XIII^{e} siècle.



7, place aux Herbes – Passage G. Courbeyre.

Fenêtre géminée barlongue sous linteau droit orné d'arcatures trilobée ornées de besants, fin du XIII^{e} siècle.



8, rue du Quatre Septembre.

Fenêtre géminée à arcs trilobés et écoinçons (début XIV^{e} siècle ?)

Les fenêtres gothiques
(Seconde moitié XV^e^ – début XVI^e^ siècle)



6, rue du Salin.

Fenêtre à meneau à moulures croisées, vestiges (seconde moitié XV^e^ siècle ?).



15, rue du Docteur Blanchard.

Fenêtre à meneaux, fenêtre à traverse et demi-croisées de la seconde moitié du XV^e^ siècle.



15, rue du Docteur Blanchard.

Gâche pour fermeture de volets de bois, demi-croisées de la seconde moitié du XV^e^ siècle. L'élément est taillé sur le revers du meneau.



1, rue de la Calade.

Fenêtre à meneau à moulures croisées (seconde moitié du XV^e^ siècle) recoupée par une fenêtre barlongue au 19e siècle.



19, place aux Herbes.

Jour rectangulaire sous linteau droit orné d'un arc en accolade (seconde moitié XV^e^ siècle).



1, rue Paul Foussat.

Jour rectangulaire à moulures croisées et bases prismatique (seconde moitié du XV^e^ siècle).

Les fenêtres gothiques
(seconde moitié XV^e^ – début XVI^e^ siècle)



9, place Dampmartin.

Piédroit d'une fenêtre à meneau (seconde moitié XV^e^ siècle – début XVI^e^ siècle). La présence de moulures sur les deux faces du piédroit permet de faire l'hypothèse d'une double fenêtre à meneau ou d'une fenêtre à meneau associée à une fenêtre à traverse.



Place Galdemar à Cahors (Lot).

Double croisée.



Saint-Flour (Cantal).

Croisée et fenêtre à traverse.

Les fenêtres Renaissance (XVI^e siècle)



12, rue Entre les Tours.

Maison Bastide, façade sur cour. Fenêtre à meneau encadrée de pilastres à chapiteaux corinthiens et entablement mouluré.



6, rue Nicolas Froment.

Maison André. Fenêtre à meneaux et fenêtre à traverse à pilastres, frontons agrémentés de denticules.



7, boulevard des Alliés.

Hôtel du Solier, façade sur la place du Sabotier. Fenêtre à meneau et fenêtre à traverse agrémentées de pilastres à chapiteaux ionique et frontons triangulaire sous frise de rinceaux.



19, Portalet.

Maison Comte. Fenêtre à meneau encadrée de pilastres à chapiteaux ioniques et entablement à frise de rinceaux.



6, rue du Quatre Septembre.

Façade sur cour. Croisée à meneau et croisillons lisses encadrée de pilastres.



1, boulevard Charles Gide.

Corps arrière. Embrasure d'une croisée. Présence des feuillures et gonds de volets de fermeture.

Les fenêtres du XVII^e siècle

Croisées, fenêtres à traverse et jours d'attique s'agrémentent de bossages harpés. Les divisions en pierre (meneaux, croisillons et traverses) peuvent laisser place à des éléments en bois compartimentant l'ouverture en plusieurs baies. Des formes assagies, conservées en grand nombre dans les anciens faubourgs, se réduisent en des tableaux et divisions lisses.
Peu à peu la fenêtre à la « française », ouvrant par deux battants, se substitue à la croisée.



1, rue Saint-Etienne.

Hôtel Pontanel, début XVII^e siècle.



12, rue Entre les Tours.

Hôtel de la Rochette. Croisées à encadrement en bossages harpés de style Louis XIII.



2, rue Saint-Théodorit.

Hôtel Lesvêque. Croisée à meneau let croisillons lisses.



11, rue Pélisserie.

Croisées à encadrement en bossages harpés et éléments de division (meneau et croisillons) lisses.



2, rue Port-Royal.

Hôtel de Rosier, fin XVII^e siècle.



12, rue de la République.

Hôtel Verdier-Allut, façade du début du XVII^e siècle.



23, rue Port-Royal.

Hôtel de Castelnau. Fenêtres à la « française » à encadrement à arêtes vives, dernier tiers du XVII^e siècle

Les fenêtres du XVIII^e siècle



3, Place aux Herbes.

Hôtel d'André, façade du début du XVIII^e siècle. Fenêtres et portes fenêtres à encadrement saillants moulurés de quart-de-rond, à deux battants à petits bois et imposte.



26, place aux Herbes.

Hôtel de la Rochette. Troisième quart du XVIII^e siècle.



14, place Dampmartin.

Hôtel Abauzit, Fenêtre du début du XVIII^e siècle à tableau rectangulaire profilé d'un quart-de-rond.



18, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Chambon de la Tour. Début du XVIII^e siècle.



16, rue Jacques d'Uzès.



5, rue Boucairie.

Fenêtre datée de 1773 sous linteau segmentaire et ourlée d'une feuillure pour recevoir des contrevents.

Les fenêtres du XIX^e^ siècle



13, avenue du Maréchal Foch.

Porte-fenêtre à tableau rectangulaire mouluré de fasces, sous entablement



7, rue Grande Bourgade.

Encadrement rectangulaire saillant incluant appui intégré dans un cordon d'appui régnant sur la longueur de la façade sur rue



18, rue Petite Bourgade.

Encadrement barlong à arêtes vives et linteau droit clavé



21, rue Sigalon



34, rue Tour du Roi.

Encadrement en pierre harpé



2, rue du Collège.

Encadrement rectangulaire saillant

Les ferronneries des XVII^e et XVIII^e siècles



23, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel de Castelnau. Rampe Louis XIV de l'escalier suspendu du dernier tiers du XVII^e siècle. Composition de fers plats sur chant reliés par des étriers.



26, rue du Docteur Blanchard.

Style Louis XIV



4, rue Pélisserie.

Hôtel de Flaux. Garde-corps en ferronnerie Style Louis XV



7, rue Saint-Etienne.

Ferronnerie Louis XIV avec élément Rocaille (style Louis XV)



29, boulevard Gambetta.

Style Régence



20, rue Jacques d'Uzès.

Garde-corps de style Louis XV



3, place Dampmartin.

Elément en fonte Style Louis Philippe



1, rue de la Calade.

Motif d'ancres croisées (motif national usité dans le style Louis XIV) et de monogramme de style troubadour.



3, place Dampmartin.

Style Louis XVI (vers 1790). Grecques, cartouche, méandres en frise, et cercles entrelacés ouvrageant les panneaux.

Les ferronneries de la fin du XVIII^e^ – début XIX^e^ siècle



7 bis, place Dampmartin.

Style Troubadour : composition en arceaux et chapiteaux constituant l'essentiel du barreaudage centré sur un monogramme central.



2, avenue Victor Hugo.

Style Louis XVI complété de flèches entrecroisées, pointes en bas (symbole guerrier), et d'un motif de lyre.



11, boulevard Gambetta.

Elément en fonte moulée de style troubadour et néo-Renaissance

Les escaliers

Les escaliers en vis en pierre

Logés dans des tourelles dans l'œuvre ou semi hors-œuvre couronnées de belvédères, les escaliers en vis des XV^e^ et XVI^e^ siècles sont caractérisés par revers de marches taillés en facettes.

Le modèle, qui perdure au long du XVII^e^ siècle, adopte une variante au XVIII^e^ siècle : les sous-faces des marches en pierre sont désormais profilées en quart-de-rond.

Les escaliers suspendus hélicoïdaux font leur apparition au début du XIX^e^ siècle.



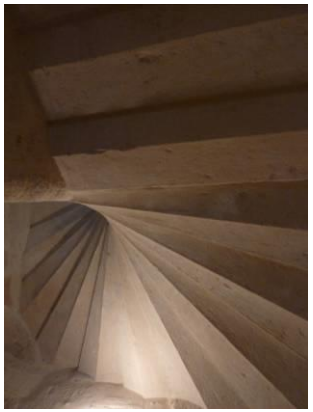
10, rue Paul Foussat.

Seconde moitié du XV^e^ siècle – début XVI^e^ siècle



1, place Dampmartin.

Hôtel Cabot Dampmartin (partie Renaissance)



18, rue Grande Bourgade.

Escalier en vis du XVII^e^ siècle



35, rue Grande Bourgade.

Escalier en vis du XVIII^e^ siècle



6, boulevard Gambetta.

Escalier suspendu hélicoïdal du XIX^e^ siècle.



46, rue Sigalon.

Escalier suspendu hélicoïdal du XIX^e^ siècle.

Les escaliers à volée droite en pierre

Répertoriés dès le XVII^{e} siècle, les escaliers à volée droite participent aux systèmes distributifs des maisons et des immeubles jusqu'au XIX^{e} siècle.



Rue Grande Bourgade.

Escalier à volée droite et quart tournant du XVII^{e} siècle



Rue Sigalon.

Escalier à volée droite au XVIII^{e} siècle



Rue Sigalon.

Escalier en à volée droite et quart tournant du XVIII^{e} siècle



Rue des Capucins.

Escalier à volées droite et palier du XVIII^{e} siècle.



Rue Grande Bourgade.

Sous-face d'un escalier à volée droite de la fin du XVIII^{e} siècle.



Rue Sigalon.

Escalier à volée droite du XIX^{e} siècle

Les escaliers rampe sur rampe

Sur mur-noyau au XVI^e^ siècle, les escaliers rampe sur rampe se dotent au XVII^e^ siècle de balustres de pierre sur limon porteur.



1, rue Saint-Etienne

Hôtel Pontanel. Escalier rampe sur rampe et moitié tournante. Début XVII^e^ siècle



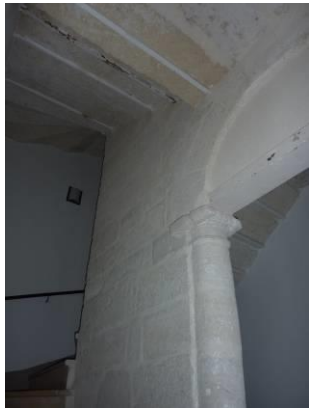
Rue de la Calade.

Escalier du XVI^e^ siècle



28, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel d'Amoreux. Escalier rampe sur rampe de la seconde moitié du XVII^e^ siècle



Rue de l'Epée.

Escalier du XVI^e^ siècle



Rue Saint-Etienne.

Escalier du XVII^e^ siècle



Rue de la Calade.

Escalier rampe sur rampe du XVII^e^ siècle



Rue Petite Bourgade.

Escalier du XVII^e^ siècle

Les escaliers à deux ou quatre noyaux



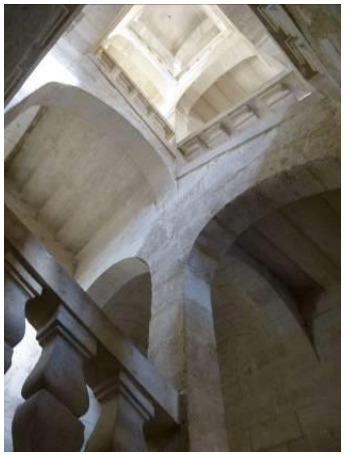
21, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Rafin. Escalier à deux noyaux sur mur d'échiffre à arcades. XVII^{e} siècle.



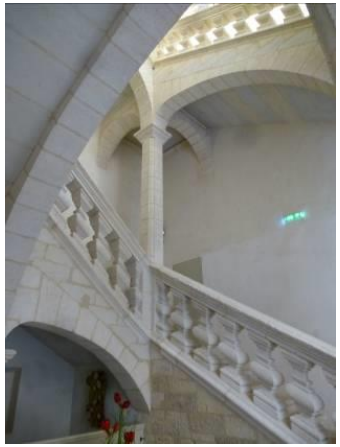
1, place Dampmartin.

Hôtel Cabot de Dampmartin. Escalier à volées droites à quatre noyaux sur jour rectangulaire, fin XVII^{e} siècle.



12, rue de la République.

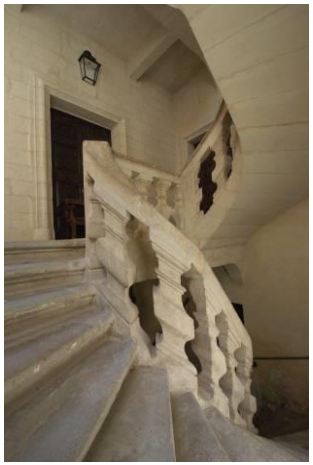
Hôtel Verdier-Allut. Escalier à quatre noyaux et vide central du XVII^{e} siècle.



18, rue du Docteur Blanchard.

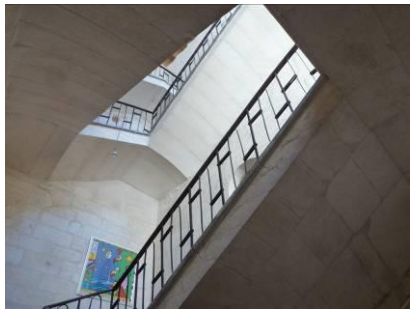
Hôtel Chambon, escalier à quatre noyaux de la seconde moitié du XVII^{e} siècle

Les escaliers suspendus



15, place aux Herbes.

Hôtel Danger. Escalier trouant suspendu sur jour ovale. Fin XVII^{e} siècle - début XVIIIe siècle.



23, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel de Castelnau. Escalier à trois volées sur voûtes en demi-berceaux. Dernier tiers du XVII^{e} siècle



3, place aux Herbes.

Hôtel d'André. Escalier de trois volées et palier. XVIII^{e} siècle



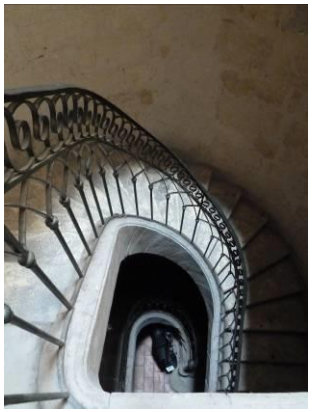
Rue Grande Bourgade.

Escalier à deux volées et paliers du XVIII^{e} siècle sur jour rectangulaire



16, rue Petites Bourgade.

Escalier à deux volées sur jour rectangulaire. XVIII^{e} siècle.



Boulevard Gambetta.

Escalier tournant du XIX^{e} siècle.

Les tours d'escalier couronnées de belvédères

Les riches demeures des XV^e^ et XVI^e^ siècles possèdent des escaliers en vis logés dans des tours circulaires ou polygonales couronnées de belvédères. Ces derniers sont desservis souvent par de petits escaliers en vis semi-hors œuvre. Certains de ces dispositifs ont été remaniés. Pour exemple, celui de l'hôtel Abauzit dans lequel l'ancienne vis a été supprimée au profit d'un escalier monumental à noyau creux : « Pierre Abauzit fit démolir l'ancien escalier qui était tournant terminé par une tourelle sur laquelle devait être la campagne. Il fit construite l'escalier (au XVIII^e^ siècle) » (Jean-Christophe Galant, Mireille Olmière, Les belles demeures familiales d'Uzès, 2002, p. 126).



11, place aux herbes.



4, rue Saint-Théodorit. Hôtel Lévesque. XV^e^- XVI^e^ siècles.



11, place aux herbes.

Belvédère et escalier secondaire en vis, XVI^e^ siècle



4, rue Saint-Théodorit. Hôtel Lévesque. XV^e^- XVI^e^ siècles.

Belvédère de la seconde moitié du XV^e^- début XVI^e^ siècle.

Coursières et loggia : dispositions distributives sur cour de la Renaissance



Rue du Docteur Blanchard.

Hôtel d'Albiousse. Loggia du XVI^e siècle (?) sur cour



Rue Grande Bourgade.

Ancienne loggia murée et remaniée (XVI^e siècle)



Rue du Quatre Septembre.

Coursière du XVI^e siècle



Rue du Quatre Septembre.

Coursière du XVI^e siècle (à gauche) englobée *a posteriori* dans une voûte



1, rue Saint-Etienne.

Loggia sur deux niveaux sur la façade arrière de l'hôtel Pontanel, XVII^e siècle



10, rue du Quatre Septembre.

Maison de Vaulx. Coursière du XVI^e siècle.



Place aux Herbes.

Coursière du XVI^e siècle englobée *a posteriori* dans une voûte



Place aux Herbes.

Coursière du XVI^e siècle



Rue Entre les Tours.

Coursière du XVI^e siècle

Les voûtes des rez-de-chaussée



Rue de l'Epée.

Arcs diaphragmes. Fin XII^{e} siècle – début XIII^{e} siècle ?



Rue Entre les Tour.

Voûtes sur croisées d'ogives, fin XIII^{e} siècle.



Rue Paul Foussat.

Pièce sous voûtes sur croisées d'ogives de la seconde moitié du XV^{e} siècle – début XVI^{e} siècle.



1, rue Saint-Etienne.

Voûte de Valence. Hôtel Pontanel, XVII^{e} siècle



Place Dampmartin.

Voûte d'arêtes datée de 1623.



Rue Sigalon.

Voûte d'arêtes du XVII^{e} siècle.



Rue Jacques d'Uzès.

Voûte d'arêtes du XVIII^{e} siècle.



Rue Petite Bourgade.

Voûte d'arêtes du début du XIX^{e} siècle.

Les plafonds



Rue Entre Les Tours.

Plafond à la française avec ais d'entrevous et moulures en quart-de-rond, XIV^{e} – XV^{e} siècles ?



11, place aux Herbes.

Plafond à la française sous couverts. Seconde moitié XV^{e} siècle – début XV^{e} siècle ?



Rue Rafin, rue du Docteur Blanchard.

Plafond à la française, seconde moitié XV^{e} siècle ?



18, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Chambon de la tour. Plafond à la française, fin XVII^{e} siècle



Rue Jacques d'Uzès.

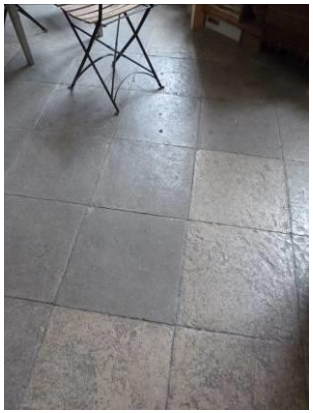
Plafond à la française, XVIII^{e} siècle.



Rue Grande Bourgade.

Plafond à la française du XVIII^{e} siècle

Les sols



Rue Entre Les Tours.

Sol en dallage de pierres de grandes dimensions appelées localement ‘bars »



Rue du Coin.

Sol en carreaux de terre cuite (8 cm x 8 cm) (XVI^{e} siècle).



26, place aux Herbes.

Hôtel de la Rochette. Calade du passage d’entrée.



Rue du Collège.

Sol en carreaux de ciment (fin XIX^{e} siècle – début XX^{e} siècle))



Rue Petite Bourgade.

Sols en carreaux de ciment, vers 1920.

Les cheminées

Les plus anciennes cheminées répertoriées ne sont pas antérieures au XV^e^ siècle. Seule une souche circulaire des XIII^e^ ou XIVe siècles évoque une cheminée médiévale aujourd'hui disparue dans la maison André.



6, rue Nicolas Froment.

Maison André. Vestiges d'un pignon et d'une souche de cheminée circulaire du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle.



Rue Saint-Julien.

Cheminée monumentale de la fin du XV^e^ siècle ou du début du XVI^e^ siècle



Angle rues Rafin et Docteur Blanchard. Cl. A. Balmassière.

Cheminée Renaissance (XVI^e^ siècle) aujourd'hui disparue



Boulevard Charles Gide.

Cheminée du XVI^e^ siècle



Boulevard Charles Gide.

Cheminée du XVII^e^ siècle.



Rue Saint-Théodorit.

Cheminée du XVII^e^ siècle.



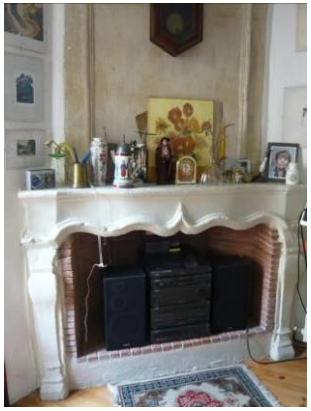
Place Dampmartin.

Cheminée Louis XIII, vers 1623



Boulevard des Alliés.

Cheminée du XVII^{e} siècle, style Louis XIII.



Rue Sigalon.

Cheminée de style Louis XIV



Rue du Docteur Blanchard.

Cheminée Louis XIV.



Place aux Herbes.

Cheminée du XVIII^{e} siècle. Style Louis XV



Rue Paul Foussat.

Cheminée du XVII^{e} siècle. Style Louis XIV.



Rue Petite Bourgade.

Cheminée du début du XIX^{e} siècle avec son potager.

Les équipements domestiques : placards, éviers



Rue Nicolas Froment.

Placard mural XIII^{e} – XIV^{e} siècle.



10, 12, rue du Plan de L'Oume.

Trace du coffre d'un évier des XV^{e} – XVI^{e} siècles.



15, rue du Docteur Blanchard.

Coffre d'un évier de la seconde moitié du XV^{e} siècle – début XVI^{e} siècle.



39, rue Grande Bourgade.

Conduite d'évacuation d'évier.



Rue Grande Bourgade.

Evier (XVIII^{e} – XIX^{e} siècles ?)



Rue Petite Bourgade.

Evier du début du XIX^{e} siècle

Les décors peints



Rue du Docteur Blanchard. Cl. Ariel Balmassière

Hôtel Barlatier. Vestiges d'un décor peint sur plafond (seconde moitié du XIII^e siècle ?) aujourd'hui disparu.



Rue Pélisserie.

Décor peint sur mur à motif de fausse coupe de pierre à doubles traits. XIII^e – XIV^e siècles.



23, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel de Castelnau. Déco peint sur voûte du dernier tiers du XVII^e siècle.



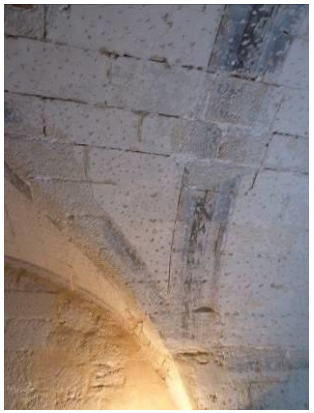
Boulevard Charles Gide.

Décor peint sur mur du XVII^e siècle.



Rue Saint-Julien.

Décor peint sur mur, XVII^e siècle.



Rue de la Calade.

Décor peint sur voûte d'arêtes du XVII^e siècle.



Rue du Docteur Blanchard.

Décor peint sur voûte. Fin XVII^e siècle – début XVIII^e siècle.



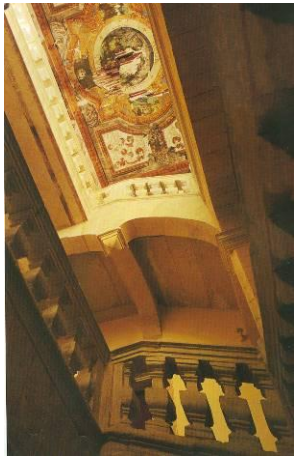
3, rue Saint-Etienne.

Décor XVII^{e} siècle sur poutre d'un plafond en rez-de-chaussée.



Rue du Collège. Cl. Médiathèque d'Uzès.

Décor peint sur voûte de la Folie Fontarèches. Ce programme serait attribué à Pierre Subleyras, première moitié du XVIII^{e} siècle.



1, place Dampmartin.

Hôtel Cabot de Dampmartin. Décor peint attribué à Pierre Subleyras, première moitié du XVII^{e} siècle.



Place aux Herbes.

Plafond peint du XVII^{e} siècle avant repeint.



Rue Sigalon.

Papier peint du XIX^{e} siècle.



Rue de la Calade.

Plafond peint du XVII^{e} siècle.



18, rue du Docteur Blanchard.

Hôtel Chambon de la Tour. Plafond peint de la fin du XVII^{e} siècle – début XVIII^{e} siècle.



Place aux Herbes.

Plafond peint du XVII^{e} siècle.

Les décors de stuc



Place aux Herbes.

Gypserie Louis XV



Rue Petite Bourgade.

Trumeau de cheminée, style Louis XV



11, place aux Herbes.

Trumeau de cheminée Louis XV



Rue Jean Jaurès.

Dessus-de-porte de style Louis XVI



Avenue du Général Vincent.

Rosace de plafond, fin XIX^{e} siècle



Rue Petite Bourgade.

Trumeau de cheminée, style Louis XV

0.4.7 - Les altérations du bâti

…quelques exemples,

Aujourd'hui, ce n'est pas le risque de démolitions d'ilots qui justifie le Secteur Sauvegardé ; la conservation est acquise car la majorité de la population uzétienne est attachée à l'unité de l'ensemble ancien. Le Secteur Sauvegardé s'attache maintenant à un objectif plus fin : la préservation du patrimoine bâti dans son « épaisseur » et ses composantes. L'altération du patrimoine peut être progressive, parfois invisible tant elle porte sur le détail : la suppression d'un escalier, d'une voûte, d'une cheminée, de menuiseries, le ravalement intempestif d'une façade, etc. Le secteur sauvegardé révisé s'est attaché à mettre en évidence les éléments majeurs du patrimoine, les volumes et les structures principales des édifices.



Le ravalement est une des opérations les plus complexes pour le patrimoine de pierre qui fait l'unité de la ville. Nombre de façades de rez-de-chaussée-sont moellonnées ou sont altérées par l'usure de la pierre de taille. Si la restauration en pierre de taille n'est pas possible, la confection d'un enduit suppose de préserver la planimétrie, tout en restant un enduit pelliculaire.

A gauche la finition de l'enduit est malhabile.



Quelques erreurs :
La retaille des joints fait disparaître leur finesse et le caractère monumental de la façade.

L'ajout d'une tôle sur un appui de fenêtre est une disposition contre nature : l'appui doit être en pierre massive et non saillant dans ce cas de figure.



Les façades, côté jardins, dans les faubourgs ont subi de nombreuses extensions anarchiques.

La protection des jardins par un espace vert est nécessaire pour les préserver.

La pierre ne doit pas être peinte.

Ici, la pierre de la porte a été recouverte d'une peinture qui fait disparaître le grain de la pierre et sa teinte naturelle.





L'harmonie des toitures

Le paysage des couvertures est remarquable car, par leur unité, elles laissent les formes urbaines s'exprimer : le plan circulaire du noyau central et les axes des faubourgs.
L'ensemble de la ville est visible depuis les tours seigneuriales. Les vues aériennes sont largement publiées, au niveau international, et sans ainsi à la mesure de la notoriété d'Uzès.
Les rares écarts sont lisibles et justifient la préservation totale de l'aspect des couvertures.





Incongruité des terrasses

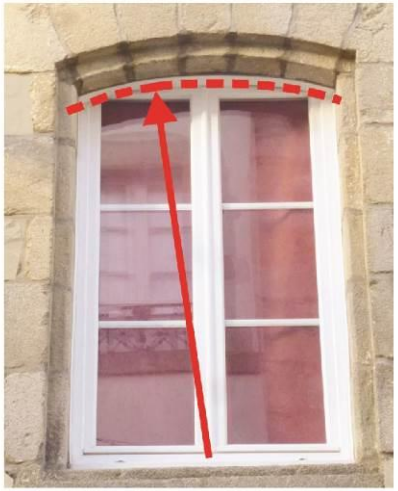


Altération de pentes en tuile par tropézienne



Mitage des toitures par châssis importants ou saillants

La menuiserie,
détail « sensible » des façades



Non, la menuiserie est en contradiction avec la forme de la baie

Non les volets roulants extérieurs sont interdits



Oui





Le détail





La création ou l'ajout de faux petits bois ne peuvent pas remplacer la fenêtre confectionnée avec ses bois assemblés.

L'harmonie des menuiseries

L'évolution des menuiseries est un facteur important de dégradation du paysage urbain et de l'architecture.

Parmi les premiers facteurs d'altération, on trouve la disparition du partage des vantaux par des bois (fenêtre classiques à 6 ou 8 carreaux) au profit d'un verre unique par vantail mettant en scène une proportion verticale, étroite, sans rapport avec les proportions classiques.



Fenêtres sans bois : non



L'introduction de formes de menuiseries sans rapport avec l'histoire de l'immeuble dénature l'architecture et l'aspect général de l'édifice.
Ici, des menuiseries coulissantes en métal au lieu d'ouvrants « à la française » en bois peint







La fréquentation se traduit parfois par la nécessité de « canaliser » le public, et surtout les véhicules.

L'aménagement est difficile à maitriser.

A gauche un bordurage de défense dont l'aspect est sans rapport avec la délicatesse du site urbain et de la promenade



Le mobilier de « défense » suppose une analyse site par site et des choix adaptés, même en dispositif précaire.
L'absence de questionnement sur le rapport des styles entre eux peut aboutir à des erreurs de goût.

A gauche un mobilier de style neo-Alphand devant le château.







…Toutefois,
le Secteur Sauvegardé
n'empêche pas la création
architecturale, même en
faisant appel à la pierre…



Secteur sauvegardé de Saint-Emilion, Crédit Agricole 1998



Par leur petite dimension et pour ne pas perturber la dominante maçonnée de pierre de la ville, l'architecture des extensions et annexes doit s'estomper dans le paysage (extension 2013)

CHAPITRE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL – ARTICULATION DU PLAN AVEC LES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE

I.1 – DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DU SECTEUR SAUVEGARDE

I.1.1 - Diagnostic sociodémographique

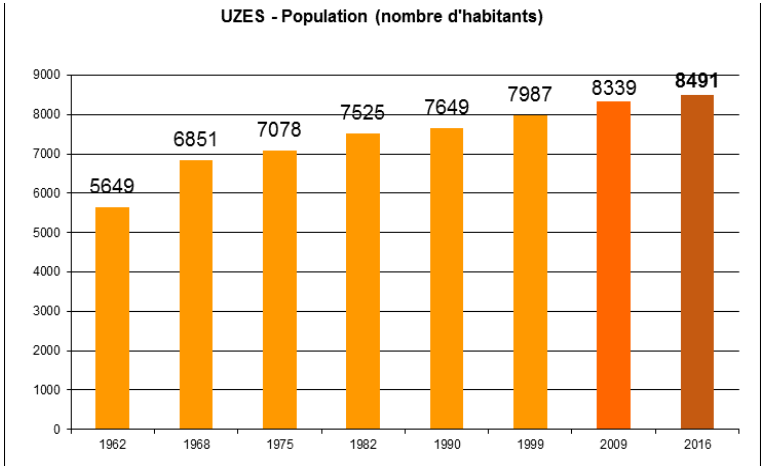
(Mis à jour à la suite de l'enquête publique)

1.1.1.1 – Les évolutions démographiques et la structure de la population de la commune d'Uzès

Une augmentation démographique régulière à l'échelle communale, une légère baisse entre 2011 et 2016

Uzès a connu :

- une augmentation continue de sa population depuis 1968 avec une augmentation particulièrement forte entre 1975 et 1982 (+ 447 habitants en en 7 ans).
- une seule période de régression démographique sur la période 1999 et 2006 (- 52 habitants).
- une variation de population moins forte depuis 1990 même si l'augmentation de la population perdure pour atteindre 8339 habitants en 2009 et plus de 8600 habitants en 2011
- une baisse de la population récente dans la période 2011/2016 : moins 0,3 %/an (8626 habitants en 2011 contre 8491 habitants en 2016)



La croissance démographique de la population communale jusqu'en 2011 est due principalement à un solde migratoire positif qui est plus important que le solde naturel : + 4,0 % annuel de 1999 à 2009, avec :

- Un solde migratoire positif : + 0,9 % annuel
- Un solde naturel négatif : - 0,4 % annuel

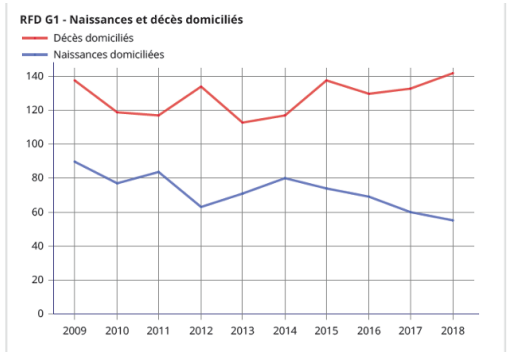
Dans la période 2011/2016, la baisse de population (- 0,3 %/an) est due :

- à un solde naturel négatif, accru (- 0,6 %/an)
- à un solde migratoire faible : +0,3 %/an (contre 2,1 %/an entre 2006 et 2011)

Un vieillissement progressif de la population

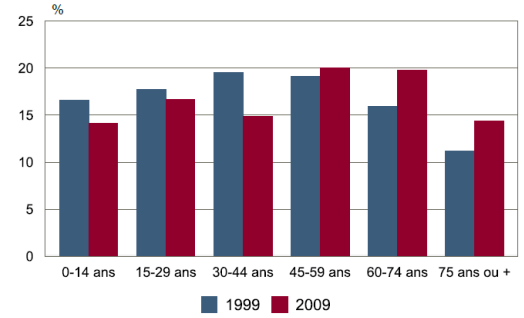
Le nombre de décès sur la commune est largement supérieur au nombre de naissances (+ de 140 décès contre moins de 60 naissances pour l'année 2018).

Naissances et décès sur la commune entre 2001 et 2010 :



Source : insee, statistique Etat Civil en géographique au 01/01/2019

Evolution de la part des populations par tranches d'âges (1999/2009)



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

- les catégories de personnes de 45 à 59 ans, de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus sont en augmentation entre 1999 et 2009 alors que les catégories de personnes entre 0 et 14 ans, 15 et 29 ans et surtout 30 à 44 ans sont en diminution.
- La population de retraités représente près de 35 % de la population alors que les personnes de moins de 30 ans (enfants, étudiants et jeunes actifs) ne représentent moins de 30 % de la population communale.
- Les jeunes actifs (30 à 44 ans) ne représentent plus que 15 % de la population communale en 2009 pour près de 20 % en 1999.

Dans la période2011/2016 (insee 2019),

- La part des tranches d'âges « jeunes » (moins de 30 ans) continuent à baisser, comme celle des 30/44 ans (moins de 15 % en 2016)
- Les parts des 60 ans et + continuent à progresser (la part des 60/74 ans dépasse le seuil des 20 %, celle des 75 ans ou + dépasse le seuil des 15 %)

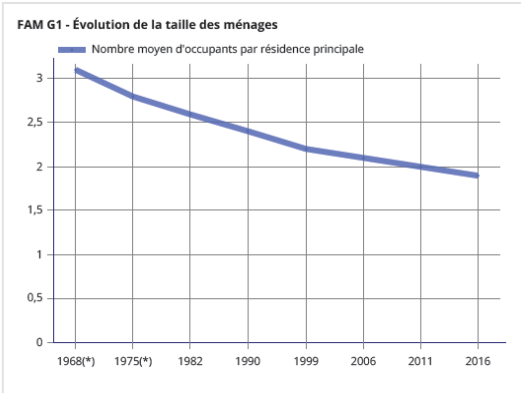
Une augmentation du nombre de ménages mais une diminution de leur taille

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 était de 2, il est passé à 1,9 en 2016, alors qu'en 1968 il était de plus de 3 personnes.

Cette évolution témoigne d'un desserrement des ménages.
Cette tendance, qui se vérifie à l'échelle nationale, implique une diminution du nombre moyen de personnes par ménage.

Evolution de la taille des ménages

Nombre moyen d'occupants par résidence principale à Uzès



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le nombre des ménages d'une personne (42,9 % en 2016) est en plus forte augmentation que celle des ménages avec famille (54,6 % en 2016).
Ce phénomène résulte d'un changement des comportements sociaux et familiaux (augmentation du nombre de divorces, de personnes vivant seules) mais également d'un vieillissement de la population.

Un nombre d'actifs constant et un taux de chômage en baisse

- en 2016 4682 habitants sont âgés de 15 et 64 ans (5087 contre en 2011)
- 67,4 % de ces habitants sont des actifs soit 3154 personnes.
- la part des actifs passe de 64,7 % en 2011 à 67,4 % en 2016 (augmentation)

- **Le taux de chômage a légèrement baissé entre 1999 et 2016**, passant de 22 % (soit 670 personnes concernées) à 20,3 % (soit 642 personnes concernées). Il a augmenté récemment : entre 2011 et 2016 le taux de chômage est passé de 17,7 à 20, 3 %

- La **part des retraités ou préretraités (ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2016) en revanche est en augmentation régulière pour atteindre 43 % en 2016.**

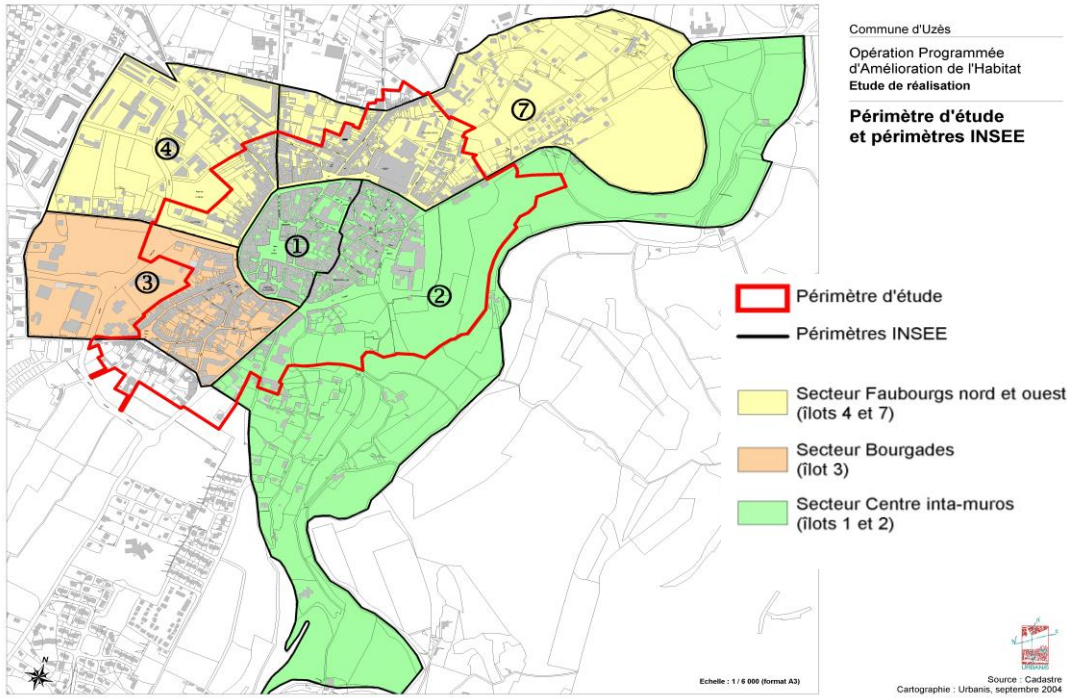
1.1.1.2 – Les évolutions démographiques et la structure de la population du secteur sauvegardé

Une population qui représenterait moins de 35% de la population communale

Uzès comptant moins de 10 000 habitants, l'Insee ne produit pas de données statistiques à l'îlot permettant de réaliser une analyse de l'évolution démographique à l'échelle du Secteur Sauvegardé.

Des données de 1999 issues du l'étude OPAH de 2004 permettent de d'avoir un aperçu du nombre de d'habitants au sein du Secteur Sauvegardé selon les « grands quartiers » qui englobent le Secteur Sauvegardé.

Périmètre des grands quartiers (Insee) et périmètre du Secteur Sauvegardé
Source : Urbanis, 2004.



Selon l'étude d'OPAH en 1999, le secteur comprenant les quartiers 1,2,3,4, et 7 comptait 2793 habitants soit 35% de la population communale.

Si l'on considère que la proportion de population habitant en centre-ville entre 1999 et 2009 n'a pas évolué de manière significative, soit 35% de la population**, le secteur comprenant les quartiers 1,2,3,4, et 7 et englobant le Secteur Sauvegardé compterait 2918 habitants en 2009**.

La population du Secteur Sauvegardé était donc inférieure à 2918 habitants en 2009 c'est-à-dire inférieure à 35% de la population communale.

Exploitation des statistiques « IRIS » insee 2010.

Le quartier ou « iris » « centre Est » correspond globalement au périmètre élargi du secteur sauvegardé. Les données statistiques de ce quartier permettent de mieux appréhender la structure de la population du centre ancien.

Population en 2010 :

- Rappel : la commune comptait 8 552 personnes, 3 878 hommes et 4 674 femmes.
- **le quartier « centre Est » correspondant au périmètre élargi du secteur sauvegardé comptait 1347 personnes, soit 15,8 % de la population communale** (dont 582 hommes et 766 femmes).

	Population		
	Homme	***Femme***	***Total***
Centre Est	**582**	**766**	**1 347**
Centre Ouest	839	1 097	1 935
Nord	1 234	1 400	2 633
Sud	1 223	1 413	2 636
Uzès	3 878	4 674	8 552

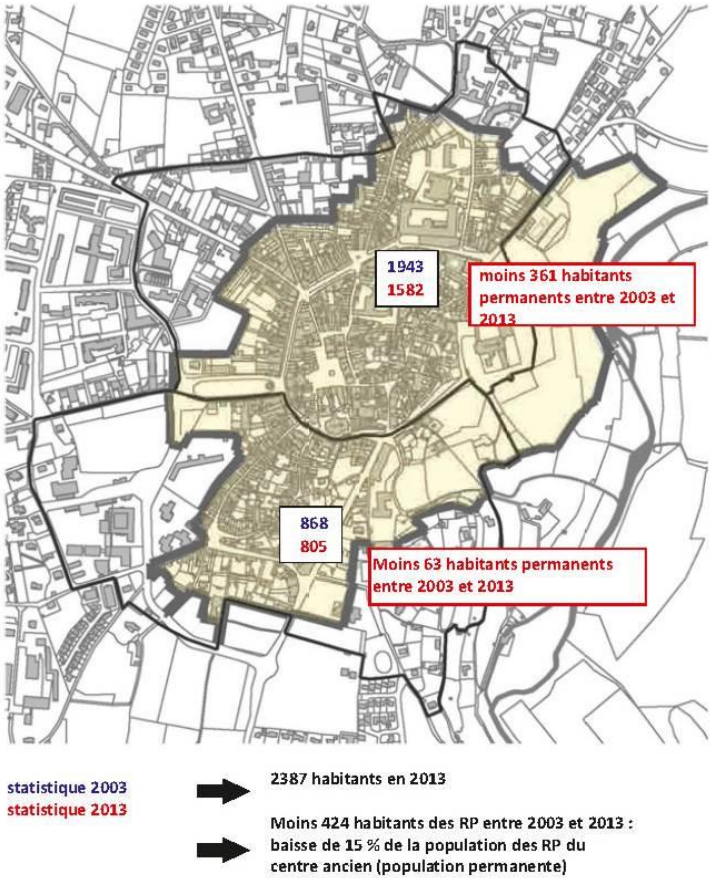
Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines
Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communautés, population des habitations mobiles, sans-abris et mariniers rattachés au territoire.

Exploitation des statistiques FILOCOM

Les statistiques FILOCOM 2003 et 2013 permettent d'appréhender plus précisément les caractéristiques infra-communale à l'échelle des sections cadastrales.

Les statistiques ont été traitées sur les quartiers « nord » et « sud » du périmètre du secteur sauvegardé. Les abords de ces deux secteurs (sections cadastrales AY et AX) comprises dans le secteur sauvegardé, ne correspondent qu'à une portion « réduite » des sections cadastrales jouxtant le cœur historique ; elles comportent de nombreux équipements, il n'a pas été jugé pertinent d'analyser les statistiques de ces sections cadastrales (qui couvrent majoritairement des quartiers hors SS).

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé
POPULATION TOTALE
habitants permanents des résidences principales RP
Evolution 2003/2013



Bilan :

Evolution du nombre d'habitants du secteur sauvegardé par rapport à celle d'Uzès

- **Une baisse progressive de la population : moins 424 habitants entre 2003 et 2013 : une baisse de 15 % de la population des résidences principales (population « à l'année », dite « permanente »)**
- **Moins 361 habitants rien que dans le secteur Nord du secteur sauvegardé**

Une présence plus forte des personnes âgées en centre-ville

Le diagnostic de l'étude OPAH faisait apparaître en 2004 la répartition suivante de personnes selon les classes d'âge en centre-ville :

Classe d'âge en 1999	0 – 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Centre-ville	18,9 %	25,8 %	23,7 %	14,8 %	16,8%
Commune d'Uzès	22,5 %	23,3%	26 %	15,9%	12 %

En 1999, la part des personnes entre 20 et 39 ans (jeunes actifs) et des personnes de plus de 75 ans (personnes âgées) était plus importante en centre-ville que sur l'ensemble de la commune.

Population par tranches d'âge

En 2010 :

- **le quartier « centre Est » correspondant au périmètre élargi du secteur sauvegardé présente une répartition par tranches d'âges similaire à celle constatée à l'échelle communale :**
 - **25 % de moins de 25 ans, scolarisés ou très jeunes actifs**
 - **12,1 % de 25/39 ans en âge d'avoir des enfants, généralement actifs**
 - **33 % de 40/64 ans (le 1/3 du secteur ancien élargi)**
 - **28 % de 65 ans ou plus**

	0-2 ans	*3-5 ans*	*6-10 ans*	*11-17 ans*	*18-24 ans*	*25-39 ans*	*40-54 ans*	*55-64 ans*	*65-79 ans*	*80 ans ou plus*
Centre Est	**2,0 %**	**1,4 %**	**4,2 %**	**6,7 %**	**11,6 %**	**12,1 %**	**18,5 %**	**15,3 %**	**17,7 %**	**10,6 %**
Uzès	2,9 %	2,5 %	4,7 %	7,2 %	8,4 %	14,1 %	18,4 %	14,7 %	17,6 %	9,4 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

En 2013 (statistiques Filocom) :

- Environ 15 % de moins de 40 ans dans le secteur sauvegardé : taux faible pour cette tranche d'âge qui assure le « renouvellement » de la population, mais comparable à celui de la commune (problématique globale, pas liée au SS)
- Environ 30 % de 40/59 ans
- Sur représentation des populations de 60 ans ou plus : 51 % de 60 ans et plus dans le secteur nord du SS, 58 % dans le secteur sud ; ils ne représentent que 45 % de la population sur la commune

Ville d'UZES

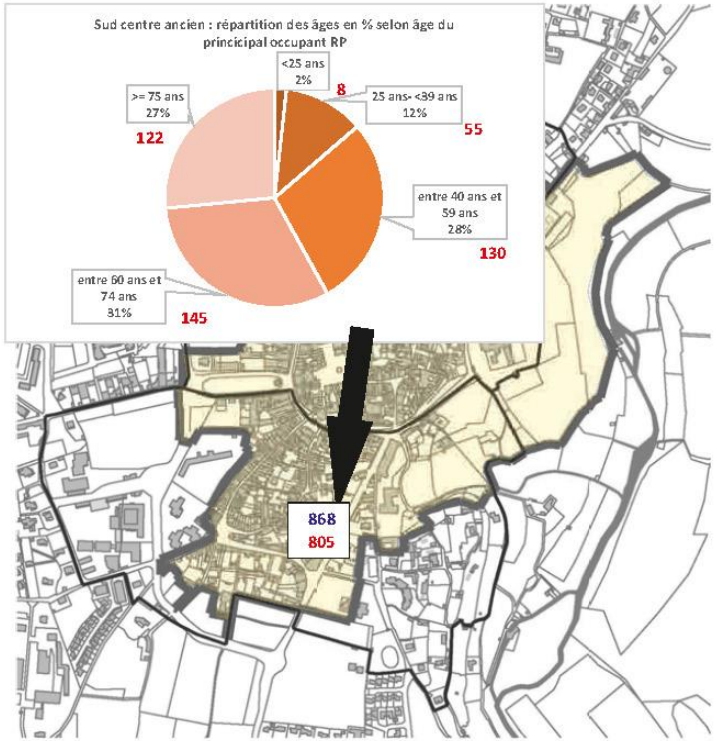
Secteur Sauvegardé

AGE DES OCCUPANTS DES RESIDENCES PRINCIPALES

Partie SUD du secteur sauvegardé

Répartition en % des principaux occupants RP selon leur tranches d'âges

Evolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

805 habitants en 2013 dans la partie Sud du secteur sauvegardé élargi (section AX)

Répartition par tranches d'âges (âge de l'occupant principal RP) :
14 % de moins de 40 ans (63 personnes en 2013 / moins 35 personnes entre 2003 et 2013)
28 % de 40/59 ans (130 personnes en 2013 / moins 19 personnes entre 2003 et 2013)
58 % de 60 ans et + (267 personnes / + 42 personnes entre 2003 et 2013)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY

UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Ville d'UZES

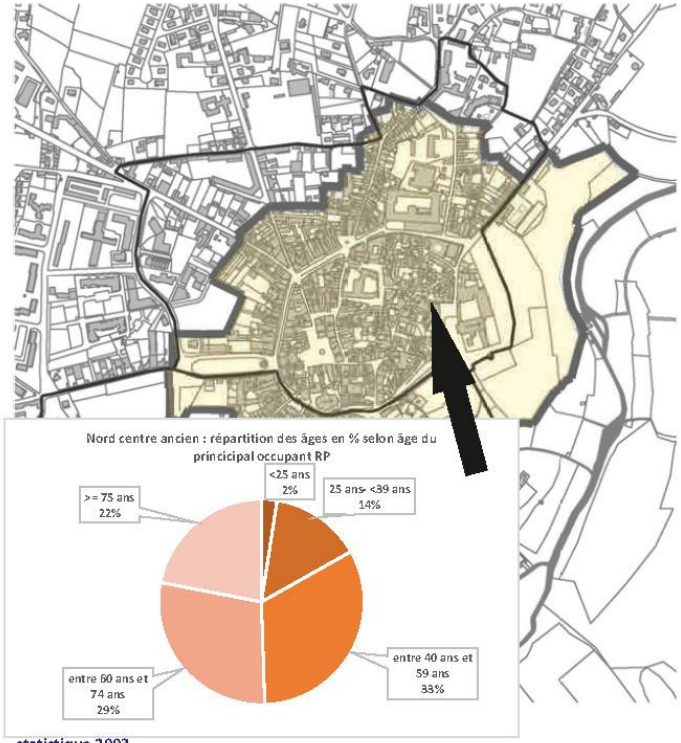
Secteur Sauvegardé

AGE DES OCCUPANTS DES RESIDENCES PRINCIPALES

Partie NORD du secteur sauvegardé

Répartition en % des principaux occupants RP selon leur tranches d'âges

Evolution 2003/2013



statistique 2003

statistique 2013

1582 habitants en 2013 dans la partie Nord du secteur sauvegardé élargi (section AY)

Répartition par tranches d'âges (âge de l'occupant principal RP) :
16 % de moins de 40 ans (158 personnes en 2013 / moins 106 personnes entre 2003 et 2013)
33 % (1/3) de 40/59 ans (306 personnes en 2013 / 72 personnes entre 2003 et 2013)
51 % de 60 ans et + (474 personnes / + 62 personnes entre 2003 et 2013)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY

UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CI 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Les « petits » ménages sur représentés dans le centre ancien

Les ménages sont plus petits dans le centre ancien élargi qu'à l'échelle communale et les ménages de personnes seules ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentées.

Le quartier « centre Est » correspondant au périmètre élargi du secteur sauvegardé (statistiques Insee « IRIS ») en 2010 :

- 708 ménages, soit 18,2 % des ménages de la commune.
- en moyenne 1,8 personnes par ménage, inférieure à la moyenne communale (2,1 personnes/ménage)
- 50 % de ménages composés d'une personne seule (37,9 % à l'échelle communale)
- **23,9 % de ménages « couple sans enfant » (29,2 % à l'échelle communale)**
- **20,6 % de familles composées d'un couple avec enfant (30,4% à l'échelle communale)**
- 29,3 % de familles monoparentales (21,2 % à l'échelle communale)
- **6 % de familles nombreuses (6,9 % à l'échelle communale)**

Caractéristiques des actifs dans le secteur sauvegardé

- **421 actifs occupés sur les 2685 à l'échelle communale (15,7 %)**
- Structure sociale similaire à celle observée sur la commune, avec toutefois une sur représentation des actifs « cadres et professions intellectuelles supérieures » :
 - 53,8 % d'actifs occupés dans la catégorie « employés ouvriers » (taux similaire sur tous les quartiers »
 - 17,6 % d'actifs cadres et professions intellectuelles supérieures (contre 13,2 % à l'échelle communale
- Un taux de chômage supérieur à celui de la commune dans le quartier « centre Est » : 20,4 % (17,7 % à l'échelle communale)

Une augmentation des logements « non imposables » dans le centre ancien

On observe entre 2003 et 2013 une augmentation significative des résidences principales « non imposables » : + 176 logements, soit + 102,3 % en 10 ans (236 dans le seul secteur Nord du SS).

Les points forts	POPULATION Les points faibles / les contraintes
Un taux de chômage en baisse depuis 10 ans…	Une baisse démographique sur Uzès. Une baisse du nombre d'habitants dans le centre ancien, alors que la population communale croit de manière mesurée depuis 1968 sur la commune Une **population vieillissante (51 % de 60 ans et plus dans le secteur nord du SS, 58 % dans le secteur sud ; ils ne représentent que 45 % de la population sur la commune)** Des petits ménages : . Un desserrement significatif de la taille des ménages et une **forte augmentation des ménages d'une seule personne particulièrement marquée sur le centre ancien (1,8 personne par ménages contre 2,1 à l'échelle communale)** . Une sous-représentation des couples avec enfants dans le centre ancien (20,6 % contre 30,4 % à l'échelle communale) . Une sur représentation des familles monoparentales dans le centre ancien (29,3 % contre 21,2 % à l'échelle communale) … qui génèrent des besoins en petits logements : risque de « découpage » d'immeubles en petits appartements … mais qui reste supérieur dans le centre ancien : 20,4 % contre 17,7 % à l'échelle communale Une forte augmentation des résidences principales « non imposables ».
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
- **Répondre aux besoins en logements diversifiés et aux « familles » ou jeunes couples (logements suffisamment grands, maîtrise du développement potentiel de petits logements, studios)** - **Prise en compte des usages et « besoins » des populations vieillissantes et familles monoparentales avec jeunes enfants : habitat, équipements, services de proximité, déplacements…**	

(Mis à jour à la suite de l'enquête publique)

1.1.2.1 – Les évolutions et la structure du parc de logements d'Uzès

Évolution du nombre de logements par catégorie

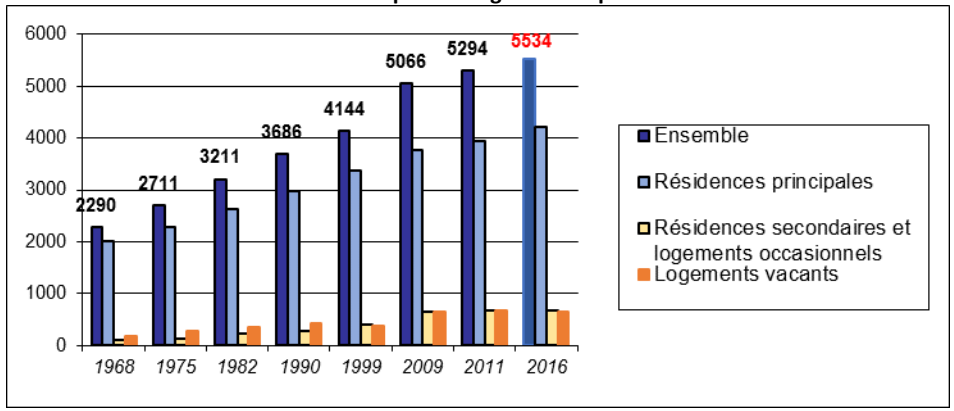
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011	2016
Ensemble	**2290**	**2711**	**3211**	**3686**	**4144**	**5066**	**5294**	**5534**
Résidences principales	2017	2294	2637	2972	3378	3776	3946	4203
Résidences secondaires, logements occasionnels	90	132	230	285	397	650	679	676
Logements vacants	183	285	344	429	369	640	669	655

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2016 exploitations principales.

Une progression modérée du parc de résidences principales et une nette augmentation du parc de résidences secondaires jusqu'en 2011, stabilisée entre 2011 et 2016

- un parc de logements en constante augmentation depuis 1968
- plus de 5000 logements en 2009, soit le double qu'en 1968
- 5534 logements en 2016 : près de 200 logements en plus entre 1990 et 2016
- Une forte croissance des résidences secondaires jusqu'en 2011, stabilisée entre 2011 et 2016

Evolution du parc de logement depuis 1968



Une augmentation importante du nombre de logements vacants jusqu'en 2011, puis stabilisée

- Une proportion de logements vacants en augmentation entre 1968 et 2011
- Une stabilisation du parc vacant : 655 logements en 2016, soit 11,8 % du parc de logements

Une typologie de logement diversifiée

- Une offre logements de types maisons et appartements assez équilibrée : environ 2600 maisons et 2600 appartements en 2016
- Une augmentation de la part des appartements entre 2011 (48,3 %) et 2016 (51,3 %)
- Une concentration des logements collectifs (appartements) en centre-ville et dans certains quartiers comme le quartier de Servezanne et du Pas-du-Loup, sur la ZAC Chauvin et dans le quartier du Champ de Mars.

Le parc social

Sources : diagnostic PLU et ville d'Uzès, 2015

- un parc social Uzétien réalisé essentiellement sur deux périodes : l'après-guerre et les années 1980-90 : près de la moitié des habitations collectives HLM recensées en mars 1999 ont été construites entre 1949 et 1967 et 36% datent d'après 1975.
- Un parc social principalement localisé en centre-ville (centre historique et proche périphérie), sur la route de Nîmes (opération Les Ménestrels) et sur la ZAC Mayac.
- En 2008, 510 des 3 378 résidences principales sont des logements HLM (logements conventionnés, bailleurs sociaux), soit presque 17% du parc de résidences principales.
- En 2015, 6 bailleurs sociaux interviennent sur Uzès pour la gestion de 517 logements sociaux, répartis en plusieurs résidences : les Ménestrels (36 appartements), les Terrasses de Bermonde (37 appartements), Quartier Mayac (91 logements), les Tilleuls/le Colombier/Nicolas Froment (99 appartements) et les Muriers/Les Amandiers (292 appartements)
- Une forte demande : entre avril 2008 et avril 2009 le service logement de la commune d'Uzès a enregistré 172 demandes de logements sociaux. Sur cette même période seul 21 logements ont été attribués soit seulement 12% de la demande (turn-over des logements faible).

<u>La demande :</u>

- 72 demandes par an recensées sur la commune d'Uzès
- En 2014 40 familles ont obtenu un appartement en logement social, réparti comme suit :
 - Habitat du Gard : 17
 - Semiga : 14
 - SFHE :4
 - FDI : 2
 - Un toît pour tous :3

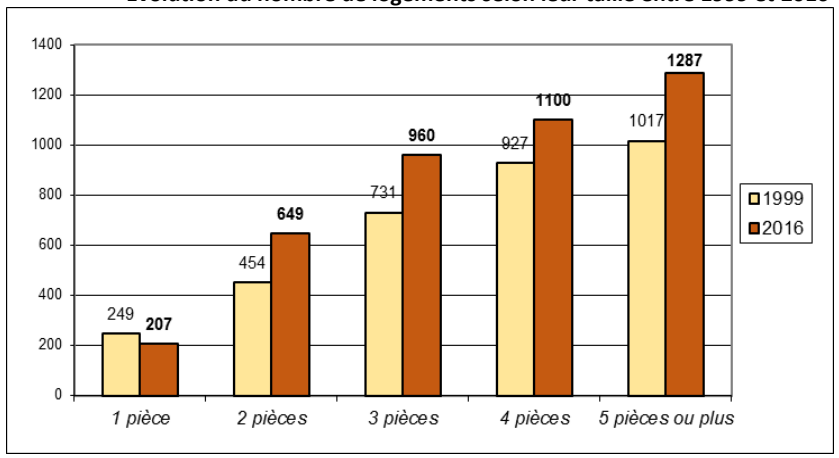
<u>Les projets :</u>

- Un projet de 18 appartements rue Alexandre Cellier (livraison septembre 2016)
- Un projet de 50 appartements ZAC Chauvin (livraison octobre 2016)

La taille des logements

- 40 % des résidences principales étaient des logements de 1 à 3 pièces en 2009 (et en 2011), ils en représentent le tiers en 2016
- 60 % étaient des logements de 4 pièces ou plus en 2009 (et en 2011), contre 56 % en 2016
- les habitations de grande taille restent caractéristiques du parc de logements d'Uzès mais leur part baisse légèrement entre 2011 et 2016 : plus du 1/3 (34 %) des habitations compte 5 pièces et plus en 2011, 30,6 % en 2016. Le nombre moyen de pièces des maisonbs en résidences principales est de 3,8 en 2016 (contre 4 en 2011).
- Le nombre de logements de très petite taille (de 1 pièce) a baissé (de 249 logements en 1999 à 203 en 2009) mais se stabilise (207 logements en 2016).

Evolution du nombre de logements selon leur taille entre 1999 et 2016



Des types d'occupation homogènes

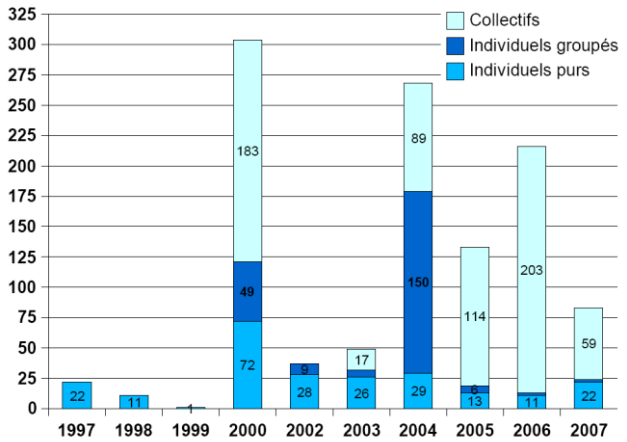
- Une part importante des locataires (51,2 % en 2016) du fait du prix élevé du foncier et de la difficile accession à la propriété.
- En 2016, les locataires restent plus nombreux (2150 locataires) que les propriétaires (1895 propriétaires).

1.1.2.2 – Des opérations de renouvellement du parc de logements anciens à l'échelle communale

Source : G2C environnement

La production de nouveaux logements a été importante depuis les années 2000.
La grande majorité des constructions neuves s'est faite dans le cadre d'opérations groupées (ZAC, PAE) mêlant habitats individuels purs ou groupés et habitats collectifs.
La forte variabilité annuelle de la construction neuve, tant en nombre de logements autorisés qu'en nombre de logements commencés, est essentiellement liée au lancement d'opérations d'envergure. Les pics de 2000, 2004 et 2006 correspondent à des étapes de construction des ZAC Mayac et Chauvin.
La **ZAC Mayac** est construite à 80%, seule la partie Nord n'est pas terminée mais les réseaux sont déjà installés. La ville est en train de commercialiser la 6° et dernière tranche.

Nombre et typologies des nouveaux logements autorisés entre 1997 et 2007



Source : G2C Environnement, 2009

Les logements individuels de la ZAC Mayac : du pavillonnaire en bandes, G2C Environnement, 2009

Concernant la **ZAC Chauvin**, la plupart des permis de construire ont été délivrés en ce jour et les travaux ont été largement commencés, certains logements sont déjà opérationnels.



ZAC Chauvin en construction, G2C Environnement, 2009

Aujourd'hui, un des principaux enjeux du développement de la commune se fait à travers l'énorme projet de la **ZAC du vieux chemin de Nîmes**. Située dans l'espace vierge côté Ouest de la Départementale D979 en venant de Nîmes, ce projet d'envergure projette la création d'environ 740 logements sur environ 22 hectares.

1.1.2.3 – Les évolutions et la structure du parc de logements du secteur sauvegardé

Structure du parc de logements dans le secteur sauvegardé

Selon les données Filocom 2013 :

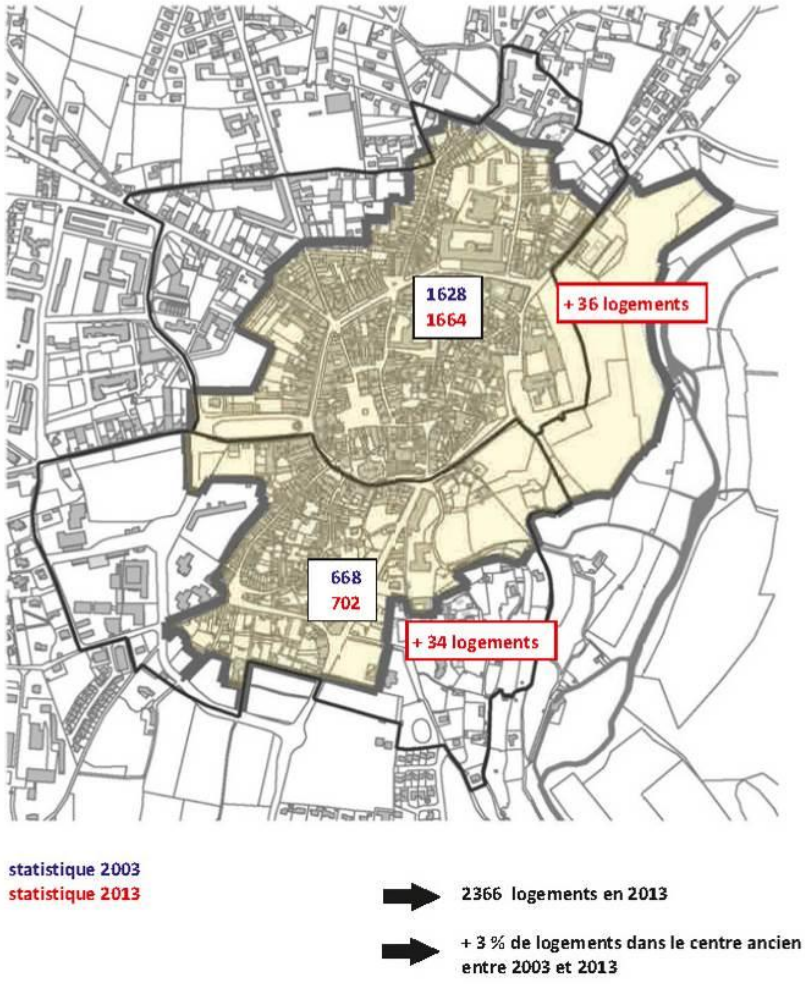
- **2366 logements en 2013 sur le « cœur » du centre ancien** (sections cadastrales AX et AY : voir carte ci-contre)
- Une progression très faible du nombre de logements (+ 3 %) en 10 ans (période 2003/2013)

La proportion de résidences principales est similaire dans le périmètre du Secteur Sauvegardé que sur la commune de manière générale (71% dans le périmètre pour 75% sur l'ensemble de la commune).

Les résidences principales sont en baisse entre 2003 et 2013 : moins 11 % (soit **moins 160 RP**, dont 134 dans le quartier Nord du SS)

Les résidences secondaires progressent entre 2003 et 2013 : + 100 logements (soit + 28 %).

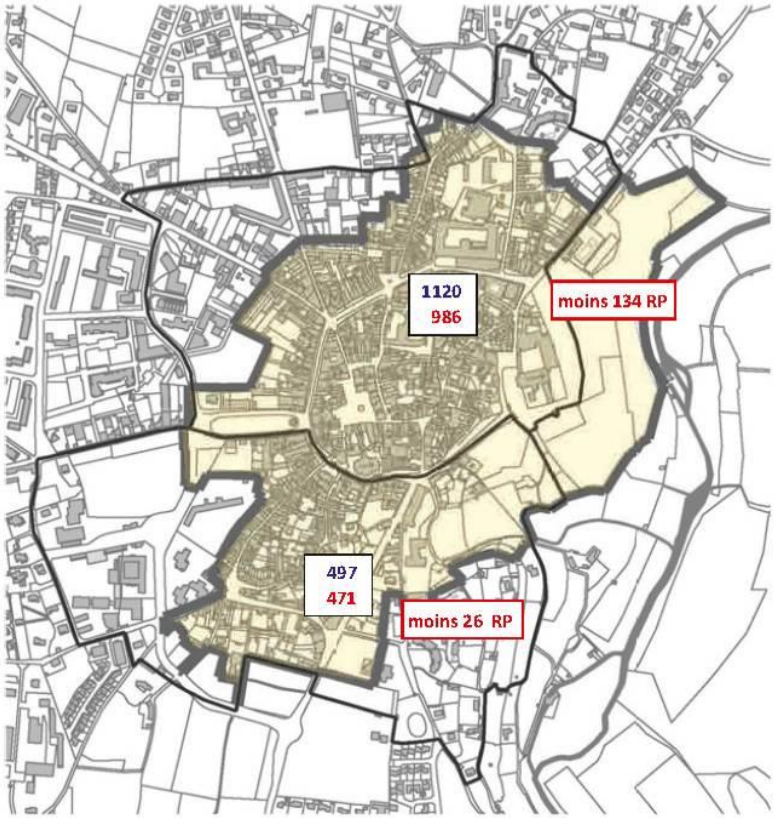
TOTAL LOGEMENTS
Évolution 2003/2013



Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **RESIDENCES PRINCIPALES** (RP)
Évolution 2003/2013



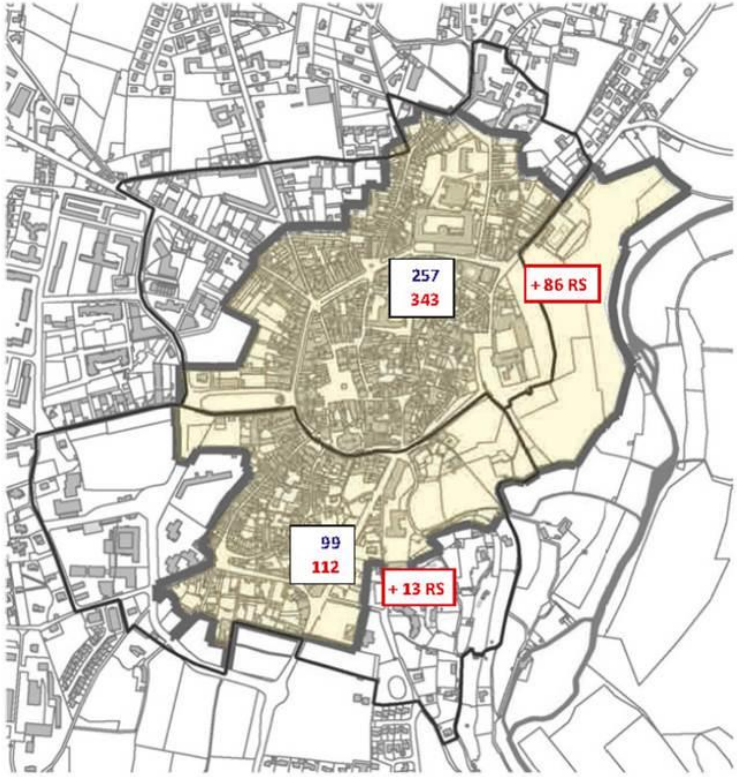
statistique 2003
statistique 2013

➡ 1457 résidences principales en 2013

➡ Baisse des résidences principales dans le périmètre du secteur sauvegardé : moins 11 % entre 2003 et 2013
Plus marqué dans la partie nord du centre ancien (moins 134 RP)

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **RESIDENCES SECONDAIRES** (RS)
Évolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

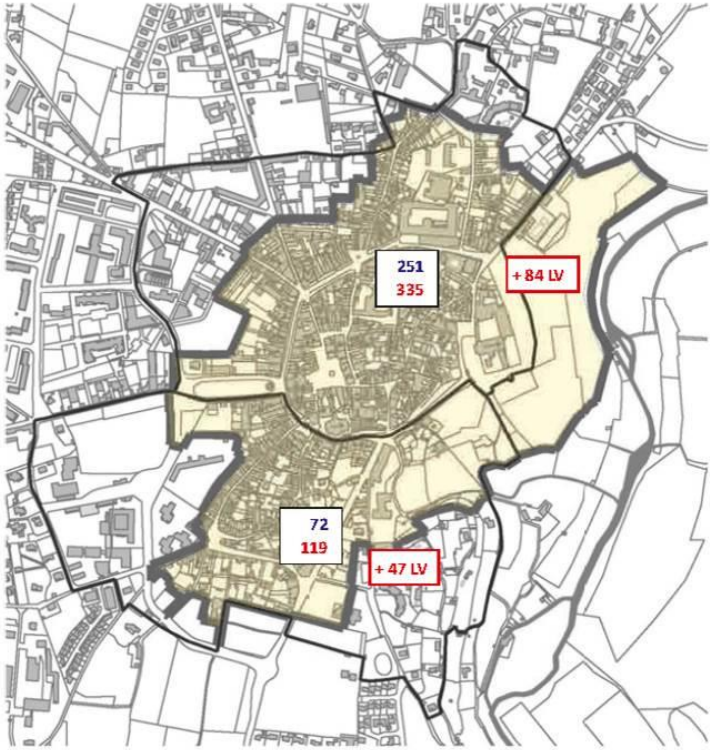
➡ 455 résidences secondaires en 2013

➡ Forte augmentation des résidences secondaires entre 2003 et 2013 : + 28 % (soit 100 logements)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015/UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **LOGEMENTS VACANTS** (LV)
Évolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

454 logements vacants en 2013

Très forte augmentation des logements vacants entre 2003 et 2013 : + 41 % (soit + 131 logements vacants)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Le taux de logements vacants est plus élevé dans le périmètre du Secteur Sauvegardé que sur la commune de manière générale (17,6% dans le périmètre pour 13% sur l'ensemble de la commune).

Ils ont augmenté très fortement entre 2003 et 2013 : 41 % (+ 131 logements identifiés « vacants » (statistiques filocom).

En termes de logements vacants, l'étude OPAH recensait 244 logements vacants en 1999 sur les 1382 logements qui composent le secteur étudié soit 17,6%.
La proportion de logements vacants est donc plus forte dans le Secteur Sauvegardé que de manière générale sur l'ensemble de la commune (9% sur l'ensemble de la commune) en 1999.

Plus précisément, 66% des logements vacants sont situés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé (244 logements vacants dans le périmètre pour 369 logements vacants sur l'ensemble de la commune en 1999).

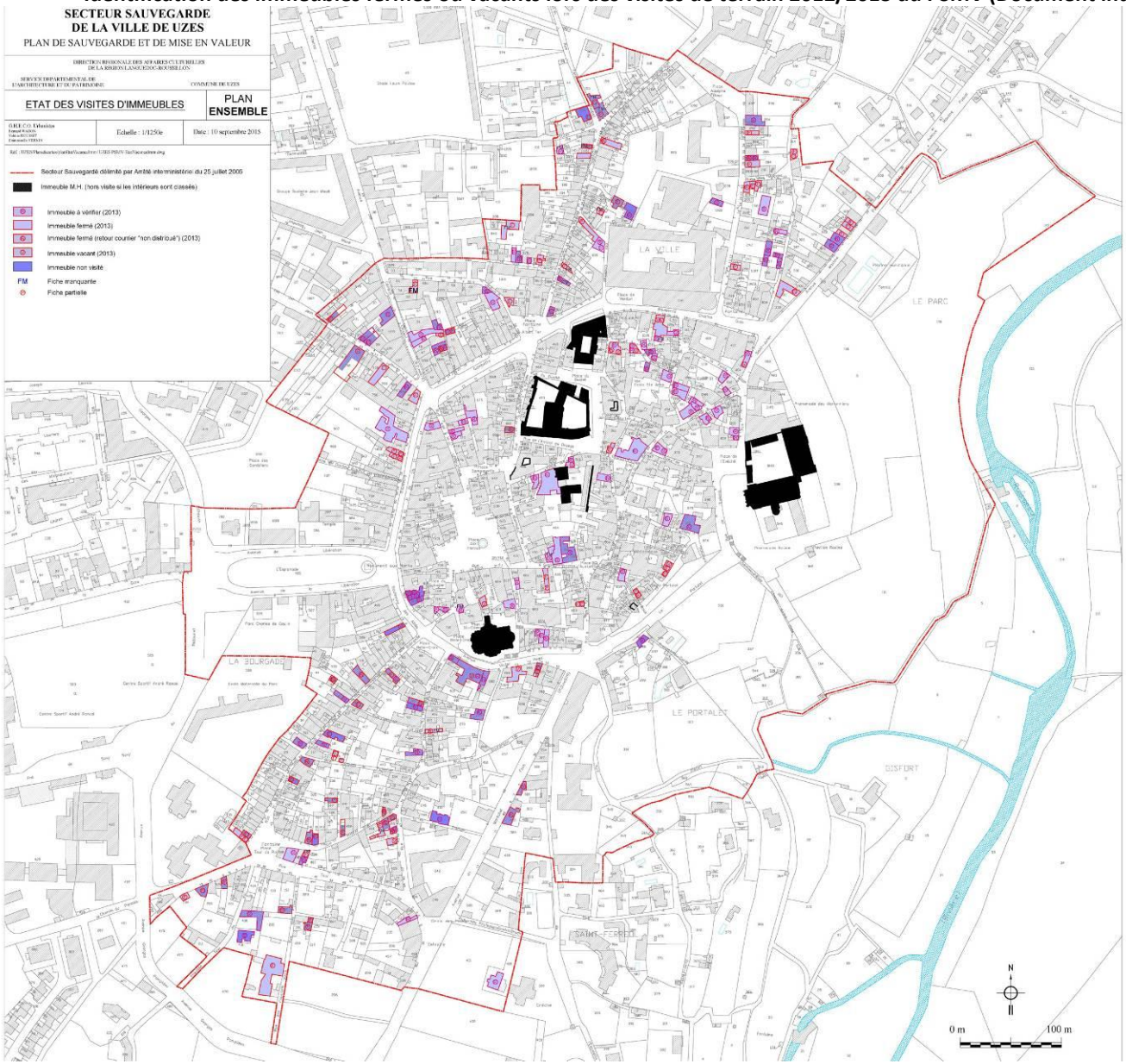
L'étude d'OPAH réalisé par Urbanis a estimé, après un travail de terrain à la parcelle, le nombre de logements vacants dans le périmètre étudié. Elle aboutit à 225 logements vacants en 2004, soit un nombre proche de celui fourni par l'Insee (244).

Les statistiques filocom chiffrent les logements vacants à 323 en 2003, à 454 en 2013 : carte ci-contre.

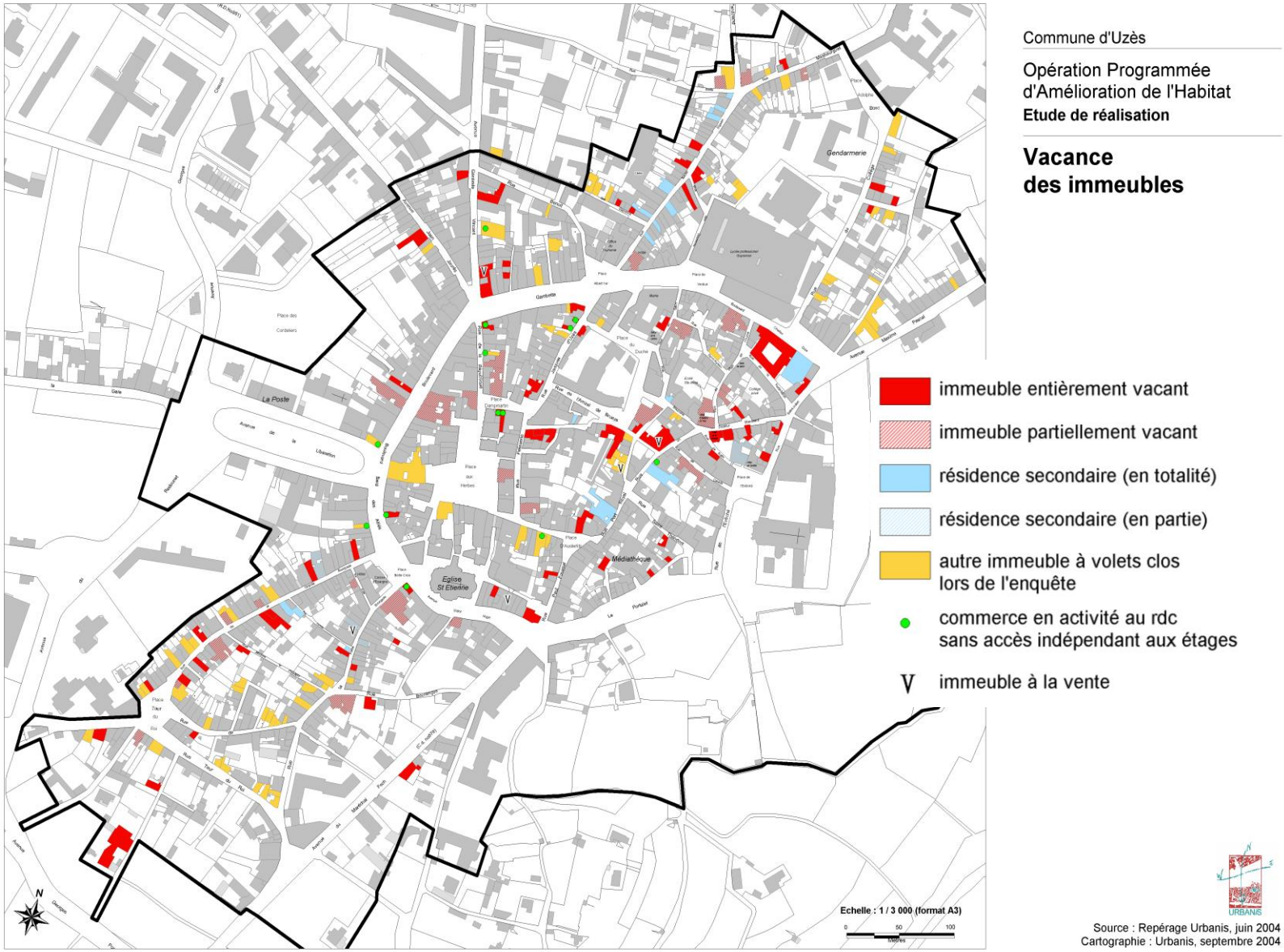
L'étude d'OPAH distingue les immeubles « entièrement vacants » des immeubles « partiellement vacants ».

L'analyse de l'étude d'OPAH réalisé par Urbanis montre que les immeubles vacants sont répartis de manière assez diffuse sur l'ensemble du périmètre même si la partie sud de l'intra-muros semble toutefois moins touchée par la vacance.
Un certain nombre d'immeubles et de logements vacants ont été résorbés depuis 2004.

Identification des immeubles fermés ou vacants lors des visites de terrain 2012/2013 du PSMV (Document indicatif) - *Source : Gheco Urbanisme, 2013*



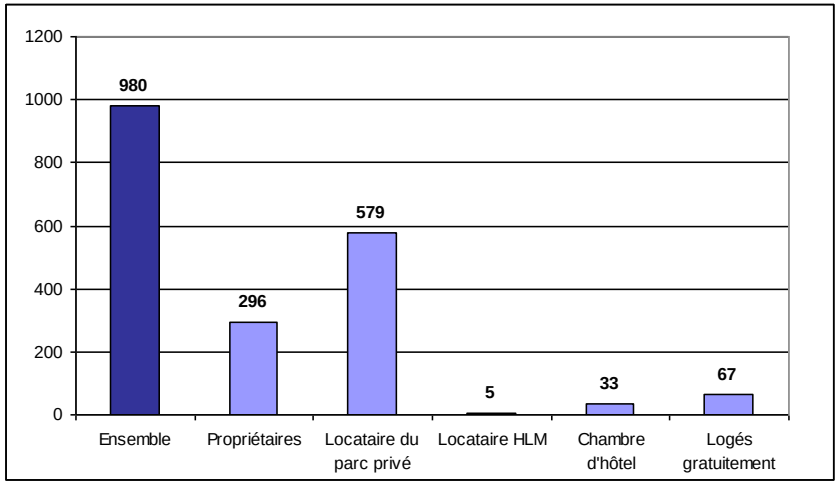
Identification des immeubles vacants en 2004, Agence Urbanis



Le parc locatif et locatif social

- Les logements locatifs du parc privé sont prédominants (579 locataires soit 59 % du parc total du Secteur Sauvegardé).
- En revanche, le parc social est pratiquement inexistant dans le centre-ville ancien

Statut d'occupation des logements dans le Secteur Sauvegardé
Estimation du nombre d'habitants par catégorie
(Données Insee de 1999 pour l'étude OPAH - 2004)



Selon l'étude d'OPAH de 2004 et de données issue de la DDT alimentant l'étude OPAH :

- le périmètre du Secteur Sauvegardé compterait 39 logements sociaux sur les 510 de la commune soit 8% du parc de logements sociaux au sein du périmètre étudié.
- Ces logements sociaux ne représenteraient que 2% des logements totaux sur la commune.

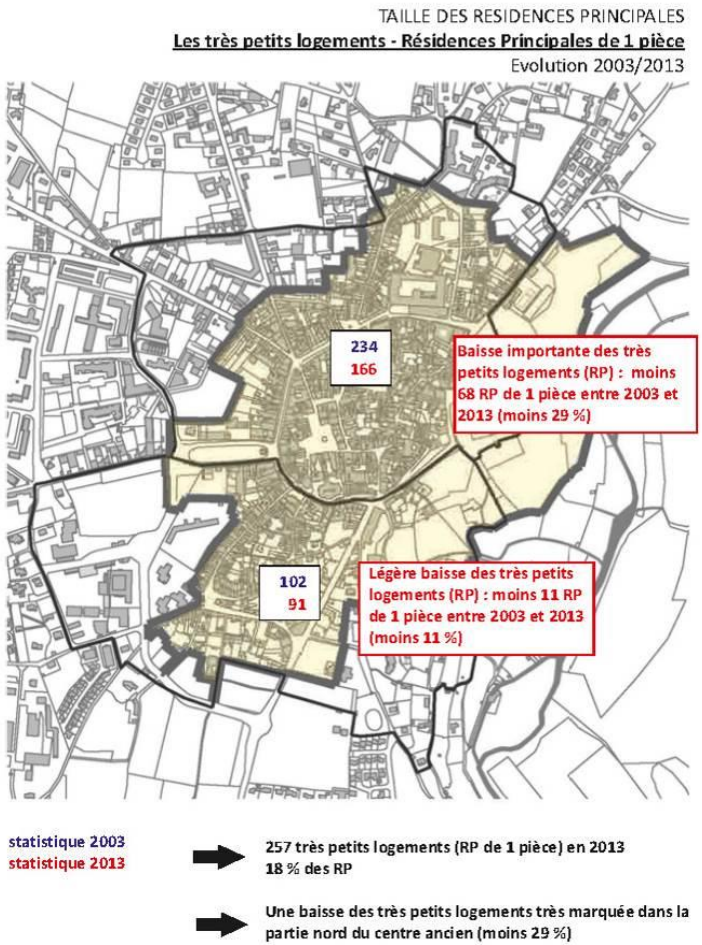
Au sein de « l'intra-muros » dans le périmètre de Secteur Sauvegardé, un seul programme de 16 logements a été réalisé dans les années 1980 par la SAHLM « Un toit pour tous » rue Nicolas Froment sur une emprise de reconstruction prévue par le PSMV (source : étude Urbanis d'OPAH, 2004).

La taille des logements

(Données filocom sections cadastrales AX et AY)

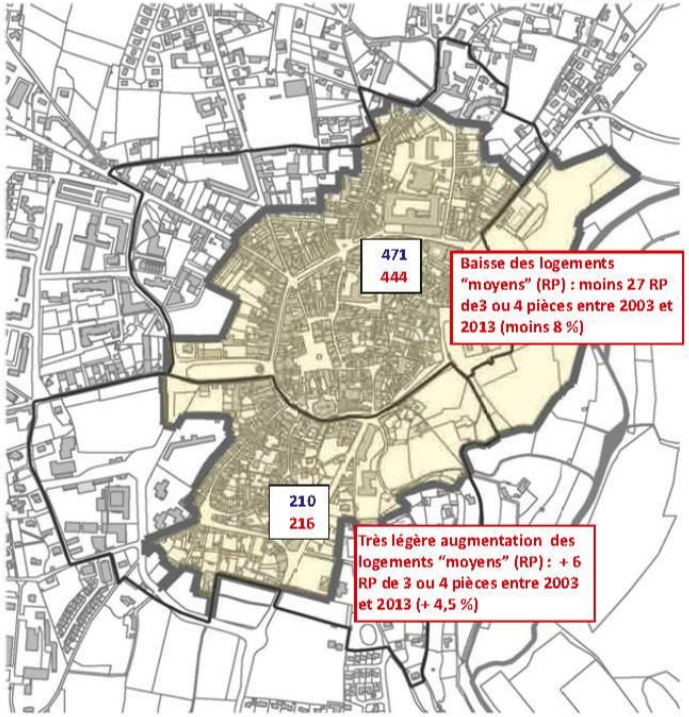
Evolution 2003/2013 :

- Baisse des très petits logements (257 dans le SS) : 18 % des résidences principales (forte baisse dans le quartier nord du SS : moins 29 % des très petits logements)
- Baisse des petits logements (408 dans le SS) : moins 28 %
- Stabilité des logements de taille moyenne (3/4 pièces) : 660 logements, soit 45 % du parc de résidences principales du SS)
- Stabilisation des « grands logements » (132 en SS)



Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES
Les logements de taille moyenne - Résidences Principales de 3 ou 4 pièces
Evolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

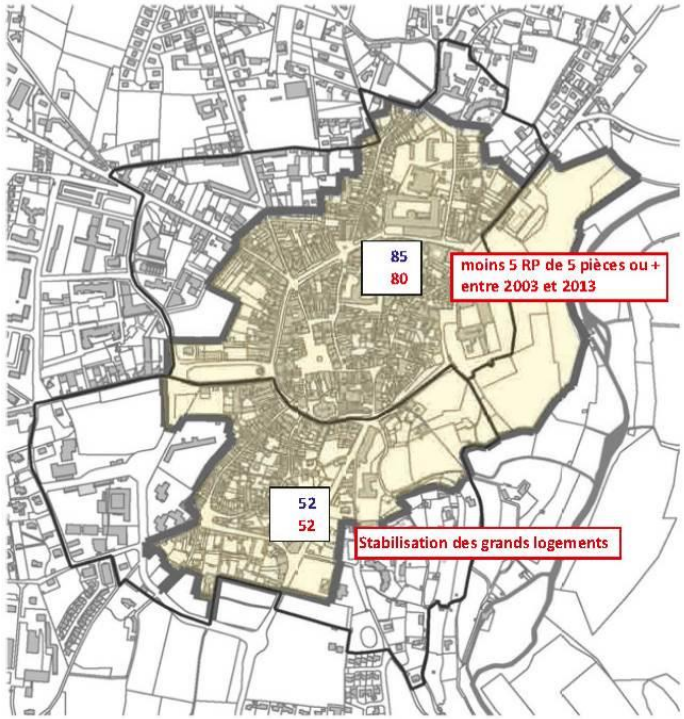
➡ 660 logements de taille "moyenne" (RP de 3 ou 4 pièces) en 2013

45 % des RP

➡ Moins 21 RP de 3 ou 4 pièces entre 2003 et 2013 (moins 3 %) mais ils se stabilisent dans la partie sud du centre ancien (très légère

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES
Les grands logements - Résidences Principales de 5 pièces et +
Evolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

➡ 132 grands logements (RP de 5 pièces ou +) en 2013
9 % des RP

Moins 5 RP de 5 pièces ou + entre 2003 et 2013 (moins 3,6 %)

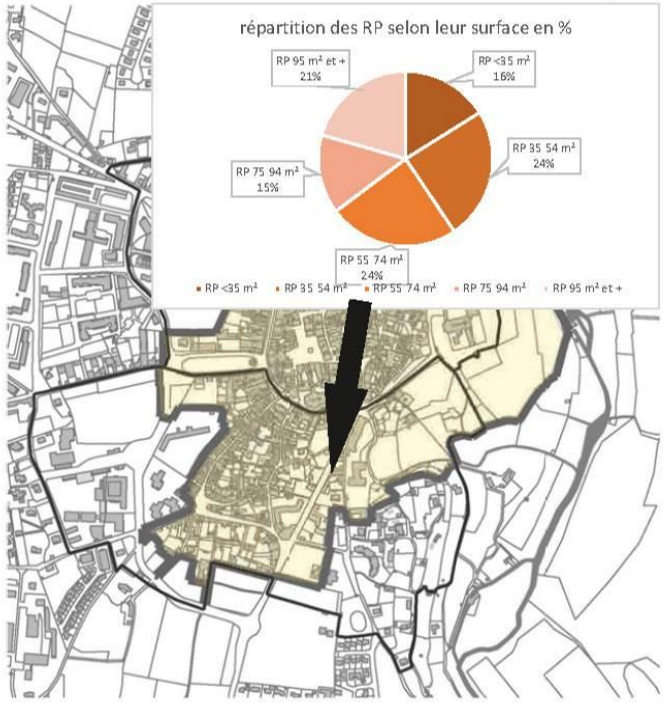
➡ Stabilisation des logements de 5 pièces et de 6 pièces ou + dans la partie sud du centre ancien entre 2003 et 2013 (35 RP de 5 pièces et 17 RP de 6 pièces ou +)

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES

Partie SUD du secteur sauvegardé : Répartition des logements selon leur surface

Evolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

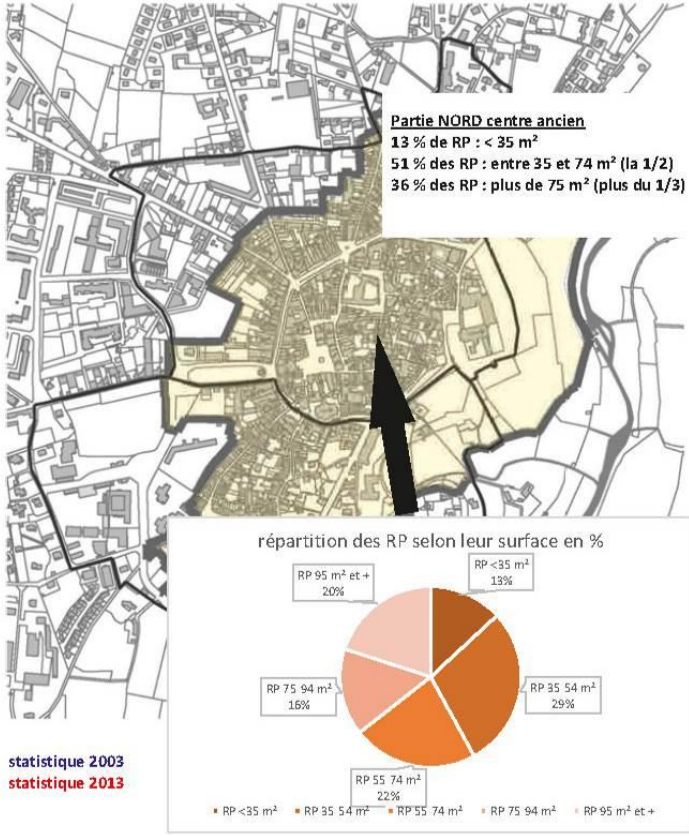
Partie SUD du centre ancien
16 % de RP : < 35 m²
50 % des RP : entre 35 et 74 m² (la 1/2)
36 % des RP : plus de 75 m² (plus du 1/3)

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES

Partie NORD du secteur sauvegardé : Répartition des logements selon leur surface

Evolution 2003/2013



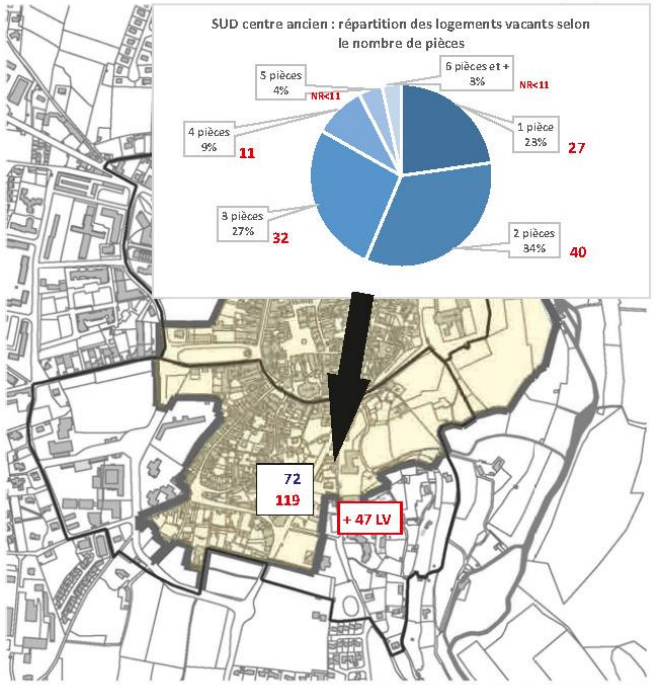
statistique 2003
statistique 2013

La répartition des résidences principales selon leur surface en 2013 (données filocom) est similaire dans les quartiers « nord » et « sud » du secteur sauvegardé :

- **13 % et 16 % de RP < 35m²**
- **La moitié (50 à 51 %) de RP entre 35 et 74 m²**
- **Un peu plus du 1/3 (36 %) des RP de plus de 75 m²**

NOMBRE DE PIECES DES LOGEMENTS VACANTS

Partie SUD du secteur sauvegardé : répartition des logements VACANTS selon nbre de pièces



Partie SUD du centre ancien : 119 logements vacants

statistique 2003
statistique 2013

- 23 % (près du 1/4) des LV : 1 pièce (+ 7 entre 2003 et 2013)
- 1/3 des LV : 2 pièces (+ 22 entre 2003 et 2013)
 36 % (+ du 1/3) des LV : 3 ou 4 pièces
 = 70 % des LV ont entre 2 et 4 pièces
- Moins de 10 % des LV : 5 pièces et +

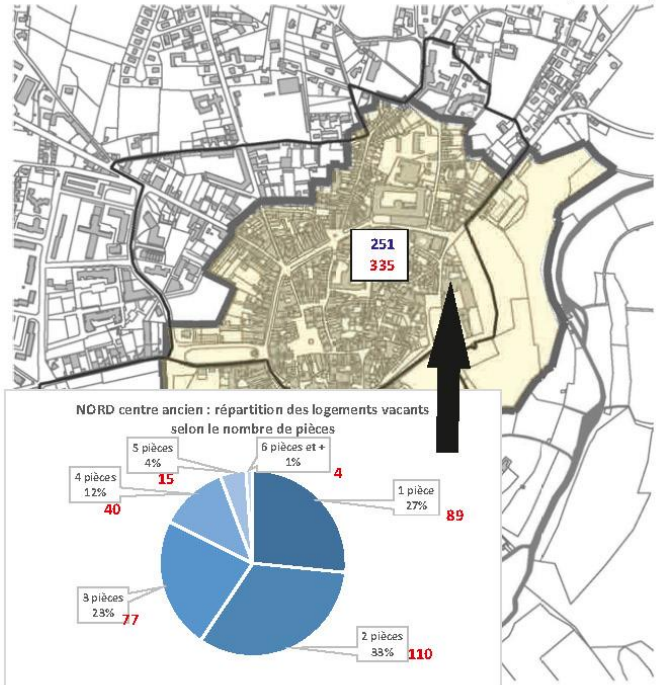
Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY

UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

NOMBRE DE PIECES DES LOGEMENTS VACANTS

Partie NORD du secteur sauvegardé : répartition des logements VACANTS selon nbre de pièces



Partie NORD du centre ancien : 119 logements vacants

statistique 2003
statistique 2013

- 27 % (+ du 1/4) des LV : 1 pièce (+ 7 entre 2003 et 2013)
- 1/3 des LV : 2 pièces (+ 35 entre 2003 et 2013)
 35 % (+ du 1/3) des LV : 3 ou 4 pièces
 = 68 % des LV ont entre 2 et 4 pièces
- Moins de 10 % des LV : 5 pièces et +

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY

UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

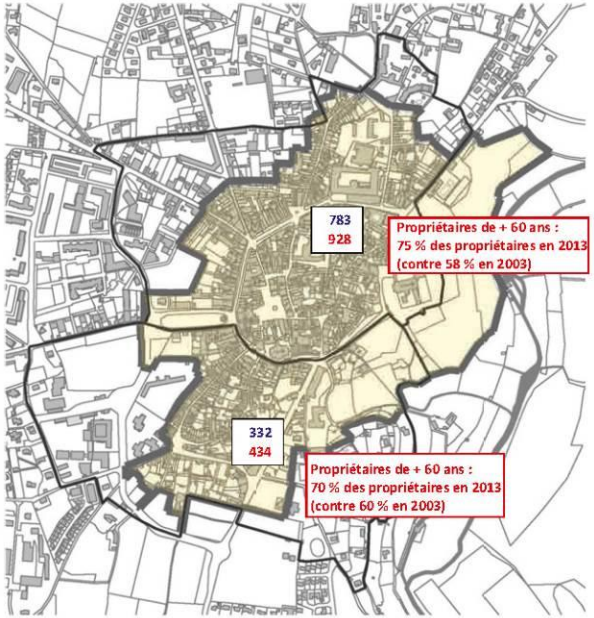
Les logements vacants sont prioritairement des logements de 2 à 4 pièces, dans les deux secteurs « nord » et « sud du SS.

Les propriétaires dans le centre ancien

- **Des propriétaires âgés (60 ans ou plus) très majoritaires 71 % des propriétaires.**

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **PROPRIETAIRES personnes physiques de + de 60 ANS**
Évolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

→ Une progression des propriétaires "personnes physiques" "âgées" :

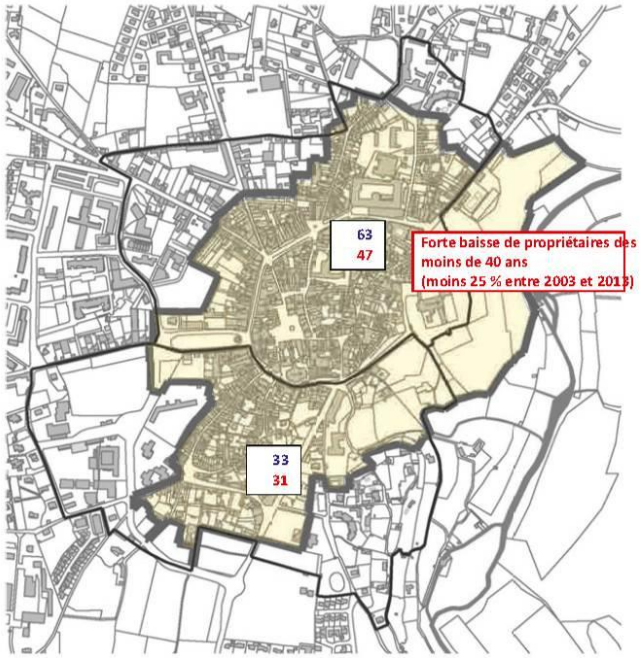
→ 1362 propriétaires physiques de + de 60 ans en 2013 dans le centre ancien (total logements)
= 71 % des propriétaires "personnes physiques" (contre 59 % en 2003)

→ + 247 propriétaires de + de 60 ans entre 2003 et 2013

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **PROPRIETAIRES de moins de 40 ans**
Evolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

→ Une part très minoritaire des propriétaires "personnes physiques" de moins de 40 ans (env. 4 %), en légère diminution entre 2003 et 2013

→ La part des propriétaires "personnes physiques" de moins de 40 ans en forte baisse dans la partie nord du centre ancien : moins 16 personnes (soit moins 25 %)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015:UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Un parc relativement ancien, des logements vétustes
Source : G2C environnement, 2012

- Les logements antérieurs à 1949 occupent encore 32% du parc en 2006 sur la commune

- **L'étude préalable d'OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) confiée au bureau d'études URBANIS en 2004 comporte des données sur l'état du marché immobilier à Uzès :

 - **Le marché locatif dans l'ancien reste tendu malgré les opérations réalisées au cours des deux dernières années ; la faible rentabilité de l'investissement locatif est la principale cause avancée pour expliquer la tension du marché locatif.**

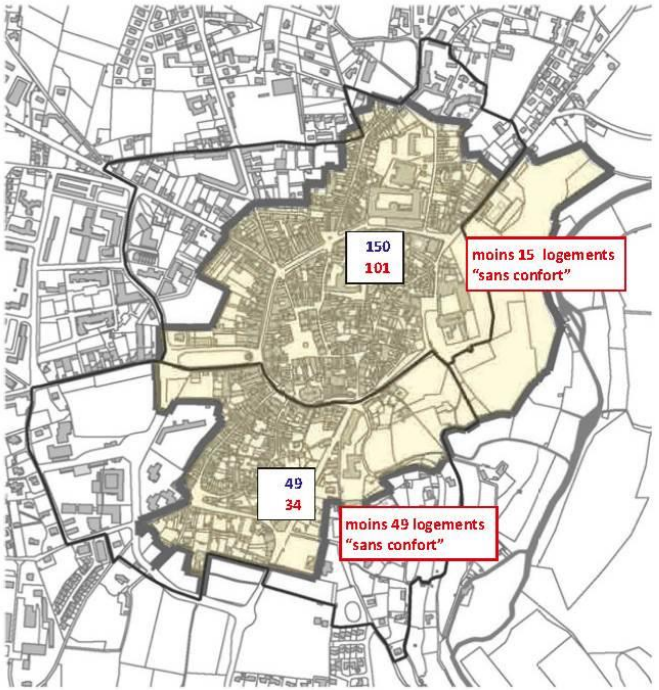
 - Le marché de la vente des immeubles à réhabiliter est également tendu. Du fait des prix de vente élevés (de 1 500 à 2 000 euros du mètre carré, selon le caractère et l'état de l'immeuble, les biens d'exception pouvant atteindre 3000 euros du mètre carré), les stocks s'allongent. Le nombre élevé d'annonces de biens à la vente confirme cette tendance. Les personnes extérieures à la région et les étrangers représenteraient la moitié des acquéreurs ; cependant la demande locale est en augmentation, en raison notamment du niveau élevé des loyers qui incite les ménages à acquérir leur logement.

 - **Un premier diagnostic a confirmé que malgré son image prestigieuse amplement méritée, le centre historique d'Uzès recèle une part significative de logements en situation de vétusté ou d'inconfort, et ponctuellement d'insalubrité.**

- **Les logements « sans confort » sont en baisse entre 2003 et 2013 selon les données Filocom) ; ils sont estimés à 135 (moins 64 logements « sans confort » en 10 ans).**
- **Sur la même période les logements « tout confort » ont progressé fortement : + 43 % (1318 logements « tout confort » en 2013).**

Ville d'UZES
Secteur Sauvegardé

TOTAL **LOGEMENTS SANS CONFORT TOTAL**
Évolution 2003/2013



statistique 2003
statistique 2013

➡ 135 logements "sans confort" en 2013 sans le centre ancien

➡ Baisse de l'inconfort des logements (moins 32 % de logements "sans confort")

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CJ 04 2015/UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Identification de l'état apparent des immeubles en 2004, Agence Urbanis



Commune d'Uzès

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
Etude de réalisation

Etat apparent des immeubles

immeuble vétuste occupé

immeuble vétuste vacant

présence de logements occupés potentiellement indignes

immeuble en travaux

Source : Relevés Urbanis, juin 2004.
Cartographie : Urbanis, septembre 2004

Les permis et autorisations dans le secteur sauvegardé
Source : Ville d'Uzès, juillet 2015

L'examen des permis de construire instruits et autorisés dans le secteur sauvegardé sur la période 2010 / 2014 permet de mieux appréhender les types d'aménagements et de travaux :

- Restaurations d'immeubles : 11 PC
- Restauration/extensions /aménagements de combles : 8 PC
- Transformation de garages ou annexes en habitations : 4 PC
- Nouvelle habitation : 1PC

- Travaux de rénovation : 5 PC

- Construction d'annexe : 1 PC
- Construction de garage ou abri voiture : 2 PC
- Construction de piscine : 1 PC
- Aménagement de terrasse : 3 PC

- Réfection de toiture : 3 PC
- Modification des ouvertures : 4 PC

- Aménagement d'un commerce ou service : 1PC

Au total, ce sont **près de 13000 m² de surfaces de plancher (ou shon) qui ont été créées** de 2010 à 2014.

Les points forts	LOGEMENT Les points faibles / les contraintes
Dans le centre ancien : **Une prédominance des résidences principales (1457 en 2013 sur les seules sections cadastrales AY et AX).** **Un équilibre des statuts d'occupation entre propriétaires occupants et locataires.** **Des logements de grande taille permettant l'accueil de familles :** - **Stabilité des logements de taille moyenne (3/4 pièces) : 660 logements, soit 45 % du parc de résidences principales du SS) et des « grands logements » (132 en SS)** **Les logements inconfortables en baisse (moins 65 entre 2003 et 2013 sur les seules sections cadastrales AY et AX)** **Une offre importante en locatif social permettant une bonne mixité sociale à l'échelle de la commune.**	**Dans le centre ancien :** **… en baisse (moins 11 % entre 2003 et 2013), au bénéfice de résidences secondaires et logements vacants.** **Un parc relativement ancien à entretenir et réhabiliter** **Des logements** **Des propriétaires âgés (60 ans ou plus) très majoritaires 71 % des propriétaires** **Un déséquilibre entre l'offre et la demande en logements.** **Un taux de logements vacants plus fort dans le périmètre du Secteur Sauvegardé, des statistiques INSEE et Filocom qui diffèrent mais attestent d'une vacance importante** **Encore beaucoup de demandes en logements locatifs sociaux, un seul programme de 16 logements a été réalisé dans les années 1980 par la SAHLM « Un toit pour tous » rue Nicolas Froment**
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
- **Diversifier l'offre en logement sur la commune afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future** - **Inciter à la réhabilitation dans le centre ancien** - **Poursuivre les actions pour résorber la vacance et l'insalubrité, améliorer le confort des logements** - **Maintenir les grands logements pour accueillir des familles et garantir la diversité sociale du centre ancien**	

I.1.5.1 - Un emploi communal dynamique et diversifié

En 2009, l'Insee recense en 5440 emplois sur la commune dont 2800 emplois environ qui sont occupés par des travailleurs ne vivant pas sur le territoire communal. Uzès est donc un centre économique à l'échelle de la Communauté de commune ou du Pays de l'Uzège.

La commune dispose de nombreux emplois, ce qui permet à 64% des actifs uzétiens d'y travailler.

Toutefois, Uzès n'échappe pas au phénomène généralisé d'éloignement entre lieux de résidence et lieux de travail. Ce phénomène lié à l'étalement urbain, la concentration des emplois dans les pôles urbains, l'accroissement de la mobilité et la pression foncière, n'est pas sans concerner Uzès qui devient quotidiennement le support de migrations pendulaires multiples.

- **46% des actifs uzétiens vont travailler dans les communes limitrophes et les bassins d'emplois alentours, tels que Nîmes, Alès ou encore Bagnols-sur-Cèze.**

- **Parallèlement, Uzès attire quotidiennement de nombreux actifs venant de toutes parts, issues de près de 80 communes alentours**. Ces derniers viennent notamment de Saint-Quentin-la-Poterie, Nîmes et Montaren et Saint-Médiers.

Une concentration d'emplois importante avec des secteurs d'activité prédominants

- **3180 actifs soit 65 % de la population uzétienne de 15 à 64 ans**
- **2617 actifs ayant un emploi.** Le taux d'emploi des 25 à 54 ans actifs est important (71 %) alors que celui des actifs entre 55 ans et 64 ans est faible (32 %).

- Un taux d'emploi fort puisque la ville concentre sur son territoire de nombreuses activités économiques (commerces, services, activités de production, etc)

Les secteurs d'activité les plus développés sont :
- les **secteurs des commerces et services (plus de 40 % de l'emploi sur la commune) portés notamment par la forte activité touristique**
- les **secteurs relatifs à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale** (40 % de l'emploi communal environ), en raison de la concentration d'administrations, de services à la personne et de centres de formation et d'enseignement.

Les secteurs de l'industrie et de la construction sont moins représentés (respectivement 12 % et 7 %) et l'activité agricole ne représente que 1 % de l'emploi de la commune.

Un emploi communal dynamique
Source : G2C environnement et données UNISTATIS de 2007

- une croissance globale de l'emploi passant de 1972 en 1997 à 2917 en 2007 soit une augmentation de 48% en 10 ans.

Cette croissance dénote d'une **situation positive de l'économie de la commune en termes de développement d'activités et d'installations d'entreprises**.

Une forte représentation du secteur tertiaire
Source : G2C environnement et données UNISTATIS de 2007

Depuis 1997, l'évolution des emplois salariés privés met en exergue l'émergence et la place de certain secteur dans l'économie de la commune.

Le commerce maintient une place primordiale avec 26.9% de l'emploi salarié en 2007 pour 25 % en 1997 notamment du fait de la forte activité touristique et du rôle de ville centre que joue Uzès sur son territoire supra communal.

Le domaine d'activité des services (service à la personne, service aux entreprises, éducation, santé, administration, activités de finance, etc.) est majoritaire sur la commune et a progressé entre 1997 et 2007 passant de 40 % de l'emploi à 47 %.

Le domaine de l'industrie des biens de consommation, d'équipements, l'industrie agricole et l'agroalimentaire est en régression et représente 18, 4 % de l'emploi contre 25 % en 1997.

Enfin, le domaine de la construction est en régression de puis 1997 passant de 10 % de l'emploi à 7,5 % en 2007.

L'économie de la commune est donc de plus en plus tournée vers les activités de commerces et services et ses activités de production et de construction son en déclin.

I.1.3.2 – Une activité agricole qui assure la préservation et « l'entretien » de l'écrin paysager de la ville

Source : RGA 2010

En 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) de la commune était de 520 ha soit 20 % du territoire communal. Cette SAU est en diminution : elle représentait 24 % en 2000 et 33% en 1988 (source : RGA 2010).

- **La commune compte en 2010 environ 40 exploitations agricoles** de type polyculture / poly-élevage et viticulture
- **L'agriculture ne représente qu'environ 3 % de l'emploi communal**.
- Le nombre des exploitations et des exploitants agricoles est également en diminution.

Le poids de l'activité agricole dans le développement économique global de la commune est donc relativement faible.

En revanche, l'activité agricole joue de manière générale un rôle majeur dans la préservation et la valorisation des paysages et des entités paysagères de la commune. Elle met en particulier en valeur l'agglomération et le centre ville d'Uzès perché sur son promontoire et dominant les plaines agricoles.

L'activité agricole participe également à lutter contre le risque de propagation des incendies notamment aux abords de l'agglomération.

Le Secteur sauvegardé ne compte pas de zones agricoles ni de sièges d'exploitation.
Les trois exploitations agricoles classées en ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ne se situent pas à proximité du centre-ville et du Secteur sauvegardé.

I.1.3.3 – Les principales zones d'activités économiques

Le Secteur du Mas de Mèze à l'ouest de l'agglomération :
Cette zone d'activité, d'une superficie de 6 hectares, accueille aujourd'hui 20 entreprises mais est amenée à évoluer. Lors de sa création, elle a intégré des entreprises déjà anciennement implantées.

La Zone d'Activité du Pont des Charettes au sud de l'agglomération :
Cette zone d'activité, d'une surface de 15 hectares, accueille 62 entreprises. Les commerces les plus importants sont ceux situés autour du rond Point principal soit le Carrefour, Monsieur Bricolage et Gédimat qui attirent des clients venant d'un périmètre assez large de communes alentour.

Indépendamment de ces deux zones d'activité structurantes, Haribo-Ricqles-Zan, la société SEDI (édition et diffusion d'imprimés) et Les Papeteries du Val d'Eure sont des entreprises majeures à l'échelle du territoire communale et emploi chacune entre 40 et 300 salariés environ).

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d'entreprises de grosse taille comme Haribo-Ricqles-Zan et n'est pas concerné par les zones d'activités (impact sur la circulation, les besoins en équipements, le paysage, etc.).

I.1.3.4 – Les activités dans le périmètre du Secteur sauvegardé

L'offre importante de commerces et services dans le périmètre du Secteur sauvegardé

L'essentiel des commerces, services et boutiques d'artisanat sont situés dans le périmètre du Secteur sauvegardé notamment de part et d'autre :

- du boulevard Gambetta, Victor Hugo, Charles Gide,
- des rues de la République, Jacques d'Uzès
- de la Place aux Herbes.

Le nombre de commerces et services dans le Secteur sauvegardé de manière générale a fortement augmenté avec le développement de l'activité touristique d'Uzès :

- la ville comptait 117 commerces en 1961 et 183 en 2003.
- elle compte 306 commerces, services et locaux professionnels en 2013.

Les commerces du Secteur sauvegardé sont essentiellement des cafés, salons de thé, restaurants, libraires, marchands de journaux et tabac, coiffeurs, épiceries et boulangeries, prêt à porter, magasins de souvenirs et hôtels et chambres d'hôtes.

Uzès compte aussi un nombre important de galeries d'art et d'artisanat plutôt situé sur la partie Est du centre ancien.
Les services dans le périmètre du Secteur sauvegardé sont principalement des assurances, des banques, mutuelles, centres de formation et de maintenance et agences immobilières.

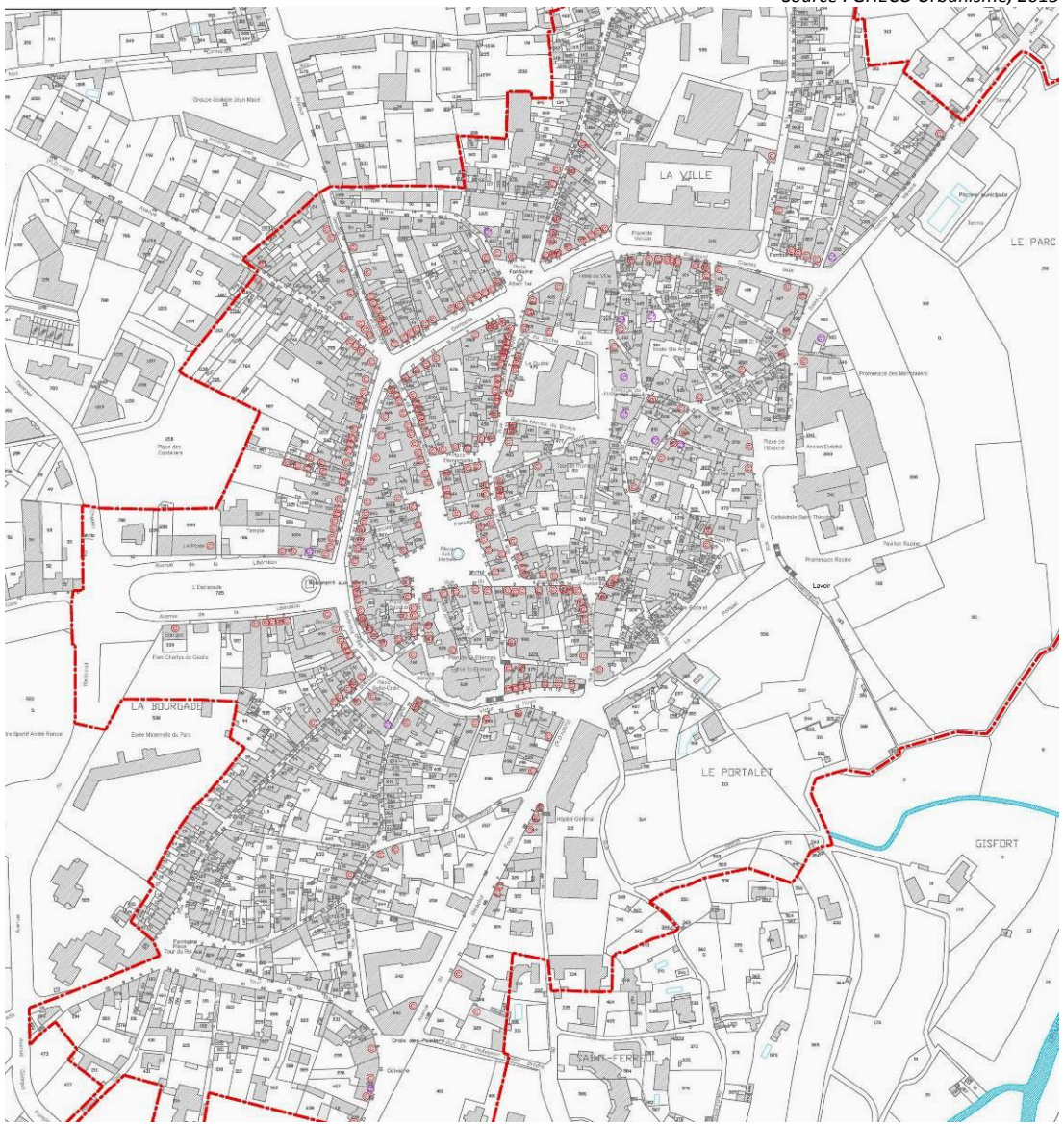
Ces commerces et services assurent une activité économique majeure et une animation dans le centre ancien très intense en période estivale

On ne constate pas de vacance significative des locaux commerciaux.

Le droit de préemption sur les locaux commerciaux n'a pas été institué par la ville.

Localisation des commerces dans le centre-ville d'Uzès

Source : GHECO Urbanisme, 2013



L'activité touristique et culturelle de la ville

Source : Rapport d'activité de l'Office du Tourisme, 2015

Uzès est une des cités les plus touristiques du Gard.
La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, la promotion et l'organisation de diverses manifestations ont permis de faire connaître la Cité et d'attirer de nombreux touristes.
La Ville d'Uzès considère ainsi son patrimoine comme un facteur de développement local source d'attractivité touristique « moteur » de son économie locale.

L'Office de Tourisme a accueilli 129 620 personnes dans ses locaux au cours de l'année 2013 contre 130 889 personnes en 2012, soit une légère baisse de - 1 %.
L'année 2013 reste une bonne année pour l'ensemble des socioprofessionnels du territoire. La **saison** estivale avec plus de 63.83 % de la fréquentation sur 4 mois (juin à septembre) reste la période majeure de fréquentation annuelle.
Dans la fréquentation des OT, il faut noter que les statistiques nationales font état de 30% de fréquentation locale et de 70 % de fréquentation purement touristique.

La période de fréquentation principale est la période de juin à septembre avec plus de 65% de la fréquentation totale annelle.
La clientèle touristique est essentiellement excursionniste (activité de tourisme pour une journée) et vient du littoral, des Alpilles, le Lubéron et des villes culturelles de la région (Nîmes, Avignon, Arles, Montpellier). Les visiteurs associent souvent Uzès au site du Pont du Gard et au musée du Bonbon.
La clientèle touristique qui vient en séjour à Uzès provient principalement de la région parisienne, du Nord-Pas-de-Calais, de Suisse, de Belgique et outre-atlantique des Etats-Unis.

La ville est attractive du fait de sa richesse architecturale et patrimoniale et de ses quartiers aux styles et formes différents : le quartier épiscopal, la juiverie, un quartier plus aristocratique, un foyer urbain populaire autour de la Place aux Herbes, etc.

Les éléments majeurs du patrimoine bâti de la ville, attractif auprès du public, sont la cathédrale Saint-Théodorit, le palais épiscopal, le château ducal, l'Hôtel de Ville, les trois tours (tour du Roi, tour de l'Evêque et tour du Duc) mais aussi la Place aux herbes, l'Eglise Saint-Étienne et les nombreux hôtels particuliers.

Le terroir du Pays de l'Uzège est également riche et la ville d'Uzès en est une vitrine : activités artisanales, produits du terroir (label Vin du Pays Duché d'Uzès, produits maraîchers, truffes, plantes condimentaires et autres produits méditerranéens), etc. Ces produits sont mis en valeur à Uzès au travers de marchés de Pays ou de marchés nocturnes en période estivale mais également d'événements festifs comme la Foire aux Vins en août ou le mois de la Truffe en janvier.

La ville est aussi le lieu de festivités et activités culturels riches tout au long de l'année : foires diverses, journées des créateurs, concerts, activités culinaires et Journées Nationales de Gastronomie et une 20ène d'évènements équestres par an en rapport au Haras National d'Uzès (courses, visites guidées, foires, etc.).

Le tourisme industriel s'est également développé au cours des dernières années, avec notamment le Musée du Bonbon communément appelé Musée Haribo, fréquenté en 2010 par près de 300 000 visiteurs.

Uzès développe enfin le « tourisme vert » en mettant en valeur des espaces naturels attractifs et de qualité (vallée de l'Eure, Rivière de l'Alzon et massifs boisés) et des activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, équestre, sport d'eau).

Plus de 34 ballades et randonnées sont proposées par l'Office du Tourisme autour d'Uzès (soit 430 km de sentiers de randonné) dont 12 parcours vélo.

L'Office de la Culture d'Uzès assure le lien entre les associations et le public, il s'est donné pour mission de faciliter leur fonctionnement pour :

- Une bonne liaison et une étroite collaboration entre elles ainsi qu'avec la Municipalité et les organismes d'Etat, Régionaux et Départementaux
- l'utilisation rationnelle et équitable des équipements et matériels municipaux existants, dans le cadre du calendrier annuel des manifestations programmées par l'Office de la Culture
- la réalisation de toute démarche et montage de projets tendant à l'amélioration et au développement de ces équipements
- l'organisation des manifestations culturelles et éducatives et le développement de la culture et de l'éducation populaire dans le cadre le plus large

Il programme des manifestations culturelles telles que :

- le Salon du Meuble Peint et les journées Métiers d'Art
- le service éducatif, les animations scolaires et l'action culturelle du patrimoine qui en découle
- les concerts de musique en dehors de la période estivale.

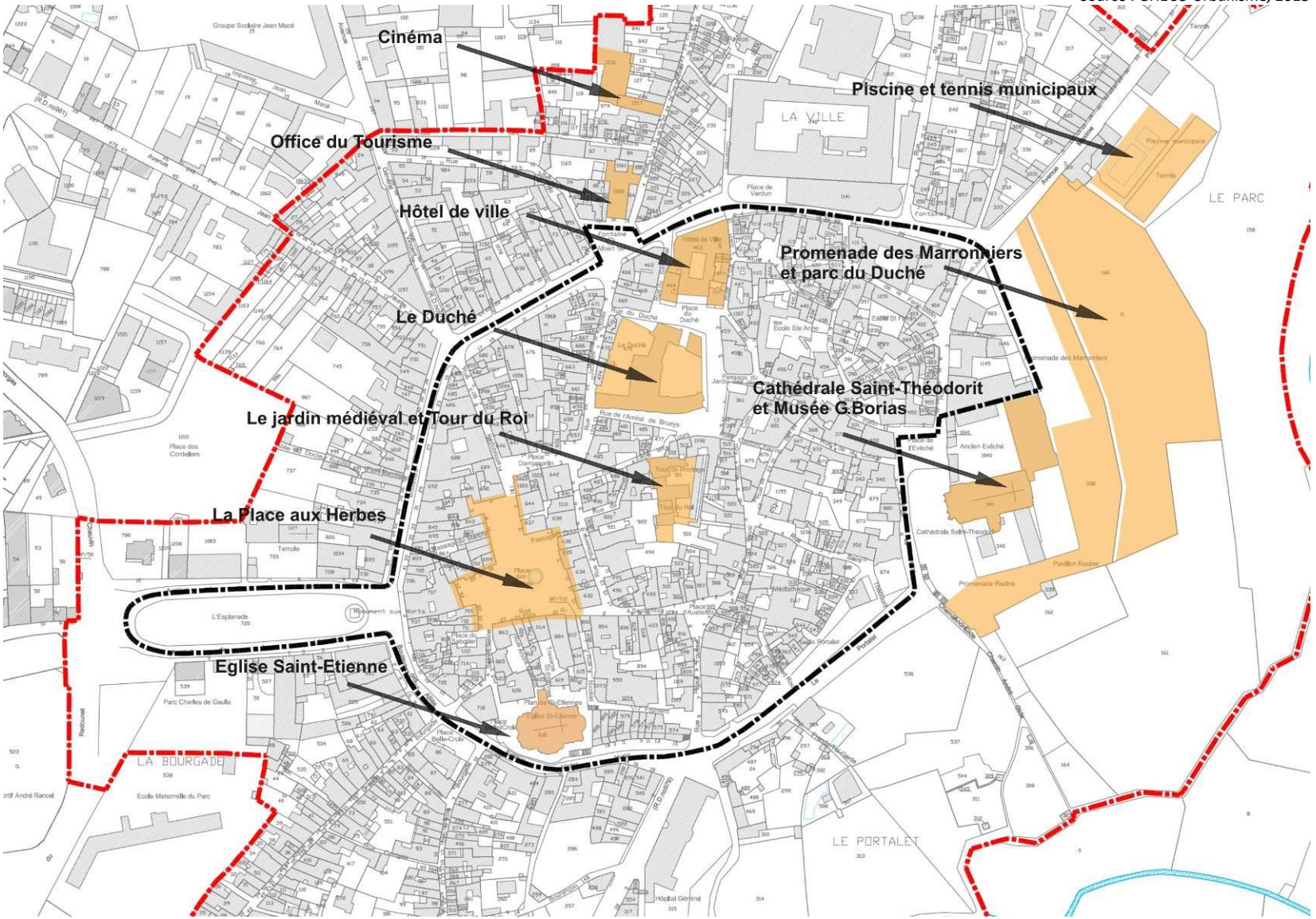
Journées Européennes du Patrimoine 2013 organisées en septembre en partenariat avec le service de la Culture de la ville d'Uzès, le service des Archives de la ville d'Uzès, In Situ, le musée Municipal G. Borias, la médiathèque de la ville d'Uzès, le Haras National d'Uzès et l'office culturel de Saint-Quentin la Poterie.

<u>Visites guidées de ville (été 2013)</u>
En 2013, 42 visites assurées pendant l'été pour 986 personnes guidées

<u>Les visites Nocturnes été 2013</u>
En 2013, 8 visites assurées pendant l'été pour 501 personnes guidées

Principaux sites touristiques dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Une large offre en restauration :

Uzès compte plus de 50 restaurants dont plus de 40 dans le périmètre du Secteur sauvegardé. Les restaurants sont principalement des restaurants traditionnels ou « gourmands » mais aussi des brasseries, crêperies et pizzerias.

Des hébergements diversifiés mais des hôtels principalement hauts de gamme :

Sur le territoire, un potentiel de plus de 3250 personnes sur près de 430 hébergements payants déclarés, répartis comme suit :

- 10 hôtels,
- 2 résidences de tourisme,
- 2 campings
- 81 chambres d'hôtes
- 330 locations de vacances (+ 3 haltes camping-cars)
- 184 411 nuitées déclarées en 2013 contre 148 481 nuitées déclarées en 2012 soit 152 561.9 € de taxe de séjour encaissée en 2013 contre 113 949.72 € en 2012

-Nombre de nuitées déclarées par type d'hébergements en 2013
Hôtellerie de plein air : 44 799 nuitées (33 174 nuitées en 2012)
Hôtel : 40 016 nuitées (39 853 nuitées en 2012)
Location : 55 848 nuitées (47 052 nuitées en 2012)
Chambres d'hôtes : 26 630 nuitées (18 986 nuitées en 2012)
Résidence de tourisme : 17 118 nuitées (9416 en 2012)

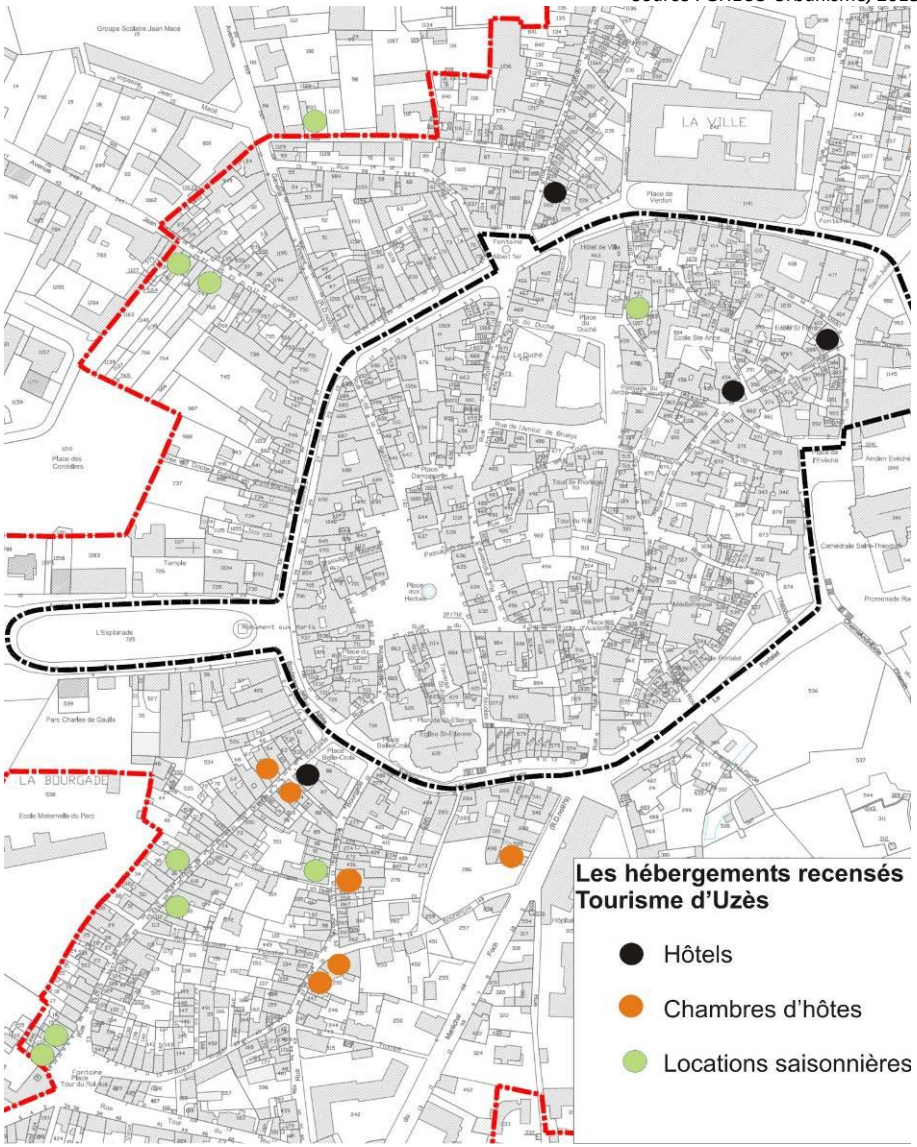
En termes d'hôtels, Uzès manque d'hébergement moyen voire bas de gamme : les hôtels de la ville sont des hôtels haut de gamme relativement coûteux.

En prenant en compte les résidences secondaires estimées à 679 en 2011 et le parc d'hébergement marchand, le PLU en cours d'élaboration (*G2C environnement*) évalue une capacité d'accueil maximale de 2875 personnes supplémentaires en période estivale, soit environ 30% de population supplémentaire.
L'accueil se répartit sur l'ensemble de l'agglomération mais concentre les activités touristiques sur le centre-ville et le Secteur sauvegardé.

La ville d'Uzès considère son patrimoine et son activité touristique comme un des facteurs principaux de développement local et de moteur de son économie.

Les différents hébergements possibles dans le périmètre du Secteur sauvegardé sont des hôtels (4), des chambres d'hôtes (7) et des locations saisonnières (9). Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif ; il s'agit des hébergements affiliés à l'Office du Tourisme qui représentent la majorité des hébergements possibles dans le Secteur sauvegardé.

Hébergements dans le Secteur sauvegardé
Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	ACTIVITES ECONOMIQUES Les points faibles / les contraintes
A l'échelle communale - Une commune attractive en termes d'emplois et de services pour les communes rurales alentours. - Un taux d'emploi relativement important à l'échelle du pays de l'Uzège - Deux zones d'activités qui regroupent des commerces et services diversifiés. - Des offres touristiques haut de gamme. **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Un centre-ville dynamique d'un point de vu économique - Pas d'enjeux agricoles dans le périmètre du Secteur sauvegardé (nuisances sonores, circulation d'engins agricoles, etc.). - Des rues commerçantes animées en permanence dans le centre ancien. - La présence commerces et services nombreux et diversifiés - Une activité touristique intense autour de son centre ancien, moteur du développement économique de la ville. - Une capacité d'hébergement importante (capacité d'accueil de 800 lits/nuit et plus de 500 maisons secondaires).	**A l'échelle communale** - Une économie de plus en plus tournée vers les activités de commerces, services et vers le tourisme et des activités de production et de construction en déclin. - Une activité agricole peu génératrice d'emploi. - Une activité touristique pouvant entraîner des insuffisances en termes de réseaux et d'équipements en période estivale. - Absence d'hébergement bas de gamme. - Le risque de réduction des activités permanentes du centre-ville en cas de développement important de zones commerciales en périphérie (niveau PLU) **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - L'activité commerciale en centre-ville génère des flux de circulation importants notamment sur le tour de ville (boulevard Gambetta et André Gide par exemple). - Toutefois les inconvénients de circulation s'inscrivent dans l'animation d'une ville active.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
• **Conforter la structure urbaine de l'agglomération d'Uzès composée de pôles d'équipements, de pôles économiques (zones d'activités) et de pôles touristiques.** • **Renforcer la centralité économique du centre-ville : asseoir la polarité d'Uzès par la conservation d'une mixité des fonctions (économiques, touristiques et résidentielles).** • **Conforter l'activité de commerciale et de services du centre-ville, moteur du développement économique et la commune et garante de son animation.** • **Pérenniser les structures d'hébergements touristiques existantes et diversifier son offre.** • **Développer le « tourisme vert » en valorisant le rapport de la ville aux abords de l'Alzon et des Seynes jusqu'à la forêt communale d'Uzès.**	

La commune d'Uzès dispose d'un niveau d'équipements très satisfaisant.
En effet, Uzès est la commune la plus importante du territoire intercommunal et est un pôle d'attractivité en termes de services et d'emplois.

I.1.6.1 – Les équipements à l'échelle communale (excluant les équipements dans le périmètre du Secteur sauvegardé)

Source : G2C environnement

Les équipements administratifs

La ville d'Uzès est plus le chef-lieu de canton. Elle compte :

- Le Centre des Impôts,
- La Perception,
- La Subdivision de l'Equipement,
- La Gendarmerie,
- Une mission locale d'insertion.

Les équipements généraux

La commune d'Uzès dispose de deux cimetières : un cimetière catholique et un cimetière protestant.

Les équipements scolaires

La commune dispose de plusieurs collèges et écoles en dehors du périmètre du Secteur sauvegardé (effectifs scolaires 2013-2014 / 2014-2015) :

- Ecole élémentaire de Pont de Charrettes (***/17 élèves)
- Ecole élémentaire Jean Macé (***/238 élèves)
- Ecole élémentaire privée du Prieuré (NC, hors contrat)
- Ecole maternelle du Pas du Loup (80/68 élèves)
- L'école maternelle du Parc (130/115 élèves) en limite du Secteur sauvegardé

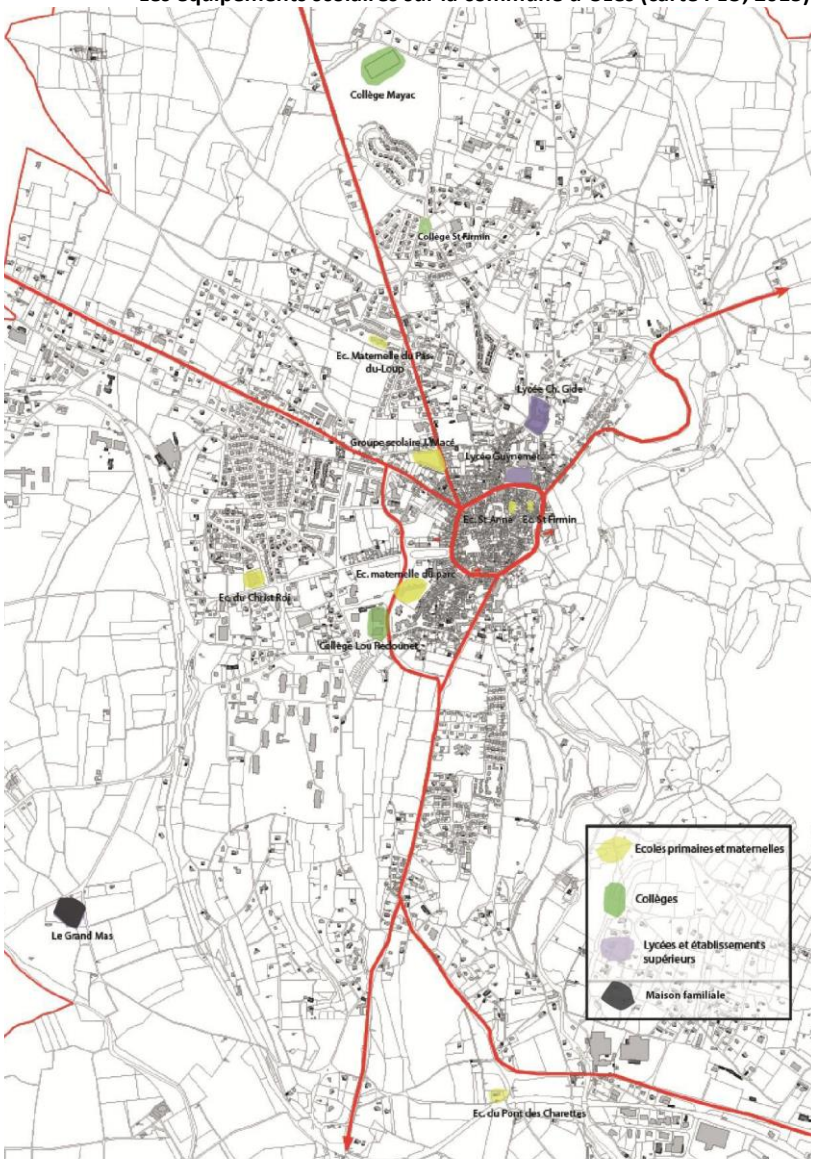
Collèges (effectifs 2012/2013) :

- Collège public Lou Redounet (582 élèves),
- Collège public Mayac (355 élèves),
- Collège privé Saint Firmin (243 élèves),

Evolutions des effectifs scolaires :

On note une baisse des effectifs scolaires sur les 2 écoles maternelles du par cet du Pas du Loup. Les effectifs sont stables sur l'école élémentaire Pont des Charrettes (une vingtaines d'élèves).

Les équipements scolaires sur la commune d'Uzes (carte PLU, 2015)



Equipements sportifs

Concernant les équipements sportifs, il existe huit complexes sportifs sur la commune :

- le gymnase André Rancel,
- le stade Louis Pautex,
- le stade du Refuge,
- le Pré de Savy (stade du Redounet),
- la Galerie des Pâtres (terrain de tennis),
- les terrains multisports de Mayac, des Amandiers, des Mûriers,
- Les arènes municipales Jean Clément.
- Un golf (privé) au Sud-Est du territoire communal
- Un « skateparc ».
-

La commune compte également le Haras National d'Uzès à l'Ouest de l'agglomération (Mas des Tailles).

Equipements socio-éducatifs

Uzès dispose également de plusieurs équipements socio-éducatifs principaux

- Une crèche – halte garderie
- Une maison Familiale et Rurale

Equipements sanitaires et sociaux

- Le Centre Hospitalier « Le Mas Careiron » spécialisé en psychiatrie, créé en 1965 qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restructuration comprenant la démolition de plusieurs bâtiments existants et la construction d'une nouvelle structure regroupant les unités d'hospitalisation, une unité de crise, l'unité des malades difficiles, la pharmacie et le service de consultation.

La commune compte également deux maisons de retraite :

- Les Jardins de l'Escalette
- Les Terrasses de Gisfort

Les projets communaux en matière d'équipements structurants :

Extrait PADD, projet 04/2015 :

L'ambition est de répondre aux besoins d'une population de plus de 10000 habitants et de conforter le rayonnement intercommunal des équipements d'Uzès.

Dans cet objectif le pôle d'équipements publics scolaires et sportifs André Rancel-Lou Redounet situé à l'ouest du centre-ville sera conforté.

L'offre d'équipements sera également complétée par :

- la réalisation d'un nouvel équipement sportif, une halle de sports, dans le quartier Mayac ;
- le développement des équipements destinés à la petite enfance ;
- l'optimisation et la réhabilitation des écoles existantes à moyen et long terme (l'école du Parc notamment avec un potentiel d'accueil pour de nouvelles classes) ;
- la création d'un centre culturel ;
- l'ouverture envisagée à moyen terme d'une nouvelle maison de retraite médicalisée.

Tous ces projets se situent en dehors du périmètre du secteur sauvegardé.

En secteur sauvegardé :

L'aménagement d'un équipement scolaire avec internat (en cours de réalisation, 2019) sur l'ancienne gendarmerie, sur un îlot partiellement bâti.

I.1.6.2 – Les équipements en Secteur sauvegardé

Outre son nombre important de commerces et services, le Secteur sauvegardé est caractérisé par un niveau d'équipements publics et privés important qui assure sa vitalité et son animation tout au long de l'année : les différents quartiers du Secteur sauvegardé ne sont pas que des quartiers résidentiels.

Les équipements généraux et administratifs

Le Secteur sauvegardé compte l'Hôtel de Ville, la Poste et le Tribunal d'Instance

Les équipements scolaires

Le centre-ville dispose de deux établissements d'enseignement secondaire et de deux écoles maternelles et élémentaires :

- Le lycée d'enseignement général et technologique Charles Gide (700 élèves) donnant sur la place Adolphe Bosc.
- Le lycée Professionnel des Métiers d'Art Georges Guynemer (279 élèves) donnant sur la Place de Verdun.
- L'école élémentaire et maternelle privée Saint Anne (418 élèves y compris école maternelle).

Equipements sportifs

Le centre-ville compte :

- le Parc du Duché est utilisé par des sportifs et des promeneurs
- la piscine municipale du Serrebonnet et les terrains de tennis sont des équipements sportifs à proximité du centre-ville.

Equipements culturels, socio-éducatifs et de loisirs

La ville accorde une importance particulière au domaine de la culture. De nombreux sites et équipements culturels permettent de mettre en valeur le patrimoine d'Uzès et de développer des programmes culturels variés. :

- L'Office du Tourisme
- Une Maison des Jeunes et de la Culture, située au nord du lycée Guynemer
- Une Médiathèque, rue du Portalet
- Le musée uzétien G. Borias
- Le cinéma Capitol
- Une école de musique municipale
- Le jardin médiéval et la tour du Roi
- Le Duché
- Cathédrale Saint-Théodorit et l'Eglise Saint-Etienne
- Le Temple protestant

Equipements sanitaires et sociaux

- L'Hôpital Général des Terrasses situé à proximité immédiat du centre ancien. Disposant d'un vaste terrain jouxtant la Maison de retraite « Les Jardins de l'Escalette », cet Hôpital porte le projet de création d'un nouvel établissement de 80 lits d'une surface totale de près de 5 700 m²



Piscine municipale



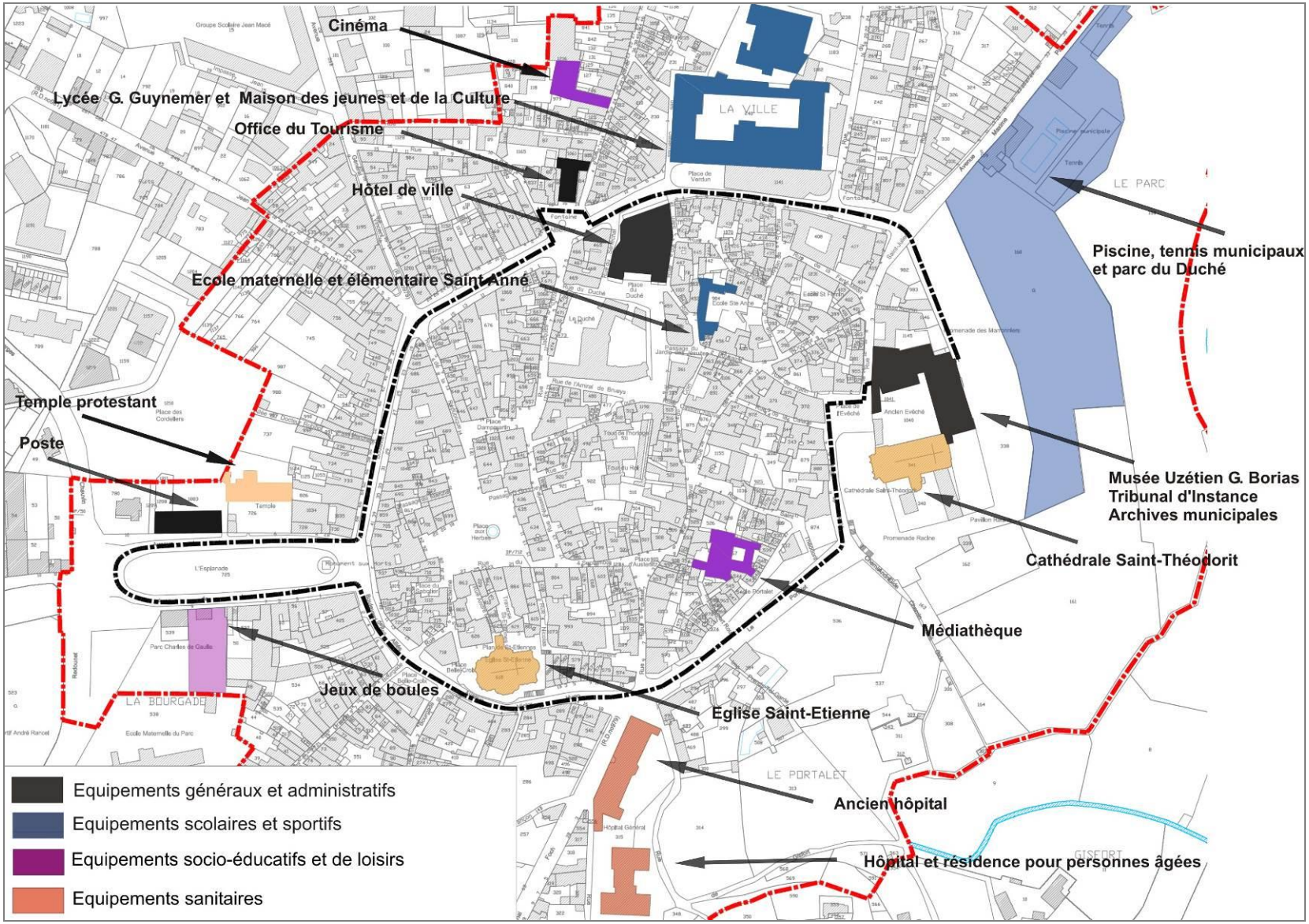
Terrains de tennis municipaux

Projets d'équipement en secteur sauvegardé :

Les deux lycées Guynemer et Gide doivent être dotés, de salles de sport et d'une restauration. La Région a engagé des études sur ces deux établissements pour accueillir un nouveau programme.
Le chantier de l'internat est en cours.

Localisation des principaux équipements dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	LES EQUIPEMENTS Les points faibles / les contraintes
A l'échelle communale - Un niveau d'équipements communal satisfaisant qui permet de répondre aux besoins quotidiens de la population d'Uzès. - Des équipements diversifiés (équipements scolaires, sportifs, socio-culturels, sanitaires, etc.). - Une attractivité des équipements Uzétiens pour les communes rurales alentour. **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Un centre-ville dynamique d'un point de vu économique - Des rues commerçantes animées dans le centre ancien - La présence commerces et services et équipement nombreux et diversifiés, gage d'une ville locale permanente en centre-ville - Une activité touristique intense autour de son centre ancien, moteur du développement économique de la ville - Une capacité d'hébergement importante (capacité d'accueil de 800 lits/nuit et plus de 500 maisons secondaires)	**A l'échelle communale** - Des équipements qui génèrent des flux de circulation important notamment dans les zones d'activités et aux abords du centre-ville - Le risque de réduction des activités permanentes du centre-ville en cas de transferts d'équipements éloignés. **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Certains équipements génèrent des flux de circulation particulièrement important (lycées, écoles, etc.). - Toutefois les inconvénients de circulation s'inscrivent dans l'animation d'une ville active et doivent gérés comme tel.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
• **Conforter l'offre de commerces, services et équipements communaux.** • **Maintenir des équipements dans le Secteur sauvegardé pour assurer une vie active permanente et réduire l'impact d'une vie saisonnière qui ne serait fondée que sur le tourisme.** • **Préserver les équipements qui participent à la qualité de vie de ses habitants (écoles, équipements socioculturels, piscine, etc.) et au maintien du tissu économique quotidien.** • **Favoriser la desserte optimale des équipements générateurs de trafic pour limiter l'encombrement du centre-ville.**	

I.1.5 - Le réseau viaire



En raison du relief, de la vallée de l'Eure et du grand paysage qui accompagne l'est de la ville, le développement viaire est, historiquement, dissymétrique par l'ouest.

I.1.5.1 – Venir à Uzès

Accès routier :

L'accès routier le plus fréquenté notamment pour la population touristique se fait par l'autoroute A9 (sortie n°23 - Remoulins) puis par la D 981 en direction d'Alès ou le nord-est de Nîmes.

Accès en train :

Des lignes TGV ou autres desservent abondamment Nîmes et Avignon ou Montpellier.
De ces gares, des lignes de bus desservent Uzès (ligne de bus Edgard - lignes interurbaines de car à l'échelle départementale).

Accès en avion :

Des lignes aériennes desservent les aéroports de Montpellier, Nîmes, Avignon.
L'aéroclub d'Uzès – Belvezet permet également d'accéder à Uzès par les airs.



Réseau de desserte de la ville (source : Office du Tourisme d'Uzès)

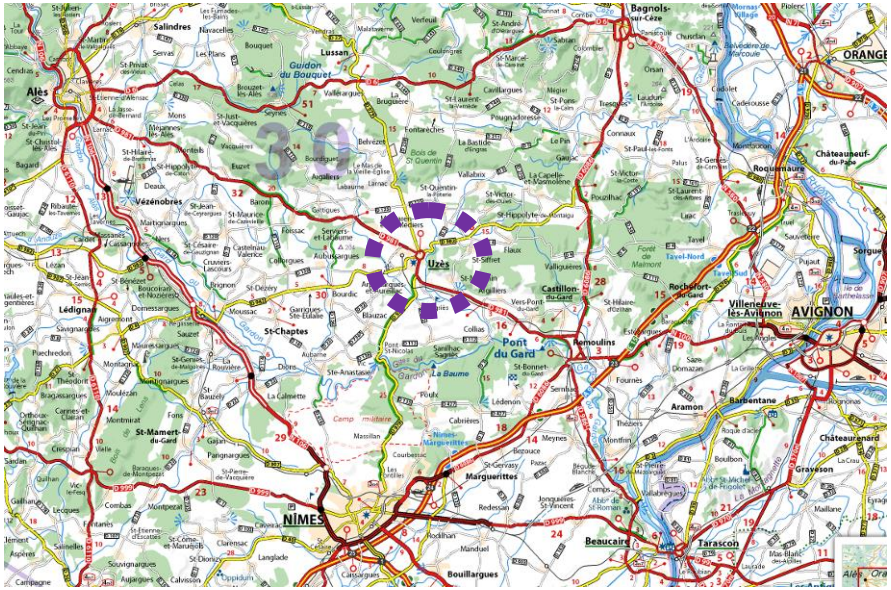
I.1.5.2 – Des dessertes routières qui convergent vers le centre-ville

Les données techniques présentées ici sont issues du Plan de Déplacement de 2012.

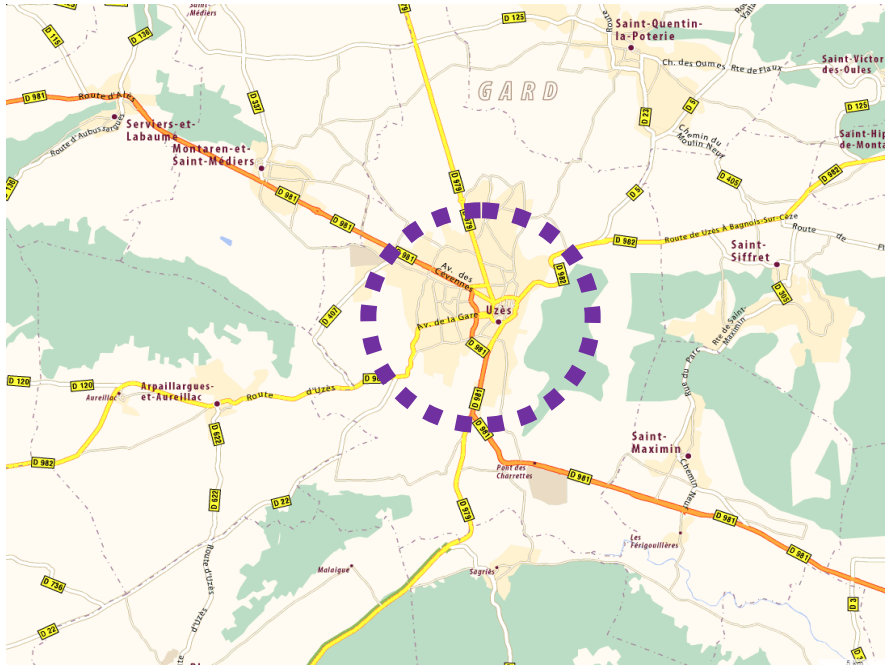
L'agglomération d'Uzès est desservie par trois axes majeurs qui convergent vers le centre-ville :

- La RD 979, axe Nord-Sud reliant Uzès à Lussan et Saint-Ambroix au Nord et à Nîmes au Sud. Les flux routiers y atteignent 1 482 véhicules en moyenne journalière annuelle au Nord d'Uzès et 3 225 au Sud.
- La RD 981 qui relie Uzès à Alès au Nord-Ouest et à Remoulins au Sud-Est. Sur cet axe très circulé, qui met Uzès à une vingtaine de kilomètres de l'échangeur de Remoulins sur l'A9, le trafic journalier annuel moyen atteint 15 733 véhicules vers Remoulins et 6 073 vers Alès.
- La RD 982 qui relie Uzès à Quissac à l'Ouest et à Bagnols-sur-Cèze à l'Est. À la sortie d'Uzès, le trafic routier s'établit en moyenne journalière annuelle à 8 128 véhicules en direction de Bagnols-sur-Cèze et à environ 3 700 véhicules en direction de Quissac.

Ces trois axes aboutissent sur les boulevards à sens unique qui ceinturent le centre ancien (Boulevard Charles Gide, Boulevard Gambetta, Boulevard des Allées, Boulevard Victor Hugo, Le Portalet). Il en résulte une concentration des flux sur ces boulevards et des difficultés de circulation importantes aux heures de pointe et durant toute la saison touristique.



Localisation des infrastructures de déplacement depuis Uzès



Le Plan de Déplacement d'Uzès a été réalisé en 2012 par l'agence *Horizon Conseil* de manière à engager une stratégie et des actions cohérentes en matière de gestion des déplacements. Cette étude permet de fixer trois objectifs majeurs :

- Améliorer et mieux organiser la circulation automobile et optimiser le réseau viaire existant
- Mieux gérer le stationnement tout en aménageant les espaces publics majeurs
- Accroître la place dévolue aux cyclistes, aux piétons et aux Personnes à Mobilité Réduite

Extrait PADD, projet 04/2015 :

L'attractivité et la localisation du centre-ville en position de carrefour routier d'envergure départementale, ainsi que la structure « en étoile » du réseau de déplacement motorisé ont pour conséquences de nombreux encombrements, principalement au niveau du centre-ancien.

Par ailleurs, le réseau de mobilités douces reste insuffisamment développé.

***L'objectif global de la commune** est de proposer une offre différenciée en déplacements, alternative aux circulations motorisées. Dans cet objectif, il s'agira de :*

*- développer un réseau de déplacements doux (voies vertes, voiries partagées, parkings-vélos…) : tant au niveau de la zone urbanisée d'Uzès, afin **d'améliorer l'interconnexion entre les différents quartiers / pôles de la commune, ainsi que l'accessibilité au centre-ville et aux principaux équipements** / pôles d'équipements de la commune…, qu'à l'échelle intercommunale de l'Uzège, en vue de connecter Uzès aux communes voisines : liaison notamment avec les communes de Saint-Quentin-la-Poterie au Nord et Montaren-et-Saint-Médiers à l'Ouest.*

- assurer les liaisons inter-quartiers en matière de mobilités motorisées par la création de nouvelles voies ;

*- **fluidifier et déplacer les flux traversant le territoire communal hors du centre-ville pour diminuer les nuisances liées aux déplacements motorisés par la création de contournements au sud et à l'est.***

- une réorganisation et un confortement de l'offre en stationnement, notamment en vue d'établir une politique de « parkings-relais » en périphérie du centre ancien, couplée à un réseau de transports alternatifs (transports en commun, modes doux…) permettant d'acheminer ensuite les habitants, travailleurs et touristes d'Uzès jusqu'à son centre-ville.

*- une **nouvelle répartition de la place occupée par différents modes de déplacements dans certains secteurs** (piéton, vélo, voiture…) et la requalification / réappropriation par le piéton de certains espaces (espace centre-ville/Bourgades, **Promenade des Marronniers**…).*

*- une **meilleure gestion des flux collectifs touristiques et scolaires** – notamment des bus et des cars en période estivale.*

I.1.5.3 – Un projet d'aménagement de voies de contournement

Actuellement les routes départementales et les boulevards circulaires supportent :

- un trafic de transit relativement stable sur l'année,
- un trafic de desserte locale,
- un trafic touristique saisonnier.

Rares sont les connexions entre ces grandes pénétrantes qui permettraient de contourner le centre-ville ; aujourd'hui seul l'axe constitué par l'Avenue Georges Chauvin, l'Avenue du Redounet et l'Avenue Georges Pompidou permet de relier la Route d'Alès (RD 981) à la Route de Nîmes (RD 979) en évitant les boulevards.

Un des objectifs majeurs de la commune consiste à limiter à terme la circulation de transit sur les boulevards de ceinture du centre ancien, en favorisant la création de liaisons entre les principales pénétrantes.

Dans l'optique de décongestionner le centre-ville, la commune a lancé une étude de contournement.

Une étude réalisée par la commune met en avant quelques hypothèses de projets pour améliorer les déplacements dans la ville.

Sources : étude communale : travail sur un principe d'organisation de la circulation automobile à horizon 2025 et projet de rapport de présentation PLU (2015)

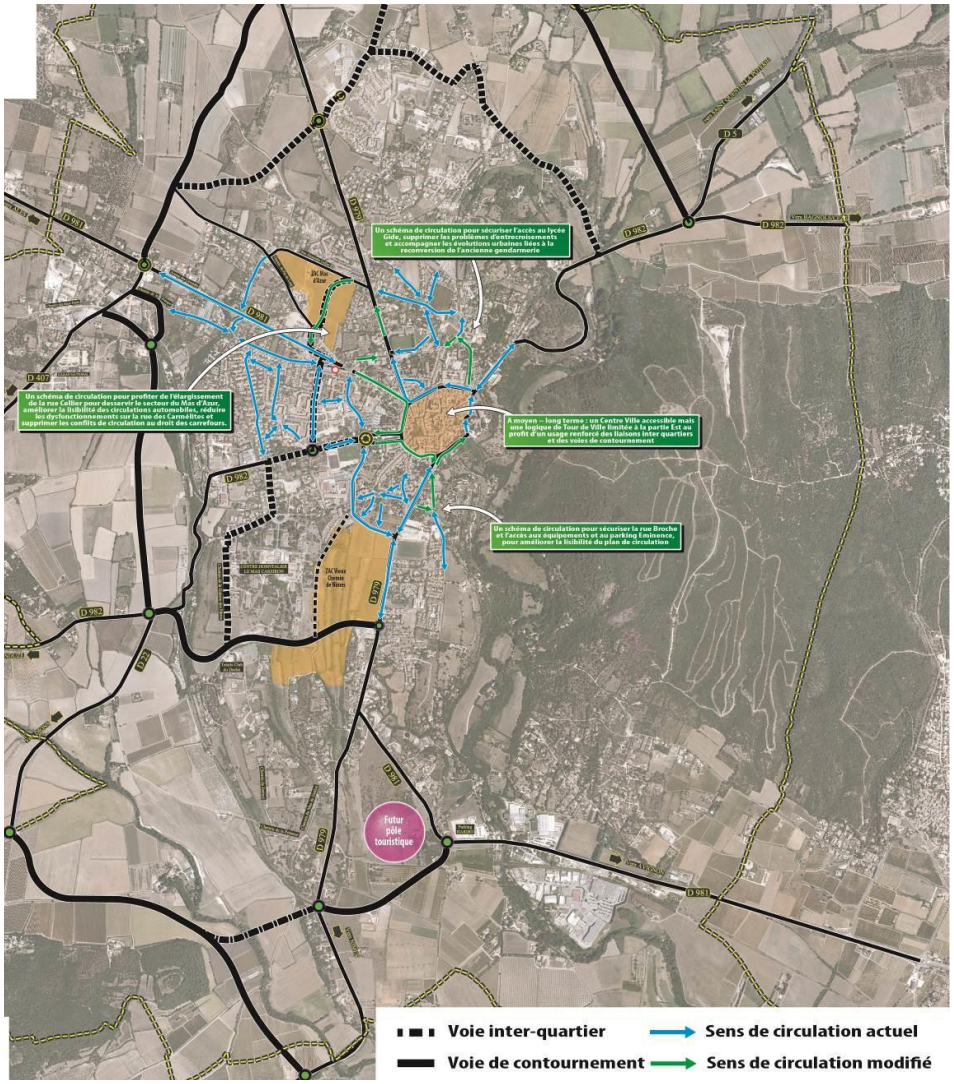
Les principales hypothèses de projets concernent, sous réserve des impacts paysagers et environnementaux :

- la création d'une liaison entre la Route de Saint-Ambroix (RD979) et la Route d'Alès (RD 981) par le chemin de Landry et la voie qui le prolonge pour aboutir au carrefour du Mas de Mayac. Le carrefour du Mas de Mèze, récemment réalisé au carrefour constitué par la Route d'Alès, la Rue Landry et le Chemin du Mas des Tailles constitue l'amorce de cette future voie d'évitement.
- L'aménagement d'une voie de contournement Est d'Uzès reliant la RD 982 à la RD 981 ; cette voie, située en totalité sur le territoire d'Uzès, partirait du croisement de la route de Bagnols-sur-Cèze et de la Route de Saint-Quentin la Poterie au Nord pour déboucher au Sud sur la Route de Remoulins au droit du Mas de Rey. Deux giratoires devront être réalisés, aux deux extrémités de cette voie d'évitement.
- Un projet de voie sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée est également en réflexion avec le conseil général, il permettrait un contournement Ouest de la commune.
- La création d'une voie de liaison inter quartier entre la rue Alexandre Cellier et le chemin du Pas du Loup assurant la desserte du futur quartier du Mas d'Azur. L'aménagement d'un carrefour entre l'Avenue Alteirac et le Chemin du Pas du Loup est par ailleurs prévu.
- La sécurisation du croisement constitué au Pont des Charettes, par la route de Remoulins (RD 981) et le Chemin de Bargeton, le long duquel un parking a été aménagé sur lequel stationnent les milliers de visiteurs du Musée Haribo. Il est ainsi prévu l'aménagement d'un rond-point à la sortie du virage de Boucarude, où aboutiront le Chemin de Bargeton déplacé, le Chemin de Malaric et la Route de Remoulins.

Les différents projets de contournement faciliteront le transit en périphérie d'Uzès.
Le déplacement du trafic en périphérie de la ville va constituer de nouvelles limites physiques à la tache urbaine d'Uzès.

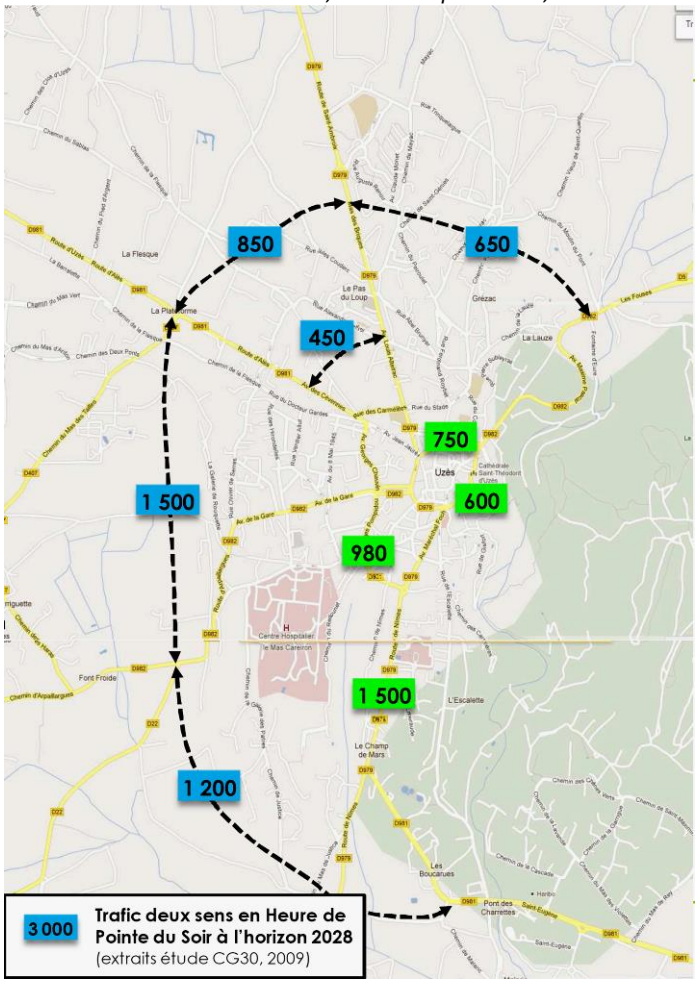
Le traitement des abords, la destination des terrains nouvellement circonscris à l'intérieur de cette ceinture urbaine constituent un des enjeux majeurs de la commune.

Extrait plan de déplacements d'Uzès
Principes d'organisation de la circulation automobile à l'horizon 2025



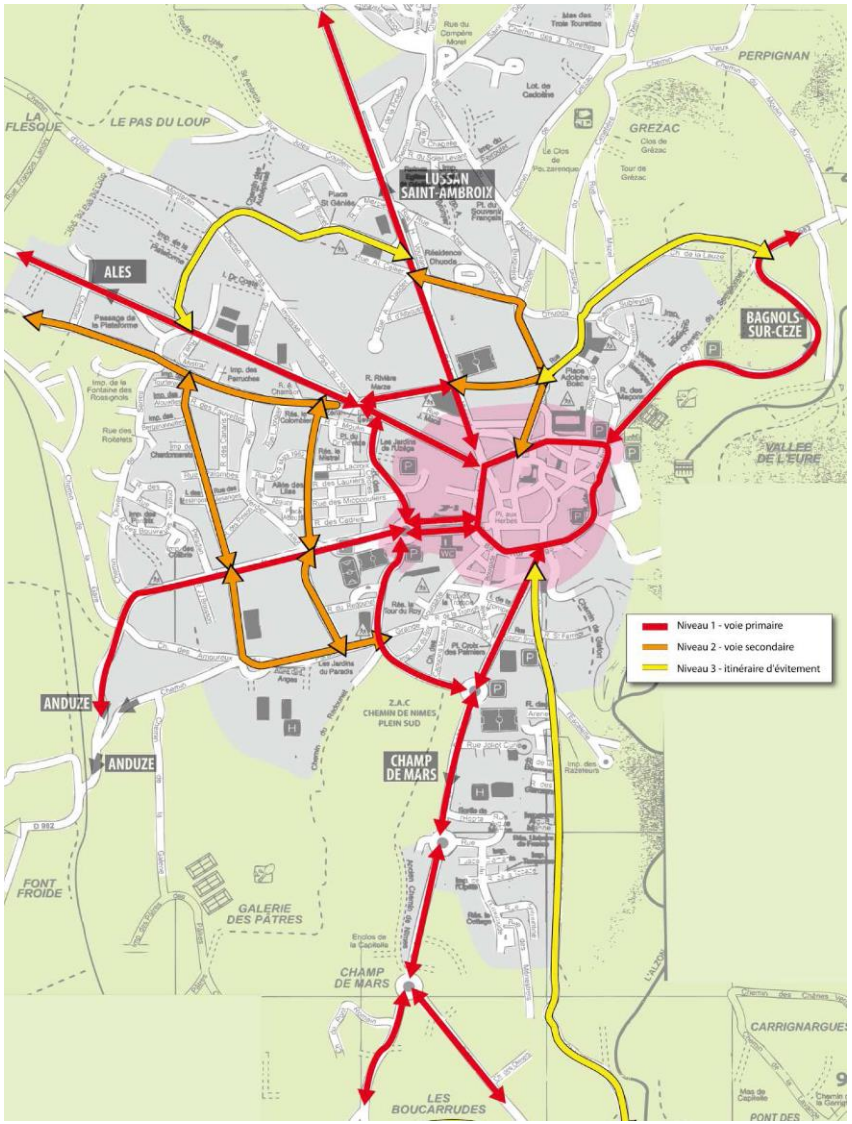
Le projet d'aménagement de voies de contournement figure au Plan de déplacement en 2012. Ce projet aurait pour but de réduire significativement le trafic de transit dans le centre ville et notamment celui des poids lourds mais aussi d'absorber la croissance globale des flux de circulation automobile.

Voies de contournement par l'Ouest et le Nord de l'agglomération
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012



Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, ce projet permettrait de décongestionner le tour de ville, les boulevards et les abords de la Cathédrale notamment aux heures de pointes et en période estivale.

I.1.5.4 - Un réseau de voiries dense en circulation automobile qui s'appuie en partie sur le noyau intra-muros



Hiérarchisation du réseau viaire autour du centre-ville
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

Le Plan de Déplacement caractérise le réseau viaire du centre-ville de la manière suivante :

- **Un réseau de voies primaires** formées par l'avenue de la Gare, l'avenue V. Hugo, avenue Maréchal Foch, avenue G. Pompidou, boulevard C. Gide, avenue Maxime Pascal, avenue Général Vincent, avenue Jean-Jaurès, etc. très fréquenté et desservants les équipements générant le plus de trafic.
- **Un réseau de voies secondaires** qui s'articule autour du réseau primaire (avenue Moïse Charles, rue des Hirondelles, rue du Stade, etc.)
- **Des voiries identifiées comme itinéraire d'évitement** (rue A. Cellier, rue e la Plateforme, etc.).

Les enjeux les plus forts en termes de circulations se situent au niveau des voiries primaires sur et aux abords du tour de Ville.

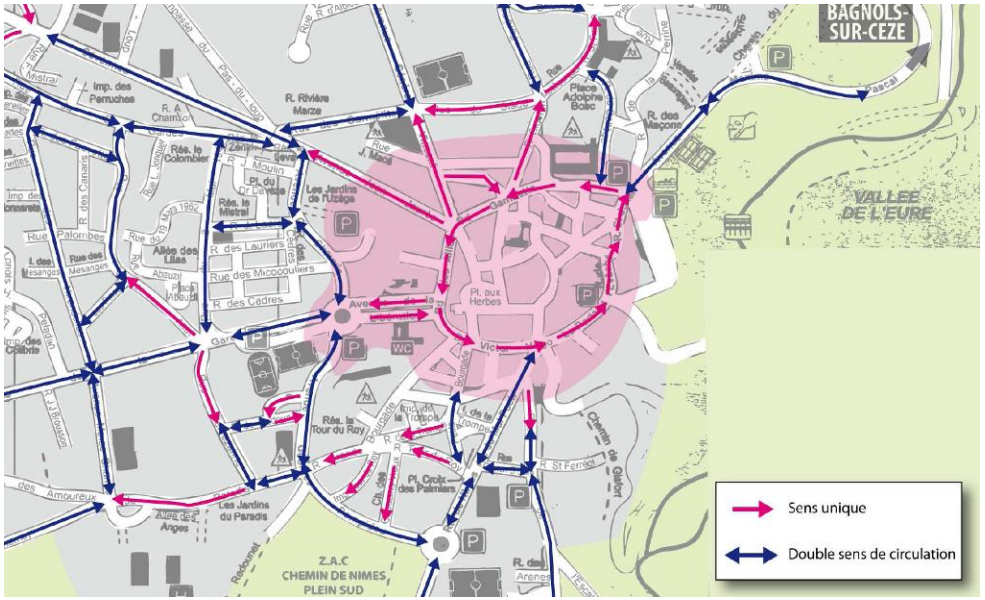


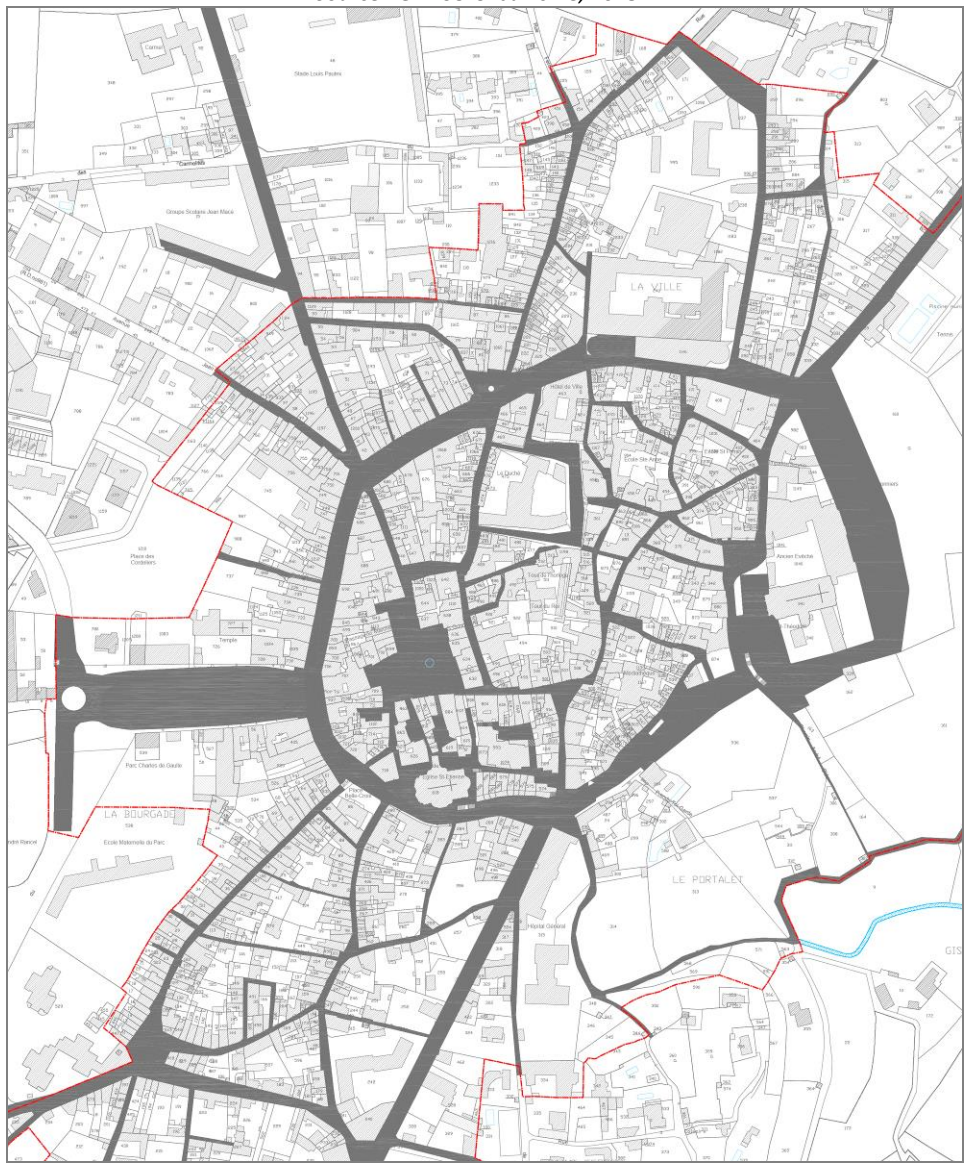
Schéma de circulation actuel
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

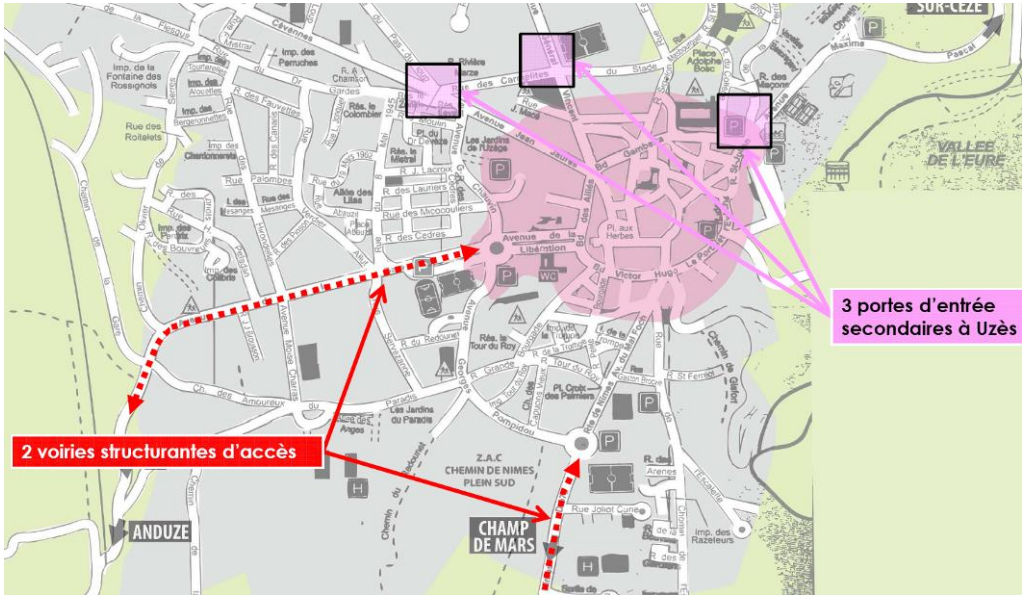
La majorité du centre-ville est desservie par un réseau de voiries en sens-unique (flèches roses) alors que les espaces urbains en continuité du centre-ville sont à double sens (plus à l'ouest).

I.1.5.5 – Une trame viaire complexe dans le Secteur sauvegardé

Ensemble de la trame viaire en espaces publics dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013





Structuration du réseau viaire

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacements, 2012

Le Secteur sauvegardé est constitué principalement de petites rues, ruelles et venelles dont certaines sont strictement piétonnes ou piétonnes accessibles aux véhicules (riverains, services de livraisons, services de secours) excepté le tour de ville formée par les boulevards et avenues Gambetta, Victor Hugo, Le Portalet et Charles Gide.

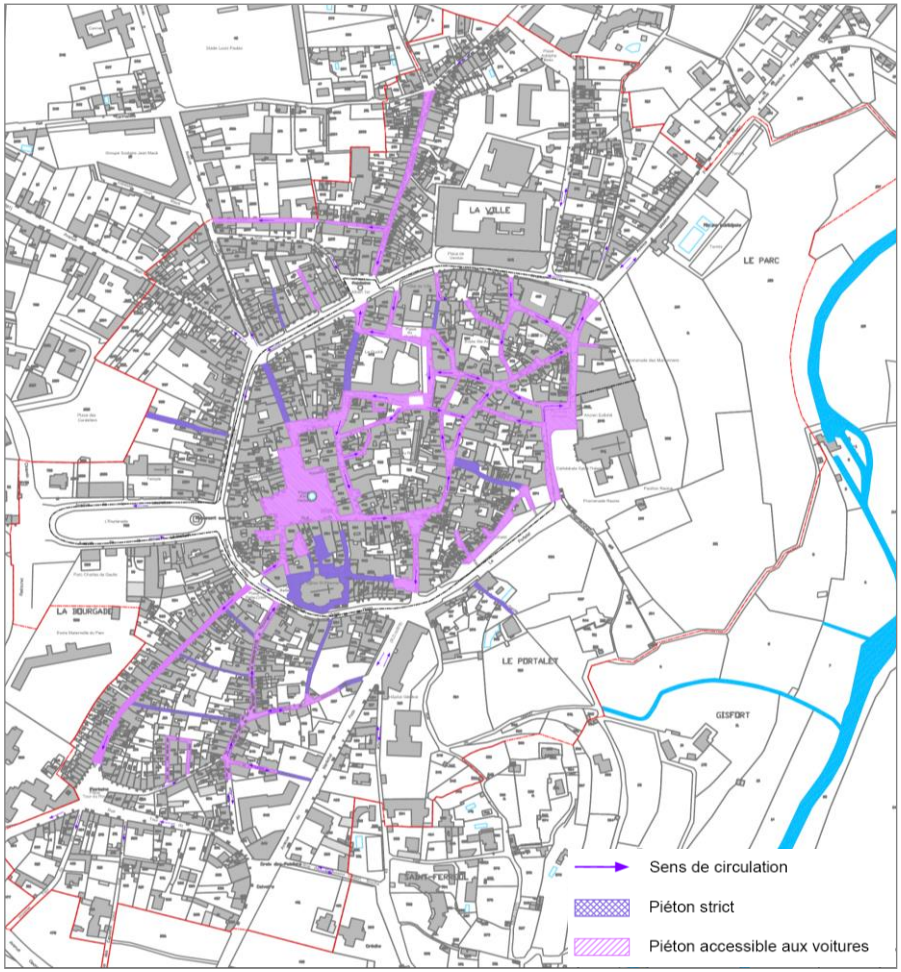
Ce tour de ville est desservi par 5 avenues pénétrantes hiérarchisées de la manière suivante par le Plan de Déplacements :

- 2 voies structurantes d'accès : Avenue e la Libération et du Maréchal Foch
- 3 portes d'entrée secondaires : Avenues Maxime Pascal, Général Vincent et Jean Jaurès.

Trame viaire piétonne dans le périmètre du Secteur sauvegardé

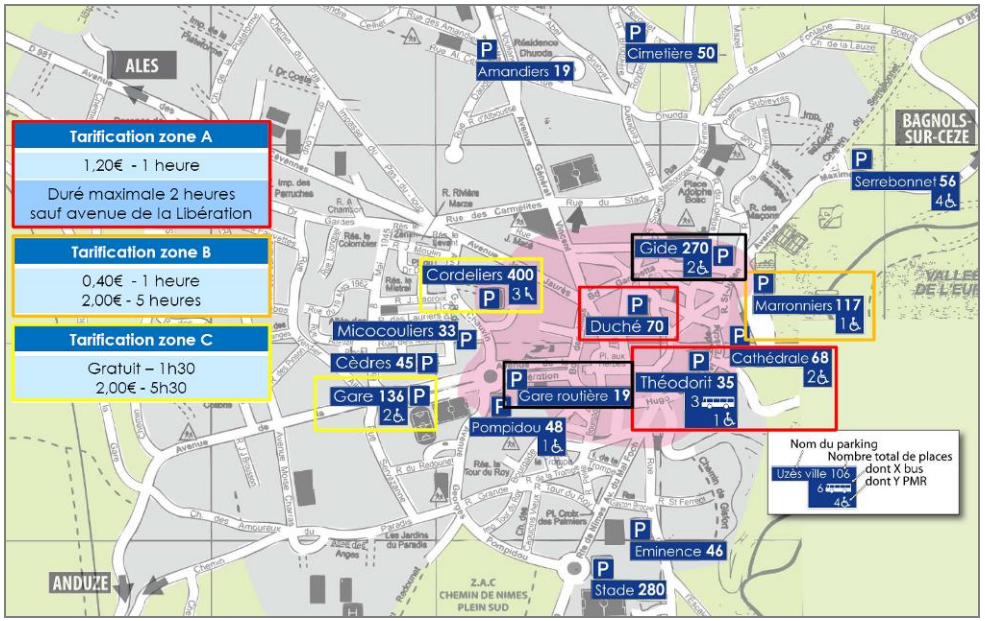
Excepté le tour de ville et les avenues qui le desservent (Avenue de la Libération, Maréchal Foch, Maxime Pascal, Général Vincent et Jean Jaurès), la trame viaire dans le Secteur sauvegardé est piétonne mais accessible aux voitures.
Ces petites rues sont donc accessibles aux riverains, services de livraison ou de secours par exemple en sens unique. Seules quelques rues commerçantes (rue de la République, rue Jacques d'Uzès), petites rues (rue Saint-Théodorit, rue Droite, rue Centrale, rue Jacques le Puisatier, etc.) et venelles sont strictement piétonnes.

Trame viaire piétonne dans le Secteur sauvegardé
Source : GHECO Urbanisme, 2013



I.1.5.6 – Le stationnement en centre-ville et dans le Secteur sauvegardé

Les aires de stationnement dans l'ensemble du centre-ville



L'offre de stationnent en centre-ville
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacements, 2012

Les parkings les plus fréquentés sont les parkings du Portalet, Pompidou, Micocouliers, Eminence, des Cordeliers, Charles Gide et la Promenade des Marronniers.
Les parkings Cordelier et Gide sont les plus importants en termes de capacité d'accueil en centre-ville.

D'après le Plan de Déplacements, l'analyse des pratiques de stationnement dans le centre-ville d'Uzès révèle les points caractéristiques suivants :
Une offre de plus de 2 100 places de stationnement :

- Des aires de stationnement en parkings nombreuses, cumulant près de 1 700 places, dont 60 % dans l'hyper centre, soit 1027 places,
- Des stationnements sur voirie de l'ordre de 500 places, dont 230 payantes et 47 % dans l'hyper centre,
- Des stationnements payants dans le périmètre élargi du centre historique et gratuits sur le reste de la commune.

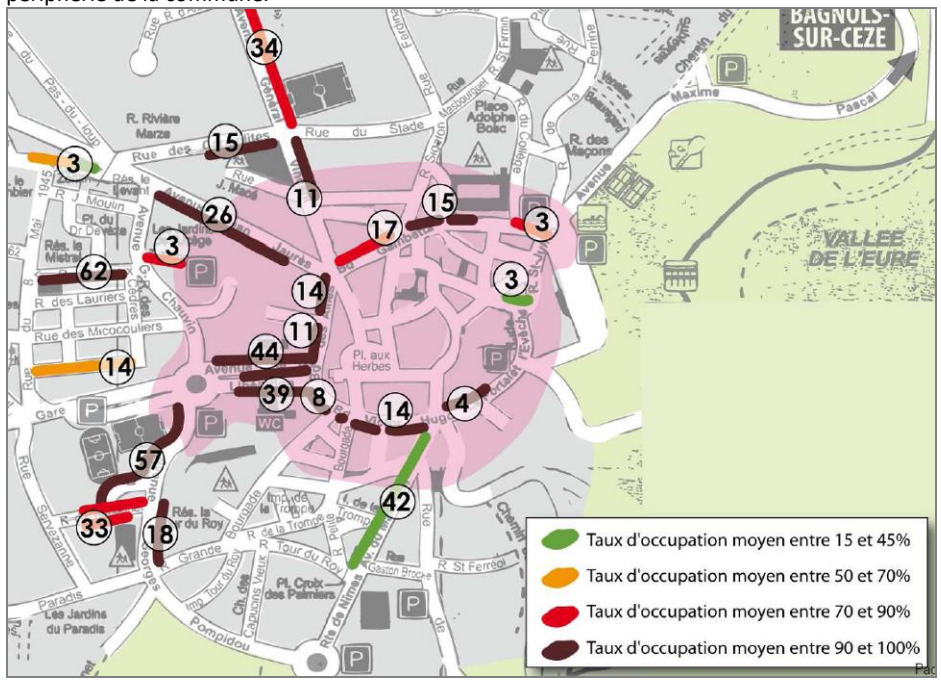
Une occupation « autorisée* » globalement moyenne :

- En moyenne, 44% des places de stationnement en parking sont occupées en journée sur l'ensemble des parkings d'Uzès,
- Pour les parkings du centre-ville, cette moyenne atteint les 56% de taux d'occupation.
- En voirie, le taux d'occupation moyen est logiquement proche du taux de saturation, notamment autour du centre historique et dans ses abords immédiats.

** représente les véhicules stationnés sur des places matérialisées.*

Les parkings bénéficiant d'une situation centrale sont généralement payants, avec une tarification variable selon les zones. La tarification relativement faible, n'incite pas, notamment les salariés, à stationner en périphérie. De plus, la durée de gratuité assez importante ne permet pas d'assurer une rotation en faveur des chalands.

Le taux d'occupation des parkings est relativement fort dans les parkings centraux, et faible en périphérie de la commune.



Taux d'occupation moyen des voiries pour le stationnement
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

En moyenne, 44% des places de stationnement en parking sont occupées en journée sur l'ensemble des parkings d'Uzès.
Dans le centre-ville, le taux d'occupation des aires de stationnement le long des voiries est de manière générale important (taux d'occupation 56% dans les parkings du centre-ville).

Sur voirie, le taux d'occupation est généralement proche du taux de saturation, en particulier dans le centre ancien et ses abords immédiats.
De part et d'autre de l'avenue de la Gare, des avenues Victor Hugo et Gambetta et autour du centre ancien, le taux d'occupation moyen de ces places de parking est supérieur à 90 % en journée.

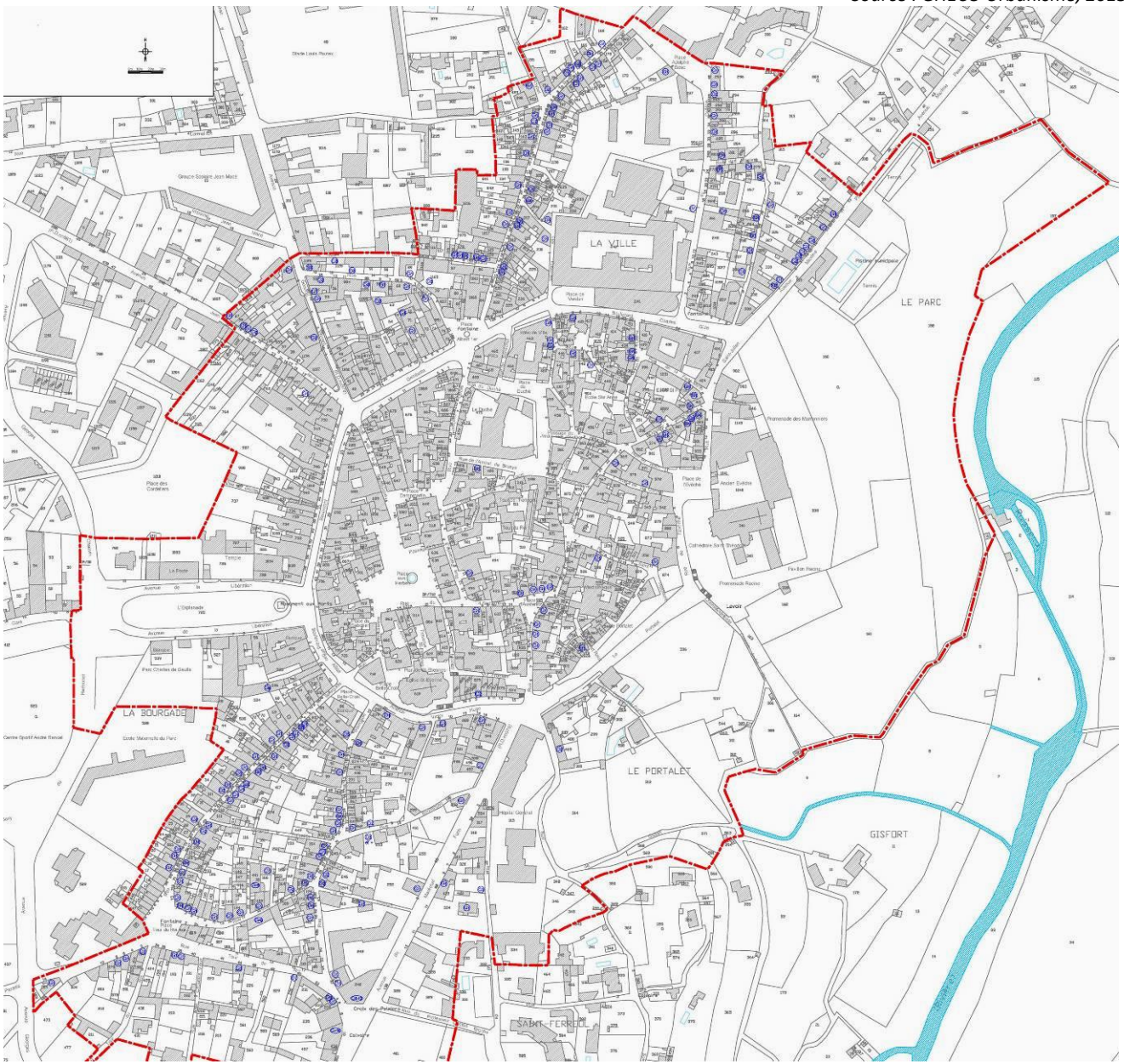
Le stationnement payant est globalement de courte durée au niveau du tour de ville. L'absence de réglementation en périphérie du centre est propice au stationnement de longue durée.
Une problématique de stationnement illicite est constatée dans le centre ancien et aux alentours. En moyenne, ce sont près de 250 véhicules qui stationnent illicitement.
Les aires de stationnement semblent bien positionnées au regard des voies d'accès vers le centre-ville d'Uzès.
L'amélioration de l'offre de stationnement tant sur le plan quantitatif que sur le plan spatial est également un enjeu majeur pour la commune. L'enjeu réside notamment dans le développement du stationnement aux abords du centre-ville, le respect de la réglementation, l'adaptation de l'offre aux besoins des riverains et commerçants et l'amélioration de la signalétique des parkings à l'entrée de la ville.

Une politique de jalonnement limitée est à redéfinir et à uniformiser pour mieux guider les automobilistes.

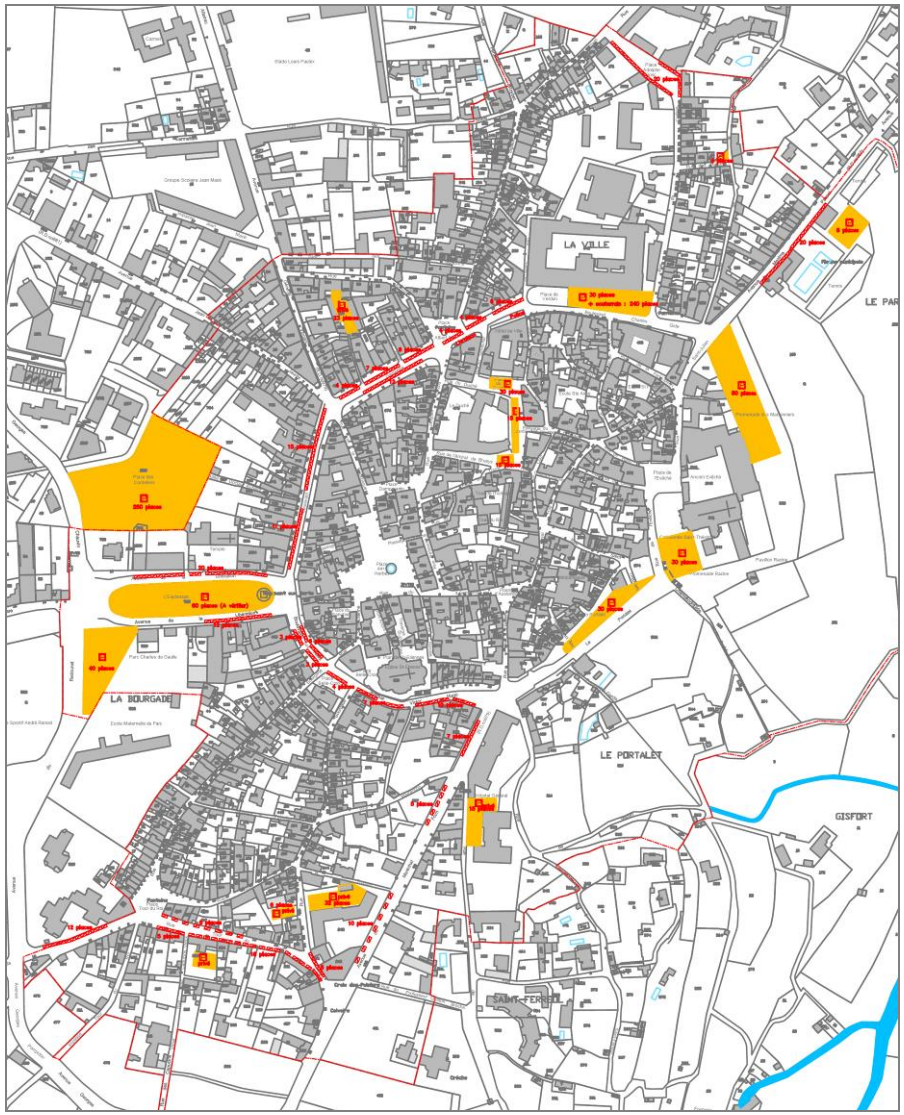
Il n'existe pas de projet de création de nouveaux parcs de stationnement public en 2015.

Localisation des garages privés en rez-de-chaussée dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les aires de stationnement dans le périmètre du Secteur Sauvegardé



Source : GHECO Urbanisme, 2013

LE STATIONNEMENT

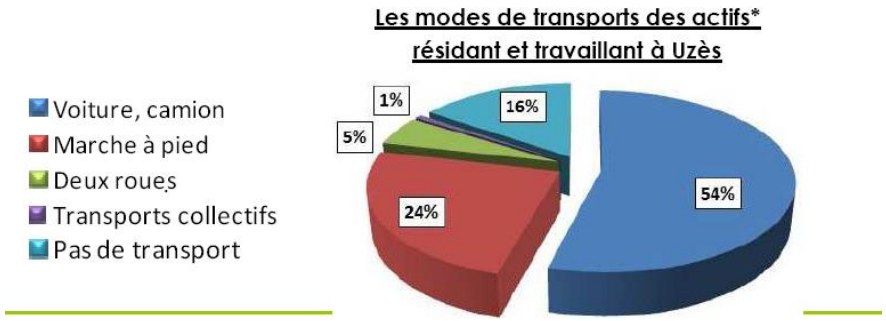
Les points forts	Les points faibles / les contraintes
Une offre de stationnement de 2 150 places dans le centre-ville élargi dont 1 350 places payantes Une offre diversifiée, associant parkings (1 700 places) et places de stationnement sur voirie (450 places) Des aires de stationnement relativement bien positionnées au regard des voiries d'accès au centre-ville d'Uzès Des disponibilités au sein des parkings gratuits et payants (environ 650 places en moyenne hors Stade et Mayac) : Gide, Cordeliers, Gare = 62% de ces disponibilités. Quelques disponibilités en voirie (environ 85 places en moyenne) : rue du Maréchal Foch, rue des Cèdres	Offre sur voirie payante et gratuite : une occupation proche de 100% une quasi indisponibilité de places en journée, Un manque de respect de la règlementation du stationnement, Une signalisation routière hétéroclite et peu pertinente, n'orientant pas efficacement les automobilistes, Tarifications de stationnement sont faibles n'incitant pas à stationner en périphérie, Durée de gratuité trop importante pour assurer une rotation en faveur des chalands. L'extension du parking de la promenade des Marronniers en site classé et l'artificialisation progressive de l'espace.

Les objectifs / les pistes d'amélioration

- Développer des parkings aux abords du centre-ville, notamment entrée sud.
- Adapter l'offre de stationnements aux abords du cœur de ville, en prenant en compte les besoins des riverains et ceux des commerçants.
- Améliorer la signalétique des parkings à partir des portes d'entrée de la ville en créant une signalisation adaptée.
- Améliorer le site de la promenade des Marronniers.

I.1.6.1 – La circulation automobile

Contexte de mobilité



Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

- **L'utilisation de la voiture comme mode de transport est dominante : 54% des actifs résidant et travaillant à Uzès l'utilisent comme moyen de déplacement principal,** notamment du fait de la très faible offre en transports collectifs urbains.

- D'autre part, du fait du caractère resserré du centre-ville, peu étendu spatialement, et de l'effet « urbain » qui est favorable au déplacement doux, **les déplacements en vélo ou à pied représentent près de 30 % des déplacements totaux.**

Un trafic de transit important aux heures de pointe :
La section où le trafic est le plus important aux heures de pointe correspond à la RD 981 qui contourne le centre-ville par l'ouest avec le passage de plus de 385 véhicules/heure.
L'avenue de la Gare et la RD 982 qui traverse le centre-ville est également un axé très utilisé avec 275 véhicules/heure au niveau de l'avenue Maxime Pascal

Des flux migratoires de travailleurs entrant dans la ville plus important que les sortants :
La ville d'Uzès représente un centre économique local attractif ; elle se positionne comme la capitale économique de l'Uzège. De fait, elle génère des flux entrants plus importants que les flux sortant.

- **2 533 actifs* résidants à Uzès sortent quotidiennement du territoire communal pour aller travailler :**
 - **1 622 actifs*** (64%) restent au sein de la commune, se déplaçant sur des distances « Domicile Travail » relativement courtes, générant des flux important de circulation au sein de la ville.
 - **786 actifs*** (31%) travaillent dans une autre commune du Gard, dont notamment Nîmes, Bagnols-sur-Cèze, et Montaren-et-Saint-Médiers.
 - **125 actifs*** (5%) travaillent dans un autre département de la Région Languedoc Roussillon ou dans une autre Région de France

- **3 461 actifs* ne résidant pas à Uzès entrent quotidiennement à Uzès pour travailler, générant des flux denses de circulation :**
 - 3 351 actifs* (97%) proviennent du Gard (principalement de Saint-Quentin-la-Poterie, de Nîmes et de Montaren-et-Saint-Médiers).
 - 110 actifs* proviennent d'un autre département de la Région Languedoc-Roussillon, ou d'une autre Région en France, dont 17 actifs* (15%) de Montpellier.

**Actifs = actifs de plus de 15 ans ayant un emploi – Source : recensement de la population INSEE 2007 et Plan de Déplacement, 2012*

Le Plan de Déplacement a évalué les flux entrants, sortants et traversant la ville le matin et le soir et en période estivale ou non.
Les résultats corroborent les données Insee : **le flux des personnes entrant dans la ville le matin pour y travailler est plus important que le flux sortant des personnes qui travaillent sur d'autres communes.**

Le nombre de voitures qui traversent la ville (trafic de transit) est également intense et posent des problèmes de circulation notamment aux abords du centre-ville.

Les flux de circulation sont similaires en période normale ou estivale du fait de la forte activité touristique et des flux que cela génère.

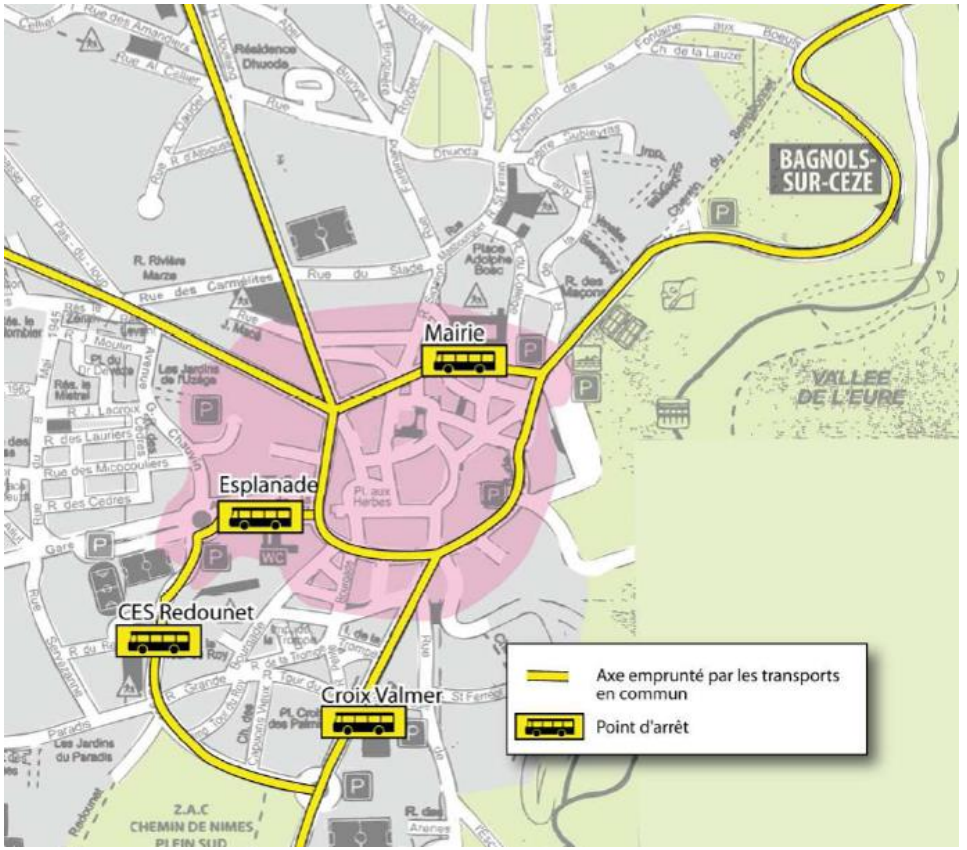
I.1.6.2 – Des transports en commun faiblement développés



Le Plan de déplacement dresse le constat suivant :

- Une absence d'offre urbaine centrée sur Uzès et vers les communes alentours
- Une offre limitée à la desserte interurbaine assurée par le Conseil-Général soit 4 lignes interurbaines :
 - Ligne E52 : Saint Ambroix – Uzès – Nîmes
 - Ligne A11 : Uzès – Brignon – Nîmes
 - Ligne A15 : Avignon – Alès
 - Ligne B21 : Pont Saint esprit – Bagnols-sur-Cèze – Nîmes

 Et des lignes scolaires :
 - Ligne 823 desserte des lycées d'Uzès
 - Ligne 819 desserte du collège Louis Redounet
 - Navette inter collège



Les ponts d'arrêt et de desserte

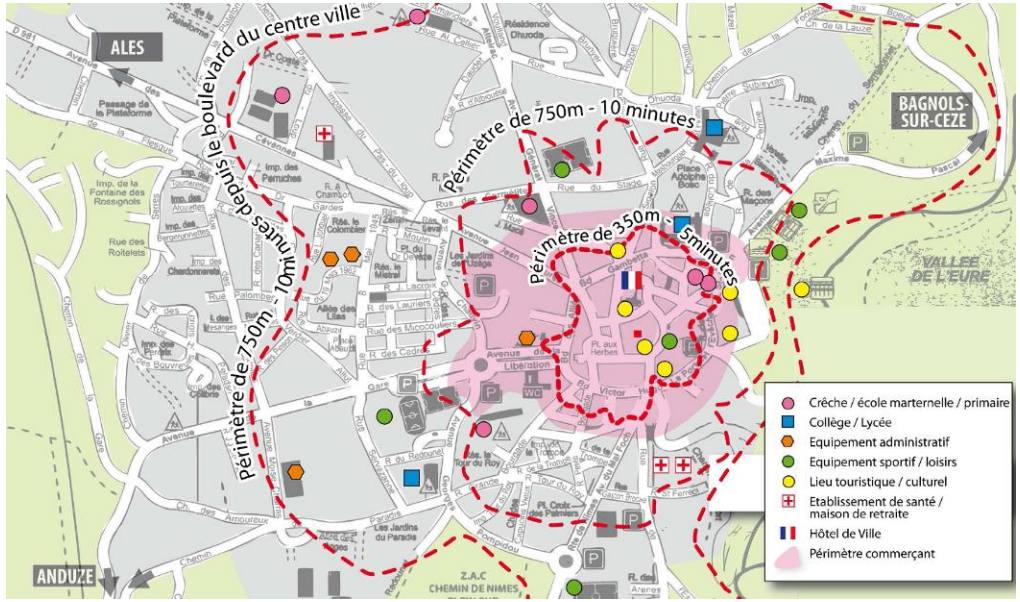
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

5 point d'arrêts desservis par ces différentes lignes dont 2 dans l'hyper centre :

- L'Esplanade
- La Mairie – Lycée Guynemer
- La croix Valmer
- Le CES Redounet
- CES Trintignant

I.1.6.3 – Les modes de déplacement doux

Les circulations douces dans la ville



Les pôles générateurs de trafic et périmètres de déplacement des piétons
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

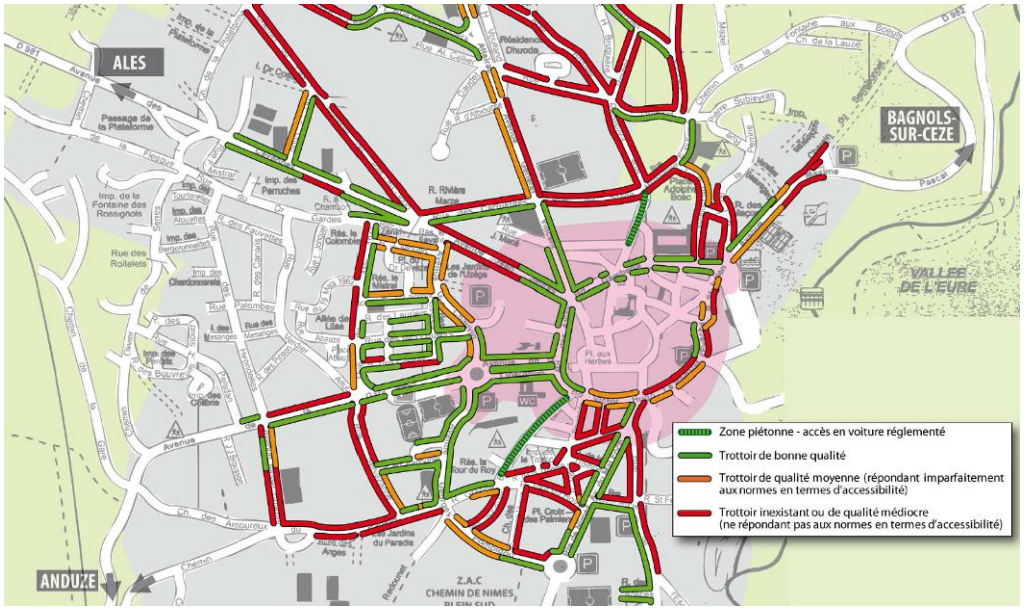
L'analyse des pratiques de déplacements piétons dans le centre-ville d'Uzès révèle les points caractéristiques suivants :

Secteur centre historique
Les cheminements dans le cœur historique ou dans les parties les plus anciennes bénéficient d'un traitement piéton ou semi piéton (peu de voiture donc, peu de conflits). Ce traitement offre aux piétons des cheminements sécurisés et de bonne qualité.

Autour du cœur historique (périmètre de 500m)
Les grands axes de circulation bénéficient de cheminements piétons relativement confortables.
Les secteurs nouvellement aménagés ont bien pris en compte les piétons en leur offrant des cheminements de qualité satisfaisante.

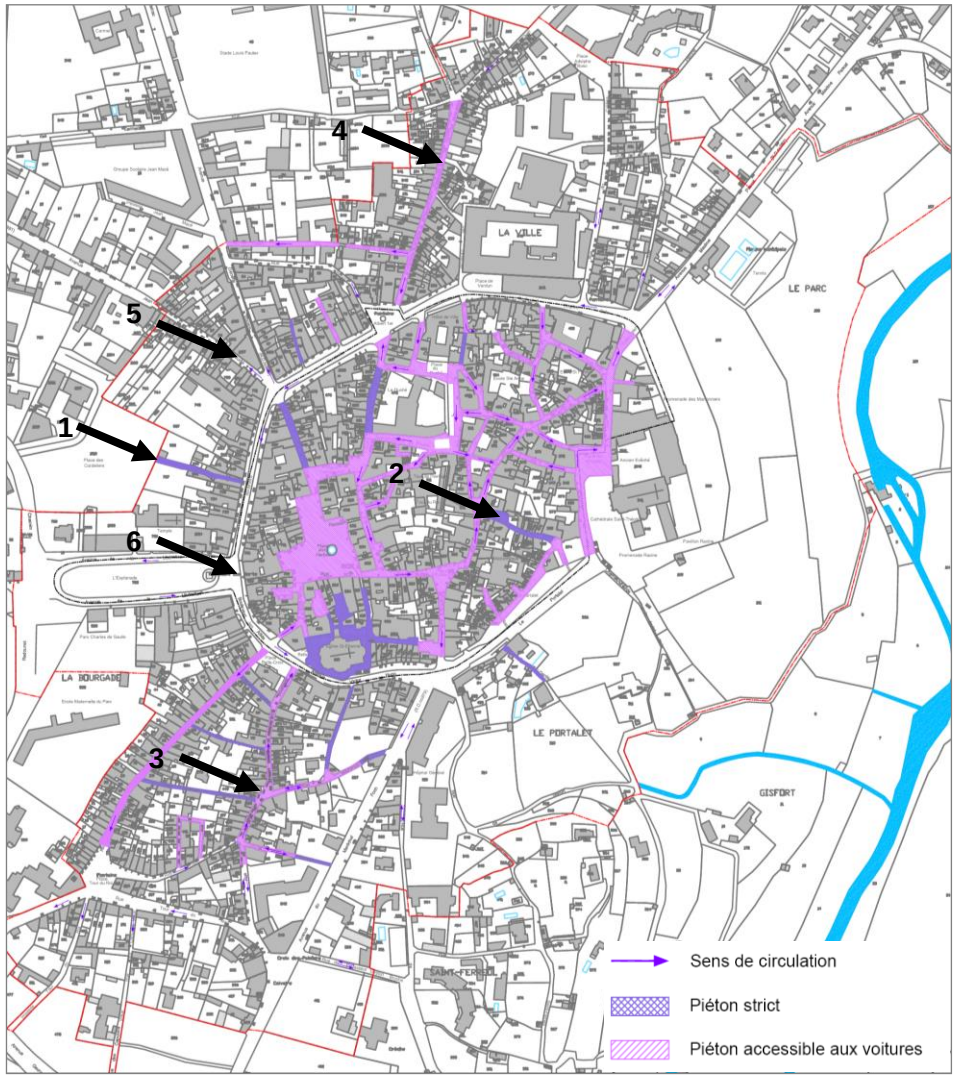
Certaines sections du tour de ville, notamment rue Saint-Julien, ne garantissent pas la sécurité des piétons et encore moins celle des PMR.

Le reste de la zone agglomérée (périmètre à 500m du centre historique)
Les cheminements extérieurs à un périmètre de 500/600 m du cœur historique sont généralement de mauvais qualité ou inexistants.



Qualification des cheminements piétons
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

Les circulations douces le périmètre du Secteur sauvegardé



Source : GHECO Urbanisme, 2013

Les différents types de cheminements piétons dans le périmètre du Secteur Sauvegardé



1- Cheminement piéton – Allée du Docteur Robillot



2 - Cheminement piéton rue Saint-Théodorit



3 - Espace de circulation partagé (cheminement piéton accessible aux véhicules) – rue de la Petite Bourgade



4 - Espace de circulation partagé (cheminement piéton accessible aux véhicules) – rue Xavier Sigalon



5 - Avenue Jean Jaurès et cheminements piétons de part et d'autre



6 - Cheminements piétons (trottoirs) de part et d'autre du tour de ville

Les points forts	LES DEPLACEMENTS - Les points faibles / les contraintes
▪ Un centre historique protégé de la circulation automobile générale	Des trafics de transit importants, représentant 1/3 du trafic total, Un réseau de voirie en étoile et une concentration des flux sur et aux abords du Tour de Ville, Le boulevard du Tour de Ville, un passage quasi obligé pour les véhicules en relation avec Uzès, Des carrefours saturés, des points d'insécurité, sources de dysfonctionnement circulatoire.
Les transports en commun Une offre inter urbaine diversifiée en direction des principaux pôles urbains du Gard (Nîmes, Bagnols sur Cèze, Alès) Une offre inter urbaine à destination des usagers scolaires	Des temps de parcours élevés aux heures de pointe compte tenu des dysfonctionnements circulatoires Une forte concentration des cars sur le Tour de Ville et des conflits à certaines périodes Une offre urbaine sur Uzès et vers les communes limitrophes inexistante L'absence de vélo libres et d'espaces de voirie dédiés au vélo en entrée de ville
Les déplacements piétons/vélos Un hyper centre à l'échelle des déplacements piétons, des distances inférieures à 750m et des temps de parcours piétons de 10 mn maximum, Une concentration d'équipements, services, et commerces le long d'axes bien identifiés et/ou de secteurs circonscrits : cœur de ville, Tour de Ville **Un cœur de ville historique bénéficiant d'un traitement quasi-piéton et de qualité, à l'écart de la circulation automobile générale.**	Des traversées piétonnes des principaux axes de circulation peu confortables et des discontinuités piétonnes importantes, Des espaces publics moyennement à peu accessibles à pied, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite, Des entrées de ville peu qualifiantes, « routière » : RD 979- Avenue du Général Vincent, RD 982- Avenue Maxime Pascal, RD 981- Avenue des Cévennes, RD 979- Route de Nîmes.
Une zone urbanisée à l'échelle des déplacements cyclables quotidiens : des distances inférieures à 3 km et des temps de parcours de 10 mn maximum Une concentration d'équipements de services, de commerces le long d'axes bien identifiés et/ou de secteurs circonscrits ...	Des aménagements cyclables inexistants Des axes principaux de circulation aux trafics élevés, avec une circulation dense avec des perturbations significatives Une topographie défavorable à l'Est, Nord-Est (Saint-Quentin-la-Poterie) et au Sud-Ouest (vers Anduze-Dions) Une desserte des pôles générateurs de déplacements qui reste à satisfaire Des circuits VTT nombreux autour d'Uzès mais une absence de connexion à travers le centre-ville. **La faible présence du vélo dans le Secteur sauvegardé et un manque de lisibilité des itinéraires**

Les objectifs / les pistes d'amélioration	
- **Compléter le réseau de voirie principal afin d'accompagner les évolutions urbaines actuelles et à venir,** - **Améliorer les liaisons inter quartiers en évitant l'usage des voiries d'accès au cœur de ville (tour de ville) ou des carrefours actuellement saturés,** - **Supprimer les « points noirs » circulatoires et sécuriser les points de conflits,** - **Requalifier le tour de ville : nécessité :** **. D'engager une politique d'amélioration du réseau de voirie pour accompagner un fort dynamisme communal** **. D'adapter le plan de circulation actuel** **. De créer une déviation Ouest**	**Transports en commun :** - Sécuriser les points d'arrêts - Offrir une desserte alternative attractive le jour du marché - Réfléchir à une offre ciblée en semaine et le samedi, de types transports à la demande ou navettes pour répondre aux besoins des populations non motorisées et des communes voisines (avec aménagement des points de rabattement automobile) - Développer la mise à disposition de vélos en libre-service **Circulations douces** - Redonner une place de choix aux piétons : assurer les continuités piétonnes sur les axes plus fréquentés - Jalonner/Signaliser les principaux itinéraires piétons : distance, temps de parcours, valorisation des axes commerçants et/ou historiques ; conforter, matérialiser et sécuriser les cheminements piétons d'accès aux pôles générateurs de déplacements dans le centre-ville et aux abords des équipements scolaires, entre les parkings et le cœur de ville - Développer des itinéraires cyclables sur les axes « favorables », relativement plans et dotés de pôles générateurs (équipements, services, commerces...)

I.2 – LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE ET DES SITES AUTRES QUE LE PSMV

I.2.1 – Les Sites

Les sites protégés au titre de la loi 1930 :

Sites classés

- Places de la République et Dampmartin (0,68ha)
- Promenade des Marronniers (0.97ha)

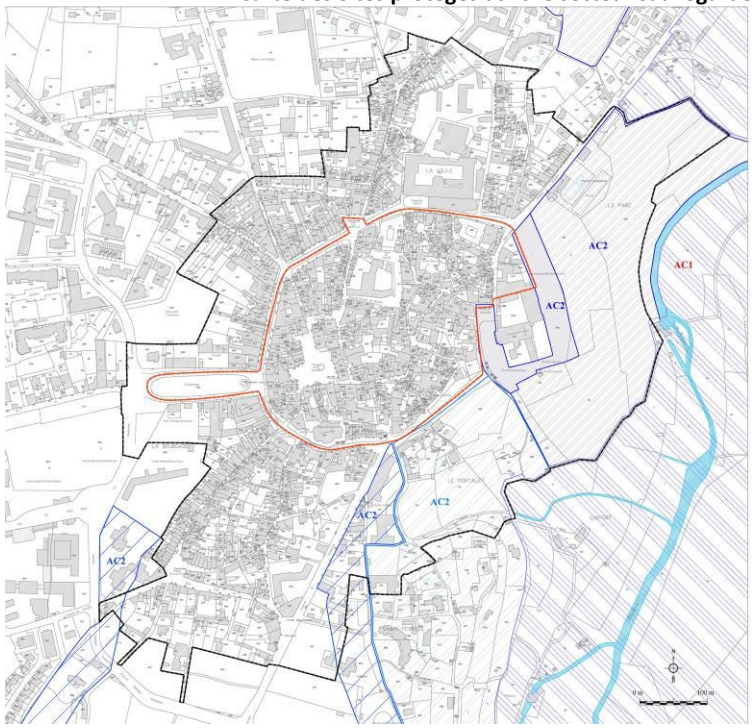
Sites inscrits

- Le quartier de la Lauze (92.43ha)
- Places de la République et Dampmartin (2,25ha)

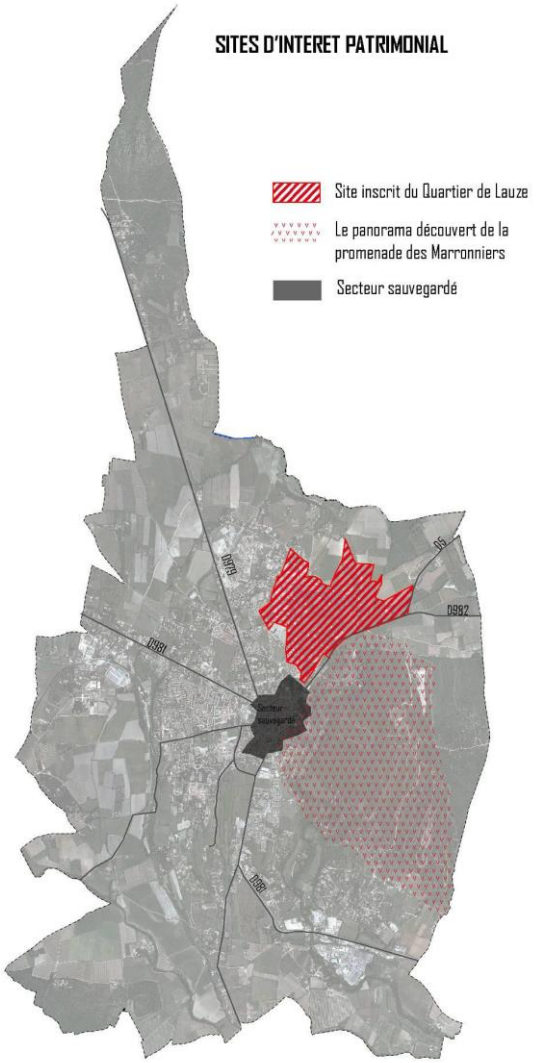
Périmètre de protection

- Le panorama découvert de la promenade des Marronniers (303,66ha)

Carte des Sites protégés dans le secteur sauvegardé



Carte des Sites protégés sur Uzès (carte PLU, 2015)



I.2.2 - Les Monuments Historiques

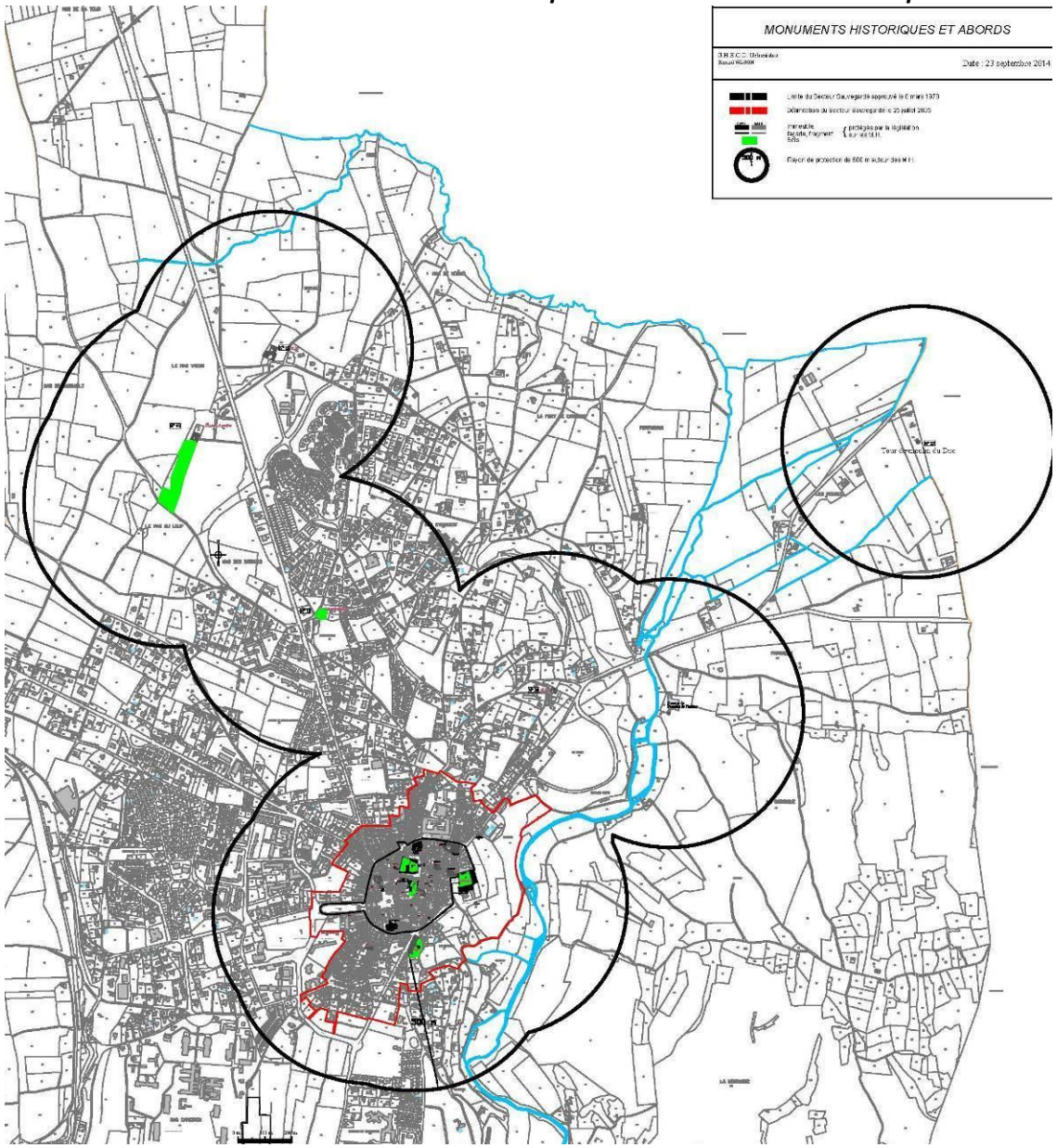
N°	Nom	Adresse	Nature de la protection	Section et N° de parcelle	Date classement MH	Date inscription MH
1	Cathédrale	Lieu-dit l'Evêché	Tour dite campanile (fenestrelle) Cathédrale.		1862 03/07/1963	
2	Crypte		Crypte		12/07/1886	
3	Maison du 17e siècle	1 rue Saint Etienne	Porte et vantail.			20/03/1929
4	Maison 16e siècle	1 place Dampmartin	Façade avec tourelle. Escalier et façade sur cour.			25/06/1929 06/12/1949
5	Château dit le Duché 12e et 18e siècle	Route des Bagnols	Entrée du Parc Duché, porte.		26/10/1334	26/10/1934
6	Immeuble	19 boulevard Victor Hugo	Cour et élévation			15/03/1934
7	Maison	3 rue Paul Foussat	Fenêtre, porte et élévation.			16/03/1938
8	Hôtel d'Aigaliers	Place de la République	Elévation et toiture.			06/12/1949
9	Maison du 17e siècle	12 rue de la République	Escalier, élévation et toiture.			06/12/1949
10	Eglise Saint Geniès (ruines) et pinèdes avoisinantes (Hors PSMV)		Terrain et arbres			29/12/1949
11	Maison 18e siècle	25 rue du docteur Jean Blanchard	Clôture et grille.			10/05/1954
12	Maison 18e siècle	11 boulevard Gambetta	Porte			10/05/1954
13	Maison 18e siècle	29 boulevard Gambetta	Balcon, escalier, élévation, clôture, rampe d'appui et grille.			10/05/1954
14	Maison 18e siècle	16 rue Jacques-d 'Uzès	Balcon, élévation, clôture, grille, toiture.			10/05/1954
15	Maison 18e siècle	20 rue Jacques-d 'Uzès	Balcon, élévation, clôture, grille, toiture.			10/05/1954
16	Maison 18e siècle	16 rue de la petite Bourgade	Fenêtre, porte, élévation, clôture grille et toiture.			10/05/1954
17	Maison	28 rue du docteur Blanchard	Porte, vantail.			13/05/1954
18	Maison 14e, 15e et 18e S	24 rue du docteur Jean Blanchard	Porte et vantail.			13/05/1954
19	Maison 18e et 19e siècle.	21 rue du docteur Blanchard	Porte et vantail.			13/05/1954
20	Maison 17e et 18e siècle	7 rue de la Péllisserie	Escalier, clôture, rampe d'appui et grille.			15/05/1954
21	Maison	7 rue du 4 septembre	Porte et vantail.			15/05/1954
22	Maison 18e siècle	5, 7 boulevard des Alliés ; anciennement boulevard de l'Esplanade	Balcon, fenêtre, élévation, clôture, grille			15/05/1954
23	Maison 18e siècle	26 rue du docteur Blanchard	Heurtoir en cuivre, rampe en fer forgé.			02/06/1954

N°	Nom	Adresse	Nature de la protection	Section et N° de parcelle	Date classement MH	Date inscription MH
24	Pavillon Racine		Pavillon			17/06/1959
25	Hôtel de Castille, 1er quart du 19e siècle		Elévation et toiture.			15/03/1962
26	Domaine de Plantery. (hors PSMV)		Fontaine.			05/08/1963
27	Tour du Moulin du Duc. (hors PSMV)	Les Fouzes, Uzès	Tour.			14/10/1963
28	Mas de Lauze, anciennement dit la Maladrerie. (hors PSMV)		Elévation et toiture.			11/10/1971
29	Eglise Saint Etienne, 3e quart du 18e siècle		Eglise.		29/11/1974	
30	Partie subsistante des remparts, Tour du Roi et Tour de l'Evêque		Tour du roi et Tour de l'évêque, chapelle et partie subsistante des remparts.		14/11/1979	
31	Ancien Evêché		Ecurie, enclos, cour, portail, pavillon, élévation, clôture, toiture, grille, sol et bâtiments.		23/12/1981	
32	Hôtel de ville	Rue du Sénéchal, rue du Salin, place du Duché, boulevard Charles Gide	Cour, galerie, élévation et toiture.		21/03/1983	
33	Mas de Mayac. (hors PSMV)		Elévation et toiture			11/06/1987
34	Aqueduc Gallo-Romain de Nîmes. (hors PSMV)		Vestiges archéologiques de l'Aqueduc et parcelles traversées ou bordées par son tracé.			25/07/1997
35	Ancien grand séminaire	26, 28 boulevard Charles Gide, rue de la Ferté-Milon	Terrasse, escalier, ancien Séminaire. Bâtiment en totalité.	AY 408	04/12/2003	28/07/1999
36	Maison, (ancienne église Saint-Julien).	28, boulevard Charles Gide	Ancienne église	AY 407	09/09/1999	09/09/1999
37	Hôtel du 18e siècle	2 rue Port Royal	Décor intérieur, rampe d'appui, grille et porte.	AY 521		31/07/2000
38	Hôpital général	Avenue du maréchal Foch	Chapelle en totalité, jardin, façades, toiture, élévation et escalier.			24/12/2004
39	Hôtel Chambon de la Tour	18 rue du docteur Jean Blanchard	Porte, vantail et décor intérieur, Hôtel en totalité.			25/04/2007

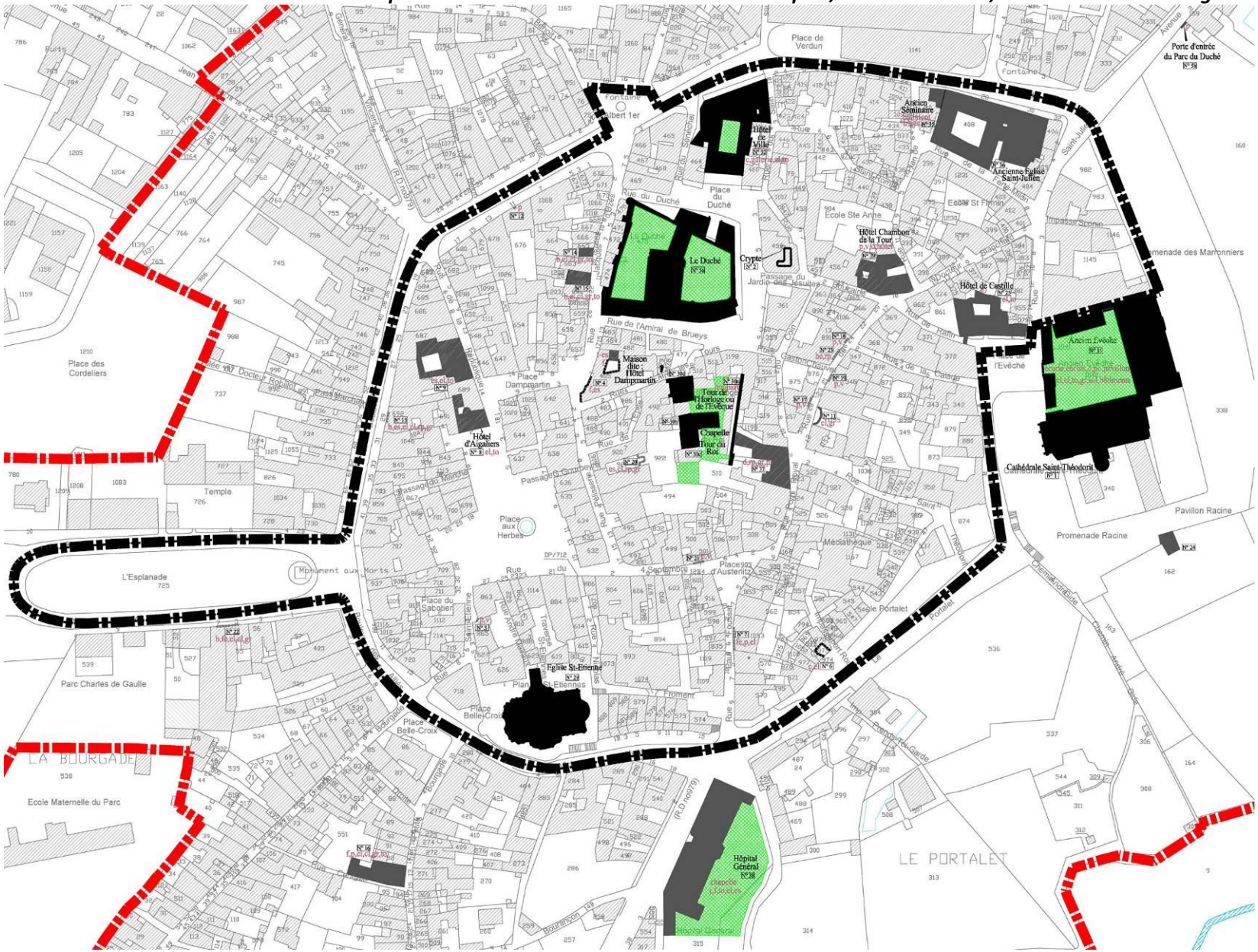
LES MONUMENTS PROTEGES, INSCRITS ET CLASSES M.H.

et le périmètre de protection qui les accompagne (cercles des 500 mètres)

Carte des protections Monuments historiques sur Uzès



Carte des protections au titre des Monuments historiques, inscrits et classé, dans le secteur Sauvegardé



Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille.
Les catégories de travaux concernés sont : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).
Une zone de présomption de prescription archéologique n'est toutefois pas une servitude d'urbanisme.
13 sites sont concernés sur la commune d'Uzès, inventoriés par le Service Régional d'Archéologie (Direction Régionale de l'Action Culturelle Languedoc-Roussillon) sur la commune d'Uzès.

Extrait de l'Arrêté du 22 septembre 2010 :

Notice de présentation annexée à l'arrêté n° 100610

Toutes les zones sont sans seuil

Zone 1 : Oppidum du second Age du Fer du Grand Mas.

Zone 2 : Pont médiéval et moderne de Seynes et abords.

Zone 3: Habitat, prieuré et chapelle de Mas Saint-Eugène et établissement de l'époque républicaine.

Zone 4 : Villa antique de Croumouneau et terroir environnant.

Zone 5 : vaste exploitation agricole de Carrignargues occupée durant la République et le Bas Empire.

Zone 6 : Ensemble des parcelles traversées par l'aqueduc antique Uzès-Nimes entre la source de la vallée d'Eure et la limite de la commune de Saint Maximin ; ces parcelles sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Zone 7 : Habitat du premier et du second Age du Fer dit du Plateau de la Montagne.

Zone 8 : Ensemble de la ville d'Uzès : ville protohistorique, antique et médiévale avec ses faubourgs et voies d'accès.

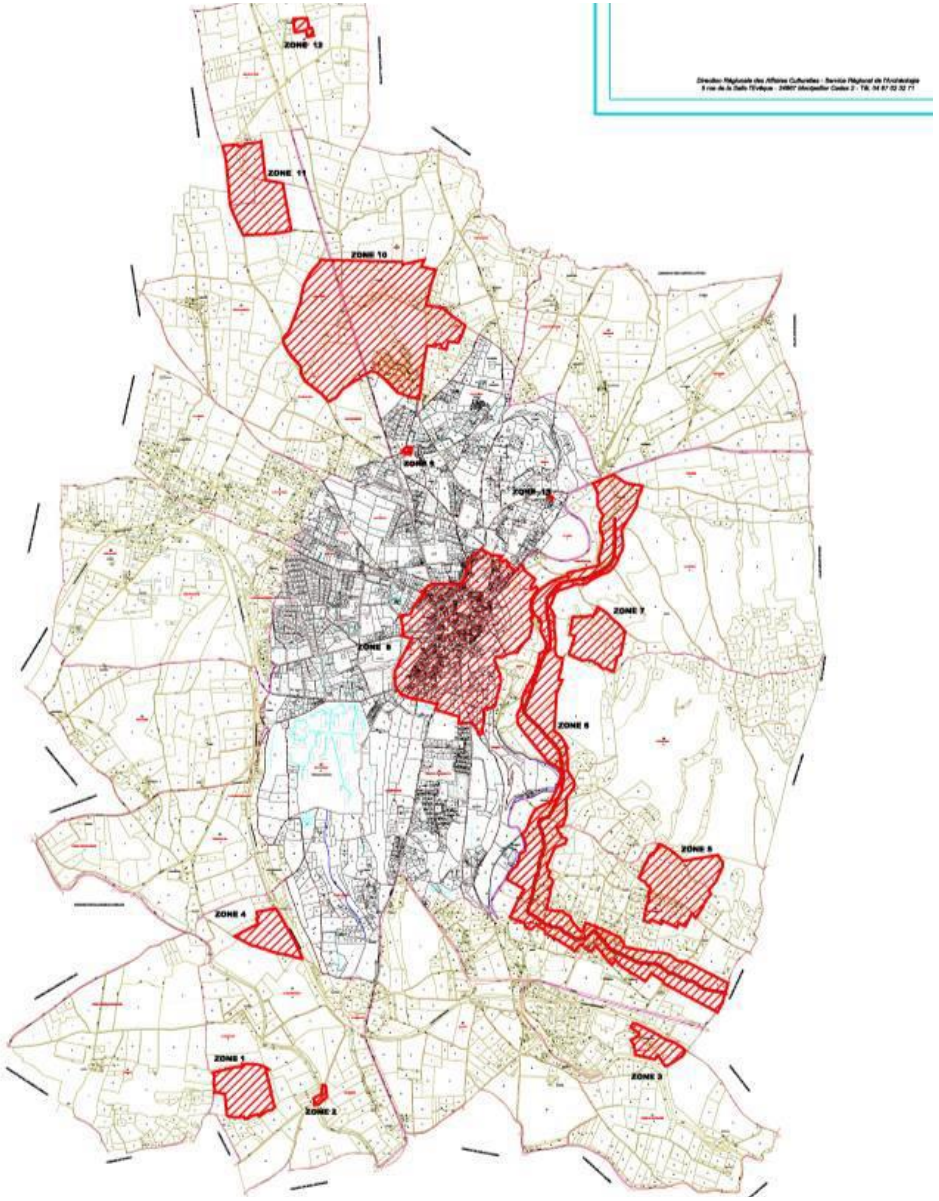
Zone 9 : Eglise médiévale deSaint Genies, Inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Zone 10 : Mas de Mayac : monastère d'époque moderne ayant succédé et deux établissements ruraux du Haut et du Bas Empire.

Zone 11 : Exploitation agricole gallo-romaine du Mas Vieux et abords.

Zone 12 : Exploitation agricole gallo-romaine du Mas Blanc et abords.

Zone 13 : Demeure médiévale et moderne du Mas de la Lause, inscrite pour partie à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.



I.3 – LES ACTIONS D'AMENAGEMENT
LA POLITIQUE URBAINE DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE ET SES ABORDS
LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

I.3.1 - Les aménagements du court à long terme

Un secteur sauvegardé composé à 90% d'immeubles d'intérêt historique et architectural et d'espaces protégés.

La marge d'évolution du territoire inclus dans le périmètre du PSMV est faible.

On compte :

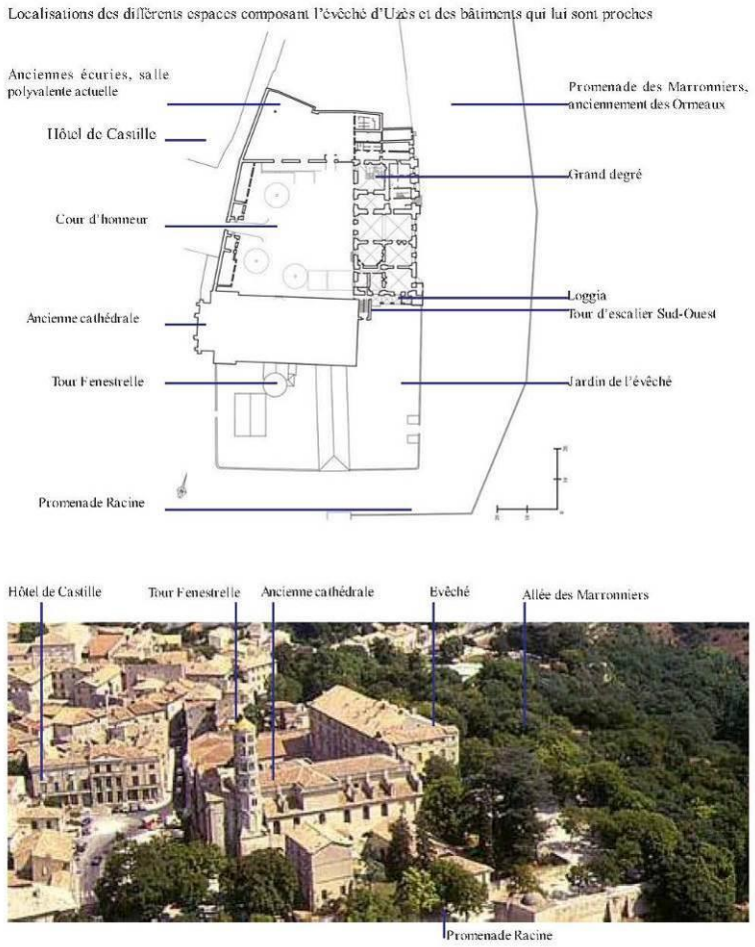
1. Le plan de circulation
2. Le site de l'évêché et ses abords
3. Le quartier Saint-Roman
4. Des espaces en cœurs d'îlot entre la rue du Général Vincent, les impasses Alfred Méric et José Belon et la rue Benoît
5. La façade sud de la médiathèque
6. L'ancien hôpital général
7. La place Tour du Roi
8. L'axe de l'avenue du Maréchal Foch
9. Le site de l'ancienne gendarmerie

1. Le plan de circulation

L'allègement de la circulation, notamment l'usage de la rue de l'évêché, de la rue Saint Julien et des boulevards comme seul anneau circulaire suppose une forme de déviation, ou de répartition du trafic de transit. Le projet d'une grande déviation ouest a été suspendu au profit d'une répartition des flux. Il n'est pas possible de modifier des voies dans le secteur sauvegardé. Cette évolution incombe au P.L.U. (en cours 2010-2017).

2. Le site de l'ancien évêché et ses abords

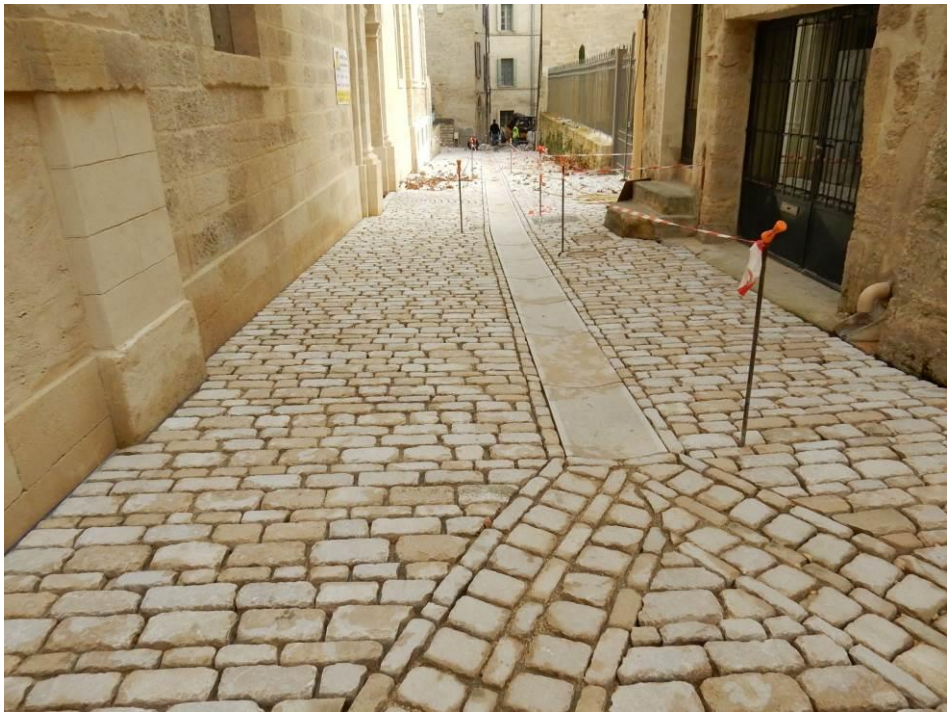
Une importante étude préalable confiée par la DRAC à Thierry Algrin se traduit par des propositions dont l'importance, en couts induits, suppose une programmation adaptée aux possibilités d'aménagement et au devenir des différentes fonctions qui composent le site.



Le site de l'ancien évêché, extrait de l'étude préalable – Thierry Algrin

3. Le quartier Saint-Roman

Le quartier Saint-Roman n'était pas l'objet d'une protection importante au PSMV de 1978, nombre d'immeubles n'étaient pas protégés. Le bâti du quartier est assez dégradé au droit du boulevard et comporte des logements peu confortables (2ème ou troisième rang). Aujourd'hui (2016) le réemploi de l'ancien séminaire est en voie d'achèvement ; l'école Saint-Firmin a été démolie pour restituer l'ancien jardin et l'espace public est pavé dans la continuité des voies proches.



Rue de la Ferté-Milon en chantier *ph BW 19/01/2016*

4. Des espaces en cœurs d'îlot entre la rue du Général Vincent, les impasses Alfred Méric et José Belon et la rue Benoît

Seul cœur d'îlot dont l'évolution présente un potentiel important de mise en valeur, malgré sa petite taille, les espaces occupés par des garages et un commerce supposent de préserver l'avenir. Le secteur sauvegardé ne donne pas d(orientation d'aménagement, à la demande de la collectivité, mais trace des pistes potentielles en permettant la démolition du bâti sans intérêt architectural, la reconstruction sur la rue du Général Vincent et l'obligation de ménager, à long terme et à l'occasion des opérations futures, des cheminement dont la nature sera mise au point ultérieurement, afin de désenclaver les impasses et de rendre l'activité commerciale sur la rue du Général Vincent plus attractive.

Les aménagements pourront se faire au cas par cas ou sous la forme d'une opération globale à l'initiative des propriétaires.



Ph BW 28/09/2012

Edifices pourraient être remplacés à moyen ou long terme en continuité des immeubles de la rue du Général Vincent et possibilité d'accès au cœur d'îlot pour créer une placette ou désenclaver les impasses.

5. La façade sud de la médiathèque



Intérieur de la médiathèque *Ph BW 13/10/2015*

La médiathèque, inaugurée le 10 février 1995, est un important équipement pour Uzès ; son activité se double de nombreuses animations et manifestation culturelles.

Cet équipement dispose de deux accès, l'un par la rue Port-Royal, l'autre par le Portalet.

Sur le Portalet, une « dent creuse » permet l'accès, sans aspect qualitatif ; d'autre part, un immeuble, actuellement protégé au PSMV, vacant se dégrade. La collectivité a demandé la possibilité de lever la protection pour reconstituer un front bâti qui rende lisible l'accès à la médiathèque.

Toutefois le cœur d'ilot n'a jamais été conçu pour être visible de l'extérieur (architecture de dalle). Il importe donc de reconstituer un front bâti sur le Portalet comprenant l'entrée de l'équipement.



Le Portalet : l'immeuble de la parcelle n°540 et l'entrée sud de la médiathèque : quel que soit le projet futur (porche isolé, immeuble-porche), il importe d'assurer la continuité du front bâti et de préserver l'unité de matière du front urbain du Portalet, dont l'histoire et la forme restent une originalité pour l'histoire et le paysage d'Uzès.

Une étude préalable de l'agence d'architecture Boivin, Broussous Sarl (2013) déclinait différentes solutions. Le chantier de rénovation est aujourd'hui achevé (2019.

6. L'ancien hôpital Général

Le projet de réemploi de l'ancien hôpital, principalement affecté à du tertiaire est achevé (sous la maitrise d'œuvre de Madame Gabrielle Welisch).



7. La place Tour du Roi



Place Tour du Roi

Place triangulaire de jonction de voies, la place tour du Roi nécessite à terme un aménagement qualitatif en continuité du traitement d'espace public de la rue Grande Bourgade.

8. L'axe de l'avenue du Maréchal Foch



Avenue du Maréchal Foch

Entrés de ville sud, la voie constitue un axe économique important, dont il convient d'accompagner l'évolution à mesure du développement urbain.

9. Le site de l'ancienne gendarmerie



Site du projet d'extension des lycées, vu depuis les immeubles du haut de la rue Sigalon ; les écuries, en premier plan, ont été démolies.

L'îlot est déjà occupé en partie par le Lycée Guynemer et les ateliers d'enseignement professionnel. Le terrain de l'ex-gendarmerie est l'objet du projet d'extension des lycées pour un internat (en cours de chantier, 2019), la restauration et les salles de sport, sous maitrise d'ouvrage de la Région. Un cahier des charges d'urbanisme a été établi, validé par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, en 2012, en complément du PLU qui s'applique jusqu'à l'approbation du Secteur Sauvegardé étendu.

Un site majeur pour la connaissance de l'histoire d'Uzès, un monastère du VIe siècle et son enclos

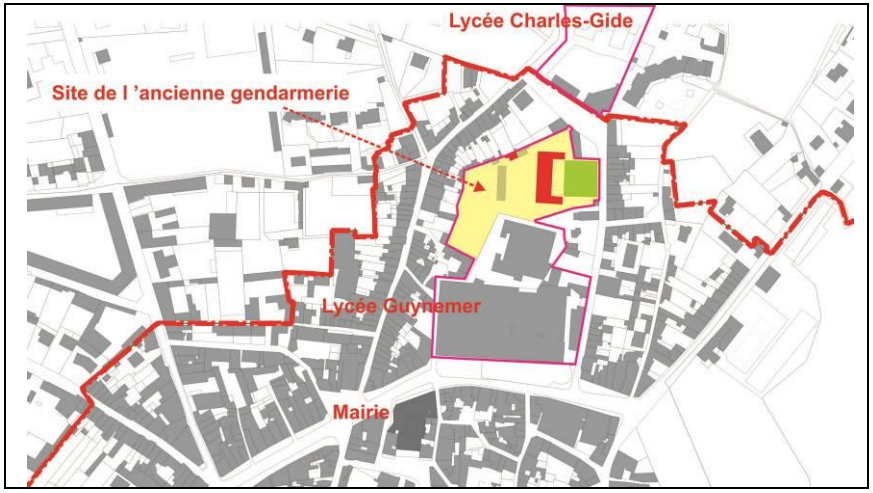
D'après sa *Vita*, une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul au nord de la ville, et fonda au sud un monastère placé sous la règle de Saint-Césaire d'Arles (détruit par les calvinistes). Cette église aurait été implantée pour certains historiens à l'emplacement du couvent des Capucins, pour d'autres sur le site où prirent place au XVIII[e] siècle les casernes [1][1]. La topographie actuelle des sites de l'ancienne gendarmerie et des anciennes casernes semble bien évoquer un même enclos, d'ailleurs enserré de hauts murs de pierre du côté de la rue Sigalon et de la rue Masbourguet. De fait, nous pouvions penser que cette aire constitue l'empreinte d'un domaine, vraisemblablement monastique dépendant de l'ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul - son potentiel archéologique s'avérant donc de première importance pour l'histoire de la ville. C'est ce que les fouilles préventives réalisées par l'INRAP en 2013 – 2014 ont démontré en révélant des vestiges importants dont certains datent de la période gallo-romaine.

Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002, p. 800.

L'ancienne gendarmerie, réalisation de Claude Méry, architecte de la Ville d'Uzès

La gendarmerie est édifiée en 1905 grâce aux fonds propres du maire d'Uzès, Léonce Pascal (registre des déclarations du 12 août 1905, A.M.) qui en confie le chantier à l'architecte Claude Méry ; il devient architecte de la ville d'Uzès au moins de 1896 à 1911 (façade de l'hôtel de ville, etc.).

L'édifice et ses écuries prennent place sur une partie de l'ancien domaine en maintenant les limites de son enclos.
La gendarmerie, de composition classique avec corps principal encadré de deux ailes à pignons à fronton, s'impose dès lors au centre de l'ancien parc. Depuis la rue, une allée plantée d'arbres en commande l'accès vers son portail monumental.



Un programme important pour les lycées et pour le centre-ville

Les lycées d'Uzès portent une grande notoriété en matière d'enseignement, notamment des métiers d'art ; le chantier de l'internat est en cours.
L'espace dévolu au programme reste restreint et une réflexion globale sur les deux lycées semble nécessaire ; toutefois, le Lycée Gide ne se situe pas dans le secteur sauvegardé.

Le projet de règlement du Secteur Sauvegardé confirme les dispositions du PLU et les orientations imposées par le Service Territorial de l'Architecture, en ce qui concerne la hauteur par rapport au terrain naturel, limité à R+2 et l'éloignement du bâti suivant un gabarit à 45° par rapport aux limites séparatives.

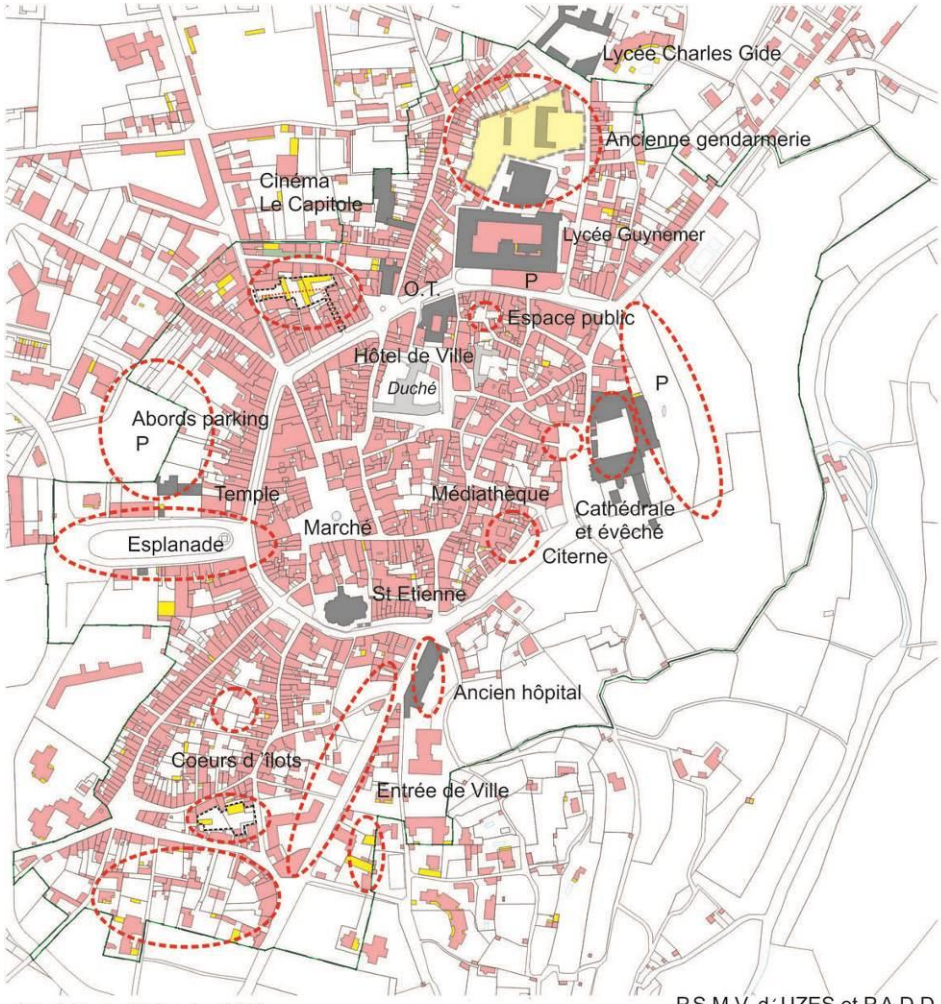
I.3.2 - La politique urbaine dans le secteur sauvegardé

Au-delà des points évoqués ci-dessus, la politique urbaine s'exprimera par le PLU. En secteur sauvegardé, il s'agit essentiellement d'assurer la qualité architecturale, d'accompagner les projets de façades commerciales, de contrôler l'usage du domaine public, notamment pour les terrasses.

Une charte des terrasses a été établie.

Par ailleurs, la collectivité gère l'évolution du plan de circulation, pour alléger le trafic, et introduire les circulations douces, notamment les deux-roues. L'espace de stationnement des boulevards a été requalifié à cet effet.

La carte des lieux à enjeu ci-contre a constitué une base de réflexion en 2012.



I.4 – ARTICULATION DU PLAN AVEC LES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE ET PLANS ET PROGRAMMES

I.4.1 - Les documents de portée supérieure

1.4.1.1 - Le Schéma de Cohérence Territoriale : le SCOT Uzège-Pont du Gard

Le SCOT Uzège Pont du Gard est porté par le syndicat mixte du SCOT Uzège-Pont du Gard. Son périmètre est identique à celui du Pays « Uzège Pont du Gard » qui regroupe 48 communes et deux communautés de communes (CC) : du Pays d'Uzès et du Pont du Gard.
Le SCOT approuvé en février 2008, est chargé de coordonner les différents Plans Locaux d'Urbanisme. L'article L 111-1-1 du code de l'urbanisme prévoit que : « Les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale et des schémas de secteur ».

Le SCOT définit des grands objectifs à l'échelle du Pays pour les 10 années à venir :
- L'accueil de près de 12 500 nouveaux habitants
- La construction de près de 6000 logements
- La protection des écosystèmes les plus sensibles et les espaces agricoles à forte valeur ajoutée.

En matière d'habitat, celui-ci prévoit un objectif de 15 à 20% de logements locatifs ou en accession maîtrisés.

Le DOO définit 3 orientations générales :
- Pour un territoire attractif :
 - o Valorisation des paysages
 - o Répartition stratégique des espaces à vocation économique
 - o Stratégie de développement urbain
- Pour un territoire solidaire :
 - o Un maillage équilibré de l'offre aux personnes
 - o Diversification des types d'habitat et des modes d'habiter
 - o Un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions
- Pour un territoire durable :
 - o La pérennité d'une agriculture dynamique et respectueuse de son environnement
 - o Une gestion durable des ressources naturelles
 - o Une organisation de la mobilité.

Le SCOT ne définit pas d'objectifs chiffrés spatialisés spécifiquement sur Uzès.

Le PADD du SCOT définit des grandes orientations qui concernent plus spécifiquement Uzès :
- Favoriser le renouvellement d'Uzès et Remoulins, en équilibrant leur croissance avec les communes limitrophes, pour préserver une certaine vitalité de leurs fonctions de centralités urbaines, économiques, de services, voir touristiques ;

A Uzès, la volonté du SCOT est de ne pas aggraver sa situation de saturation. Pour cela, il s'agit de renforcer le positionnement de deux principales communes environnantes : Saint-Quentin-la-Poterie et Montaren-Saint-Médiers. A moyen terme, celles-ci devront pouvoir apporter de nouvelles réponses économiques, commerciales ou de service à la population du bassin de vie d'Uzès afin que celui-ci conserve sur le long terme son attractivité économique, touristique et sociale.
- Compléter et renforcer les pôles d'emplois, en renforçant les pôles industriels forts tels Haribo, les espaces d'enjeux intercommunaux tels la frange Ouest d'Uzès.
- Conforter les axes de développement et de désenclavement du territoire :
 - . La revalorisation de l'axe transversal Avignon-Alès, véritable dorsale de l'Uzège Pont du Gard, par un contournement fort d'Uzès.
 - . Le renforcement du réseau interne permettant de relier les pôles urbains forts : axe Lussan-Uzès.
- Maîtriser l'évolution du paysage et le devenir du patrimoine, en protégeant les espaces les plus emblématiques : le centre historique d'Uzès comme espace patrimonial structurant ;
- Recréer un véritable potentiel immobilier et foncier pour accueillir les entreprises,
 - . en construisant une offre sélective et hiérarchisée sur des sites stratégiques tels qu'Uzès Ouest, le site de l'usine Haribo ;
 - . en favorisant le développement du tertiaire au sein des « pôles urbains » ;
- Coordonner l'aménagement des secteurs liés au tourisme et aux loisirs pour renforcer la destination Uzège-Pont du Gard,
 - . en complétant et consolidant l'offre existante à Uzès ;
 - . en assurant une meilleure diffusion des flux en créant un véritable réseau de découverte : du Pont du Gard et d'Uzès vers les autres secteurs du territoire ;
- Doter le territoire d'un maillage efficace d'équipements, de commerces et services,
 - . en maintenant l'équilibre commercial existant entre centre et périphérie et limitant l'invasion commerciale ;
 - . en anticipant l'implantation des équipements structurants et répondant au plus près des besoins ;
- Diversifier l'habitat pour rendre le territoire accessible à tous,
 - . en intervenant sur la production de logements afin de favoriser l'émergence d'une offre diversifiée et adaptée aux souhaits et aux capacités des ménages ;
 - . en développant des programmes d'habitat à destination des personnes âgées et/ou à mobilité réduite ;
- Mobiliser davantage les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement, en renforçant le rôle de la puissance publique dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer les conditions de trafic et de stationnement :
 - . en prévoyant à moyen et long terme les itinéraires de délestage ou de désenclavement : contournement d'Uzès, secteur d'Uzès à Saint Chaptes, Lusan-Uzès.

. en limitant la saturation des pôles urbains et touristiques
. en sécurisant les traversées des zones résidentielles : RD 981, RD22
. en réduisant les risques et nuisances dus au trafic routier : axe Uzès Remoulins

- Conserver le potentiel agricole sur le long terme et protéger les espaces à forte valeur ajoutée telle l'appellation d'origine VDQS duché d'Uzès.

Les cartographies du SCOT mettent en évidence plusieurs orientations spatialisées sur Uzès :

- Hiérarchiser les espaces à vocation économiques : deux pôles d'intérêt communautaire et complémentarité fonctionnelle, un pôle industriel à conforter ;
- Conforter les pôles urbains et les pôles d'équilibre : la polarité urbaine d'Uzès, les pôles d'équilibre et bassins de proximité ;
- L'agriculture actrice de l'aménagement, un développement urbain respectueux du paysage : maintien de coupures verts au nord et à l'ouest de la tâche urbaine, limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers, lien maintien du patrimoine arboré et sécurité routière.
- Des espaces agricoles à qualifier, des écosystèmes à protéger et des corridors écologiques à maintenir
- Préserver les espaces agricoles.

1.4.1.2 - Le Plan de déplacement urbain (PDU) d'Uzès

La commune d'Uzès a réalisé une étude sur les déplacements en 2011.
Cette dernière, a mis en exergue plusieurs enjeux en matière de :

- **Modes doux** : pour une sécurisation des déplacements piétons et cyclables
 - Des entrées de ville qualifiantes « de la route à la rue » ;
 - Une offre cyclable à initier en cohérence avec une politique de modération des vitesses ;
 - Un meilleur partage de l'espace public, des voiries d'accès au centre-ville offrant une place de choix aux piétons, en cohérence avec leur environnement urbain ;
 - Un cœur de ville attractif dédié aux piétons, aux commerces, à la vie de quartier.

- Transports en commun : des transports en communs incitatifs les jours de marché et au-delà :

- Des liaisons vers le centre-ville rapides, des itinéraires directs ;
- Des itinéraires protégés des flux automobiles, sur des voies secondaires ;
- Des TC comme une alternative à la voiture pour les déplacements pendulaire, une offre renforcée en entrée de ville en lien avec les parcs de dissuasion ;
- Des conditions d'accès sécurisées jusqu'aux points d'arrêt.

- **Stationnement** : une organisation du stationnement en fonction des usages
- Plus de places disponibles au plus près des commerces : un stationnement de courte durée généralisée en centre-ville ;
- Des parcs de dissuasion attractifs en entrée de ville ou dans les communes limitrophes en lien avec les transports en commun ;
- Des espaces de stationnement résidents dédiés en centre-ville et une tarification attractive ;
- Jalonnement, information/communication et contrôle des pratiques des stationnements comme compléments indispensables.

- Circulation automobile : un réseau viaire hiérarchisé pour accompagner les évolutions du territoire

- Un contournement et des voies de maillage indispensables pour poursuivre un développement communal affirmé ;
- Des mises à sens unique pour sécuriser les déplacements piétons et supprimer les secteurs encombrés ;
- Des carrefours à réaménager dans un souci de fluidité et de sécurité des cheminements piétons ;
- Une politique de modération des vitesses en direction du cœur de ville.

1.4.1.3 - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 20156 pour les années 2016 à 2021.
Il définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.
Le SDAGE fixe les grandes orientations pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.
Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et à s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée, restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides et la biodiversité.

LES PRIORITÉS 2016-2021

- S'adapter au changement climatique

Il s'agit de la principale avancée de ce SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale. Les cartes de vulnérabilité, tirées du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, mettent en évidence les territoires vulnérables, au regard de la disponibilité en eau, de l'assèchement des sols, de la biodiversité et de l'eutrophisation des eaux.

- Assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine

Les prélèvements d'eau dépassent en moyenne la capacité des cours d'eau à maintenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Dans ces territoires, le SDAGE demande d'élaborer des plans de gestion de la ressource en eau.

- Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé

Face au coût de traitement des pollutions, les actions préventives sont privilégiées pour maintenir une qualité d'eau compatible avec l'alimentation en eau potable, tout en réduisant les besoins en traitement de potabilisation.

Pour réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides qui affectent les captages, le SDAGE demande de mettre en œuvre des plans d'actions

- Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations

Les actions de restauration de l'état écologique et de prévention des inondations sont trop souvent conduites de façon séparée alors qu'elles sont complémentaires.

Le SDAGE préconise de préserver l'espace de bon fonctionnement des milieux et de conserver les champs d'expansion de crues qui participent à ce bon fonctionnement. Il incite les collectivités à une application complète de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) à l'échelle des bassins versants.

Le SDAGE engage les acteurs à développer les plans de gestion sédimentaire. Il identifie les territoires qui nécessitent des actions visant conjointement la restauration physique des cours d'eau et la gestion de l'aléa d'inondation. Ces démarches contribuent aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Les rivières doivent laisser passer les graviers, cailloux, sables… nécessaires à leur bon fonctionnement et redevenir des milieux de vie de qualité. Le SDAGE vise la restauration de la continuité écologique et un transport suffisant des sédiments sur près de 1 400 seuils et barrages situés sur des cours d'eau.

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé

Les surfaces imperméabilisées augmentent les ruissellements qui contribuent au risque d'inondations et altèrent la qualité de l'eau (lessivage de polluants).

Le SDAGE incite à ce que les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités (SCOT et PLU) prévoient, en compensation de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées à hauteur d'une valeur guide de 150 % de la nouvelle surface imperméabilisée.

- Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite

50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990 et cette tendance se poursuit, même si la régression a été ralentie ces dernières années. Les zones humides ont pourtant un intérêt écologique majeur et contribuent à la régulation des cycles hydrologiques en stockant l'eau quand elle est en excès et en la relarguant en période sèche.

Les projets d'aménagement doivent éviter puis réduire les impacts sur les zones humides. Lorsque des destructions sont inévitables, le SDAGE demande de compenser les fonctions de la zone humide qui sont détruites : fonction hydraulique (champ d'expansion de crue), fonction de biodiversité (présence d'une faune ou d'une flore spécifique) ou fonction biogéochimique (préservation de la qualité des eaux). Il incite à l'élaboration de plans de gestion stratégique des zones humides dans les bassins versants, afin d'anticiper et d'orienter les aménagements.

- Préserver le littoral méditerranéen

1.4.1.4 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue. **Il a été adopté le 20 novembre 2015** par arrêté du préfet de région, après approbation par le conseil régional le 23 octobre 2015. Les collectivités territoriales doivent obligatoirement prendre en compte ces schémas dans l'élaboration de leurs documents de planification. Le SRCE comprend :

- un diagnostic du territoire régional portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale,
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques,
- un plan d'action stratégique, qui présente les outils de mise en œuvre mobilisables pour atteindre les objectifs du SRCE et précise des actions prioritaires et hiérarchisées,
- un atlas cartographique au 1/100 000éme, qui identifie notamment les éléments retenus dans la trame verte et bleue,
- un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma,
- un résumé non technique, pour faciliter l'appropriation du document par les acteurs territoriaux.

Le plan d'action stratégique du Schéma Régional de Cohérence Écologique Languedoc-Roussillon répond aux enjeux du SRCE.

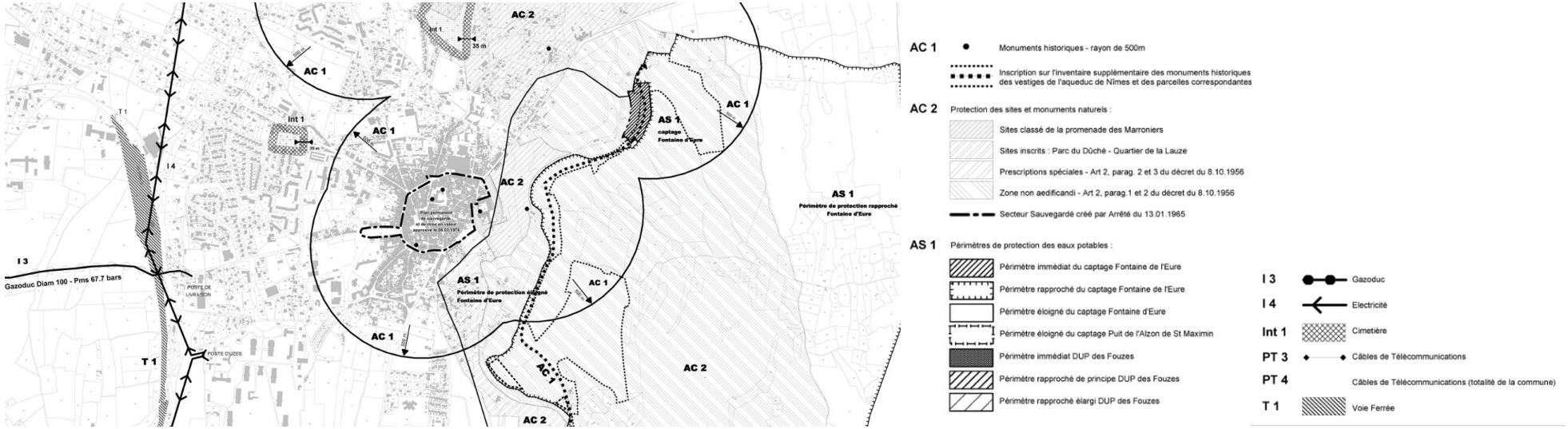
Ce plan d'action a pour ambition d'approfondir la connaissance des points de rupture au sein de la trame verte et bleue pour cibler les actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux. Par ailleurs, il a vocation à permettre une intégration des enjeux dans les documents de planification et d'orientation stratégique aux échelles pertinentes. Six thèmes répondent aux enjeux de la Trame verte et bleue régionale :

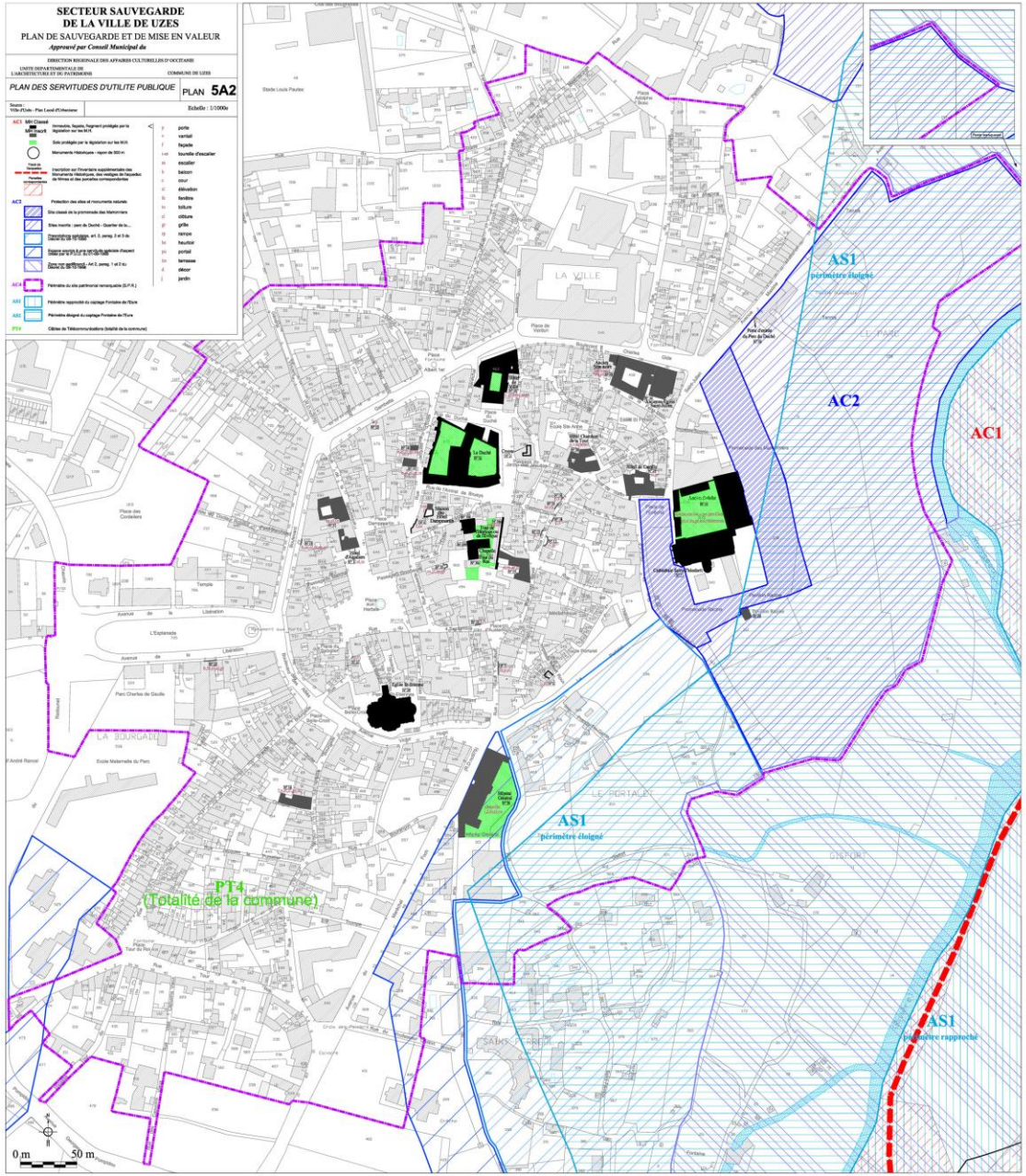
- **Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques** : articulation entre le SRCE et les documents cadres d'orientation stratégique.
- **Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement** : meilleure connaissance des points de rupture dus aux infrastructures (énergétiques - transport) sur les continuités écologiques (améliorer leur transparence, promouvoir de nouvelles infrastructures écologiquement transparentes).
- **Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques**
- **Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques** : amélioration des connaissances des secteurs de dégradation des continuités écologiques dans les sous trames agricoles, forestières et milieux ouverts. Le plan d'action propose une politique de valorisation et d'adaptation des pratiques agricoles et forestières compatibles avec les enjeux identifiés dans la trame verte et bleue.
- **Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides** : meilleure connaissance des points de rupture dus aux infrastructures (énergétiques - transport - usages abandonnés...) sur les cours d'eau et l'amélioration du recensement des zones humides.

I.4.2 - Les servitudes d'utilité publique

(Mis à jour à la suite de l'enquête publique)

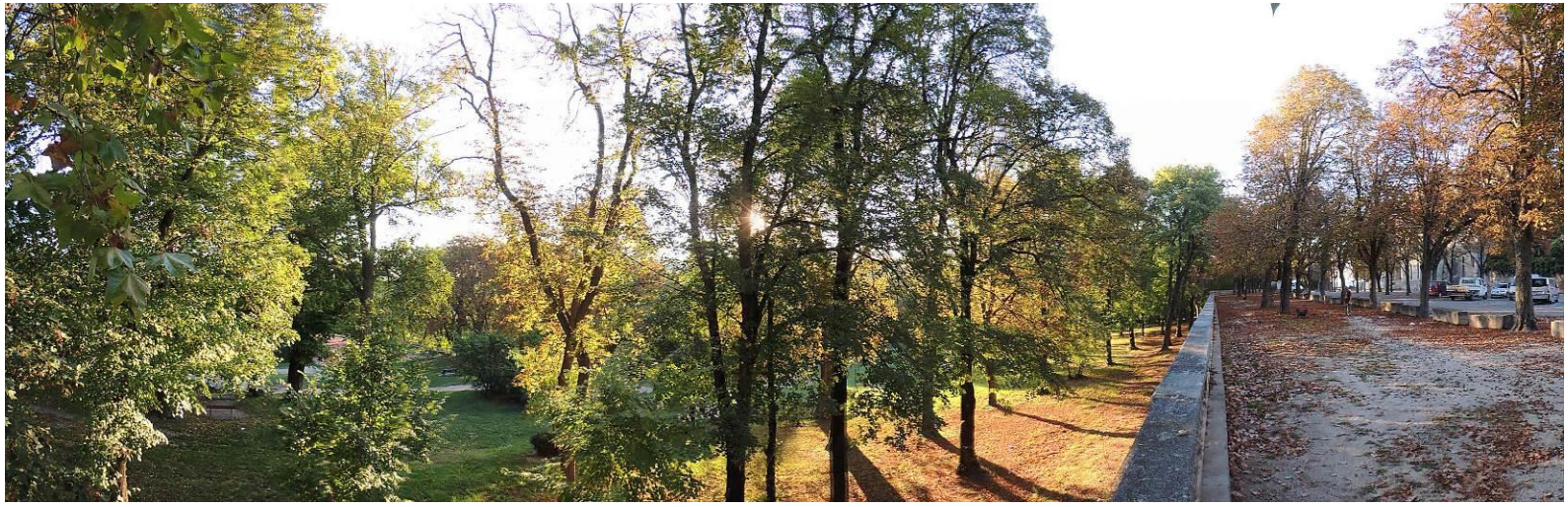
Intitulé de la servitude	Objet de la servitude	Acte de création/textes institutifs	Organisme responsable	Compatibilité du plan avec la servitude
AS1 – CONSERVATION DES EAUX Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	UZES captage CHAMP CAPTANT FONTAINE D'EURE / DUP du 06/08/2003	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de **l'article L20 du code de la santé publique** et du **décret n°61.859 du 01/08/1961 modifié par le décret 67.1093 du 15/12/1967** pris pour son application Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des **articles L.736 et suivants du Code de la Santé Publique**	**ARS**	**Dispositions du PSMV compatibles avec la protection des eaux potables et le captage**
AC1 – MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	**Voir liste**	Mesures de classement, et d'inscription prises en application des **articles 1er à 5 de la loi du 31/12/1913 modifiée** sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en conseil d'Etat en application de **l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31/12/1913**, autour des monuments historiques classés ou inscrits Zones de protection des monuments historiques créés en application de **l'article 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée** Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des **articles 1er et 13bis de la loi du 31/12/1913**	**DRAC UDAP**	**Prise en compte des monuments historiques et de leurs abords dans le PSMV**
AC2 – SITES ET MONUMENTS NATURELS Protection des sites classés ou inscrits	**Voir liste**	Zones de protection des sites créés en application de l'article 17 de la loi du 02/05/1930	**DRAC UDAP**	**Sites protégés pris en compte dans le PSMV**
AC4 – SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	**Site patrimonial remarquable de UZES**	SPR d'UZES créé le 07/07/2016 Loi LCAP 2016	**DRAC**	**Objet du PSMV**
PT4 Servitudes relatives aux câbles de télécommunications	**Câbles de télécommunications**	Porte sur la totalité de la commune	**France Télécom**	**Dispositions du PSMV compatibles avec les servitudes liées aux câbles (en secteur sauvegardé)**




SECTEUR SAUVEGARDE
DE LA VILLE DE UZES
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
Approuvé par Conseil Municipal du
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
PLAN 5A2
Echelle : 1/1000e
AS1
périmètre éloigné
AC2
AC1
AS1
périmètre éloigné
AS1
périmètre rapproché
PT4
(Totalité de la commune)
0 m
50 m

CHAPITRE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





II.1.1.1 – Le relief

Un territoire communal aux reliefs contrastés

Le territoire communal est caractérisé par une forte amplitude d'altitude allant de 44 mètres au point le plus bas (sud-est de la commune à la confluence entre l'Alzon et Les Seynes) et 269 mètres, point le plus haut (au nord du territoire dans le Bois Communal de la Bruguière).

Certains massifs boisés comme le massif de la Forêt à l'est de l'agglomération sont caractérisés par de fortes pentes (sur ce massif, pentes moyennes de 13% allant jusqu'à 35% dans des gorges et vallons escarpés).

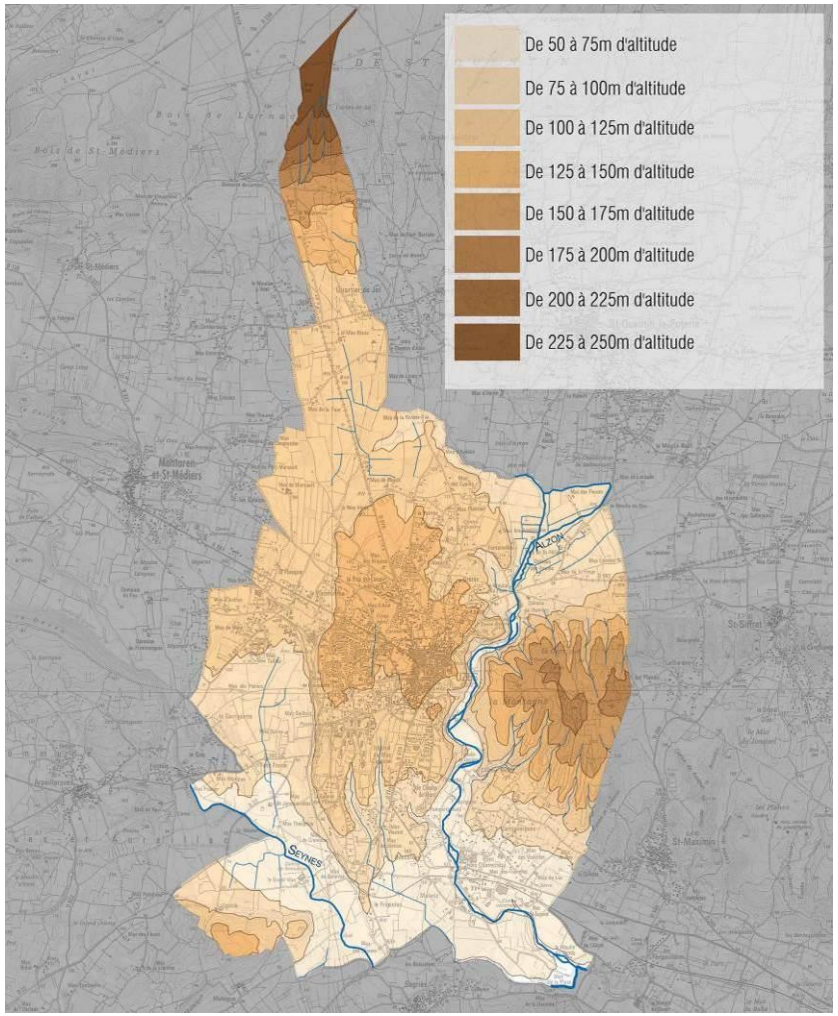
La topographie au nord et au sud du centre-ville est moins marquée avec des plaines agricoles et alluviales (Seynes et Alzon) qui s'étendent en direction de St-Quentin-la-Poterie, Montaren-et-St-Médiers et Argilliers.

Le centre-ville et son agglomération, qui se positionne au centre géographique de son territoire, s'est développé sur une plateforme dont l'altitude varie entre 110 et 140 mètres, ce qui lui permet de dominer la vallée de l'Eure et d'occuper une place prépondérante dans le paysage.

Cette plateforme centrale est délimitée à l'est par l'étroite vallée de l'Alzon au pied de la Montagne et à l'ouest par la rupture avec la plaine alluviale des Seynes.

Topographie et hydrographie du territoire communal d'Uzès

Source : G2C environnement



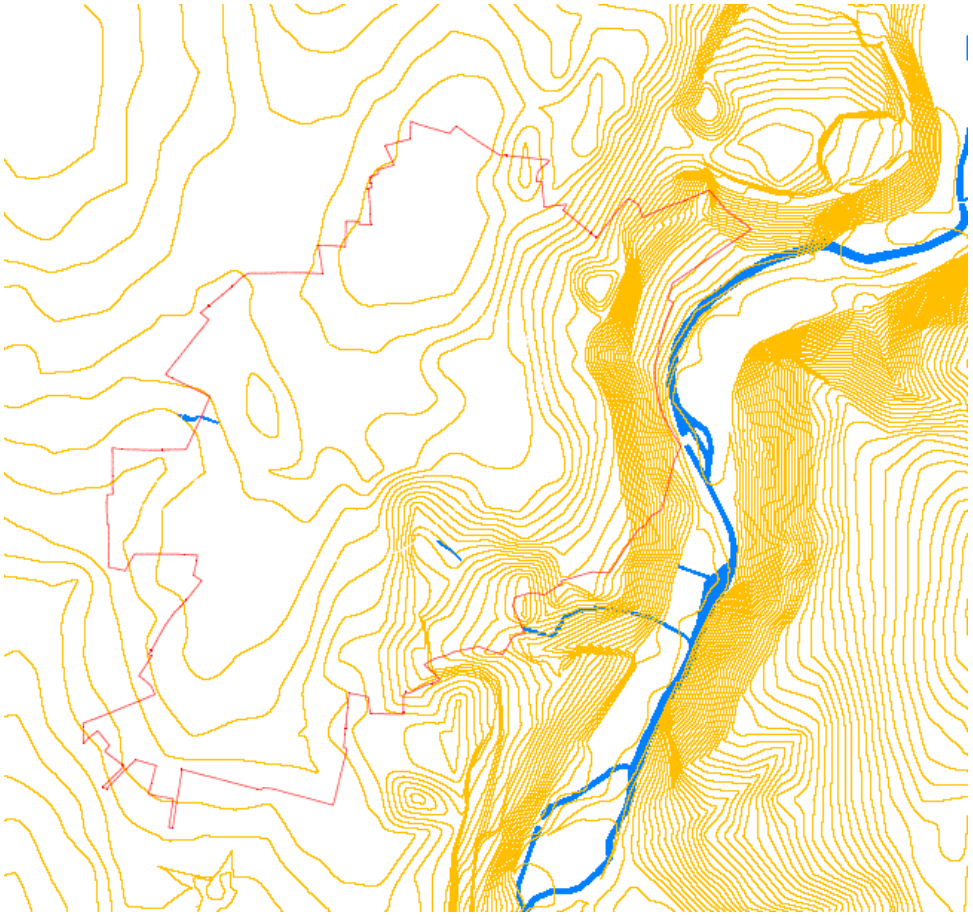
Un centre-ville sur une plateforme au centre de son territoire

L'ensemble de l'agglomération d'Uzès est situé sur un plateau dominant la plaine agricole et s'affaissant globalement vers le sud.

Cette agglomération s'est développée autour du centre-ville (voir périmètre du Secteur sauvegardé en rouge sur la carte ci-contre) qui domine la vallée de l'Eure et la rivière de l'Alzon.

Les fortes pentes qui se situent entre le centre-ville et l'Alzon sont peuplés par des massifs de feuillus et résineux, par des prairies et vergers en contrebas de la promenade des Marronniers et par des jardins privés au Portalet.

La topographie au droit du Secteur sauvegardé (périmètre en rouge)



II.1.1.2 – Le contexte géologique

Uzès est à cheval sur deux géologies :

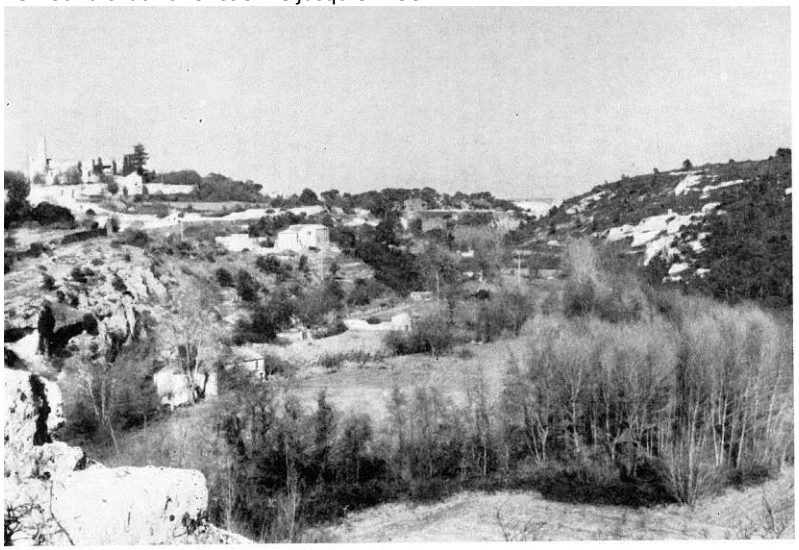
- Des marnes et calcaires lacustres du miocène
- Des calcaires urgoniens durs et calcaires marneux du Crétacé inférieur

La richesse géologique de la commune a fortement influencé l'architecture et est un atout à exploiter dans le cadre des restaurations des bâtiments.

Sur le plateau miocène (ville d'Uzès) : la pierre était ramassée sous forme de cailloux ou extraite en carrière. Elle a été utilisée pour les constructions sur le plateau et ses versants. On recense trois utilisations :

- La pierre sèche : moellons de tout-venant murs de clôtures, de soutènement, enceintes, remparts
- En maçonnerie de moellons tout-venant (avec joint au mortier et à la chaux) : clôture, murs de soutènement, remparts, enceinte, édifices religieux, civils et militaires
- La pierre de taille appareillée à sec ou avec mortier et chaux : bâtiments religieux et militaires. On la retrouve surtout dans la ville ancienne dans la zone de bâti dense. La plus ancienne utilisation date de l'époque Gallo-grecque. Les pierres de taille ont été utilisées jusqu'à la première guerre mondiale.

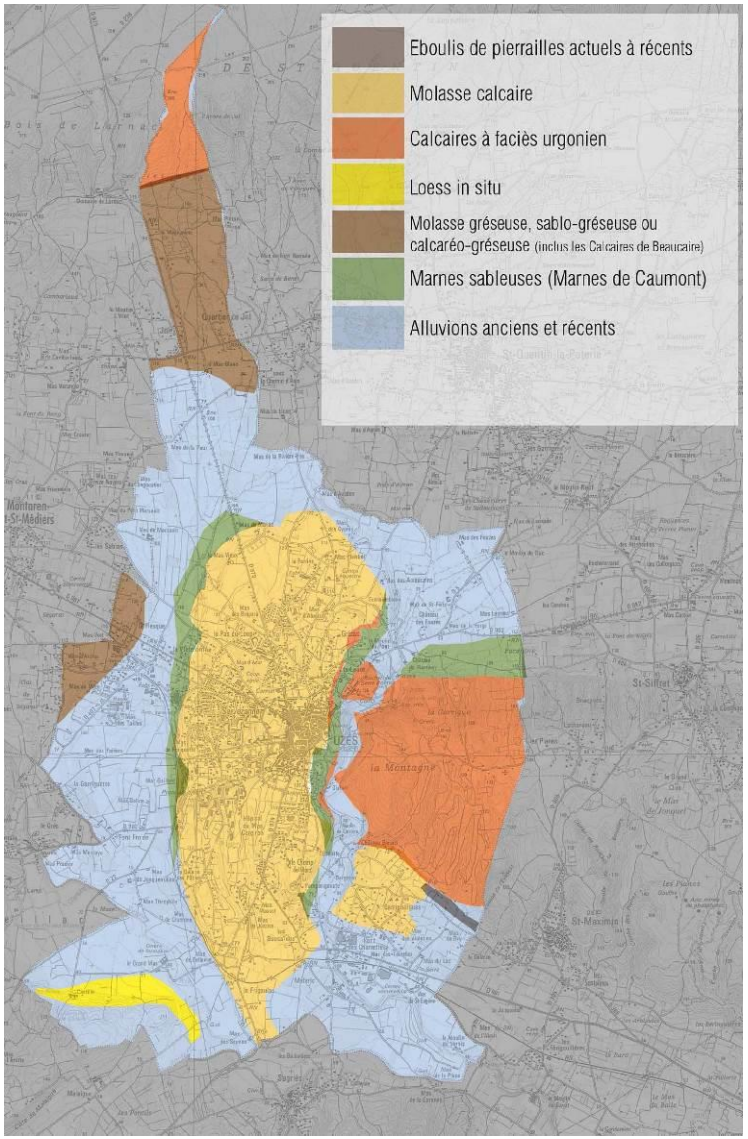
Sur le massif Urgonien (Est) : la pierre était ramassée sous forme de cailloux ou extraite en carrière. Elle a été utilisée pour bâtir sur le massif, essentiellement en maçonnerie de pierres sèches de moellons tout venant (clôtures, murs de soutènement, capitelles). Cette pierre a également été utilisée pour la fabrication de la chaux utilisée dans le mortier des constructions citées précédemment. Le dernier four à chaux a fonctionné jusqu'en 1967.



La surimposition de l'Alzon à Uzès. — La rivière s'enfonce dans le massif urgonien situé à l'est de la ville. Sur le plateau miocène d'Uzès, qui s'adosse au massif urgonien, on aperçoit, à gauche, la cathédrale, la tour Fénestrelle et le pavillon Racine. (Photo Pierre Chauvet)

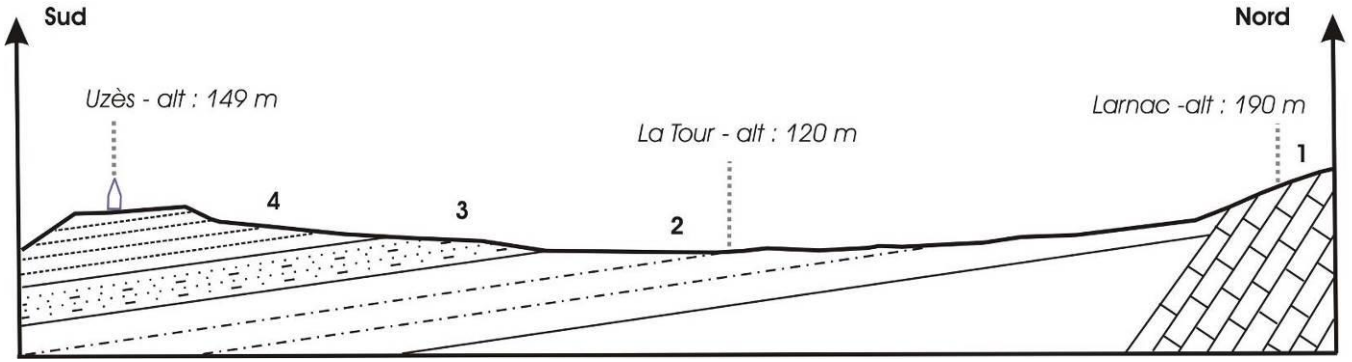
Carte géologique du territoire communal d'Uzès

Source : G2C environnement



Coupe du bassin tertiaire d'Uzès (long : 1/40 000 ; haut : 1 / 6 600)

Source : « L'Uzège et la région bagnolaise », tome I : Le milieux physique – A. Chabaud, 1966



Légende : *1 : Urgonien ; 2 : Burdigalin inférieur (molasse gréseuse) ;3 : Burigalien moyen ,4 : Burdigalien supérieur (molassecoquilllière)*

Le Burdigalien supérieur composé d'un grès calcaire dur et les marnes sous-jacentes ont été emportés par l'érosion ; aussi la grande masse des dépôts sableux du Burdigalien inférieur, peu résistant, forme une dépression fertile autour de l'îlot où se dresse Uzès. Entre Uzès, Larnac et Saint-Quentin-la-Poterie, l'altitude de cette dépression à la topographie remarquablement unie ne dépasse pas 125 mètres.

Le plateau d'Uzès qui s'appuie à l'Est sur le massif urgonien, prolongation de l'anticlinal Tavel-Valliguières, est une butte-témoin de l'assise du Burdigalien supérieur. A l'Ouest, la vigoureuse attaque de l'érosion en fonction du niveau de la Seyne a donné au flanc de ce plateau une pente très accusée. Les assises que nous avons observées sur ce flanc sont les suivants :

- Le Burdigalien inférieur, qui comprend des sables et des grès bien développés au Nord de l'ancienne voie ferrée que coupe la route en direction d'Arpaillargues ;
- Le Burdigalien moyen, formé de marnes et de calcaires marneux tendres, grisâtres ;
- Le Burdigalien supérieur, composé de bancs de grès calcaires durs, séparés par des couches marneuses et tendres.

Source : « L'Uzège et la région bagnolaise », tome I : Le milieu physique – A. Chabaud, 1966

II.1.1.3 – Le climat

Uzès bénéficie d'un climat méditerranéen, c'est-à-dire un climat clément et tempéré avec des amplitudes de températures modérées, une période estivale relativement chaude et sèche, un période hivernale fraîche et relativement peu d'événements climatiques extrêmes (gèle, neiges, etc.).

Plus précisément, le climat méditerranéen d'Uzès est caractérisé par :

- Une faible amplitude thermique : minimum moyen de 8,5°C et maximum moyen de 19,1°C.
- Un hiver doux (températures moyennes de décembre à février comprises entre 6 et 7,5°C).
- Deux pics de précipitations en mi-saison (le pic d'automne étant plus marqué)
- Moins de deux mois secs/an
- Des précipitations moyennes (supérieures à 700 mm/an) mais irrégulières selon les années
- Un fort ensoleillement et une insolation importante (durée moyenne d'insolation entre 2500 et 2800 heures/an sur la région).

Les vents dominants sont :

- Le **mistral** (secteur nord/nord-est) : c'est le vent le plus fréquent, assez froid, sec et violent. Il a une action desséchante sur les végétaux et est un facteur limitant de leur croissance. Il peut également favoriser la propagation des incendies en période sèche.

- Le « **vent marin** » (secteur sud-est) : c'est un vent plus chaud et humide qui est souvent responsable d'entrées maritimes et de précipitations.

II.1.2 - Le contexte hydrographique et la gestion des eaux pluviales

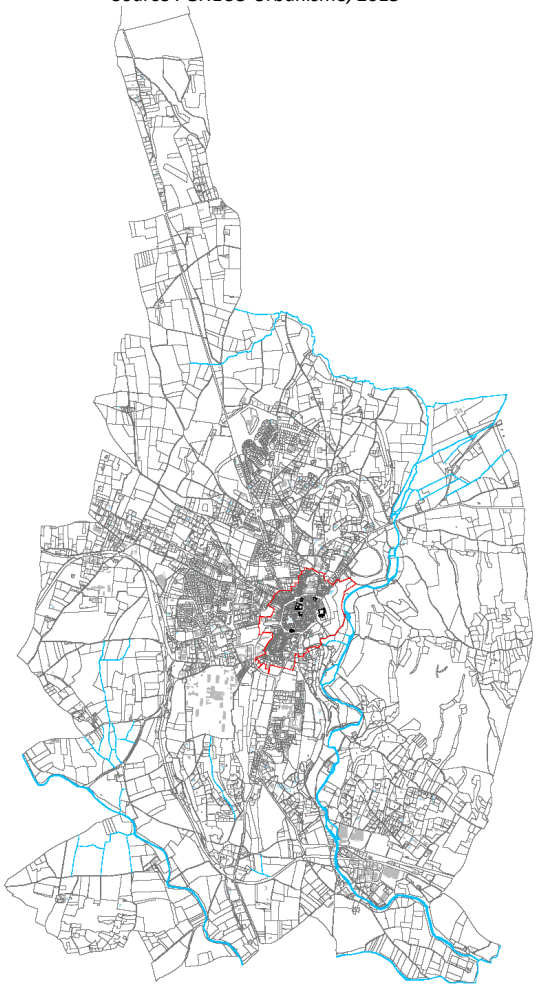
(Mis à jour à la suite de l'enquête publique)

II.1.2.1 – Un réseau hydrographique formé par l'Alzon et le Seynes

Source : PAC et étude CEREG decembre 2017 - COMPLEMENT AU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES D'UZES - DETERMINATION DES ZONES INONDABLES PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE

Réseau hydrographique du territoire communal

Source : GHECO Urbanisme, 2013



La zone urbaine d'Uzes repose sur un promontoire qui surplombe la vallée de l'Alzon à l'Est et la plaine des Seynes à l'Ouest.



profil altimétrique Ouest-Est de la commune (source : IGN)

Le promontoire sur lequel repose l'agglomération domine la vallée de l'Alzon de 60m et celle des Seynes de 40m environ. La commune couvre une surface de 25km² environ.

Uzès est caractérisée par une diversité du réseau hydrographique. Ce réseau est un ensemble hiérarchisé et structuré par des chenaux qui assurent le drainage superficiel, permanent ou temporaire des différents bassins versants présents sur le territoire communal.
L'agencement des éléments de ce réseau dépend de la structure, de la géologie et du relief. Le dessin, varié, qui en résulte, a une grande influence sur la propagation et la composition des ondes de crue.
Sont identifiés sur la commune, différents appareils hydrographiques en fonction des conditions d'écoulements, de leur configuration géomorphologiques : l'Alzon, les ruisseaux affluents les Seynes, et enfin les vallons ou vallats.

Le réseau hydrographique formé par l'Alzon et les Seynes marque la plaine alluvionnaire et le territoire agricole d'Uzès qui entoure l'agglomération.

L'Alzon

Le territoire communal appartient au **bassin versant de l'Alzon**, rivière qui prend sa source sur la commune de La Capelle-et-Masmolène, qui traverse Uzès par l'est du nord vers le sud de son territoire et qui se jette dans le Gardon au niveau de Collias (Uzès appartient au bassin versant du Gardon).

Cette rivière présente les caractéristiques d'un cours d'eau méditerranéen, avec un régime caractérisé par des écoulements intermittents en période estivale et des débits importants lors des orages automnaux.
Elle draine l'ensemble du bassin d'Uzès et de Saint-Quentin la Poterie, dont la superficie est d'environ 172 km^2. Le débit peut atteindre 1425 m^3/s en cas de fortes pluies.

L'Alzon reçoit comme principal affluant le ruisseau les Seynes qui traverse la commune au sud-ouest.
L'Alzon reçoit également comme affluent le ruisseau des Roselles au nord-est de l'agglomération.

Le ruisseau des Seynes

Ce ruisseau vient rejoindre l'Alzon en aval de la commune au niveau du Mas de Vernis. Il prend sa source en amont du village de Belvezet dans le secteur de la Serre de la Gardette soit à plus de 10km d'Uzès.
La commune intègre la section aval du ruisseau, soit environ les 5 derniers kilomètres. Le lit du cours d'eau constitue la limite communale avec Arpaillargue-Aureillac et Sanilhac-Saugriès.
En moyenne la plaine alluviale est large de 500m et tend à s'élargir plus nettement au fur et à mesure que le cours d'eau s'approche de la confluence avec l'Alzon.

Les vallons et vallats

Plusieurs vallons qui drainent la commune et viennent rejoindre les différents cours d'eau. Dans le détail, on peut observer les vallons encaissés qui incisent les flancs des massifs de la Montagnette ou du plateau de Saint-Quentin.
Il s'agit de vallons profonds et étroits à écoulement périodique, ravins en « V » avec une incision linéaire qui présente un profil en « V » marqué. Cette forme élémentaire d'érosion est créée par le ruissellement concentré des eaux sur un versant en roche dure.
On observe également des vallons à fond plat, avec une plaine évasée. Ces vallons sont surtout présents dans les portions de bassins versants constituées de formations géologiques tendres au sein du bassin topographique d'Uzès. Ces vallons présentent une incision linéaire avec un profil en 'U ' évasé plus ou moins marqué. Cette forme élémentaire d'érosion est créée par le ruissellement concentré des eaux sur un versant en roche tendre. Le fond du vallon est recouvert de formations alluviales tandis que les flancs sont recouverts par des colluvions.

II.1.2.2 – La gestion des cours d'eau dans le bassin versant du Gardon

La commune fait partie de du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse qui définit des orientations stratégiques d'aménagement et de gestion permettant la préservation et la mise en valeur durable du patrimoine « eau » et des milieux aquatiques.

Le SDAGE se décline à l'échelle locale avec les SAGE. **Uzès est inclus dans le SAGE des Gardons, approuvé en février 2001. Ses objectifs sont :**

- Améliorer les ressources et la protection des milieux
- Rendre cohérents les niveaux de protection et les améliorer
- Améliorer la prévention par la maîtrise de l'occupation du sol
- Améliorer les dispositions de mise en sécurité
- Elaborer un plan de protection contre les inondations
- Restaurer les zones dégradées
- Créer des aménagements de découverte du patrimoine

Pour l'Uzège, les objectifs sont :

- La conciliation des activités touristiques et des exigences de protection des sites naturels exceptionnels
- L'amélioration de la prévention par la maîtrise de l'occupation des sols
- Le maintien et l'amélioration de la ressource superficielle en qualité et en quantité

En ce qui concerne l'Alzon et les Seynes, le SAGE met en avant plusieurs points « noirs » pour cette zone :

- Le risque d'inondation dans les lits des deux cours d'eau
- La qualité des eaux est passable/moyenne (du fait des rejets domestiques et industriels)
- Les milieux naturels et aquatiques sont perturbés
- La pression foncière sur le milieu rivulaire est forte
- La ressource en eau superficielle est déséquilibrée
- La zone présente un enjeu agricole et touristique fort
- La ressource en eau souterraine est importante et peu exploitée

Ce SAGE a pour structure porteuse le SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons).

II.1.2.3 – L'Alzon et le centre-ville

La rivière de l'Alzon occupe le fond de la vallée de l'Eure 70 mètre environ en contrebas du centre-ville et de la promenade des Marronniers.

La Fontaine de Eure se situe dans le fond de cette vallée. Elle est le point de départ de l'**aqueduc romain** qui amenait l'eau à Nîmes.

Plus en aval de la fontaine et sous l'Ancien Evêché, se trouvent un ancien moulin et une ancienne station de pompage de l'eau de rivière destinée à alimenter la ville.

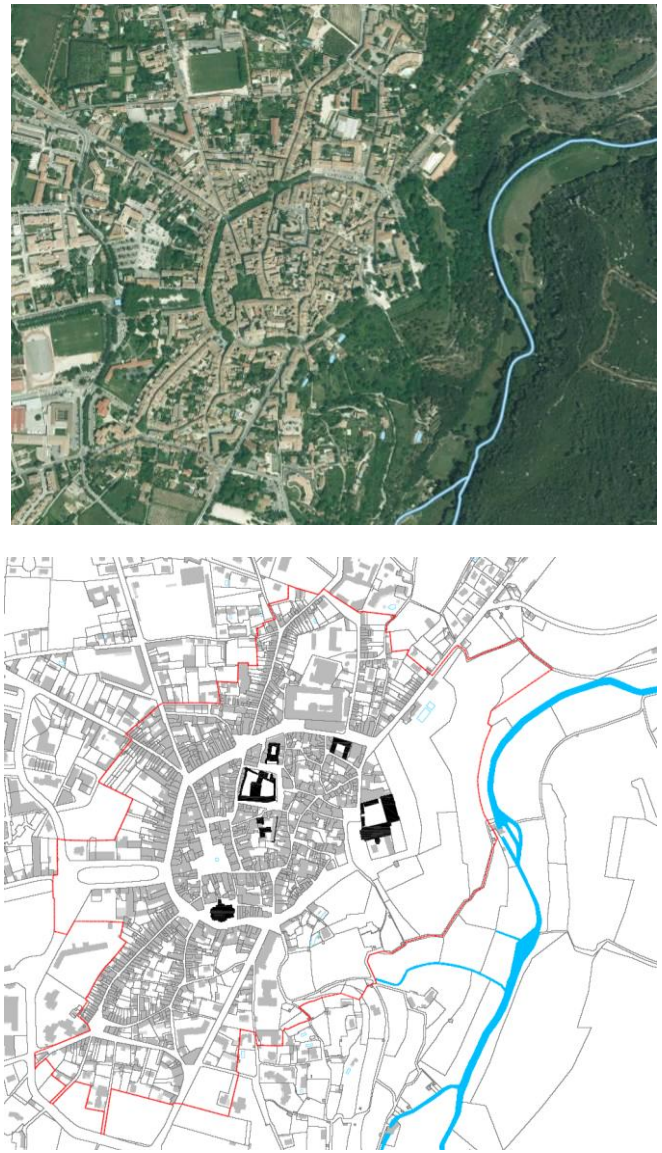
Aucun cours d'eau ou rivière ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

Toutefois, l'étude du Secteur sauvegardé a constaté la présence d'eau dans tous les puits (entre -7,00 et -15,00 mètres) qui correspondrait à une nappe phréatique.

Un important réservoir d'eau est situé sous le Portalet dont l'exutoire, à ciel ouvert, apparaît impasse Prends-Toi-Garde et s'écoule au sud de la ville.

Il n'existe aucun document ni étude relative à la circulation des eaux souterraines et les sorties d'eau au flanc sud de la ville (source commune).

Réseau hydrographique à proximité du Secteur sauvegardé



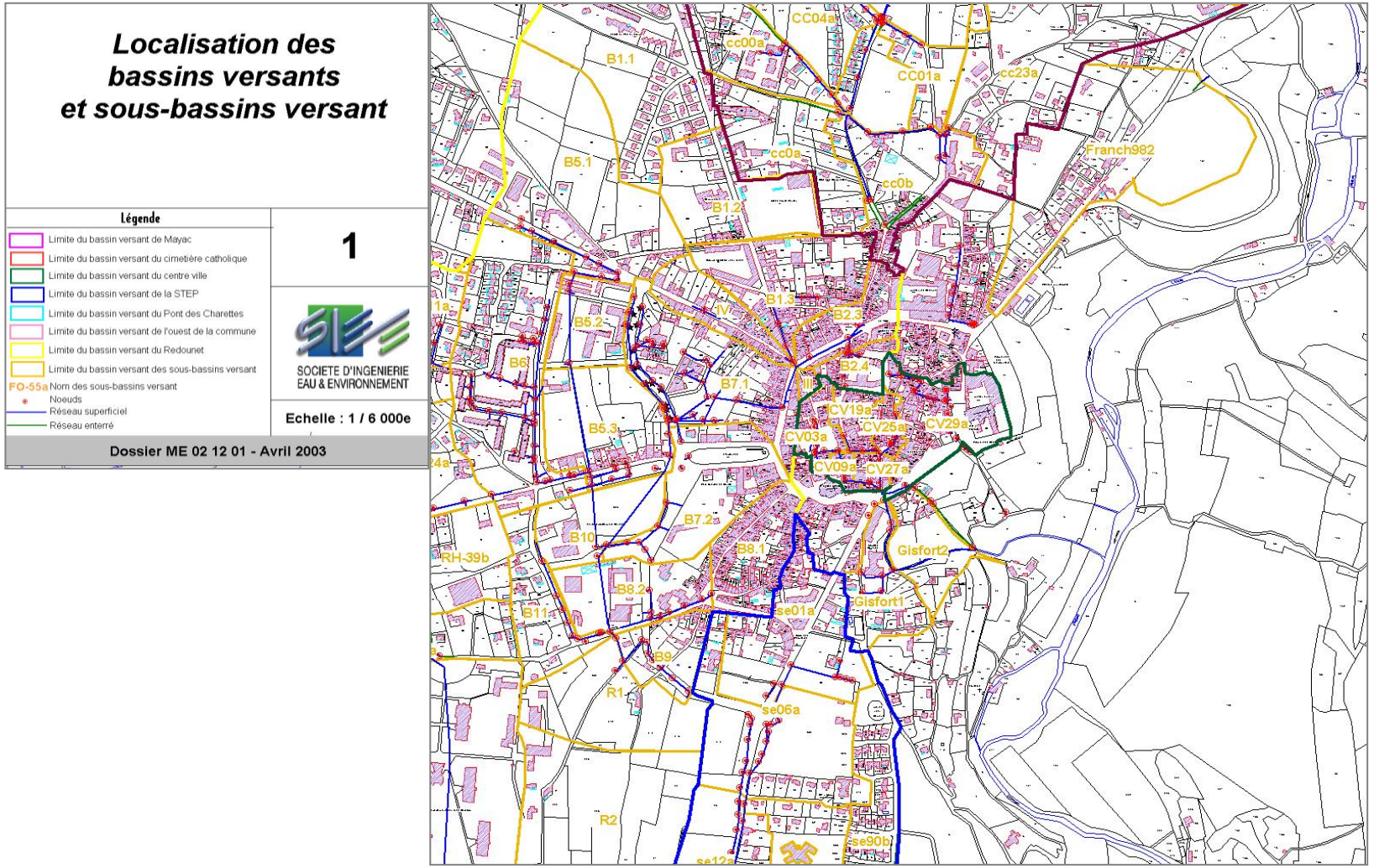
Source : GHECO Urbanisme, 2013

II.1.2.4 – Le traitement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, septembre 2003, SIEE.

Les inondations par ruissellement sont des inondations liées à des pluies intenses localisées sans débordement de cours d'eau permanent.

Le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de septembre 2003 établit un diagnostic des eaux pluviales par bassin versant à l'échelle de l'agglomération d'Uzès. Le présent chapitre synthétise les éléments du Schéma directeur relatifs à l'assainissement des eaux pluviales dans le périmètre du Secteur sauvegardé en reprenant les différents bassins versant concernant le centre-ville.



Le coefficient de ruissellement varie de 0 (sol complètement absorbant) à 1 (sol imperméabilisé).

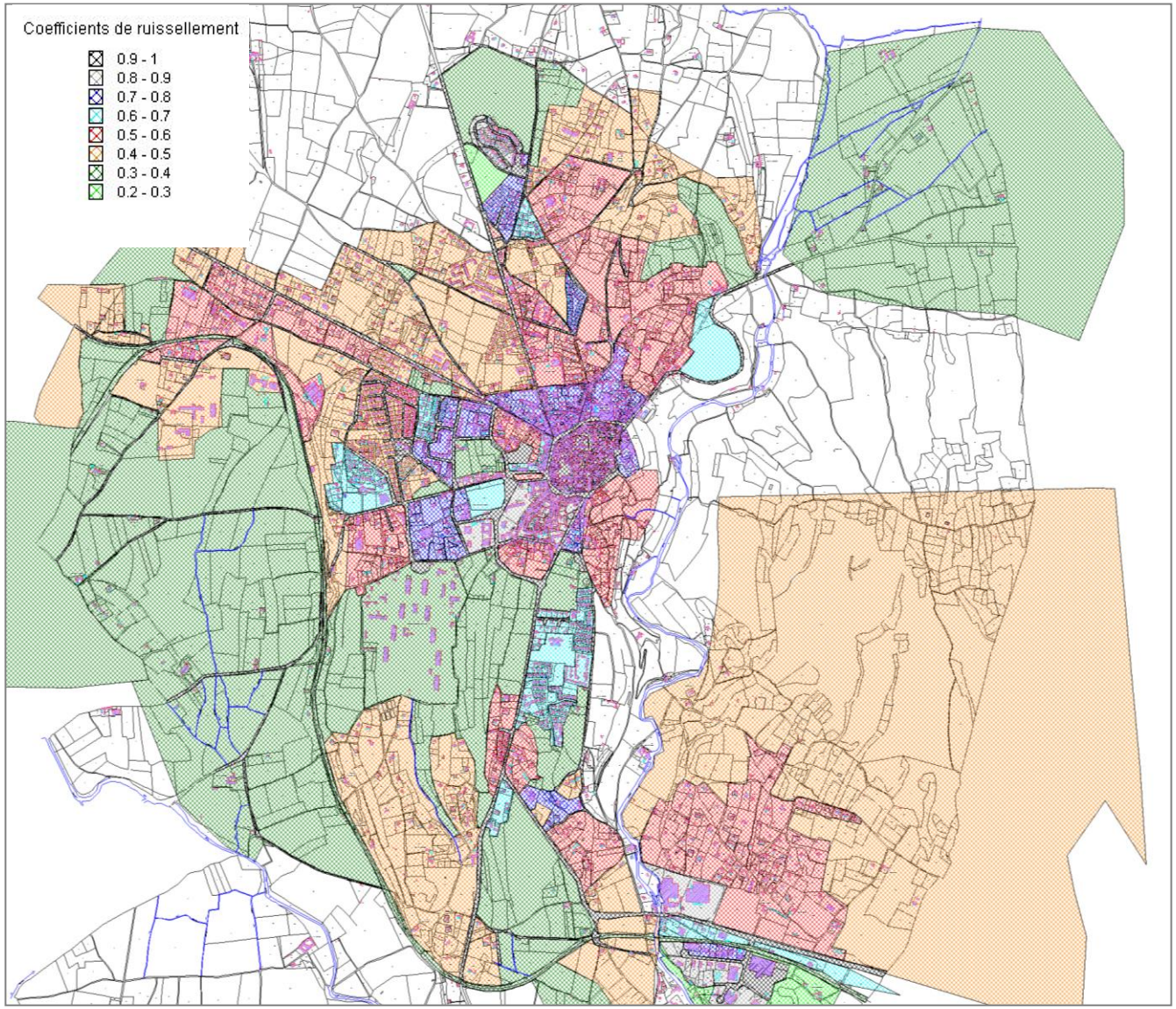
Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, le coefficient de ruissellement varie de 0,5 (habitat de type pavillonnaire aéré à dense avec présence d'espaces verts autour du bâti) à plus de 0,9 (centre-ville bâti et chaussées imperméabilisées).

Globalement, le Secteur sauvegardé est caractérisé par des sols imperméabilisés favorisant le ruissellement des eaux pluviales.

Cependant, des nombreux parcs et jardins privés à l'intérieur des îlots bâtis limitent le ruissellement pluvial.

Découpage en zone de ruissellement homogène et cœfficients de ruissellement :

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 – SIEE



Les eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoulent au sein de 4 bassins versants identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale :

- Le bassin versant du centre-ville dont l'exutoire est le Portalet et dont les eaux pluviales s'écoulent directement dans l'Alzon.

- Le bassin versant du Cimetière Catholique est l'Alzon.

- Le bassin versant du Redounet dont l'exutoire est un petit ruisseau se jetant dans Les Seynes.

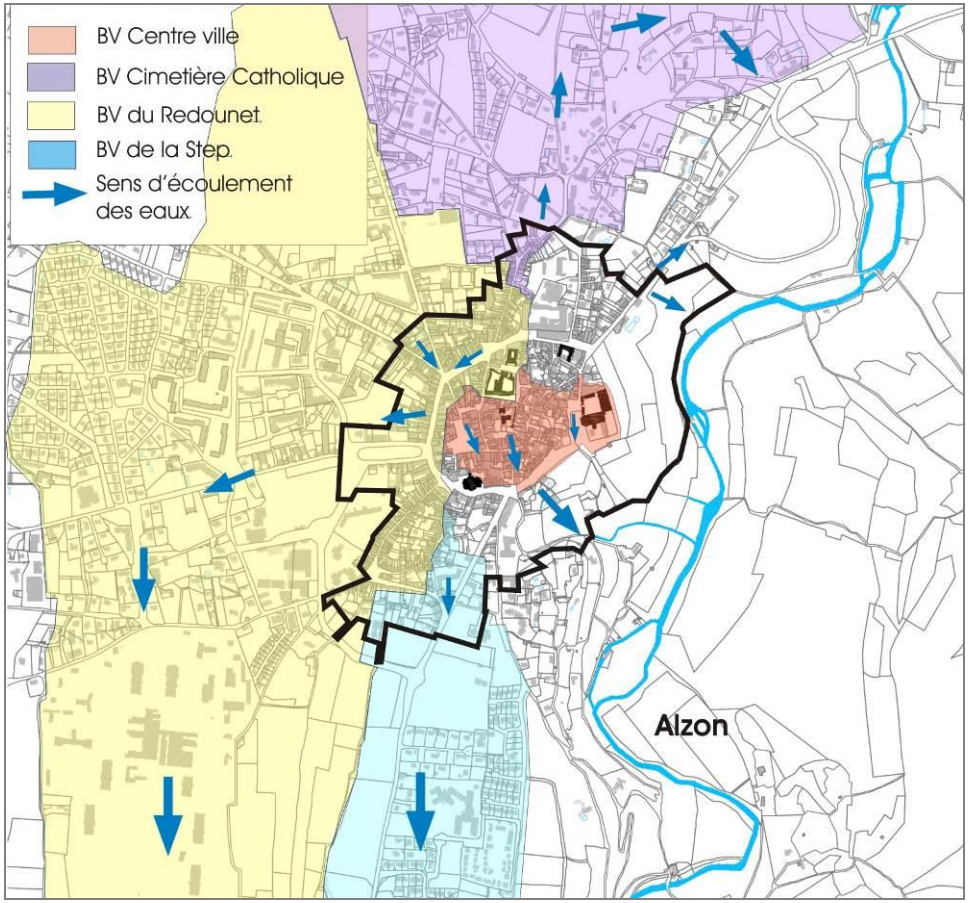
- Le bassin versant de la Step dont l'exutoire est l'Alzon.

L'ensemble des eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoule :
- **soit directement dans l'Alzon en passant par le Portalet,**
- **soit indirectement et de manière mineur en termes de volumes d'eau dans l'Alzon par les bassins versants du Cimetière Catholique, du Redounet et de la Step.**

Aucun ouvrage de traitement des eaux pluviales issues du Secteur sauvegardé n'est référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial ou les services compétents de la commune.

Localisation des différentes Bassins Versants à l'échelle du Secteur sauvegardé identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale et sens d'écoulement des eaux pluviales.

Source : GHECO Urbanisme, 2013



1 - Carrefour du Moutas – Bassin Versant du Redounet :

<table>
<tr><th colspan="2">Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant</th><th>Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)</th><th colspan="2">Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement</th><th>Propositions d'aménagements possibles et choix retenus</th></tr>
<tr><td>Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :</td><td>Carrefour du Moutas - BV du Redounet : Au croisement de l'avenue Général Vincent, de l'avenue Jean Jaurès et du Boulevard Gambetta, et rue de la République.</td><td rowspan="6">Le carrefour du Moutas est un point bas fréquemment submergé et qui induite des perturbations sur le trafic routier.

Ce dysfonctionnement ne porte pas atteinte à la sécurité des personnes.

Les revêtements de ce carrefour le rendent complètement imperméable et cet espace est complètement urbanisé.</td><td>Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :</td><td>Les branches de réseaux situés sous l'avenue Jean Jaurès (branche 1) et sous l'avenue du Général Vincent (branche 2) rejoignent le bâti situé sous le boulevard Gambetta au carrefour le Moutas. Ce dernier est fréquemment submergé.</td><td rowspan="6">Proposition d'aménagement possible :

Les dysfonctionnements proviendraient donc de la jonction entre les branches des avenues Jean Jaurès et du Général Vincent et le bâti du boulevard Gambetta.

La solution la plus simple serait de connecter les avaloirs installés sur ce carrefour directement sur le bâti. Les débordements devraient alors apparaître avec la même fréquence mais ils pourront, grâce aux avaloirs, être immédiatement collectés par le bâti si celui-ci n'est pas en charge, c'est à dire si l'occurrence de la pluie est inférieure à 2 ans.</td></tr>
<tr><td>Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé</td><td>Sur le tour de ville à l'est du Secteur sauvegardé.
Il draine l'avenue Général Vincent, l'avenue Jean Jaurès et les bassins versants B2.3 et B2.4 qui correspondent respectivement aux habitations situées entre l'avenue du Général Vincent et le Lycée Guynemer et entre la rue de la République et l'Hôtel de Ville (îlots 33, 36, 40 et 24, 25, 26, 01).</td><td>Diamètres des tronçons</td><td>1,3 m x 1,3 m sous le boulevard Gambetta et canalisation de 1200 mm de diamètre pour le tronçon situé sous le passage Marchand (approximation, réseau mal connu)</td></tr>
<tr><td>Exutoire :</td><td>Partie sud du boulevard Gambetta (boulevard en pente du Nord vers le Sud) et place des Cordeliers (réseau d'évacuation enterré)</td><td>Pente</td><td>1% de pente environ</td></tr>
<tr><td>Occupation du sol sur le BV :</td><td>Enrobé, dallage, pavé en béton, béton désactivé</td><td>Exutoire :</td><td>Passage Marchand et Place des Cordeliers</td></tr>
<tr><td>Coefficient de ruissellement du BV :</td><td>90 %</td><td>Sens d'écoulement superficiel :</td><td>Du nord et nord-est vers le sud et sud-est</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales</td><td>La branche principale n'est à priori pas suffisamment dimensionnée pour recevoir le débit drainé par les deux branches secondaires au niveau du carrefour le Moutas (débit de pointe maxi généré à l'aval immédiat du Moutas et de 4,6 m3/s pour une capacité du bâti estimée à 4,5 m3/s sous le boulevard Gambetta/des alliés).
La section du raccordement entre les points CV218 et CV219 (qui n'a pu être relevée) doit donc être la cause des débordements, du fait de son insuffisance.</td></tr>
</table>

2 – Bassin Versant du centre-ville

<table>
<tr><th colspan="2">Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant</th><th>Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)</th><th colspan="2">Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement</th><th>Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus</th></tr>
<tr><td>Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :</td><td>BV du centre-ville</td><td rowspan="5">Les témoignages évoquent des submersions passagères de la place aux Herbes (hauteur d'eau maxi de 10 cm) qui pourraient s'expliquer par un défaut d'entretien du réseau ou des engouffrements.

La partie aval du réseau, qui traverse par un fossé la propriété de M. Bastide au niveau du Portalet, pose également problème. Les vitesses importantes détériorent le fossé en pierre et les débordements inondent la partie basse de la parcelle.

L'orifice aménagé dans le mur de clôture de M. Bastide est en effet très nettement insuffisant.

Le fossé en pierre est ainsi détérioré (effondrement des parois) et les écoulements occasionnent quelques dégâts sur la propriété de M Bastide.
De plus, les écoulements passant par l'orifice aménagé dans le mur traversent le chemin situé en bordure et le détériorent.

Les débordements sur la propriété de M. Bastide s'écoulent en direction du chemin de Gisfort avant de rejoindre l'Alzon. Ils n'empruntent pas le fossé existant mais traversent la propriété de M Cazotte située en contrebas du mas.

Ces deux dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes. Les enjeux matériels y sont faibles à moyens.</td><td>Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :</td><td>Le réseau provenant de la Place aux Herbes et rue Nicolas froment et des rues Paul Foussat, Port Royal et du 4 Septembre semble, par déduction (la jonction n'a pu être clairement identifiée par l'absence de regard), rejoindre un collecteur bâti d'environ 1 m x 1 m.

Ce collecteur se rejette dans un caniveau bétonné de section comparable. Les écoulements traversent ensuite pour cheminer par un fossé dans la propriété de Monsieur BASTIDE. Compte tenu de la forte pente des lieux et des vitesses induites, ces écoulements provoquent quelques dommages. Le fossé rejoint ensuite l'angle sud-est de la propriété où il traverse le mur de clôture par une ouverture rectangulaire aménagée en pied.

Les écoulements traversent un chemin et rejoignent un fossé qui se jette dans l'Alzon. La traversée du chemin subit des érosions et nécessiterait un aménagement spécifique (meilleure canalisation, bétonnage du chemin…)

Les branches des rues Pélisserie et Port Royal n'ont pu être modélisées du fait du manque d'informations les concernant. Le réseau y est en effet invisible.

Une branche a été repérée sous la rue de l'Evêché. Cependant, son exutoire n'a pu être identifié. L'hypothèse la plus probable est que le Portalet est cet exutoire. Les débordements de ce réseau sur la voirie s'écoulent quant à eux jusqu'aux avaloirs communiquant avec le Portalet.</td><td rowspan="6">Synthèse :

La modélisation montre que le réseau est bien suffisant sur sa partie enterrée, sauf sur la place aux Herbes. Là, les contre-pentes de certains tronçons sont à l'origine de dysfonctionnements et expliquent les submersions momentanées de la place.
En ce qui concerne la partie superficielle du réseau, la source des dysfonctionnements est l'exutoire du fossé traversant la propriété de M Bastide.

Proposition d'aménagement possible :
<u>Place aux herbes :</u>
- création d'une chaussée réservoir (structure poreuse) stockant momentanément les volumes d'eau non collectés par le réseau avant de les évacuer sous un faible débit,
- création d'une nouvelle branche d'évacuation entre les regards CV03 et CV09.
<u>Propriété de M. Bastide :</u>
Redimensionnement du fossé, agrandissement de l'orifice aménagé dans le mur de propriété et protection du chemin dans la propriété.

Choix retenu :
<u>Place aux herbes :</u>
Le choix entre les deux scénarios d'aménagements proposés n'est pas arrêté. Quoiqu'il en soit, le niveau de priorité de cet aménagement est d'ordre 3 (faible).
<u>Propriété de M. Bastide :</u>
Cet aménagement a été retenu dans le but de diminuer les débordements apparaissant sur la parcelle de M Bastide en cas d'événements pluvieux importants.
Le niveau de priorité de cet aménagement est d'ordre 2 (moyen).</td></tr>
<tr><td>Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé</td><td>Partie centrale et sud du centre ancien (intérieur du tour de ville) incluant l'Ancien Evêché et la promenade des Marronniers.
Le nord du centre ancien (Duché, Hôtel de Ville, Séminaire) ne fait pas partie du BV appelé centre-ville (îlots 01, 02, 03, 04, 05, 09, 24, 25, 26, 27)</td><td>Diamètres des tronçons</td><td>Réseau mal connu
Canalisation d'eau pluviale issue de la rue Paul Foussat de diamètre 600 mm
Collecteur bâti au Portalet de 1m x1m</td></tr>
<tr><td>Exutoire :</td><td>Le Portalet par la propriété de M. Bastide puis l'Alzon</td><td>Pente</td><td>Pentes variables supérieures à 1 % sauf Place aux Herbes et rue du Septembre (contre-pente)</td></tr>
<tr><td>Occupation du sol sur le BV :</td><td>Centre-ville : dallages, pavages, enrobé, béton désactivé peu absorbant et des jardins, cours et parc principalement privés très absorbant</td><td>Sens d'écoulement superficiel :</td><td>De la Place aux Herbes et Port Royal vers le Portalet
De la rue de l'Evêché vers Le Portalet</td></tr>
<tr><td>Coefficient de ruissellement du BV :</td><td>90% pour les espaces imperméabilisés et 30 à 45 % pour les espaces verts.</td><td>Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales</td><td>Saturation du réseau au niveau de la Place aux Herbes et du fossé situé sur la propriété de M. Bastide.</td></tr>
</table>

3 – Bassin Versant de la STEP

<table>
<tr><th colspan="2">Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant</th><th>Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)</th><th colspan="2">Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement</th><th>Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus</th></tr>
<tr><td>Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :</td><td>BV de la STEP</td><td rowspan="6">La station d'épuration, qui se situe dans l'axe principal du bassin versant étudié ici, subit, par temps d'orage, des immersions momentanées liées aux flux importants traversants le site.

Une petite partie du Secteur sauvegardé se situe sur la partie amont du BV de la STEP.

De nombreux espaces verts (parcs, jardins et cours privées) limitent le risque de ruissellement des eaux pluviales avec des surfaces absorbantes non imperméabilisées.

De fait, il contribue très peu en termes de flux d'eau pluviale au risque d'immersion momentanée de la STEP en cas de fortes pluies.</td><td>Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :</td><td>Le réseau comporte quatre branches principales :
- celle du coté est de la route de Nîmes (D979), se prolongeant chemin des Oliviers,
- celle de côté ouest de la route de Nîmes, ayant pour exutoire le Redounet,
- celle allant de la maison de retraite « les Jardins de l'Escalette » au chemin des Oliviers où elle se connecte à la première,
- celle récupérant les eaux de la rue Aigue Marine.</td><td rowspan="6">Synthèse :

Ce bassin-versant présente deux problèmes majeurs d'assainissement pluvial :
- Le réseau situé sous la rue de l'Emeraude est insuffisant. Des écoulements apparaissent donc sur la chaussée par fortes pluies. Ils suivent le thalweg et atteignent finalement la STEP qu'ils inondent.
- Le réseau d'assainissement pluvial de la route de Nîmes est insuffisant. Des débordements apparaissent donc sur la chaussée.

Proposition d'aménagement possible :
- Création de bassins de rétention à l'amont de la STEP,
- Redimensionnement du réseau sous le cheminement des Oliviers.

Choix retenu :
Ces deux aménagements sont à réaliser en priorité selon le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale.</td></tr>
<tr><td>Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé</td><td>BV situé au sud du centre-ville et qui s'étend en longueur jusqu'à la STEP.
Il comprend une petite partie du Secteur sauvegardé dans sa partie sud (îlots 61, 58 et 54 et une partie des îlots 57 et 55)</td><td>Diamètres des tronçons</td><td>Diamètres variants de 300 à 600 mm</td></tr>
<tr><td>Exutoire :</td><td>Alzon</td><td>Pente</td><td>Pentes de 1% voire supérieures</td></tr>
<tr><td>Occupation du sol sur le BV :</td><td>Habitat pavillonnaire aéré voire dense et espaces naturels</td><td>Sens d'écoulement superficiel :</td><td>Du Nord vers le Sud</td></tr>
<tr><td>Coefficient de ruissellement du BV :</td><td>Entre 45 et 75 % pour les espaces pavillonnaires et moins de 30 % pour les espaces naturels.</td><td>Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales</td><td>L'ensemble des réseaux de ce bassin versant est sous dimensionné.</td></tr>
</table>

4 – Bassin Versant du Cimetière Catholique

<table>
<tr><th colspan="2">Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant</th><th>Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)</th><th colspan="2">Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement</th><th>Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus</th></tr>
<tr><td>Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :</td><td>BV du Cimetière Catholique</td><td rowspan="5">Ce bassin-versant présente deux zones sensibles en cas d'événements pluvieux importants :

- le cimetière catholique est inondé et d'importants volumes d'eau y sont stockés

- le quartier résidentiel de Pouzarengue subit des dommages liés au ruissellement pluvial

Une petite partie du Secteur sauvegardé se situe sur la partie amont du BV.

De nombreux espaces verts (parcs, jardins privés) limitent le risque de ruissellement des eaux pluviales avec des surfaces absorbantes non imperméabilisées.

De fait, il contribue très peu au ruissellement pluvial, au débordement des réseaux, fossés et bassins de rétentions liés à la configuration spatiale et topographique du BV du Cimetière Catholique.</td><td>Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :</td><td>Ce réseau a été modélisé depuis l'entrée du cimetière catholique (départ du réseau) jusqu'à l'exutoire dans l'Alzon (fin du réseau).
Il est ainsi composé de deux parties distinctes, une enterrée (du regard cc01 à cc11) et une superficielle (de cc11 à cc25).</td><td rowspan="5">Proposition d'aménagement possible :
- Création d'un réseau sous le chemin de Grézac
- Redimensionnement du cimetière

Choix retenu :
Ces deux aménagements sont à réaliser en priorité selon le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale</td></tr>
<tr><td>Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé</td><td>BV situé au nord du centre-ville. Il comprend une petite partie du Secteur sauvegardé (partie nord du Secteur sauvegardé, îlots 34, 38, 39 et une partie du 35).</td><td>Diamètres des tronçons</td><td>Diamètres non exprimés</td></tr>
<tr><td>Exutoire :</td><td>Alzon</td><td>Pente</td><td>Pentes non exprimés</td></tr>
<tr><td>Occupation du sol sur le BV :</td><td>Habitat pavillonnaire aéré voire dense et espaces naturels</td><td>Sens d'écoulement superficiel :</td><td>Vers le Nord-est puis le Sud-est</td></tr>
<tr><td>Coefficient de ruissellement du BV :</td><td>Entre 45 et 75 % pour les espaces pavillonnaires et moins de 30 % pour les espaces naturels.</td><td>Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales</td><td>Lors de fortes précipitations, le réseau passant sous le cimetière catholique déborde et l'eau est alors stockée derrière le mur adjacent avec le lotissement Pouzarengue avec des hauteurs d'eau supérieures à 1m.

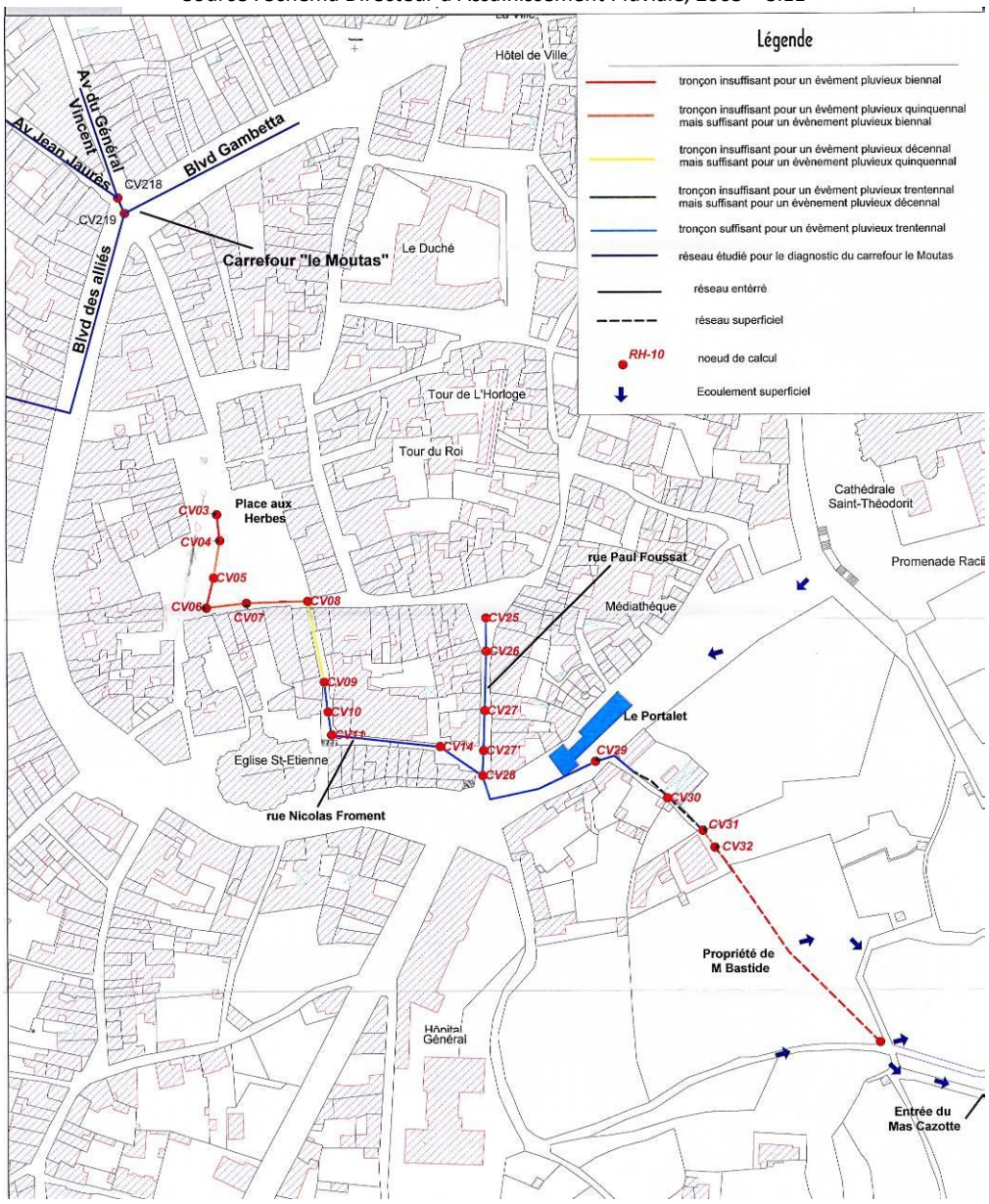
Il semblerait de plus que la densité d'avaloirs présents sur la rue Ferdinand Roybet ne soit pas suffisante compte tenu de la pente de la rue et la quantité d'eau susceptible de ruisseler.

La partie aval du réseau composée de fossés pose également problème, au niveau des franchissements. Ceux-ci se révèlent insuffisants et les écoulements se font alors sur la chaussée.</td></tr>
</table>

Le reste du réseau d'eau pluviale à l'échelle du centre-ville en général et du Secteur sauvegardé en particulier n'est pas référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale de Septembre 2003 et n'est pas connu par les services compétents de la commune.

Diagnostic du réseau pluvial du centre-ville

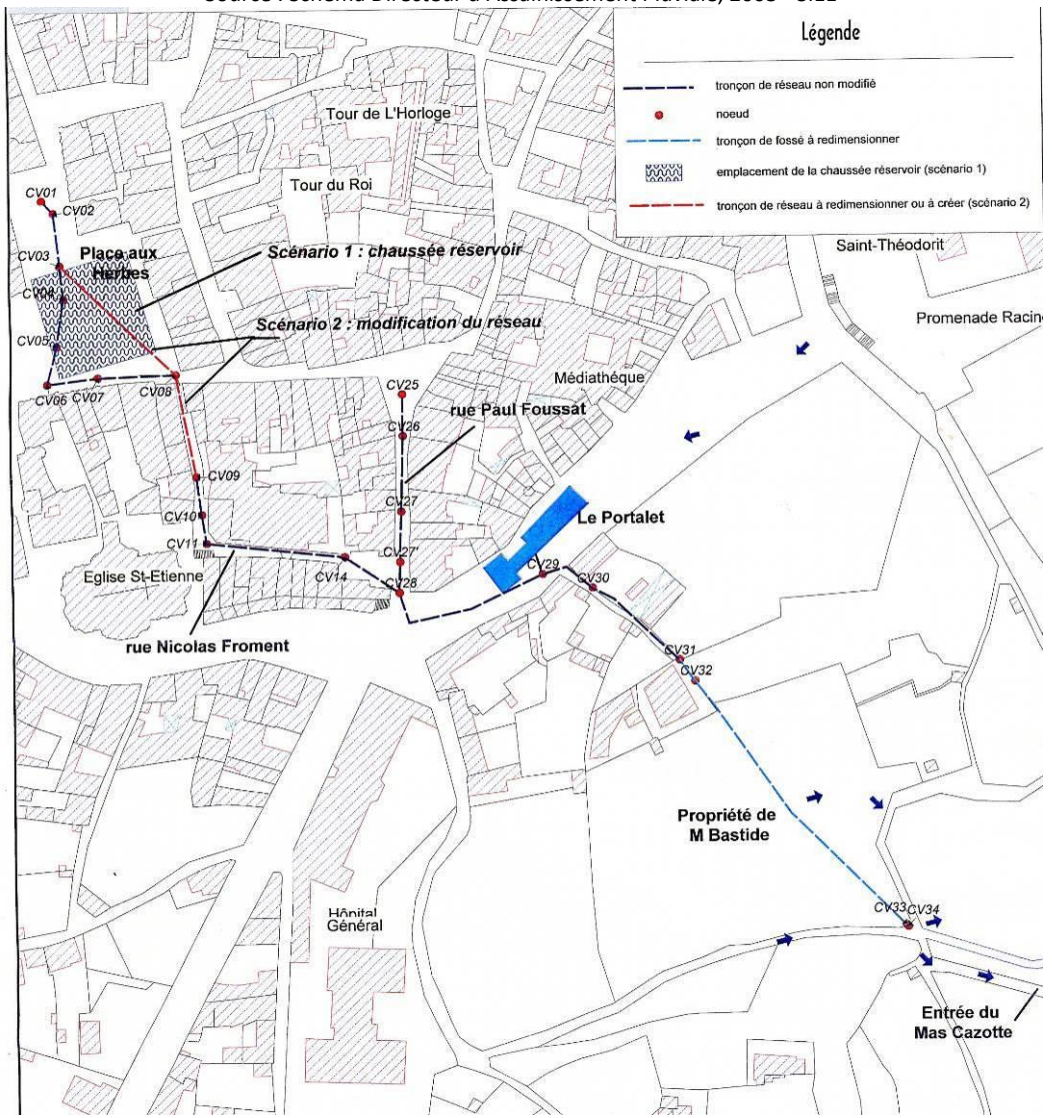
Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 – SIEE



Le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales en centre-ville est inexact : l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales ne sont pas référencés par le Schéma directeur d'assainissement d'eau pluviale et le cheminement des eaux en aval de la propriété de M. Baside (parcelle 313) n'est pas évalué.

Aménagements proposés du bassin versant du centre-ville

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 - SIEE



(Mis à jour à la suite de l'enquête publique)

La ville a engagé une étude complémentaire au SD d'assainissement pluvial courant 2017 : étude CEREG : COMPLEMENT AU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES D'UZES - DETERMINATION DES ZONES INONDABLES PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE

Les zones de ruissellement diffus

Sur la commune d'Uzès cela concerne plusieurs secteurs différents :

- **des zones de glacis colluviaux** : un glacis est une surface de terrain inclinée que l'on rencontre essentiellement en pied de versant et en bas des buttes recouvert de colluvions provenant du démantèlement des formations provenant du versant sous-jacent. Les glacis sont souvent creusés, selon leur pente, de rigoles peu profondes. Ils peuvent donc être le siège d'écoulement superficiel diffus généralement avec de faible hauteur d'eau et des vitesses faibles à modérées suivant la pente longitudinale.
- **des zones urbaines denses avec des surfaces imperméabilisées importantes qui favorisent le ruissellement.** Les écoulements sont évacués quand cela est possible, pour les petites crues uniquement, par le système d'assainissement de l'agglomération, ou par la voirie.
 On constate globalement que les grandes structures topographiques, le sens des plus grandes pentes notamment, sont préservés.
 Le plus souvent les corps de rue empruntent les axes préférentiels d'écoulement qui existaient avant l'urbanisation.

 Voir chapitre II.3 – Les Risques et nuisances

II.1.2.5 – Synthèse du traitement des eaux pluviales en centre-ville : impact du Secteur sauvegardé sur l'assainissement des eaux pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de Septembre 2003 établit un diagnostic non exhaustif du réseau d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements sous forme de scénarii phasés dans le temps pour résorber certains problèmes localisés d'assainissement des eaux pluviales.
Certains espaces urbains du Secteur sauvegardé ne sont pas traités par le Schéma directeur : les réseaux d'eaux pluviales ne sont pas tous connus.
De plus, la qualité des eaux pluviales et leur impact en termes de pollution sur les cours d'eaux ne sont pas évalués par le Schéma directeur.

Il ressort à l'échelle du Secteur sauvegardé par bassin versant que :

- **Le Carrefour du Moutas (bassin versant du Redounet)** :
 - point bas fréquemment submergé qui induit des perturbations sur le trafic routier
 - toutefois ce dysfonctionnement ne porte pas atteinte à la sécurité des personnes

 Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour limiter le risque de submersion de ce carrefour.

 Cette zone à enjeux en termes d'eaux pluviales est déjà complètement urbanisée et ne peut créer d'impacts nouveaux sur le carrefour ou en aval.
 Sa petite superficie ne permet pas de générer un flux d'eaux pluviales important en aval à l'échelle du bassin versant du Redounet.
 En revanche, l'impact du ruissellement des eaux pluviales en termes de pollutions sur les cours d'eaux en aval n'est pas connu.

- **Le bassin versant du centre-ville** :

Il pose deux problèmes en termes d'eaux pluviales :

- la submersion passagère de la Place aux Herbes,
- le débordement et l'érosion hydrique sur la propriété de M. Bastide en cas de fortes pluies.

Ces deux dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes. Les enjeux matériels y sont faibles à moyens.
Des aménagements spécifiques ont été réalisés au niveau de la Place aux herbes et du Portalet pour pallier aux risques de submersion et de débordements des réseaux d'eaux pluviales.

En revanche aucun ouvrage en aval de l'exutoire du bassin versant du centre-ville mais en amont de l'Alzon n'est apparent pour réguler ou traiter les eaux pluviales avant qu'elles se déversent dans la rivière.

De même, l'impact du ruissellement des eaux pluviales en termes de pollutions sur les cours d'eaux en aval n'est pas connu.

- **Le bassin versant de la STEP** :

Il est peu impacté par la partie sud du Secteur sauvegardé : le secteur concerné du Secteur sauvegardé est de petite superficie et de nombreux parcs et jardins favorisent l'absorption des eaux pluviales et limitent le ruissellement.

Les problèmes d'assainissement pluviale impactant la STEP au sud du bassin versant ne sont pas générés par la partie sud du Secteur sauvegardé.
Aucun nouvel impact en termes de ruissellement et de résorption des eaux pluviales lié à des projets d'aménagement dans le Secteur sauvegardé n'est à prendre en compte.

- **Le bassin versant du Cimetière Catholique :**

Il est très peu impacté par la partie nord du Secteur sauvegardé : le secteur concerné du Secteur sauvegardé est de très petite superficie.

Les problèmes d'assainissement pluvial impactant le bassin versant ne sont pas générés par la partie nord du secteur sauvegardé.

II.1.2.6 – Les périmètres de protection de captage en eau potable

La commune est concernée par trois périmètres de protection de captage d'eau potable (Servitude de type AS1).

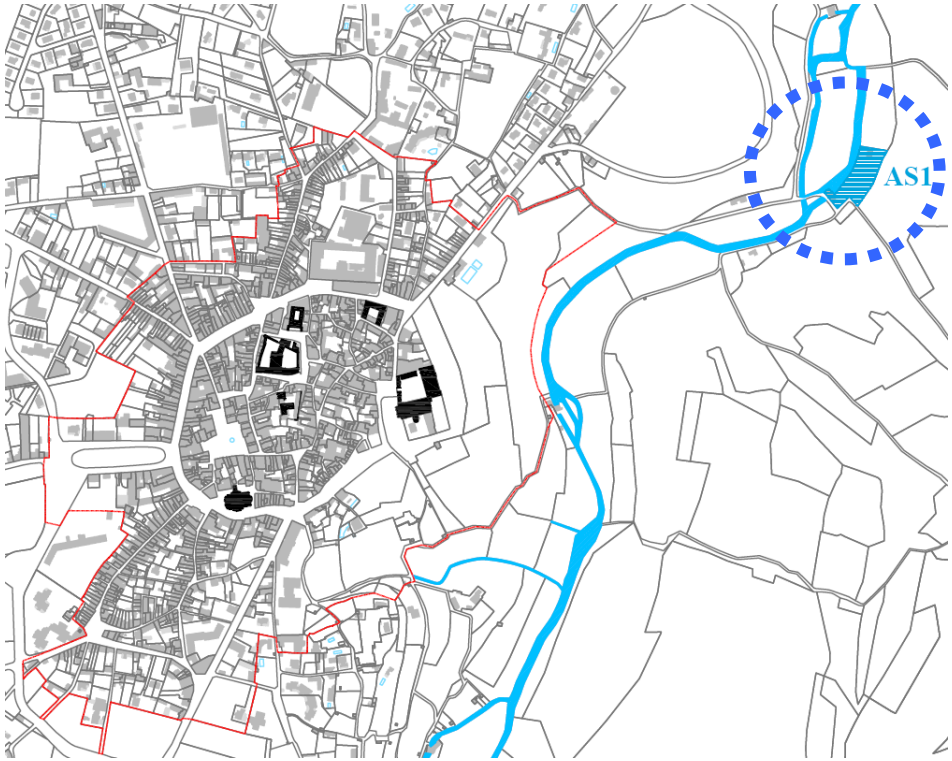
Les périmètres de protection rapprochée sont :

- St Maximin : Captage « puits de l'Alzon »
- Uzès : Captage « Champ captant Fontaine d'Eure »
- Uzès : Captage « Champ captant des Fouzes »

Aucun captage ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.
Le périmètre de protection éloigné du captage « Fontaine d'Eure » est compris dans le périmètre du SPR et PSMV.

Périmètre immédiat de protection des eaux potables : captage et fontaine (Station de captage Fontaine de l'Eure – AS1)

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle de la commune : - Un centre-ville sur un plateau qui domine son environnement proche et qui occupe une place prépondérante dans le paysage - Un relief marqué qui délimite clairement des entités paysagères - Des plaines alluviales favorables à l'agriculture et des richesses géologiques qui ont influencées l'architecture (pierre sèche, pierre de taille) - Un climat méditerranéen clément - Un réseau hydrographique structurant le paysage et permettant l'irrigation des terres arables - La présence de l'Alzon en contrebas du centre-ville (irrigation, activités de loisirs, etc.) - Une étude complémentaire au SD d'assainissement pluvial (étude 2017, CEREG, DETERMINATION DES ZONES INONDABLES PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE **A l'échelle du Secteur sauvegardé :** - Le Secteur sauvegardé se positionne spatialement sur plusieurs bassins versant et les eaux pluviales s'écoulent vers plusieurs exutoires différents - Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui diagnostique les réseaux d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements pour limiter le risque de ruissellement et d'inondation par les eaux pluviales - Un secteur sauvegardé qui impact peu en termes d'écoulement des eaux pluviales les bassins versants situés en aval excepté la zone du Portalet ou le confortement d'aménagements spécifiques doit être fait.	**A l'échelle de la commune :** - Un territoire accidenté par secteur (de part et d'autre de la vallée de l'Eure) avec de fortes pentes (risque d'érosion, usage et entretien difficile, etc.) - Les plaines agricoles, en continuité de l'enveloppe urbaine existante, peuvent être menacées par l'urbanisation et les réseaux de circulation - Les vents violents (Mistral) peuvent favoriser la propagation des incendies - Les précipitations parfois très violentes engendrent des risques de ruissellements et d'inondations rapides - Des cours d'eau à faible débit pouvant s'assécher l'été mais qui créent également des risques d'inondations en périodes de fortes pluies - Les cours d'eau et les milieux naturels et aquatiques subissent de fortes pressions par l'urbanisation et l'agriculture (pompage, destruction des ripisylves, etc.) - La qualité des eaux est moyenne du fait des rejets domestiques **A l'échelle du Secteur sauvegardé :** - Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui ne diagnostique pas l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales (certaines rues du Secteur sauvegardé ne sont pas traitées) et qui n'évalue pas l'impact de la pollution des eaux pluviales ruisselantes sur les cours d'eaux - Certains espaces du Secteur sauvegardé nécessitent des aménagements spécifiques pour limiter le ruissellement, l'érosion et le risque d'inondation causé par l'écoulement des eaux pluviales.

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Conserver la qualité des paysages (paysages urbains et naturels) et l'intégrité des entités paysagères mis en valeur par un relief marqué.
- Prendre en compte les risques générés par les vents violents (risque de propagation rapide des incendies, chutes de branches, etc.) et les fortes précipitations (risque de ruissellement et d'inondation)
- Préserver et valoriser les cours d'eau structurant le paysage naturel et urbain de la commune
- Limiter le ruissellement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé en favorisant des revêtements de sol poreux voire absorbants et en ralentissant artificiellement ou naturellement l'écoulement des eaux de pluie.
- Conforter des ouvrages spécifiques pour assurer l'écoulement optimal des eaux pluviales dans les espaces à enjeux d'inondation.
- Prendre en compte les aménagements préconisés par le Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et évaluer l'impact de la pollution des eaux pluviales ruisselantes sur les cours d'eaux (Alzon principalement).

II.1.3.1 - Des milieux naturels riches, réservoirs de biodiversité

Source : SCoT Uzège Pont du Gard et G2C environnement

Inventaires écologiques et zones de protection

Quatre ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont répertoriées sur le territoire de la commune. Elles n'ont pas de valeur juridique mais tout projet d'aménagement doit prendre en compte la forte valeur écologique et patrimoniale de ces espaces. Elles sont toutes sensibles à la pression des activités humaines et plus particulièrement à la pression urbaine.

- **La Ripisylve des Seynes (type 2) :** Elle se caractérise par une végétation exubérante appréciant les milieux frais et humides. Le paysage est rehaussé de prairies. Ce site est encore assez peu marqué par les activités humaines mais est menacé par la proximité de l'entité urbaine d'Uzès. Tout aménagement lourd, notamment des berges, est à proscrire
- **La Vallée de l'Alzon (type 2) :** Il s'agit d'un réseau hydrographique accompagné de ripisylves, de prairies humides, de haies, de friches et de quelques cultures. Les menaces sont les mêmes que pour la ZNIEFF précédente.
- **Le Massif boisé de Valliguières (type 2) :** Vaste plateau calcaire couvert d'un taillis de chêne vert. Les combes escarpées présentent une végétation plus rase. Cet espace est menacé par les coupes forestières et l'éventuelle ouverture de nouvelles carrières. Il est sensible à l'extension de l'urbanisation et des cultures. Les boisements sont très sensibles aux incendies.

 Cette ZNIEFF « n'empiète » pas sur le périmètre du Secteur sauvegardé.
- **Le Plateau de Lussan et massifs boisés (type 2) :** il s'agit d'un coteau calcaire boisé. Ce secteur est particulièrement sensible aux incendies.

Ces espaces principalement boisés constituent des réservoirs de biodiversité (faune/flore) qu'il faut préserver des activités humaines et de l'urbanisation.

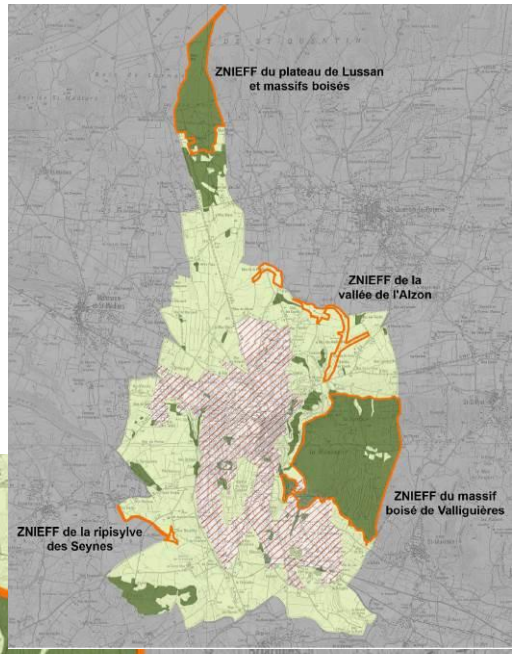
En particulier, les massifs boisés de la forêt communale d'Uzès sont des réservoirs de biodiversité à prendre en compte par l'urbanisation pour préserver leur qualité. Leur description est faite dans le chapitre suivant.

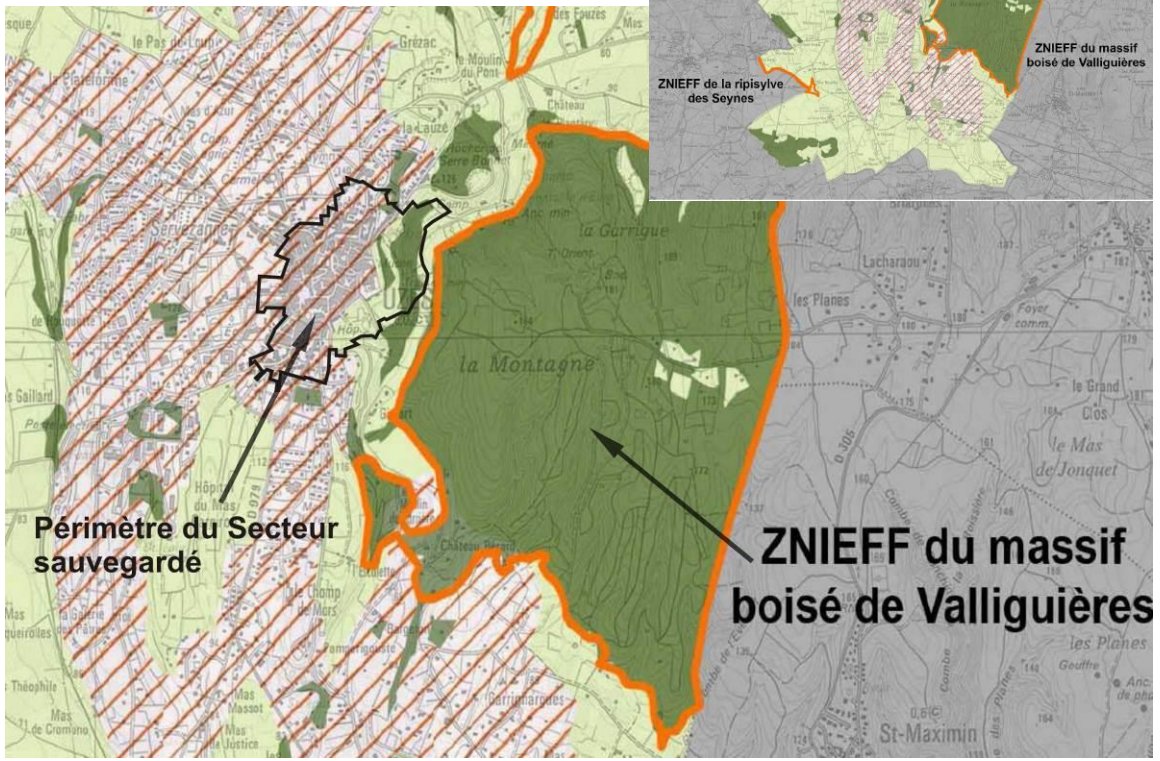
Les espaces verts du centre-ville en revanche jouent un rôle écologique mineur comparé aux ZNIEFF (espaces verts très fragmentés les unes des autres et moins riches d'un point de vue faunistique).

Par ailleurs, la commune ne compte ni ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ni arrêté de protection de biotope. Elle ne compte pas non plus de zone Natura 2000 ni d'Espaces Naturels Sensibles

Localisation des ZNIEFF sur le territoire communal

(source :G2C environnement)





II.1.3.2 - Des continuités écologiques assurant la dispersion des espaces

Les ripisylves :

Les ripisylves sur ce territoire sont importantes par leur taille et par leur impact paysager. Deux d'entre elles ont d'ailleurs été classées en ZNIEFF.
Leur végétation contraste fortement avec la végétation de type garrigue que l'on trouve sur les pentes et sur le plateau de la Montagne.
Parmi les essences rencontrées, on peut citer le frêne commun, le peuplier noir, le peuplier blanc et l'aulne. Elles présentent une végétation plus haute, plus verte qui anime la plaine agricole.
Elles sont menacées par l'extension de l'urbanisation, notamment dans le secteur du Pont des Charrettes.

Les ripisylves jouent un rôle de corridors écologiques pour assurer la dispersion des espèces animales d'un réservoir de biodiversité à un autre. Elles jouent également un rôle paysager en créant des coupures végétales dans l'espace agricole

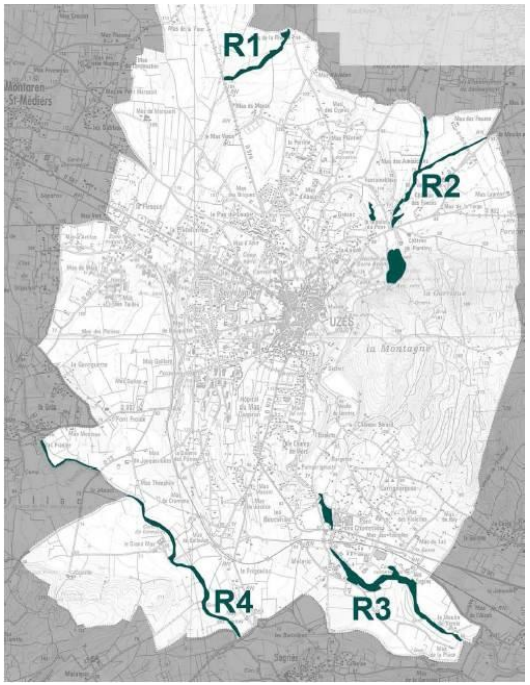
Les ripisylves en tant que corridors écologiques ne traversent pas le Secteur sauvegardé et n'ont pas d'incidences directes sur ce dernier.

Les alignements d'arbres et les haies bocagères :

Les alignements de platanes situés le long des routes ainsi que les allées d'honneur menant à des mas sont des éléments importants du paysage et de l'identité de la commune (ils constituent une masse boisée importante et soulignent le tracé du réseau routier) mais constituent également des corridors écologiques pour certaines espèces animales (oiseaux entre autre).

Les haies bocagères et les trames de végétation basse, particulièrement dans l'espace agricole, fragmentent les espaces et favorisent également la dispersion des espèces animales (rongeurs, petit gibier, oiseaux, etc.).

Le centre-ville ne compte pas de haies et peu de végétation basse.



Les ripisylves s'organisent autour des cours d'eau (Alzon et Les Seynes) mais aussi autour de cours d'eau de plus petites tailles
(Source de la carte : G2C environnement)

La biodiversité dans le Secteur sauvegardé :

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d'espaces naturels protégés ni de corridors écologiques bien identifiés.
En revanche un nombre important de parcs et jardins forme une trame végétale discontinue assez importante en centre-ville.

Cette trame verte peut abriter des espèces animales (petits rongeurs, insectes, oiseaux) et participer à leur dispersion même si sa vocation paysagère est plus reconnue que celle d'assurer des continuités écologiques au sein d'un espace urbain très anthropisé.

II.1.3.3 - La trame verte urbaine à l'échelle du Secteur sauvegardé

A l'échelle du Secteur sauvegardé et de son environnement proche, les réservoirs de biodiversité potentiels sont constitués par l'ensemble des espaces verts publics et privés qu'ils soient naturels ou non (parcs, jardins, cours, esplanades, massifs forestiers).

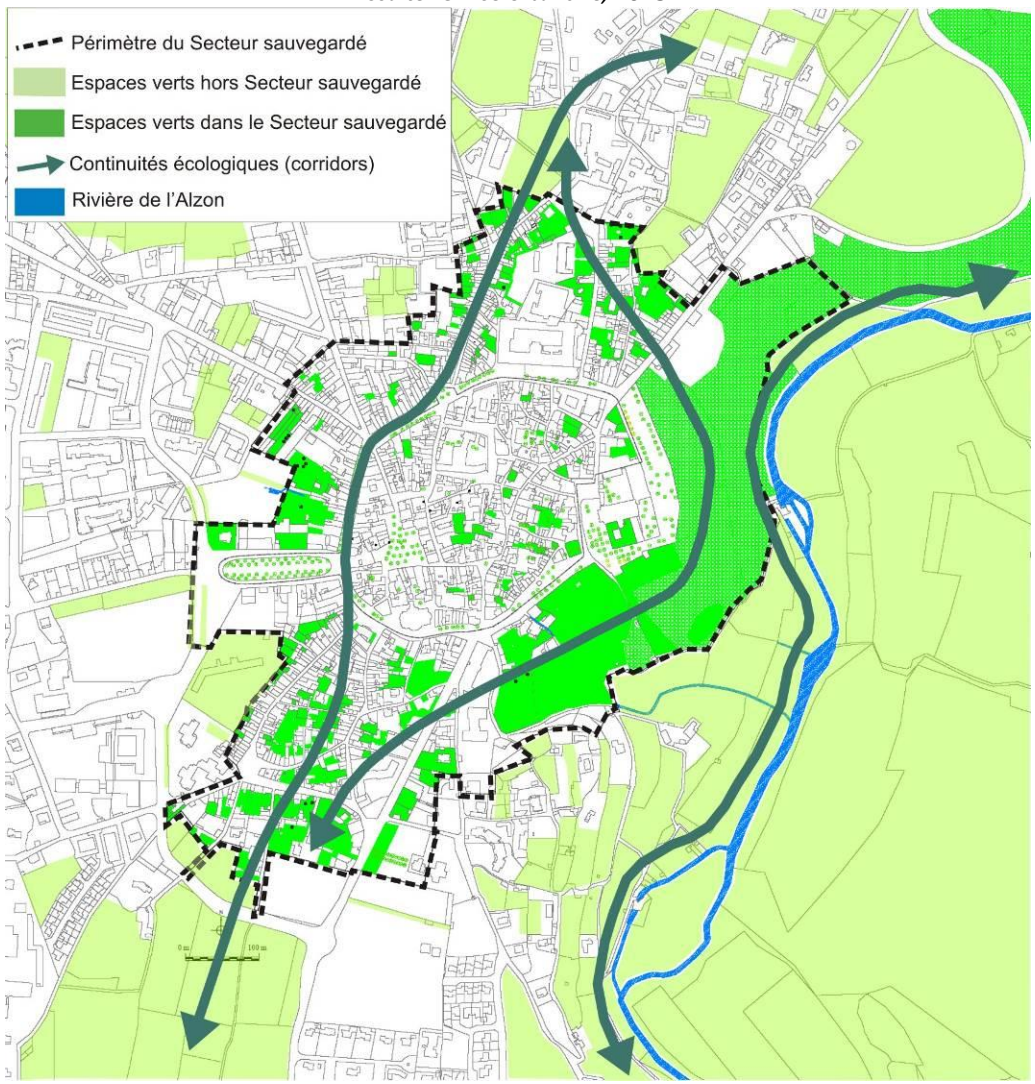
Les continuités écologiques sont le plus souvent des **corridors en « pas japonais »** (corridors discontinus) en milieu urbain.
Il existe également des corridors continus en milieu naturel.

Les continuités écologiques majeures se situent à l'Est du Secteur sauvegardé autour de l'Alzon et des massifs boisés et ripisylves qui peuplent la vallée de l'Eure.

D'autres continuités écologiques sont potentiellement présentes dans en milieu urbain et relient des réservoirs de biodiversité importants situés au Nord et Sud du Secteur sauvegardé.

Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques à l'échelle du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle communale - Déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale - Des réservoirs de biodiversité constitués par des massifs boisés et des milieux ouverts riches d'un point de vue écologique - Un réseau de continuités écologiques qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et favorisant la dispersion des espèces animales **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Des réservoirs de biodiversité à l'échelle du centre-ville (nombreux jardins privatifs, parcs et cours) - Des massifs boisés qui viennent au contact avec le centre-ville au niveau de la promenade des Marronniers	**A l'échelle communale** - Une enveloppe urbaine qui se positionne entre les principaux réservoirs de biodiversité et atténuent l'efficacité des continuités écologiques - Un réseau viaire et une circulation dense qui limitent le déplacement des espèces animales **A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Peu de continuités écologiques en centre-ville : les alignements d'arbres permettent difficilement la dispersion des espèces animales terrestres - Une anthropisation importante des sols

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Limiter l'expansion urbaine et définir des limites claires à l'urbanisation (prise en compte des éléments hydrographiques, topographiques des entités naturelles et agricoles, des réseaux de circulations, de l'enveloppe urbaine, etc.) dans un objectif de préservation des espaces agricoles et naturels de la commune et des continuités écologiques.
- Protéger la trame verte et la trame bleue de la commune : milieux naturels d'intérêt écologique (ZNIEFF, zones humides, ripisylve, etc.), coupures vertes et continuités écologiques - notamment la coupure verte entre Uzès et Montaren-et- Saint-Médiers.
- Limiter l'artificialisation des sols (revêtements, imperméabilisation).
- Favoriser les porosités urbaines et les continuités écologiques dans le centre-ville (réseau de haies, strates herbacées et arbustives, végétation basse) pour assurer des continuités écologiques efficientes en milieux urbain.
- La protection et le maintien en jardins, des jardins privatifs en succession en secteur sauvegardé.

II.2 – LE PATRIMOINE PAYSAGER

II.2.1 - Les paysages

II.2.1.1 - Les entités paysagères du territoire communal

La commune d'Uzès est incluse dans le grand paysage des Garrigues et dans l'unité de paysages « Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes » d'après l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon :

« Les plaines de l'Alzon et des Seynes se développent en creux dans les massifs calcaires, sur une quinzaine de kilomètres d'Est en Ouest pour 5 à 10 kilomètres du nord au sud. Elles sont cadrées de toutes parts par les horizons des coteaux coiffés de la sombre végétation de la garrigue. La colline d'Uzès domine l'ensemble, séparant les eaux des deux plaines ».

On peut distinguer quatre entités paysagères principales :

- Les collines boisées : elles se situent au nord et au sud-est du territoire et à l'est du centre-ville. Elles occupent une part minoritaire du territoire communal

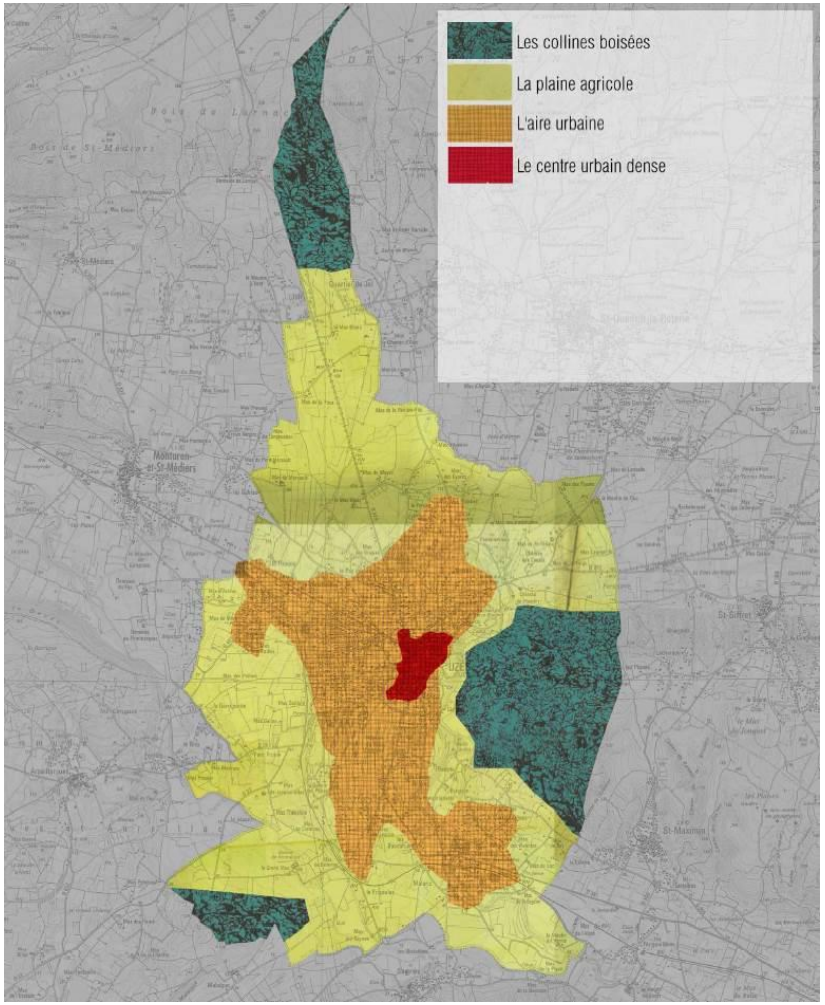
- La plaine agricole : elle entoure le centre-ville et son agglomération et s'articule de part et d'autre des deux cours d'eau majeurs du territoire (l'Alzon et les Seynes)

- L'aire urbaine d'Uzès : elle s'articule autour du centre-ville et s'étend en « doigt de gants » le long des axes de communications principaux.

- Le centre urbain dense, qui englobe le périmètre du Secteur sauvegardé, surplombe légèrement son agglomération et fait face au massif boisé de la Forêt.

La topographie marquée du territoire rend les entités paysagères bien lisibles et met en valeur les différents paysages d'Uzès.

Localisation des entités paysagères
Source : G2C environnement



II.2.1.2 - Le paysage rural d'Uzès

Les collines boisées

Le Bois de Larnac, la colline de la Fontaine de Castille et la Forêt (forêt communale) sont peuplés d'essences méditerranéennes (chênes, kermès, buis, pins d'Alep, etc.)

Ces espaces boisés, situés sur des collines et caractérisés par des couleurs foncées, contrastent avec les plaines agricoles environnantes et les mettent en valeur.

Ces collines boisées créent également des limites visuelles en fractionnant le paysage en différentes unités paysagères distinctes.

Les cours d'eau et leur ripisylve

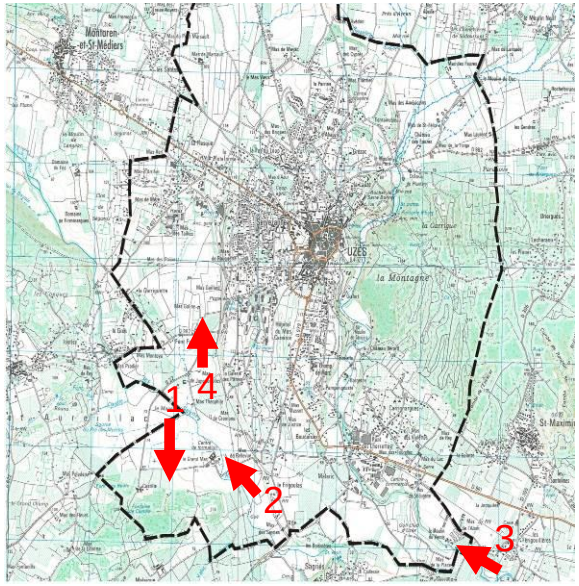
Les différents cours d'eau dont notamment Les Seynes et l'Alzon marquent le fond des plaines alluviales cultivées.

Des ripisylves composées de feuillus encadrent ces cours d'eau. Elles constituent une richesse végétale hydrophile et des « liens verts » au sein des plaines agricoles.

Plaine de l'Uzège et la Vallée de l'Alzon

Il s'agit de plaines alluviales et agricoles drainées par de petits ruisseaux et entourant la colline sur laquelle se positionne la ville d'Uzès,

Ces plaines sont cultivées essentiellement de céréales (grandes cultures), prairies, vignes et de quelques vergers.



***1** - Vignoble au premier plan et colline de la Fontaine de Castille eu second plan*



*Cours d'eau Les Seynes au Grand Mas **(2)** et rivière de l'Alzon **(3)** en limite sud-est du territoire communal*





***4** - Plaine agricole à l'ouest de l'agglomération*



II.2.1.3 - Le paysage urbain du Secteur sauvegardé :

Les points de vue et perspectives sur la ville et son centre historique

Depuis le sud de l'agglomération d'Uzès (plaine agricole) le centre-ville, installé sur une colline, domine le paysage environnement et laisse entrevoir en particulier la Cathédrale Saint-Théodorit et Le Duché. Ces éléments bâtis marquent verticalement le paysage qui est dominé globalement par des trames paysagères naturelles horizontales.

En se rapprochant du centre-ville, La Tour Fenestrelle de la Cathédrale Saint-Théodorit est bien visible depuis le sud-est du Secteur sauvegardé.
Le cloché de l'Eglise St-Etienne est également visible de manière plus discrète grâce à certaines trouées dans le paysage végétal.

Enfin, en parcourant le centre-ville et ses abords, certains éléments comme l'esplanade du Monument aux Morts ou l'alignement d'arbre du Portalet marquent le début du paysage urbain du centre-ville et son ordonnancement par rapport aux jardins et espaces naturels.

En particulier, l'esplanade monumentale du Monument aux Morts offre une perspective sur l'hyper centre et le Secteur sauvegardé.

Ces perspectives particulières laissent entrevoir la richesse du patrimoine bâti et non bâti du centre-ville et du Secteur sauvegardé sans les dévoiler complètement et attire la curiosité.

Les alternances entre paysages naturels et paysages urbains mettent en valeur le patrimoine global du centre-ville.



Point de vue depuis les jardins du Portalet



Point de vue depuis les jardins du Portalet





Point de vue sur l'Esplanade en direction du centre ancien



Point de vue sur la ville depuis le village de Sagriès

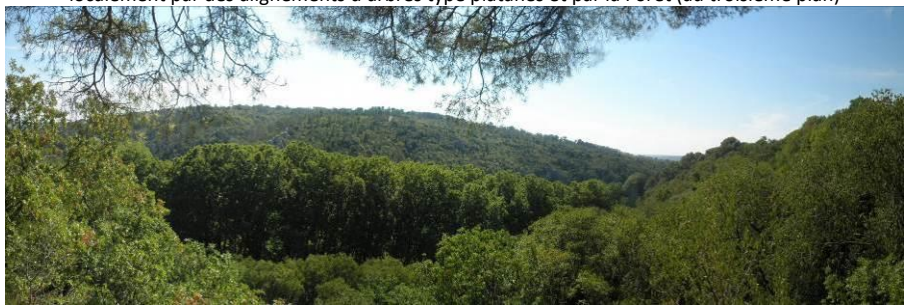


Point de vue sur le Portalet depuis la promenade Racine

1 - Point de vue depuis le RD 982 sur le parc du Duché.
A droite du point de vue et au deuxième/troisième plan, le plateau accueillant le centre-ville s'affaisse vers la vallée de l'Eure (à gauche) qui se creuse avec l'Alzon



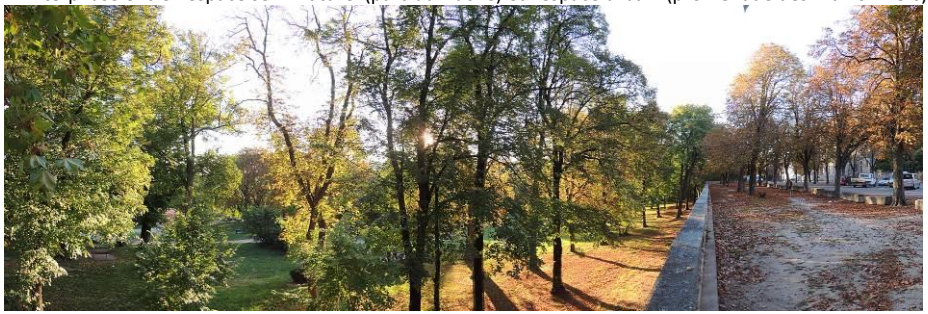
2 - Point de vu depuis le tennis et la piscine municipale sur la vallée de l'Eure (au deuxième plan) marquée localement par des alignements d'arbres type platanes et par la Forêt (au troisième plan)



3 - Point de vu depuis la promenade Racine sur le verger et la vallée de l'Eure. A gauche, la fin de la promenade des Marronniers, en face, le verger du parc du Duché et à droite, Le Portalet et Saint-Ferréol



4 - Interphase entre l'espace semi naturel (parc du Duché) et l'espace urbain (promenade des Marronniers)





L'écrin de verdure à l'Est du Secteur sauvegardé et l'interphase de la Promenade des Marronniers :

La particularité de la partie Est du Secteur sauvegardé est la transition très rapide entre le centre-ville avec son tissu bâti ancien et dense et le milieu naturel ou semi naturel. L'interphase entre le milieu urbaine et rurale est franche et présente un grand intérêt paysager.

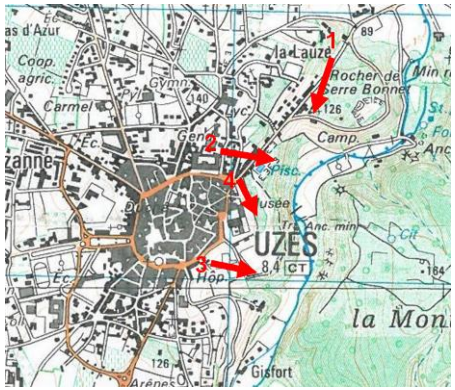
Les entités naturelles du Secteur sauvegardé dans sa partie Est sont :

- La promenade des Marronniers (mail planté avec une aire de stationnement) et la promenade Racine plus au sud surplombent le parc du Duché font la transition entre le milieu urbain, dense et urbanisé, et les espaces naturels. Un haut mur en pierre soutient la promenade des Marronniers et marque la limite de l'espace urbain sur l'espace naturel ou semi-naturel.
- Le parc du Duché et les jardins du Portalet constituent un écrin verdoyant en continuité du tissu urbain et du tour de ville.

En continuité du parc du Duché, hors du secteur sauvegardé, la rivière de l'Alzon marque le fond de la vallée de l'Eure. Plus à l'est encore, la forêt communale d'Uzès s'étend sur de vastes massifs boisés.

Plusieurs séquences paysagères sont lisibles à l'interphase entre le milieu naturel et le périmètre du Secteur sauvegardé :

- Des espaces ouverts et plans et des arbres d'alignement de part et d'autre de l'Alzon
- Des feuillus et de résineux peuplant le parc du Duché sur un terrain à forte déclivité, relativement sauvage et fermé excepté quelques prairies et vergers, qui relie la vallée de l'Eure au centre-ville.
- La promenade des Marronniers, espace vert urbain avec des arbres d'alignements bien ordonnancés.





L'ensemble des jardins du versant sud de la ville, en contrebas du Portalet offre une séquence paysagère majeure, protégée. ; on y trouve l'exutoire du système hydraulique de la cité, après la grande citerne.

Le paysage urbain de la ville d'Uzès, perché sur son promontoire et dominant les plaines agricoles environnantes, est visible de toute part. Des points hauts formés par les clochers et tours de la ville, ponctuent et marquent verticalement le paysage urbain.



Au sud de l'avenue Pompidou (alignement de pins).

Le paysage urbain du Secteur sauvegardé

Le centre-ville d'Uzès a gardé son caractère issu de la densification intra-muros et du développement des faubourgs en « villages-rues : ses ruelles étroites et sinueuses conduisent à une série de places et placettes aux dimensions réduites. Par ailleurs, les belles maisons se trouvent le long des rues passantes (rue de la Monnaie, rue Pélisserie) ou autour des places publiques qui étaient dans le passé des lieux de commerces et d'échange majeurs à l'échelle régionale.

On distingue

boulevards,
rues principales, et axes urbains
rues de quartier
rues d'îlot
ruelles et impasses
abords des remparts, tour de ville, fossés
places
placettes
parvis
jardins
mails et arbres d'alignement

Parmi ceux-ci, des espaces majeurs méritent l'attention liée à leur fréquentation et à la puissance de leur forme :

1°) La place aux herbes, devenue le lieu emblématique de la ville et son « image » de marques internationale.

Sa forme s'est consolidée à la suite de la démolition d'un ilot, pour devenir la place entièrement cadrée par des couverts (arcades).



2°) Les boulevards,

Les boulevards sont de véritables corridors de desserte de la ville. On peut penser qu'ils ont contribué largement au succès économique et touristique de la ville : lieux de « passage obligé », ils mettent le noyau intra-muros à peu de distance de tout accès et développent une longue vitrine commerciale qui contient encore les chalandises du quotidien.

Le passage des véhicules participe à l'animation. L'offre en stationnement-minute favorise l'achalandasse.



Boulevard Gambetta, le mail arboré est puissant et fait office de « couvert ».

L'esplanade

Espace historique, ouvert sur l'ouest, son usage est multiple : place, parking, animations, événementiel, « gare » routière….

L'esplanade dessert le Temple, la poste des banques et commerces. Elle fait aussi office de « giratoire ».

Une réhabilitation, en s'inspirant de sa composition originelle, serait souhaitable à long terme, suivant l'évolution de la circulation et du stationnement.

L'esplanade de la cathédrale

Point de vue de la vallée de l'Eure, face au sud-est, c'est la terrasse sur le paysage, privilège de l'évêché, autrefois.



Le platane, arbre remarquable urbain

Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013

« Uzes : La source de l'Eure est l'un des sites les plus riches en très beaux arbres (aulne glutineux, mûrier blanc, érable de Montpellier et du Manitoba, peuplier noir, saule blanc, laurier noble, frêne à feuille étroite, platane). Toutefois, les micocouliers sur l'avenue ceinturent la vieille ville. La promenade des marronniers est tout à fait remarquable, le sujet le plus gros atteint 3,60m. » *(Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013)*

Des arbres et des hommes – Architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc – Josianes Ubaud – Edisud, 1997

Il existe trois espèces de platanes :

- Platanus orientalis introduit d'orient en Grèce vers -3000 puis en Italie vers -400
- Platanus occidentalis d'Amérique, introduit en France à la fin du XIXe siècle
- Platanus acerifolia (ou hybrida), hybride introduit en 1663 le plus répandu actuellement.

Il est très apprécié pour l'ombrage.

Le platane a été abondamment planté au XIXe siècle, par effet de mode, à la place des micocouliers. Il a fait l'objet de politiques de plantation des espaces publics. C'est à Napoléon Ier que l'on devrait les rangées de platanes le long des voies, qui abritaient les armées en marche.
Le platane a également été planté à la Révolution comme arbre de la Liberté.

Taille haute pour accentuer le côté colonne
Taille dirigée à l'horizontal pour assurer l'éclairage des étages supérieurs
Architecture savante de branches et de nœuds : ils sont donc décoratifs, même en hiver.
Le platane – Portait, botanique, maladies – André Vigouroux, Edisud, 2007

C'est l'arbre des grandes routes, de l'esplanade, de la place du village, le solitaire du coin de la rue, apprécié pour l'élégance de son tronc clair et marbré, l'impression de belle vigueur et l'ombre généreuse.

Le chancre coloré le décime depuis quelques années.

L'histoire du platane, son implantation en France
La présence du platane en Europe est attestée par de nombreux écrits et illustrations dès l'Antiquité. Cet arbre a longtemps fasciné tant les grecs que les romains.

La première référence au platane en France remonte à 1642 : le Père Dan qui, à propos du parc du château de Fontainebleau, écrit qu'il existe « un platane, arbre qui n'est pas commun en ce pays ». Le platane commence à être véritablement connu au début du XVIII^{e} siècle. Pendant la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, le platane va se disséminer sinon se répandre dans la France entière car les nobles ont à cœur d'imiter les plantations de Versailles. C'est le début d'un mouvement qui ne va que s'accélérer tout au long du XIX^{e} siècle sous des influences successives et diverses.

Rapidement, les institutions commencent elles aussi à planter des platanes, notamment dans le cadre de rénovations et d'agrandissements de petites villes du Sud-Est : en accompagnement des boulevards circulaires qui remplacent les remparts, alignement dans les avenues qui séparent ou relient anciens et nouveaux quartiers. Les qualités du platane (multiplication et reprise facile, pousse rapide) le font s'imposer et se généraliser. Divers premiers ministres vont même délibérément favoriser sa plantation partout en France pour créer une homogénéité dans les paysages français. On relève déjà différentes espèces de platanes (platane occidental, platane oriental et platane à feuilles d'érable).

Au début du XIXe siècle apparaît une maladie qui bouscule le monde du platane : l'anthracnose, un micro-champignon qui s'attaque aux feuilles et aux jeunes rameaux. En 10 ans, le platane occidentalis est ainsi décimé. Le platane orientalis présente quant à lui, une résistance liée à la présence de à ce champignon dans son aire naturelle. Les platanes orientaux et certains hybrides ont subsisté

Le platane est un arbre qui peut atteindre 40 à 50 m dans de situations favorables. Il possède nettement pyramidale qu'il va conserver pendant 20 ans environ. Au-delà, la cime va s'arrondir. Dans le cadre d'alignement, l'aspect du platane est différent, en raison des nombreux élagages, parfois drastiques qu'il subit. Cet arbre peut vivre très vieux, jusqu'à 300 ans pour le platane commun. Plus encore pour le platane orientalis.
En alignement, le tronc, droit et élancé, peut atteindre 10 à 15m.

Le système racinaire est très puissant, il peut presque égaler le développement de la partie aérienne. Certaines racines peuvent atteindre 60 cm de diamètre.
La conduite :

Problèmes sanitaires du platane :

- la chlorose calcaire : due à une trop forte teneur en carbonate de calcium dans le sol. Elle se manifeste sous forme de jaunissement des feuilles. Solution : apport de chlérate de fer
- dégâts du sel : les feuilles à peine sorties au printemps flétrissent et se dessèchent. Solution préventive : diminuer les quantités de sel pendant le salage des routes.
- Fuites de gaz. Le feuillage jaunit progressivement, teinte rose rougeâtre du tronc et des branches
- Le tigre du platane : venu des Etats-Unis via l'Italie dans les années 1970, il s'est vite répandu dans toute la France. Insecte volant proche de la punaise
- L'anthracnose : tâches brun foncé, anguleuses limitées par les nervures du limbe.
- L'oïdium. Maladie arrivée récemment dans le midi 1975, mais qui s'est répandue dans toute la France.
- Champignons lignivores
- Le chancre coloré : systématiquement mortelle et menace l'existence même du platane. Parasite importé dans des caisses de bois de platane emballant le matériel de guerre envoyé en Europe par lmes Etats-Unis lors de la seconde guerre mondiale. 40000 platanes ont dû être éliminés. Espoir d'un platane résistant.



Place aux Herbes, le platane prolonge les couverts, participent à l'animation par l'image type du « midi ».

Des bâtiments monumentaux affirmant l'identité du Secteur sauvegardé :

Le contexte historique de la ville explique la présence de richesses patrimoniales (patrimoine bâti et architectural majeur) marquant le paysage urbain (immeubles et façades, cours intérieures, promenades, détails architecturaux, vestiges archéologiques, etc.).
Uzès compte 8 bâtiments classés Monuments Historiques.

En particulier, l'Ancien Evêché, Le Duché, la Tour de l'Evêque et la Tour du Roi sont des symboles forts du passé historique d'Uzès et marquent le noyau ancien de la ville.
Les clochers et tours de ces bâtiments ainsi que ceux de la Cathédrale Saint-Théodirit et de l'Eglise Saint-Etienne marquent verticalement le paysage urbain et affirmaient le poids politique de la ville d'Uzès.
L'hôtel de ville marque également le centre-ville depuis le XVIII^{e} siècle avec ses façades et perrons monumentaux et sa cour intérieure bordée de portiques.
Des nombreux bâtiments érigés au XIX^{e} siècle ou avant affirment également le caractère du centre-ville (hôtel du Baron de Castille, hôtel de Rosier, hôtel hébergent la Caisse d'Epargne, etc.).


Hôtel de Ville


Hôtel de la Caisse d'Epargne


Hôtel particulier


Le Duché

Dénivelé et étagement de hauteur dans le Secteur sauvegardé :

La lisibilité du paysage urbain est favorisée par une graduation des hauteurs d'immeubles qui est fonction d'un gradient périphérie/centre.

Les immeubles de la partie sud et nord du Secteur sauvegardé (par exemple rue de la Grande et Petite Bourgade, rue Xavier Sigalon, avenue du Général Vincent) sont majoritairement des bâtiments en R+1 (2 niveaux) et ponctuellement R+2 (3 niveaux).
Les immeubles aux nœuds formés par les croisements entre ces axes et le tour de ville (Avenue Victor Hugo, Boulevard Charles Gides, etc.) sont principalement en R+2 et R+3.

Les immeubles de l'hyper-centre sont tous en R+2, R+3 voir plus et de nombreuses tours et clochers marquent verticalement le paysage urbain.

Cette graduation de hauteur renforce l'image du rôle politique et économique que jouait et joue encore Uzès et son centre-ville.

La diversité des hauteurs des immeubles est renforcée par une topographie naturelle qui met en valeur le centre de la ville sur sa périphérie.

Vue sur la tour du Duché depuis l'avenue Jean Jaurès



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
Paysage rural - Des entités paysagères marquées qui font l'identité du territoire communal - Des entités paysagères qui contrastent les unes aux autres en termes de végétation, de topographie, d'ambiance, etc. - Les entités agricoles en bordure de l'enveloppe urbaine mettent la silhouette de la ville en valeur - Le gradient paysager est très marqué du centre-ville avec le secteur sauvegardé vers la périphérie **Paysage urbain et le Secteur sauvegardé** - Des perspectives et points de vue sur le centre-ville qui le met en valeur et attire la curiosité - Des espaces naturels au sein du Secteur sauvegardé qui participe à se qualité paysagère et esthétique - Une interphase franche entre milieu urbain et milieu naturel qui donne du contrat au paysage global - Des entités paysagères contrastées (milieu urbain dense, alignements d'arbres, espaces boisés, prairies et vergers etc.) - Un paysage urbain à caractère moyenâgeux très affirmé d'un point de vue identitaire - De nombreux éléments bâtis monumentaux - Des jeux de hauteur et de déclivité qui mettent en valeur le centre-ville	**Paysage rural** - Certaines entités paysagères comme la plaine alluviale et agricole sont menacées par l'urbanisation et les extensions urbaines - Certains terrains s'enfrichent à l'interphase ville/campagne - La proximité des terres agricoles avec les espaces résidentiels peut créer des problèmes de voisinage **Paysage urbain et le Secteur sauvegardé** - Une forte sensibilité des différentes entités paysagères qui méritent leur maintien en termes de continuités

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Préserver les interfaces ville-campagne sensibles (préservation de certaines franges boisées)
- Assurer un traitement qualitatif des entrées de ville : préservation des principaux alignements d'arbres en entrée de ville (Nord-Ouest/D979, Ouest/D981, Sud-Ouest et Nord-Est/D982), aménagement de l'entrée Sud dans le cadre de l'urbanisation de la zone du Vieux Chemin de Nîmes / La Bourgade – enjeu de développer une urbanisation qualitative aux portes d'entrée du centre d'Uzès
- Maintenir et valoriser les perspectives et covisibilités remarquables sur le centre historique et sur le grand paysage d'Uzès (notamment depuis le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du territoire communal), ainsi que les éléments notables d'intérêt paysager.
- Préserver les espaces agricoles et naturels d'intérêt paysager, participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité touristique de la commune.
- Préserver la frange entre le milieu naturel et urbain à l'Est du Secteur sauvegardé
- Protéger le caractère paysager à la fois urbain et naturel du Secteur sauvegardé.

II.2.2 - Les boisements et le végétal dans la ville

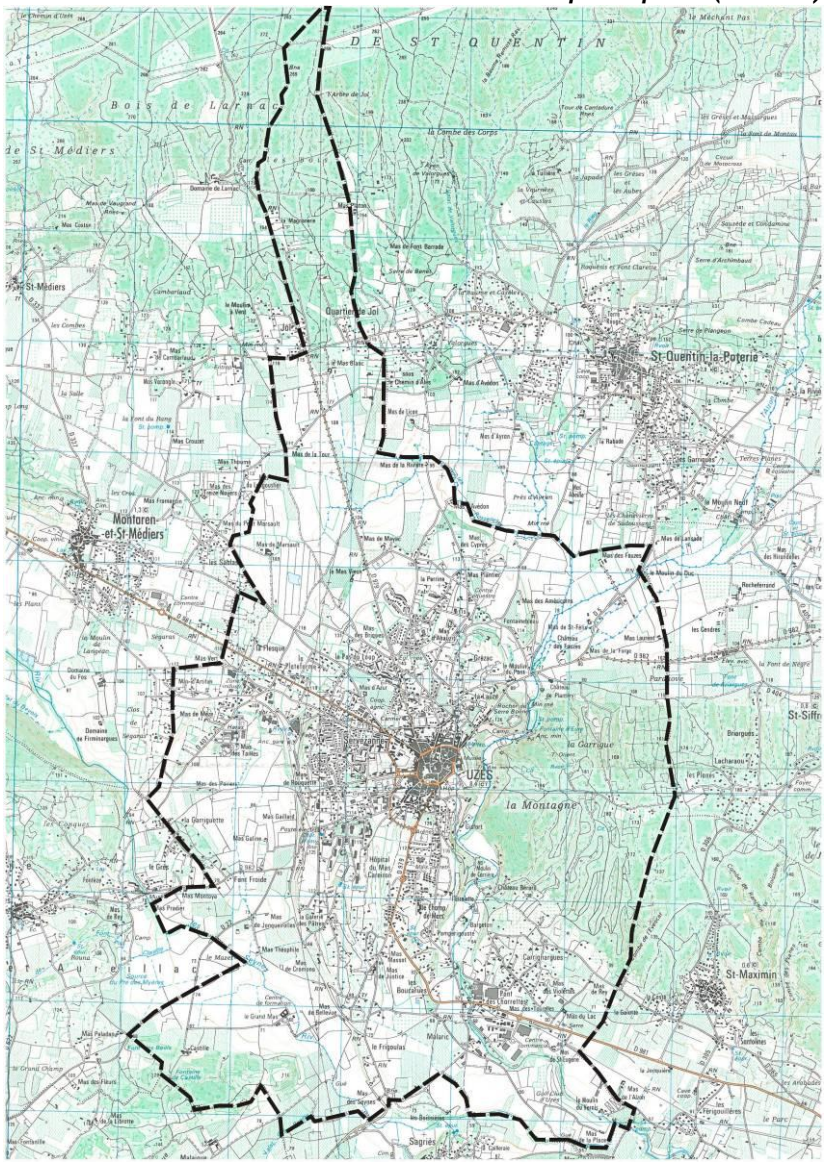
II.2.2.1 – Les massifs forestiers de la commune

Les boisements principaux sont situés au nord du territoire communal sur le bois de Larnac, au sud-est sur la colline de la Fontaine de Castille ainsi qu'à l'est sur les pentes de la Forêt.

Ces boisements de couleurs foncées, renforcent la silhouette des reliefs dans le paysage et par contraste, accentuent la présence de la plaine. Ils sont composés d'essences locales associés au paysage de garrigue : chêne vert, chêne pubescent, pin d'Alep, pin pignon, cyprès, etc.

Ces boisements sur les pentes prononcées des collines, permettent de lutter contre l'érosion des sols et ont été exploités localement pour du bois d'œuvre.

Limites communales et boisements principaux (en vert)



II.2.2.2 – La forêt communale d'Uzès soumise au Régime forestier

Présentation du massif forestier

La forêt communale d'Uzès appartient à la commune depuis des temps immémoriaux et bénéficient du Régime forestier depuis le 21 mars 1950.
Elle s'étend sur une surface de 192 hectares environ à l'est du territoire communal. Géographiquement, deux ensembles distincts constituent cette forêt communale :

- Au nord-ouest, en bordure de la ville et du parc, « le parc du Duché et serre Bonnet » (parcelles 1 et 2) et le parc ainsi que la fontaine de la vallée de l'Eure (14 ha). **Une partie de ce massif se situe dans le périmètre du Secteur Sauvegardé.**
- Le reste du massif est situé plus à l'est sur « la Montagne le Garrigue » (parcelles 3 à 23). Cette partie du massif est moins anthrophisée et s'étend sur près 188 ha.

Le massif est assez escarpé. Il s'organise entre des plateaux à faible pente, des versants et monts aux formes arrondies et des gorges et vallons encaissés. Le point le plus haut culmine à 181 m et le point le plus bas atteint 65 mètres. La pente moyenne du massif est de 13 % ; certaines pentes dépassent les 50%, ce qui ne rend pas le massif optimal à l'exploitation sylvicole.

L'organisation administrative de la gestion de la forêt communale d'Uzès est confiée à la Direction régionale Languedoc-Roussillon (Agence du Gard).

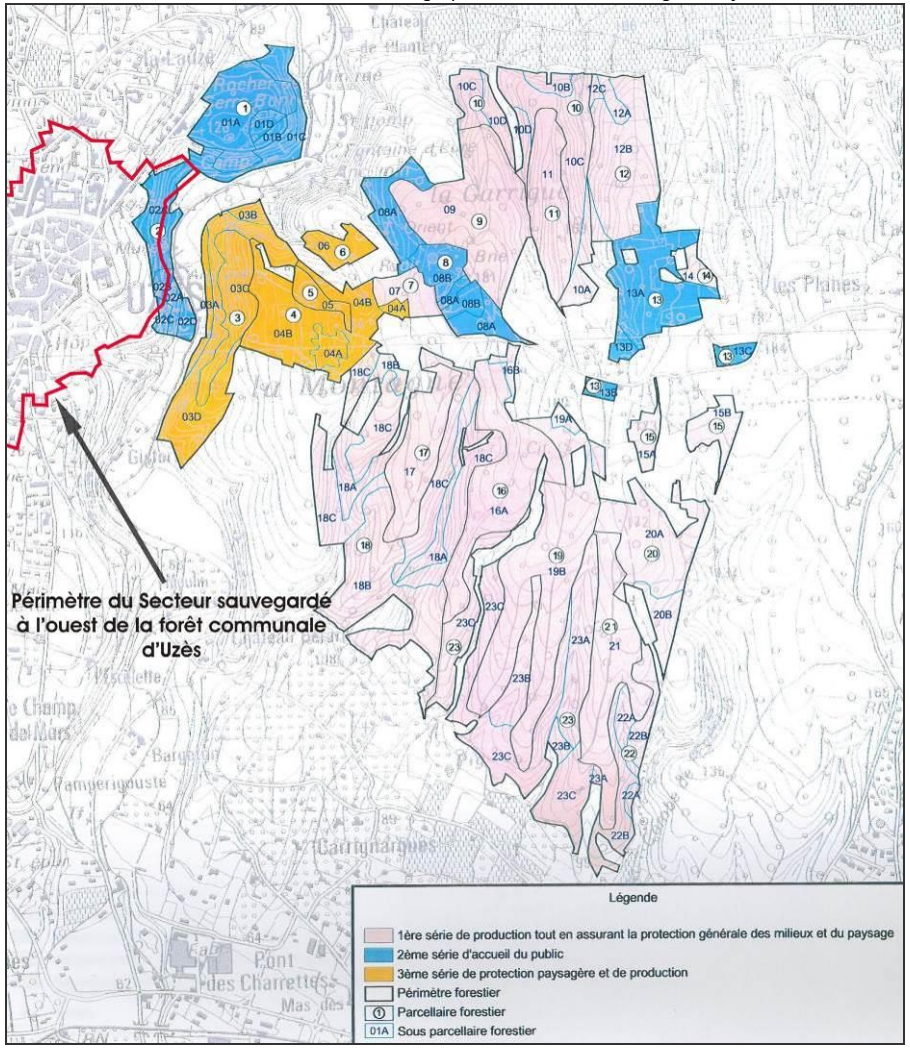
L'ONF quant à elle, réalise pour la commune des plans de gestion et d'aménagement, appelés aussi « Aménagements Forestiers », qui permettent de guider des travaux visant à protéger, restaurer et mettre en valeur la forêt communale d'Uzès.

Le massif est divisé en trois secteurs :

- **Secteur 1 :** la majorité du massif (138 ha) est consacré à des activités de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages
- **Secteur 2 :** ce secteur est dévolu prioritairement à l'accueil du public. Des aménagements spécifiques y ont été effectués (30 ha). **Une partie de ce secteur (Ouest) se situe dans le Secteur sauvegardé.**
- **Secteur 3 :** c'est un secteur qui fait l'objet d'une protection paysagère forte (sensibilité paysagère forte) mais qui est également exploité (23 ha)

Parcellaire de la forêt communale d'Uzès et périmètre du Secteur sauvegardé

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



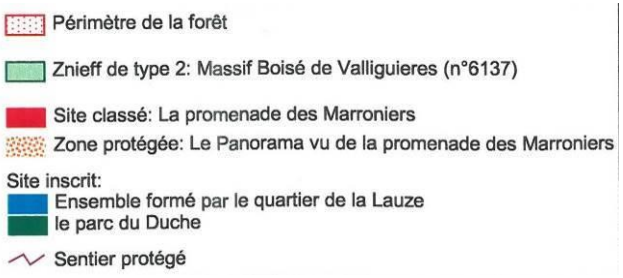
Zones et périmètres de protection du massif

La forêt communale d'Uzès compte le site inscrit du « parc du Duché » (29410) qui appartient également au périmètre du Secteur Sauvegardé.

La promenade des Marronniers quant à elle, qui se situe à la limite de la forêt communale d'Uzès et dans le Secteur Sauvegardé, est un site classé.

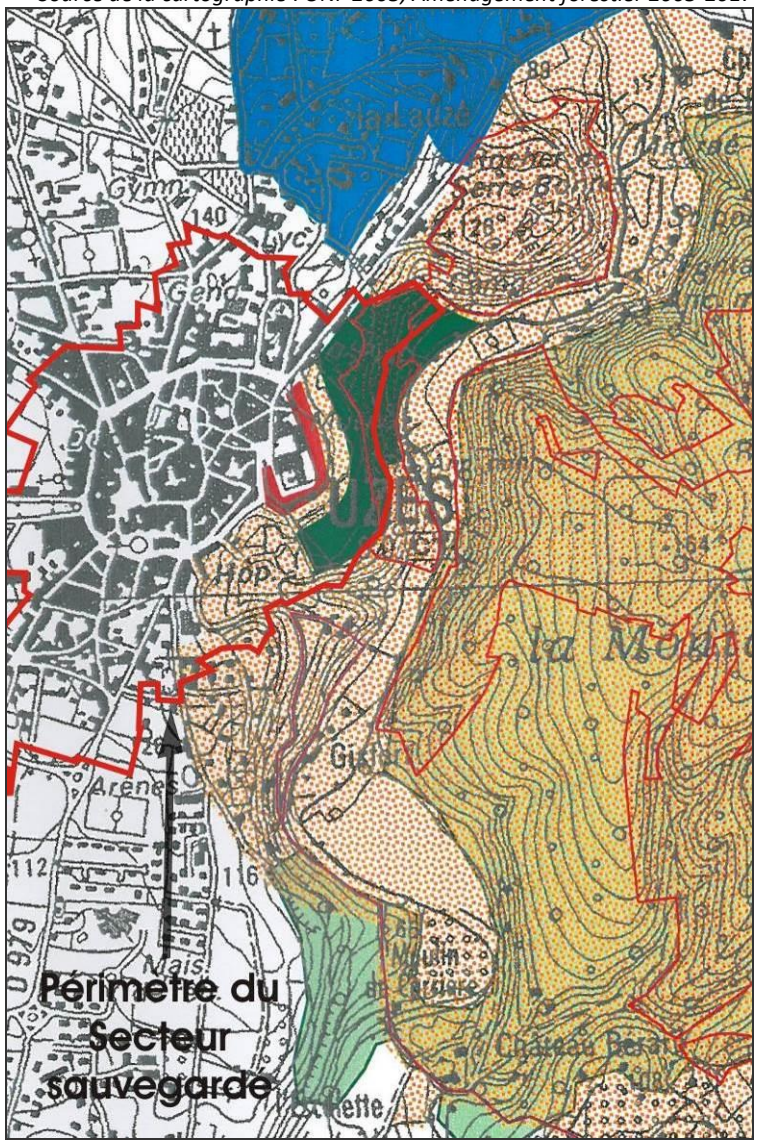
Tous travaux susceptibles de modifier le site, effectués dans les sites inscrits, sont soumis à une obligation de déclaration préalable qui permet à l'administration d'en évaluer la nature, l'importance et de donner, le cas échéant, toutes les prescriptions utiles à la préservation du caractère du site.

L'ensemble du massif forestier, excepté « le parc du Duché et serre Bonnet », est classé en ZNIEFF de type 2 (Massif boisé de Valliguiers).



ZNIEFF, sites classés et inscrits de la forêt communale d'Uzès

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Sensibilité paysagère et richesses patrimoniales de la forêt

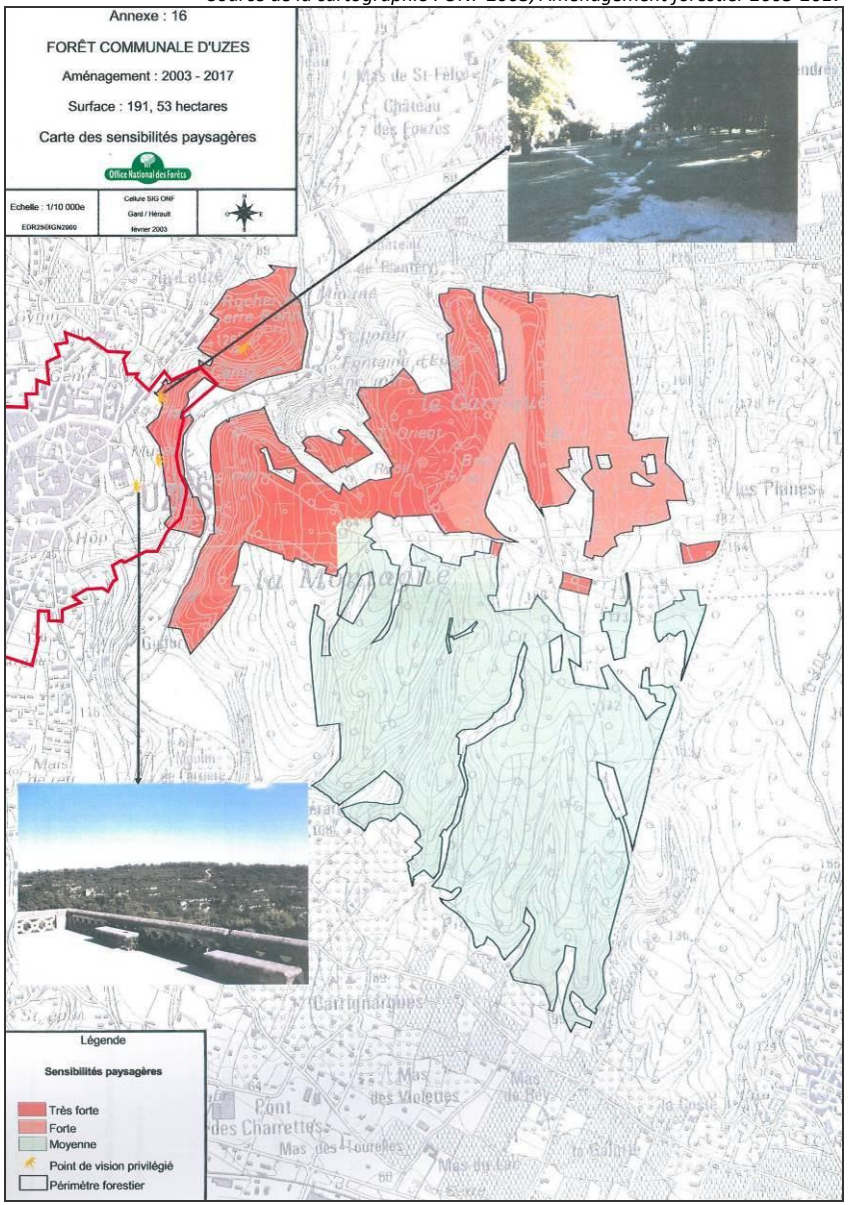
L'étude de l'ONF identifie sur le massif forestier de la commune d'Uzès les sensibilités paysagères suivante :

- En vision rapprochée :
 - Très forte sensibilité du parc du Duché et serres Bonnet qui représentent un « écrin » de verdure aux abords du centre-ville, des parcelles 3 à 6 vues de la promenade des Marronniers et des parcelles 7 à 9 vues également depuis la promenade des Marronniers
 - Sensibilité moyenne de l'ensemble du massif du fait de sa forte fréquentation

- En vision lointaine :
 - Très forte sensibilité des parcelles 9 à 12 vues de Saint Victor les Oules, de St Quentin et de la RD 982

Sensibilités paysagères dans la forêt communale d'Uzès

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Richesses patrimoniales et culturelles de la forêt

Les richesses présentes :
La forêt communale soumise au régime forestier a été agrandie de 44 hectares depuis la soumission initiale. La commune y a intégré des parcelles que, dans le passé, l'homme a marquées de sa présence. Les périodes de disette qui ont ponctué l'histoire d'Uzège, ont vu l'extension des défrichements sur les collines malgré la faible profondeur du sol.

Les parcelles récemment acquises gardent des vestiges encore en très bon état, mais fragiles, des aménagements réalisés pour les mises en culture : murets de clôtures et « cabanes » en pierres sèches. Ces témoignages des temps passés représentent un patrimoine culturel qu'il convient de protéger et valoriser.

Le patrimoine vernaculaire est constitué :

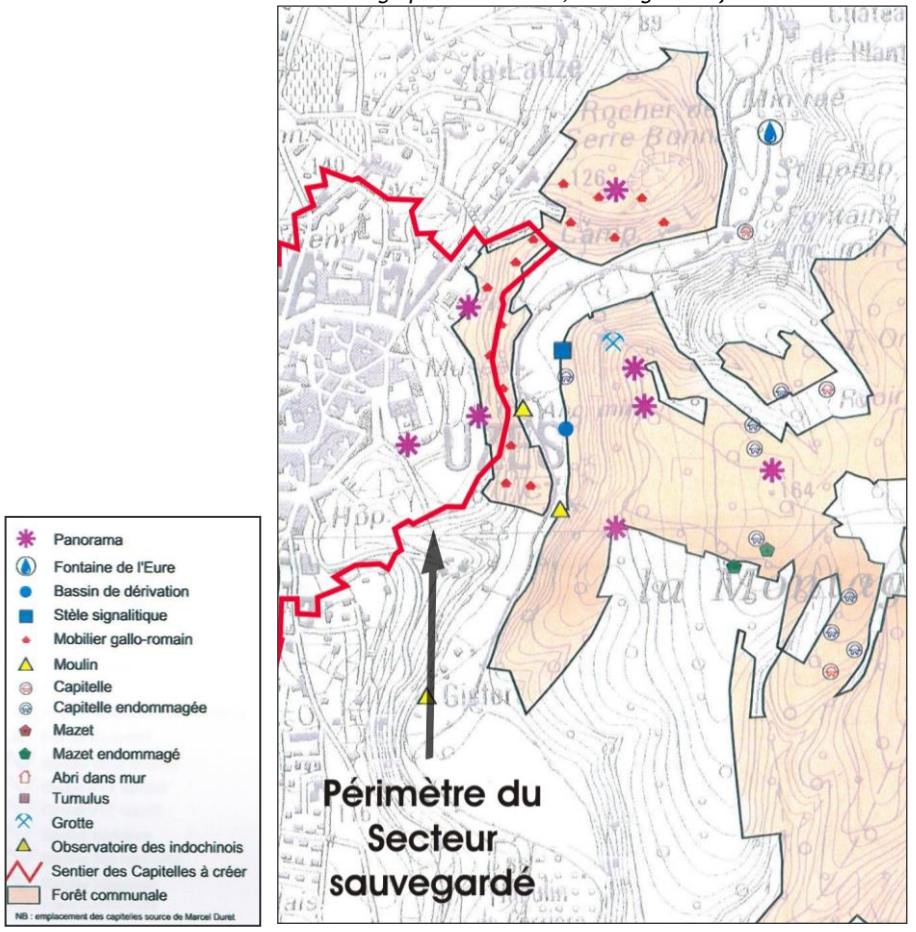
- *En forêt communale*
 - La Fontaine de Eure, point de départ de l'**aqueduc romain** amenant l'eau à Nîmes **avec un bassin de dérivation**, une stèle signalétique et du mobilier gallo-romain.
 - Un moulin endommagé et une station de pompage.
 - Un ensemble de capitelles, mazets et abris dans les murs.
 - Un tumulus
 - Un observatoire monté par des indochinois (1950)
 - 1 grotte
 - 10 panoramas ou points de vue.
- *Hors forêt communale (inscription à l'inventaire des monuments historiques)*
 - La Tour Fenestrelle (liste de 1862)
 - L'Ancien Evêché (IN M.H. 23.12.81)
 - Le Pavillon Racine (IN M.H. du 17.06.1959)
 - La Fontaine de Plantery (IN M.H. 05.08.1963)
 - Tour du Moulin du Duc (INV MH du 14.10.1963)

Ces inscriptions entraînent un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres autour de ces monuments.

Les contraintes de gestion liées à la présence de ce patrimoine :

- Limitation de l'accès aux véhicules
- Préservation et mise en valeur des sites et du petit patrimoine bâti lors des coupes.

Equipements et éléments patrimoniaux dans la Forêt communale d'Uzès et la partie Est du Secteur Sauvegardé
Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Le Secteur sauvegardé compte de nombreux panoramas sur la vallée de l'Eure et des vestiges de mobilier gallo-romain.
Le Parc du Duché qui est un site inscrit, appartient à la fois au Secteur sauvegardé et à la forêt communale d'Uzès.

Les peuplements et essences du massif :

Le parc du Duché, d'une surface d'un peu moins de 4 ha, appartenant au périmètre du Secteur sauvegardé, est peuplé principalement par **des futaies irrégulières de chênes pubescents** (60% du couvert végétal du parc) et de **micocouliers** (15% du couvert végétal du parc).

Il est également peuplé de futaies irrégulières de pin d'Alep, mais aussi de garigues à bosquets de chênes verts en futaies irrégulière et de milieu ouverts (présences ponctuelles de chênes pubescents, d'amandiers et de feuillus).

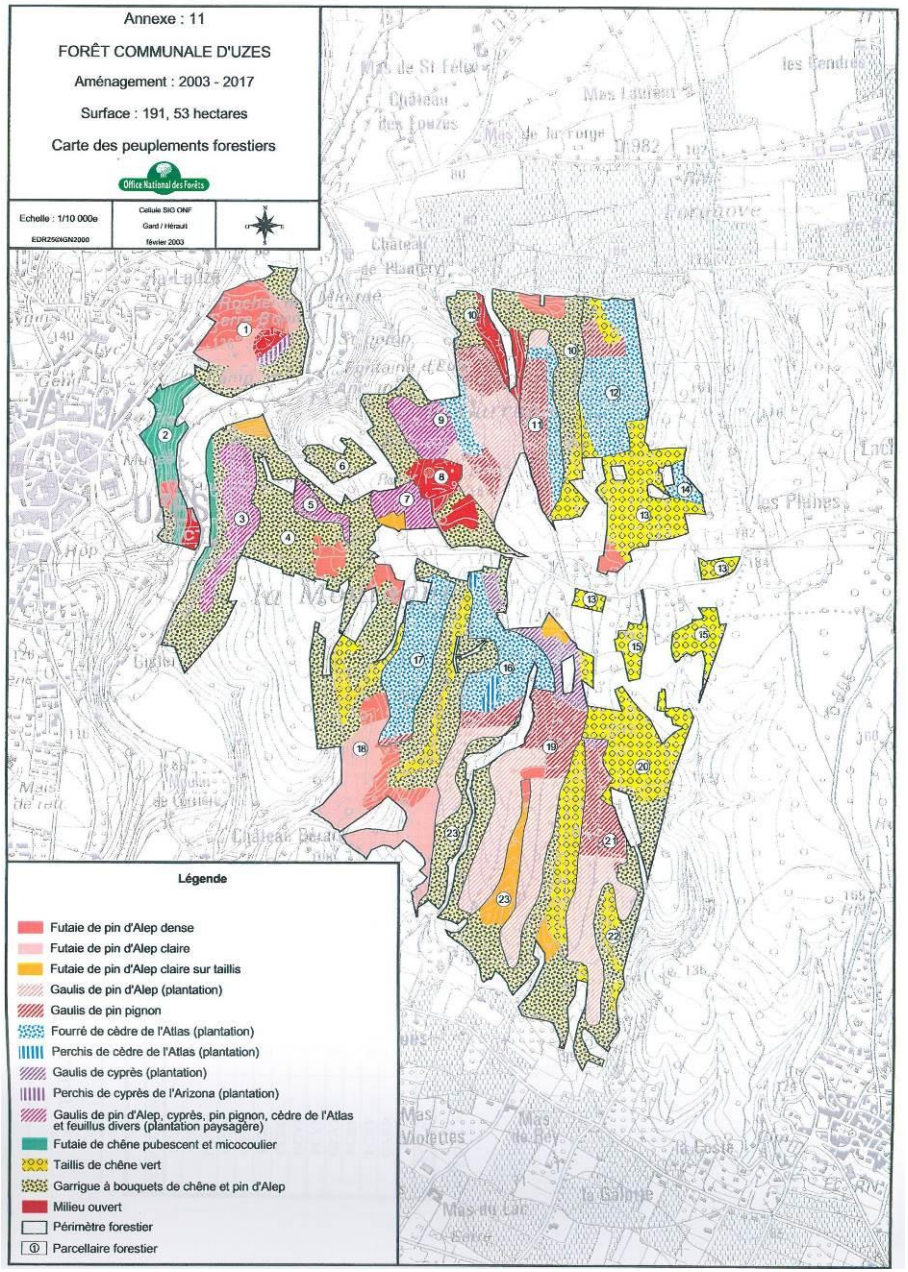
Plus généralement, la forêt communale est peuplée d'essences méditerranéennes :

	Répartition des essences en % de la surface boisée
Pin d'Alep	53,9
Chêne vert	30,2
Pin pignon	6,4
Cèdre	4
Cyprès	2,1
Chêne pubescent	1,8
Pin noir d'Autriche	0,3
autres feuillus	1,2
Total	**100 soit 186 ha de boisements**
Milieux ouverts	5,55 ha

Source : Premier aménagement forestier 2003-2013, ONF

Une espèce végétale protégée a été recensée dans le massif ; il s'agit de la Bartia cobertiana (orchidée).

L'état sanitaire des peuplements sont globalement bons malgré quelques attaques de chenilles processionnaires sur les Pins d'Alep et de bupreste du chêne (Coroebus faciatus) sur les Chênes verts.
Concernant la zone très fréquentée du Parc du Duché, située hors de la forêt communale soumise au Régime forestier, quelques arbres présentent des signes de dépérissement. L'étude ONF préconise de réaliser un diagnostic précis de l'état sanitaire du parc afin de prendre des mesures appropriées permettant d'éviter les risques de chutes d'arbres et de branches.



Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017

Espèces animales protégées

Le sanglier est présent et bien adapté au site alors que la population de lièvres subsiste malgré la fermeture progressive du milieu. Quelques chevreuils, bien implantés dans le département du Gard, ont été aperçu dans la forêt communale.

La forêt est aussi le lieu de passage, en période de migration, de la bécasse, du pigeon et de la grive. Des populations de perdrix rouges se trouvent également en lisières de forêt et sur les milieux ouverts : cultures, garrigues, pelouses, etc.).

Enfin, l'AAPPMA « le goujon Uzétiien » réalise régulièrement des lâchers de truites Farions. Des anguilles, brochets, carpes, goujons et perches sont également présents dans les cours d'eau et rivières.

La forêt communale compte également des espèces protégées au niveau national : le Bussard cendré, le Circaète Jean-le-blanc et le Hibou Grand-duc.

Un inventaire exhaustif des espèces animales présentes au sein de la forêt communale est réalisé dans l'étude « *Premier aménagement forestier 2003-2013 » de l'ONF.*

Les activités développées dans la forêt communale :

Les activités principales de la forêt communale sont la production ligneuse, l'activité cynégétique et l'accueil du public.

- **Production ligneuse :**

Du bois d'œuvre et d'industrie est produit sur le massif forestier à partir des futaies de résineux. Un marché départemental perdure grâce aux usines de pâtes à papier de Tarascon. La demande est fonction des conditions d'exploitation, du type de coupe et du volume des lots.

L'affouage n'existe plus et la commune ne souhaite pas relancer ce type d'activité.

- **Activité cynégétique :**

La chasse est pratiquée dans le massif de manière individuel et en groupe (battues au sanglier).
Les espèces majoritairement ciblées par les chasseurs sont les grives, perdrix, bécasses, pigeons, lapins, lièvre et sangliers.

- **Accueil du public :**

Les espaces accueillant l'essentiel du public sont la promenade des Marronniers, le Parc du Duché et le serre Bonnet (parcelles 1 et 2, voir carte du parcellaire forestier).

Représentant un « écrin » de verdure accessible et mis en valeur pour la population Uzétienne, ces espaces d'une surface de 14 ha sont très fréquentés et subissent une pression anthropique importante (promeneur, cyclistes, etc.).
Des aménagements spécifiques (cheminements piétons balisés, barrières, zones de stationnement, poubelles) ont été réalisées pour réduire le risque de détérioration du milieu naturel tout en le mettant en valeur (aménagement d'un table d'orientation, ménagement de points de vue…).

Un parcours sportifs a également été réalisé en 1992 longeant la partie basse du parc du Duché et traversant l'Alzon par un pont piéton.

A proximité de l'Alzon, des fouilles sur le tracé de l'aqueduc du « Pont du Gard » mettent en valeur pour le public des ouvrages hydrauliques permettant de réguler le débit d'eau et le départ des canalisations alimentant le viaduc.

Des aménagements ont été proposé et réalisés dans le cadre de l'étude « Premier aménagement forestier 2003-2013 » de l'ONF autour de 4 axes principaux : développement des loisirs de plein airs et familiaux, préservation et mise en valeur du paysage, découvertes culturelles et pédagogiques et pratiques sportives.

La partie du Secteur sauvegardé situé dans la forêt communale d'Uzès est composée de la promenade des Marronniers et d'une partie du Parc du Duché. La vocation de cet espace est l'accueil du public (jeux pour enfants, loisir de plein air, promenade).

Projets d'aménagement engagés :

La commune a engagé depuis 2003 la réalisation d'une série d'aménagements et d'équipements cohérents permettant la préservation et la mise en valeur des sites du massif forestier :

- Rénovation du parcours de santé
- Entretien des sentiers du parc du Duché et débroussaillement
- Création d'aires de pique-nique
- Mise ne valeur du patrimoine de l'aqueduc et des capitelles
- Création d'un parcours d'orientation et d'une table d'orientation sur une plateforme dominant le massif et la ville d'Uzès.
- Limiter les coupes de taillis pour limiter l'impact paysager.

Les risques naturels et les risques d'incendie :

Les risques naturels d'ordre physique :

Les risques d'inondation par la rivière de l'Alzon sont fréquents. La zone inondable est classée en zone N et Np au PLU en cours d'élaboration en en N au PLU actuel.

Le risque d'érosion des sols existe également si le maintien du couvert végétal n'est pas assuré notamment sur les zones à forte pente.

Les risques d'incendie :

Entre 1973 et 2001, la commue dénombre 20 feux de forêts. Les fortes pentes et les essences méditerranéennes de la forêt communale rendant le risque d'incendie fort.

L'étude « Premier aménagement forestier 2003-2013 » de l'ONF dressent l'inventaire des incendies sur la commune depuis 1973.

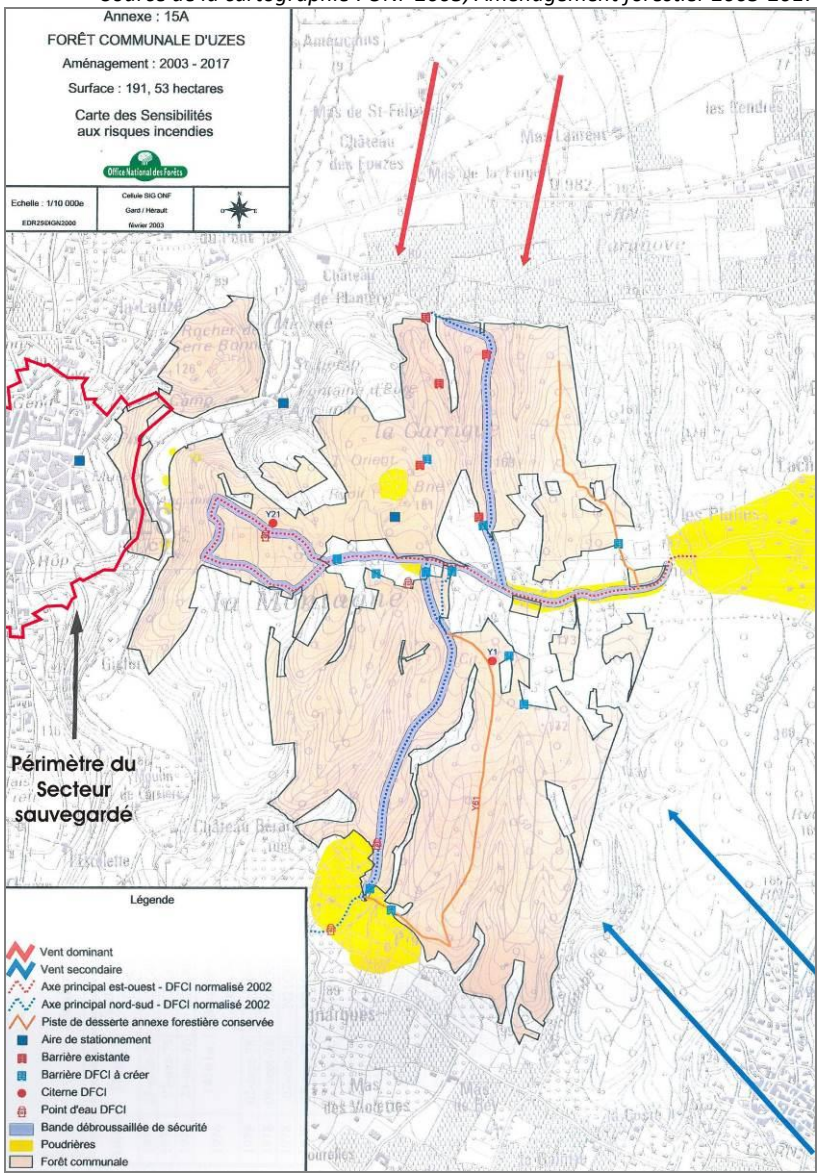
La forêt communale fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier contre les risques d'incendies (PAFI) du massif de l'Uzège.

Un certain nombre de mesures et aménagements ont été réalisés pour faciliter le travail des services luttant contre les feux de forêt (débroussaillage, pistes DFCI, citernes mises à dispositions de pompiers, patrouilles réalisées par des services compétents, etc.).

Le parc du Duché dans le Secteur sauvegardé est partiellement débroussaillé et compte des espaces ouverts. Il est moins sensible aux risques de propagations des feux de forêt que le reste du massif de la forêt communale.

Sensibilités aux risques incendies

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



II.2.2.3 – Le végétal et les espaces verts dans le Secteur sauvegardé

Un réseau discontinu mais dense de jardins privés et publics dans le centre-ville

Le végétal est très présent dans la ville malgré l'apparence assez minérale du centre-ville (places et rues minérales, aires de stationnement imperméabilisés).

Des massifs plantés et fleuris végétalisent des espaces publics à proximité des voiries et places. Ces plantations sont soit à même le sol, soit en jardinières ou en bacs et présentent un intérêt esthétique bien qu'elles soient assez peu originales.
Ces massifs plantés sont entretenus par les services techniques de la commune.

Des espaces publics ou privés accessibles au public (cheminements piétons entre quartiers, jardins ouverts au public) sont également des espaces verts appréciables et d'une grande qualité du point de vue du végétal.

Le jardin médiéval compte un nombre d'espèces végétales très diversifié et d'un grand intérêt :

- Plantes médicinales (Lavande officinale, Tanaisie, Menthe, Sauge, Romarin…).
- Plantes potagères et condimentaires
- Plantes dites « domestiques » (Pastel, Garance, Gaude…)
- Arbres remarquables (Mûrier blanc, arbre de Judée, Sorbier domestique, Néflier commun, Troène japonais…)

Enfin, **le réseau discontinu de jardins privés et espaces verts publics forme une trame verte en « pas japonais » au sein du tissu urbain.**

Il s'agit de cours intérieures, de **jardins insérés dans des îlots d'habitation, de petites placettes végétalisées ou de grands espaces publics arborés** (Place aux Herbes par exemple).













II.2.2.4– Un vaste espace vert à l'est du Secteur sauvegardé

Le Secteur sauvegardé compte peu d'espaces verts publics si l'on ne considère pas les espaces publics arborés (Esplanade du Monuments aux Morts, Place aux Herbes, promenade des Marronniers) comme des espaces verts proprement dit avec des strates herbacés et arbustives représentatives. Les espaces verts privés (parcs, jardins, cour) sont en revanche nombreux.

Le parc du Duché, appartenant à la commune, est l'essentiel espace vert du Secteur sauvegardé. Il est perçu comme un écrin de verdure en continuité de l'hyper centre d'une part et de la vallée de l'Eure d'autre part.

La partie haute du parc est très accessible au public (mais non accessible aux personnes à mobilité réduite). Un vaste espace ouverts (pelouses) et arboré longe la promenade des Marronniers en contrebas et est équipés de jeux d'enfants et de bancs publics.

Tout type de population fréquente cet agréable espace vert : des jeunes enfants accompagnés de leurs parents, des étudiants, de promeneurs habitués, des touristes, etc.
Plus au nord dans le prolongement du parc, s'articulent des terrains de tennis et une piscine communale fréquentés par les habitants d'Uzès.

La partie basse du parc longe la rivière de l'Alzon au bas de la vallée de l'Eure. Sur un terrain plus abrupt et un espace plus fermé (végétation basse, chênes verts et pubescents), un chemin pentu et une série d'escaliers desservent le bas de la vallée. Cette partie du parc est moins facilement accessible au public.

Un effort important de débroussaillage et d'élagage a été réalisé pour limiter le risque de propagation d'incendie dans ce vaste espace vert. La partie haute du parc, en contact avec le centre-ville, est un espace très ouvert pouvant difficilement propager un incendie et est accessible aux pompiers.

Partie haute du Parc du Duché



Des alignements d'arbres et les mails qui structurent le paysage urbain

L'hyper centre, délimité par l'ancien périmètre du Secteur sauvegardé, est ceinturé par des arbres en alignement de part et d'autre des voiries qui forment un tour de ville (avenue Victor Hugo, Le Portalet, Boulevard Charles Gide, Boulevard Gambetta). Il s'agit principalement de platanes et de marronniers.

L'Esplanade des Monuments aux Morts vient se greffer à se tour de ville avec un mail piéton monumental composé de deux rangées de platanes de part et d'autre de l'Esplanade.

L**a promenade des Marronniers est également un espace de grande valeur** : ce mail entoure l'Ancien Evêché et surplombe la vallée de l'Eure. Il s'agit d'un espace vert et d'une aire de stationnement très fréquentée.

Enfin, de **nombreuses places et placettes sont plantées d'arbres monumentaux qui végétalisent et ombragent l'espace.**
En particulier, **la Place aux Herbes est plantée d'un nombre important d'arbres (platanes),** fournissant un ombrage très appréciable aux habitants et touristes qui occupent cet espace public (présence de nombreux cafés, restaurants).

En revanche, **les essences d'arbres sont peu diversifiées dans l'espace urbain en centre-ville** : on ne retrouve essentiellement que des marronniers et des platanes. Seules certaines petites placettes accueillent un grand sujet isolé comme un tilleul, un micocoulier, un frêne ou un mûrier.
















L'importance du « petit végétal » qui apporte de la « nature » dans la ville :

Le centre-ville est caractérisé par un aspect minéral (construction, revêtements de sol des cheminements piétons et places, voiries, etc.).

Les revêtements de sols sont principalement en pavés, en calcaire éclaté en enrobé, en béton désactivé ou en stabilisé.

De fait, le petit patrimoine végétal qui arbore le centre-ville apporte un aspect naturel et verdoyant au sein d'un tissu urbain assez anthropisé.

En particulier, des venelles et petites rues sont bordées de plantes grimpantes, lianes, petits buissons et arbustes qui viennent s'accrocher ou se greffer en façade.
Ce végétal vient casser l'effet de « monotonie » de la rue et des alignements de façades.

Certaines petites places ou placettes sont également plantées d'un ou de plusieurs sujets et végétalisent de manière intéressante l'espace

Le végétal occupe une place importante dans le centre-ville et dans le périmètre du Secteur sauvegardé même si l'on observe une diminution de son importance plus l'on se rapproche de l'hyper centre.

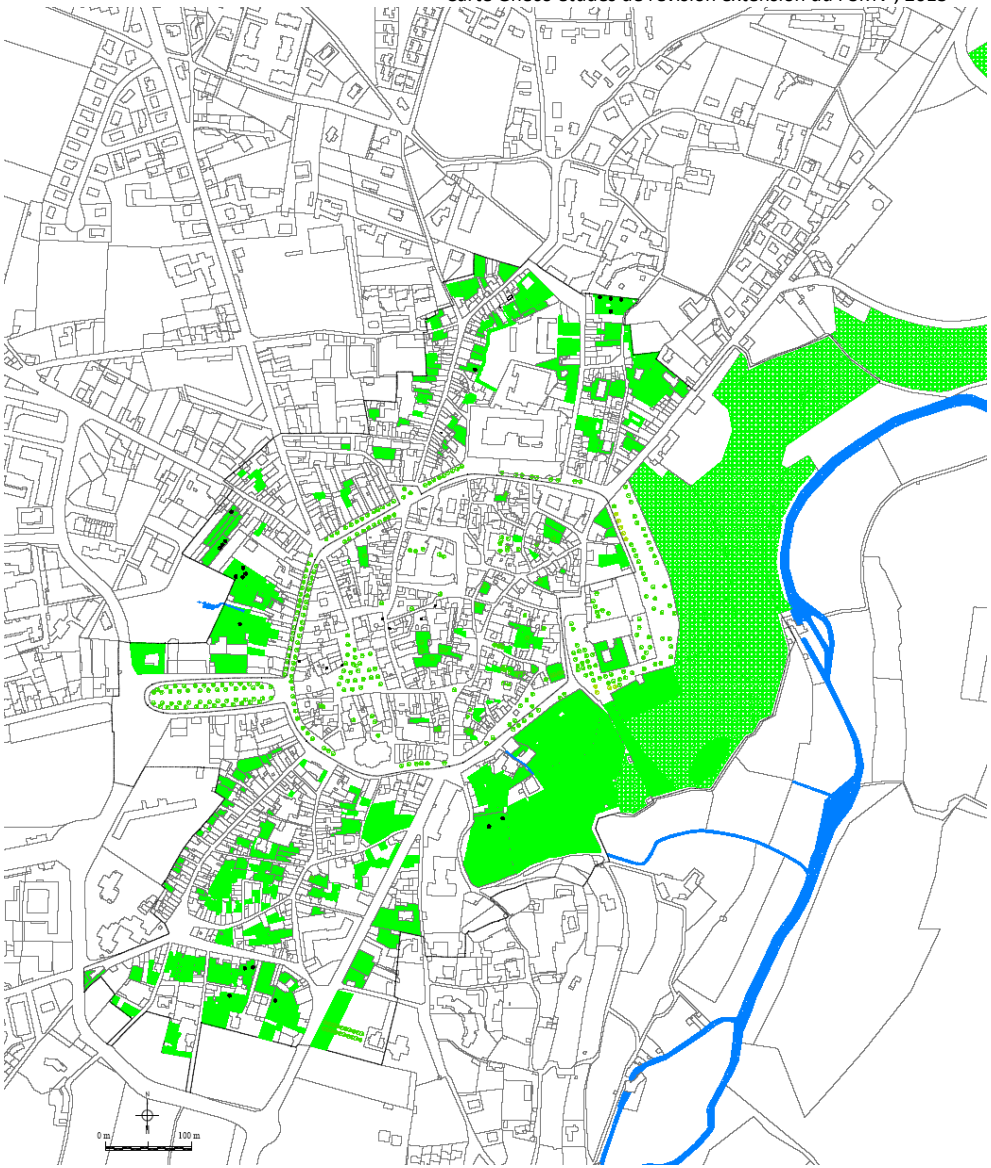
- En particulier**, la Promenade des Marronniers et le parc du Duché (Site Classé)** occupent une place prépondérante **à l'est du centre-ville et constituent un écrin de verdure** au niveau de la frange urbaine/rurale. Ces espaces ont des forts intérêts paysagers et patrimoniaux et méritent d'être protégés.

- **Dans la partie sud et nord du périmètre du Secteur sauvegardé, de vastes jardins privatifs sous formes de cours ou de parcs participent à la qualité de vie en centre-ville** d'Uzès. Ils forment également des écrins de verdure moins en vue du public mais qui méritent également d'être conservé.

- **Dans le périmètre de l'ancien Secteur sauvegardé (hyper centre), les jardins sont plus rares mais constituent tout de même des taches vertes dans le paysage urbain** assez minéral. Certains jardins de grande qualité sont accessibles au public comme le jardin médiéval au pied de la Tour du Roi.

Le végétal dans le Secteur sauvegardé

Carte Gheco études de révision extension du PSMV , 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
Les boisements à l'échelle communale - Des boisements qui participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Leurs couleurs foncées renforcent la silhouette des reliefs dans le paysage et accentuent par contraste la présence de la plaine. - La forêt communale d'Uzès qui vient au contact du centre-ville dans la continuité de la promenade des Marronniers avec de vastes espaces aménagés dévolus à l'accueil du public - Des massifs forestiers d'une grande qualité écologique (ZNIEFF) - Des peuplements diversifiés - Des richesses patrimoniales : capitelles, fontaines, vestiges d'ouvrages hydrauliques qui alimentaient l'aqueduc romain du Pont du Gard, etc. - Des moyens mis en œuvre pour protéger le patrimoine naturel et les richesses écologiques : sites inscrits et classés, zones protégées, aménagements spécifiques (signalétique, chemins balisés), travail de prévention, etc. - Des moyens mis en place pour lutter contre les risques d'incendie (pistes et bornes DFCI, PDPFCI, patrouilles en saison sèche, etc.) **Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé** - Des alignements qui structurent les axes routiers et notamment les entrées de ville - Des espaces végétalisés au cœur de la ville qui animent l'espace urbain - Un réseau de cours, jardins, placettes et places où le végétal est très présent sous différentes formes (arbres monumentaux, arbustes, plantations d'ornement, plantes grimpantes, etc.).	**Les boisements à l'échelle communale** - Forte sensibilité du parc du Duché et de certains massifs de la forêt communale - Une frange urbaine/rurale sensible (forte fréquentation, pression anthropique) - Des massifs forestiers peu exploités et entretenus et des milieux qui se ferme - Un fort risque d'incendie (essences méditerranéennes très inflammables, vents violents, fortes pentes peu accessibles, forte fréquentation en période estivale) **Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé** - Certains alignements de platanes sont discontinus et les arbres d'alignements sont peu diversifiés - Certaines rues restent très minérales - L'essentiel des espaces verts sont privés, ne sont pas visibles de la rue et ne sont pas accessibles pour le public.

Les enjeux / objectifs qui ressortent

Les boisements à l'échelle communale

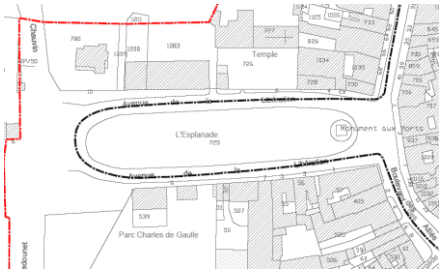
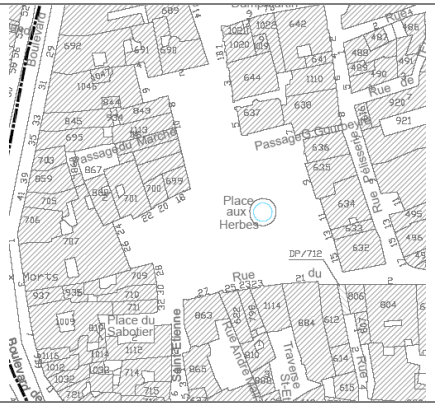
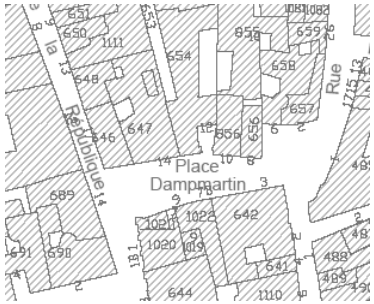
- Préserver les qualités naturelles, paysagères et écologiques des massifs forestiers
- Développer durablement la vocation d'accueil au public de la Forêt communale d'Uzès tout en sensibilisant la population sur la fragilité des milieux et les risques potentiels
- Ménager la frange urbaine/rurale à l'est du centre-ville qui participe à la qualité du cadre de vie et du paysage.

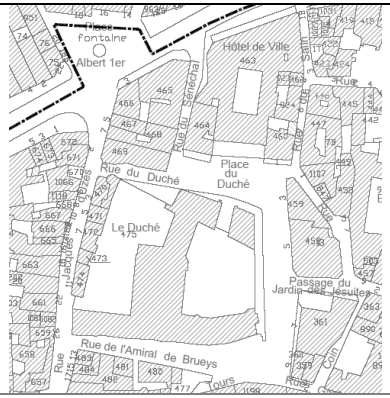
Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé

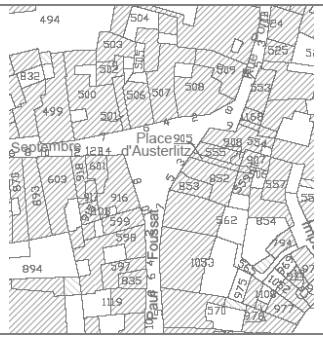
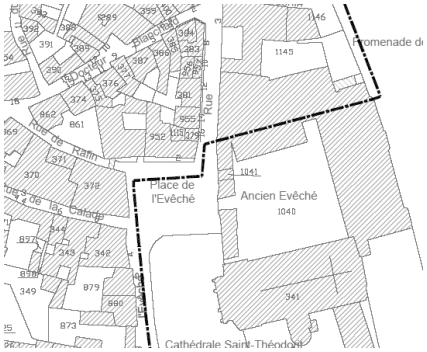
- Conserver le réseau discontinu mais dense de jardins privés et public dans le centre-ville et l'hyper centre qui forme un écrin de verdure de qualité
- Conserver les alignements d'arbres et les mails qui structurent le paysage urbain et apportent de l'ombrage en période estivale
- Conserver les petits éléments végétaux dans le centre-ville qui apporte de la « nature » au sein de la matrice urbaine assez minérale

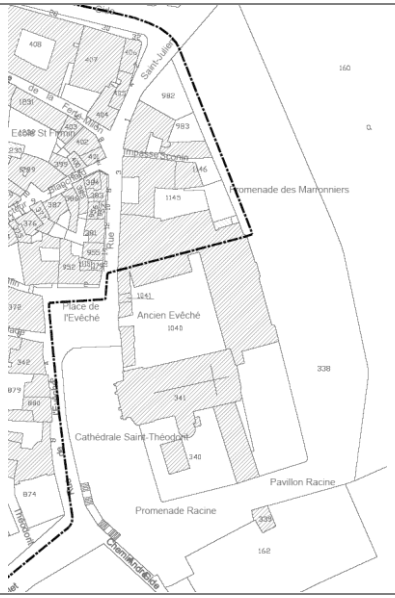
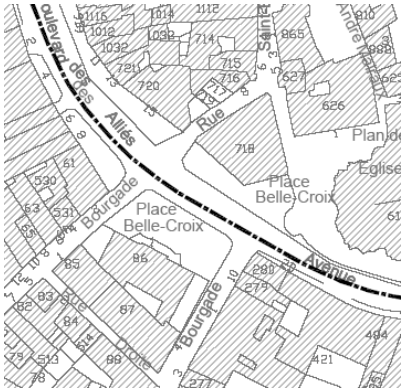
II.2.3 - Les espaces publics du secteur sauvegardé

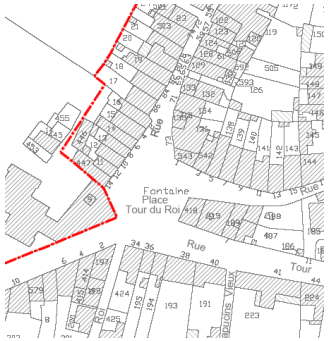
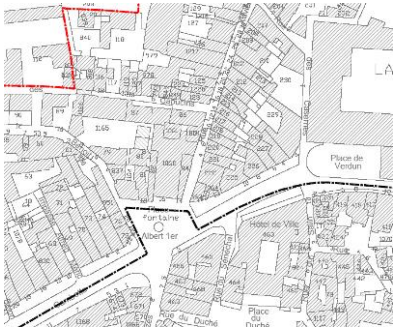
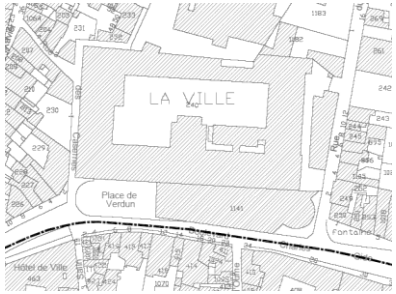
II.2.3.1 – Le réseau de places et placettes du Secteur sauvegardé et leurs usages

Nom de la place	Photo satellites	Extrait du plan cadastral	Photographie Description et usage de l'espace public
Esplanade du Monument aux Morts			 Mail piéton monumental au centre de l'avenue de la Libération entre l'avenue de la Gare et le tour de ville avec des stationnements de part et d'autre. Passage piéton régulier. Cet espace est bruyant du fait de l'importante circulation sur l'avenue de la Libération.
Place aux Herbes			Place majeure et centrale dans l'hyper centre composée au centre d'une fontaine, bordée de commerces et restaurants sous des arches et ombragée en période estivale par de nombreux platanes. Cette place est un lieu de passage mais aussi un point de rendez-vous notamment autour de la fontaine. Très convivial en période estivale, elle est fréquentée par les habitants et touristes voulant se restaurer et contempler le paysage urbain.
Place Dampmartin			 Place passante dans la continuité de la Place aux Herbes et donnant accès aux rues très fréquentées de la République, de la Péllisserie et Jacques d'Uzès Des commerces et terrasses de cafés invitent le piéton à s'arrêter et à contempler le paysage urbain

Place du Duché				Place entre l'Hôtel de Ville et Le Duché qui fait suite à la rue de l'Amiral de Brueys. Essentiellement utilisée comme aire de stationnement, cette espace ne met pas particulièrement en valeur son environnement urbain (hôtel de Ville, hôtels particuliers) même si Le Duché reste très imposant et monumentale.
Passage du jardin des Jésuites				Espace piéton accessible aux véhicules, ombragé et avec un traitement de sol soigné. Cet espace est un lieu de rencontre et d'échange utilisé par des parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants à l'école St Anne.
Place du Jardin Médiéval				Placette en pente douce au nœud de plusieurs ruelles et qui donne accès au jardin médiéval. Son traitement de sol est soigné. Ombragé et composé de plusieurs petits espaces publics, cette placette invite le piéton à s'arrêter et contempler le patrimoine bâti mis en valeur par sa configuration spatiale.

Place d'Austerlitz				Place au nœud de trois rues accessible aux véhicules. Elle sert de stationnement à quelques voitures. Les piétons y passent mais ne s'y arrêtent pas malgré de belles façades qui donnent sur la place. La petite rue Port Royale et la rue du Quatre Septembre attire l'attention depuis cette place.
Place / terrasse Rue Nicolas Froment				Une grande terrasse privée accessible au public surplombe la rue Nicolas Froment et offre un point de vue intéressant sur l'espace urbain et l'Eglise St Etienne. Peu fréquenté le jour, elle attire le soir des habitants et touristes grâce à un restaurant italien.
Place de l'Evêché				Espace public servant à desservir la cour de l'Ancien Evêché et le parking situé avant la promenade Racine. Les piétons se cantonnent aux trottoirs et ne s'y arrêtent pas en raison de la circulation automobile importante. Le petit espace vert et les quelques oliviers devant l'hôtel Baron de Castille le mettent en valeur

Promenade Racine/ Marronniers			 Ce vaste espace public entoure l'Ancien Evêché et borde le parc arboré du Duché. Cette promenade, spatialement différentiée, est autant utilisée comme aire de stationnement que comme promenade pour admirer le paysage naturel (Vallée de l'Eure, Verger sous le pavillon Racine) qu'urbain (Cathédrale Saint-Théodorit, hyper centre).
Place Belle-Croix			 Cette place jouxte le parvis monumental de l'hôtel accueillant la Caisse d'Epargne et se place au nœud de plusieurs axes de circulation (avenue Victor Hugo pour le tour de ville, Rue Saint-Etienne pour accéder au à l'hyper centre, rue de la Grande et Petite Bourgade au sud). Espace bruyant et très passant, la partie Est de la pace est tout de même occupée par une terrasse de café assez fréquentée par les habitants.

Place Tour du Roi			 Située au sud du Secteur sauvegardé au nœud avec plusieurs rues carrossables, cette place ombragée sert principalement d'aire de stationnement aux habitants. Elle est peu animée.
Place de la Fontaine Albert Premier			 Place ombragée au carrefour entre le tour de ville, la rue Jacques d'Uzès et de la rue Xavier Sigalon, elle s'articule autour d'une fontaine et est occupée par plusieurs terrasses de cafés. Elle dessert également l'Office du Tourisme. Malgré son caractère bruyant, elle est très fréquentée par les habitants et touristes.
Place de Verdun			 Place séparée en un parking sur les deux tiers de sa partie Est (et également en sous-sol) et par le parvis du Lycée Gorges Guynemer sur sa partie Ouest sur lequel de motos stationnent et le prolongement d'une terrasse de café s'étend. Cet espace public hétéroclite surplombant le tour de ville donne à admirer le centre ancien.

II.2.3.2 - Un mobilier urbain intégré au paysage urbain









Le mobilier urbain est relativement sobre et discret dans le paysage urbain même si il peut paraître hétéroclite.
Plusieurs fontaines publiques se situent dans le périmètre du secteur sauvegardé et sont appréciées par les visiteurs en période estivale.
Les poubelles inscrites dans leur environnement (couleur, forme, etc.) et peu de conteneurs à ordures classiques sont présents dans les rues. Les bennes à ordures en communes et sélectives sont très bien intégrées dans le paysage urbain et limitent les nuisances liées à l'évacuation des déchets : le ramassage est centralisé en un seul point, l'impact visuel et olfactif est limité…).
Des bornes, plots et bites signalisent la séparation entre voiries et cheminements piétons et sécurisent ces derniers. Ces éléments métalliques discrets sont également bien intégrés au paysage urbain (couleur généralement vert « olivier »). De même, des bacs métalliques contiennent des plantations ou petits arbres (oliviers) sont de la même couleur.
Enfin, des plots rétractables limitent la circulation dans les petites rues du centre-ville aux habitants. Leur couleur marron foncée les intègre assez bien à leur environnement.

II.2.3.3 - Des revêtements de sols soignés mais très minéraux

Le traitement du sol dans le Secteur sauvegardé est globalement soigné. Les différents revêtements utilisés sont esthétiques et mettent en valeur le réseau viaire et les immeubles par des traitements généralement de « mur à mur ».

La majorité des revêtements de sol des rues, ruelles et places piétonnes accessibles aux véhicules du Secteur sauvegardé sont des pavés calcaires, des pavés anciens de grès, des pavés de calcaire éclaté voire des pavés en béton qui s'intègrent bien. On trouve du porphyre sur les espaces aménagés dans les années 1970-80.

Dans le tour de ville, les voies de circulation sont en enrobé alors que les trottoirs et aires de stationnement sont traités avec des bétons désactivés, des pavés en béton voire des plaques de béton moins esthétiques.
Certains mails ou aires de stationnement sont en stabilisés.

Enfin, un certain nombre de petites rues au nord et au sud de l'hyper centre sont traitées en enrobé et sont relativement vétustes (cassures aspérités et « nids de poules » dans le goudron).

L'impression ressentie est un réseau viaire globalement soigné mais très minéral. Les espaces en herbe sont très rares (place de l'Evêché ou dans certains carrefours) et les sols non artificialisés sont inexistant dans l'espace public.
Le traitement de la voirie de « mur à mur » accentue cette impression avec un ensemble de façades et des voiries pavées très minérales.

Outre cet aspect esthétique, les sols sont très imperméabilisés et les espaces absorbant sont pratiquement inexistants dans l'espace public, créant des risques de ruissellement et d'inondation important.

L'ensemble du réseau viaire est très accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.
En revanche, la commune n'a pas réalisé d'étude spécifique relative à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics au Personnes à Mobilité Réduite.



Rue de la Petite Bourgade



Rue Xavier Sigalon



Rue Nicolas Froment



Le modèle référent des rues étroites



Fin de la rue Jacques d'Uzès



Rue Nicolas Froment



Rue Saint-Etienne



Rue de la Petite Bourgade



Rue de la Trompe



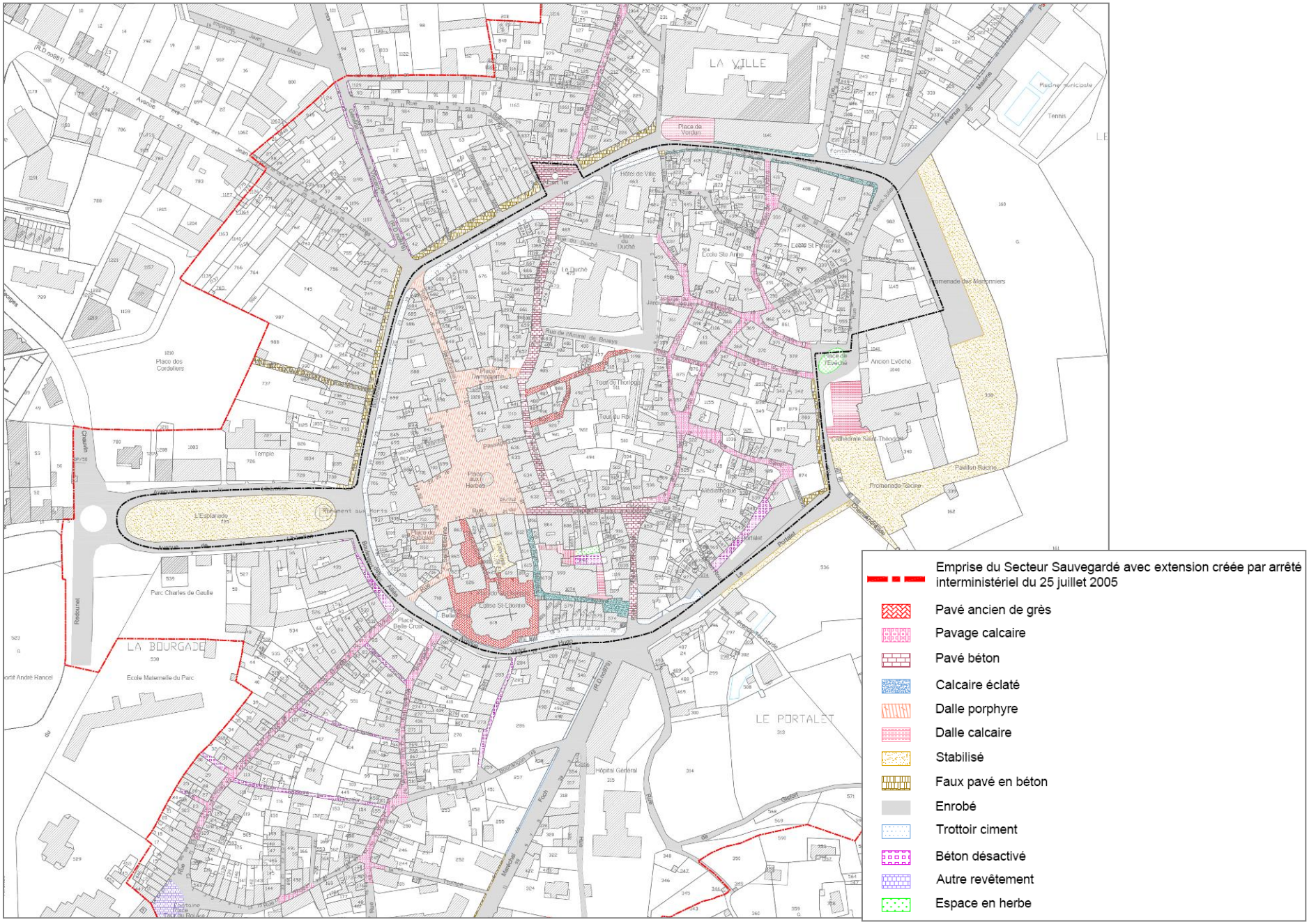
Avenue du Général Vincent



Rue Droite

Types de revêtements existants dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle du Secteur sauvegardé - De places et placettes piétonnes dans l'hyper centre qui mettent en valeur le patrimoine bâti et architectural grâce à la configuration spatiale de ces espaces publics, à la végétation et aux commerces et cafés qui attirent les visiteurs - Des places animées aux nœuds du tour de ville et de rues périphériques - Un vaste espace vert à l'Est du Secteur sauvegardé qui participe à la qualité de vie et au paysage à la fois urbain et rural - Un espace vert qui participe à la lutte contre le risque de propagation des incendies - Un mobilier urbain discret qui s'intègre au paysage urbain - Des traitements de sol soignés mettant en valeur le paysage urbain en général et les façades des immeubles en particulier - Des places et placettes pavées de manière esthétique	**A l'échelle du Secteur sauvegardé** - Certaines places dans le Secteur sauvegardé sont utilisées principalement comme des aires de stationnement et ne mettent pas suffisamment en valeur le paysage urbain environnant. - Relativement peu d'espaces verts publics en centre-ville excepté le parc du duché et le jardin médiéval - Un mobilier urbain hétéroclite qui manque d'unité - Des sols très artificialisés et très imperméables pouvant conduire à des risques d'inondation en cas de forts épisodes de pluies. - Une impression d'un environnement urbain très minéral

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Mettre en valeur l'ensemble urbain d'Uzès et les éléments qui le constituent : en particulier, les espaces non-bâtis (espaces publics, espaces verts, mais aussi cours intérieures, cœurs d'îlots, parcs).
- Mettre en valeur de certains espaces (promenade des Marronniers), une reconsidération de la place des différents usagers (piétons, cycles, automobilistes) au sein du centre-ville et la réappropriation de certains espaces au bénéfice des piétons.
- Favoriser des revêtements de sols perméables (bandes et surfaces en herbe, stabilisé) et limiter le risque de ruissellement.

II.3 – LES RISQUES ET NUISANCES

II.3.1 - Les risques naturels et technologiques

II.3.1.1 – Les risques naturels

Risques d'inondation

Mis à jour 2019, suite à l'enquête publique
Etude CEREG, décembre 2017

La commune, comme de nombreuses autres communes du bassin versant de l'Alzon a fait l'objet ces 30 dernières années d'un développement important, qui s'est traduit par un étalement urbain en direction du plateau occidental de Servezanne qui surplombe la vallée, sous la forme d'habitat collectif, de pavillonnaire diffus ou de lotissements.

Le territoire, notamment les différentes zones urbanisées implantées sur ce plateau, sont potentiellement impactées par les inondations provenant des petits vallats intermittents qui drainent ce dernier et viennent rejoindre la vallée des Seynes. Le projet de développement urbain implique donc une connaissance approfondie de cet aléa.

Cette étude et cartographie des zones inondables qui traversent la commune s'inscrit dans ce projet d'amélioration des connaissances en complément du PPRi prescrit le 17/09/02 - aléa : inondation sur l'Alzon et les Seynes, en complément du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales engagé par la commune.

Risques d'inondation par débordement des cours d'eau :

La commune présente un risque d'inondation fort par débordement des cours d'eau de l'Alzon et des Seynes.

La commune est comprise dans le PPR inondation « Alzon – Seynes » prescrit le 17 septembre 2002 mais pour lequel les études ont été finalisées en 2015.

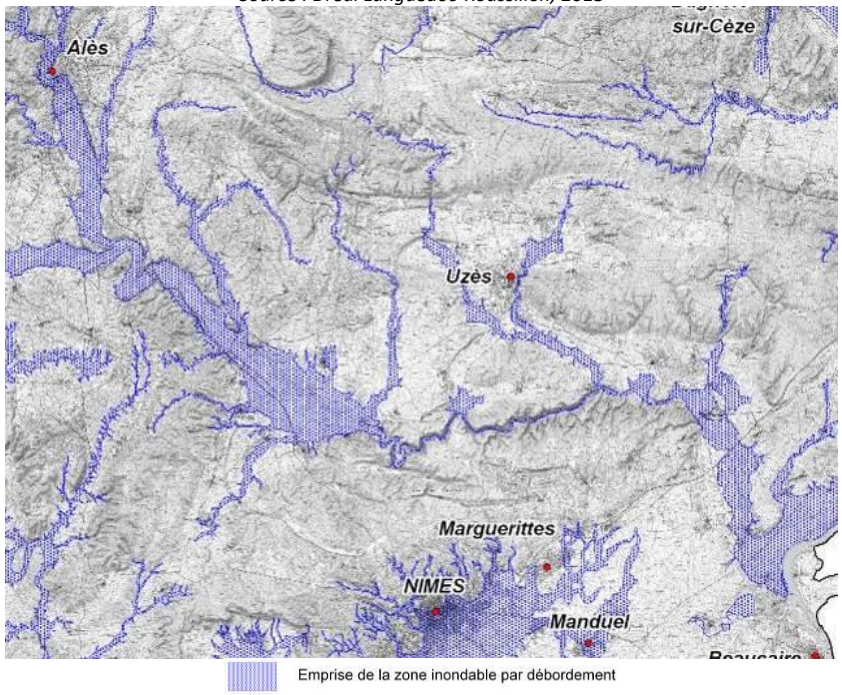
Le centre-ville d'Uzès et le Secteur sauvegardé ne sont pas concernés par le risque d'inondation par débordement des cours d'eau.

L'Atlas des zones inondables du Gard publié en 1999 par la Direction Départementale de l'Equipement du Gard ne délimite pas de zone inondable sur le territoire de la commune d'Uzès. Il indique cependant :

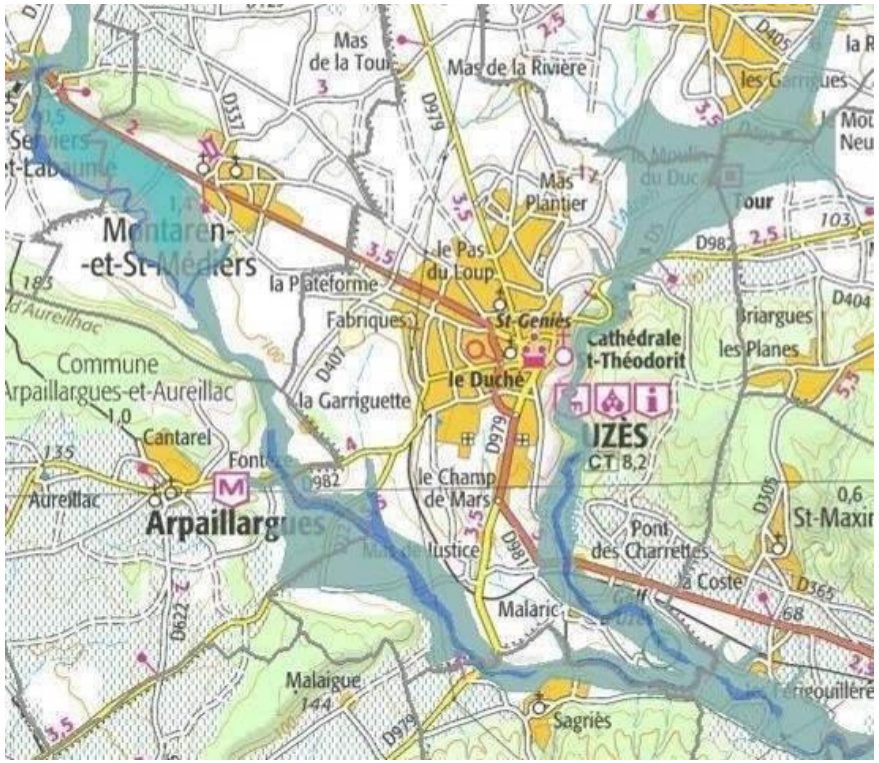
- De ne pas construire dans le lit moyen en aval de la station d'épuration ;
- L'existence de risques pour l'habitat diffus qui se développe dans la partie aval de chacun des petits bassins versants de l'Hôpital (0,7 km2), du Valat du Mas Massot (0,9 km2) et du Valat du Champ de Mars (0,5 km2).

L'inondation par crue des cours d'eau du 8 au 9 septembre 2002 est une inondation de référence. Le relevé des plus hautes eaux et le relevé des dégâts observés constituent les données de référence concernant le risque d'inondation sur la commune.

Extrait de la carte départementale du risque d'inondation et des emprises des zones inondables par débordement des cours d'eau
Source : Dreal Languedoc-Roussillon, 2013



Emprise des zones inondables par débordement de cours d'eau



Source : Dreal Languedoc-Roussillon, 2013

Gestion des eaux pluviales :

Un Schéma directeur des eaux pluviales a été établi par le bureau d'études SIEE en septembre 2003. Ce schéma :

- établit un état des lieux et un diagnostic des dysfonctionnements rencontrés sur chacun des sept bassins versants pluviaux délimités sur l'agglomération ;
- définit le programme de travaux à mener pour apporter une réponse durable aux problèmes constatés et à la submersion de certains secteurs (redimensionnement ou création de réseaux, aménagement de bassins de rétention). Un certain nombre d'emplacements réservés ont ainsi été inscrits aux plans de zonage du PLU pour la création de bassins de rétention des eaux pluviales.

Ce Schéma directeur évalue certains disfonctionnements quant à l'assainissement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé notamment au niveau du carrefour du Moutas, de la Place aux Herbes et du Portalet (voir chapitre Milieu Physique – Contexte hydrographique).
Ces trois dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes et les enjeux matériels y sont faibles à moyens.
Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour résorber les problèmes d'assainissement des eaux pluviales notamment au niveau du Portalet (exutoire du bassin versant du centre-ville).

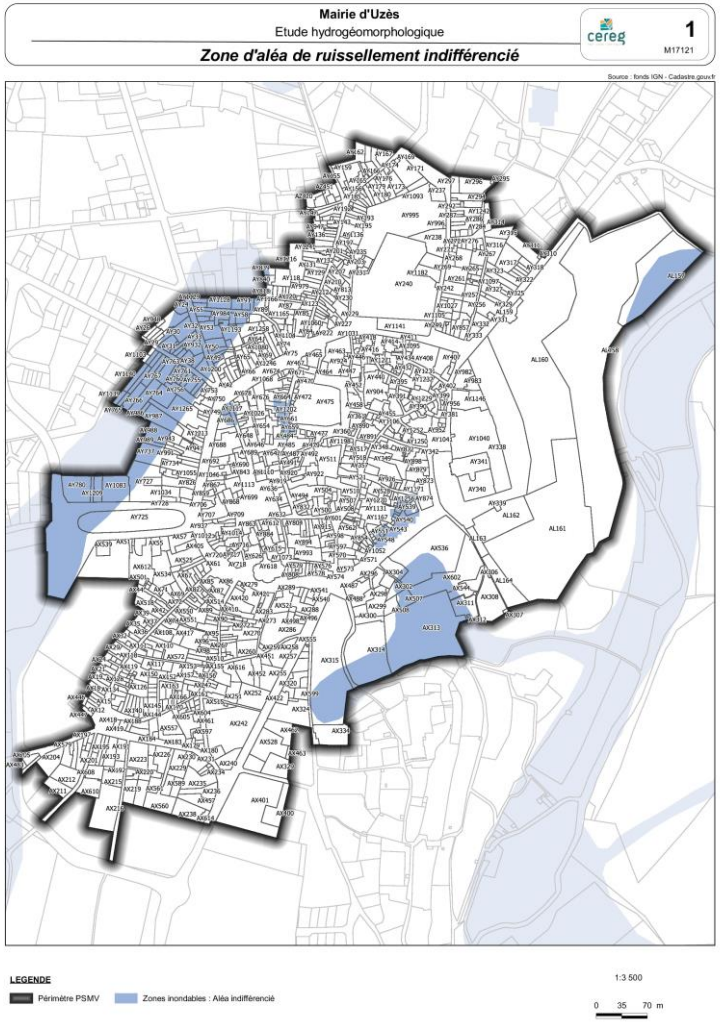
COMPLEMENT AU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES D'UZES
DETERMINATION DES ZONES INONDABLES PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE
Etude CEREG, décembre 2017

Le centre-ville n'est pas concerné par du ruissellement concentré. Il existe toutefois des cuvettes (dites « zone endoréiques ») qui peuvent se remplir en cas de fortes pluies et de dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

La rue du Portalet, au sud-est du centre-ville, se présente sous la forme d'une dépression où des eaux pluviales peuvent s'accumuler en raison du remblai du parking qui sépare la rue du Portalet **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**de la RD5A. Un ouvrage hydraulique permet d'évacuer les eaux sous la RD5A.

La rue de la République et de Jacques d'Uzès qui constituent également par endroit des zones endoréiques.

L'imperméabilisation et les pentes parfois élevées (> 4 %) peuvent entrainer des écoulements rapides, avec des hauteurs d'eau limitées (< 30 cm). C'est par exemple le cas de la rue Saint-Théodorit



Le règlement du PSMV ne prévoit des dispositions réglementaires que pour l'aléa lié aux inondations par ruissellement pluvial.
En effet, la cartographie établie met en évidence que le périmètre du PSMV n'est pas concerné par des cours d'eau et donc d'autres aléas.

L'objectif visé est :

- D'interdire les implantations humaines (habitations, établissements publics, activités économiques) dans les zones les plus dangereuses, car la sécurité des personnes ne peut y être garantie,
- De limiter les implantations humaines dans les autres zones inondables, afin de mettre en sécurité les biens,
- De préserver les capacités d'écoulement des cours d'eau et les champs d'expansion de crue pour ne pas augmenter le risque sur les zones situées en aval.

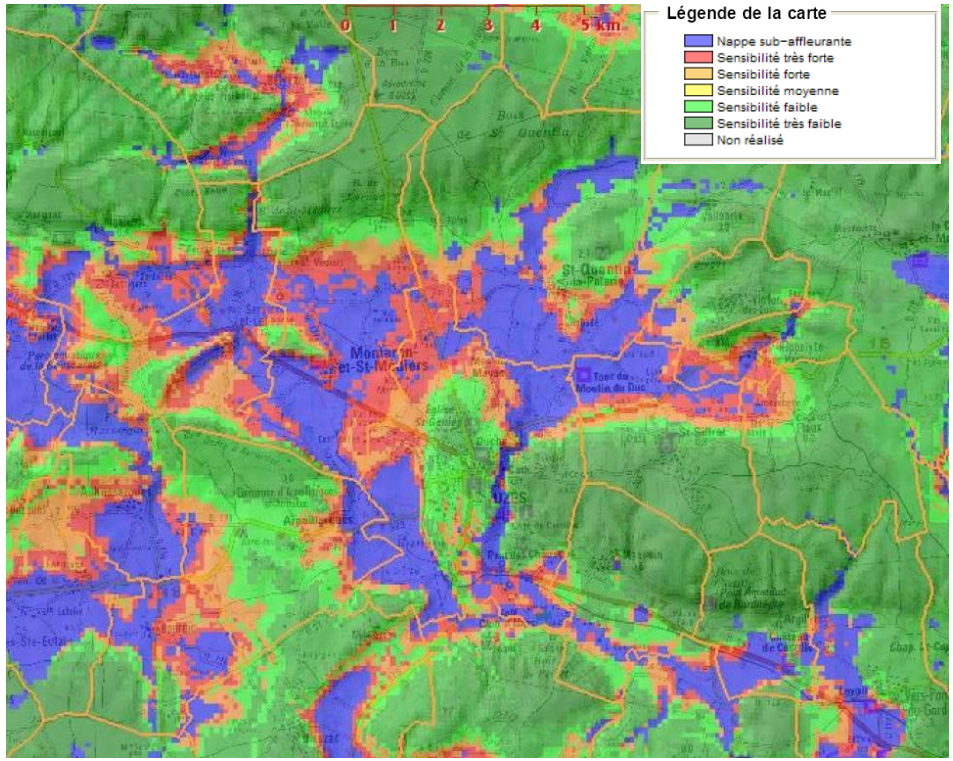
Le risque est le croisement de l'aléa et des enjeux.
Les enjeux s'apprécient par l'occupation humaine à la date d'élaboration du PSMV. On distingue :

- Les zones à enjeux forts, constituées des secteurs déjà urbanisés ou dont l'urbanisation est déjà engagée à la date d'élaboration du PSMV. Un centre urbain dense peut être identifié au sein de ces zones d'enjeux forts. Il est défini en fonction de quatre critères : occupation historique, forte densité, continuité bâtie et mixité des usages (commerces, activités, services, habitat).
- Les zones à enjeux faibles, constituées des secteurs peu ou pas urbanisés, qui regroupent donc selon les termes de l'article R123-4 du Code de l'urbanisme, les zones à dominante agricole, naturelle ou forestière, même avec des habitations éparses, ainsi que les zones à urbaniser non encore construites.

Aléa \ enjeux	Secteurs urbanisés	Secteurs peu ou pas urbanisés
Aléa ruissellement qualifié de FORT pour une pluie centennale	- Inconstructibles - Extensions modérées de bâtiments existants autorisées - Adaptations possibles en centre urbain dense	- Pas d'extension d'urbanisation - Inconstructibles - Extensions modérées de bâtiments existants autorisées
Aléa ruissellement qualifié de MODERE pour une pluie centennale	- Constructibles sous condition (planchers à PHE + 30 cm) - Pas d'établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable	- Pas d'extension d'urbanisation - Inconstructibles sauf bâtiments agricoles jusqu'à 600 m² - Extensions modérées de bâtiments existants autorisées
Aléa ruissellement INDIFFERENCIE	- Constructibles sous conditions (calage à TN+80 cm) - Pas d'établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable	- Pas d'extension d'urbanisation - Inconstructibles sauf bâtiments agricoles jusqu'à 600 m² - Extensions modérées de bâtiments existants autorisées
Secteur EXONDE pour une pluie centennale	- Constructible avec planchers à TN +50 cm	- Extension d'urbanisation possible - Constructible avec planchers à TN +50 cm

Risque d'inondation par remontées de nappes :

Source : BRGM, inondationsnappe.fr



Les remontées de nappes provoquent la réactivation ou le renforcement du débit de certains cours d'eau. L'Alzon et les Seynes sont concernés par un fort risque de remontées de nappes (présence de nappes sub-affleurantes sous ces deux cours d'eau).

En revanche, le risque de remontées de nappes ne touche pas le centre-ville et le Secteur sauvegardé du fait de sa position très surélevé par rapport aux nappes sub-affleurantes.

Risques liés au sol et sous-sol

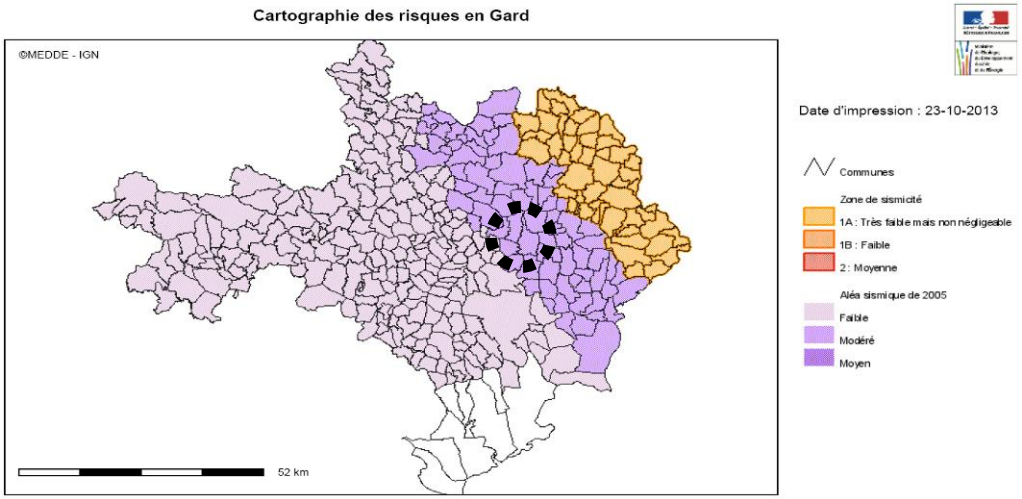
Mouvements de terrain généraux :

Le territoire communal ne présente pas de risques de mouvements de terrain (source : DIREN Languedoc-Roussillon).

Mouvements de terrain liés à la présence de caves et carrières :

Les archives de la DRIRE ne renseignent pas la présence d'anciennes carrières souterraines sur le territoire communal pouvant provoquer des risques d'affaissement de terrain.

Risques sismiques à l'échelle du Gard :



Source : cartorisque.net, 2013

L'aléa sismique en 2005 pour Uzès est modéré. Il n'y a pas de zones de sismicité sur la commune.

Risques de coulées de boue

Certains espaces à forte pente peuvent être sujets à des coulées de boue.

Le risque de coulées de boue ne concerne pas le Secteur sauvegardé.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle hors feu de forêt.
Source : G2C environnement

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	14/10/1983	14/10/1983	15/02/1984
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	03/10/1988	03/10/1988	07/10/1988
Inondations et coulées de boue	05/08/1996	05/08/1996	09/12/1996
Inondations et coulées de boue	06/10/1997	07/10/1997	02/02/1998
Inondations et coulées de boue	27/05/1998	28/05/1998	15/07/1998
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002

Risque feu de forêts

Le risque d'incendie dans cette commune est reconnu par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en cours d'approbation et le Plan de Défense et de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

La commune est sensible aux incendies du fait de sa végétation de garrigue et de ses essences méditerranéennes fortement inflammables.
En particulier, le massif de la Forêt, à l'est du centre-ville est caractérisé par un aléa incendie élevé voir très élevé (présence de pins d'Alep et de chênes verts sur de fortes pentes).

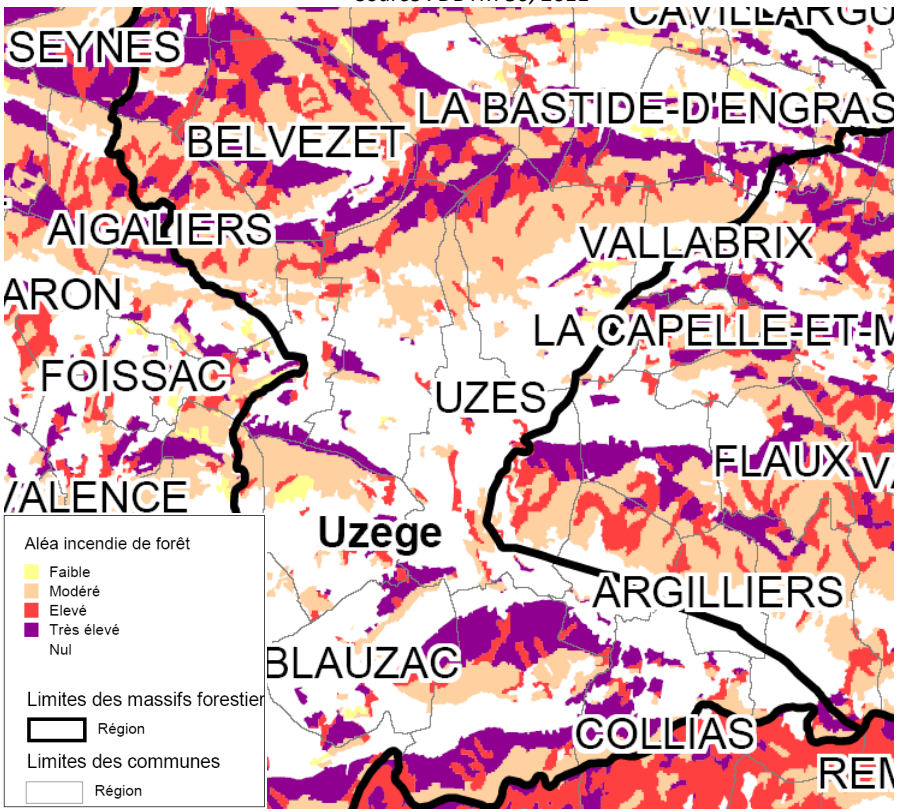
Le Secteur sauvegardé est concerné par le risque d'incendies. Cependant, ses espaces boisés conduisent difficilement les incendies : le parc du Duché et les jardins du Portalet ont fait l'objet de travaux de débroussaillement et comptent de nombreux espaces ouverts.
De plus, des ouvrages DFCI au sein du massif boisé de la forêt communale d'Uzès permettent de lutter efficacement contre la propagation des incendies et de protéger le parc du Duché.

Le Plan Départementale de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), approuvé par la préfecture du Gard le 5 juillet 2013, identifie les enjeux, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre pour limiter les risques d'incendie en forêt et aux abords des zones urbaines et lutter au mieux contre les feux en eux-mêmes.

En particulier, le Plan identifie les facteurs aggravants suivant :

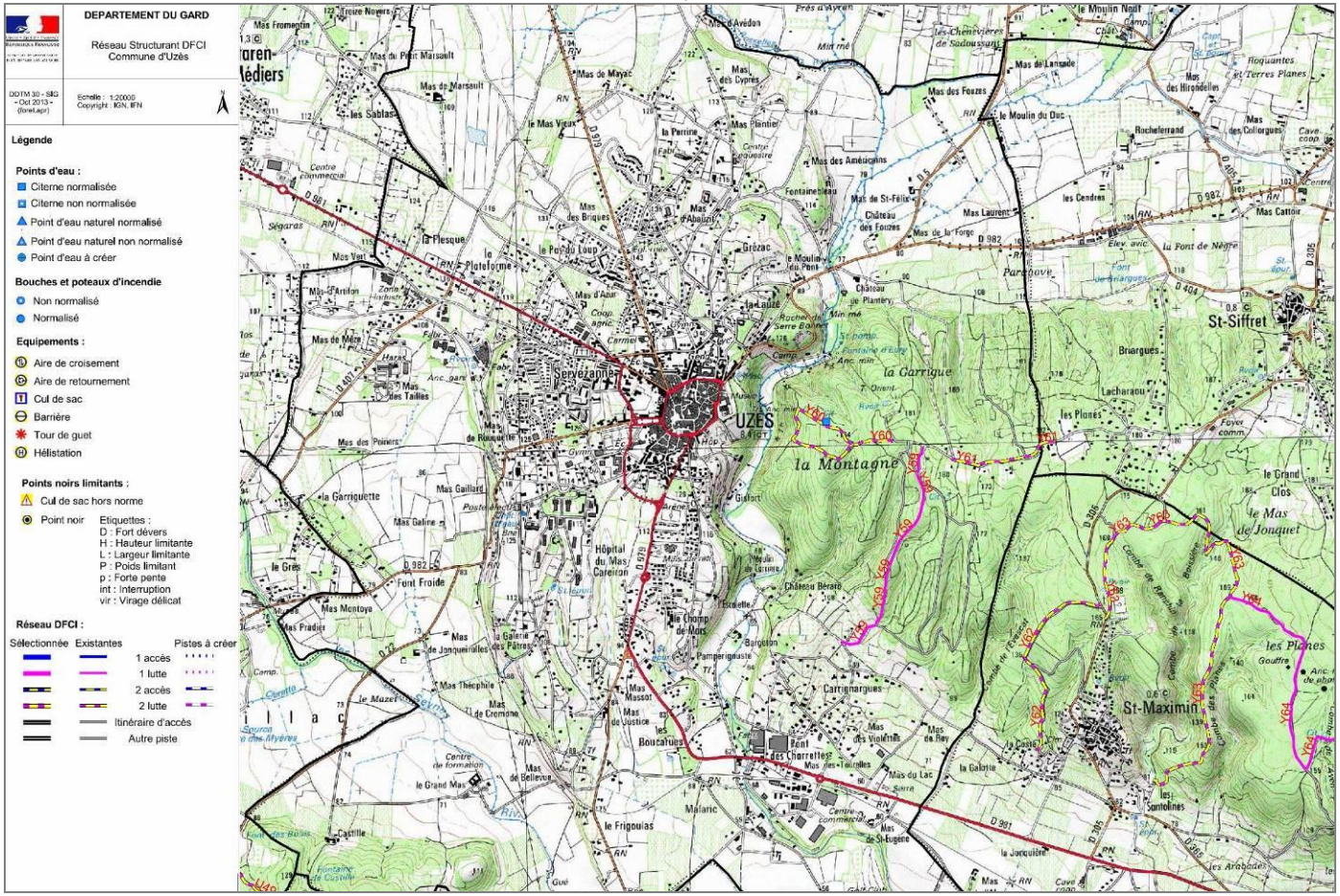
- Accroissement des surfaces forestières et extension des espaces urbanisés sur les espaces agricoles et au contact direct des zones forestières. Ceci **provoque l'interpénétration de plus en plus poussée des zones d'habitats avec des zones boisées** sensibles aux incendies.
- **Réduction des espaces agricoles** qui pouvaient tenir lieu d'interface de protection entre les espaces urbanisés et les espaces forestiers, accentue la continuité des espaces sensibles où peuvent se développer des grands incendies.
- **Le mitage urbain des zones boisées et l'installation d'une population souvent d'origine urbaine** qui recherche un cadre de vie « proche de la nature », au contact des zones forestières, mais très peu sensibilisée au risque incendie.
- **La forte fréquentation touristique du département** par un public également souvent peu sensibilisé au risque.

Aléa incendie de forêt
Source : DDTM 30, 2011



Réseau structurant DFCI autour de l'agglomération d'Uzès.

Source : DDTM 30, octobre 2013



Le massif de la forêt communale d'Uzès, qui est le massif boisé le plus proche du Secteur sauvegardé, est desservi par plusieurs pistes DFCI. Une citerne d'eau normalisée, dont l'entretien est à la charge de la commune, est mise à disposition des services de lutte contre les incendies sur le massif de la Montagne en face de la ville d'Uzès.
Le bas de la vallée de l'Eure est accessible aux services de lutte contre les incendies par la route municipale qui dessert la station de pompage de la Fontaine de l'Eure.

Ces dispositifs facilitent le travail de patrouille et de prévention contre les risques de feux de forêts et permettent de lutter activement contre la propagation des incendies sur les massifs boisés d'Uzès. Ils limitent le risque d'incendies aux abords de la ville dont le périmètre du Secteur sauvegardé.

II.3.1.2 – Les risques technologiques

Risques industriels

- Les installations classées :

Les établissements Haribo-Ricqlès-Zan, Dinatal SA et Chazzenam (Athesa) sont soumis au régime des installations classées mais pas au régime SEVESO. Ils ne se situent pas dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

- Les sols pollués :

Malgré la présence d'anciens sites industriels, la base de donnée BASOL BRGM) ne fait pas état de sols potentiellement pollués sur le territoire communal suite à la présence de sites industriels.

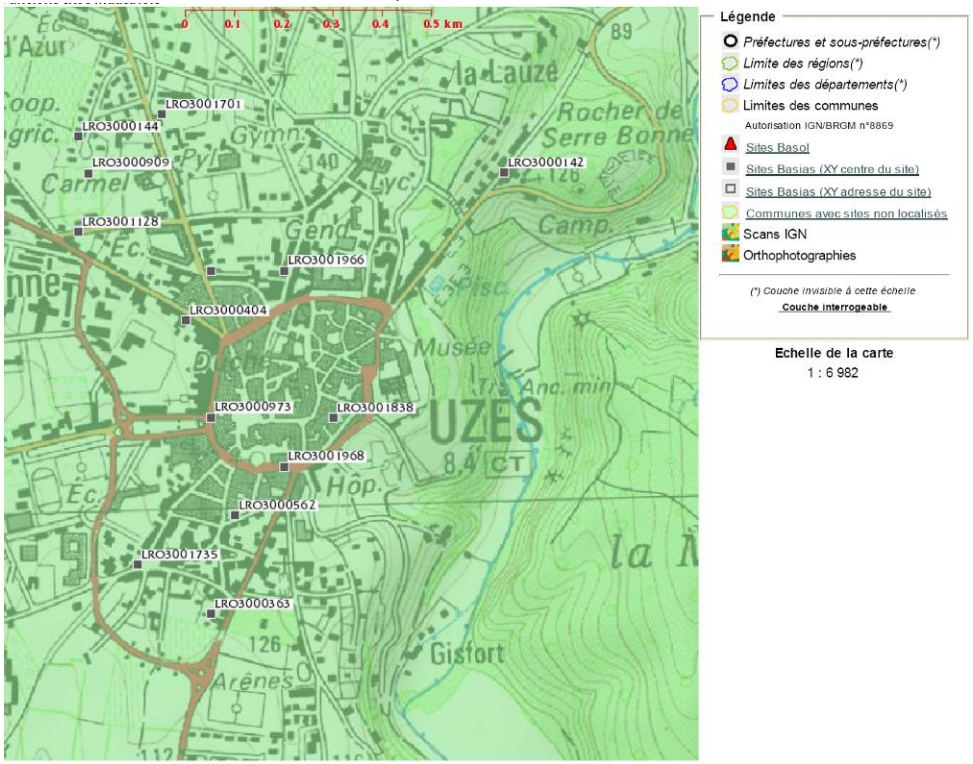
- Les anciens sites industriels et activités de services :

La base de donnée BASIAS (BRGM) recense un certain nombre de sites industriels et d'activités de services sur le territoire communal afin de faciliter la mise en place de politiques en matière de gestion des sites et sols pollués visant à protéger la santé publique et l'environnement.

Sur les 8 sites recensés par l'inventaire Basias au sein du Secteur sauvegardé, seul 3 sites sont encore en activité (STÉ DECASSE).
Une deuxième station essence du groupe TOTAL sera prochainement implantée à la place de l'ancienne station essence ELF (avenue Maréchal Foch). L'inventaire Basias ne l'a pas encore recensée.

Localisation des anciens sites industriels et activités de service dans le centre-ville d'Uzès

Source : BRGM, base de données Basias



Liste des anciens sites industriels et activités de service dans la ville d'Uzès

Source : BRGM, base de données Basias

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Commune principale	Etat d'occupation du site
1	LRO3001128	STÉ VALENTIN HENRI	32 Avenue Alès (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
2	LRO3001976	STÉ COOPÉRATIVE LA GERBE	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
3	LRO3000595	STÉ MICHAELI JACQUES	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
4	LRO3000952	AVIA	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
5	**LRO3000973**	**STÉ GRAS RENÉ**	**8 Boulevard Alliés (des),**	**UZES (30334)**	**Pas en activité**
6	LRO3001701	STÉ MICHELOT CLAUDIUS	10 Rue Alsace Lorraine (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
7	LRO3000144	FAIENCERIE VERNET	10 Rue Alsace Lorraine (d'), -12	UZES (30334)	Activité terminée
8	LRO3000909	STÉ FIGUIERE GUY	19 Rue Alsace Lorraine (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
9	LRO3000457	STÉ FOSSATI GASTON	Avenue Louis Alteirac	UZES (30334)	Activité terminée
10	LRO3000141	REGLISSERIE ABAUZIT, AMIDONNERIE, PAPETERIE GENTIL,USINE D'IMPRESSION VEYRUN,MOULIN BROCHE, LAFONT	Chemin de la Californmie	UZES (30334)	Activité terminée
11	LRO3000668	STÉ MAURICE RINGUELET	1 Rue Capucins (),	UZES (30334)	Activité terminée
12	LRO3000396	ETS A. CANADAS	Avenue des Cévennes	UZES (30334)	En activité
13	LRO3001835	CARROSSERIE DELEUZE	Champ de Mars	UZES (30334)	En activité
14	LRO3001000	SUPERMARCHÉS CHAMPION	Avenue MOÏSE Charras	UZES (30334)	Activité terminée
15	LRO3001846	ORGANO-FERTIL-SIAIRIL	Gare Quai Couvert de la D'Uzès	UZES (30334)	Activité terminée
16	**LRO3000363**	**STÉ DECASSE**	**10 Boulevard Croix des Palmiers () - du Maréchal Foch**	**UZES (30334)**	**En activité**
17	**LRO3000404**	**BP**	**30 Boulevard Gambetta (), - 32**	**UZES (30334)**	**Activité terminée**
18	LRO3000143	FONDERIE PETAVIT	17 Avenue Gare (de la),	UZES (30334)	Activité terminée
19	LRO3001122	PEUGEOT	582 Avenue Gare (de la) N	UZES (30334)	En activité
20	LRO3002084	STÉ CLAVEL	30 Rue Général Vincent (),	UZES (30334)	En activité
21	**LRO3001966**	**STÉ SAKOYAN GÉRARD**	**5 Boulevard Gide (Charles),**	**UZES (30334)**	**Activité terminée**
22	**LRO3001968**	**STÉ ANDRIEUX FERNAND**	**15 Boulevard Hugo (VICTOR),**	**UZES (30334)**	**Activité terminée**
23	LRO3000163	STÉ DELEUIL ROBERT	Route de Lussan	UZES (30334)	Ne sait pas
24	LRO3000562	TOTAL	6 Avenue Maréchal Foch (), -8	UZES (30334)	En activité
25	LRO3001015	SARL CAROSSERIE DU MIDI	13 Avenue Maréchal Foch (du),	UZES (30334)	Activité terminée
26	LRO3000920	STÉ DUCROS DANIEL	Mas du Lac	UZES (30334)	En activité
27	LRO3001709	STÉ SALBERT JEAN	7 Berge Moulin de ton (Chemin du),	UZES (30334)	Activité terminée
28	LRO3000364	STÉ TROUILLET	Route Nîmes (de) - Rémoulin	UZES (30334)	En activité
29	LRO3000588	STÉ DIGON HENRI	19 Chemin Paradis (du),	UZES (30334)	Activité terminée
30	**LRO3001735**	**STÉ VACHET ROBERT**	**4 Chemin Paradis (du),**	**UZES (30334)**	**Activité terminée**
31	LRO3000142	USINE DU GAZ CONTINENTAL, USINE A GAZ MOLINARD, EGS GARD CÉVENNES	53 Avenue Pascal (Maxime), -55	UZES (30334)	Activité terminée
32	LRO3000467	HARIBO, SA RIQLES-ZAN	Pont des Charettes	UZES (30334)	En activité
33	LRO3001129	STÉ ATGER BONAMICO	581 Pont des Charettes - RN	UZES (30334)	Activité terminée
34	LRO3001580	STÉ BELLONE LOUIS	Pont Route du Gard	UZES (30334)	Ne sait pas
35	LRO3000068	LAFARGE	Quartier de la Gare	UZES (30334)	Activité terminée
36	LRO3001977	DYNEFF	Quartier du Champ de Mars	UZES (30334)	Activité terminée
37	LRO3000170	STÉ RIGAUD MAURICE	Quartier du Servezanne	UZES (30334)	Ne sait pas
38	LRO3001298	STÉ MEYNIER MAURICE	581 Route nationale	UZES (30334)	En activité
39	**LRO3001838**	**STÉ MANDON MAURICE**	**11 Rue Saint-Théodorit (),**	**UZES (30334)**	**Activité terminée**
40	LRO3000072	SGAI CEVENNES	Pont ZAM des Charettes	UZES (30334)	En activité
41	LRO3000073	HYPERMARCHE CONTINENT	Pont ZAM des Charettes	UZES (30334)	En activité
42	LRO3002176	ETS LAUTIER - ROQUEBLANE		UZES (30334)	Activité terminée
43	LRO3000452	STÉ DES PRODUITS RÉFRACTAIRES MATHON PREMA		UZES (30334)	Activité terminée
44	LRO3000656			UZES (30334)	Ne sait pas
~~45~~	~~LRO3001934~~	~~STÉ CLUTIER~~	–	~~UZES (30334)~~	~~Ne sait pas~~
46	LRO3001983	SOMERAC (STÉ MÉRIDIONNALE DE RACCORDS)		UZES (30334)	Activité terminée

Les sites industriels et activités de service en rouge sont situés au sein du Secteur sauvegardé de la ville.

Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz dont le propriétaire est GRT Gaz.

La canalisation de gaz ne traverse pas le Secteur sauvegardé ni son environnement proche.

Diamètre de la canalisation	Pression maximale en service	Zone de dangers significatifs (effets irréversibles) en m	Zone de dangers graves (effet létaux) en m	Zone de dangers très graves (effets létaux significatifs) en m
100 mm	67,7	25	15	10

Concernant des activités et projets au voisinage de cet ouvrage, les précautions suivantes sont à prendre :

- De manière permanente : tous travaux à proximité de la canalisation doivent faire l'objet préalablement d'une demande de renseignements et d'une déclaration d'intention de commencement de travaux définies par le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 et par son arrêt d'application application du 16 novembre 1994.

- Dans la zone de dangers significatifs : informer le transporteur de tout projet ou permis de construire ou certificat d'urbanisme accordé.

- Dans la zone de dangers graves : proscrire la construction ou l'extension d'immeubles et d'établissements recevant du public de la première à la troisième catégorie.

- Dans la zone de dangers très grave : proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Risques liés au transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voies routières, ferroviaires, fluviales) soit par lieu fixe (gazoduc, oléoduc) de matières dangereuses (matières inflammables, corrosives, radioactives, etc.).

Le territoire communal d'Uzès est concerné par le risque technologique « transport de matières dangereuses ».

Du fait de la nature assez « aléatoire » du risque de TMD, il est impossible de quantifier ce risque.

Le Plan Départemental des Risques Majeurs (PDRM), en cours d'approbation, qualifie l'ensemble du département du Gard comme soumis au risque de TMD.
Le PDRM précisera les enjeux et risques liés aux TMD à l'échelle du territoire du Gard.
Les TMD ne concerne pas le Secteur sauvegardé en particulier.

Risques d'incendie provenant de bâtiments

Le Porté à Connaissance de l'Etat du 7 octobre 2008 pour la Révision du PLU recommande de veiller à préserver des volumes de protection suffisants autour des établissements et bâtiments présentant des risques particuliers d'incendie afin d'éviter tout phénomènes de propagation.

II.3.1.3 – L'accidentologie

Source : Observatoire régional de la sécurité routière

Les données sur l'accidentologie ne sont disponibles qu'à une échelle régionale voire départementale.

L'analyse des vitesses pratiquées en Languedoc-Roussillon de 2002 à 2006 montre que les taux de dépassements des vitesses autorisées se sont considérablement réduits sur les 5 années étudiées. Il a été montré par ailleurs la corrélation entre le dépassement de la vitesse autorisée et la mortalité routière.

En termes de vitesse sur la région Languedoc-Roussillon (et l'ensemble des réseaux), les conducteurs identifiés dépassant les limitations de vitesse représentaient 35,5 % des conducteurs contrôlés en 2002 et ne sont plus que 24,9 % en 2006.

Pour le département du Gard, les observations sont également intéressantes : contrairement aux moyennes générales, la mortalité régresse à peine de 2003 à 2005 mais présente une remarquable amélioration en 2006, passant de 92 à 65 tués. Hors, 2006 est la seule année où l'on enregistre une réduction sensible des taux de dépassement des vitesses limites.

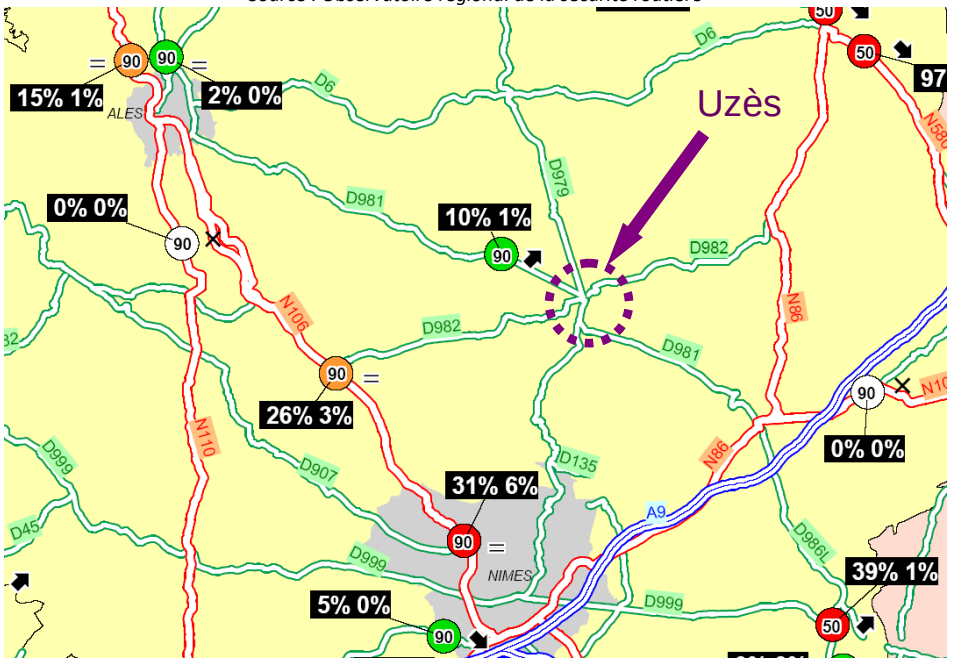
En termes de mortalité, on observe en 2012 et 2013 une baisse majeure de la mortalité routière au niveau régional.
Par exemple en Juin 2013, 12 personnes sont mortes du fait d'un excès de vitesse en Languedoc-Roussillon (contre 20 en juin 2012), soit 8 morts de moins.

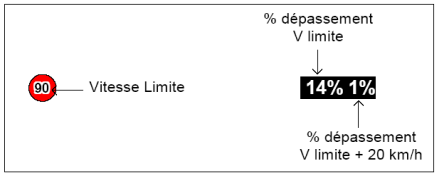
Le nombre d'accidents et de blessés au niveau régional est également en diminution sur les six premiers mois de 2013 par rapport à 2012.

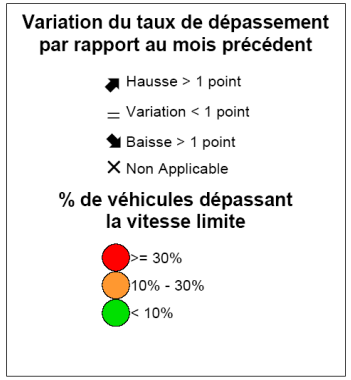
Sur le réseau viaire qui dessert Uzès (RD 979, RD 981, RD 982) en 2008, moins de 10 % des automobilistes dépassent la limitation de vitesse (90 km/h en général). Les excès de vitesse sont très majoritairement inférieurs à 20 km/h.
Le réseau viaire qui dessert Uzès ne semble pas présenter un caractère accidentogène relatif aux excès de vitesse routiers.

Vitesses pratiquées sur stations SIREDO en septembre 2008 en Languedoc-Roussillon

Source : Observatoire régional de la sécurité routière







Aucune donnée concernant le centre-ville n'est disponible d'après les services de la police municipale, la brigade de gendarmerie d'Uzès et les services de la préfecture.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle de la commune - Une ressource en eau suffisant pour les besoins de la commune à moyen terme - PPR Inondation - Pas de risques connus liés au sol et sous-sol - Des risques d'incendie connus et des moyens de lutte mis en œuvre : approbation prochaine du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et existence d'un Plan de Défense et de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI). - Des risques industriels mineurs, connus et référencés par le BRGM (inventaire Basias) - Un réseau routier peu accidentogène **A l'échelle de la commune** - Pas de risques d'inondation par débordement des cours d'eau ou de remontées de nappes - Peu de sites industriels - Des risques d'accidents de la route faibles en raison de la limitation importante de la vitesse en centre-ville	**A l'échelle de la commune** - Un risque d'inondation par remontées de nappes ou débordements des cours d'eau important mais qui épargne le centre-ville et le périmètre du Secteur sauvegardé - Un risque incendie fort, lié à la végétation méditerranéenne et la présence de vents forts - Des risques potentiels liés à la canalisation de gaz et au transport de matières dangereuses (TMD) **A l'échelle de la commune** - Des risques de ruissèlement des eaux pluviales (importante imperméabilisation des sols) - Risque incendie faibles mais à prendre en compte du fait de la proximité d'espaces boisés à l'Est du Secteur sauvegardé

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Application du principe de précaution visant à prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens :
 - proscrire l'urbanisation dans les zones présentant un risque fort d'inondation, de ruissellement, de feu de forêt ou de risque technologiques,
 - maintien des espaces coupe-feux naturels (terres agricoles, espaces ouverts) ou artificiels (routes, équipements de plein air, coupe feux artificiel) entre les espaces urbanisés et les massifs boisées.
- Gérer de manière maîtrisée les eaux pluviales, via la poursuite de la réalisation d'équipements et d'aménagements en prenant en compte les axes d'écoulements des eaux pluviales.
- Poursuivre les efforts pour lutter contre le risque incendie : aménagements spécifiques, sensibilisation, etc.
- Sensibiliser de manière générale les populations aux risques naturels et technologiques et sur la sécurité routière.

II.3.2.1 – Les pollutions sur le territoire communal :

Qualité de l'air

Le suivi de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique est réalisé par Air Languedoc-Roussillon.
Un Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air sur la période 2010-2015 est réalisé par cet organisme à l'échelle régionale uniquement avec des stations de contrôle sur certaines villes comme Nîmes.

Une attention particulière est portée aux polluants réglementés dans l'air ambiant : dioxyde de carbone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, Ozone, particules en suspension, etc.
En particulier, le Languedoc-Roussillon est touché par la **formation et l'accumulation d'ozone** plus importante qu'en moyenne sur une autre région du fait :

- du climat régional (ensoleillement important et températures élevées qui favorisent la formation d'ozone)
- de l'augmentation estivale du trafic routier
- de l'importation de pollution de la Vallée du Rhône et le Sud-Est du Gard.

Le Languedoc-Roussillon est également touché par une forte **concentration de pollen** émis dans l'atmosphère par les cyprès entre autre.

Enfin, la problématique du **radon** touche également les zones granitiques du Gard. Les teneurs en radon dans l'habitat sont directement liées à la nature du sous-sol.

Globalement, la qualité de l'air dans le Gard est bonne ; le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Languedoc-Roussillon n'identifie pas Uzès comme une commune sensible du point de vu de la qualité de l'air.
Il n'existe pas de station d'analyse de l'air dans le centre-ville d'Uzès.

Pollution des eaux

La pollution des eaux par rejets industriels n'est pas connue.
Le rapport annuel 2012 de Véolia Eau concernant l'assainissement des eaux usées ne fait pas état de l'impact du réseau d'assainissement sur l'environnement.
La pollution des cours d'eau par les eaux de ruissellement n'est pas évaluée par le Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

II.3.2.2 – Les nuisances sur le territoire communal

Les Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
Les ICPE Haribo-Ricqlès-Zan, Dinatal SA et Chazzenam (Athesa) peuvent générer des nuisances pour les habitations qui les entourent (bruit, odeurs, TMD, etc.)

Aucune ICPE ne se situe dans le Secteur sauvegardé.

Le traitement des déchets :

Le code de l'environnement rappelle à l'article l.541-2 que toute personne qui produit ou détruit des déchets dans les conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.
En particulier, la collecte des déchets ménagers est assurée par SITCOM Région Uzès. Leur traitement est assuré par SUD RHONE ENVIRONNEMENT. Le schéma de collecte des matières de vidanges préconise leur traitement par la station d'épuration d'Uzès.
D'autre part, l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 portant approbation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département du Gard s'impose aux personnes morales de droit public et à leurs concessionnaires, tant pour leurs projets futurs que pour leur organisation actuelle.

Les nuisances acoustiques :

Le territoire communal est concerné par des nuisances acoustiques générées principalement par trois infrastructures de transports terrestres (selon l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1998) :

- La RD 982, infrastructure de catégorie 4 : infrastructure caractérisée par un niveau sonore de référence entre 6h et 22h compris entre 65 et 70 dB (entre 60 et 65 dB pour la période 22h/6h). La largeur maximale du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de cette infrastructure est de 30 mètres.
- Le RD 981, infrastructure de catégorie 3 : infrastructure caractérisée par un niveau sonore de référence entre 6h et 22h compris entre 70 et 76 dB (entre 65 et 71 dB pour la période 22h/6h). La largeur maximale du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de cette infrastructure est de 100 mètres.

Dans le Secteur sauvegardé, les nuisances sonores sont générées par les routes RD 982 et RD 979 qui traversent le centre-ville par le tour de ville. Cependant la faible allure des véhicules, excepté le cas de poids lourds et de leur benne, amenuise les nuisances acoustiques.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
- Bonne qualité globale de l'air - Pas de pollution notable des sols - Traitement des déchets par le SICTOMU	- La région est caractérisée de manière générale par un fort taux de pollen et d'ozone en période estivale - Des nuisances sonores perceptibles du fait de la présence d'axe à grande circulation sur le territoire

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Poursuivre les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : favoriser les transports en commun, les transports doux, etc.
- Eviter la proximité entre zones d'habitat et infrastructures de transport (application de la loi Barnier)

II.4.1 - Le réseau d'eau potable

II.4.1.1 - Le système d'adduction en eau potable de la commune et service public d'eau potable d'Uzès

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

La ressource en eau potable et le réseau d'adduction

La commune d'Uzès est alimentée par le captage de la Fontaine d'Eure, exutoire de l'aquifère karstique Urgonien.
Depuis 2010, le forage des Fouzes permet une « bascule » dès que l'eau du forage de la Fontaine de l'Eure présente une forte turbidité.
Une des trois pompes de la station de pompage de la Fontaine de l'Eure a été remplacée en 2015 pour améliorer le rendement de distribution et sécuriser l'approvisionnement en eau.

L'arrêté préfectoral du 6 Août 2003 portant déclaration d'utilité publique du captage de la Fontaine d'Eure et de ses périmètres de protection fixe à 700 m3/h et 8 000 m3/jour le débit que la commune est autorisée à prélever.

Les eaux pompées sont relevées vers trois réservoirs (deux de 1500 m3 et un de 3000 m3) soit une capacité de 6000 m3, situé au lieu-dit La Garrigue.

La distribution depuis ce réservoir est assurée gravitairement pour la quasi-totalité des abonnés de la commune ; seuls deux petits secteurs font l'objet d'un mode de distribution particulier :

- Un premier secteur situé au Sud-Est de la commune (après l'usine Haribo) est équipé d'un réducteur de pression (distribution par cône de réduction)
- Un second, situé au Nord du territoire communal (Quartier de Jols), est surpressé.

Le schéma directeur de distribution de l'eau est le suivant :

- L'ensemble du centre-ville est desservit par une canalisation de 250 mm de diamètre
- « Le quartier nord » et le « quartier sud » (Cf. *Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès)* sont chacun alimentés par une conduite en de 300 mm de diamètre partant de la station de pompage.
- Ces différents réseaux sont connectés entre eux soit par des conduites de 150 mm de diamètre voir 125 mm.

Le linéaire de conduite est de 120 km environ.

L'approvisionnement en eau grâce à ces réseaux est satisfaisant d'après le Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès.

Le service de gestion de l'eau potable

Le service de l'eau potable est en gestion directe : la distribution ainsi que la gestion administrative et comptable sont réalisés par les agents municipaux.

Concernant l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et le relevé des compteurs, un contrat de prestation de service est conclu avec la société VEOLIA EAU ; la ville conserve la gestion de son réseau de distribution d'eau potable et la responsabilité (système de Délégation de Service Public avec Véolia Eau).

Qualité de l'eau potable

Le *Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès* indique que 100% des analyses réalisées en 2012 par le Laboratoire I.P.L. agréé Cofrac (comité français accréditation), correspondent aux critères exigibles pour les eaux d'alimentation en termes de qualité sanitaire.

La consommation en eau potable à l'échelle communale :

La ressource couvre aujourd'hui les besoins de la population (5010 abonnés en 2012 et 35 administrations regroupant par exemple les hôpitaux et lycées). Le volume de production s'est élevé en 2007 à 1 481 690 m^3 alors que la consommation totale n'était que de 982 089 m^3. Le pourcentage de perte s'élève donc à 33.4%, pourcentage qui a énormément diminué depuis le début des années 2000 ou celui-ci s'élevait à 64.4%.

Les travaux de réhabilitation du réseau depuis 2002 ont permis d'améliorer de façon notable le rendement du réseau.

Pompage et consommation d'eau potable à Uzès entre 2007 et 2012

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

CONSOMMATION	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**
Pompage	1 481 690	1 358 837	1 418 130	1 488 972	1 473 472	**1 431 441**
%	67%	67%	66%	62%	63%	**65%**
M3 facturés	732 090	656 849	676 583	667 400	674 469	**668 827**
CONSOM. VILLE *	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	**260 000**
CONSOM TOTALE	992 090	916 849	936 583	927 400	934 469	**928 827**
PRIX DU M3	0,93	0,96	1	1,05	1,10	**1,15**

En 2012, le pompage d'eau potable de la ville est d'environ 1,4 millions de m3 et est inférieur que les deux années précédentes.

La consommation en eau est globalement stable depuis 2007 avec une consommation de 930 000 m3 environ en 1012.

Le rendement du réseau d'eau potable est donc faible et sa rentabilité l'est également (rentabilité du réseau par rapport aux quantités facturées et quantités produites de 1 sur 2).

La consommation en eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé :

Aucune donnée infra communale ne permet de quantifier la consommation d'eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé.

Les abonnés et le prix de l'eau :

Le nombre d'abonnés est relativement constant depuis 10 ans même s'il est en légère augmentation. Il est actuellement de 5010 particuliers abonnés en plus des 35 administrations.

Evolution du nombre d'abonnés à Uzès

ANNEE	Nombre d'abonnés
2002	4617
2003	4720
2004	4869
2005	4905
2006	4982
2007	4972
2008	5012
2009	5043
2010	4975
2011	4997
2012	4975 +35

Le prix de l'eau potable est actuellement de 1,15 euros/m3. Il est en légère augmentation depuis 2007.

Des redevances et taxes notamment d'assainissement élèvent le prix du m3 d'eau à 2,57 euros en 2012 pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (ce qui concerne l'ensemble des abonnés du centre-ville et du secteur sauvegardé).

EAU	**1,15**
REDEVANCE POUR POLLUTION	0,22
TOTAL HT	1,37
T.V.A 5.50 %	0,08
REDEVANCE POUR MODERNISATION	0,15
ASSAINISS. PART FERMIERE	0,73
ASSAINISS.PART COMMUNALE	0,17
TOTAL HT	1,05
T.V.A. 7%	0,07
TOTAL TTC	**2,57**

Etudes mises en œuvre pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la ville :

Une première phase d'étude a été réalisée en 2001 et a permis d'établir un diagnostic et un schéma directeur d'eau potable (Sté G2C Environnement).

Une deuxième phase concerne la modélisation du réseau. Elle a été finalisée en 2006.

Travaux d'entretien du réseau à l'échelle de la commune :

En 2012, 400 compteurs ont été renouvelés soit le double qu'en 2011 (188). Cela comprend aussi bien la pose de nouveaux compteurs que le renouvellement d'anciens. Cependant ce chiffre est considéré comme largement insuffisant car le parc de compteurs comprend plus de 65 % de compteurs de plus de 10 ans et l'arrêté du 6 mars 2007 oblige à remplacer les compteurs en fin de validité après 10 ans d'âge.

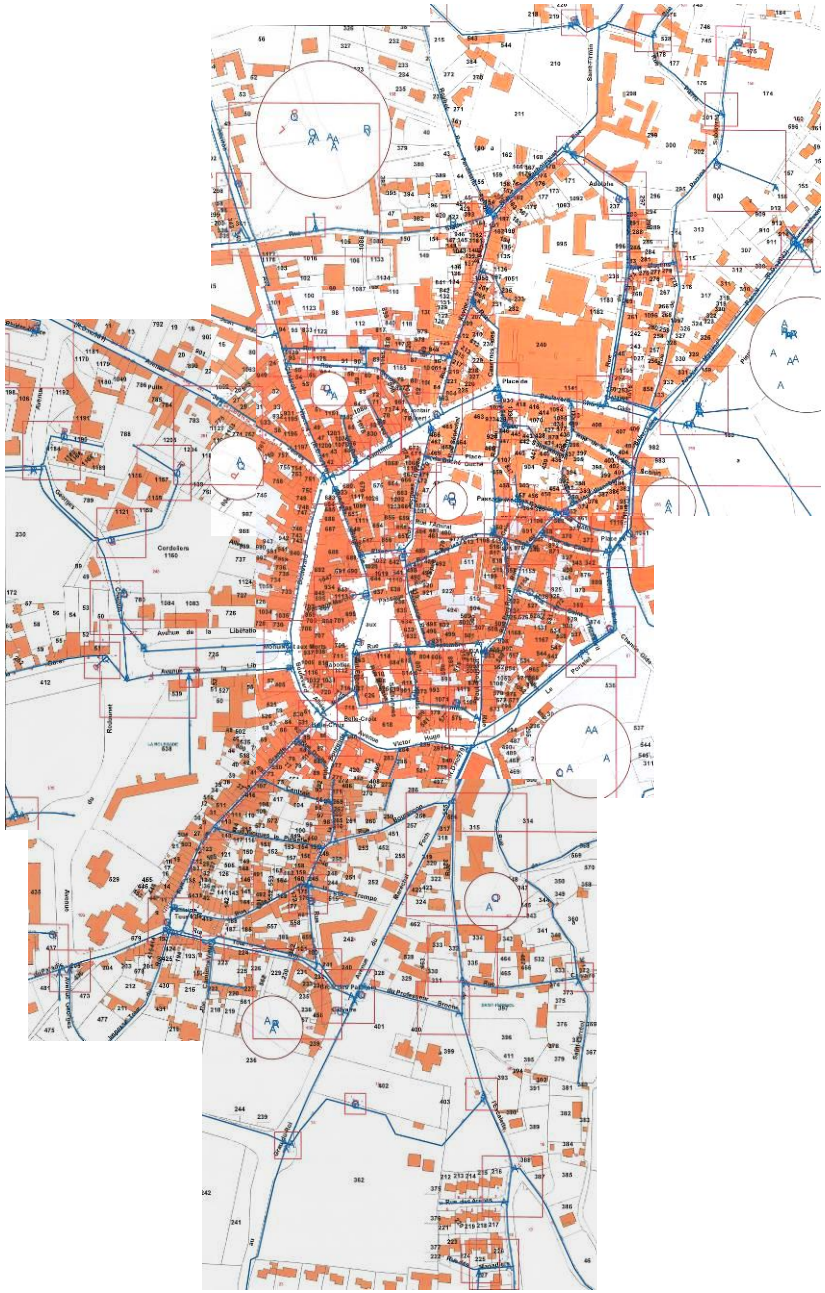
D'autre part, dans l'objectif de réduction de ses pertes et d'amélioration du rendement la collectivité a engagé d'importants travaux de renouvellement de réseau en 2012 sur :

- La rue et l'impasse de La Trompe
- La rue Petite Bourgade
- Le chemin Capucin vieux
- La Pampérigouste
- Le chemin de La Flesque
- La reprise de nos réseaux pour la réalisation du giratoire D 982- D22

II.4.1.2 Travaux d'entretien du réseau dans le périmètre du Secteur sauvegardé :

Des travaux de renouvellement du réseau ont été engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites. Le réseau a notamment été renouvelé dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade. Dans le même temps, de nouveaux revêtements de sol ont été posés remettant ces deux rues en valeur (enrobé simple rue du Salin et pavage calcaire rue de La Petite Bourgade).

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle de la commune : - Une ressource suffisant pour les besoins de la commune à moyen terme - Bonne qualité de l'eau potable et approvisionnement satisfaisant - Consommation stable de l'eau et prix au m3 en faible augmentation - Des études et travaux engagés pour améliorer l'efficacité globale du réseau **A l'échelle de Secteur sauvegardé :** - Travaux de renouvellement du réseau engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade.	**A l'échelle de la commune :** - Travaux d'entretien et de renouvellement du matériel au niveau de la station de pompage principale et du stockage de l'eau - Travaux de renouvellement insuffisant des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007 - Porosité et fuites encore importantes sur le réseau et perte d'eau potable
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
• Assurer le renouvellement des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007 • Assurer les travaux de rénovation du réseau pour limiter les pertes en eaux • Accorder une attention particulière aux revêtements de sol posés lors des travaux effectués sur les réseaux enterrés.	



Carte des réseaux (sources ST Uzès)

Le système d'assainissement collectif :
Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

La gouvernance du service public de l'eau est organisée à Uzès de la manière suivante :

- **L'autorité organisatrice publique est la collectivité de la commune d'Uzès**. Elle fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur.

- **L'opérateur est Véolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)**. Elle opère le service de manière contractuelle et assure l'amélioration continue du service : collecte des eaux usées et traitement, dépollution, refoulement, relevé des compteurs.

- Le contrat précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat. **La nature du contrat passé entre Uzès et Véolia Eau est un affermage ; sa durée est de 01/01/2003 au 31/12/2014.**

Caractéristiques principales du service d'assainissement collectif :

- 8755 habitants desservis et 4077 abonnés (clients)
- 1 usine de dépollution (station d'épuration) d'une capacité totale de 29 167 équivalents habitants
- 6 postes de relèvement
- 44 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées hors branchements
- 526 000 m3 traités environ sur l'année 2012

Le système d'assainissement collectif comprend :

- un réseau séparatif de collecte des eaux usées, dont le diagnostic établi en 2001 par le bureau d'études G2C Environnement a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements (infiltrations, mises en charge, corrosions), dus principalement au manque d'ouvrages de prétraitement, à des défauts de conception, à des nœuds hydrauliques et plus généralement au vieillissement du réseau.

- d'une station d'épuration dimensionnée pour recevoir 29 167 équivalents habitants, largement dimensionnée puisqu'elle traite actuellement un volume d'effluents correspondant à environ 19 000 équivalents habitants. Toutefois, 5 % des valeurs de flux enregistrés sont supérieurs à la capacité maximale de la station d'épuration.

- **Dans le périmètre du Secteur sauvegardé**, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif sauf **…. (exception au sud du Portalet).**

Station d'épuration

La station d'épuration est située au sud-est de la commune. Elle a une capacité totale de dépollution de 29 167 équivalents-habitants et reçoit une charge moyenne annuelle entrante de 17627 équivalents-habitants.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 501 511 m3, soit un débit moyen journalier de 1 370 m3/j. Le maximum atteint est de 3 501 m3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 24 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 750 kg de DBO5 par jour.

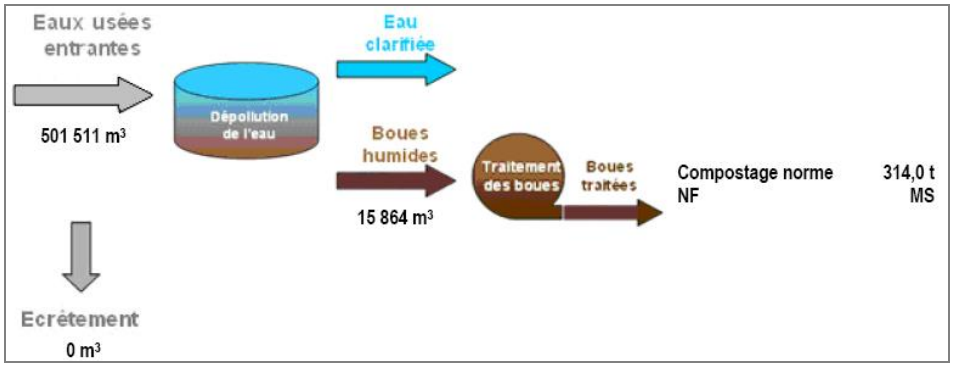


Schéma du traitement des eaux usées entrantes dans la STEP d'Uzès. Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

Les eaux usées de la STEP bénéficient aujourd'hui d'un traitement poussé du carbone et de l'azote. Les autorités ont redéfini dans un arrêté de rejet de mars 2003 les objectifs pour les niveaux de qualité minimale de rejet des eaux épurées sur l'agglomération d'Uzès, en fixant notamment des objectifs de déphosphatation et de désinfection. La technologie proposée est une filtration sur sable à lavage continu. Les filtres prévus sont réalisés sous forme de cuve cylindro-conique en inox et installés à l'extérieur.

La station d'épuration a fait l'objet du renouvellement complet de la centrifugeuse à boues. Ce renouvellement s'est achevé début 2013 pour un cout de 87 321,60 euros.

Véolia Eau fait remarquer dans son rapport annuel (2012) que l'état du génie civil de la Step est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment).

Véolia Eau constate également une baisse du volume reçu à la station d'épuration (- 14%) sur l'année 2012.

La commune a également demandé à l'entreprise Haribo, la mise en place un dispositif de pré-traitement des eaux usées pour réduire la pollution industrielle libérant ainsi de la capacité à traiter des effluents domestiques supplémentaires.

Performance du service et du traitement des eaux usées

Certification du service :

L'intégralité du périmètre opérationnel de Véolia eau est certifiée ISO 9001 (Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche management qualité effectuée par le délégataire)

Efficacité de la collecte et de la dépollution des eaux usées :

- Efficacité de la collecte :

La surveillance du réseau de collecte a été réalisée en 2011 par inspection des canalisations par caméra sur 650 mètre linéaire (ml). Les tests à la fumée et à l'eau n'ont pas été réalisés.

Une attention particulière est portée aux points de rejet des déversoirs d'orage et les « trop plein » des postes de relèvement qui permettent de maîtriser les déversements d'affluents dans le milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.
L'indice de connaissance des rejets aux milieux naturel par les réseaux de collecte indique 20 points en 2011 (points correspondants à l'identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs) et 30 points en 2012 (exigences précédentes plus évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet). Cet indice permet de connaître l'impact environnemental du réseau d'assainissement et de mettre en place des dispositifs visant à éviter ou réduire les rejets polluants.

46 opérations de curage de canalisations ont été réalisés soit 11 375 mètre linéaire de canalisations curées en 2012 (pour 51 opérations en 2011). De même, 101 interventions de désobstructions sur le réseau ont été conduites en 2012 (174 en 2011).
Le nombre de point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état structurel de celui-ci. En 2012, le nombre de points concernés sur le réseau est était de 18 pour 16 en 2011.

- Efficacité du traitement :

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau).

- *Conformité des performances des équipements d'épuration*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 96% en 2012

- *Conformité des rejets d'épuration*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 95,8 % en 2012

- *Conformité réglementaire des rejets*

Performance globale du service : 100% en 2011 et 100% en 2012

- *Evolution de la charge entrante :*

	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	**1 593**	**1 370**
Capacité hydraulique (m3/j)	2 500	2 500
Charge DBO5 entrante (kg/j)	**937**	**1 058**
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 750	1 750

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

- *Rendement épuratoire et qualité du rejet :*

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	24	24	13	13	13
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2 348	1 058	582	106,2	106,4	11,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	42,0	3,2	4,0	4,7	10,0	0,5
Rendement moyen annuel (%)	98	100	99	96	91	96
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29,2	2,2	2,8	3,3	7,0	0,4
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	65,00	15,00	35,00			
Prescription de rejet – Concentration max. moyenne annuelle (mg/l)					20,00	1,00

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'efficacité du service, de la collecte et du traitement des eaux usées par Véolia Eau semblent bons au vu :

- de la certification ISO 9001.
- des opérations de surveillance et désobstruction du réseau.
- de la bonne conformité des systèmes de traitement appréciée grâce aux indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (performance proche de 100 % en 2012).
- de la capacité hydraulique et épuratoire de la STEP supérieure aux volumes entrants et charges DBO5 entrantes.
- De la concentration moyenne annuelle de sortie par Demande Biochimique en Oxygène (DBO5), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et autres exigences chimiques (MES, NK, NGL, Pt) inférieures aux prescriptions de rejet réglementés.
- au rendement moyen annuel de la STEP (proche de 100% par exigences : DCO, DBO 5, etc.)

Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement à réaliser, en cours ou programmés

A l'échelle communale hors Secteur sauvegardé :

Station d'épuration : son état en termes de génie civil est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment)

Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Surveillance	"Réglementation : L'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées impose l'équipement en instruments de mesure des déversoirs d'orage."	**La mise en place des équipements de mesure devra se faire en 2013.**
Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : Boulevard des Alliés : contre pente"	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons.**
Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont Boulevard des Alliés (principalement). Obligations de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphoïdes mais par infiltration dans les caves."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons**

Les 6 postes de relevage nécessitent des travaux d'entretien ou de mise en sécurité du site :
Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

PR LE CAMPING	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR SERRE BONNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR GISFORT	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR REDOUNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR PONT DES CHARETTES	Le génie civil est fortement dégradé dans le PR. La situation devient vraiment URGENTE.	Prévoir la reprise du génie civil.
PR SERRE BONNET	Des odeurs remontent dans les boites de branchements de certains particuliers	il serait opportun de mettre en place une ventilation désodorisée au niveau du PR

A l'échelle du Secteur sauvegardé :

Certains réseaux nécessitent un renouvellement : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : **Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie :** contre pente plus regard à remplacer ; **Place aux Herbes :** mauvais état général du collecteur ; **Le Portalet :** mauvais état général du collecteur."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons.**
Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont **Boulevard Gambetta.** Nous sommes contraints de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphoïdes mais par infiltration dans les caves."	**Prévoir le renouvellement de ces tronçons**

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'assainissement non collectif :

Le périmètre du secteur sauvegardé n'est pas concerné par l'assainissement non collectif sauf au niveau du Portalet.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
Une station d'épuration largement dimensionnée pour le volume à traiter Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif. Tous les réseaux sont en séparatif.	Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière : **Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie**, **Place aux Herbes**, **Le Portalet**, **Boulevard Gambetta (collecteurs ou regards à changer, contrepente, etc.)** Le réseau d'eaux usées a très peu de pente et des graisses en quantité anormalement importante viennent obstruer le réseau

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Assurer le bon entretien du réseau d'assainissement (canalisation, collecteurs, postes de relevage, points de rejet des déversoirs d'orage, STEP, etc.) et le renouvellement de certains tronçons identifiés.
- Favoriser des pentes plus importantes sur les nouveaux tronçons pour faciliter l'écoulement des eaux usées et des graisses
- Finaliser le Schéma directeur d'assainissement pour mieux identifier les enjeux et objectifs relatifs à l'assainissement collectif et mettre en place des mesures visant à éviter, réduire et compenser son impact sur l'environnement, notamment en termes de rejets polluant au niveau de la STEP mais aussi par porosité générale du réseau.

II.4.3 - La collecte et le traitement des déchets

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un groupement de communes qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les usagers de 34 communes. Ces communes sont réparties pour la majorité d'entre elles sur les communautés de communes de l'Uzège, du Pont du Gard et du Grand Lussan.

33 250 habitants sont desservis par les services du SICTOMU selon le recensement INSEE 2006 revu en 2012.

Groupement de communes adhérant au SICTOMU

Source : SICTOMU



en bleu : Communauté de communes du Grand Lussan

en vert : Communauté de Communes de l'Uzège

en jaune : Communauté de Communes du Pont du Gard

en marron : la commune de Foissac a délégué directement sa compétence "élimination des déchets".

Superficie du territoire : 522 km²

Depuis juillet 2002, la compétence traitement a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (SRE), situé à Beaucaire.

Le SICTOMU fonctionne en régie directe : la collecte est assurée par les employés et le matériel du syndicat. En revanche le traitement de tous les déchets collectés sur le territoire est délégué à Sud Rhône Environnement, un autre Syndicat Mixte.

Le SICTOMU est financé d'une part par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et d'autre part par la Redevance Spéciale, basée sur le volume de déchets produits et réglée directement par les professionnels.

Trois déchèteries sont gérées par le SICTOMU (Uzès, Fournès et Lussan). La déchetterie d'Uzès est accessible à 16 autres communes (soit 22 500 habitants environ) et les tonnages annuels apportés sont de l'ordre de 7 500 tonnes (principalement des gravats, des végétaux et des déchets divers). Cette déchetterie est la plus fréquentée des trois.
Les usagers peuvent se rendre en déchetterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, **3** déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Ils sont limités à 1m3 par jour et 3m3 par semaine.
Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions d'adhésion avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret leur donnant accès ces dernières.

La déchetterie d'Uzès

- Déchetterie utilisée par **17** communes
- Population concernée : **22 458** habitants
- Tonnages apportés en 2012 : **7 682** tonnes
- Ratio par habitant : **342** kg/hab.
- Nombre de passages : **51 240** en 2012

En 2012, le SICTOMU évacue chaque a évacué 11 200 tonnes d'ordures ménagères (soit une ration de 333 kg par habitant et par an environ) et 9 800 tonnes de déchets issues des 3 déchetteries.

Les ordures ménagères résiduelles

2 modes de collectes

> Une collecte en porte à porte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de Restes (Résidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer est équipé de son propre bac. Les volumes de ces bacs sont fournis en fonction du nombre d'habitants par foyer pour une fréquence de ramassage adaptée. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs, certains établissements et des professionnels peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

> Une collecte en apport volontaire

Parallèlement, des colonnes enterrées de reste ont été installées pour des zones spécifiques, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiers (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (2), Saint Siffret (1), Serviers Labaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller de 3 à 8 fois par semaine (C3 à C8) selon le lieu et la période.

La compétence « traitement »

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué depuis 2002 à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. Basé à Beaucaire, SRE est ainsi chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

Que deviennent les déchets collectés ?

Selon la famille de déchets, les déchets vont connaître des chemins différents. Certains seront recyclés, certains bénéficieront d'une valorisation matière, d'autres seront enfouis. Des étapes préalables sont nécessaires pour quelques familles de déchets. Un passage par le quai de transfert ou par un centre de tri peut en effet être indispensable.

Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à Sud Rhône Environnement, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à côté de son siège à Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du reste et des gros cartons des professionnels.

Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m3 à 30m3 et ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri. Conformément à la délégation de compétence, c'est SRE qui contracte avec des sociétés de transports pour l'acheminement de ces bennes. En 2012, les sociétés Pasini et JPM ont été utilisées.

Un centre de tri pour certains déchets ...

Etant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balles et envoyés vers leur filière de valorisation. En 2012, les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y ont été amenés.

... le tri mécano-biologique pour le reste

Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécanobiologique.

Grâce à ce procédé, **32%** des déchets de Reste collectés en 2012 ont pu être transformés en compost. Les **68%** restants sont par contre enfouis à Bellegarde. à noter que ce principe de valorisation matière est en conformité avec les prérogatives fixées par le Grenelle de l'Environnement.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
- Un syndicat intercommunal qui assure l'évacuation organisée des ordures ménagères sur 34 communes - La présence de 3 déchèteries sur le territoire d'intervention du SICTOMU dont une à Uzès - Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives qui permet de mutualiser le ramassage et de diminuer les nuisances associées (bruit, encombrement, odeurs). - Une collecte sélective des déchets facilitant leur recyclage (verre/papier/emballage ainsi que les ordures ménagères générales)	- Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives parfois contraignantes en centre-ville (éloignement de l'habitation)

Les enjeux / objectifs qui ressortent

- Généraliser et optimiser la collecte sélective des déchets

- Maintenir et développer le système de collecte des ordures ménagères par beines collectives dans le centre-ville et le Secteur sauvegardé afin de limiter son impact dans l'hyper centre (bruit, encombrement, aspect visuel des bennes à ordures individuels, etc.).

II.4.4 - La desserte numérique

La commune n'a pas de projet nouveau en matière de desserte numérique (source : commune, septembre 2015).

La desserte numérique de la ville emprunte les infrastructures existantes de l'opérateur historique. Il n'y a pas de réseau numérique dédié.

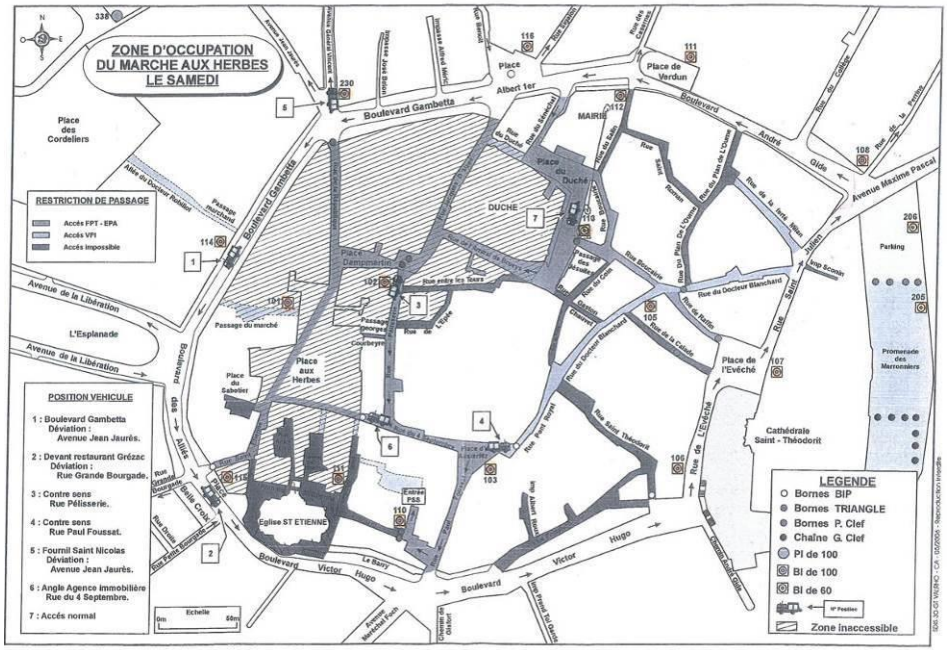
II.4.5 - La défense incendie du centre-ville

Source : SDIS du Gard, janvier 2015
Règlementation, rappel :
Les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie sont proportionnés aux risques à défende et définis par :

- La circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951
- Le document technique « D9 »

Il en ressort que les sapeurs-pompiers doivent trouver, à proximité de tout risque moyen, au minimum 300 m3 d'eau utilisable en 2 heures.
Cela peut être satisfait par :

- Soit un réseau de distribution d'eau doté de poteaux ou bouches d'incendie de 10 mm normalisés (NFS 61-213, débitant au minimum 10000l/mn sous une pression dynamique de 1 bar
- Soit par l'aménagement de points d'eau naturels
- Soit par la création de réserves artificielles


ZONE D'OCCUPATION
DU MARCHE AUX HERBES
LE SAMEDI
RESTRICTION DE PASSAGE
Accès FPT - EPA
Accès VPI
Accès impossible
POSITION VEHICULE
1 : Boulevard Gambetta
Déviation :
Avenue Jean Jaurès.
2 : Devant restaurant Grézac
Déviation :
Rue Grande Bourgade.
3 : Contre sens
Rue Pélisserie.
4 : Contre sens
Rue Paul Fousset.
5 : Fourni Saint Nicolas
Déviation :
Avenue Jean Jaurès.
6 : Angle Agence immobilière
Rue du 4 Septembre.
7 : Accès normal
Echelle
0m
50m
LEGENDE
Bornes BIP
Bornes TRIANGLE
Bornes P. Clef
Chaîne G. Clef
PI de 100
BI de 100
BI de 60
Zone inaccessible
Boulevard Gambetta
Place des Cordeliers
Place Albert 1er
Place de Verdun
Mairie
Place du Duché
DUCHE
Place Démocratie
Avenue de la Libération
L'Esplanade
Passage du marché
Place aux Herbes
Place du Sabotier
Eglise ST ETIENNE
Cathédrale Saint - Théodorit
Place de l'Evêché
Rue de l'Evêché
Rue Saint Théodorit
Rue Saint Baudile
Rue de la Calade
Rue du Docteur Blanchard
Rue Saint Jean
Rue Saint Antoine
Rue Saint Castor
Rue Saint Jacques
Rue Saint Paul
Rue Saint Pierre
Rue Saint Roch
Rue Saint Thomas
Rue Saint Vincent
Rue Saint Yves
Rue Sainte Croix
Rue Sainte Perpétue
Rue Sainte Ursule
Rue Sainte Valérie
Rue Sainte Vierge
Rue Sainte Vincent
Rue Sainte Vivien
Rue Sainte Vivien
Rue Sainte Vivien

CHAPITRE III – LES CHOIX RETENUS

Bernard WAGON, architecte urbaniste
Carole JAFFRE, chargée d'études, urbaniste
GHECO Urbanistes

III.1 – COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LE PADD DU PLU en vigueur

Source : PLU approuvé le 28 avril 2006 (modifié ensuite)

PADD du PLU approuvé en 2006 (révision du POS en PLU)	Compatibilité du PSMV
1 - Maîtriser la croissance démographique de la commune A moyen terme (10 ans), la volonté communale est d'atteindre les 10 000 à 11 000 habitants soit un taux de croissance annuelle moyen compris entre 1,64 % et 2,61 % sur la base d'une population estimée en 2003 à 8 500 habitants. Par conséquent, pour respecter ces objectifs quantitatifs, aucune nouvelle zone d'urbanisation future n'a été délimitée, mise à part une zone II AU de Careïron anciennement classée en zone Uc1 de l'hôpital du même nom. La zone de la Route de Nîmes, classée en I NA au POS de 1997 a été reclassée en zone d'urbanisation à vocation d'habitat II AU2, tout comme la zone classée en I NAb route de Nîmes au nord de la rue Georges Chauvin, reclassée en II AU3. Ces zones II AU, qui couvrent 30 hectares, viendront compléter les disponibilités foncières existant sur la ZAC Chauvin (300 logements environ), la ZAC de Mayac (50 logements environ) et le PAE du Mas d'Azur (200 logements environ) dont l'urbanisation vient tout juste de démarrer. Les autres zones d'urbanisation futures délimitées par le POS de 1997 sont conservées en réserves foncières (zones I AU).	**Sans objet pour le PSMV**
2 - Rééquilibrer le développement urbain de l'agglomération Le développement urbain que la commune a connu dans les années 80-90 s'est essentiellement fait au Nord et à l'Est de l'agglomération (ZAC Mayac, ZAC Chauvin). L'enjeu aujourd'hui est de rééquilibrer le développement urbain de l'agglomération et de maîtriser les conditions d'ouverture à l'urbanisation des nouvelles zones d'extension urbaine. Toutes les zones II AU sont situées au Sud du centre-ville d'Uzès, et constituent des dents creuses en tissu urbain. Afin d'assurer un aménagement cohérent et de qualité, les zones ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que sous forme d'opération d'ensemble sur l'ensemble de la zone (zone II AU2 et IIAU3) et au minimum d'un hectare (autres zones II AU). La zone du chemin de Nîmes devra offrir une diversité susceptible de répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat ; cette diversité portera à la fois sur la superficie des terrains proposés et les produits logements proposés (habitat individuel ou collectif, en accession ou en location). Elle devra à terme non seulement constituer un véritable quartier, mais aussi faire partie intégrante de l'agglomération. Pour cela une attention majeure sera portée aux relations fonctionnelles : - Entre ce nouveau quartier et les quartiers limitrophes : ainsi la création d'une liaison avec le quartier du Mas Careiron à l'Est et d'un espace de promenade le long des bassins de rétention du Redounet, constituent des enjeux forts. Le quartier au Sud du Mas Careiron se trouverait également désenclavé, permettant une urbanisation de faible densité. - Entre ce nouveau quartier, et l'axe structurant que constitue la route de Nîmes. Cette zone du Chemin de Nîmes assure également la diversité avec des logements collectifs et individuels et autres équipements.	**Sans objet pour le PSMV**

PADD du PLU approuvé en 2006 (révision du POS en PLU)	Compatibilité du PSMV
3 - Requalifier les quartiers d'urbanisation existants Parallèlement à l'ouverture de zones II AU, la commune s'engage dans un processus de requalification du centre ancien et d'une politique concernant l'accueil des gens du voyage. L'effort portera notamment sur : - L'extension du secteur sauvegardé qui aujourd'hui ne concerne que le quartier délimité par les boulevards et s'étendra notamment au faubourg sud : le quartier de la Bourgade. - La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le centre-ville. - La recherche d'un terrain pour accueillir les gens du voyage à proximité des équipements et des commerces. Cet effort de requalification va de pair avec une réorganisation du stationnement et de la circulation.	**Extension du secteur sauvegardé mentionnée au PLU**
4 - Organiser de manière cohérente la circulation et le stationnement La ville d'Uzès est desservie par un réseau dense de routes départementales convergeant vers le centre-ville : la RD 979 (route de Nîmes, route de Lussan), la RD 981 (route d'Avignon et route d'Alès) et la RD 982 (route de Bagnols-sur-Cèze et route d'Anduze). Ces trois axes aboutissent sur les boulevards à sens unique ceinturant le centre ancien. Rares sont les connexions entre ces grandes pénétrantes, qui permettraient de contourner le centre -ville et de limiter ainsi la circulation sur les boulevards, surchargés aux heures de pointes ; aujourd'hui seul l'axe constitué par l'Avenue Georges Chauvin, l'Avenue du Redounet et l'Avenue Georges Pompidou permet de relier la Route d'Alès (RD 981) à la Route de Nîmes (RD 979) en évitant les boulevards. Il est prévu à terme, pour limiter la circulation de transit sur les boulevards et ainsi contribuer à une meilleure qualité du centre-ville, de créer de nouvelles liaisons entre les principales pénétrantes. Un certain nombre d'emplacements réservés ont ainsi été portés au PLU pour la création de nouvelles voies (notamment entre la route de Lussan et la route d'Alès), l'élargissement des rues trop étroites (rue du Stade, ou rue Fernand Roybet), l'aménagement de carrefour dangereux (création de giratoires au niveau des routes de Lussan ou d'Alès). Une réflexion globale, est par ailleurs menée par la Communauté de Communes de l'Uzège, sur la création d'une liaison entre la RD 982 et la RD 981 qui passerait à l'Est de la ville d'Uzès et dévirait ainsi les flux de transit entre la vallée du Rhône et l'autoroute A9. Le stationnement est également un problème majeur auquel est confronté le centre-ville d'Uzès ; sa capacité totale est de 1565 places. On constate, un manque de places de stationnement, mais aussi un déséquilibre spatial dans l'offre. <u>Orientations :</u> - Projet de déviation à l'Est de l'agglomération entre la RD 982 et la RD 981, cette réflexion reste trop peu avancée pour donner des hypothèses de tracés. - Prévision d'un schéma de circulation automobile et piétonne par l'intermédiaire d'emplacements réservés (nouveaux axes).	**Objectifs d'améliorer la circulation qui concerne en partie et indirectement le Secteur Sauvegardé, quant aux aménagements, mais dont la mise en œuvre relève du PLU**
5 - Favoriser l'accueil d'entreprises sur la commune La réflexion concernant l'accueil d'entreprises sur la commune a abouti à - La requalification en zone IV AU à vocation d'activité de la zone du Mas de Mèze, située à l'Ouest de l'agglomération, au Sud de la route d'Alès.	**Sans objet direct pour le PSMV.** **La diversité des fonctions est prévue au PSMV**

PADD du PLU approuvé en 2006 (révision du POS en PLU)	Compatibilité du PSMV
6 - Renforcer la protection du patrimoine paysager, naturel et urbain Uzès possède un patrimoine paysager, naturel, urbain, très riche. Il s'agit : - De protéger les terres agricoles par leur inscription en zone agricole A, où le règlement vise à prévenir tout risque de mitage. Il contraint notamment les possibilités d'implantation et d'agrandissement des bâtiments à usage d'habitation. - De mettre en valeur les mas existants. - De renforcer la protection des boisements et alignements d'arbres, des ripisylves, par leur inscription en espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme. - De préserver les vues sur l'agglomération en maîtrisant l'urbanisation tant sur le plan spatial que sur le plan qualitatif (règlement adapté à la sensibilité et à l'identité des différentes zones). - Comme proposé par le Conseil Général du Gard, le périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles le long du tracé de l'aqueduc du Pont du Gard a été instauré par délibération du conseil municipal d'Uzès afin de permettre de la maîtrise foncière du site.	**Les protections sont inscrites au règlement du secteur sauvegardé.**
7 - Prévenir les risques liés aux inondations et aux ruissellements Les deux principales rivières qui traversent le territoire communal, l'Alzon et les Seynes, présentent les caractéristiques de cours d'eau méditerranéens avec un régime hydraulique contrasté (intermittence des écoulements et crues violentes). Les zones inondables générées par ces deux cours d'eau ont été prises en compte dans le POS approuvé en 1997, mais une étude géomorphologique vient compléter les éléments existants et augmente l'emprise des zones inondables. Par ailleurs, les ruissellements engendrés par les fortes pluies posent encore des problèmes. C'est pour mieux appréhender ce risque qu'un schéma d'assainissement pluvial a été élaboré (SIEE, 2003 et 2005) dont les conclusions ont été intégrées à la révision du PLU. Les résultats de l'étude du bureau d'étude SIEE ont révélé les problèmes et proposent des solutions adaptées qui se traduisent dans le PLU par les orientations suivantes : - Limiter l'urbanisation dans les zones basses où s'écoulent et stagnent les eaux pluviales. - Maintenir les fossés existants. - Prévoir des emplacements réservés pour la création de bassins de rétention. - Imposer pour chaque opération la prise en compte du risque pluvial	**Pris en compte au secteur sauvegardé suivant les documents et expertises remises.**

DOCUMENT INFORMATIF NON DEFINITIF

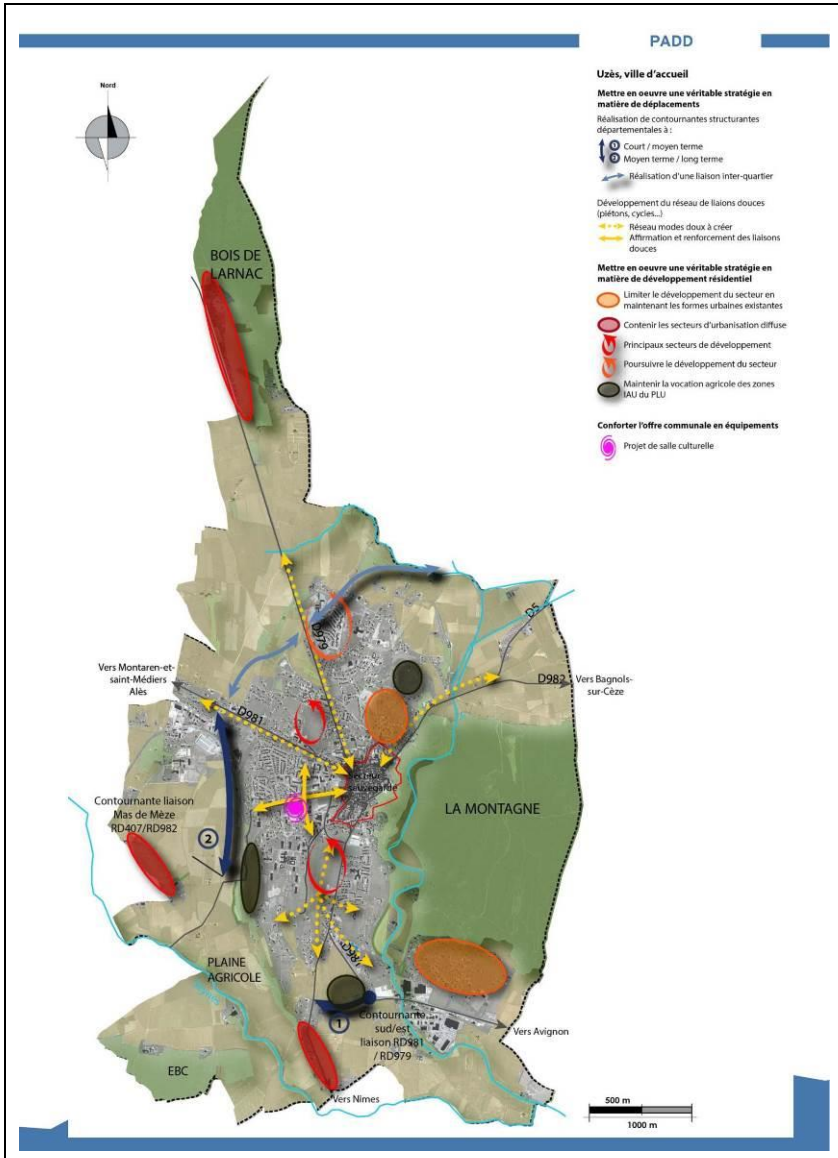
PADD projet PLU – novembre 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
ORIENTATION 1 **UZES, VILLE D'ACCUEIL** Uzès constitue historiquement la principale ville d'accueil et le pôle central rural du Pays de l'Uzège grâce à une situation géographique privilégiée, et une offre importante d'emplois, d'équipements, de commerces et de services. Après une période de ralentissement démographique, la commune bénéficie depuis 2006 d'une dynamique de croissance démographique soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants mais fragilisée par un vieillissement important de sa population. La volonté municipale est d'affirmer Uzès en tant que pôle résidentiel, en permettant l'accueil d'environ 1500 habitants à l'horizon 2025/2030 et en permettant la construction d'environ 850/900 logements en particulier à destination des familles et des jeunes actifs. Dans ce cadre, la municipalité fait le choix de baser son développement comme suit : **1.1. Diversifier l'offre en logements pour accompagner l'évolution des besoins des ménages** Le marché du logement sur la commune présente un équilibre entre logements individuels et collectifs et entre propriétaires et locataires. Par ailleurs, 1/3 de l'offre de logements est constituée de grands logements (5 pièces et +). Afin de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population dans un objectif de mixité sociale et générationnelle, le projet d'urbanisme de la commune vise à promouvoir une offre de logements diversifiée. Il s'agira à ce titre de : - proposer une offre de logements en accession abordable (accession à coût maîtrisée) à destination des jeunes actifs ; - développer une offre de logements diversifiée : T2/T3/T4 notamment ;	Selon l'étude d'OPAH de 2004 et de données issue de la DDT alimentant l'étude OPAH : - le périmètre du Secteur Sauvegardé compterait 39 logements sociaux sur les 510 de la commune soit 8% du parc de logements sociaux au sein du périmètre étudié. - Ces logements sociaux ne représenteraient que 2% des logements totaux sur la commune. Au sein de « l'intra-muros » dans le périmètre de Secteur Sauvegardé, un seul programme de 16 logements a été réalisé dans les années 1980 par la SAHLM « Un toit pour tous » rue Nicolas Froment sur une emprise de reconstruction prévue par le PSMV (source : étude Urbanis d'OPAH, 2004). **Le règlement du PSMV n'empêche pas la réalisation de programmes de logements diversifiés, notamment locatifs et sociaux.**
1.2. Conforter l'offre communale en équipements L'ambition est de répondre aux besoins d'une population de plus de 10 000 habitants et de conforter le rayonnement intercommunal des équipements d'Uzès/CCPU. L'offre communale : - confortement du pôle d'équipements publics scolaires et sportifs André Rancel-Lou Redounet situé à l'ouest du centre-ville - création de jardins familiaux L'offre d'équipements sera également complétée par : - la réalisation d'un nouvel équipement sportif, une halle de sports, dans le quartier Mayac ; - le développement des équipements destinés à la petite enfance ; - l'optimisation et la réhabilitation des écoles existantes à moyen et long terme ; - le déploiement systématique d'espaces publics et d'aires de jeux dans les nouvelles opérations. - la création d'un centre culturel ; - l'ouverture envisagée à moyen terme d'un ou plusieurs équipements de santé médicale, d'une nouvelle maison de retraite médicalisée ; - L'optimisation de l'hôpital local (spécialités, centre médical).	Le projet majeur d'équipement concerte la mutation du site de la gendarmerie : aménagement de l'internat des deux lycées (en cours, 2019). **Le règlement du PSMV est compatible avec les besoins de développement, d'aménagement d'équipements.**
1.3. Consolider la centralité du cœur historique d'Uzès • Maintenir une mixité sociale, générationnelle et des fonctions - tant économiques (commerces, services, activités touristiques…), que résidentielles (logements, équipements…) afin de conserver le rôle de pôle de vie du centre-ville de la commune. • Valoriser son patrimoine riche et diversifié (cf. orientation 4).	**Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique ; il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.**

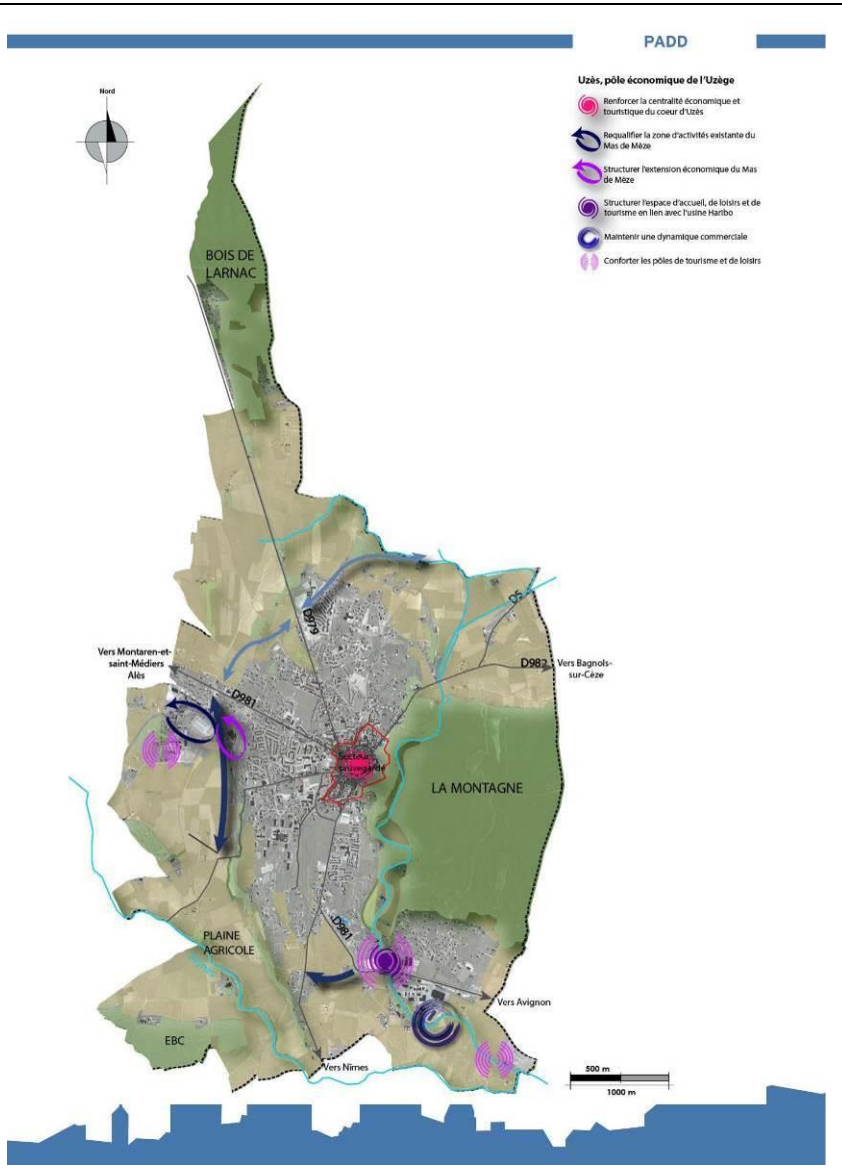
PADD projet PLU – novembre 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
1.4. Définir une stratégie de développement de l'habitat et encadrer l'urbanisation future • **Conforter la structure existante composée :** - un pôle de vie majeur, le centre-ville d'Uzès : il s'agira d'inciter à la rénovation urbaine, notamment dans le centre ancien (secteur sauvegardé étendu = 47 hectares) ; - de pôles de vie secondaires : poursuivre le développement du quartier de Mayac ; • **programmer et encadrer le développement d'un nouveau quartier autour du Vieux Chemin de Nîmes et Mas d'Azur ;** • **Limiter le développement des zones d'urbanisation peu denses en limite d'urbanisation** (quartier de la Lauze et Carignargue) ; • **Stopper le développement des zones d'urbanisation diffuse éloignées du centre-ville est sous-équipées (quartier de Jol, quartier La Gariguette, Fonfroide, Le Frigoulas, Pamperigouste, Mas de Justice jusqu'aux Seynes ;** Afin de garantir un développement maîtrisé et cohérent de l'urbanisation de la commune les principaux secteurs de développement sont encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation.	**Le PSMV ne concerne pas les extensions urbaines.** **Il est compatible avec les actions de (re)valorisation des entrées de Ville en contact avec le périmètre du secteur sauvegardé.**
1.5. Garantir les conditions d'une ville accessible L'attractivité du centre-ville est due au caractère médiéval du centre et à la présence du boulevard circulaire typique des villes du sud de la France. Sa situation en position de carrefour routier d'envergure départementale, ainsi que la structure « en étoile » du réseau de déplacement motorisé ont pour conséquences de nombreux encombrements, principalement au niveau du centre-ancien. En termes de circulation, le boulevard constitue un passage obligé. Le réseau de mobilités douces est en cours de développement. L'objectif global de la commune est de proposer une offre différenciée en déplacements, alternative aux circulations motorisées. Dans cet objectif, il s'agira de : -poursuivre le développement du réseau de déplacements doux (voies vertes, voiries partagées, parkings-vélos…) : tant au niveau de la zone urbanisée d'Uzès, afin d'améliorer l'interconnexion entre les différents quartiers / pôles de la commune, ainsi que l'accessibilité au centre-ville et aux principaux équipements / pôles d'équipements de la commune…, qu'à l'échelle intercommunale de l'Uzège, en vue de connecter Uzès aux communes voisines : liaison notamment avec les communes de Saint-Quentin-la-Poterie au Nord et Montaren-et-Saint-Médiers à l'Ouest / projet de connexion de voies vertes - assurer les liaisons inter-quartier en matière de mobilités motorisées par la création de nouvelles voies ; - fluidifier et déplacer les flux traversant le territoire communal hors du centre-ville par la création de contournements au sud et à l'ouest. - une réorganisation et un confortement de l'offre en stationnement, notamment en vue d'établir une politique de « parkings-relais » en périphérie du centre ancien, couplée à un réseau de transports alternatifs (transports en commun, modes doux…) jusqu'au centre-ville. - une nouvelle répartition de la place occupée par différents modes de déplacements dans certains secteurs (piéton, vélo, voiture…) et la requalification / réappropriation par le piéton de certains espaces (espace centre-ville/Bourgades, Promenade, Pavillon racine et parvis de la Cathédrale…). - une meilleure gestion des flux collectifs touristiques et scolaires – notamment des bus et des cars en période estivale.	**Le PSMV prend en compte les objectifs communaux en matière de déplacements et mobilité.** En particulier les modes de déplacements doux sont favorisés dans le centre historique.
ORIENTATION 2 **UZES, POLE ECONOMIQUE DE L'UZEGE** Uzès dispose d'un tissu économique proposant plus de 5423 emplois en 2012. Ainsi la commune dispose sur son territoire de 1,7 emploi pour un actif. Ce dynamisme économique résulte de la proximité de nombreuses petites communes dépendantes d'Uzès, en termes d'emplois, de commerces, d'équipements…. Uzès constitue donc un pôle économique local attirant de nombreux actifs des communes alentour, mais également de nombreux touristes, qui font vivre les activités locales, notamment commerciales et artisanales. Pour conforter ce statut de pôle économique, la commune choisit de baser son projet de développement sur trois points.	**Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique.** **Il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.**
1.1. Conforter la structure économique communale Un confortement de la structure économique communale est nécessaire afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire d'Uzès. Ce confortement s'appuie sur deux enjeux complémentaires :	

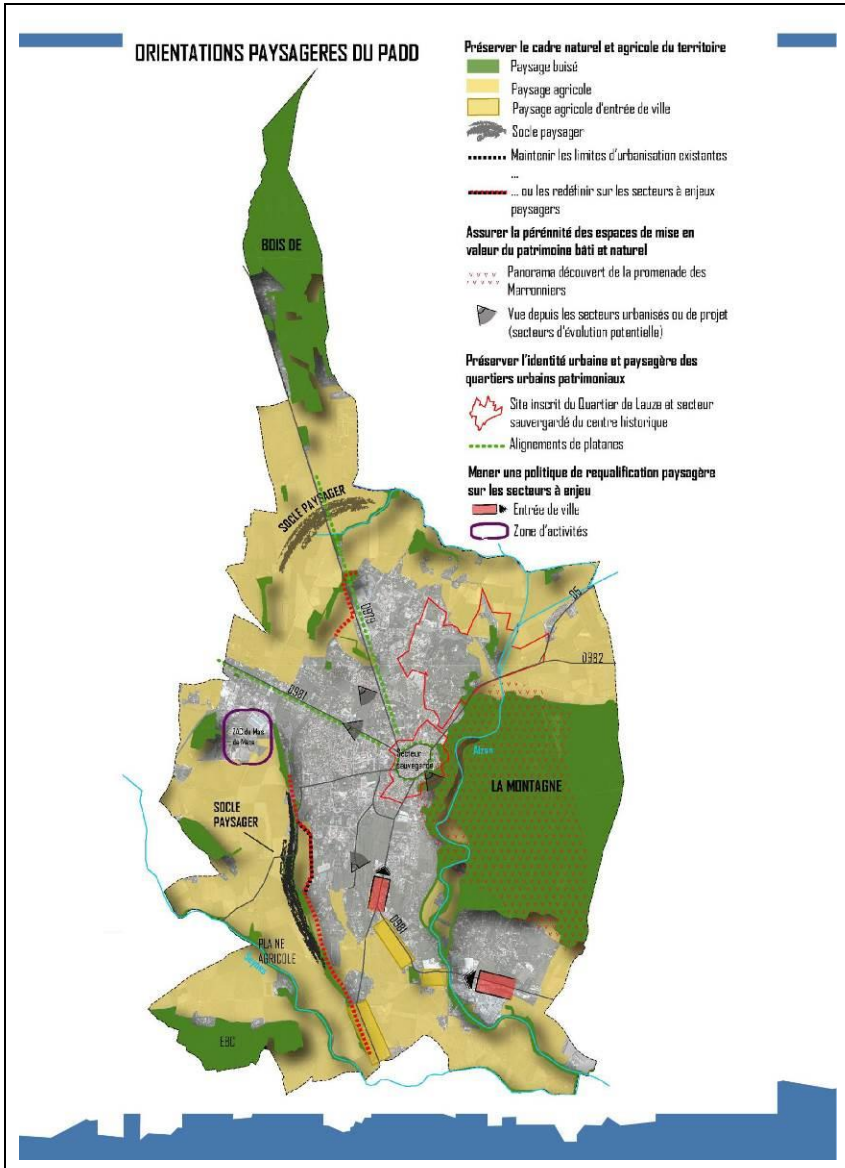
PADD projet PLU – novembre 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
• Renforcer la centralité économique du centre-ville : l'enjeu est d'asseoir la polarité d'Uzès - tant à l'échelle communale qu'à celle, intercommunale, de l'Uzège –par la conservation d'une mixité des fonctions (économiques : commerces/services/tourisme et résidentielles) et notamment par le maintien/confortement de l'offre en commerces et services de proximité. • Conforter les pôles économiques existants, dans une réflexion globale de complémentarité des polarités économiques à l'échelle du territoire du SCOT de l'Uzège-Pont du Gard. Ainsi la municipalité entend : - dynamiser l'économie Uzètienne par la structuration des pôles économiques mixtes existants (Mas de Mèze et Pont des Charrettes) et par l'accroissement de la capacité d'accueil économique de la commune : extension de la ZAC du Mas de Mèze, à travers un véritable projet d'aménagement à vocation artisanale - Valoriser /requalifier les entrées de ville de la commune, premières vitrines du territoire d'Uzès.	**Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique.** **Il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.**
1.2. Maintenir l'économie agricole d'Uzès Les principaux objectifs retenus pour maintenir l'économie agricole : • Préserver le potentiel agricole global de la commune (notamment des espaces à forte valeur agronomique – AOC), par une limitation de l'étalement urbain et du mitage de la plaine agricole.	**Le PSMV est compatible avec les activités agricoles (hors périmètre du secteur sauvegardé).**
1.3. Poursuivre le développement touristique Afin de conforter la fréquentation touristique, la commune souhaite définir une véritable stratégie touristique consistant à : • Poursuivre la valorisation du patrimoine historique, patrimonial et paysager de la commune afin de conforter son attractivité touristique. En ce sens, la commune entend identifier et protéger les éléments identitaires du patrimoine communal et tirer profit de l'extension engagée du secteur sauvegardé…, • Pérenniser les structures d'hébergement touristiques existantes et conforter/diversifier l'offre en hébergement touristique sur la commune, à travers - le possible confortement de l'offre au niveau du centre ancien (création de chambres d'hôtes par reconversion/réhabilitation de constructions existantes, création de nouvelles structures en limite Nord et Sud du centre ancien…), - création d'une zone à vocation touristique ; • Développer le « tourisme vert » par une valorisation des abords des rivières de l'Alzon et de la Seynes et par la connexion des circulations douces avec la voie verte.	**Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine bâti et paysager.** **Il protège les immeubles, espaces publics, jardins et espaces verts publics et privés du centre historique.** **Il accompagne les démarches qualitatives des projets d'hébergement touristique (hôtels, chambres d'hôtes…)** **Il permet le développement des liaisons douces.**
ORIENTATION 3 **UZES, TERRITOIRE PRESERVE ET VALORISE** La municipalité d'Uzès vise un développement communal respectueux de l'environnement, allant dans le sens du Développement Durable promu par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE - Grenelle de l'Environnement). Le projet de développement communal s'appuie sur cinq objectifs :	
1.1. Préserver le cadre naturel et agricole du territoire, patrimoine paysager et écologique participant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire La commune vise dans cet objectif la maitrise du développement urbain et de la consommation d'espaces. Ceci en orientant ses projets d'urbanisation future en dehors de secteurs naturels et agricoles d'intérêt paysager et écologique. ▪ **Préserver les grands espaces et franges urbaines boisés,** qui participent à la diversité paysagère et écologique du territoire, en particulier le massif de La Montagne, le bois de Larnac, les piémonts de la plaine des Seynes - qui joue le rôle d'interface paysagère avec l'enveloppe urbaine. Les franges boisées concernent essentiellement le nord-ouest du territoire (D979, interface bâti/campagne), sud-est (sud de la zone commerciale du pont des	**Le PSMV est compatible avec l'objectif de préservation du cadre naturel et agricole de la commune.**

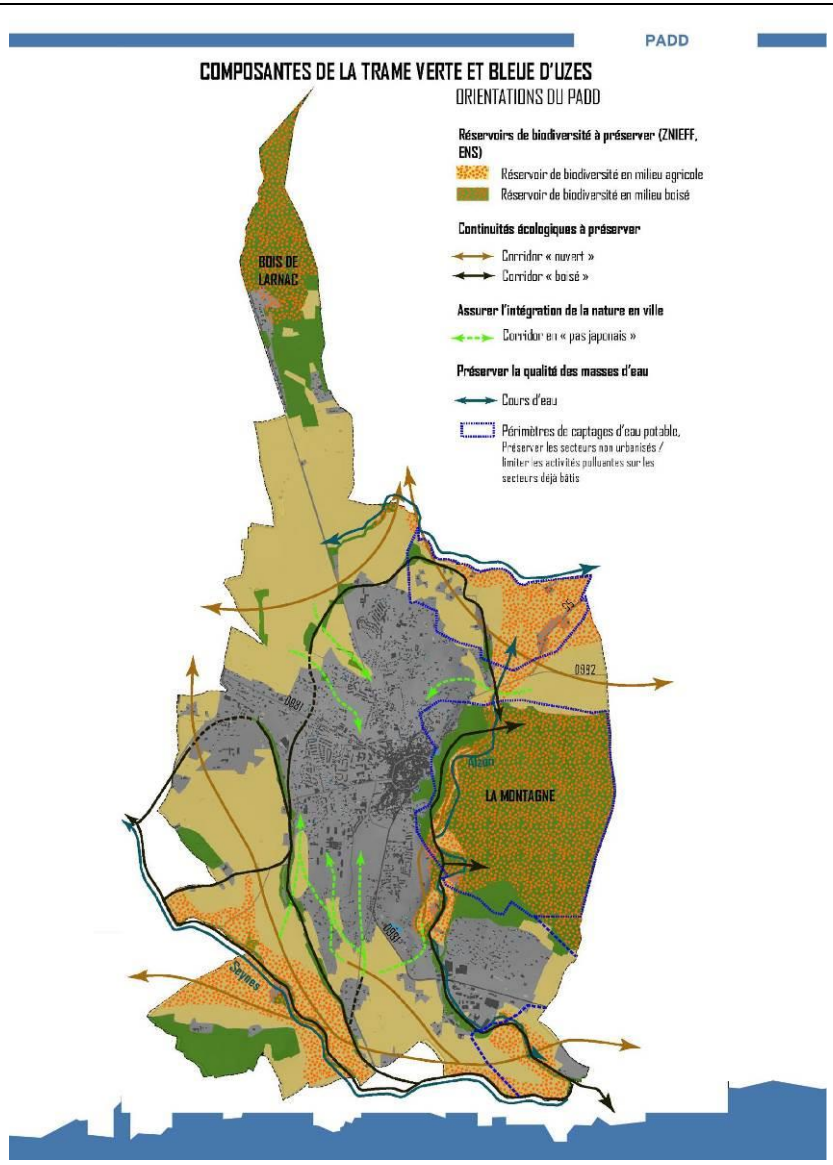
PADD projet PLU – novembre 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
Charettes) et Ouest (piémonts de la plaine des Seynes). **▪ Assurer la pérennité des paysages agricoles enveloppant la ville d'Uzès, maitriser le développement urbain** Ces espaces constituent des paysages identitaires qui mettent en valeur le territoire et sont le support d'activité économique (périmètres AOC). Le développement urbain de la commune devra être maîtrisé et respectueux de ce patrimoine paysager et agricole sur la base des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain suivants : - Limiter l'expansion urbaine en maintenant les limites nettes d'urbanisation existantes ou en les redéfinissant sur les secteurs à enjeu paysager. - Structurer et densifier la tâche urbaine existante, préserver l'activité agricole de plaine. Ceci par l'urbanisation prioritaire des espaces interstitiels et friches urbaines. - Préserver des coupures agricoles. - Encadrer l'urbanisation en entrée de ville route de Nîmes, qui subit aujourd'hui une dynamique d'urbanisation linéaire dans un paysage agricole. La densification de ce secteur devra rester limitée afin de maintenir le caractère encore extra-urbain de cette entrée de ville. Une partie sera reclassée en zone à vocation agricole. **▪ Protéger strictement les milieux d'intérêt écologique :** les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les espaces naturels sensibles identifiés par le Conseil général, les cours d'eau et ripisylves, qui constituent les réservoirs de biodiversité de la commune. Celle-ci assurera leur classement en zone naturelles N ou agricole A au PLU. **▪ Pérenniser la continuité des corridors écologiques et valoriser la pénétration des espaces de nature en ville :** - Les corridors « ouverts » (agricole, friches, …) et boisés existants seront préservés de l'urbanisation : plaine des Seynes, plaine des Rosselles, piémonts du bois de Larnac ainsi que le couloir agricole longeant l'Alzon aux abords du massif de La Montagne. - La pérennité de la qualité des cours d'eau et masses d'eau devra être assurée. Ceci par la définition d'une marge de recul des constructions, le maintien des ripisylves et ilots boisés sur leurs abords (non constructibilité), et en interdisant les activités polluantes sur les secteurs déjà bâtis localisés dans les périmètres de protection de captage d'eau potable (secteur de La Lauze). - des continuités naturelles seront préservées au sein de l'enveloppe urbaine afin de favoriser la pénétration de la « nature en ville » : limitation de la densification du secteur de La Lauze (classé Espace Naturel Sensible d'autre part), préservation des coupures agricoles, obligation de maintien d'une perméabilité écologique dans le cadre des nouvelles opérations d'ensemble, …	**Le PSMV est compatible avec les activités agricoles (hors périmètre du secteur sauvegardé).** **Le PSMV est compatible avec la protection des zones naturelles sensibles.** **Le PSMV est compatible avec la protection des zones naturelles sensibles, boisées.** **Les jardins protégés, publics et privés, constituent une trame « verte » dans le centre historique, connectée aux milieux naturels extérieurs, plus vastes (échanges).** **La trame « bleue » dans le centre historique est constituée par le réseau hydrographique souterrain, non impacté et valorisé par le PSMV.**
1.2. Mener une politique de (re)qualification paysagère des secteurs à enjeu **▪ Requalifier toutes les entrées de ville en conservant les vues sur le centre ancien) :** traitement des abords de voie, qualité urbaine, préservation des alignements de platanes, **…** **▪ Valoriser la qualité paysagère des zones d'activités,** afin d'améliorer leur attractivité économique et la perception extérieur des entreprises (image) **▪ Assurer l'intégration paysagère des futurs aménagements, afin de garantir un développement urbain harmonieux**	**Le PSMV protège les parcs et espaces publics du centre ancien, il vise à renforcer les démarches qualitatives en matière d'aménagements (Les Marronniers ? …°**
1.3. Prendre en compte les risques et nuisances dans les choix de développement urbain Un principe de précaution, visant à prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement, sera nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Il conviendra alors de : **▪ Proscrire l'urbanisation à vocation d'habitat dans les zones présentant un risque fort d'inondation,** en encadrant les aménagements dans les zones d'aléa modéré et exceptionnel **▪ Assurer une gestion maitrisée des eaux pluviales,** via la poursuite de la réalisation d'équipements et d'aménagements (bassins de rétentions notamment)	**Le PSMV ne génère pas de risques supplémentaires. La forte imperméabilisation des sols du centre ancien favorise les ruissellements, mais la protection des parcs et jardins (publics et privés) favorise l'infiltration. Il n'inscrit pas de réserve spécifique pour bassin ou dispositif propre de gestion du pluvial.**

PADD projet PLU – novembre 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
▪ **Ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes au risque feux de forêt,** par le maintien de la vocation agricole des abords de l'Alzon, interface coupe-feux entre le massif boisé de La Montagne et le centre urbain. ▪ **Maintenir la vocation économique des secteurs présentant des entreprises ICPE et éviter la densification sur les zones d'habitat située à proximité immédiate.** ▪ **Limiter la densification des abords de l'usine Haribo** (nord du Pont des Charrette) pour permettre son extension.	**Le PSMV ne prévoit pas d'urbanisation ou artificialisation des espaces « coupe feux » entre la ville et les boisements.**
1.4. Promouvoir la qualité environnementale des projets urbains et des déplacements ▪ **Favoriser le développement d'équipements d'énergies renouvelables sur les zones d'activités**, en particulier sur les secteurs du Pont des Charrettes et du Mas de Mèze. ▪ **Promouvoir les mobilités douces et développement de voies vertes.** ▪ **Engager la création de parkings de covoiturage en sortie de ville.** ▪ **Améliorer les liaisons piétonnes avec le centre ancien**.	**Le PSMV favorise les liaisons douces, il n'est pas prévu de nouveau parking dans le centre historique.**
ORIENTATION 4 **UZES, HAUT LIEU PATRIMONIAL ET CULTUREL** Uzès bénéficie d'un important et d'un riche patrimoine historique et culturel, source d'attractivité touristique. Ce patrimoine a été mis en avant notamment par la création d'un secteur sauvegardé au niveau du cœur originel d'Uzès, par le classement ou l'inscription de nombreux sites et monuments, ainsi que par l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire ». Consciente que les enjeux liés au patrimoine de son centre-ville dépassent les limites de l'actuel secteur sauvegardé, la municipalité a engagé la révision de celui-ci et son extension sur la première couronne du cœur historique. Dans le cadre du PLU, la municipalité souhaite valoriser les atouts culturels et patrimoniaux du centre d'Uzès, tant pour ses habitants que pour la vocation touristique de la ville, en tirant notamment profit de l'extension engagée du secteur sauvegardé. En ce sens, elle projette les objectifs suivants :	
1.1. Préserver le patrimoine bâti et non bâti du centre-ville d'Uzès En cohérence avec le PSMV il s'agit de : - préserver le patrimoine bâti et non bâti du centre-ville d'Uzès tout en prenant en compte la qualité de vie ainsi que les besoins du centre-ville en termes de fonctionnement (activités économiques, équipements, déplacements, stationnement, gestion des déchets…) - maintenir et conforter la qualité architecturale et paysagère du centre d'Uzès : éléments bâtis, espaces non bâtis (espaces publics, espaces verts, cours intérieures, cœurs d'îlots, parcs…), mise en discrétion/l'enfouissement engagé(e) des réseaux au niveau du centre-ville.	**Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine bâti et paysager.** **Il protège les immeubles, espaces publics, jardins et espaces verts publics et privés du centre historique.** **Il accompagne les démarches qualitatives des projets d'hébergement touristique (hôtels, chambres d'hôtes…)** **Il permet le développement des liaisons douces.**
1.2. Préserver les autres espaces d'intérêt patrimonial ▪ **Préserver l'identité urbaine du quartier de la Lauze (site inscrit) : murets de pierre** ▪ **Assurer la pérennité des espaces de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel** - le panorama de la promenade des marronniers - les perspectives et les co-visibilités sur le grand paysage d'Uzès, en particulier depuis le secteur sauvegardé : vue sur la ville à l'approche d'Uzes et des sites ponctuels au sein de l'enveloppe urbaine, vue sur le massif de La Montagne depuis les abords du centre ancien. ▪ **Protéger sur le long terme le patrimoine bâti et arboré ne faisant pas l'objet de mesures de préservation,** via leur protection dans le PLU ou en permettant une reconversion d'anciens bâtiments agricoles d'intérêt architectural et/ou patrimonial. Il s'agit notamment des alignements arborés (platanes accompagnant les entrées de ville et espaces publics), murs en pierre sèche, capitelles, bâtisses remarquables, …	**Le PSMV renforce la préservation des sites emblématiques et panoramas de la ville.**


PADD
Nord
BOIS DE LARNAC
LA MONTAGNE
PLAINE AGRICOLE
EBC
D979
D5
D981
D982
Vers Montaren-et-saint-Médiers Alès
Vers Bagnols-sur-Cèze
Vers Avignon
Vers Nimes
Contournante liaison Mas de Mèze RD407/RD982
Contournante sud/est liaison RD981 / RD979
500 m
1000 m
Uzès, ville d'accueil
Mettre en oeuvre une véritable stratégie en matière de déplacements
Réalisation de contournantes structurantes départementales à :
Court / moyen terme
Moyen terme / long terme
Réalisation d'une liaison inter-quartier
Développement du réseau de liaions douces (piétons, cycles...)
Réseau modes doux à créer
Affirmation et renforcement des liaisons douces
Mettre en oeuvre une véritable stratégie en matière de développement résidentiel
Limiter le développement du secteur en maintenant les formes urbaines existantes
Contenir les secteurs d'urbanisation diffuse
Principaux secteurs de développement
Poursuivre le développement du secteur
Maintenir la vocation agricole des zones IAU du PLU
Conforter l'offre communale en équipements
Projet de salle culturelle


PADD
Nord
BOIS DE LARNAC
LA MONTAGNE
PLAINE AGRICOLE
EBC
D979
D5
D981
D982
Vers Montaren-et-saint-Médiers Alès
Vers Bagnols-sur-Cèze
Vers Avignon
Vers Nimes
500 m
1000 m
Uzès, pôle économique de l'Uzège
Renforcer la centralité économique et touristique du coeur d'Uzès
Requalifier la zone d'activités existante du Mas de Mèze
Structurer l'extension économique du Mas de Mèze
Structurer l'espace d'accueil, de loisirs et de tourisme en lien avec l'usine Haribo
Maintenir une dynamique commerciale
Conforter les pôles de tourisme et de loisirs


ORIENTATIONS PAYSAGERES DU PADD
Préserver le cadre naturel et agricole du territoire
Paysage boisé
Paysage agricole
Paysage agricole d'entrée de ville
Socle paysager
Maintenir les limites d'urbanisation existantes
... ou les redéfinir sur les secteurs à enjeux paysagers
Assurer la pérennité des espaces de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel
Panorama découvert de la promenade des Marronniers
Vue depuis les secteurs urbanisés ou de projet (secteurs d'évolution potentielle)
Préserver l'identité urbaine et paysagère des quartiers urbains patrimoniaux
Site inscrit du Quartier de Lauze et secteur sauvergardé du centre historique
Alignements de platanes
Mener une politique de requalification paysagère sur les secteurs à enjeu
Entrée de ville
Zone d'activités
BOIS DE
SOCLE PAYSAGER
D979
D5
D982
D991
ZAC de Haut de Nîmes
Secteur sauvegardé
Alzon
LA MONTAGNE
SOCLE PAYSAGER
D981
PLAINE AGRICOLE
Eure
EBC


PADD
COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE D'UZES
ORIENTATIONS DU PADD
Réservoirs de biodiversité à préserver (ZNIEFF, ENS)
Réservoir de biodiversité en milieu agricole
Réservoir de biodiversité en milieu boisé
Continuités écologiques à préserver
Corridor « ouvert »
Corridor « boisé »
Assurer l'intégration de la nature en ville
Corridor en « pas japonais »
Préserver la qualité des masses d'eau
Cours d'eau
Périmètres de captages d'eau potable. Préserver les secteurs non urbanisés / limiter les activités polluantes sur les secteurs déjà bâtis
BOIS DE LARNAC
D5
D982
D981
Alzon
LA MONTAGNE
D981
Seynes

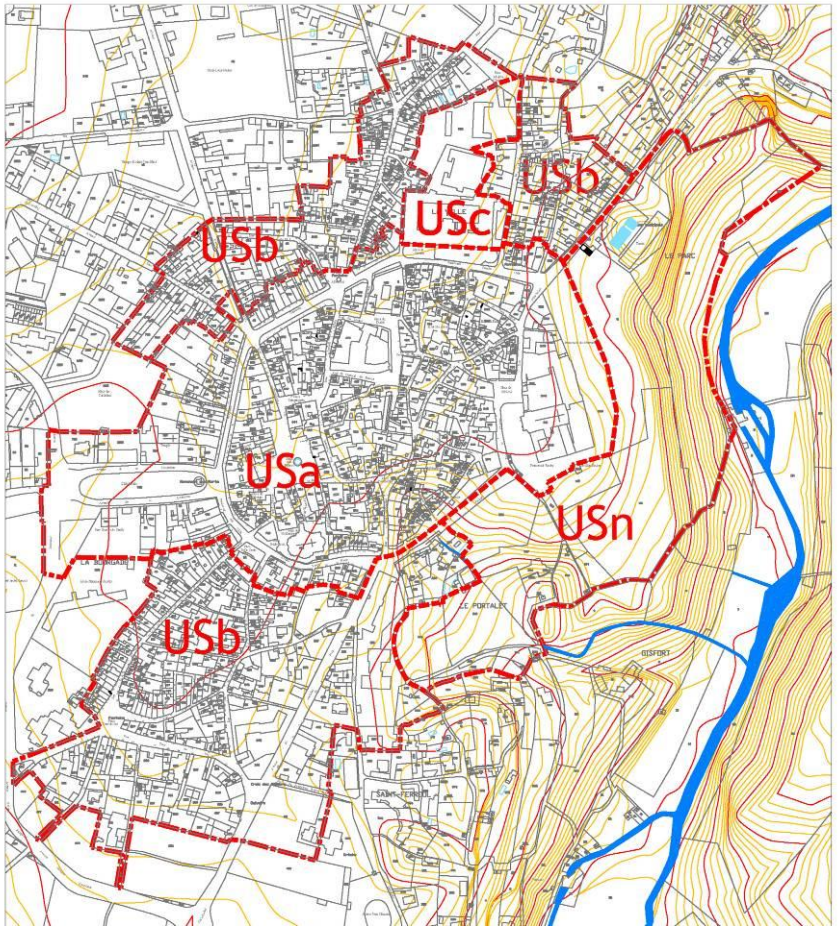
III.2 – LE SECTEUR SAUVEGARDE PROJETE

III-2-1- Le règlement du PSMV

L'ensemble du diagnostic sur l'histoire, le patrimoine, les espaces des chapitres précédents justifient les règles applicables ; de même le règlement comporte quelques illustrations référentes, notamment pour distinguer les styles ou époques de certains éléments d'architecture.

Le territoire couvert par le Plan de Sauvegarde est constitué par une zone (zone US.) subdivisés en quatre secteurs, de manière à signifier les différences d'ambiances urbaines et paysagères et nuancer certaines règles suivant les espaces ou le patrimoine :

1. Le secteur USa, correspondant à l'intramuros et les boulevards
2. Le secteur USb, correspondant aux faubourgs
3. Le secteur USc, concernant l'emprise des lycées, ancienne gendarmerie
4. Le secteur USn, intègre l'espace naturel ou à dominante naturelle ouverts sur la vallée de l'Eure.



Principales prescriptions.

Conservation du bâti : on trouve deux niveaux de protection du bâti, en fonction du niveau d'intérêt patrimonial, notamment des structures et des intérieurs. Ces bâtiments correspondent au patrimoine présenté au diagnostic historique et architectural du présent document.

-Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver figurés en teinte rose violacé sur le plan.	Ces immeubles doivent être conservés, restaurés ou améliorés. Il en est de même pour les sous-sols voutés (romans, ou gothiques à maintenir)
-Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver", figurés par une fine hachure rosée	Ces immeubles ne peuvent être altérés, mais des modifications compatibles avec leurs caractéristiques architecturales, en termes de restauration, réutilisation et de mise en valeur pourront être admises. Des démolitions partielles, visant la mise en valeur architecturale des immeubles et les adaptations pour leur ré-emploi, peuvent être admises, sous réserve de respect du système parcellaire existant et de l'ordonnancement architectural auquel ces immeubles participent.

Démolitions imposées

Les immeubles ou parties d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée p sont figurés au plan en jaune.	Le but est d'améliorer l'espace lorsqu'un bâtiments est de mauvaise qualité esthétique ou perturbe un bâtiment protégé. L'exécution de travaux confortatifs, visant à améliorer ou modifier l'état du gros œuvre, est interdite, sauf les travaux d'entretien courant destinés au maintien de l'occupation. Lorsque la légende « jaune » n'est pas superposée avec celle d'un espace protégé, l'emprise est considérée constructible, dans les conditions fixées au règlement.

Emprises de construction imposées

Les emprises de constructions imposées sont portées en rouge au plan	Le but est de compléter un front bâti (par exemple médiathèque) ou un bâtiment existant (lycée, ancienne caserne). Cette prescription situe le secteur où les constructions nouvelles sont prioritaires dans les parties de la parcelle ou de l'unité foncière constructible, le cas échéant après démolition des bâtiments situés sur leurs emprises, conformément aux dispositions du règlement. Le bâtiment nouveau peut excéder l'emprise ou se trouver en deçà. En cas d'occupation partielle, l'implantation de la construction nouvelle doit se faire en priorité à l'alignement sur l'espace public. Lorsque l'emprise est superposée avec celle d'un bâtiment non protégé ou d'un bâtiment à démolir, la démolition s'impose à l'occasion du projet de construction.

Les espaces

Les espaces protégés, non *aedificandi*, portés au plan en double hachure fine	Il s'agit essentiellement des cours d'immeubles préservées pour la qualité de l'espace ou des façades intérieures.

Jardins à conserver, espaces non *aedificandi* portés au plan par une trame hachurée verte	S'agissant de jardins d'agrément, le règlement permet les installations propres à des jardins, dont les piscines à condition que celles-ci ne minéralisent pas plus de 25% de la surface de jardin protégé.

Les passages publics ou passages privés de fait ouverts au public à maintenir ou à réaliser, représentés au plan par des points rouges	Les prescriptions portent sur des voies ou passages publics étroits ou des passages privés ouverts au public, dont les couverts ou arcades
Les entrées d'immeubles bâtis ou non à valeur de morphologie architecturale ou urbaine, passages et couloirs d'accès à maintenir ou à réaliser	Il s'agit de préserver la morphologie des immeubles. Ils représentent les passages intérieurs, privés, accès ou traversées d'immeubles constitutifs du patrimoine architectural qui ne doivent pas être obstrués par une occupation différente. Ces passages peuvent être fermés par les portes et portails des immeubles.

Autres règles :

- Les règles d'implantation privilégient l'alignement. Les implantations par rapport aux limites séparatives protègent les riverains, à partir de 16,00 pris depuis l'alignement.
- Les règles de hauteurs visent à préserver le velum urbain
- Les règles architecturales résultent des analyses formulées aux chapitres relatives aux études historiques, morphologiques et architecturales.
- Le potentiel de construction neuve étant très limité ; les surélévations exceptionnelles, il n'est pas fixé de règles de stationnement.

Dispositions spécifiques :

Une étude de définition des zones inondables de ruissellement a été engagée en 2017, à la demande de l'Etat et confiée au bureau d'étude CEREG. Cette étude a porté sur l'ensemble de la commune et ses conclusions et propositions réglementaires ont été jointes au dossier d'enquête publique.
Dans le périmètre du PSMV, une petite partie de la ville est concernée par une contrainte d'aléa ; celle-ci est prise en compte en différenciant les parties urbanisées (USAa, USb, et USc) des espaces peu ou pas urbanisés (USn) de la manière suivante :

Dans le secteur de risque ruissellement-inondation (carte annexée au présent règlement, alea de ruissellement indifférencié),
<u>En tous secteurs sauf USn :</u>

- les établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable sont interdits
- le niveau de rez de chaussée des constructions neuves ou des extensions doit être calé à + 0,80 mètre au-dessus du niveau du sol naturel,

Toutefois, la réalisation d'une étude hydraulique qualifiant les aléas et d'éventuels aménagements en vue d'exonder les terrains permettront d'ajuster le calage des planchers aménagés, selon les principes suivants :

aléa fort :

- inconstructibles
- extensions limitées des bâtiments existants sous conditions (calage à PHE+30cm ou TN+1m sans PHE)

aléa modéré:

- constructibles avec calage à PHE+30cm ou TN+80cm sans PHE
- pas d'établissements stratégiques ou accueillant des populations vulnérables

secteur exondé:

- constructibles avec calage à TN+30cm
- pas d'établissements stratégiques

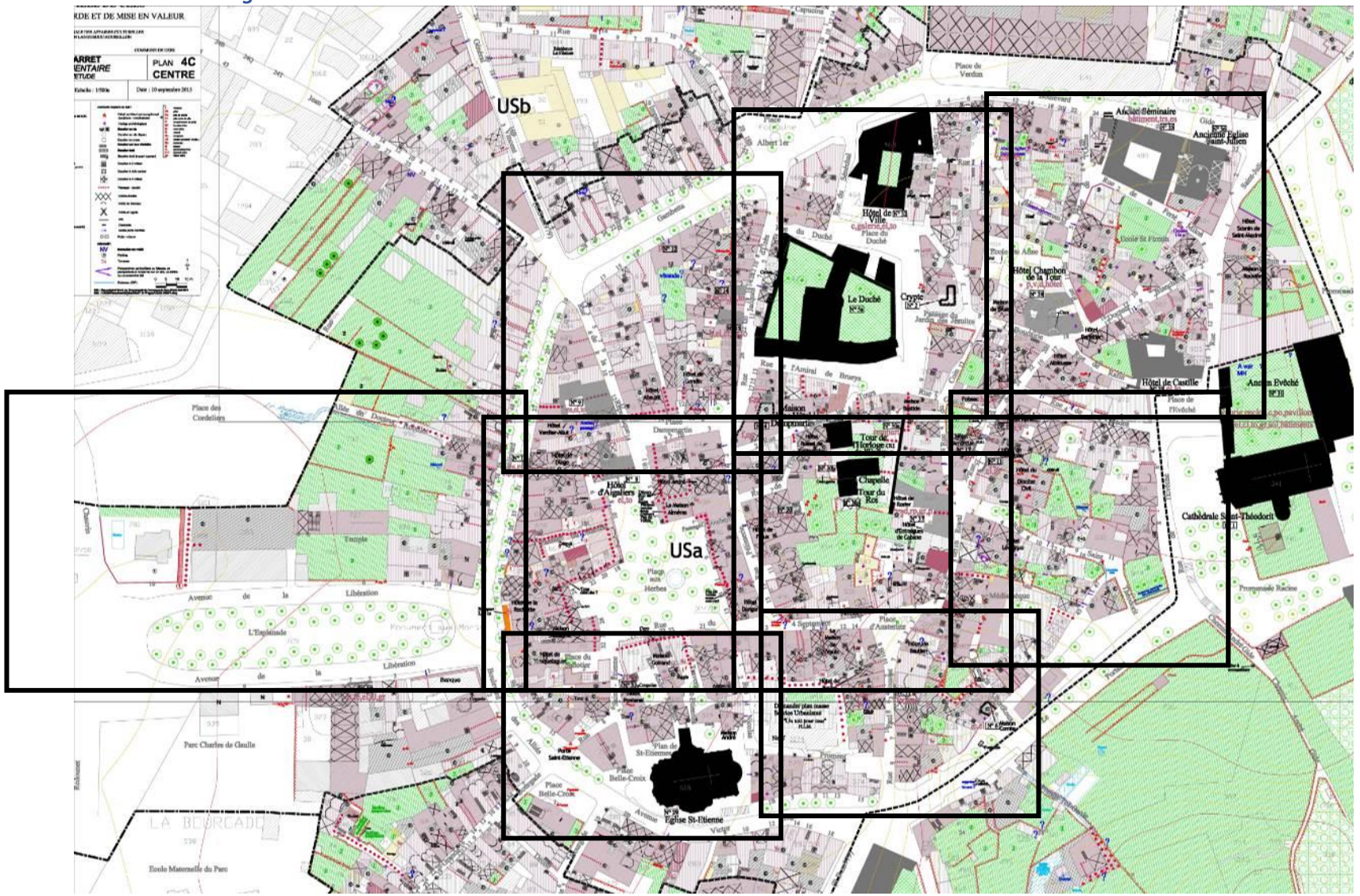
<u>En secteur USn</u>, l'espace est inconstructible,

- sauf pour des bâtiments agricoles, jusqu'à 600 m²,
- sauf pour l'extension mesurée des bâtiments existants.

Le règlement prévoit également que les aménagements de la voirie ne doivent pas augmenter le ruissellement routier.

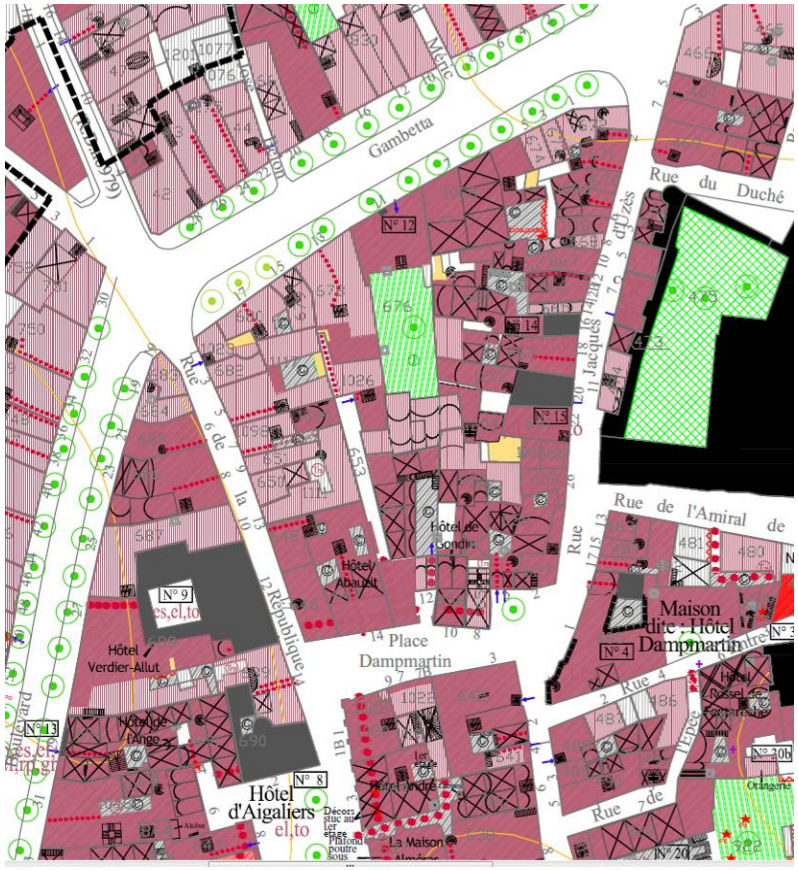
III-2-2- Le plan règlementaire du PSMV

III.2.2.1 - Le PLAN - Evolutions réglementaires du PSMV – cœur de ville



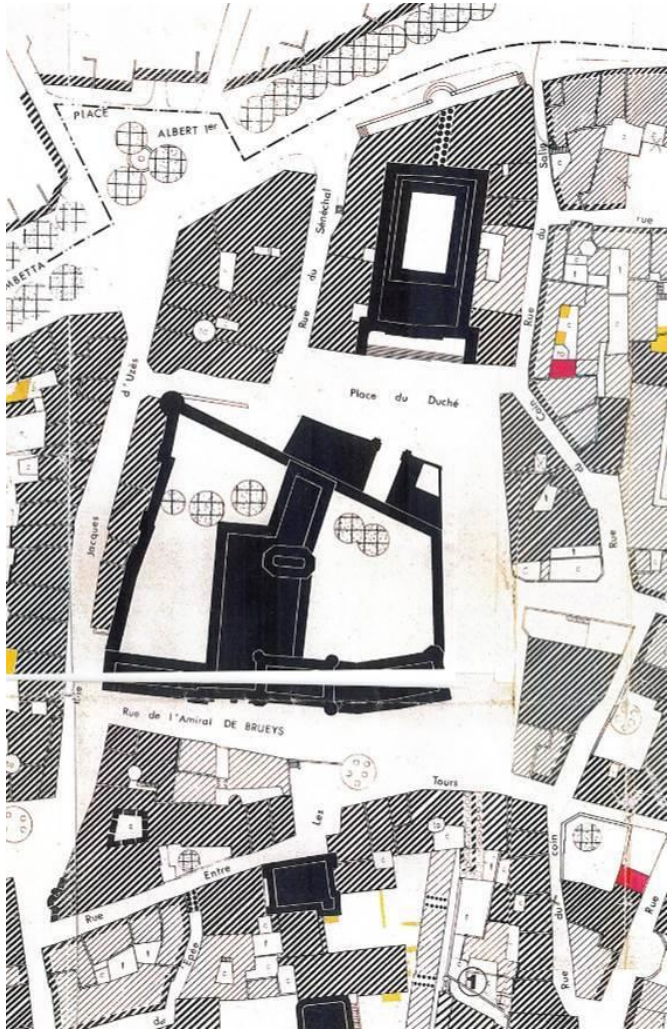


AVANT (Nord-ouest)

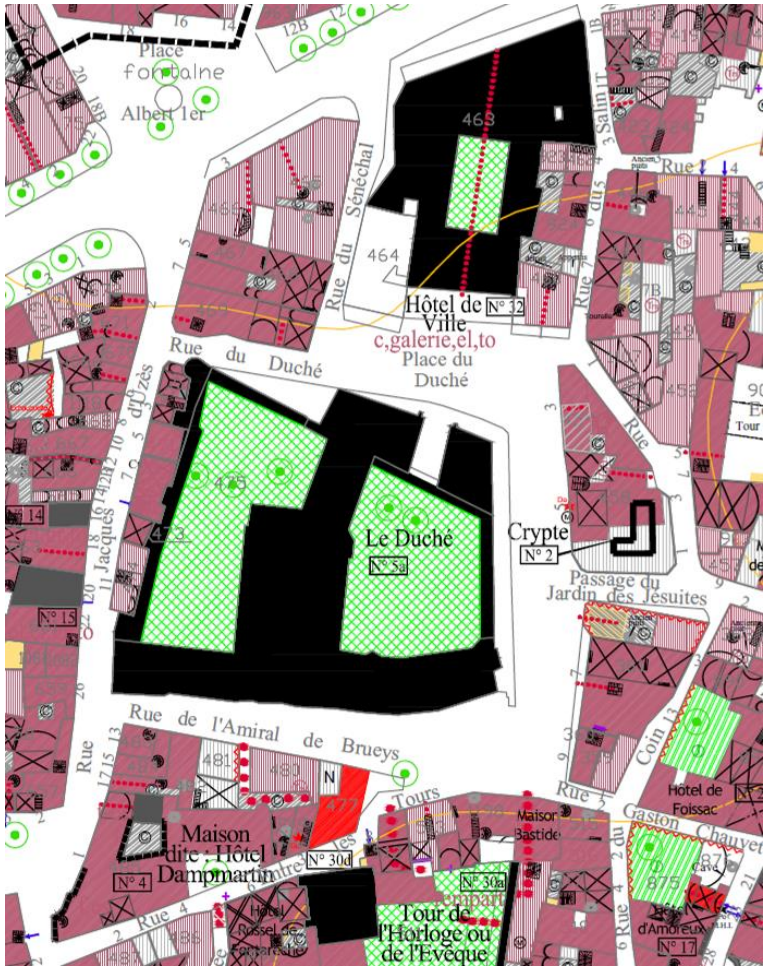


APRES

Les immeubles sont protégés, comme ils l'étaient dans la version 1988, en tenant compte de la richesse du contenu; seules des parties portées à démolir sont portées à maintenir à la suite d'examen des intérieurs.

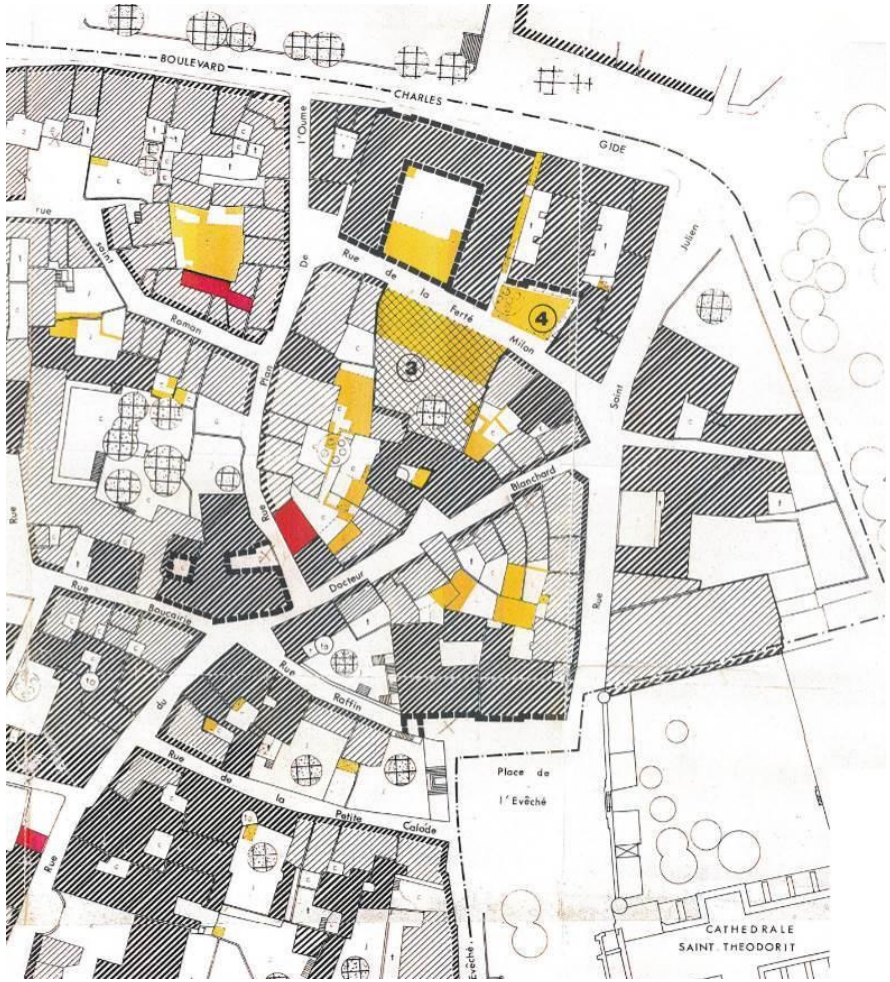


AVANT

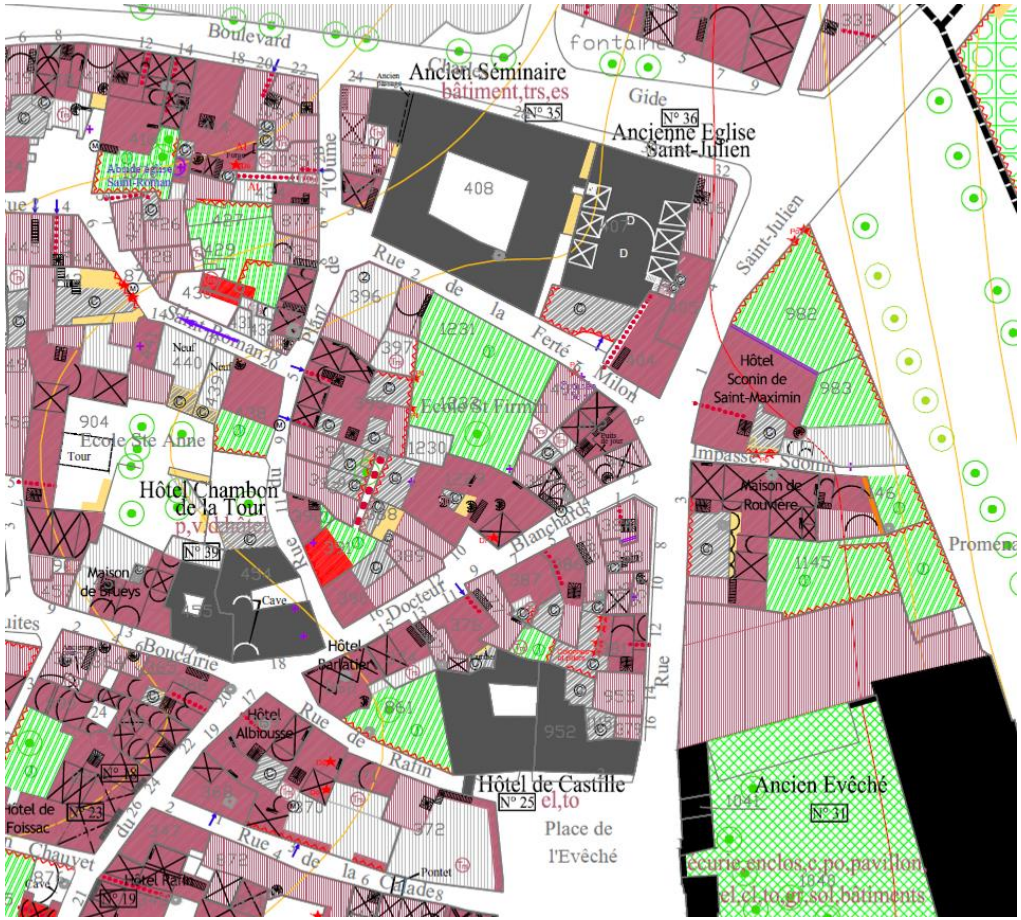


APRES

Les immeubles sont protégés, comme ils l'étaient dans la version 1988, en tenant compte de la richesse du contenu ; des immeubles non protégés, rue de l'Amiral de Brueys, ont été ajoutés à maintenir, suite à des visites approfondies. Les protections des MH et des sols (quadrillé vert) ont été mises à jour. Une possibilité de reconstituer la tête d'îlot, à l'est de la rue Entre Les Tours est portée au plan.

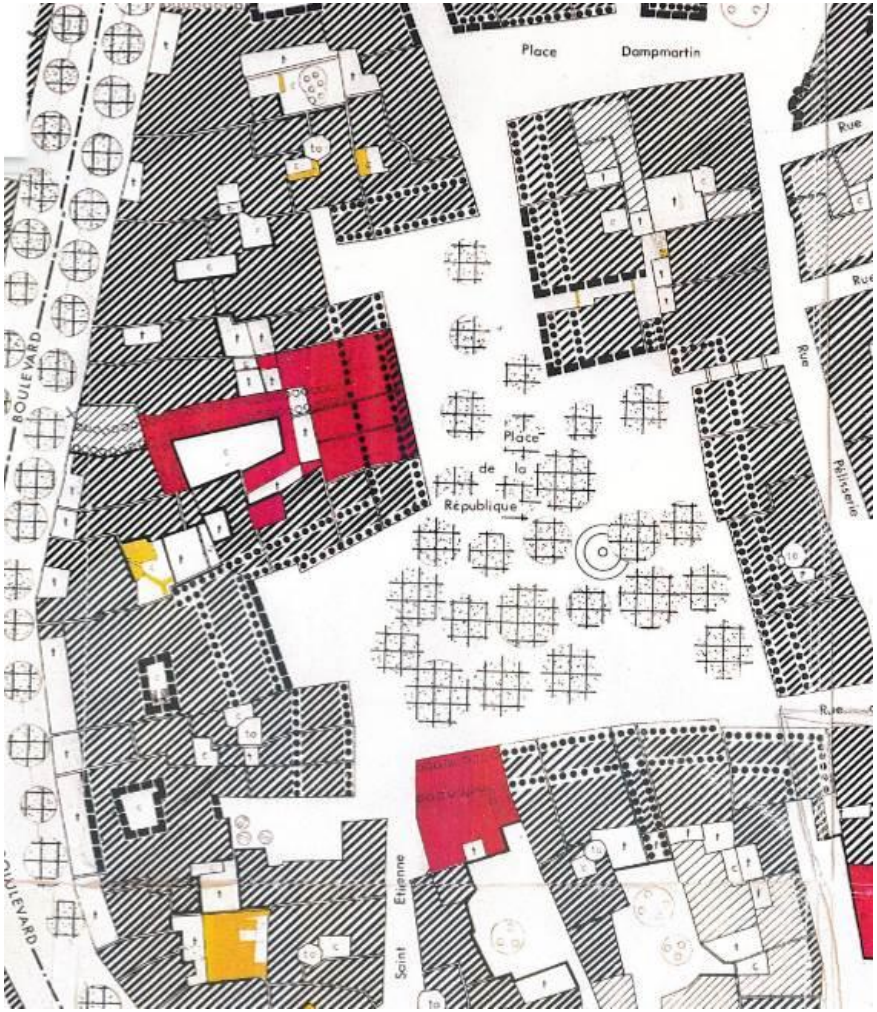


AVANT (nord-est)

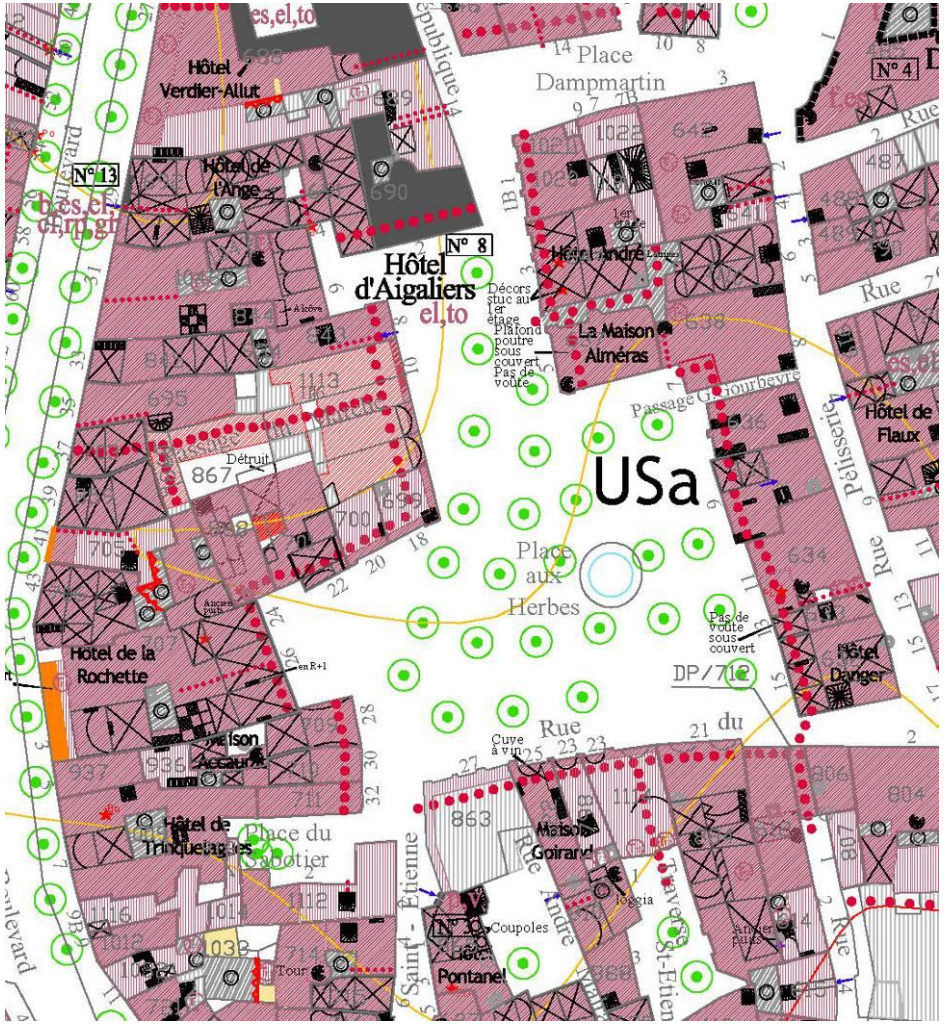


APRES

Une important quantité de bâtiments n'avaient pas été protégés (tous les immeubles n'étaient pas accessibles entre 1965 et 1988). Mise à jour des MH et des sols protégés.
Nombre de curetages ont été réalisés.

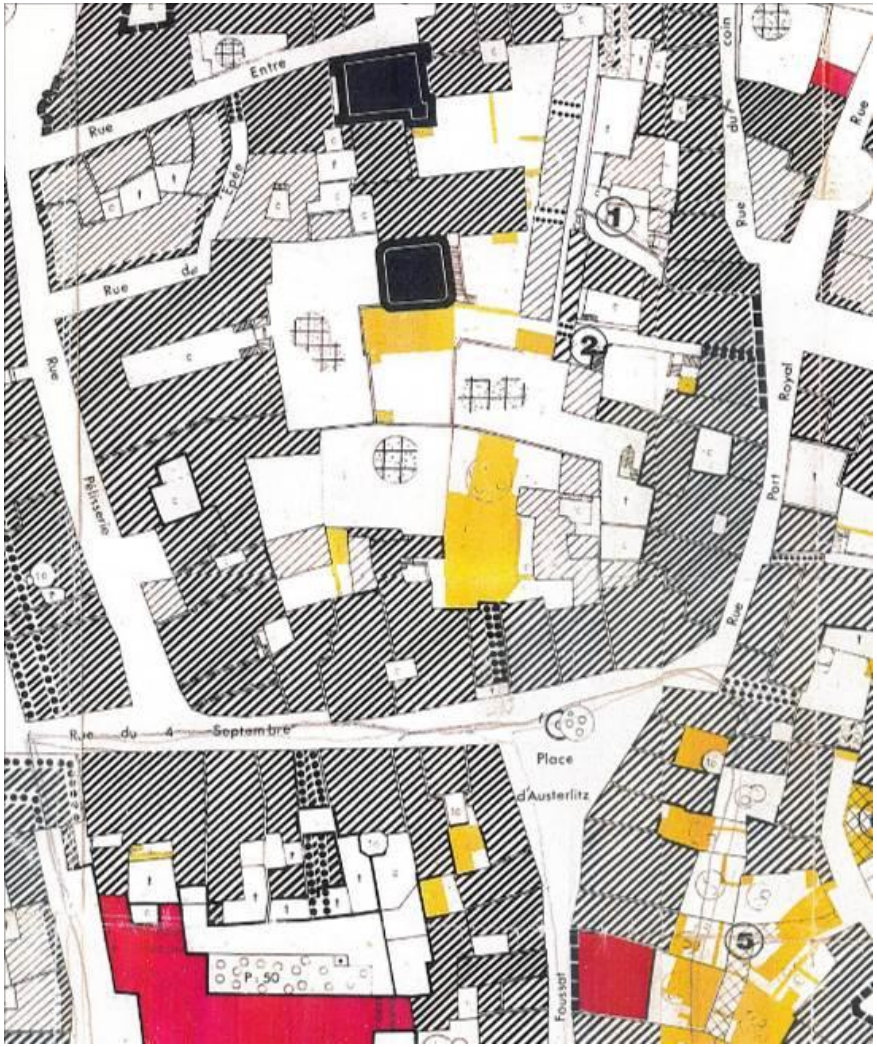


AVANT (Place aux Herbes)

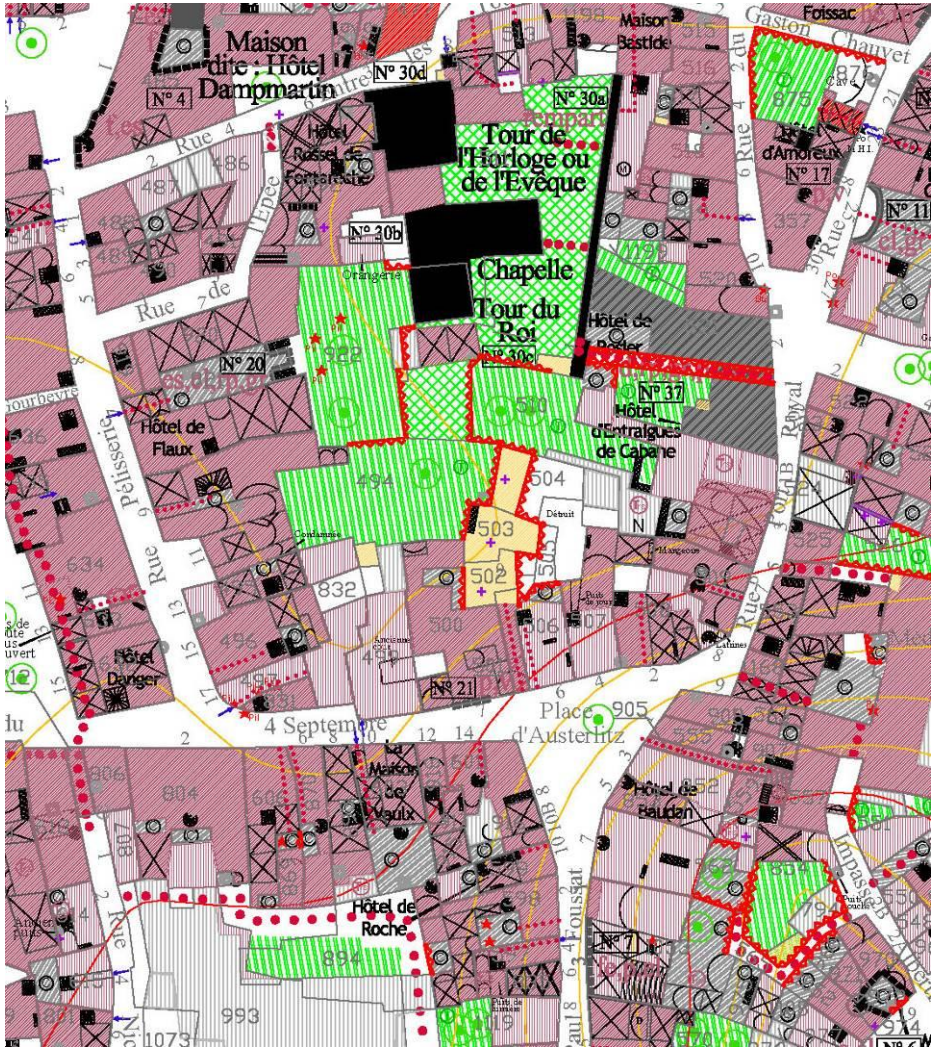


APRES

Les protections sont identiques (à cela s'ajoute le plan des caves à majorité médiévales).
Les immeubles ruinés (mentionnés en rouge au plan de 1988) ont été reconstruits.
Mise à jour des MH.

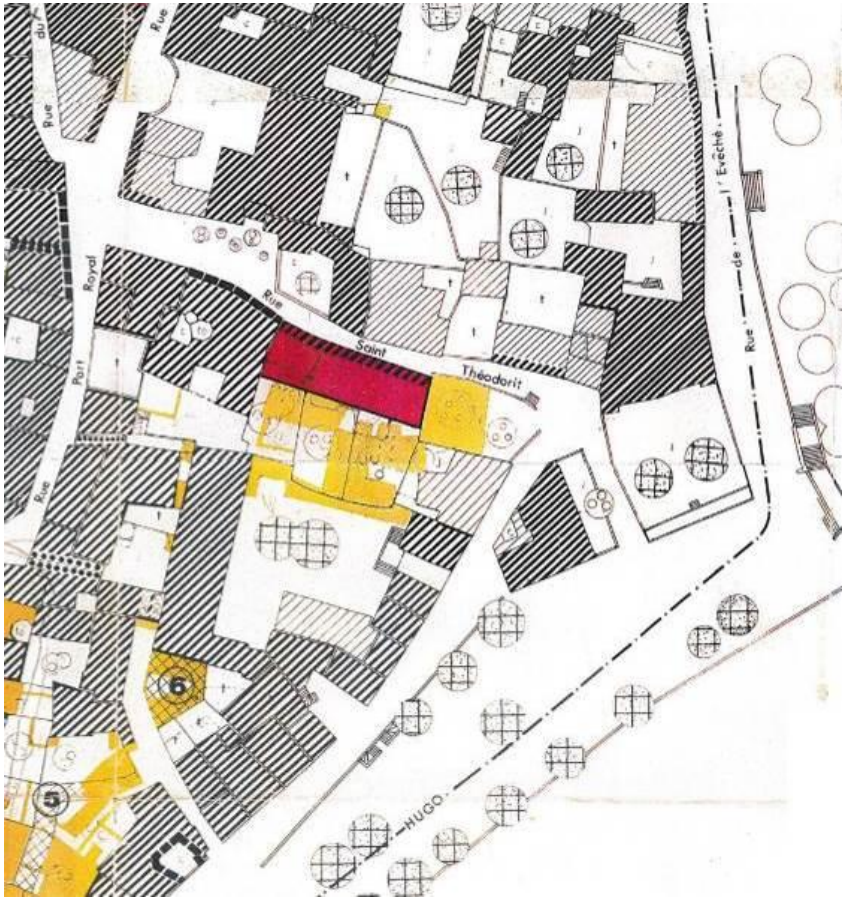


AVANT (Tour du Roi et place d'Austerlitz)

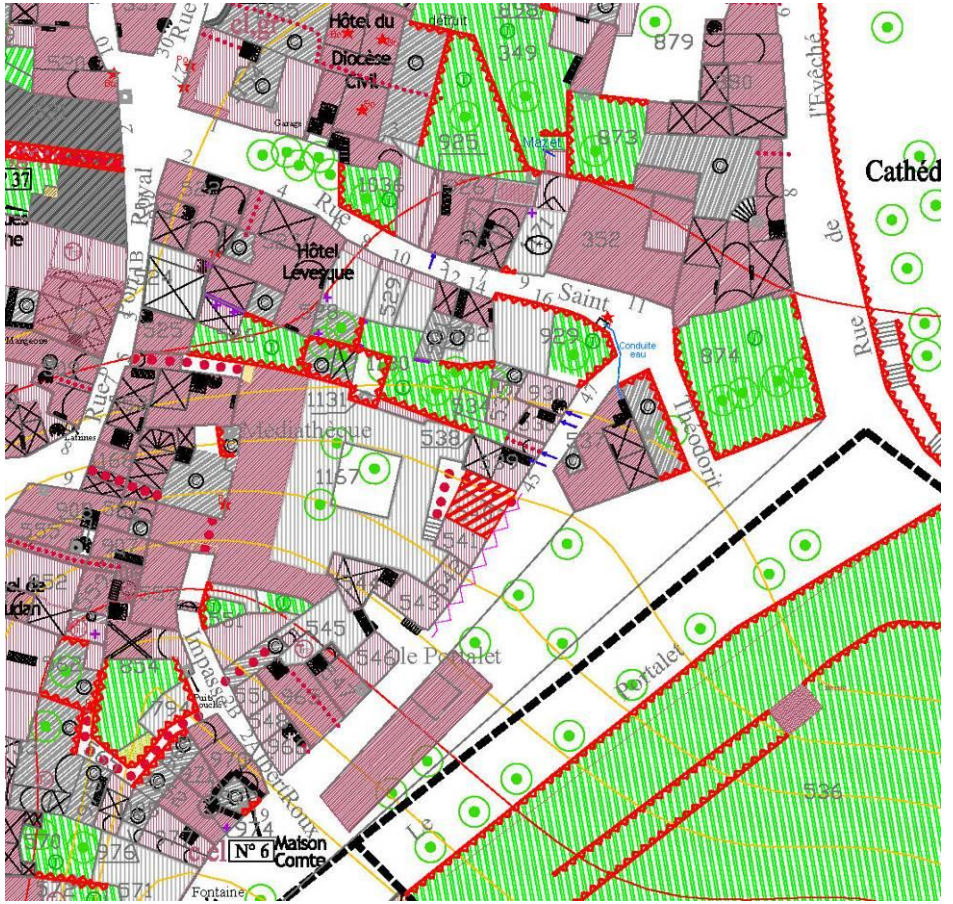


APRES

Les démolitions ont été réalisées, ou des bâtiments ont été jugés intéressants. La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.
L'opération Nicolas Froment, au sud est réalisée. Mises à jour des MH et sols protégés.

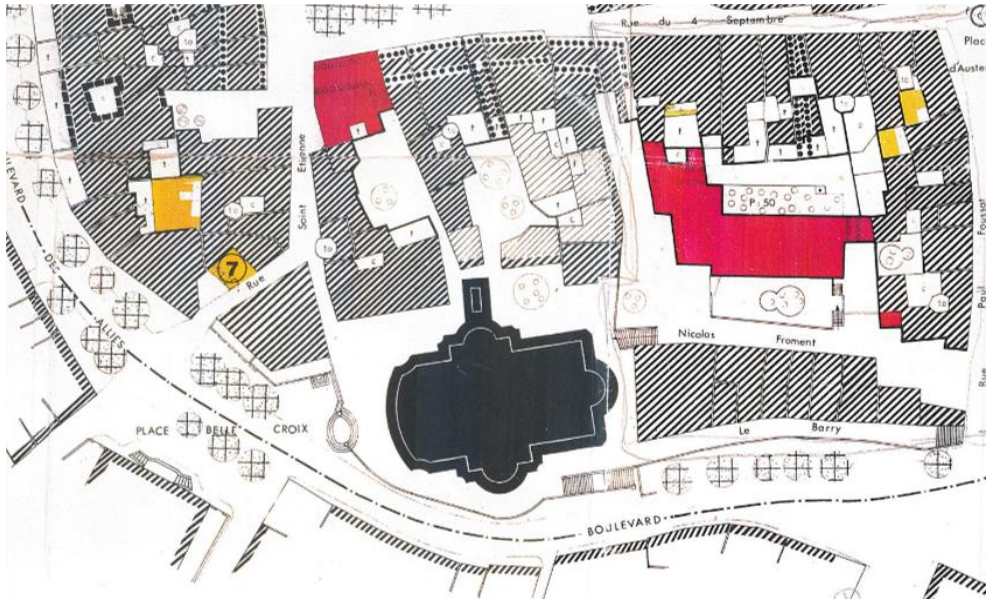


AVANT (Portalet)



APRES

La médiathèque est construite ; les curetages sont réalisés.
Des immeubles protégés sont ajoutés, notamment la grande citerne.
La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.



AVANT

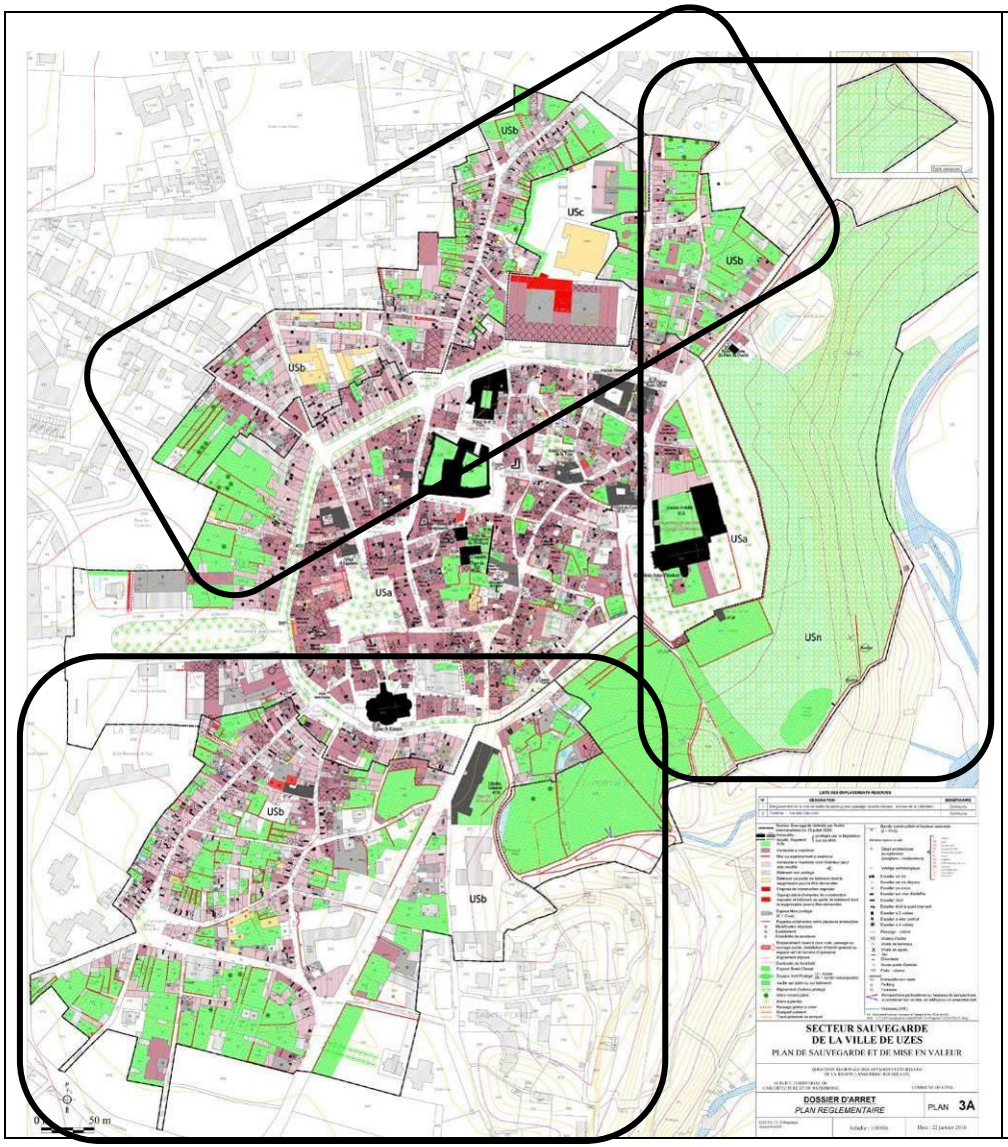


APRES

Les démolitions ont été réalisées, ou des bâtiments ont été jugés intéressants. La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.

L'opération Nicolas Froment est réalisée. Mises à jour des MH et sols protégés.

III.2.2.2 - Le PLAN –Les dispositions réglementaires sur l'extension du PSMV



PSMV 1978



LES FAUBOURGS

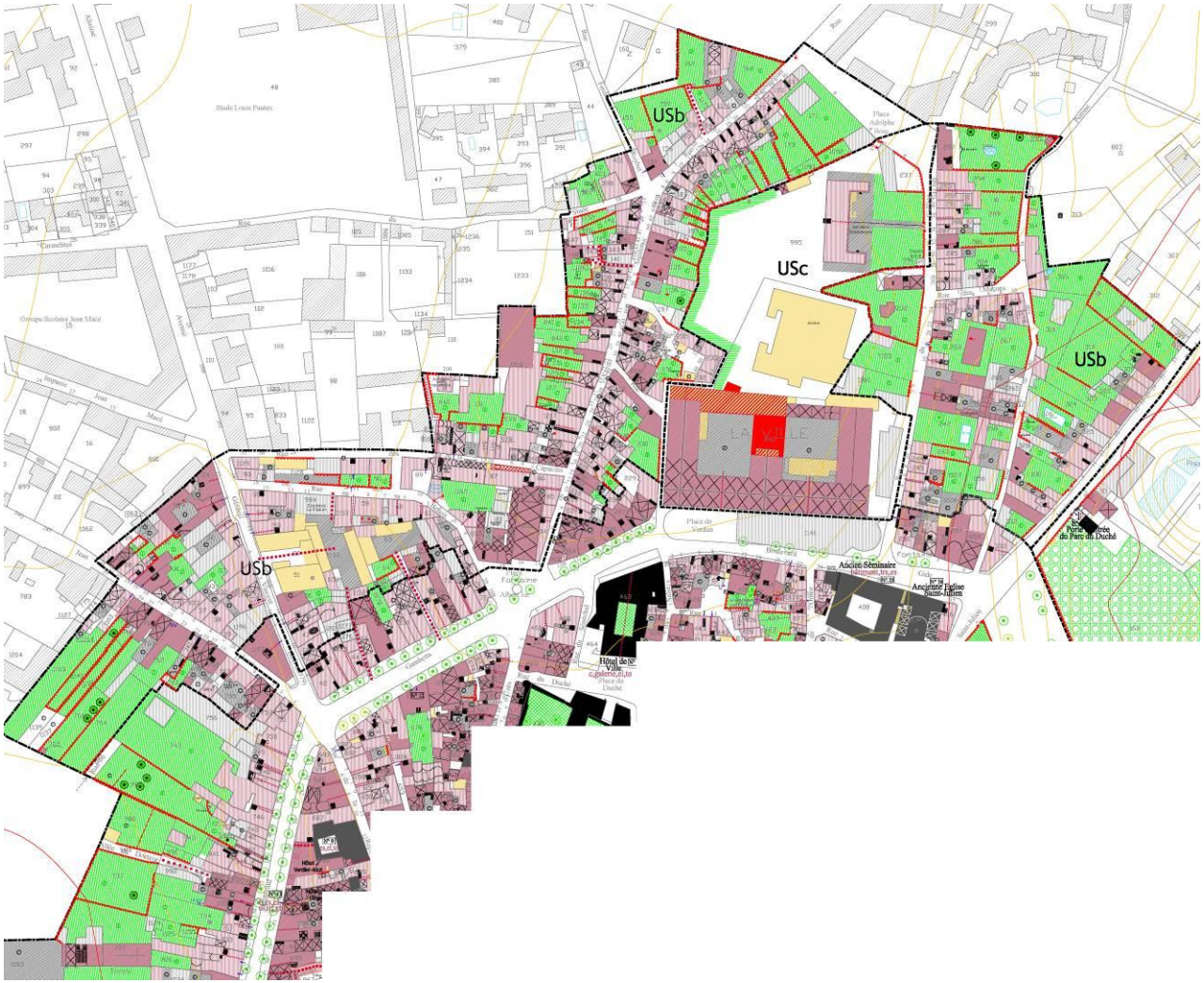
L'ensemble du bâti présente un intérêt historique et architectural ; les prescriptions relatives à « l'intramuros » s'appliquent aussi suivant les mêmes dispositions. Toutefois un secteur USb permet d'adapter les règles à nature des lieux (hauteur du bâti, respect de la typologie de petites maisons, adaptation des menuiseries).

Ces secteurs très denses, dont une partie de la voirie est piétonnière ou semi-piétonnière disposent de jardins protégés, afin de préserver l'équilibre paysager, les rapports de voisinage et éviter un surcroît de densification.

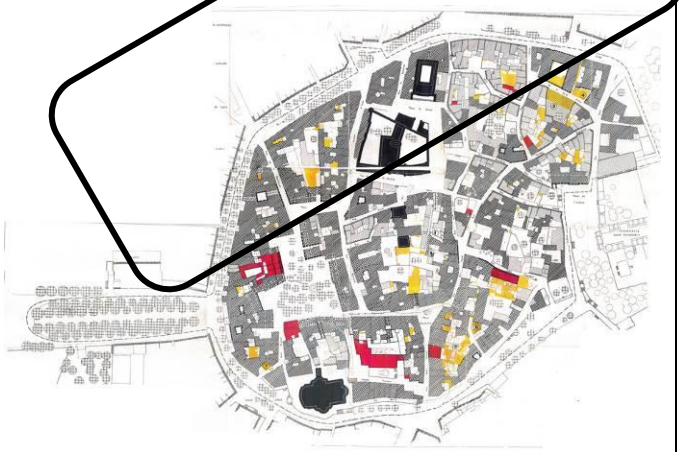
Les secteurs USc correspondent aux lieux de développement ou d'aménagement.

ESPACES BOISES EST

Le glacis, à l'est et au sud-est présente un aspect paysager remarquable. Il est protégé par la reconduction des EBC du PLU en vigueur et la protection des jardins.



PSMV 1978



FAUBOURGS NORD

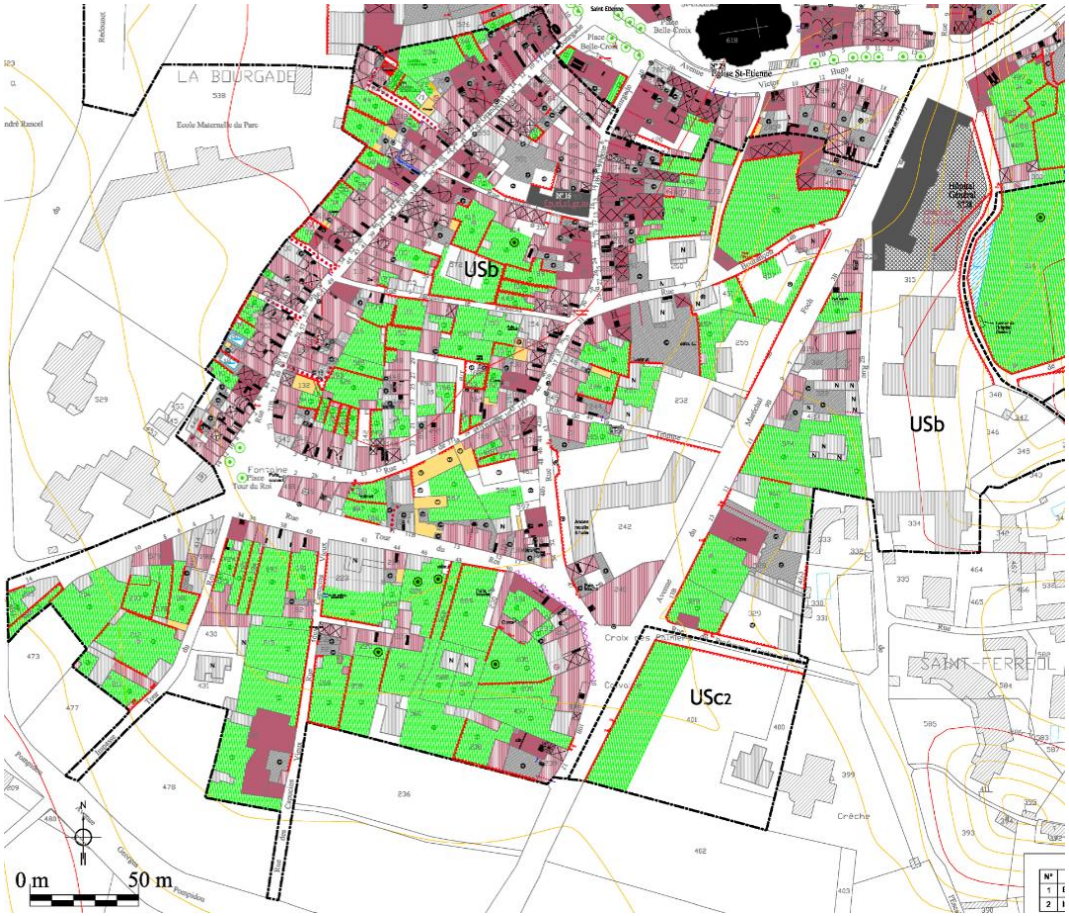
La majorité du bâti traditionnel des faubourgs est protégé.

L'emprise dédiée au lycée (dont l'ex-gendarmerie) est mise dans un secteur spécifique USc. L'ancienne caserne, protégée peut être complétée pour restituer son plan initial à deux cours, ce qui donne un potentiel constructible. Le gymnase métallique pourra être remplacé par une construction plus valorisante.

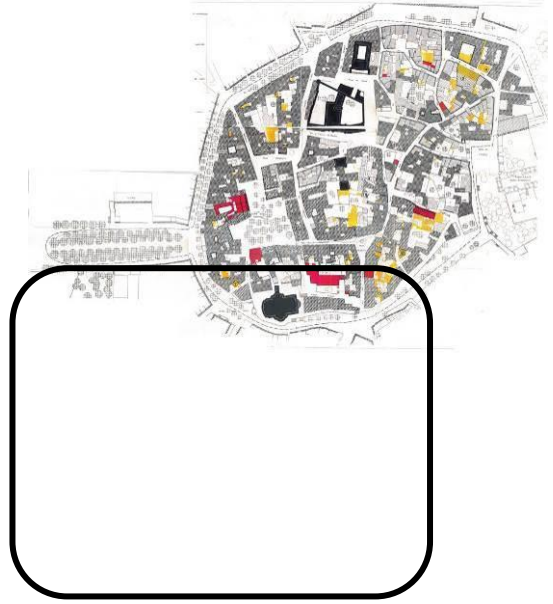
Un potentiel d'aménagement de la caserne (lycée Guynemer) est donné en permettant de reconstituer le plan initial de l'édifice.

Les jardins sont protégés en plein, ainsi que les clôtures en pierre.

Le cœur d'îlot entre la rue du Général Vincent et les impasses sont dotées de prescriptions destinées à une valorisation des biens et des espaces.



PSMV 1978



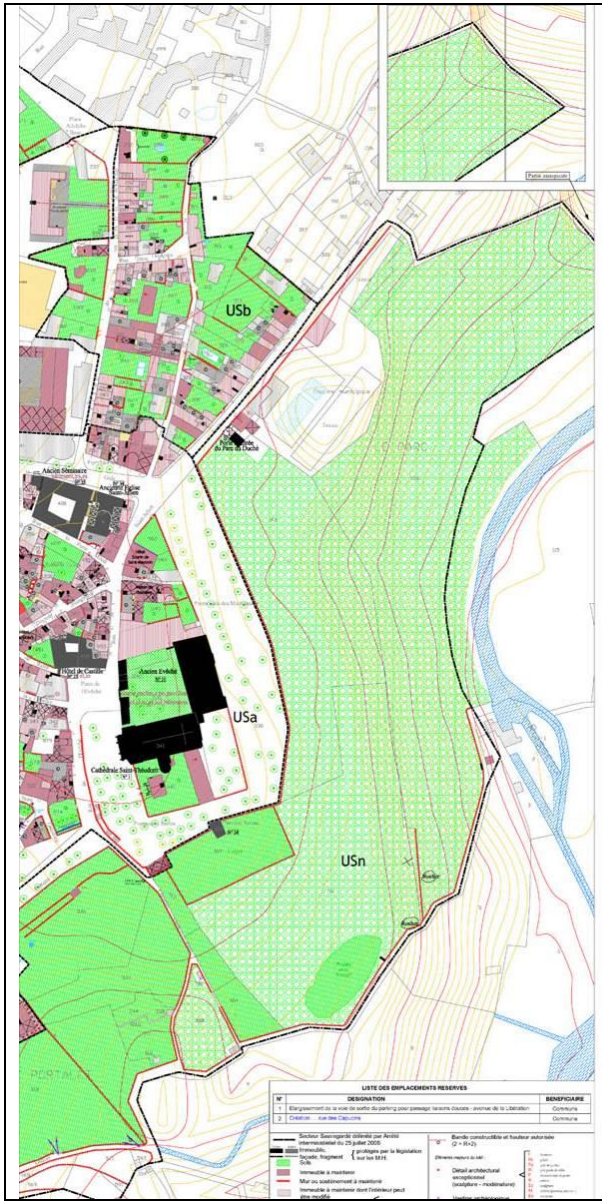
FAUBOURGS SUD

La majorité du bâti traditionnel des faubourgs est protégé.

Les jardins sont protégés en plein, ainsi que les clôtures en pierre.

Le cœur d'îlot entre la rue du Général Vincent et les impasses sont dotées de prescriptions destinées à une valorisation des biens et des espaces.

L'enclos de l'ancienne maison de l'enfance, propriété communale, peut être l'objet d'un projet d'aménagement, sous réserve de préserver la clôture et la bande arborée d'entrée de ville, dont le rôle de coupure d'urbanisation permet la lisibilité du passage au centre ancien.



PSMV 1978



ESPACES BOISES EST

Un secteur USn permet de réglementer de manière spécifique l'espace naturel.

Les Espaces Boisés Classés du PLU sont reconduits au secteur sauvegardé.

Les longs murs de clôture sont protégés.

L'esplanade des Marronniers, en site classé, fait terrasse sir les glacis est de la ville.

Les équipements sportifs, hors boisés classés sont en secteur USn afin d'assurer leur pérennité dans l'esprit des lieux.

CHAPITRE IV – INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT

IV.1 – Incidences du PSMV sur le réseau hydrographique sur la gestion du pluvial

Les incidences du Plan sur les périmètres de protection de captages

Les périmètres de protection rapprochée sont :

- St Maximin : Captage « puits de l'Alzon »
- Uzès : Captage « Champ captant Fontaine d'Eure »
- Uzès : Captage « Champ captant des Fouzes »

➢ **Aucun captage ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.**
➢ **Le périmètre de protection éloigné du captage « Fontaine d'Eure » est compris dans le périmètre du SPR et PSMV.**
➢ **Aucune incidence sur les périmètres de protection de captage.**

Les incidences du Plan sur le réseau hydrographique

La rivière de l'Alzon occupe le fond de la vallée de l'Eure 70 mètre environ en contrebas du centre-ville et de la promenade des Marronniers.
La Fontaine de Eure se situe dans le fond de cette vallée. Elle est le point de départ de l'**aqueduc romain** qui amenait l'eau à Nîmes.
Plus en aval de la fontaine et sous l'Ancien Evêché, se trouvent un ancien moulin et une ancienne station de pompage de l'eau de rivière destinée à alimenter la ville.

➢ **Aucun cours d'eau ou rivière ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé. Toutefois l'extension du PSMV vers l'Est renforce la préservation des espaces naturels en bordure de l'Alzon : incidence positive du PSMV.**

Toutefois, l'étude du Secteur sauvegardé a constaté la présence d'eau dans tous les puits (entre -7,00 et -15,00 mètres) qui correspondrait à une nappe phréatique.
Un important réservoir d'eau est situé sous le Portalet dont l'exutoire, à ciel ouvert, apparaît impasse Prends-Toi-Garde et s'écoule au sud de la ville.
Il n'existe aucun document ni étude relative à la circulation des eaux souterraines et les sorties d'eau au flanc sud de la ville (source commune).

➢ **Aucune incidence négative sur le réseau hydrographique communal.**

Les incidences du Plan sur la gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoulent au sein de 4 bassins versants identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial :

- Le bassin versant du centre-ville dont l'exutoire est le Portalet et dont les eaux pluviales s'écoulent directement dans l'Alzon.
- Le bassin versant du Cimetière Catholique est l'Alzon.
- Le bassin versant du Redounet dont l'exutoire est un petit ruisseau se jetant dans Les Seynes.
- Le bassin versant de la Step dont l'exutoire est l'Alzon.

L'ensemble des eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoule :

- **soit directement dans l'Alzon en passant par le Portalet,**
- **soit indirectement et de manière mineur en termes de volumes d'eau dans l'Alzon par les bassins versants du Cimetière Catholique, du Redounet et de la Step.**

Aucun ouvrage de traitement des eaux pluviales issues du Secteur sauvegardé n'est référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial ou les services compétents de la commune.
Le coefficient de ruissellement varie de 0 (sol complètement absorbant) à 1 (sol imperméabilisé).
Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, le coefficient de ruissellement varie de 0,5 (habitat de type pavillonnaire aéré à dense avec présence d'espaces verts autour du bâti) à plus de 0,9 (centre-ville bâti et chaussées imperméabilisées).

Une étude de définition des zones inondables de ruissellement a été engagée en 2017, à la demande de l'Etat et confiée au bureau d'étude CEREG. Cette étude a porté sur l'ensemble de la commune et ses conclusions et propositions réglementaires ont été jointes au dossier d'enquête publique.

Globalement, le Secteur sauvegardé est caractérisé par des sols imperméabilisés favorisant le ruissellement des eaux pluviales.
Cependant, des nombreux parcs et jardins privés à l'intérieur des îlots bâtis limitent le ruissellement pluvial.
Le PSMV ne prévoit pas de densification du centre ancien.

- **Le Secteur sauvegardé se positionne spatialement sur plusieurs bassins versant et les eaux pluviales s'écoulent vers plusieurs exutoires différents**
- **Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui diagnostique les réseaux d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements pour limiter le risque de ruissellement et d'inondation par les eaux pluviales**
- **Une étude complémentaire au SD d'assainissement pluvial (étude 2017, CEREG, DETERMINATION DES ZONES INONDABLES PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE**
 Dans le périmètre du PSMV, une petite partie de la ville est concernée par une contrainte d'aléa ; celle-ci est prise en compte en différenciant les parties urbanisées (USAa, USb, et USc) des espaces peu ou pas urbanisés (USn) de la manière suivante :

 Dans le secteur de risque ruissellement-inondation (carte annexée au présent règlement, alea de ruissellement indifférencié),
 En tous secteurs sauf USn :
 - *les établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable sont interdits*
 - *le niveau de rez de chaussée des constructions neuves ou des extensions doit être calé à + 0,80 mètre au-dessus du niveau du sol naturel,*

 Toutefois, la réalisation d'une étude hydraulique qualifiant les aléas et d'éventuels aménagements en vue d'exonder les terrains permettront d'ajuster le calage des planchers aménagés, selon les principes suivants :
 aléa fort :
 - *inconstructibles*
 - *extensions limitées des bâtiments existants sous conditions (calage à PHE+30cm ou TN+1m sans PHE)*

 aléa modéré:
 - *constructibles avec calage à PHE+30cm ou TN+80cm sans PHE*
 - *pas d'établissements stratégiques ou accueillant des populations vulnérables*

 secteur exondé:
 - *constructibles avec calage à TN+30cm*
 - *pas d'établissements stratégiques*

 En secteur USn, l'espace est inconstructible,
 - *sauf pour des bâtiments agricoles, jusqu'à 600 m²,*
 - *sauf pour l'extension mesurée des bâtiments existants.*

 Le règlement prévoit également que les aménagements de la voirie ne doivent pas augmenter le ruissellement routier.

- **Le secteur sauvegardé impact peu en termes d'écoulement des eaux pluviales les bassins versants situés en aval excepté la zone du Portalet où le confortement d'aménagements spécifiques doit être fait.**

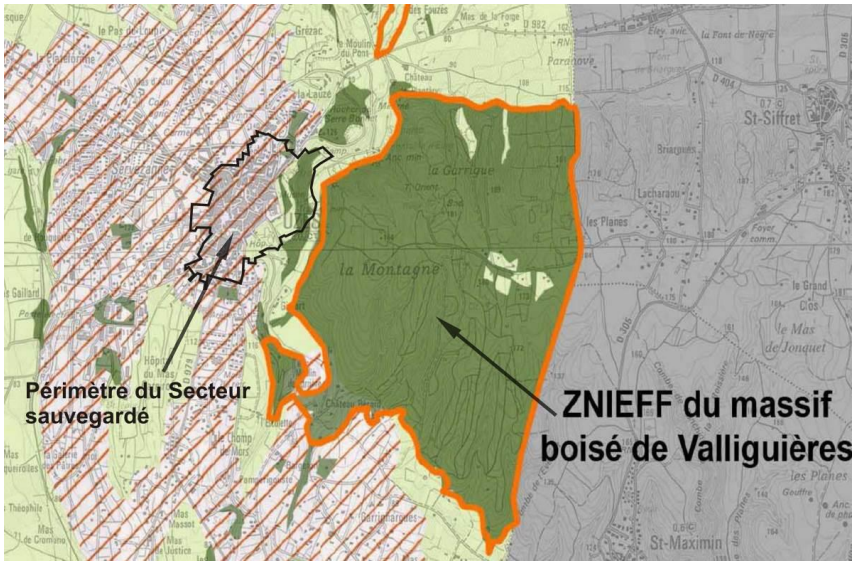
IV.2 – Incidences du PSMV sur les milieux naturels sensibles, répertoriés/inventoriés

Les incidences du Plan sur les milieux naturels riches, réservoirs de biodiversité

Aucune des 4 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) ne se trouve dans le périmètre du secteur sauvegardé.

La ZNIEFF la plus proche du centre historique : **le Massif boisé de Valliguières (type 2)** est menacé par les coupes forestières et l'éventuelle ouverture de nouvelles carrières. Il est sensible à l'extension de l'urbanisation et des cultures. Les boisements sont très sensibles aux incendies.
Cette ZNIEFF « n'empiète » pas sur le périmètre du Secteur sauvegardé.

Les espaces verts du centre-ville en revanche jouent un rôle écologique mineur comparé aux ZNIEFF (espaces verts très fragmentés les unes des autres et moins riches d'un point de vue faunistique).



Par ailleurs, la commune ne compte ni ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ni arrêté de protection de biotope.
Elle ne compte pas non plus de zone Natura 2000 ni d'Espaces Naturels Sensibles

- **Le Secteur sauvegardé ne comporte pas de ZNIEFF, ZICO, zone Natura 2000.**
- **Les dispositions du PSMV n'ont pas d'incidences négatives sur les ZNIEFF.**

IV.3 – Incidences du PSMV sur la biodiversité et les trames vertes et bleues

Les incidences du Plan sur la biodiversité

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d'espaces naturels protégés ni de corridors écologiques bien identifiés.
En revanche un nombre important de parcs et jardins forme une trame végétale discontinue assez importante en centre-ville.

Cette trame verte peut abriter des espèces animales (petits rongeurs, insectes, oiseaux) et participer à leur dispersion même si sa vocation paysagère est plus reconnue que celle d'assurer des continuités écologiques au sein d'un espace urbain très anthropisé.

- **Le PSMV par la protection des parcs et jardins et alignements d'arbres a des incidences positives sur la biodiversité.**

Les incidences du Plan sur les trames vertes et bleues

A l'échelle du Secteur sauvegardé et de son environnement proche, les réservoirs de biodiversité potentiels sont constitués par l'ensemble des espaces verts publics et privés qu'ils soient naturels ou non (parcs, jardins, cours, esplanades, massifs forestiers).

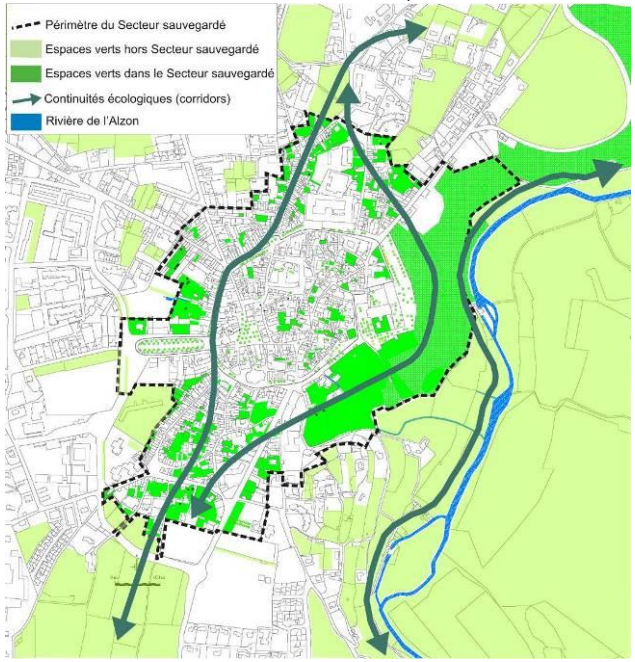
Les continuités écologiques sont le plus souvent des **corridors en « pas japonais »** (corridors discontinus) en milieu urbain.
Il existe également des corridors continus en milieu naturel.

Les continuités écologiques majeures se situent à l'Est du Secteur sauvegardé autour de l'Alzon et des massifs boisés et ripisylves qui peuplent la vallée de l'Eure.

- **l'extension du PSMV vers l'Est renforce la préservation des espaces naturels en bordure de l'Alzon : incidence positive du PSMV.**

- **D'autres continuités écologiques sont potentiellement présentes dans en milieu urbain et relient des réservoirs de biodiversité importants situés au Nord et Sud du Secteur sauvegardé.**

Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques à l'échelle du Secteur sauvegardé
Source : GHECO Urbanisme, 2013



IV.4 – Incidences du PSMV sur les pollutions et nuisances

Les incidences du Plan sur les pollutions et nuisances

Les activités nuisantes, polluantes ne sont pas autorisées dans le Secteur sauvegardé.

Les déplacements automobiles sont très contraints et limités dans le centre ancien. Les projets routiers visent à réduire les pollutions et nuisances sonores autour du centre ancien.

- **Le PSMV n'a aucune incidence en termes de pollutions et nuisances.**

Bibliographie

Patrimoine bâti et architectural

Sources manuscrites

Archives nationales
Chartier d'Uzès, XIII[e]-XIX[e] siècle, 265AP, 219Mi/1 à 219Mi/395

DRAC Languedoc-Roussillon
Conservation Régionale des Monuments Historiques, DRAC Languedoc-Roussillon, dossiers de protections MH.

Archives municipales

Série O :
1 O 1 : Modification de l'alignement de la rue Masbourguet et de la rue de la Monnaie, 1859. Projet de démolition sur la place aux Herbes.
4 O 1 : abreuvoir du Portalet

Série R :
8 R 2 : Rapport de l'architecte directeur des travaux publics de la ville d'Uzès, M. Bègue, sur les vestiges d'une ancienne église découverte sous le sol de la promenade de l'esplanade, 21 février 1853.

Dossiers S.A.R.P.I (1968 - 1980) : Périmètre de l'opération, Délibération, dossiers administratifs, devis, descriptif, relevés et projets, analyses foncières, mise en œuvre opérationnelle.

Sources iconographiques

Bibliothèque nationale de France
La rivière d'Eure, le parc et l'évêché vers 1710. BnF, Estampes.

Musée du Vieux Toulon

Sources cartographiques

Plan des fortifications d'Uzès n°39, Recueil de Plans et Cartes du XVII[e] siècle, Musée du Vieux Toulon.

Plan de fortifications – Uzès. Vers 1630 ? BnF, Estampes, C59-521

Plan et fortification de la ville d'Uzès, 17[e] siècle.

Premier plan des fortifications d'Uzès par Tassin, conseillé du roi, 1631.

Plan Carreiron, 1773. AM.

Plan du noyau ancien de la ville, vers 1817. AD 30 (doc CRMH)

Atlas de tous les édifices publics situés dans la ville d'Uzès, par l'architecte de l'arrondissement, Pralong, 1834.

Plan cadastral, début XIX[e] siècle, AM

Plan du noyau ancien de la ville, vers 1817. AD 30 (doc CRMH)

Références bibliographiques

Lionel d'Albiousse, Guide archéologique dans la Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise. Uzès, 1879.

Lionel d'Albiousse, Les Ducs d'Uzès. In : Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. 6, 1884, pp. 331-366.

Lionel d'Albiousse, Histoire des Ducs d'Uzès, suivie d'une notice sur leur château ducal. Paris : Champion, 1887.

Lionel d'Albiousse, Le Château ducal d'Uzès, dit Le Duché. In : Revue du Midi, tomes XXIV-XXV, 1898, pages 201-213 et pages 336-352.

Lionel d'Albiousse, Histoire de la cathédrale d'Uzès. In : Bulletin du Comité d'Art chrétien, Nîmes, t. VII, 1899, pages 6-7.

Lionel d'Albiousse, Grande réception à Uzès du Duc et de la Duchesse d'Uzès, née d'Antin 1763. In : Revue du Midi, t. XXVIII-2, 1900, pages 811-817.

Lionel d'Albiousse, Histoire de la Ville d'Uzès. Ses origines. In : Revue du Midi, tome XXX, 1901 pages 185-211.

Lionel d'Albiousse, Uzès au Moyen Age. In : Revue du Midi, tome XXXII, 1902, pages 140-155 et pages181-189.

Lionel d'Albiousse, Les Fiefs nobles du château ducal d'Uzès. Uzès : imprimerie Malige, 1906.

Lionel d'Albiousse, L'Armorial de la ville d'Uzès. -Nîmes : Imprimerie générale, 1910.

Lionel d'Albiousse, Histoire de la ville d'Uzès, Imprimerie H. Malige, Uzès, 1903, Rééd. Lacour – Rediviva, 1993.

Lionel d'Albiousse, Histoire des Ducs d'Uzès, suivie d'une notice sur leur château ducal. 1887, Rééd. Lacour, 2002.

Lionel d'Albiousse, Guide archéologique dans la Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise. Nîmes : Lacour, 2002.

Lionel d'Albiousse, Uzès au Moyen Age. - Nîmes : Lacour, 2004

Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002

Sophie Aspord-Mercier, Uzès au Moyen Age, dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009, p.45-86

Ariel Balmassière, Ville d'Uzès, secteur Sauvegardé - Etude préalable de mise en révision et extension. 3 volumes.

Guy Barruol, Uzès, Crypte, dans Noël Duval, Les premiers monuments chrétiens de la France1. Sud-Est et Corse, Picard, 1995, p.45.

André Bernardy, Les artistes gardois, peintres, sculpteurs, architectes, de 1820 à 1920. Uzès, Peladan, 1980, page 160.

Jean-Claude Bessac, Mur en grand appareil à Uzès – Rapport d'étude préliminaire, CNRS, UPR 290 Lattes.

Pierre Bourrillon, Type de ville ancienne, Ateliers Henri Peladan, Uzès, 1948.

Christian Brun, Les structures physiques et sociales de la ville d'Uzès à la fin du Moyen Âge. In : Histoire et mesure, XIV - N° 3/4 - Habitat et espace urbain, mis en ligne le 7 décembre 2005, référence du 9 novembre 2006, disponible sur : http://histoiremesure.revues.org/document1192.html.

I. Carbonnel, La famille d'Uzès : l'ascension d'un lignage du Bas-Languedoc, du XII^{e} au XV^{e} siècle. Paris : Ecole des chartes, 1987.

Maryse Cathébras, Uzès au XX^{e} siècle, Thèse de doctorat en Histoire, Montpellier III, 2000, 776 p.

Gratien Charvet, Etude généalogique sur la première Maison d'Uzès, précédée d'une notice historique sur le pouvoir féodal des Evêques, des Vicomtes d'Uzès et des Consuls de cette ville et suivie du catalogue analytique des Evêques d'Uzès. In : Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome 2, 1870.

Gaston Chauvet, Uzès : Son histoire, ses monuments : En parcourant ses venelles et ses places : évocations d'autrefois et souvenirs d'hier. Uzès : Peladan, 1968.

Gaston Chauvet, Uzès : son histoire, ses monuments : en parcourant ses venelles, ses places et sa campagne : évocations d'autrefois et souvenirs d'hier. Nîmes : Lacour, 1991.

Josette Clier, L'hôpital général d'Uzès, CRMH, Montpellier, 2004.

Christian Corvisier, d'après la présentation orale de Laurent Hugues, Uzès : La cathédrale Saint-Théodorit, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000.

Antoine Dalbard, N°5 place du Duché à Uzès (Gard), La Chapelle des Jésuites, 2000.

Simon Durant, Henri Durand, Eugène Laval, Album archéologique et description des monuments historiques du Gard. Nîmes : imprimerie Soustelle-Gaude, 1853, planche 16, page 92 : attribution du dessin de la façade à Philibert de Lorme.

Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, Société Française d'Archéologie, 2000.

Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Jean-Louis Paillet, sous la direction de. Aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard : Archéologie, géosystème et histoire. Nîmes : Conseil général du Gard, 1991.

Marcel Fabre, Un vieil écrit uzétien du XIV^{e} siècle, la Chronique d'Uzès. In : Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIe série, tome XXXIII, années 1926 et 1927.

Prosper Falgairolle, Armorial de Nîmes [diocèses de Nîmes, d'Alais, d'Uzès, de Mende et de Viviers] [d'après

Jeannine Flaugère, Les Hostelleries d'Uzès, Cévennes Magazine, n°1507, 2009.

Jeannine Flaugère, Racine à Uzès et Saint Maximin, dans Rhodanie, Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, n°27, 1988, pp. 38-51.

Jeanine Flaugère, Quand l'évêque Hélias entrait dans Uzès, 1344. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.

Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, Réforme et Renaissance à Uzès (1492-1598), dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

F. Frandon, Le Collège d'Uzès, 1566-1793, 1803-1903 : Monographie accompagnée de cinq planches hors texte. -Toulouse : Ed. Privat, 1907.

Jean Christophe Galant, Les pouvoirs et les affrontements à Uzès au XVIIe siècle (1628-1685), mémoire de maîtrise, dir. D. Biloghi, Université Paul Valéry, Montpellier, 1998.

Christophe Galant, Mireille Olmière, Les belles demeures familiales d'Uzès. Montpellier : Les Presses du Languedoc, 2003.

Pierre Garrigou Grandchamp, L'architecture civile romane dans le Gard, Monuments du Gard, Congrès Archéologie de France, SFA, 2000.

Michel Hermitte, Le secteur sauvegardé d'Uzès. In : Les monuments historiques de la France, n° 3, juillet – septembre 1968.

Thierry Hirigoyen (architecte DPLG, ACMH), Ancien séminaire d'Uzès – Etude préalable, 2005.

Laurent Hugues, Uzès : le palais épiscopal et son parc, Paris IV Sorbonne, 1986.

J.-D. Magalon, Album pittoresque du Gard, (Arrondissement d'Uzès), dessins de Léon Allègre. Paris : Dolin, Bagnols, Broche, 1842.

Pierre Mazier, Uzès, autrefois. Nîmes : Lacour, 1995.

Jean Mesqui, Les châteaux d'Uzès, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000.

Patrimoine consulaire : Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vigan. Nîmes : Chambre de Commerce et d'Industrie, 2004.

Pierre Pelissero, Uzès, délices et orgues. Le Vigan : E&C, 2004

Martine Peyroche d'Arnaud, Uzès : architecture et décor. Paris : diplôme de l'Ecole du Louvre, 1984.

Martine Peyroche d'Arnaud, L'urbanisme à Uzès au XVIIIe s. In : 110e Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985, Archéologie et histoire de l'art.

Martine Peyroche d'Arnaud, La difficile unité, dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009, p.172.

Martine Peyroche d'Arnaud, l'hôpital Saint-Sauveur, Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°37, 2005.

Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 – 1595-1599, Note de voyage de deux étudiants balois. Montpellier, chez Camille Coulet, Libraire, 1892.

Yves Pouget, Les services publics. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.

Jean Puget, De quelques faits historiques advenus dans la région d'Uzès : Jean Puget. Paris : Impr. Langlois, 1922.

Jean Puget, Uzès, Paris : H. Laurens, 1929.

Albert Ratz, L'Uzège protohistorique, Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

Albert Ratz, L'Uzège dans l'Empire romain, Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

François Rouvière, L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, Nîmes, Gervais-Bedot, 1900, pp. 65, 234, 314, 392.

Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes, La façade d'Uzès et son projet. In : Congrès archéologique de France, 157e session, 1999.- Paris : Société Française d'Archéologie, 2000.

Dominique Stutzmann, Un livre, une foi, une ville – Le bréviaire manuscrit d'Uzès de 1472. Médiathèque d'Uzès, 2005. Avant-propos, Mireille Olmière.

Gustave Teraube, Histoire d'Uzès et de son arrondissement. Uzès : l'Auteur ; Valence : Céas, 1879.

Uzès, Vivre son patrimoine – Dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire, 2008.

Jean-Louis Vaysettes, Notices sur Uzès, SRA, DRAC Languedoc-Roussillon.

Jean-Louis VAYSSETTES, Céramique à Uzès : de la faïence fine à la terre mêlée. Montpellier : Petits carnets de la terre cuite, 1998.

Welisch, Ville d'Uzès, Fourniture et mise en œuvre d'un ascenseur à la mairie d'Uzès, Diagnostic historique, 2009.

Gabrielle Welisch, Ariel Balmassière, Hôpital local d'Uzès – Etude de définition, Diagnostic historique.

Diagnostic territorial

L'Uzège et la région bagnolaise, tome I, II et III – A. Chabaud, 1966.

Vivre son patrimoine, dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire, Mairie d'Uzès et ArteMuse, 2008.

Rapport d'activité de l'Office du Tourisme de l'Uzège, 2012.

SCOT du Pays de l'Uzège, 2007.

Diagnostic territorail du PLU de la ville d'Uzès - G2C environnement, 2009.

Etude pré-opérationnel d'OPAH, ville d'Uzès – Urbanis, 2004.

Plan de Déplacement de la Ville d'Uzès – Horizon Conseil, 2012.

Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Uzès, 2012.

Synthèse du rapport annuel de Véolia Eau sur l'assainissement des eaux usées, 2012.

Diagnostic et PADD PLU, projet 2015

Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013

Des arbres et des hommes – Architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc – Josianes Ubaud – Edisud, 1997

NB : sauf mentions particulières, les auteurs des photos du présent document sont de Valérie Rousset et Bernard Wagon.

VILLE D'UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
P.S.M.V.

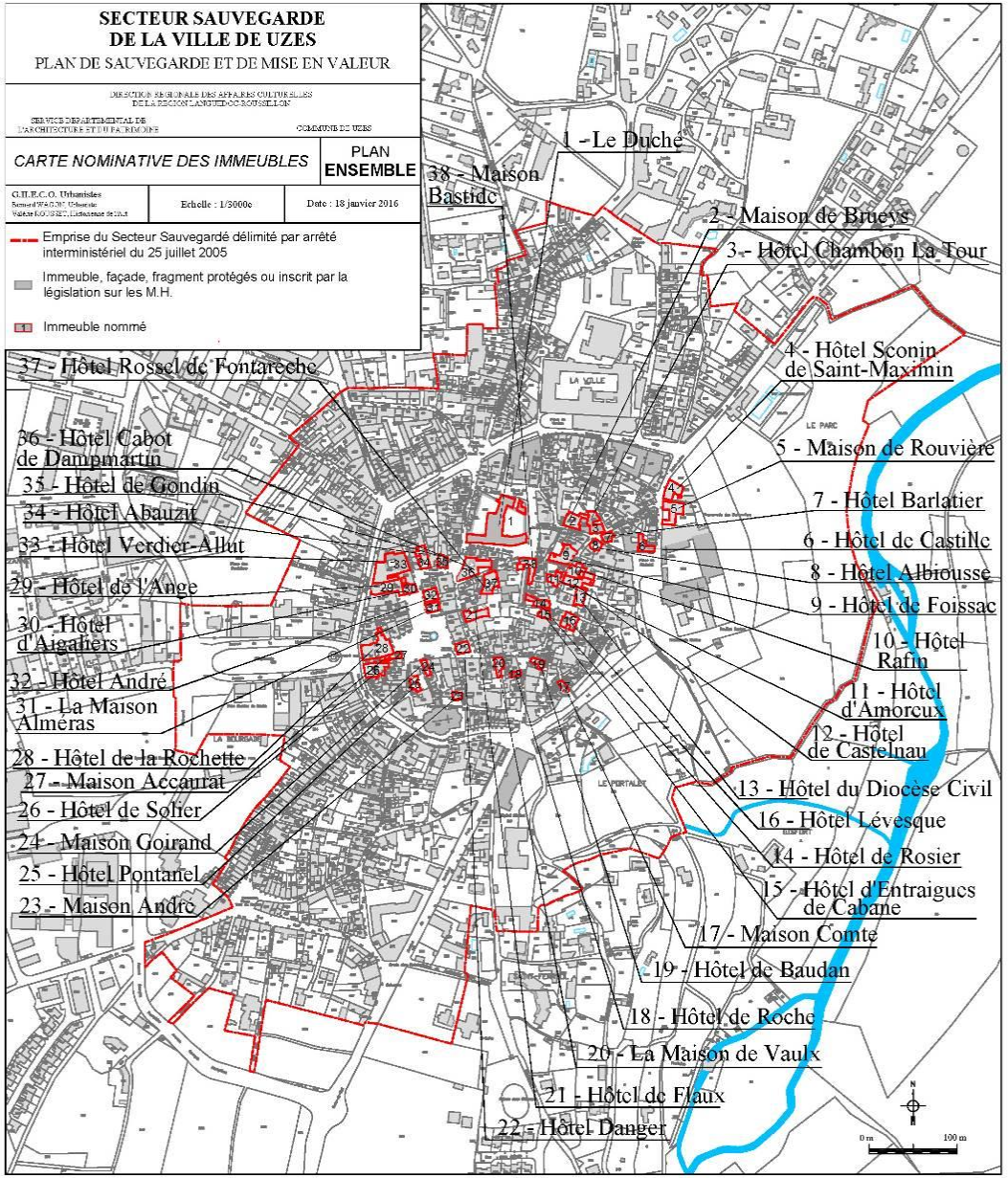
Annexe au rapport de Présentation

DOCUMENTS GRAPHIQUES DIVERS
PLANCHES THEMATIQUES

Sources : études pour le PSMV – gheco, urbanistes, B.Wagon, Carole Jaffré
Valérie Rousset, historienne de l'Art
Dessin : Catherine Martin

Originaux : planches A0

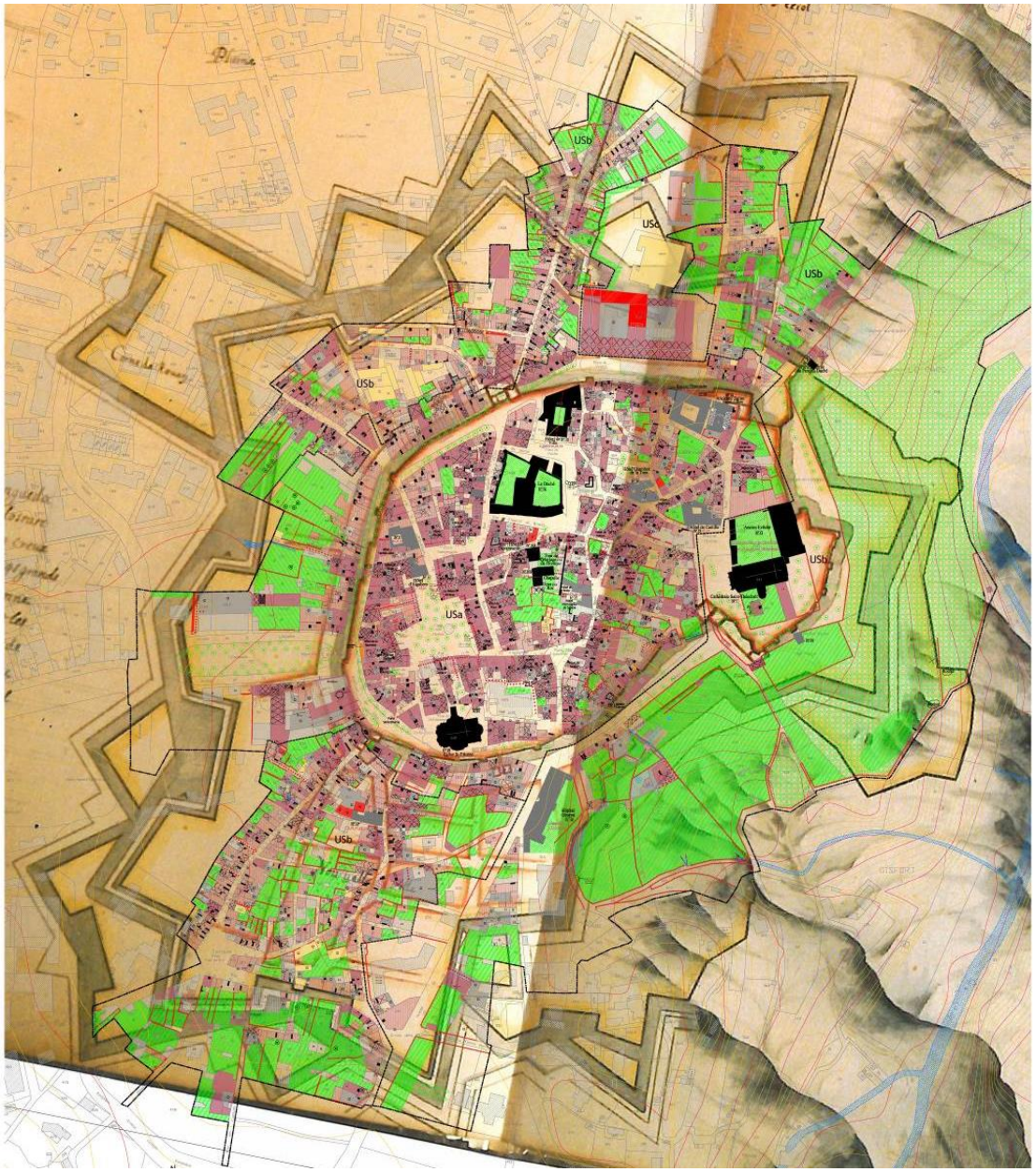
25 janvier 2016



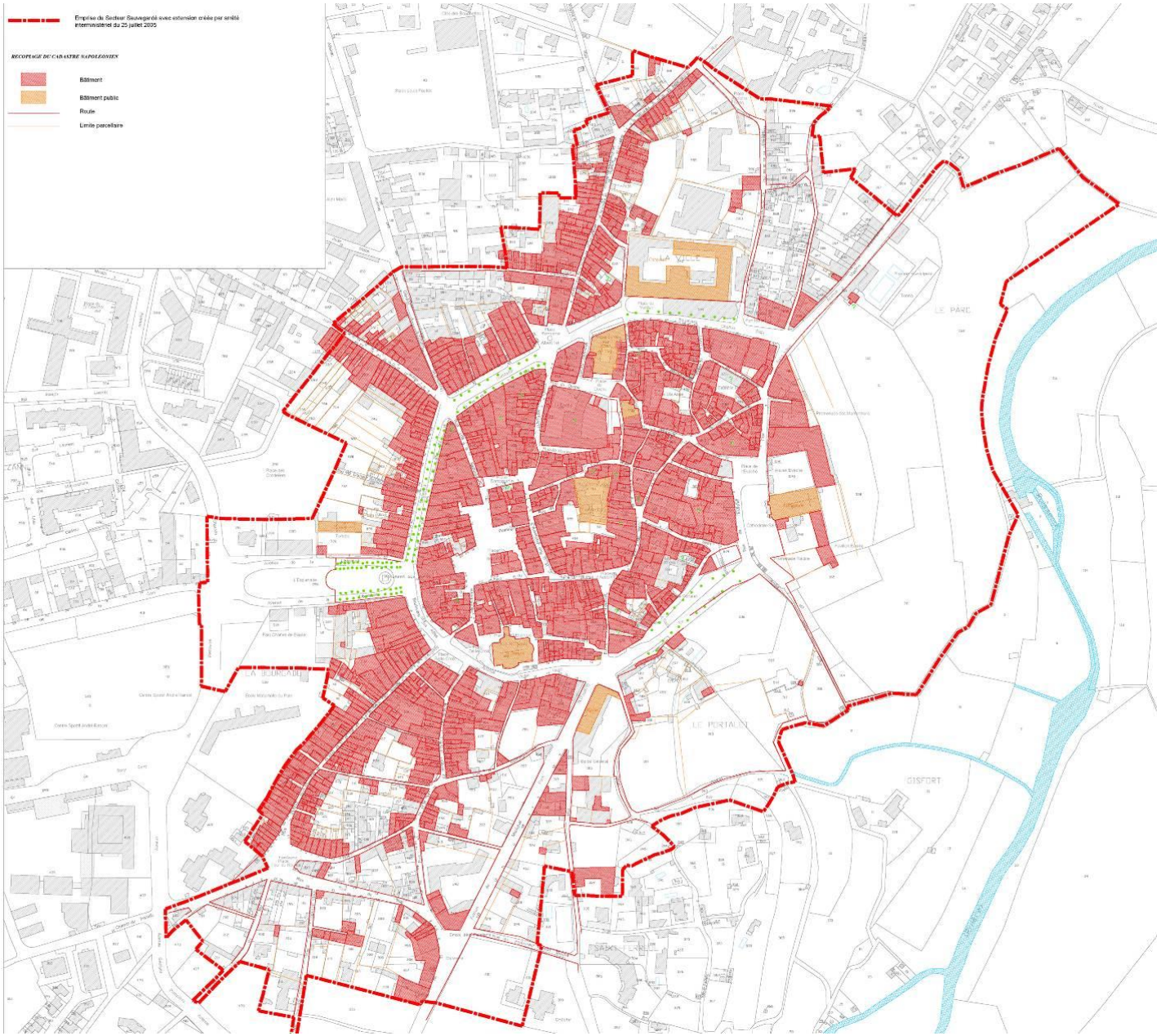
Carte de nomination/ appellation des immeubles (demeures essentiellement)



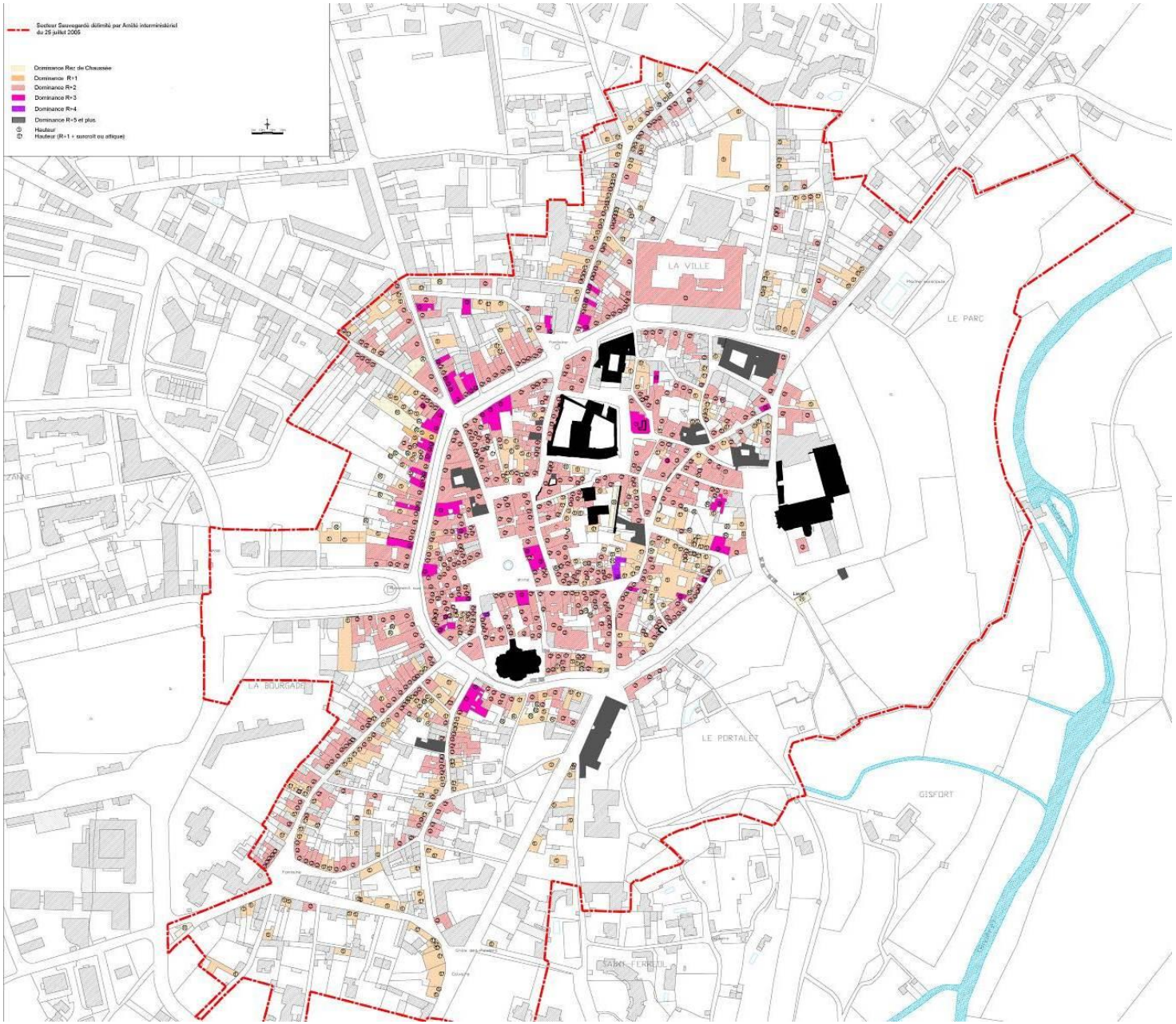
Report d’un plan du XVIIIe siècle sur le cadastre actuel, avec les plans de jardins



Report du plan de la fortification protestante (plan du musée de Toulon) sur le cadastre de 2010



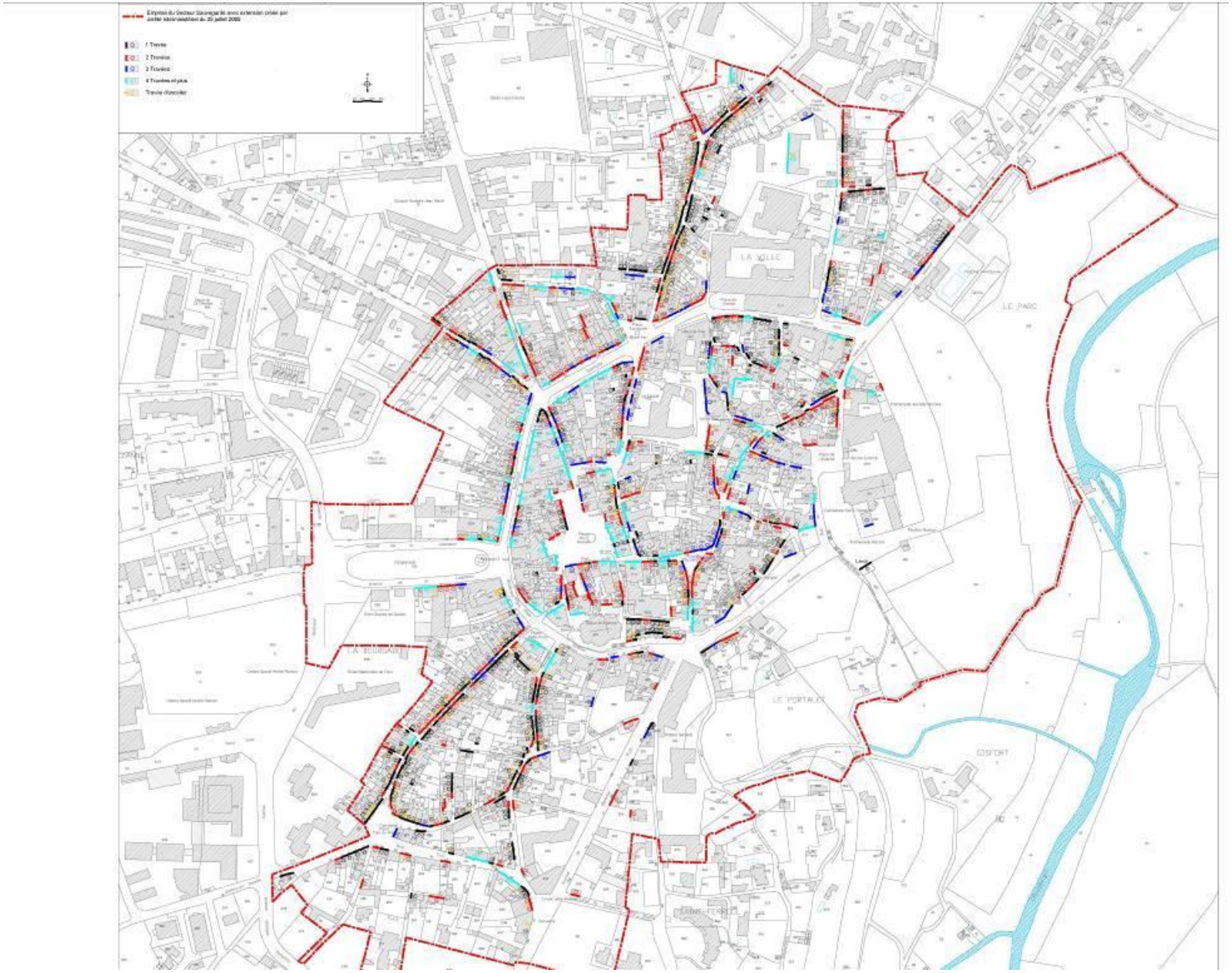
Report (en rouge) du cadastre napoléonien sur le cadastre de 2010



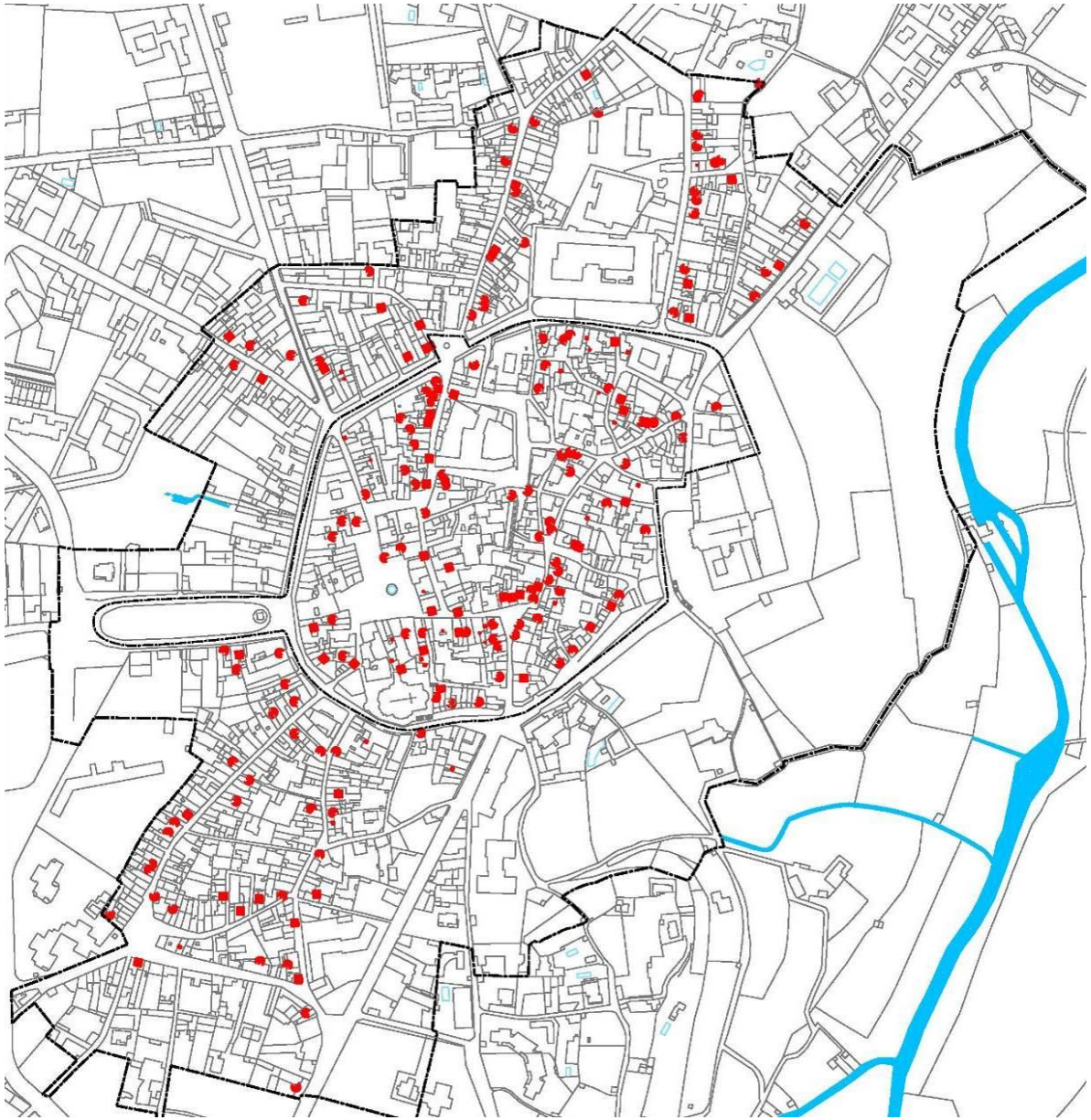
Relevé indicatif des hauteurs d'immeubles (2010)



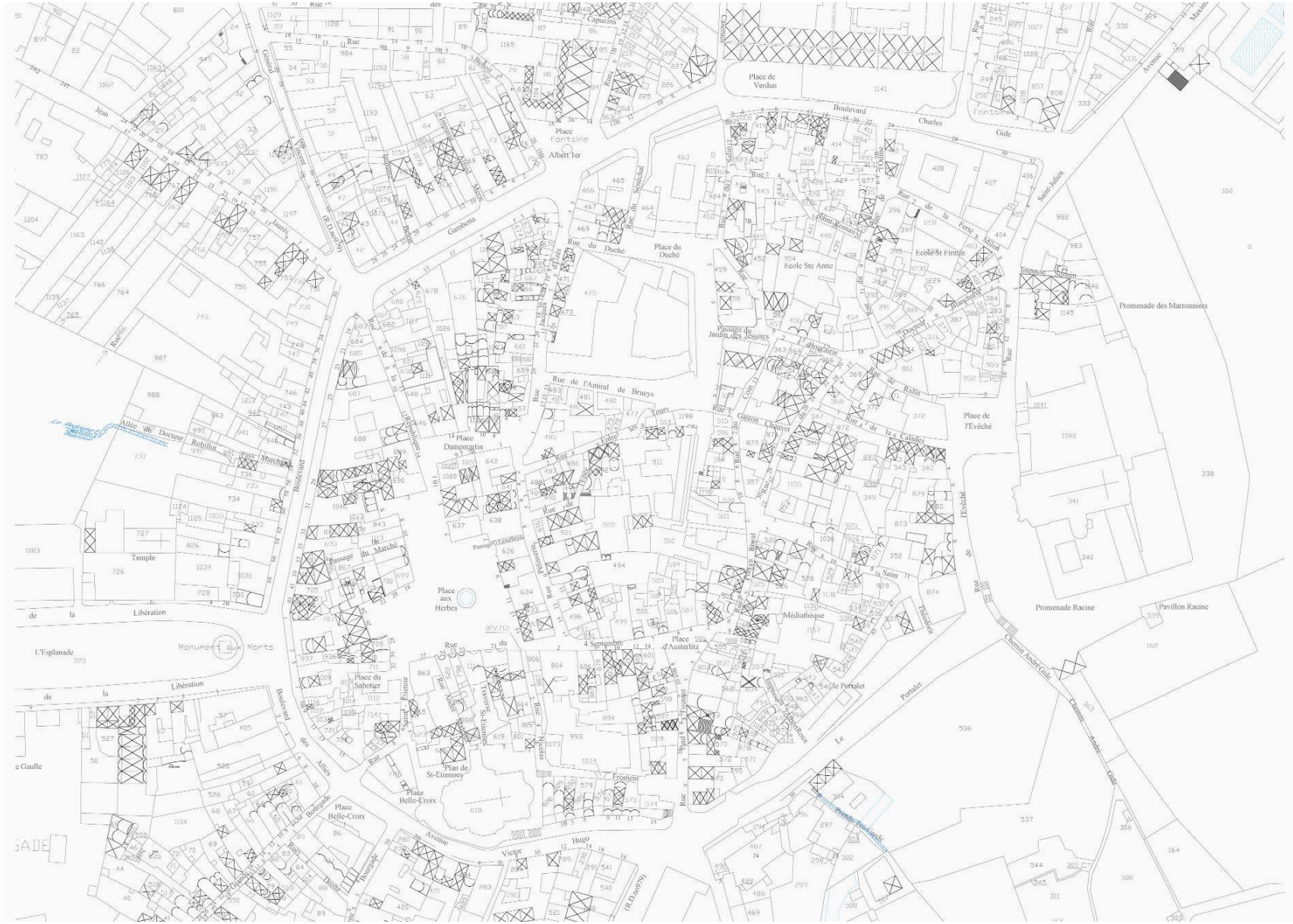
Immeubles à chainages d'angle architecturé



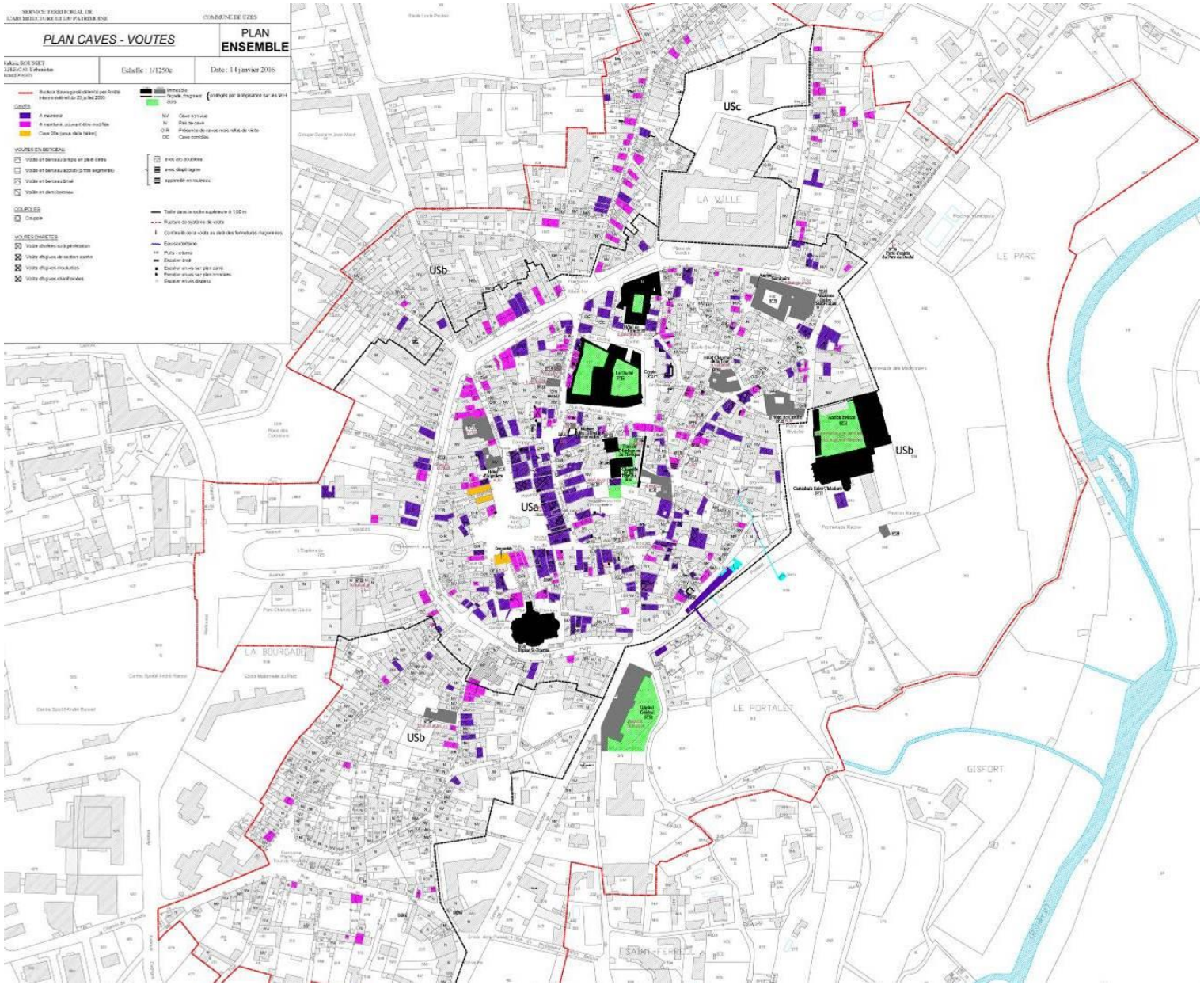
Carte des travées de fenêtres, en façades (pris au 1er étage)



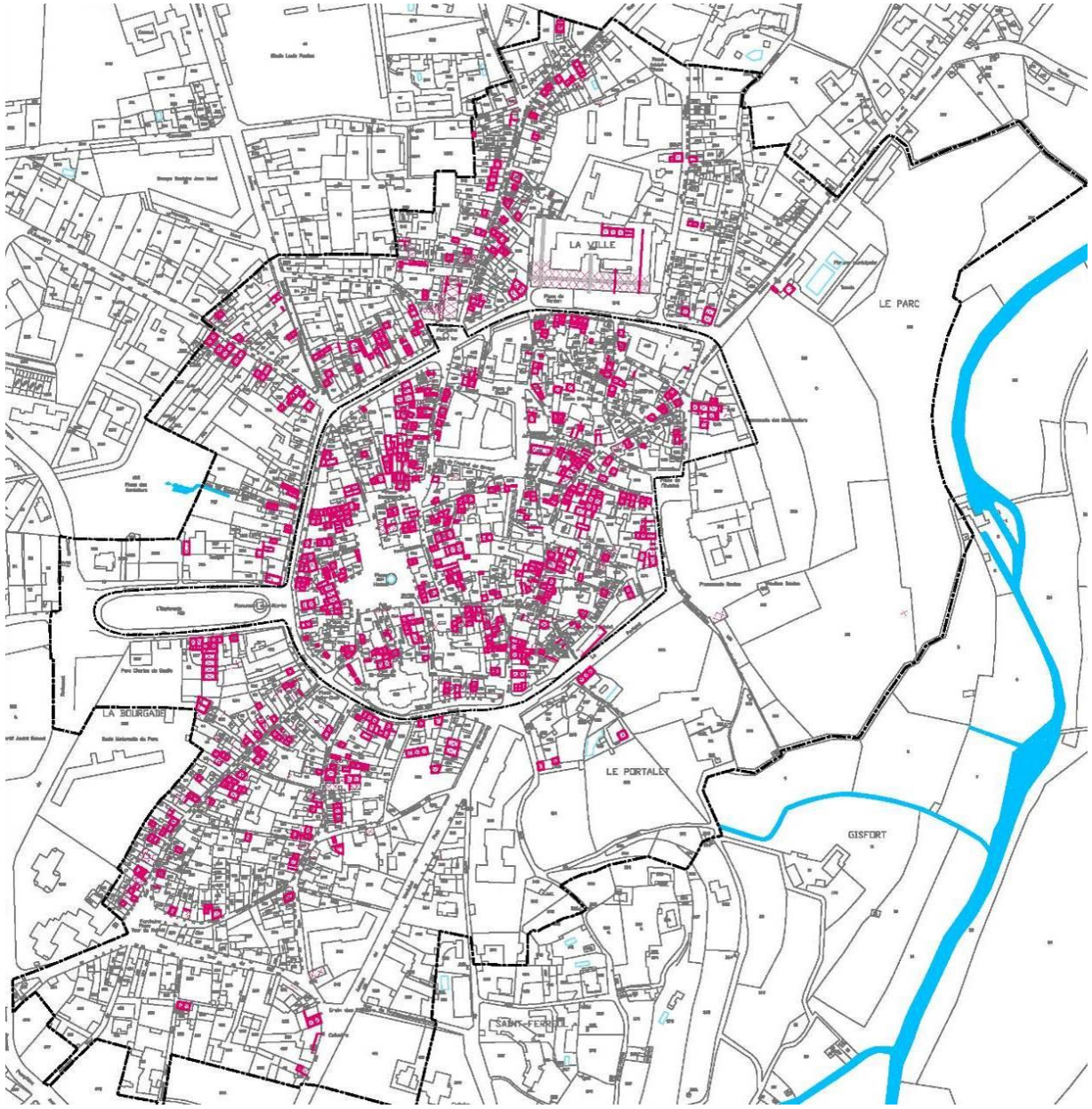
Plan de repérage des escaliers en vis



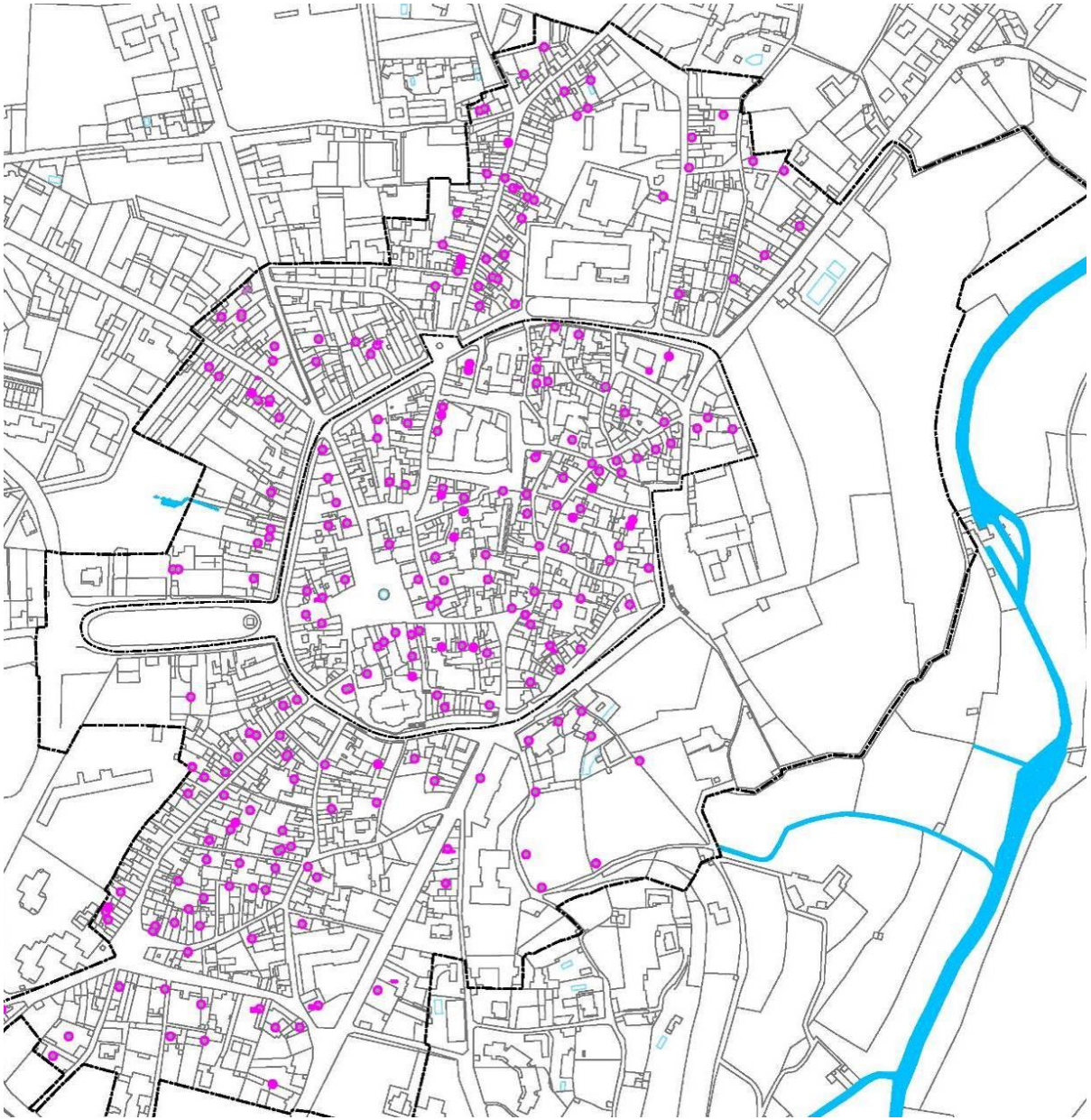
Repérage des voûtes à rez-de-chaussée



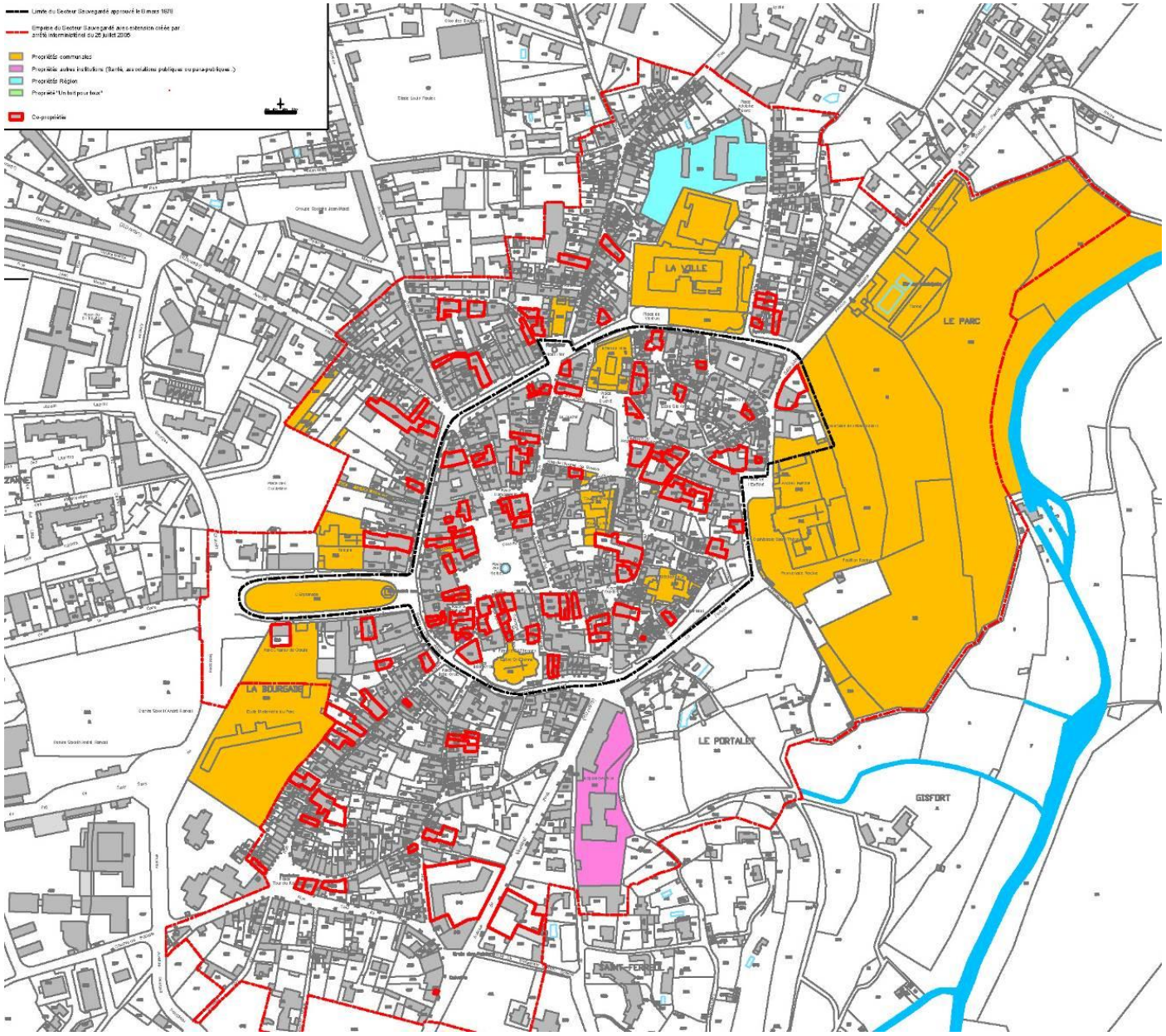
Plan des caves et des voûtes en sous-sol



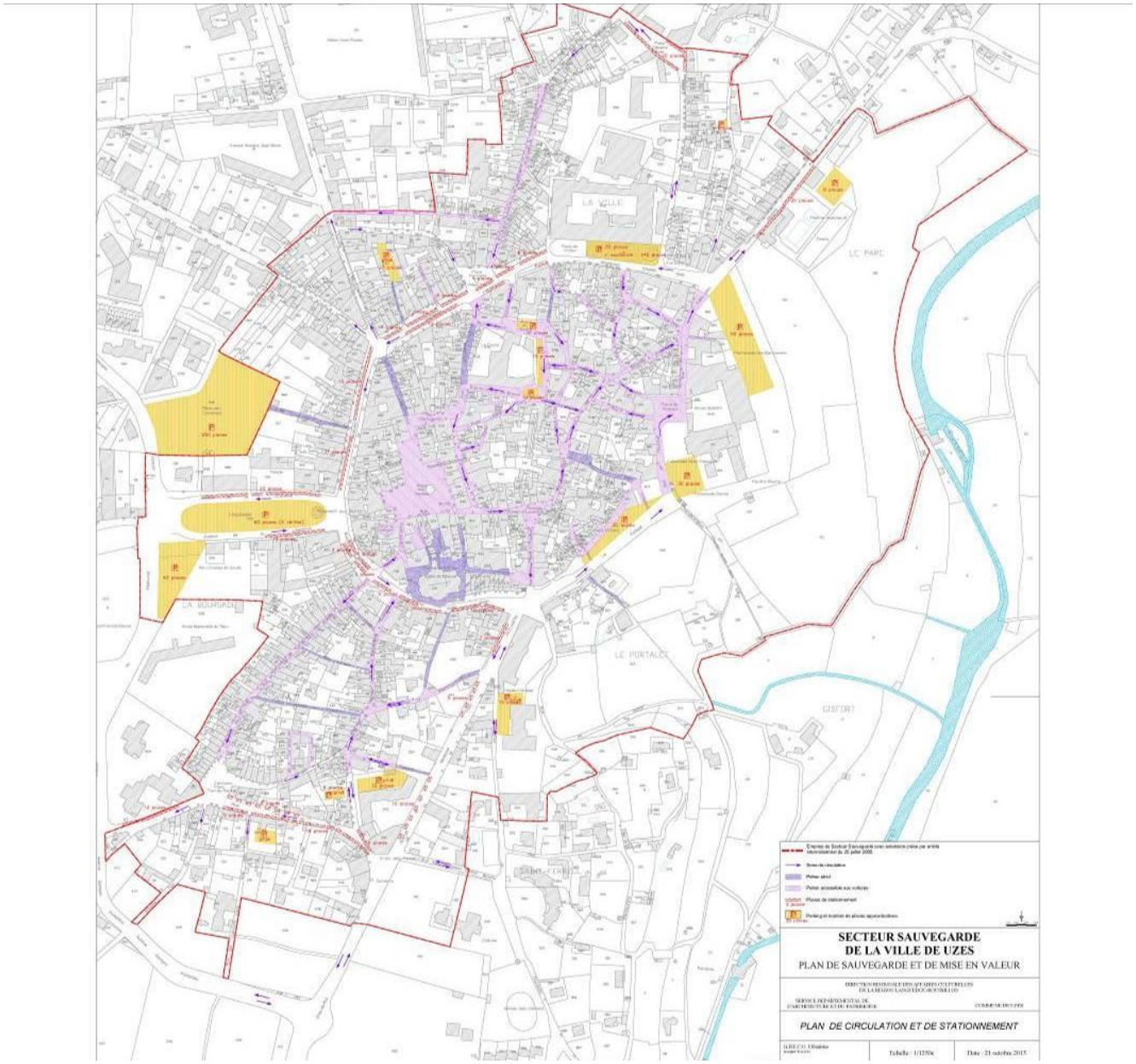
Repérage (non exhaustif) des rez-de-chaussée voutés en pierre



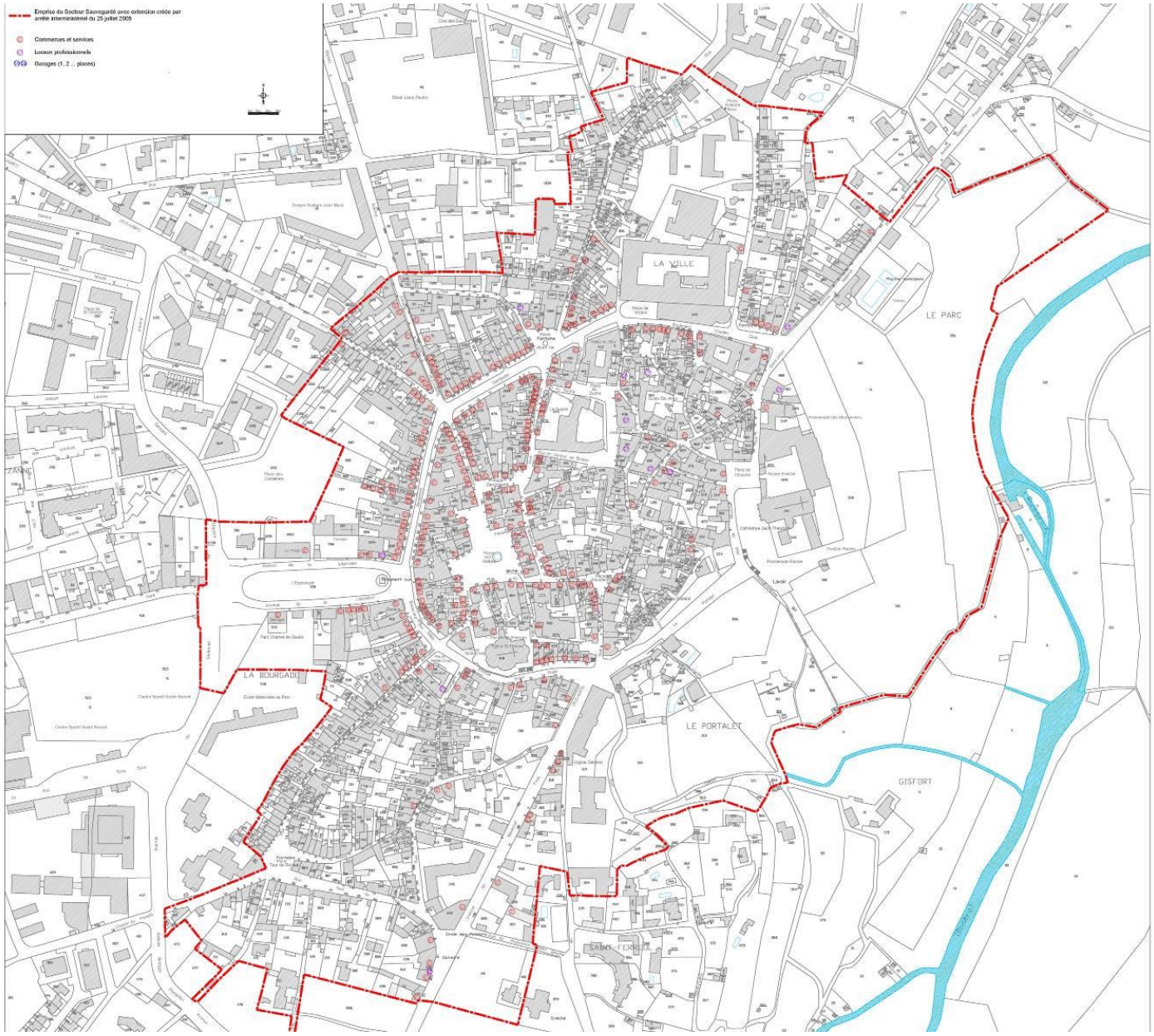
Plan de repérage des puits



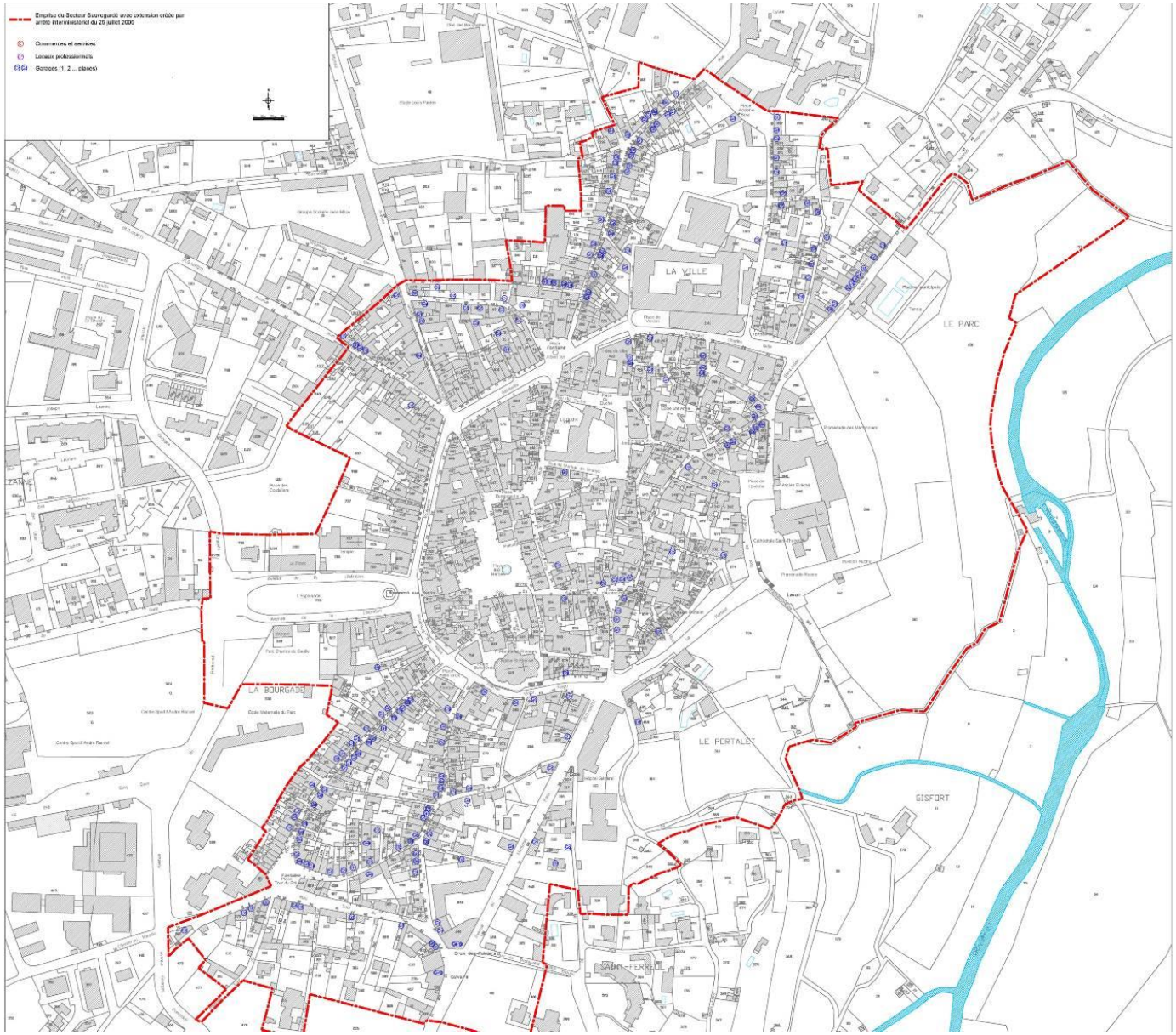
Plan indicatif des propriétés communales et des copropriétés



Plan du stationnement régulier et en parking public (2013)



Plan sommaire du tissu commercial (2013)



Plan de repérage des portes de garages de véhicules légers (ou locaux à usage de garage potentiels), en bleu - 2013